This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HD

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

Z
1007
.B586

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE,

Pour les Mois de

JANVIER, FEVRIER & MARS,

1753.

TOME CINQUANTIEME.

Premiere Partie.

BIBLIOTHEQUE DE LYON. CAB

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN.
MDCCLIII.

Libraria Nijhoff 9-11-36 21625

AVERTISSEMENT DE L'EDITEUR.

JE n'étois pas encore parvenu à la moitié du terme où me voici, qu'on me fit remarquer le beſoin qu'avoit ce Journal d'une *Table générale des Matières*, tant pour expoſer en abrégé l'abondance & la grande variété des Objets répandus dans un ſi grand nombre de Parties, que pour ranger ſous un point de vue tout ce qui a rapport à un même ſujet, & rendre ainſi cet Ouvrage d'un uſage plus réel, & à tous égards plus commode, tant pour ceux qui le poſſédoient déjà, que pour ceux qui voudroient ſe le procurer.

Je me prêtai ſans peine à ce qui concilioit ſi bien les vœux du Public avec mes intérêts, & me fixant au période de la *cinquantième Partie*, je donnai en 1741. un Volume qui contenoit non ſeulement une *Table*

des Matières fort exacte des XXV. premiers Tomes de ce Journal, mais aussi une *Table des Titres*, rangés par Classes, de tous les Ouvrages qui en font le sujet.

Maintenant que me voilà arrivé au *cinquantième Tome*, je ne saurois m'empêcher de suivre la même route. Cela est d'autant plus nécessaire, que, mon dessein étant de terminer la *Bibliothèque Raisonnée* à cette époque, l'Ouvrage seroit imparfait & vaudroit moins, s'il y manquoit un second Volume de *Tables* pour les XXV. derniers Tomes, qui sont encore plus variés, & pour le moins aussi intéressans que les premiers. Ainsi, pour m'acquiter de ce que je dois au Public, & achever mon Ouvrage de manière à ne laisser plus rien à y desirer, je me propose de donner ce Volume de *Tables* accompagné de la *seconde Partie* de ce Tome, laquelle fera la *centième* & dernière du Journal. Mais comme

cet

cet arrangement pourra bien en retarder la publication de trois à quatre semaines au-delà du Trimestre fixé, je suis bien aise d'en avertir d'avance mes Lecteurs, accoutumés à la précision avec laquelle cette *Bibliothèque* a paru sans interruption depuis son établissement il y a vingt-cinq ans. Cette longue durée non interrompue (*a*) pour un Journal est respectable, c'est le sceau de la Voix publique, & la marque la plus avérée de la réputation qu'il s'est acquise. Que manque-t-il pour l'y maintenir, sinon la surprise de mes Lecteurs, de ce qu'en si beau chemin, & jouissant plus que jamais de l'accueil le plus gracieux du Public, il ar-

(*a*) Excepté la seule *Bibliothèque* de Mr. *Le Clerc*, qui s'est maintenue en faveur de ses renouvellemens, & des différens Titres qu'elle a pris, & à laquelle cette *Bibliothèque Raisonnée* a succédé; on peut dire que de tout ce grand nombre de Journaux qui ont paru en *Hollande*, il n'y en a aucun qui ait passé la moitié de ce terme. La plupart n'ont survécu que fort peu à leur naissance: quelques-uns y ont été comme étouffés.

arrête si bruſquement ſa courſe?

Ce n'eſt pas de ma part une réſolution priſe à la hâte. On ne renonce pas inconſidérément à des avantages réels, & dont nos peines ſont bien recompenſées; mais ayant mené ce Journal au but que je me ſuis propoſé depuis longtems, & conſidérant l'impoſſibilité de paſſer les bornes que je m'étois preſcrites, ſans m'engager dans une nouvelle carrière qui devroit renfermer un troiſième période égal aux précédens; plutôt que d'expoſer cet Ouvrage au riſque de quelque fâcheuſe cataſtrophe durant un ſi long terme, je préfère avec raiſon de lui conſerver en ſon entier l'applaudiſſement & la protection dont il jouit, & de le terminer avec une diſtinction que prouvent les témoignages que je fais ici ouvertement au Public de ma vive reconnoiſſance.

On m'objectera, peut-être, que je puis ſuivre ce même plan, & me ré-

réſerver néanmoins les avantages dont je viens de me louer ; que le crédit de la *Bibliothèque Raiſonnée* ne perdroit rien de la ſucceſſion d'un nouveau Journal, & que je puis même, au moyen d'un petit changement, conſerver le Titre, en ajoûtant ſeulement le mot de *Nouvelle* ; prééminence qui promet déjà beaucoup, &c.

Cette objection que je me fais ici à moi-même, eſt ſpécieuſe, je l'avoue, & pourroit devenir une amorce capable de me tenter, lorſque j'aurai les mains libres ; mais tant qu'elle ne ſera pas ſoutenue par la perſuaſion de porter cette nouvelle entrepriſe au plus haut point de perfection, je ne m'y arrêterai pas. En attendant, ne ſongeons qu'à bien finir la tâche qui nous reſte à faire, & ſurtout n'oublions pas d'annoncer en faveur de ceux qui ont négligé de prendre régulièrement cet Ouvrage, ou qui en ont perdu des

To-

Tomes; que tous les Tomes ou Parties de cette *Bibliothèque*, (excepté les premiers qui ne se vendent plus séparément) ne se donneront pour l'ancien prix que dans le courant de cette Année 1753. Après l'expiration de ce terme, le prix en sera augmenté de la moitié, ce qui est de 50 pour 100. Ceux par conséquent qui ne tarderont pas à se procurer ce qui leur manque pour rendre leur Exemplaire complet, qui est de 52 Tomes, gagneront le double à profiter de cet Avertissement; car, outre qu'ils se ménagent cette augmentation, ils s'acquièrent un Corps complet, qui vaut déjà beaucoup, & qui ne manquera pas d'augmenter encore de prix, vu le petit nombre qui en reste; au-lieu qu'un Ouvrage imparfait, quelque bon, & de quelque nature qu'il soit, est d'une valeur bien arbitraire, & souvent nulle.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES DES SAVANS
DE L'EUROPE,
Pour les Mois de

Janvier, Février & Mars,

1753.

ARTICLE I.

AN ESSAY *concerning the Nature of the* Prieſthood.

C'eſt-à-dire,

ESSAI *touchant la nature de la* Sacrificature (*a*). *Par Milord* JOSEPH STORY, *Evêque de Kilmore. A Londres chez C. Davis & C. Hitch.* 1752. 8.

CE Livre, tout petit qu'il eſt, nous a paru trop digne de l'attention des Lecteurs judicieux, pour le paſſer ſous ſilence. On voit par un Avis au Public, dont il eſt précédé, que l'Auteur, plein de modeſtie, & exempt de cet amour-propre qui aveugle tant d'Ecrivains, & leur fait donner des productions crues & indigeſtes, a gardé ce

(*a*) On peut traduire *Sacerdoce*; je me ſervirai indifféremment des deux termes, auſſi-bien que de *Prêtre* & *Sacrificateur*.

ce petit Traité plus de douze ans par devers lui, & que ce n'a été qu'après avoir eu l'approbation de plusieurs Savans à qui il l'a communiqué, qu'il s'est enfin déterminé à le publier, tant pour le bien de l'Eglise que pour engager les personnes studieuses à approfondir ce sujet important, qu'il croit n'avoir pas encore été bien entendu. L'Ouvrage est divisé en huit chapitres. I. *De la Sacrificature en général.* II. *De la Sacrificature Judaïque.* III. *Des Prophètes & de leurs fonctions chez les Juifs.* IV. *Des Officiers, & du Service de la Synagogue.* V. *De la Sacrifiature, & des Docteurs de Morale chez les Payens.* VI. *Réflexions sur les sujets précédens.* VII. *De la Sacrificature Chrétienne.* VIII. *Observations & Réflexions sur la Sacrificature Chrétienne.* Parcourons brièvement ces articles.

Ce que nous appellons *Religion*, les *Juifs* l'appelloient en leur langue le *Service*, ou le *Culte de Dieu.* Et comme ce Service a deux parties, les sentimens du cœur, & les marques extérieures, on entendoit généralement par *Sacrificateurs*, chez les Anciens, *un ordre de personnes établies pour avoir soin de ces marques extérieures de respect & de vénération, dues à la Divinité.* Partout où il y avoit quelque Religion, il y avoit des Sacrificateurs, qui en faisoient les cérémonies. Cependant il n'y a pas toujours eu des personnes consacrées uniquement à cet office. Dans les premiers siècles du Monde chaque Chef de famille officioit pour toute sa maison; non que cet office appartînt de droit au Père, ou à l'aîné de la famille, à l'exclusion du reste; mais chacun officioit pour soi-même; témoin *Caïn* & *Abel*, qui of-

offrirent des sacrifices chacun pour soi, étant encore dans la maison de leur Père. *Noé* sacrifia, en sortant de l'Arche ; *Jacob* en fit de même du vivant d'*Isaac* ; & quoique *Job* ne soit qualifié nulle part de Sacrificateur, il est dit qu'il offroit des sacrifices pour lui & pour ses fils.

Quoiqu'il ne paroisse rien de cette pratique depuis *Abraham* jusqu'à *Moyse*, qui institua l'Ordre de Sacrificature, il n'est pas vraisemblable que les descendans de ce Patriarche ayent entièrement négligé le Service de Dieu. Avant *Moyse*, *Melchisédec* est le seul qui soit qualifié du titre de *Sacrificateur* ; encore est-ce un cas particulier, puisqu'il n'avoit eu ni prédécesseurs ni successeurs. Mais pendant qu'il n'y avoit point de Sacrificateurs dans tout l'*Orient*, il y en avoit en *Egypte*, qui conservèrent la propriété de leurs terres durant la famine, pendant que le reste du peuple vendoit les siennes au Roi pour du pain. La raison en est, que tant que les cérémonies d'une Religion étoient simples & en petit nombre, chaque Particulier étoit son propre Sacrificateur ; mais lorsqu'après s'être multipliées, elles étoient devenues nationales, il étoit nécessaire qu'il y eût des personnes établies pour les accomplir. C'est à quoi *Diodore de Sicile* attribue l'origine des Prêtres en *Egypte*, & c'est la raison naturelle de leur établissement en d'autres Pays ; ainsi le nombre des Prêtres augmenta chez les *Romains*, à mesure que les Cérémonies Religieuses s'y multiplièrent.

La vraie Religion, qui comprend le culte de Dieu & l'amour du Prochain, est aussi ancienne que le Monde : quand Dieu appella *Abraham*, il ne lui prescrivit rien de nouveau que la Circonci-

sion. Une Religion si simple n'avoit pas besoin de Sacrificateurs, mais ils devinrent nécessaires après la publication de la Loi. Lorsqu'il y eut un Culte établi dans un certain lieu, & en certain tems; différentes sortes de Rites & de Sacrifices; des distinctions entre les choses nettes & les choses impures; des utenciles pour le Tabernacle, &c. Dieu jugea à propos d'établir un certain ordre de personnes, pour diriger toutes les parties de ce Culte compliqué: telle est l'origine de la Sacrificature chez les *Juifs* que Dieu donna à la famille d'*Aaron*; non qu'il ôtât cette dignité aux aînés des autres familles, qui, selon quelques-uns, étoient nés Sacrificateurs, fondés sur un passage des *Nombres* (*a*); car ils n'ont pas fait attention que cette déclaration touchant les premiers-nés, n'est faite que fort peu de tems avant la publication de la Loi; & que dans le verset suivant, Dieu déclare qu'il se réservoit les premiers-nés *tant des hommes que des bêtes*, à cause que, lorsqu'il frappa tous les premiers-nés d'*Egypte*, il épargna ceux de son Peuple. On ne voit-là nulle mention de Sacrificature, les aînés des familles sont confondus avec les premiers-nés des bêtes, & les uns & les autres continuèrent à être rachetés par argent, après qu'*Aaron* & ses descendans eurent été revêtus de la Sacrificature. L'office des Sacrificateurs étoit de représenter le Peuple devant Dieu, & d'attirer sa bénédiction par des sacrifices, des oblations, des prières & des actions de graces; leur ministère se bornoit *aux choses saintes* (*b*). La Sainteté à l'égard des choses est relative, & signifie leur séparation d'un usage ordinaire

à

(*a*) III. 2. (*b*) 1. Cor. IX. 13.

à un uſage plus excellent, c'eſt-à-dire de l'uſage des hommes à l'uſage de Dieu; mais à l'égard des perſonnes, elle eſt réelle, & ſignifie leur ſéparation de toute imperfection morale. La Sanctification eſt l'action de conſacrer une choſe, ou une perſonne à Dieu: ce qui eſt ainſi conſacré s'appelle *ſaint*: & comme une perſonne ſanctifiée pouvoit contracter de la ſouillure par divers moyens, il falloit la purifier, pour qu'elle fût propre au Service de Dieu. Or l'office de Sacrificateur ſe bornoit uniquement à ces choſes ſaintes, qui conſtituoient l'extérieur de la Religion; delà vient que *St. Paul* les appelle *Miniſtres des choſes ſaintes* (*a*). Les Loix de *Moyſe* ſe diviſent en Loix cérémonielles, qui étoient ſous la direction des Sacrificateurs; en Loix politiques, qui regardoient le Magiſtrat; & en Loix morales, qui appartenoient en partie au Magiſtrat, & en partie aux Prophètes. On peut donc définir les Sacrificateurs: *un ordre de perſonnes établies de Dieu, pour avoir ſoin des choſes ſaintes, pour comparoître devant lui en leur propre nom & au nom de tout le Peuple, pour remplir les devoirs du Culte établi, faire propitiation pour les péchés du Peuple, & le réconcilier avec Dieu par des ſacrifices, le nettoyer des ſouillures extérieures, & prier Dieu de le bénir.* Ainſi toutes leurs fonctions peuvent ſe rapporter à ces trois chefs: à offrir des ſacrifices; à purifier les ſouillés; & à implorer la bénédiction de Dieu ſur le Peuple.

Tout Particulier qui vouloit offrir quelque cho-

(*a*) Nos Traductions *Françoiſes* portent: *ceux qui font le Service Sacré* 1. Cor. IX. 13.

chose, étoit obligé de s'adresser au Sacrificateur, qui l'offroit selon l'ordre prescrit par la Loi. Comme les sacrifices étoient chez les *Juifs* la principale partie du Service Divin, ils faisoient aussi la principale partie de l'office du Sacrificateur; il avoit seul le pouvoir de faire aspersion du sang. Quiconque n'étoit pas de race Sacerdotale, n'osoit faire cette fonction; c'étoit un crime capital. Quoique la Loi entre dans un grand détail à l'égard des règles qu'il falloit observer en offrant les sacrifices, elle ne dit presque rien de leur nature & de leur but, des raisons de leur établissement, & du bénéfice qui en revenoit à ceux qui les faisoient offrir. Ce silence montre assez que les sacrifices avoient été d'un usage constant longtems avant la Loi, & qu'ils étoient parfaitement connus de tout le monde.

On peut compter de quatre sortes de Sacrifices ou Oblations. Les Holocaustes, les Sacrifices pour le péché, les Sacrifices pour le délit, & les Sacrifices pacifiques. Les Savans d'entre les *Juifs* disputent sur l'occasion & le but des Holocaustes, ainsi appellés, parce que la victime étoit entièrement consumée par le feu: quelques-uns les réduisent à un simple hommage rendu à Dieu en qualité de Créateur de l'Univers, dans l'alliance duquel on promettoit de continuer, en implorant sa bénédiction: d'autres croyent qu'ils expioient les mauvaises pensées, ou qu'ils faisoient propitiation pour l'infraction des préceptes affirmatifs: enfin il y en a qui leur attribuent ce double effet. *Moyse* n'en dit rien; cependant on voit, par la pratique de cette espèce de Sacrifice, qu'on l'offroit tant pour honorer Dieu & lui rendre hommage, que pour le re-

remercier des graces reçues, & lui en demander de nouvelles; & enfin par voye d'expiation & de propitiation pour le péché. Cela se peut inférer du Sacrifice journalier qui s'offroit le matin & le soir dans le Temple; c'étoit des Holocaustes, & le seul Service constant de l'Eglise *Judaïque*, qui par conséquent renfermoit tout; au-lieu que les autres Sacrifices ne s'offroient qu'en certains tems & en certaines occasions.

Il y a plus de difficulté à découvrir ce qui regarde le Sacrifice pour le *péché*, & le Sacrifice pour le *délit*, & en quoi consiste la différence? Il y en a qui croyent que le premier étoit pour de grands péchés, & l'autre pour les moindres. Quelques-uns ont dit que le *péché* signifioit-là les péchés de commission; & le *délit*, les péchés d'omission. D'autres font consister le *péché* dans l'acte, & le *délit* dans la pensée. On a encore avancé que le *péché* étoit contre la connoissance, & que le *délit* étoit commis par ignorance. Mais la plupart, entr'autres *Philon Juif*, soutiennent le contraire. Mais sans entrer dans la critique de ces différentes opinions, on peut remarquer que les mots que nous avons rendus par *péché* & *délit* se prennent souvent indifféremment pour toute sorte de péchés; mais que dans le cas dont il s'agit ils ont sans-doute chacun une signification particulière. Le Sacrifice pour le péché s'offroit pour tous les péchés d'ignorance, soit dans le Sacrificateur, le Roi, tout le Peuple, ou un simple Particulier (*a*). Le Sacrifice pour le péché n'avoit pas lieu pour toute sorte de péchés d'ignoran-

(*a*) *Levit.* IV.

rance, mais seulement pour ceux qui regardoient la Loi cérémonielle; puisque l'infraction des autres Loix ne s'expioit point par les sacrifices. L'offrande pour la transgression ou le délit, se faisoit aussi pour des péchés commis avec connoissance de cause, lorsqu'on les avouoit avant que d'en être convaincu; car si le Coupable n'avouoit qu'après la conviction, il étoit excommunié, & il n'y avoit point de sacrifice qui pût le rétablir. La plupart de ces péchés étoient des parjures.

Mais ce qui distinguoit le *délit* du *péché*, c'est que tout péché, qui, outre l'infraction des Loix cérémonielles renfermoit une injure faite à ce qui appartenoit à Dieu ou aux hommes, s'appelloit *délit*; mais quand le crime n'attaquoit les biens de personne, c'étoit simplement un *péché*. Le premier, plus grave, requéroit une oblation pour le délit, le second un sacrifice pour le péché.

Les Sacrifices pacifiques ou de prospérité étoient de trois sortes: les Sacrifices d'actions de graces, les Oblations volontaires, & les Offrandes vouées. Il paroît delà, dit l'Auteur, que les sacrifices n'affranchissoient pas les hommes de la turpitude morale du péché, ni de la coulpe encourue par la violation de la Loi morale, mais seulement de la coulpe produite par la violation des Loix du Culte extérieur établi chez les *Juifs*; & même ils ne délivroient pas de tous les péchés de cette espèce; ce n'étoit que de ceux qui se commettoient par ignorance, ou par infirmité; mais ils délivroient de toutes les impuretés légales, & des pollutions extérieures. Delà vient que l'Auteur de l'*Epitre aux Hébreux* attribue l'expiation du

pé-

péché moral à une tout autre cauſe, c'eſt-à-dire au ſang de JESUS-CHRIST.

Tous les péchés, ſous la Loi de *Moyſe*, peuvent ſe conſidérer, ou comme deſobéiſſances à Dieu, ou comme injures faites au prochain. La connoiſſance de ces derniers étoit réſervée au ſeul Magiſtrat; les Sacrificateurs n'y avoient rien à voir, à moins que le crime ne renfermât quelque infraction des Loix du Culte Religieux: alors ce qu'il y avoit de légal dans l'action criminelle, s'expioit par un ſacrifice pour le délit; & l'on ſatisfaiſoit au prochain par la réparation, ou la reſtitution. Comme tout péché eſt un acte de deſobéiſſance à Dieu, on peut auſſi le conſidérer rélativement à la Loi morale connue par les lumières de la Nature, & rélativement à la Loi poſitive, connue par la Révélation. Les infractions de la Loi morale n'admettoient point d'expiation; & on ne voit point qu'il y eût de ſacrifice preſcrit pour cette ſorte de péché; mais la deſobéiſſance à la *Loi poſitive révélée* pouvoit s'expier, quand le péché avoit été commis par erreur.

Tout homme qui deſobéiſſoit aux Loix de Dieu, contractoit une coulpe morale, qui réſultoit de la turpitude de l'action, & qui l'expoſoit à la colère de Dieu; mais il contractoit auſſi une pollution légale, qui ſuſpendoit ſes rélations avec Dieu, & le rendoit incapable de faire aucune offrande, & de ſe joindre aux Fidèles dans le Service Public, juſqu'à ce que cette impureté fût ôtée; & c'eſt ce que faiſoient les ſacrifices, & les autres expiations religieuſes; mais elles n'ôtoient point la coulpe morale du péché, autrement que

d'une manière symbolique, parce que c'étoit un signe de repentance, & un type de l'expiation qui se feroit un jour par le sang du *Messie*. Jusqu'à ce tems-là la coulpe étoit au pouvoir de Dieu seul; il pardonnoit au pécheur, ou il le punissoit, selon son bon-plaisir. En un mot, le péché contre le prochain, & l'infraction de la Loi morale, étoient de la compétence du Magistrat. La turpitude morale & la coulpe du péché étoient réservées à Dieu seul; mais l'impureté, l'incapacité & la souillure légale, causée par l'infraction de quelque Loi positive du Culte établi, regardoit le Sacrificateur qui faisoit propitiation pour le Coupable.

Une autre partie principale du Culte extérieur chez les *Juifs*, consistoit à garantir le Peuple de souillures extérieures, & à purifier ceux qui étoient souillés; & le grand nombre de règles & de cérémonies que Dieu avoit établies à cet effet, tendoient principalement à tenir ce Peuple séparé des Nations idolâtres (*a*). Toutes les bêtes étoient distinguées en *pures* & *souillées*: & comme les hommes se souilloient de diverses manières, il y avoit aussi divers moyens de les purifier. La troisième partie essentielle de la Religion, & qui regardoit les Sacrificateurs, c'étoit d'offrir les prières du Peuple. Il n'y avoit point de Formulaire public; chacun faisoit sa prière en son particulier dans le Temple; mais ces prières n'étoient comptées d'aucune efficace si elles n'étoient offertes par le Sacrificateur, ce qu'il faisoit en offrant de l'encens sur l'Autel des Encensemens dans le Sanctuaire, & cela deux fois par jour, aux heures du

(*a*) Lévit. XX. 25.

du Sacrifice, après quoi le Sacrificateur prononçoit la bénédiction. Il y avoit quelques autres articles moins importans compris dans la Sacrificature, par exemple, le soin du Temple & des Vaisseaux sacrés, des Vêtemens Sacerdotaux, & du Livre de la Loi. Mais on demande si les Sacrificateurs étoient obligés par leur charge d'enseigner la Loi? Plusieurs passages prouvent qu'ils y étoient obligés (*a*); mais ils ne spécifient pas quelle Loi: cependant, si l'on y fait attention, on voit que ce n'étoit que la Loi cérémonielle, & c'étoit une affaire considérable; car il y avoit tant de conditions requises pour le choix des victimes, tant de cas différens de souillures, qui exigeoient différentes méthodes de se purifier, que l'étude en étoit fort longue & fort difficile. Les Sacrificateurs étoient donc obligés de résoudre toutes les difficultés, & le Peuple devoit s'en rapporter à leur décision: en un mot, la manière de bien diriger le Culte extérieur, & d'en bien observer les rites & les cérémonies, étoit la seule science que les Sacrificateurs étoient obligés de garder. (*b*). C'est encore ce qu'il faut entendre dans un autre endroit, par les *Statuts* & les *Ordonnances* (*c*). Il y a à la vérité un passage qui semble établir le Sacrificateur juge avec le Magistrat (*d*); mais il y est fait allusion à une Cour supérieure établie dans l'enceinte du Temple, laquelle recevoit les appels des Cours inférieures. D'ailleurs les Ecclésiastiques n'étoient point, par leur profession, exclus des Charges de Judicature; on les en

(*a*) Deut. XXXI. 9. Lévit. X. 9. 10.
(*b*) Lévit. XIV. 16. 57. Deut. XXIV. 8. Aggée II. II. Mal. II. 7.
(*c*) Lévit. X. 9. 10. (*d*) Deut. XVII. 9.

en revêtoit ſouvent, parce que c'étoient des gens d'étude (*a*); mais ils n'étoient jamais juges en qualité de Lévites & de Sacrificateurs. C'eſt encore à cauſe de leur habileté, qu'on les a vus exercer divers grands Emplois Civils & Militaires (*b*).

Il y avoit, outre les Sacrificateurs, trois ordres de perſonnes appellées *ſaintes*. Les *Lévites*, qui étoient le reſte de la Tribu de *Lévi*, & qui ſervoient les Sacrificateurs dans l'adminiſtration du Service Divin. Les *Nazaréens*: ils n'étoient point Eccléſiaſtiques; c'étoient de ſimples particuliers, qui ſe dévouoient pour un tems à de certains actes de dévotion. Et les *premiers-nés*, qui étoient ſaints au Seigneur juſqu'à ce qu'ils fuſſent rachetés ſelon la Loi. Au-reſte le Souverain Sacrificateur ne différoit des Sacrificateurs ordinaires, que par le privilège qu'il avoit d'entrer une fois l'an dans le Lieu très-ſaint, & de faire aſperſion du ſang au-dedans du voile. Quelques-uns ont cru que la Souveraine Sacrificature étoit réſervée aux aînés de la famille d'*Aaron*, mais ſans fondement; puiſqu'on ne voit rien de ſemblable, ni devant ni après la Captivité.

Après avoir démontré que les devoirs du Culte extérieur uniquement, conſtituoient la charge de Sacrificateurs à l'excluſion des devoirs du Culte intérieur, & de la Morale, l'Auteur traite de ceux qui étoient chargés de cette importante partie de la Religion, c'eſt-à-dire des Prophètes.

Les Prophètes étoient un ordre de perſonnes établies de Dieu, pour déclarer ſa volonté aux hommes, les inſtruire de leurs devoirs, les corriger

(*a*) 2 Chron. XIX. 5. &c
(*b*) 1. Chron. XXII. 23, 27, 28 2. Sam. VIII. 17, 18.

riger de leurs fautes, & réformer leur vie. Dieu en avoit fait la promeſſe(*a*) à l'Egliſe *Judaïque:* & quoique *St. Pierre* & *St. Etienne* l'appliquent au *Meſſie*, & après eux les Rabins, ils l'entendent auſſi, avec raiſon, d'une charge établie dans l'Egliſe; le ſingulier ſe prenant pour le pluriel, comme dans la ſuite, où il eſt queſtion des faux Prophètes(*b*). Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il y a eu une ſucceſſion conſtante de Prophètes dans cette Egliſe, depuis *Moyſe* juſqu'à la *Captivité*, & même depuis. Quoique Dieu ait quelquefois inſpiré d'autres perſonnes pour quelque cas particulier, il préféroit d'ordinaire *ceux qui avoient été élevés dans les Ecoles établies à cet effet, c'eſt-à-dire au Miniſtère prophétique.* Il n'eſt fait mention que de cinq de ces Ecoles; mais comme l'Ecriture n'en parle que par occaſion, & qu'il falloit un grand nombre de ſujets pour inſtruire tout le Peuple, on peut ſuppoſer qu'il y en avoit bien davantage: *Naioth*, *Jéruſalem*, *Béthel*, *Jérico*, & *Guilgal*, ſont les cinq dont il eſt parlé. Ces Ecoles étoient ſous l'inſpection des Prophètes les plus célèbres, qui en étoient comme les Maîtres, ou les Profeſſeurs. *Samuël* préſida à celle de *Naioth*, comme il paroît par un paſſage (*c*) que la *Paraphraſe Chaldaïque* exprime ainſi: *& Samuël étoit le Maître qui les inſtruiſoit.* Il paroît auſſi qu'*Elie* enſeignoit à *Guilgal* (*d*); & qu'après qu'il eut guéri la lèpre de *Naaman le Syrien*, ſon Ecole devint ſi fameuſe qu'il en falut agrandir les appartemens (*e*). Les Diſciples s'appelloient les *Fils des Prophètes*,

(*a*) Deut. XVIII. 15. (*b*) Ib. vs. 20.
(*c*) 1. Sam. XIX. 20. (*d*) 2. Rois IV. 38. (*e*) Ib. VI. 1.

tes, & le Prophète qui les instruisoit s'appelloit leur *Père* (*a*). Comme il y avoit cent Ecoliers à *Guilgal*, il est probable qu'il y en avoit autant dans chaque Collège, où ils vivoient en commun (*b*). Les plus fameux Prophètes avoient été formés de cette manière, excepté *Samuël*, qui avoit été élevé dans le Temple. *Elisée* avoit été disciple d'*Elie*, & son serviteur. En effet, les anciens Prophètes se servoient des jeunes, pour porter des messages Prophétiques, & pour agir sous eux (*c*). Delà vient qu' *Amos* déclare que sa commission est extraordinaire, n'étant ni Prophète, ni fils de Prophète (*d*).

Le Ministère des Prophètes étoit bien différent de celui des Sacrificateurs. Ceux-ci ne s'occupoient que du Culte extérieur, & des Cérémonies prescrites par la Loi; les autres faisoient leur unique affaire du Culte intérieur & de la pureté des Mœurs. Les Sacrificateurs représentoient le Peuple à Dieu; les Prophètes représentoient Dieu à l'égard du Peuple, leur portoient la parole de sa part, tâchoient de les ramener à leur devoir, & leur déclaroient la volonté de Dieu pour former les hommes à la vraie Piété & à la Vertu, employant à cet effet les motifs presfans des peines & des récompenses: il n'y a qu'à lire les morceaux que nous avons de leurs discours, dans leurs Livres, pour voir qu'ils consistent presqu' entièrement en exhortations, censures & instructions. Il ne faut donc pas s'imaginer, que leur occupation ordinaire fut de prédire l'avenir, &

(*a*) 1. Sam. X. 12. 2. Rois IV. 38.
(*b*) Ibid vs. 43. & 2. Rois XVIII. 4.
(*c*) 4. Rois IX. 1. & 1. Rois XX. 15. (*d*) Amos VII. 14.

& d'annoncer de nouvelles révélations: c'étoit une commiſſion extraordinaire, dont quelques-uns des principaux Prophètes étoient honorés de Dieu en de certaines occaſions.

Les Prophètes furent les Prédicateurs de la crainte de Dieu & de la ſaine Morale jusques à la Captivité, & même quelque tems après le rétabliſſement, puiſqu'il eſt fait mention de *Zacharie*, *Aggée* & *Malachie*. Mais après eux, les Dons Prophétiques ceſſèrent, & les Prophètes ne parurent plus. Les *Juifs*, pour y ſupléer, & perpétuer au milieu d'eux la connoiſſance & la pratique de la vraie Religion, établirent les Synagogues. Il y en a qui croient qu'ils étoient autoriſés à faire cet établiſſement par un paſſage du *Lévitique*, qui ordonne *une ſainte Convocation* (a). Quoi qu'il en ſoit, il ne paroît pas qu'il y ait eu de Synagogue avant *Eſdras*. Il eſt probable que durant la Captivité les *Juifs* s'aſſembloient pour faire leurs dévotions, & que c'eſt delà que les Synagogues tirent leur origine; car il en eſt fait mention peu de tems après le retour de la Captivité. Quoi qu'il en ſoit, JESUS-CHRIST & ſes Apôtres approuvèrent cet établiſſement, non ſeulement en ſe joignant au ſervice qu'on y faiſoit, mais encore en y prêchant l'Evangile: d'où il paroît que Dieu, qui étoit entré dans un ſi grand détail à l'égard de la Loi cérémonielle, avoit laiſſé aux hommes la liberté de règler, ſelon leur prudence, tout ce qui concernoit les points de Morale.

Bien qu'on ignore le tems où les Synagogues ont commencé, on ſait aſſez leur deſtination, & ce qu'on y faiſoit. Le Peuple s'y aſſembloit pour prier

(a) Lévit. XXIII. 3.

prier Dieu, & pour entendre lire & expliquer la Loi. On ne pouvoit pas en bâtir dans un endroit, où il n'y avoit pas assez d'habitans, pour fournir au moins dix hommes, trois fois la semaine, pour assister au Service Divin: ainsi dans les Villages, où l'on ne pouvoit pas compter sur ce nombre, on se contentoit de bâtir des Oratoires qui s'appelloient *Proseuchæ*, où le Peuple pouvoit se retirer ou s'assembler pour prier, mais où il n'y avoit ni lecture ni explication de la Loi. C'étoient de simples cours, fermées de murailles, sans couvert. Il falloit dix assistans pour former une Synagogue, parce que chaque fois qu'on s'assembloit on lisoit une certaine portion de la Loi, divisée en sept parties, chacune desquelles devoit être lue par une personne différente. D'abord on appelloit un Sacrificateur pour commencer la lecture, & ensuite un Lévite: les autres étoient de simples particuliers, comme l'étoient aussi les deux premiers, s'il ne se trouvoit dans l'assemblée ni Sacrificateur ni Lévite. Les trois autres étoient les Chefs de la Synagogue, & étoient installés par l'imposition des mains; le premier lisoit la Liturgie, le second appelloit les Lecteurs, & le troisième étoit chargé des Livres Sacrés & du soin des Pauvres; ils recevoient les prosélytes par le Batême, comme les anciens Prophètes recevoient leurs disciples, & ils prononçoient les sentences d'excommunication. Après les Prières, qui étoient longues & ennuyeuses, & la lecture de la Loi, le Service finissoit par la prédication. Tout particulier pouvoit faire cette dernière fonction, pouvu qu'il en eût la capacité; JESUS-CHRIST prêchoit souvent dans les Sy-

na-

nagogues, ou de lui-même, ou y étant invité, & y traitoit des principes de la Religion & de la Morale. Il eſt probable que ces fréquentes prédications empêchèrent les *Juifs* de retomber dans l'idolâtrie, après le retour de la *Captivité*. Enfin cette Diſcipline, approuvée & pratiquée par JESUS CHRIST & par ſes Apôtres, fut introduite dans l'*Egliſe Chrétienne* autant qu'elle étoit compatible avec l'*Evangile*; & ſi l'on connoiſſoit bien les différens ordres & degrés des Miniſtres de la Synagogue, on verroit auſſi que ceux de l'*Egliſe Chrétienne* leur reſſemblent beaucoup.

Les Sacrificateurs des *Payens* étoient les mêmes que chez les *Juifs*; c'étoit un ordre d'Officiers établis pour réconcilier les Dieux avec le Peuple, par la pratique de leurs cérémonies & rites ſacrés, & dont l'emploi ne regardoit uniquement que l'extérieur de la Religion, & qui ne ſe mêloient point de la Morale. Tous les *Payens* s'accordoient à croire que la négligence d'une ſeule cérémonie irritoit les Dieux, & qu'on ne pouvoit les appaiſer que par la pratique de certains rites. Quelquefois les *Romains* offroient des victimes humaines, & quelquefois ils alloient, en grande pompe, ficher un clou dans la porte du *Capitole*. Négliger les auſpices, ou ne pas faire attention au cri des poulets, étoit chez eux un crime plus atroce que le meurtre même. *Cicéron* marque deux ordres de Miniſtres: ceux du premier ordre étoient proprement Prêtres, & ſe diviſoient en *Sacrificateurs*, *Pontifes* & *Flamens*.

Les *Sacrificateurs* faiſoient toutes les cérémonies de la Religion; les *Pontifes* jugeoient

des cas qui y étoient rélatifs, avoient inſpection ſur les Sacrificateurs, règloient le Service public, & ordonnoient les Fêtes; & le *Flamen* étoit le principal Prêtre d'une Divinité; ainſi chaque Divinité n'en avoit qu'un; c'étoit une charge très-honorable, & qui avoit de beaux privilèges.

Le ſecond ordre de Miniſtres étoient *Augures* & *Aruſpices*; leurs fonctions conſiſtoient à découvrir, par divers moyens, la volonté des Dieux, & à la déclarer aux Peuples, auſſi-bien qu'à preſcrire ce qu'il falloit faire pour détourner un ſiniſtre préſage. Pour ce qui eſt des Vertus morales, ſi les *Payens* les exigeoient, ce n'étoit pas comme faiſant partie de la Religion, mais ſimplement entant qu'elles ſont néceſſaires au bien de la Société, & convenables à la dignité de l'Homme & du Citoyen. Ces foibles barrières ne tinrent pas longtems contre les paſſions des hommes; ils vendirent leur honneur à prix d'argent, & trahirent leur patrie.

Alors les Philoſophes parurent; & pour ranimer la vertu presqu' éteinte, ils l'inculquèrent par des principes tirés de la Nature & de la Raiſon; & voyant que leur Religion n'avoit aucune influence ſur les mœurs, ils tachèrent de dégoûter les hommes d'un Culte extérieur & ſuperſtitieux, & à leur inſpirer des ſentimens intérieurs de reſpect pour la Divinité. Ainſi les Philoſophes ſe propoſoient chez les *Payens* le même but pour lequel les Prophètes avoient été établis chez les *Juifs*. Il y avoit de ces Philoſophes, ſurtout parmi les *Stoïciens*, qui étoient d'excellens Maîtres, & des modèles de vertu, dont les diſcours pathétiques avoient un grand aſcendant ſur

les

les esprits. Et si l'on ne voit nulle part que les Prêtres ayent jamais tâché de rendre les Peuples vertueux, c'est que ce sujet étoit entièrement étranger à leurs fonctions.

L'Auteur, avant que de passer au Sacerdoce *Chrétien*, fait des réflexions, que je ne ferai qu'indiquer. La première, c'est que tous les Peuples, tant *Juifs* que *Payens*, croyoient une Providence; que Dieu prenoit connoissance des actions des hommes; qu'ils l'irritoient souvent, & que selon la nature des offenses il punissoit, ou les simples particuliers, ou les Nations entières, ce qui étoit la source de l'embarras où ils étoient quant aux moyens de l'appaiser. Mais ils se trompoient à l'égard de la nature des offenses, en les faisant consister dans la négligence de quelque cérémonie. Comme les *Payens* croyoient que l'intention des Dieux se connoissoit par les Augures & les Auspices, la moindre négligence à cet égard étoit, dans leur esprit, un crime capable d'attirer la colère des Dieux. *Ils croyoient bien que les* immoralités leur déplaisoient aussi, mais ils ne craignoient pas de s'attirer par-là aucun châtiment, n'ayant point de sacrifices prescrits pour cet effet. Ils disoient que les injustices & les autres crimes offensoient les hommes, & que la négligence dans le Culte offensoit la Divinité. A la vérité les Philosophes parloient autrement, mais peu de gens étoient Philosophes; & les *Juifs* même étoient à peu près dans ce préjugé, malgré les remontrances des Prophètes.

Une seconde réflexion, c'est que tous les Peuples croyoient que la Divinité étoit *placable*, que les moyens de l'appaiser n'étoient point arbi-

traires, & qu'elle devoit les indiquer elle-même par une révélation: delà vient que tous les Législateurs, qui ont fait des Loix touchant les Sacrifices & les Expiations, ont feint des conférences avec quelque Divinité. Toutes les Nations de l'Univers étoient perſuadées de la bonté de Dieu & de ſon panchant à la miſéricorde; mais elles croyoient que lui ſeul pouvoit indiquer les moyens de l'y déterminer: delà l'opinion générale de la néceſſité d'une Révélation. Et d'où peut venir un principe ſi univerſellement reçu, ſi ce n'eſt du premier homme, qui le tenoit de Dieu?

Mais, en troiſième lieu, ce qui eſt très-extraordinaire, c'eſt que tous les Peuples, tant *Juifs* que *Payens*, ſe ſoient accordés ſur ce point, qu'on ne pouvoit pas appaiſer la Divinité ſans effuſion de ſang; car ce principe, qui n'a aucun fondement dans la Nature, ſe trouve répandu dans les deux hémiſphères. D'où vient-il? Ce n'eſt pas de la Raiſon. Il faut donc que ce ſoit de la Tradition. Mais en ce cas-là ce principe eſt la preuve convaincante de pluſieurs points importans. 1. Que l'hiſtoire de l'origine du Monde écrite par *Moyſe* eſt véritable, & qu'un ſeul homme a été le père de tous les autres. 2. Que Dieu lui-même eſt l'Auteur de cette tradition, ſans quoi une choſe auſſi éloignée de la Raiſon, ſe ſeroit bientôt effacée de l'eſprit des hommes. 3. Que le premier homme tomba dans le péché avant que ſes enfans ſe fuſſent ſéparés d'avec lui. 4. Que les *Chrétiens* concluent delà avec raiſon, que pour détourner les hommes du péché, Dieu a établi que l'expiation ne s'en feroit point ſans effuſion de ſang, & qu'il a preſcrit des ſacrifices expiatoi-

res

res pour préparer les esprits à la grande expiation du Médiateur.

Il faut remarquer, en quatrième lieu, la distinction que les *Payens*, & même les *Juifs*, faisoient entre la Religion & la Morale, ne regardant cette dernière que comme une affaire de Politique, malgré les peines que les Prophètes se donnoient pour rectifier leurs idées. Dieu n'avoit donné d'abord à son Peuple que les Loix du Décalogue; mais après l'idolâtrie du Veau d'or, copiée des *Egyptiens*, il fut obligé de les charger d'un nombre suffisant de cérémonies pour les occuper, & capables de couper toute correspondance entre eux & les Nations idolâtres.

Remarquons, en cinquième lieu, que le caractère des Prêtres chez les *Juifs* & chez les *Payens*, étoit de représenter le Peuple à Dieu, faisant, au nom du Peuple, l'expiation de ses offenses, pour le réconcilier avec Dieu. Les Prophètes, tout au contraire, représentoient Dieu à l'égard du Peuple, prêchoient la repentance aux hommes, & leur déclaroient la volonté de Dieu. Les *Payens* avoient aussi leurs Prophètes, leurs Oracles, leurs Sibyles, leurs Augures & leurs Aruspices, qui prétendoient leur expliquer l'intention des Dieux; mais malgré ces vaines prétentions, ils ne se mêloient point de la Morale; il ne s'agissoit que de simples cérémonies. Les Ministres de la Synagogue succédèrent aux Prophètes; le service qu'ils instituèrent étoit fondé sur la Religion naturelle, & règlé selon la prudence humaine. Ceux qui officioient, parloient au nom de Dieu; & sans prétendre à de nouvelles révélations, ils expliquoient les anciennes, & exhortoi-

ent le Peuple à s'attacher fermement aux Préceptes Divins. Les Philoſophes faiſoient en quelque ſorte la même fonction que les Prophètes & les Docteurs de la Synagogue. Sans ſe vanter de révélations, ils découvroient la volonté de Dieu par la Raiſon, & ils rectifioient les idées du Vulgaire touchant la Divinité & la Religion.

Enfin, puisque tout le ſervice de la Synagogue a été approuvé de Dieu, quoique les hommes en euſſent été les auteurs, il s'enſuit qu'il eſt permis à chaque Peuple de règler chez ſoi la forme extérieure du Culte public, pourvu qu'il n'y entre rien qui choque les Loix Divines.

Selon l'idée de Prêtre, tant dans la Religion *Judaïque*, que dans la *Payenne*, les *Chrétiens* n'en reconnoiſſent point d'autre que le ſeul Médiateur JESUS-CHRIST. Non qu'il fût Prêtre ſelon l'ordre d'*Aaron*, puiſqu'il n'avoit pas droit de ſacrifier dans le Temple, mais parce qu'il a offert, une fois pour toutes, ſon propre corps ſur la croix : delà vient que l'Auteur de l'*Epitre aux Hébreux* l'appelle *Souverain Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſédec* (*a*) : par ce ſacrifice une fois fait, il a mis fin à tous les ſacrifices de la Loi, par conſéquent l'Ordre de Prêtriſe eſt entièrement aboli (*b*). Sous la Loi, tous les préceptes concernant les rites & les cérémonies, n'ayant aucune bonté réelle en eux-mêmes, tiroient tout leur mérite de la volonté du Légiſlateur. Et quand tout ce qu'ils renfermoient de typique a été accompli, JESUS-CHRIST a établi une Religion raiſonnable, dont les préceptes ont une bonté réelle fondée dans les choſes mêmes.

Par

(*a*) Hébr. V. 6, 9. (*b*) Ib. IX. 14. X. 12. &c.

Par *Religion* on a entendu de tout tems, & chez tous les Peuples, la méthode de plaire à Dieu & d'attirer ſa faveur. Cette méthode étoit reſtreinte, chez les *Juifs* & chez les *Payens*, à un Culte purement extérieur; l'Evangile a changé cette méthode en un ſentiment ſi vif de la Divinité, qu'il rend les hommes pieux, équitables, juſtes, charitables, bienfaiſans, miſéricordieux, & vertueux à tous égards. En un mot, la Religion dégagée de ſymboles & de cérémonies eſt réduite à un ſyſtême raiſonnable, qu'on peut rapporter à deux chefs. I. Les Loix éternelles de Vertu morale, qui comprend nos devoirs envers Dieu, nos devoirs envers le Prochain, & nos devoirs envers nous-mêmes. II. Les devoirs qui découlent des rélations que les *Chrétiens* ont avec JESUS-CHRIST, en qualité de Rédempteur, de Médiateur, & de Légiſlateur; c'eſt-à-dire la foi, la confiance, l'amour, la reconnoiſſance & l'obéiſſance. Et puiſque la réconciliation des hommes avec Dieu eſt faite par le ſacrifice de JESUS-CHRIST, il ne s'agit plus que de réconcilier les hommes avec leur devoir, dont ils s'écartent ſans ceſſe par les paſſions. Et c'eſt en cela que conſiſte l'eſſence de la charge de Sacrificateur ou Prêtre *Chrétien*.

On ne trouve nulle part que les *Juifs* ou les *Payens* ayent jamais accuſé les Apôtres d'uſurper l'office de Sacrificateur; ils les regardoient ſimplement comme des Docteurs, qui enſeignoient la Morale: les *Juifs* les prenoient pour des Rabins, & les *Payens* les traitoient de Philoſophes. Auſſi les premiers Miniſtres du *Chriſtianisme* aimoient-ils à paſſer pour Philoſophes; ils ſe vêtoient

ent comme eux en portant le *pallium* ; mais on ne voit point qu'ils ayent rien affecté de ce qui appartenoit aux Prêtres. *St. Paul* fait assez sentir la différence qu'il y a entre le Sacerdoce *Légal*, & le Sacerdoce *Chrétien*, par la définition qu'il en donne occasionnellement dans son *Epitre aux Corinthiens*, en disant que les Ministres de la Loi *font le service sacré*, & *servent* à l'autel, au-lieu que les Ministres de JESUS-CHRIST *prêchent l'Evangile* (*a*). En effet, c'est la grande affaire du Sacrificateur Evangélique: cela paroît encore évidemment par la teneur de leur mission prononcée par JESUS-CHRIST, où il n'est fait nulle mention de sacrifices: *Endoctrinez toutes les nations* &c. (*b*). Enfin de tous les noms donnés aux Ministres de l'Evangile dans l'*Ecriture*, il n'y en a pas un qui signifie un Sacrificateur proprement dit.

D'où vient donc que le mot de *Prêtre* se prend parmi les *Chrétiens*, pour un homme qui fait des sacrifices? C'est parce qu'on transféra, dès les premiers tems, les noms des Ministres de la Synagogue aux Ministres de l'Eglise *Chrétienne*, & qu'on adopta aussi le nom qui renfermoit tous les Ordres, *Sacerdotium* & *Hierateia*. Et quoique ces mots eussent chez les *Chrétiens* un sens fort différent de celui qu'ils avoient chez les *Juifs*, à la suite des tems les Peuples voulurent que leurs Prêtres fussent des Sacrificateurs proprement dits, parce que c'avoit été chez les Anciens le sens du mot *Sacerdotes*; & comme il n'y

(*a*) 1 Cor. IX. 13, 14.
(*b*) Matt. XXVIII. Voy. Act. XX. 28, 29, 30. & 1 Tim. IV. 13.

n'y a point de Sacrificateur ſans autel, on en fit un de la Table de la Communion; & le mémorial du ſacrifice de JESUS-CHRIST fut changé en un ſacrifice réel, quoique l'*Ecriture* n'en diſe pas un mot. Comme par les progrès du *Chriſtianiſme*, & les changemens arrivés aux Langues, le nom que nos Ancêtres *Payens* donnoient à leurs Sacrificateurs s'eſt perdu, nous avons traduit le mot Hébreu *Cohen* & le Grec *Hiereus* par *Prieſt*, qui eſt le nom du Miniſtre Evangélique; & comme l'idée de Sacrificateur y étoit attachée, ils ont continué la faute, en rendant le mot *Presbyter*, d'où l'on a fait Prêtre, par celui d'*Ancien*; & cela pour faire une diſtinction entre ces deux titres, au lieu de rendre au mot *Prêtre* ſa première ſignification; c'eſt-à-dire, un Miniſtre enſeignant le Peuple de la part de Dieu. L'Auteur finit par d'excellens avis au Clergé, pour ranimer la piété des Peuples.

ARTICLE II.

TRAITÉ *ſur la* manière *de lire les* Auteurs *avec utilité*. Tom. I. *Paris* chez *Lottin* & *Butard* 1747. pag. 518. Sans le Diſcours préliminaire qui en a 46. Tom. II. 1751. pag. 452. Tom. III. 1751. pag. 441.

IL n'eſt point de meilleur moyen de s'inſtruire que la lecture. Avec elle ſeule on peut faire de grands progrès. Sans elle toutes les autres voies d'inſtruction ne ſauroient mener fort loin. Mais il faut que la lecture ſoit bien dirigée. On peut beaucoup lire ſans fruit, lors même qu'on

s'attache à de bons Livres. Il eſt une manière de bien lire que peu de gens ſavent, & qu'il ſeroit à ſouhaiter que perſonne n'ignorât. Notre Auteur a entrepris de la réduire en art. Nous avons cru qu'un précis des règles qu'il donne, ſeroit plaiſir, & pourroit même être utile.

L'Art de lire conſiſte ſelon notre Auteur en quatre opérations, *concevoir*, *réduire*, *développer*, *juger*.

Première Opération.

CONCEVOIR.

Concevoir ce qu'on lit, c'eſt le comprendre, ſaiſir la penſée de l'Auteur, former en ſoi la même idée qu'il a eue. On y réuſſit par trois moyens.

I. *Moyen* toujours néceſſaire, & qui ſouvent ſuffit ſeul: *être attentif*, c'eſt-à-dire, lire avec application, fixer ſon eſprit ſur ce qu'on lit, y arrêter ſes penſées. On eſt ſûr de l'avoir fait, ſi en ſe demandant qu'ai-je lu? on peut ſe rendre compte à ſoi-même de ce qu'on a lu; ſi l'on peut ſans s'aſſervir aux expreſſions ſe rappeller les idées du Livre dans le même ordre qu'elles ſont énoncées. Liſez, par exemple, une Fable de *La Fontaine* ſans penſer à autre choſe qu'à ce que vous liſez. Sentez-vous après l'avoir lue, que vous pouvez la répéter mentalement, que vous pourriez même la conter à un autre? Etes-vous en état d'indiquer la maxime ou la remarque qui précéde ou qui ſuit le récit de la Fable? Voyez-vous que la Fable établit & juſtifie cette maxime ou cette remarque? Si cela eſt, ſoyez ſatisfait de vous-même, vous avez conçu cette Fable.

II. *Moyen* toujours utile, &, pour peu que ce qu'on lit ſoit long ou compliqué, abſolument né-

néceſſaire. *Diviſer*, c'eſt-à-dire conſidérer par parties ce qu'on ne verroit que confuſément en gros. Liſez-vous, par exemple, (*a*) la *Fable de l'Ours* & de l'*Amateur des Jardins* dans *La Fontaine*? Arrêtez-vous 1. ſur le caractère de l'Ours; 2. ſur celui du Vieillard; 3. ſur leur rencontre & les complimens qu'ils ſe font; 4. ſur la vie qu'ils mènent enſemble; 5. ſur la manière dont l'Ours tue le Vieillard, en voulant le délivrer d'une mouche qu'il avoit ſur le nez; 6. ſur la maxime qui termine la Fable. Conſidérez chacun de ces objets ſéparément, comme s'il n'y avoit que celui-là. Concevez-les ainſi à part dans l'ordre dans lequel ils ſont dans la Fable, & vous aurez conçu la Fable.

III. *Moyen. Reſſerrer*, c'eſt-à-dire ſaiſir ce qu'il y a d'eſſentiel dans chacune des parties dans leſquelles on a diviſé, & l'exprimer en auſſi peu de paroles qu'il ſe peut. Ne vous figurez pas des difficultés où il n'y en a point. On ne vous conſeille ici que ce que vous pratiquez tout naturellement, lorſque vous voulez rendre en racourci à d'autres ce que vous avez lu ou entendu dire plus en détail. On ne peut presque faire uſage du ſecond moyen, qu'on n'emploie celui-ci. L'eſprit en diviſant ſe porte de lui-même à reſſerrer. Pour donner un exemple, la Fable qu'on a indiquée peut ſe reſſerrer ainſi. „ Un Ours, tout ſauvage qu'il „ étoit, s'ennuye de la ſolitude. Même dégoût „ prend

(*a*) L'exemple que j'allègue ici & ſur le III. Moyen n'eſt point de mon Auteur, qui en a un grand nombre d'autres. J'ai préféré de le prendre dans les Fables de *La Fontaine*, parce qu'il faut avoir le Livre que l'on indique ſous les yeux, & qu'il en eſt peu que l'on puiſſe plus aiſément ſe procurer ſur le champ.

„ prend un Vieillard qui cultivoit à l'écart un „ jardin. Comme ils vont chercher compagnie, „ ils se rencontrent. Le Vieillard a peur, mais „ dissimule. Ils s'invitent à aller l'un chez l'au- „ tre. L'Ours se rend aux offres obligeantes du „ Vieillard. Ils vivent fort bien ensemble. „ L'Ours fournit du gibier ; une autre de ses oc- „ cupations est d'écarter les mouches du visage „ du Vieillard pendant qu'il dort. Un jour qu'il „ n'en pouvoit chasser une, il lui jetta un pavé „ qui tua l'homme. On voit par-là qu'un Ami „ ignorant est très-dangereux ".

Ces trois *Moyens* ont également lieu, que ce soit des faits ou des raisonnemens que l'on veuille concevoir. Mais si ce sont des raisonnemens, il faut de plus tâcher de sentir la vérité de chaque proposition & la liaison de l'une à l'autre, & n'admettre pour vrai que ce que nous voyons clairement l'être. Avis très-important, que l'Auteur ne fait qu'indiquer, parce qu'il y reviendra dans la suite.

Seconde Opération.

RE'DUIRE.

Réduire, c'est faire un abrégé, un précis de ce qu'on a lu ; c'est en tirer la substance, l'essentiel ; en représenter en petit toutes les parties. Cette opération revient à peu près au second moyen de la première, qui consiste à *resserrer*. L'Auteur n'en indique pas la différence. Peut-être entend-il que cette seconde opération s'exécute par écrit, ce qui ne semble pas nécessaire pour le moyen dont il s'agit. On resserre pour concevoir, & pour cela il suffit de resserrer mentalement. On réduit pour mieux retenir ce qu'on a conçu,

ce qui ne peut bien ſe faire que la plume à la main. La réduction d'un Livre eſt quelquefois elle-même un ouvrage conſidérable.

Pour réduire il faut en général, de quelque nature que ſoit l'Ouvrage qu'on réduit, 1. remarquer le but de l'Auteur ; 2. faire attention à l'ordre qu'il a ſuivi, & aux parties principales dans leſquelles il a diviſé ſon ſujet ; 3. ſaiſir chacune de ces parties, en conſidérer les penſées ; 4. ramener toutes les penſées de chaque partie à deux, ou trois, ou quatre penſées capitales qui renferment toutes les autres.

On ne peut avoir à réduire que des faits ou des raiſonnemens. S'il s'agit de la réduction d'un fait, on voit bien qu'en y appliquant les règles générales qu'on vient d'indiquer, il faudra diſtinguer dans ce fait le commencement, le milieu & la fin, ſaiſir les circonſtances principales de chaque membre de la diviſion, omettre les moins néceſſaires, & comprendre ſous des expreſſions générales les circonſtances de détail. Pour donner de cela un exemple, qu'on liſe la *Parabole de l'Enfant prodigue* dans le Chapitre XV. de *Saint Luc* depuis le verſet 2. juſqu'au 24. on verra qu'on y peut diſtinguer, 1. les déſordres & la miſère du Jeune-homme ; 2. ſon repentir ; 3. la bonté de ſon Père ; & qu'on peut réduire tout ce morceau de la manière ſuivante, ainſi que l'a fait notre Auteur. „ Un homme avoit „ deux fils ; le cadet demande ſon bien, il le diſ- „ ſipe en débauches dans un Pays éloigné ; une „ famine ſurvient, il eſt contraint de garder les „ pourceaux, il manque de tout. Il rentre en „ lui-même, il prend la réſolution de retourner

„ chez

„ chez ſon Père, & de lui demander pardon. „ Son Père court à lui dès qu'il l'apperçoit; il „ l'embraſſe, le fait habiller, & fait préparer un „ feſtin; ſon fils eſt retrouvé."

Si ce ſont des raiſonnemens qu'on veut réduire, il faut remarquer la propoſition que l'Auteur entreprend de démontrer, & celles par leſquelles il la démontre. Il faut retrancher toutes les propoſitions acceſſoires & de pur ornement, toutes celles qui ſe peuvent ſupléer. Il faut ſubſtituer à pluſieurs propoſitions particulières une propoſition générale qui les comprenne toutes. Exemple. *Cicéron* dit dans le 5. *Paradoxe:* (a) „ Quoi! puis-je prendre pour un homme libre „ celui qu'une femme tient en ſervitude, à qui „ elle impoſe des loix, ſur qui elle règne ſouverainement, à qui elle ordonne ou défend tout „ ce qu'il lui plaît; qui ne ſauroit ne lui pas obéir „ quoi que ce ſoit qu'elle commande, ni lui „ rien refuſer de ce qu'elle deſire? Demande-t-„ elle? on lui donne. Appelle-t-elle? on vient. „ Renvoie-t-elle? on ſe retire. Menace-t-elle? „ on pâme de crainte. Pour moi, je ne vois pas „ comment on pourroit s'empêcher de regarder un tel homme non ſeulement comme un „ eſclave, mais comme un des derniers & des „ plus bas d'entre les eſclaves, quelque illuſtre „ que pût être ſa naiſſance". Notre Auteur réduit ainſi cet endroit de *Cicéron*. „ Une femme „ exige tout d'un homme qu'elle domine, elle „ lui commande en tout; il n'oſe rien refuſer, „ il

(a) J'ai tranſcrit cet exemple, parce qu'il eſt court; mais je dois avertir que les autres plus longs qui ſont dans l'Auteur, ſont mieux choiſis, & que la réduction en eſt plus heureuſe.

„ il n'oſe deſobéir en rien : n'eſt-ce pas-là être
„ honteuſement eſclave" ?

Quand on réduit, il faut prendre garde de ne point omettre de circonſtances principales dans les faits, ni de propoſitions capitales dans les raiſonnemens. D'un autre côté il ne faut pas trop s'étendre, il faut ſe ſouvenir que c'eſt un abrégé que l'on fait. Si on ne réduit que pour ſoi, pour l'uſage préſent, ſi le précis que l'on fait doit accompagner ce qu'on réduit, on peut être auſſi court que l'on voudra. Mais ſi on travaille pour les autres, ſi on veut que l'abrégé qu'on compoſe ſerve dans un tems éloigné, & peut-être toujours; ſi cet abrégé doit tenir lieu de l'Ouvrage même, il eſt bien viſible qu'il faut alors plus d'étendue, plus d'exactitude & de clarté. Il en faut ſurtout beaucoup lorſqu'il s'agit de faits ou de raiſonnemens qui doivent ſervir de baſe à un jugement ſérieux.

L'Opération dont nous venons d'indiquer les règles, eſt d'un uſage extrêmement étendu. On y a ſans ceſſe recours dans les affaires d'Etat. Et au Barreau peut-on ſans elle rapporter un procès, donner ſes concluſions en réſumant les raiſons de part & d'autre? La récapitulation qui a ſi ſouvent lieu dans les Sermons & dans les Plaidoyers, qu'eſt-elle qu'une réduction? Enfin la réduction eſt le meilleur moyen de profiter de ce qu'on lit. Sans elle les lectures les plus inſtructives ne font qu'une impreſſion paſſagère; ou, s'il en reſte quelque choſe dans l'eſprit, ce n'eſt qu'une confuſion d'idées qui ne vaut guère mieux que l'ignorance. Il réſulte de cette méthode bien d'autres avantages encore. On s'accoutume par-

là à une attention réfléchie & soutenue. L'esprit se forme à la justesse, à l'exactitude, à la précision; il prend le goût de l'ordre. En analysant les pensées des autres, on apprend soi-même à penser & à écrire.

L'Auteur indique, comme des modèles de l'Art de réduire, les Analyses des Sermons du Père *Bourdaloue*, de Mr. *Massillon*, & du Père *Bretonneau*, lesquelles il veut qu'on confronte avec les Sermons mêmes. Il conseille aussi de lire les Ouvrages périodiques, où l'on fait connoître les Livres par le précis qu'on en donne. Mais quand on a l'Ouvrage dont nous rendons compte, on n'a pas besoin d'autre secours: L'Auteur ne donne aucun précepte qu'il ne l'éclaircisse & ne le justifie aussi-tôt par la pratique. Son Livre n'est presque qu'un tissu d'essais faits sur les règles qu'il prescrit.

Troisième Opération.

DE'VE'LOPPER.

Développer un sujet c'est l'exposer dans toutes ses parties, faire connoître ce qu'il est, ses causes, sa nature, ses effets. On développe un fait, en en racontant les circonstances, le caractère d'une personne, en détaillant ses vertus & ses défauts; une pensée, en l'envisageant sous toutes ses faces.

Il est visible que notre Auteur va ici au-delà de son titre. Ce n'est plus la manière de lire les Auteurs qu'il enseigne, c'est le moyen de devenir Auteur soi-même, c'est l'art de traiter un sujet & de faire un Livre.

Pour développer une chose, il est essentiel de la bien connoître. Il ne faut négliger aucun des mo-

moyens qui ſervent à cela. La lecture, l'expérience, la converſation, la méditation, tout doit être employé dans cette vue. Il faut enviſager cette choſe de tous les côtés. Eſt-on venu à bout de la connoître, il faut la diviſer en ſes parties principales, ſoudiviſer chacune de ces parties en d'autres parties ſubordonnées; & enfin, comme chacune de ces dernières parties eſt compoſée de penſées, il faut diſtribuer ces penſées, & les arranger de manière qu'elles faſſent un corps ſymétrique, & qu'elles aboutiſſent à une vérité principale. Ce dernier ordre, qui eſt celui des penſées, eſt très-important. On peut s'en convaincre, par l'effet que produit la lecture de *Senèque* & de *Cicéron*. Celui-là n'a preſque point d'ordre dans ſes penſées, & il laſſe. Celui-ci diſpoſe tout avec ordre, & il plaît toujours.

L'ordre le plus naturel à mettre dans les penſées, eſt de les ranger de façon que la ſeconde appuye la première, que la troiſième ſoutienne la ſeconde, & ainſi de ſuite juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à l'évidence qu'on cherche. S'il s'agit de dépeindre une choſe, ou de narrer une action, il convient que l'ordre des penſées ſuive le progrès même de la choſe ou de l'action.

Cet ordre n'eſt pas toujours auſſi bien déterminé par la nature même de la choſe. Il eſt ſouvent indifférent de placer une penſée avant ou après. Tout ce qu'il y a alors à obſerver, c'eſt de faire enſorte que par l'arrangement que l'on choiſit, l'image que l'on veut former ſoit claire & complette, conformément au but que l'on s'eſt propoſé.

Voilà en raccourci les Règles de notre Auteur

pour *développer*. On les trouve dans bien des Livres connus de tout le monde; & on les y trouve même ſans pluſieurs menus défauts de juſteſſe avec leſquels elles ſont expoſées dans l'Auteur. Mais ce que l'on chercheroit vainement ailleurs, c'eſt une foule d'exemples & d'exercices au moyen deſquels il met ſous les yeux du Lecteur la pratique de ſes Règles, & lui menant pour ainſi dire la main les lui fait pratiquer à lui-même. C'eſt cette multitude d'exemples ſur chaque opération, qui fait le principal mérite de ce Livre. C'eſt par-là ſurtout qu'il peut être d'une grande utilité aux Jeunes-gens.

Nous renvoyons à un ſecond Extrait la quatrième Opération, qui conſiſte à *Juger*. Elle fait le ſujet des deux derniers volumes de cet Ouvrage.

ARTICLE III.

DE Veterum Clypeis, BLASII CARIOPHILI Opuſculum, *in quo plura quæ ad Græcam Romanamque Militiam pertinent explicantur & illuſtrantur*. Lugduni Batavorum typis Eliæ Luſac junioris. 1751.

C'eſt-à-dire,

TRAITE' *des* Boucliers *des* Anciens *par* BLAISE CARIOPHILE. 4°. *pag.* 131. *ſans la Dédicace qui en a* 16.

TOut le monde connoît le Bouclier, Arme défenſive dont toutes les Nations ſe ſont ſervies juſqu'à l'invention de la Poudre à canon, & qui eſt actuellement en uſage chez les Peuples qui

qui n'ont pas encore celui des Armes à feu. Pour en avoir quelque idée, il ſuffit qu'on ait quelquefois jetté les yeux ſur des Médailles ou ſur leurs empreintes, ou en général ſur des Eſtampes d'Antiques. Rien ne s'y préſente plus ſouvent que la figure du Bouclier. La légère connoiſſance qu'on en acquiert par cette voie, eſt néceſſaire à tous ceux qui liſent des Livres d'Hiſtoire ou de Mythologie; mais auſſi elle leur ſuffit. Il n'y a que les Erudits de profeſſion, qui ſe ſont voués à l'étude des anciens Auteurs; qui ayent beſoin d'une connoiſſance plus détaillée & plus approfondie de cette eſpèce d'Armes. C'eſt pour eux uniquement que l'Ouvrage que nous annonçons eſt fait; c'eſt auſſi en leur faveur que nous allons en donner un précis, auquel pourtant je ne leur conſeille pas de ſe borner. Et c'eſt ſans doute ce qu'ils n'auront garde de faire. Ils ſavent trop bien ce qu'a dit un ancien Poëte:

Gratius ex ipſo fonte bibuntur aquæ.

Le Bouclier eſt un moyen ſi naturel de ſe défendre, qu'il n'a pu manquer de venir dans l'eſprit aux premiers qui ont eu à combattre; c'eſt-à-dire, ſans doute, aux hommes du premier âge. Il eſt donc bien inutile d'en chercher l'inventeur parmi les premiers noms fameux dont l'Hiſtoire s'eſt chargée. C'eſt pourtant ce qu'on a fait. Notre Auteur nous apprend qu'on a attribué l'invention de cette Arme à *Abrifius*, à *Proetus*, aux *Egyptiens*, & que *Platon* en a fait honneur à *Minerve*.

On penſe bien qu'une Arme d'un uſage auſſi général a dû varier à bien des égards, ſelon le goût & les vues de ceux qui s'en ſont ſervis. Et

c'eſt en effet ce qui eſt arrivé. Le Bouclier *Grec*, *Argolicus Clypeus*, ainſi appellé parce qu'on le croyoit inventé à *Argos*, étoit rond & couvroit tout le corps. Il fut en uſage chez tous les Peuples d'origine *Grecque*, & chez beaucoup d'autres. Et il le fut long-tems ſans qu'on fît attention à ce qu'il avoit d'embarraſſant & d'incommode. *Iphicrate*, Général *Athénien*, ſongea le premier à réformer le Bouclier *Grec*. Il lui en ſubſtitua une eſpèce plus légère & plus aiſée à manier, qu'on appella *Pelta*. Elle étoit de forme ovale.

Les *Romains* ſe ſervirent du Bouclier *Grec* juſqu'à *Servius Tullius*, qui leur en fit prendre d'une autre forme, dont l'uſage s'étendit enſuite avec l'Empire de *Rome*. On l'appelle *Scutum*. Selon *Polybe*, c'étoit un quarré long de quatre pieds de haut & de deux & demi de large. Il étoit recourbé en manière de tuyau, pour mieux s'ajuſter au corps. Les *Romains* ſe ſervirent auſſi du Bouclier des *Samnites*, qui ne différoit du leur qu'en ce que le bas en étoit plus arrondi. Le grand Bouclier *Romain* n'étoit que pour les Soldats peſamment armés. La Cavalerie & les Troupes légères ſe ſervoient d'un plus petit appellé *Parma*. Il étoit creux, rond, de trois pieds de diamètre.

Le Bouclier des *Amazones* étoit petit, ovale, & échancré en demi-lune. Celui des *Gaulois* étoit auſſi haut que le combattant qu'il devoit couvrir, mais pas auſſi large. Sa grandeur & ſa figure platte comme celle d'une porte, lui en firent donner le nom en *Grec* (*a*). Il étoit d'un uſage

peu

(*a*) θυρεὸς.

peu commode & peu sûr. Les *Germains* n'y avoient pas cherché beaucoup plus de fineſſe. Leurs Boucliers étoient longs & plats, plus larges au milieu que vers les extrémités, ce qui leur donnoit la figure d'un exagone. Tout ce qu'on ſait du Bouclier des *Bretons*, c'eſt qu'il étoit rond & petit. Celui des *Eſpagnols* s'appelloit *Cetra*, & ne différoit pas beaucoup du *Pelta*. Les *Scythes* avoient des Boucliers quarrés appellés *Gerra*. Les *Thébains* ſe diſtinguoient des autres *Grecs* par rapport à leur Bouclier, en ce qu'ils y faiſoient des deux côtés vers le milieu une échancrure. Je ne dirai rien des Boucliers des autres Peuples, ils reviennent à quelqu'une des formes indiquées.

On a fait des Boucliers de diverſes matières. Ceux des *Grecs* étoient de peau couverte d'airain, ou de quelqu'autre métal. Il y en avoit qui étoient tout d'airain. *Lycurgue* avoit preſcrit aux *Lacédémoniens* de n'en porter point d'autres. *Homère* parle de Boucliers faits de ſept doubles de cuir de Bœuf. Le Bouclier d'*Achille* étoit compoſé de deux lames d'airain, deux d'étain & une d'or. On faiſoit auſſi des Boucliers d'écorce d'arbre d'Oſier, de branches de Saule, de ſeps de Vigne. Enfin on y employoit le Tilleul, le Figuier, le Sureau.

Outre ce qui faiſoit le corps du Bouclier, il y avoit dans cette Arme pluſieurs autres pièces remarquables. Au milieu étoit une pièce de fer, relevée, de figure circulaire, que les *Latins* appellent *Umbo*, & les *Grecs* ὀμφαλὸς. Le bord du Bouclier étoit garni d'une lame de fer, en *Grec* ἴτυς. Elle fortifioit le Bouclier contre les coups d'une arme tranchante, & contre l'effet de l'hu-

midité lorsqu'on l'appuyoit contre terre. Notre Auteur croit que cette lame régnoit tout autour du Bouclier, *clypei ambitum contegit*, dit-il. Mais si l'on examine le passage de *Polybe* qu'il cite, on verra que cet Historien ne parle que des parties supérieure & inférieure du Bouclier, ἐν ἄκροις καὶ κάτωθεν μέρεσιν. Il faloit quelque chose pour tenir & manier le Bouclier. Dans les premiers tems on se servit tout simplement d'une longue courroie, au-lieu de laquelle il y avoit dans le Bouclier d'*Agamemnon* une chaîne d'argent. Les *Cariens*, dont le génie inventif s'étoit tourné du côté de la Guerre, parce qu'ils en faisoient métier, & qu'ils ont été le premier Peuple qui ait mis son sang & sa valeur à prix; les *Cariens*, dit notre Auteur, imaginèrent de mettre au Bouclier une anse qui se faisoit de cuir, de bois, ou même de fer. On l'appelloit ὄχανον. Dans la suite on en mit deux; on passoit le bras dans l'une, & on tenoit l'autre de la main. Le mot de πόρπαξ désigne aussi dans les Auteurs la partie du Bouclier qui sert à le tenir. *Plutarque* distingue le πόρπαξ du ὄχανον. *Eustate*, ce célébre Archevêque de *Thessalonique* qui a si bien commenté *Homère*, les confond. Notre Auteur rapporte les passages de ces deux Ecrivains sans oser décider une si grande controverse. *Quum nobis*, dit-il, *non liceat in tantâ rerum caligine & obscuritate dicere vera pars justiorem habeat causam, neque tantos inter se componere lites.* Il semble pourtant qu'on pourroit concilier aisément ces deux célébres Auteurs. Il n'y auroit qu'à dire une chose très-probable. C'est que ces deux manières d'anse étoient assez différentes l'une de l'autre pour être dis-

tin-

tinguées lorſqu'on les avoit ſous les yeux, & qu'on les examinoit de près, comme *Plutarque* pouvoit faire; & qu'en même tems elles revenoient aſſez l'une à l'autre, pour que vues de plus loin, & lorſque l'uſage de l'une s'étoit établi au point de faire oublier l'autre, comme du tems du célébre Prélat, on ne ſut plus en marquer la différence.

Outre l'uſage le plus ordinaire du Bouclier qu'il eſt inutile d'indiquer, on s'en ſervoit à bien d'autres choſes. Pour s'aprocher d'un mur ſans craindre ce qu'on pouvoit jetter d'enhaut, un certain nombre de ſoldats élevoient leurs Boucliers ſur leurs têtes, de façon que ces Boucliers ſe touchoient tous, & alloient en s'élevant en devant. Cela faiſoit une eſpèce de toit, qu'on appelloit *tortue*. Le Bouclier en cas de beſoin étoit un parepluie. On s'en aidoit pour paſſer des riviéres à la nage. On remportoit du combat ſur des Boucliers les bleſſés & les morts. Quand les ſoldats prenoient du repos ils ſe couchoient ſur leurs Boucliers, ou du moins les faiſoient ſervir de chevet. L'inauguration des Empereurs & des Généraux s'eſt ſouvent faite en les élevant ſur un Bouclier. On a quelquefois écrit des Traités d'Alliance ſur des Boucliers. Les Dames *Spartaines* s'en ſervoient en guiſe de berceau, & même elles avoient la fantaiſie d'accoucher ſur un Bouclier. On ſuſpendoit des Boucliers dans les Temples pour monument de la gloire des Grands-hommes. On en employoit dans des cérémonies de Religion. Enfin il y en avoit qui étoient des objets de culte. Tel étoit à *Argos* le Bouclier qui a donné lieu à *Callimaque* de faire

un bel hymne. Quelque complette que paroiſſe cette énumération des uſages du Bouclier, on pourroit encore y ajoûter: par exemple, on pourroit remarquer que les ſoldats s'en ſont quelquefois ſervis pour recevoir l'eau de la pluye & pour boire, & l'on allégueroit pour le prouver la Légion *fulminante* & la Colonne *Antonine*. On pourroit de même dire que le Bouclier a ſouvent été employé comme Arme offenſive à pouſſer & à renverſer les Ennemis, & renvoyer là-deſſus à *Juſte Lipſe* dans ſon Traité de *Militiâ Romanâ* Livre III. Dialogue II.

On gravoit ſur les Boucliers différentes figures d'Hommes, d'Animaux, de Fleurs, de Couronnes. Quelquefois on y repréſentoit des traits d'hiſtoire. On a trouvé dans le *Rhône* près d'*Avignon* un Bouclier qui eſt à préſent dans le Cabinet du Roi de *France*, où l'on voit *Allucius*, jeune Prince *Cantabre*, qui reçoit ſon épouſe de la main de *Scipion*. L'Auteur a fait graver une Eſtampe qui repréſente ce Bouclier. Il a fait la même choſe d'un autre Bouclier, que l'on conſerve à *Londres*, & qui repréſente *Brennus* exigeant de l'argent des *Romains* après la priſe du Capitole, & *Camille* venant au ſecours de ceux-ci. Une pareille repréſentation du Bouclier d'*Achille*, tel qu'il a été expliqué par Mr. *Boivin*, orne le frontiſpice du Livre.

On gravoit quelquefois des inſcriptions ſur les Boucliers. C'étoit ou une ſentence, ou quelque vœu, ou une deviſe. Les *Lacédémoniens* y mettoient un *L* pour ſe reconnoître, & les *Sicyoniens* une *S*.

On avoit grand ſoin de tenir les Boucliers pro-

pres

pres & polis. Quand on ne s'en ſervoit pas, on les mettoit dans des étuis.

Il y avoit des loix très-ſévères contre ceux qui vendoient ou mettoient en gage leur Bouclier, & ſurtout contre ceux qui le jettoient dans le combat.

ARTICLE IV.

FLORA SIBIRICA, *ſive* Hiſtoria Plantarum Sibiriæ. *Tomus* II. *continens Tabulas æri inciſas* XCVIII. Petropoli *ex Typographiâ Academiæ Scientiarum* 1749.

C'eſt-à-dire,

LA FLORE *de* SIBE'RIE, *ou* Hiſtoire *des* Plantes *de* Sibérie. *Tome* II. *contenant XCVIII. Planches*. A St. Pétersbourg, *de l'Imprimerie de l'Académie des Sciences* 1749. 4. pp. 240. *ſans les deux Tables de matières, & la Préface qui en a* 24.

MR. *Gmelin*, Editeur de cette *Hiſtoire des Plantes de Sibérie*, auroit fort ſouhaité, d'épargner au Lecteur la peine de lire une Préface au devant de ce ſecond Tome, ſurtout après en avoir mis une très-ample à la tête du premier volume, où il parle fort au long de la *Flore de Sibérie* en général: mais les Claſſes des Plantes qu'il donne dans ce ſecond Tome ſont ſi compoſées, que ſi l'on veut examiner avec quelque attention les Genres qu'elles comprennent, on trouvera qu'il y a beaucoup de choſes à reprendre, tant par rapport à leurs définitions, que par rapport aux

marques par lesquelles on les distingue: il étoit donc très à propos que Mr. *Gmelin* rendît préalablement compte de son travail.

On ne sauroit rien ajoûter à l'exactitude avec laquelle le célèbre Botaniste *Vaillant* a traité les Plantes qu'on nomme composées & aggrégées; il a suivi la Nature pas à pas, & n'a rien négligé de ce qui méritoit d'être considéré, & qui pouvoit en quelque façon contribuer à rendre les caractères qu'il en donnoit plus faciles, & son système plus intelligible. Mais pourquoi donne-t-on des caractères aux Plantes, si ce n'est pour en faciliter la connoissance à ceux qui s'appliquent à les connoître? Le nombre en est tellement accru, qu'il n'est guères possible de se les imprimer dans la mémoire sans le secours d'un bon ordre & d'une méthode claire. Pour cet effet les Botanistes ont divisé toutes les Plantes en Classes, dont chacune a ses caractères propres, qui n'appartiennent à aucune autre: ces Classes sont ensuite soudivisées en Ordres, & ces Ordres en Genres; de manière que le Genre d'un certain Ordre ne sauroit être rangé sous une autre Classe, que sous celle où ses caractères l'ont une fois placé.

Les Botanistes se sont apperçus que *Vaillant*, quoiqu' observateur scrupuleux, s'étoit quelquefois trompé: il a distribué les Plantes composées de Mr. *van Royen* en trois Classes, & il semble d'abord que ces Classes diffèrent entr' elles: mais pour qu'une division soit juste & philosophique, il est nécessaire que toutes les Plantes d'une Classe singulière, & chaque Plante prise à part, ne puisse être rangée sous une des deux autres Classes. Or la fleur du *Hieracium*, que *Vaillant* nom-

me

me *Piloſelloïdes floribus floſculoſis*, a une grande affinité avec la fleur d'une Plante d'une autre Claſſe, *Vaillant* croit à la vérité qu'elle s'en diſtingue aſſez par les caractères qu'il indique, mais Mr. *Gmelin* prouve qu'il ſe contredit lui-même. Il remarque encore qu'en ſuivant *Vaillant*, on ne ſauroit bien diſtinguer une certaine Claſſe de l'autre, lorſque la polygamie des Plantes, comme dit Mr. *Linnæus*, eſt égale. Notre ſavant Botaniſte paſſe enſuite en revue diverſes Plantes, à l'égard deſquelles il trouve que *Vaillant* s'eſt trompé; & il ſe déclare pour le ſentiment de Mrs. *van Royen* & *Haller*, qui n'ont fait qu'une Claſſe de certaines Plantes, dont *Vaillant* en avoit fait trois différentes.

Vaillant n'a pas mieux réuſſi, ſuivant Mr. *Gmelin*, dans le partage qu'il a fait des Genres, que dans celui des Claſſes, comme il le fait voir par des exemples. Mr. *Gmelin* ne trouve pas les marques diſtinctives que *Vaillant* a données aux *Hieracium* & aux *Hieracioïdes*, & avant Mr. *Gmelin* le célèbre *Ludwig* les avoit déjà jointes comme ne faiſant qu'un même Genre; & Mr. *Linnæus* ajoûte à la dernière une autre qu'il nomme *Crepis*; mais notre Auteur eſt d'avis avec Mr. *Haller*, que cette dernière Plante doit être rangée dans le Genre de la *Scorzonère*. Mr. *Gmelin* ne voit pas pourquoi quelques Botaniſtes modernes ont joint enſemble le *Dens Leonis* & la *Taraxacoïdes* de *Vaillant*; & il prouve que les raiſons qu'ils ont alléguées pour défendre leur ſentiment, ne ſuffiſent pas, & que la dernière de ces Plantes appartient pareillement au Genre des Scorzonères. Ce que Mr. *Gmelin* vient de remarquer

quer par rapport à ces Plantes, il l'a auſſi fait à l'égard de bien d'autres, mais nous ne ſaurions le ſuivre dans ce détail.

Quand on forme une méthode, il ne ſuffit pas ſelon Mr. *Gmelin*, d'affirmer que la Nature a joint telles ou telles Plantes, ou de dire que leur conſtitution eſt la même; il veut qu'on découvre par des obſervations par où la Nature joint de certaines Plantes. Il ne ſuffit pas non plus de dire que la grande diverſité des fleurs fournit aſſez de caractères, puiſque par-là une Plante dont toutes les fleurs ſont hermaphrodites & en forme de tuyaux, appartiendroit au Genre du *Chryſocoma*, quoiqu'elle en fût différente. Mr. *Gmelin* croit donc que les définitions que les Botaniſtes modernes ont données de ce Genre, ne ſuffiſent pas pour qu'un commençant puiſſe par-là reconnoître une Plante qu'il ne connoît pas encore, à moins qu'on n'y ajoûte que toutes les feuilles ſont radicales & les tiges écaillées. Il avoue ingénument qu'on ne ſauroit faire une bonne définition de ce Genre, en conſidérant uniquement les fleurs & les fruits, quoiqu'il avoue que ces marques doivent être préférées à beaucoup d'autres, lorſqu'on en peut tirer la différence générique.

A l'égard des Plantes qu'on nomme *Aggrégées*, Mr. *Gmelin* n'en remarque pas grand' choſe; il dit que l'ordre en eſt aſſez naturel, & il ſe borne à faire quelques remarques ſur un petit nombre de Plantes de cette Claſſe & de la ſuivante. Voilà ce que Mr. *Gmelin* remarque en général ſur ce ſecond Tome, qu'il auroit pu étendre davantage ſi ſon but avoit été d'écrire une Critique Botanique. Il avertit encore que ce To-

me

me contient, outre les Plantes de *Sibérie*, pluſieurs autres, que Mrs. *Gerber* & *Lerche* ont recueillies, le premier dans ſon Voyage au *Wolga* & au *Tanaïs*, le ſecond lorſqu'il accompagna comme Médecin l'Ambaſſadeur de *Ruſſie* en *Perſe*; enſorte qu'on y trouve des Plantes du Païs d'*Aſtracan* & de la *Perſe*. Mr. *Gmelin* ſe flatte qu'on lui en ſaura gré, puiſque ces deux habiles hommes ont tous deux découvert des Plantes très-curieuſes, & que leurs découvertes peuvent beaucoup ſervir à faire une Topographie de Botanique: mais il prévient le Lecteur, qu'il a été obligé par-là de faire graver les planches ſur des Plantes ſechées entre deux papiers, & il prie que pour cette raiſon on ne s'attache pas trop à rechercher les moindres choſes qui regardent les fleurs & les fruits; puiſque quelque ſoin que l'on prenne de tout décrire exactement, les Graveurs ſe donnent toujours de certaines libertés, qu'on ne ſauroit empêcher. Il a cependant pris toutes les peines imaginables pour que chaque Plante fût exactement repréſentée; & pour éviter toute erreur, il a marqué dans ſon Ouvrage en quoi chaque planche eſt imparfaite.

Mr. *Gmelin* avoit averti dans la Préface du premier Tome de cet Ouvrage, qu'il avoit paſſé ſous ſilence quelques Plantes contenues dans l'*Iſis Sibirica* de feu Mr. *Meſſerſchmid*; il en donne le Catalogue dans la Préface de ce ſecond Tome. Ces Plantes ſont au nombre de cinq. A l'égard des trois premières Mr. *Gmelin* ne les a pas rencontrées dans toute la *Sibérie* depuis *Jaico* juſqu'à l'*Océan Oriental*, ni d'autres ne les lui ont point envoyées comme Plantes de cette

Ré-

Région. Pour ce qui eſt de la ſeconde & de la troiſième, elles croiſſent en grand nombre en *Ruſſie*. La quatrième eſt une eſpèce d'Abſinthe, que Mr. *Meſſerſchmid* dit ſe trouver entre les Lacs de *Dalai* & de *Daſchimak*: ſur quoi Mr. *Gmelin* remarque qu'il ignore entièrement quelle eſt la Plante dont parle Mr. *Meſſerſchmid*, & que d'ailleurs ces Lacs ſont ſitués hors des limites de la *Sibérie* appartenante à la *Ruſſie*; & que dans toute la *Sibérie* il n'a vu aucune Eſpèce de la cinquième Plante que Mr. *Meſſerſchmid* a décrite. Notre ſavant Botaniſte finit ſa Préface, en indiquant quelques erreurs du premier Tome, qu'il redreſſe.

Nous tâcherons encore de faire connoître la méthode que Mr. *Gmelin* a ſuivie dans la deſcription de chaque Plante. D'abord il nomme la Plante qu'il décrit, & il marque ſur quelle planche elle ſe trouve: il donne enſuite les noms ſous leſquels *Tournefort*, *Boerhaave*, *Vaillant*, Mrs. *van Royen*, *Linnæus*, *Haller* & d'autres l'ont décrite: après quoi il examine avec ſoin ſa racine, & toutes ſes autres parties. Enfin il examine ſi elle croît d'elle-même en *Sibérie*, ou bien ſi elle y eſt venue d'ailleurs; ſi elle abonde ou non; ſi elle doit être cultivée, & à quel uſage elle ſert dans la Pharmacie. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail; car outre que les matières qui ſont le ſujet de cet Ouvrage, perdroient dans un Extrait, ceux qui s'adonnent à l'étude de la Botanique préféreront d'aller à la ſource pour s'inſtruire. Les planches jointes à ce Volume répondent parfaitement à la bonté de cet Ouvrage. Mr. *Gmelin* y a joint deux Tables des matières:

dans

dans la première il y donne les Genres des Plantes, tant ceux sous lesquels il les a rangées, que les Genres synonymes : dans la seconde on trouve les autres choses remarquables contenues dans ce Volume.

ARTICLE V.

L'Esprit des Nations.
Second Extrait (a).

IL y a peu d'Ouvrages plus variés, & plus chargés de bonnes choses que celui-ci. Il ne contient que deux Volumes assez médiocres : chaque Volume est partagé en un grand nombre de Chapitres, & chaque Chapitre renferme assez de matière pour en former un bon Volume, si l'on vouloit leur donner toute l'étendue dont ils sont susceptibles. C'est ce qui nous a engagés à ne donner dans le premier Extrait qu'une idée très-succinte des sujets renfermés dans chaque Chapitre, & cette même raison nous impose encore la nécessité de suivre la même méthode dans ce second Extrait. J'ai remarqué que les meilleurs Ouvrages sont souvent les moins susceptibles d'Extrait, parce qu'il n'y a rien à en retrancher, & qu'on ne sauroit les faire paroître sous une autre forme, sans leur faire perdre de leur mérite. Celui-ci est de cet ordre-là.

Des défauts de l'Education Françoise.

L'un de ces défauts, c'est de s'attacher à l'extérieur de l'Homme, &, pour ainsi dire, à la pa-

(a) Le premier Extrait de cet Ouvrage se trouve à la page 291. du Tome Précedent.

parure de l'Esprit, plutôt qu'à son véritable ornement. Les *François* entrent dans le monde presque dès l'enfance ; & ces Sociétés, animées par la présence des Dames, impriment à l'Ame ce premier mouvement qui ne la quitte plus. Ils composent leur éducation & leurs mœurs, le modèle devant les yeux. Mais il est assez ordinaire de ne prendre que les défauts de son modèle. La Nature, qui donna aux Femmes avec plénitude les graces & la beauté, plaça le caprice vis-à-vis, pour tempérer leur ascendant. L'Homme se rend donc ridicule, & semble oublier sa dignité, en voulant imiter les Femmes. Il perd même l'empire de son caractère dans cette Société perpétuelle, qui fait le fond des mœurs *Françoises*. Les Femmes, d'autre côté, y perdent cet embaras & cette timidité qui les rend si aimables.

De la véritable étendue du Caractère François, &c.

La flexibilité du Caractère des *François* & de leur extérieur, la transformation de leur goût, la souplesse de leur cœur, ont causé aux *Anglois* en particulier un étonnement qu'ils n'ont pu assez bien exprimer. Malgré le chagrin superbe de l'*Anglois*, il falloit qu'il y eût une Nation où les Hommes possédassent les graces pour les répandre dans toute l'*Europe*. On comprend aisément, que le *François* a dû s'emparer de l'esprit exclusivement ; il laisse le bon-sens à toutes les Nations.

En général, le *François*, jusqu'à l'âge de 35 ou 40 ans, c'est-à-dire jusqu'au milieu de sa carrière, vit dans un mouvement incompatible avec

la

la ſageſſe. Les Etrangers prévenus le regardent obſtinément comme un Fou juſqu'à cette époque. Parvenu à 40 ans, il n'eſt plus reconnoiſſable. Ce fruit, il eſt vrai, pendant ce tems, ſe ſèche quelquefois ſur l'arbre; ou l'arbre lui-même négligé, & dont on n'a point eu le ſoin d'émonder les branches inutiles, perd ſa fécondité. Mais enfin, ſi le fruit vient à ſe meurir, il eſt au nombre des plus excellens.

Je ne ferai ſur les défauts que l'Auteur attribue aux *François* dans ces deux Chapitres, que cette ſeule réflexion. Si l'on tariſſoit la ſource de ces défauts, le *François* ceſſeroit d'être cet *homme aimable*, tel que l'Auteur le repréſente ailleurs; les Etrangers ne rendroient plus cette juſtice à la *France, qu'elle a répandu les graces, la douceur des mœurs, & donné l'eſprit de Société à toute l'Europe.* Je prie l'Auteur de réfléchir un peu ſur ce qu'il avance dans les Chapitres XIII. & XIV. du premier Tome. Anéantiſſez dans le *François ce fond de légèreté & de vains amuſemens* qu'on lui reproche (*a*), il n'aura plus cette ſoupleſſe, cette flexibilité de corps & d'eſprit, que les autres Nations n'imitent que très-imparfaiment, il ne ſera plus propre à ſe diſtinguer, comme il fait, dans toutes ſortes d'Arts & de Sciences. Toutes ces *Modes*, toutes ces *Parures, viennent*, dites-vous, *d'un fond de légèreté.* Remontez à la vraie ſource. Elles viennent, ce me ſemble, de ce même talent qui fait que le *François* réuſſit dans tout ce qu'il entreprend. Toutes ces belles Manufactures que vous admirez

(*a*) Pag. 167.

rez en *France*, & dont la plupart servent de modèles à toute l'*Europe*, sont les fruits de ce talent. L'*Anglois* a voulu faire passer pour un défaut, les productions d'un talent qu'il n'avoit pas.

Du Gouvernement des petites Républiques, & de leur génie.

L'état naturel de l'Homme c'est la Liberté. Les premiers Hommes, encore tout remplis des idées de l'égalité naturelle, ne consentoient qu'avec peine à se rassembler sous le joug de l'autorité. Chaque Tribu, chaque Colonie voulut avoir ses Chefs. Ces petits Etats manquoient de solidité. La Liberté du Peuple se subjugoit avec facilité, & souvent la révolution étoit l'ouvrage de quelques jours.

Ces petits Edifices avoient, pour le dedans, les avantages qui manquoient au dehors. Les Mœurs ne s'y rencontroient point en opposition avec les Loix. Rien n'est plus facile que de les assortir: il n'y a qu'à jetter les Loix dans le moule des Esprits. *Lycurgue* & *Solon* purent étudier les Citoyens, & sauver par-là cette contradiction entre les Mœurs & les Loix, qui est l'écueil des Gouvernemens. L'étendue bornée des Etats apporte une grande facilité à l'observation des réglemens. Le Magistrat voyoit sans peine les infractions, & les desordres. Les Officiers de Police parcouroient les maisons d'*Athènes*, pour examiner la qualité & la délicatesse des mets. La Loi politique & religieuse avoit réglé l'usage des Festins, & jusqu'à la place des Conviés. On voit bien que tout cela ne pouvoit s'exécuter que dans de petites Républiques, avant qu'elles eussent adopté l'esprit de conquêtes.

Si

Si les anciennes Polices étoient auſſi parfaites, & auſſi ſavantes, que les modernes; & de leurs avantages.

Pour décider cette queſtion, il faut bien diſtinguer la Loi politique, la Loi civile, & la Loi cérémonielle. Ce fut un plan de Légiſlation, commun à tous les Anciens, de fonder enſemble la Religion, les Mœurs, les Manières de la plus grande partie de la Loi politique. Cette idée de Gouvernement pouvoit convenir, dans le premier âge du Monde, à des Peuples ſimples; mais lorſque les Hommes ſe furent corrompus, on fut forcé de chercher dans une Politique proportionnée & plus ſavante, la ſolidité des Etabliſſemens. Les anciennes Polices, quoique grandes dans leur ſimplicité, n'étoient donc point & ne pouvoient être ni auſſi ingénieuſes, ni auſſi ſavantes que les modernes.

Des défauts des Gouvernemens de la première Antiquité dans la Morale & la Loi Civile.

Les idées des premiers Légiſlateurs ne peuvent paroître qu'inſuffiſantes & bornées, dans la ſituation reſpective des Nations modernes. L'amour de la Sageſſe les emporta. Ils ne pourvurent point par des Loix propres & convenables à la révolution des Mœurs & des Empires, dont ils devoient prévoir la décadence & aſſurer la durée. Concevant l'Empire politique ſous les idées du Gouvernement de Famille, ils ſe flattèrent de conſerver les Mœurs dans l'Empire, comme un Père au milieu de ſes Enfans & dans ſa maiſon. Plus ſages que philoſophes, plus philoſophes que politiques, ils ne prirent point les choſes par les grands Principes, ou ne purent les appliquer aux

Hommes qu'ils avoient trouvés. Le malheur de tous les Peuples de *l'Orient* & du *Midi* fut toujours l'abondance des Loix cérémonielles dans la Société & la Religion; & la disette des Loix civiles & politiques.

Des défauts des premiers Gouvernemens dans les Loix politiques, par l'exemple de l'Egypte.

Au premier coup d'œil des Loix de l'*Egypte* & de la *Chine*, l'esprit du Législateur se décèle. Il eut pour objet & pour fin de l'Empire, le repos & la tranquilité. Dans le plus beau siècle de l'*Egypte*, un habile Observateur auroit pu prévoir la destinée des Mœurs de la Nation. Toutes les terres appartenoient au Roi, hors celles des Sacrificateurs. Les marques de respect, qui se rendoient au Prince & aux Officiers étoient si fortes, qu'elles ressembloient plutôt aux expressions du Culte religieux, qu'à l'hommage dû à la Souveraineté. On laissa d'un côté avilir les Vertus guerrières, & de l'autre tomber le Commerce dans la langueur. L'*Egypte* nullement guerrière ne pouvoit guère se soutenir. Ses Peuples subjugués devinrent les plus corrompus de l'*Orient* & du *Midi*. *Alexandrie*, & les Villes de la *Basse-Egypte*, devinrent le rendez-vous de tous les Astrologues, des Charlatans, & des Boufons. L'Auteur n'ignore pas que les causes physiques n'étoient nullement favorables à l'*Egypte* pour le Gouvernement. Mais il fait voir que les Loix politiques n'étoient pas plus propres à donner l'activité & la force à la Prudence.

Du Gouvernement de la Chine; du génie de ses Peuples, & de l'Orient moderne.

L'*Orient* & sur-tout la *Chine* sont le Païs de la

Morale. Dès les premiers siècles du Monde, une Philosophie spéculative invite à l'indifférence & à la paresse. Ce ne sont que Sentences chez les *Mahométans*, sur le détachement de la vie; que Maximes de conduite chez les *Chinois*. Ces Païs sont peuplés de Contemplateurs, de Solitaires, de Dévots, honorés même & consultés par le Gouvernement. Cependant les *Chinois* sont les plus fourbes de tous les Hommes. La crainte & la fraude exercent encore un empire bien plus absolu dans le reste de l'*Asie*, où l'on voit partout le spectacle de la ruse aux prises avec la violence. *Mille fois*, dit l'Auteur, *je me suis étonné comment les Orientaux pouvoient penser si bien, & exécuter si mal.*

C'est à peu-près par-tout de même. Les *Chrétiens* pensent du moins aussi bien que les *Chinois*, & ils exécutent fort mal. Leurs actions ne répondent pas à la doctrine qu'ils prêchent ou qu'on leur enseigne. Les Prêtres ne prêchent que la charité, & c'est la Vertu que la plupart d'entre eux cultivent le moins. Voyez quels desordres ils causent en *France*; & cela, disent-ils, pour l'amour & la gloire de Dieu.

Des défauts du Gouvernement Chinois.

C'est le *Bâton qui gouverne la Chine*. On a vu des Princes du Sang dégradés pour avoir pris trop de plaisir aux divertissemens des Coqs. La Correction appellée *paternelle* dans les Tribunaux, est de 40 à 50 coups très-violens. Les Missionaires n'ont admiré les *Chinois*, que parce qu'ils ont trouvé leur Empire gouverné sur le modèle de leur Institut, l'obéissance aveugle, l'exacte frugalité, & la discipline des Rites, c'est-à-dire, l'ob-

l'observation religieuse des usages dans la vie publique & privée. Mais tous les éloges outrés du Gouvernement *Chinois* viendront toujours se briser contre cet écueil : *Il n'a pas fait des Hommes.*

De l'esprit général des Loix des Gouvernemens anciens & modernes.

Pour tracer en raccourci le parallèle de l'esprit des Loix anciennes & des nouvelles, on peut dire que la *Chine*, l'*Egypte*, & les Monarchies des premiers âges ont regardé l'Homme tel qu'il devoit être, & que celles-ci l'ont considéré comme il est. Les anciennes Loix sont plus sublimes, & convenables à la force & à la simplicité du Monde naissant ; les nouvelles sont proportionnées à l'âge du Monde. Les *Chinois*, les *Egyptiens*, tous les Anciens, ne voulurent jamais changer : les Législateurs sembloient s'ôter le pouvoir de faire de nouvelles Loix, suivant les circonstances & les besoins. Les *Grecs*, les *Modernes*, les *Romains* mêmes, entrèrent plus savamment dans les vues politiques, qui jamais ne furent invariables.

Aujourd'hui l'*Europe* paroît avoir acquis tous les principes de stabilité qui peuvent assurer sa durée, sans qu'il soit besoin de changer les Loix générales. Les anciennes Monarchies ne pouvoient s'entretenir que par la Paix. Les premières Loix étoient excellentes pour former une Société de Philosophes : celles-ci ont du raport avec une Société d'Hommes. Les unes sont pures & simples, les autres agréables & humaines. Les anciennes favorisèrent la Royauté, les nouvelles la Liberté. La *Chine*, l'*Egypte*, la *Phénicie*, l'ancienne *Grèce* même furent fondées par des Prêtres.

Gens

Gens de lettres ou Gens d'esprit ; & leur caractère s'y reconnoît par-tout : il falloit ajoûter, & sur-tout celui des Prêtres, qui n'a pas encore changé, qui ne changera jamais, qui cherchera toujours à dominer.

Des Japonois.

L'Auteur prouve très-bien dans ce Chapitre, qu'on trouve chez les *Japonois* des Titres d'une Liberté immémoriale, qui détruisent tout l'argument qu'on pourroit tirer des formes despotiques contre le fond du génie de cette Nation. 1. La Noblesse héréditaire est aussi commune au *Japon* qu'en *Europe* : or il n'y a point de Despotisme avec une Noblesse. 2. La Nation est si mutine, si indomptable, si belliqueuse, qu'on ne sauroit la contenir que par des Loix qui vont jusqu'à l'atrocité. 3 Les Guerres civiles occupent des siècles entiers dans leur Histoire. 4. Le Point-d'honneur se retrouve ici, après s'être perdu dans cette foule innombrable de Nations *Asiatiques*. Cette Nation est esclave par l'injure des causes extérieures, mais libre par le fond de son caractère & de son génie.

Des signes du Despotisme dans le Caractère d'une Nation.

Je vai exposer au Lecteur tous ces signes, mais sans entrer dans le moindre détail. 1. Le langage des *Orientaux* & des Peuples du *Midi*, chez lesquels l'esclavage se trouve comme naturalisé, est l'expression propre de la Servitude & de l'Orgueil. Le style de leurs Ecrivains est enflé, altéré par les métaphores, énervé par les vains agrémens, sans liberté, sans étendue, sans naturel. 2. Il n'y a point de Mœurs dans l'Etat despotique. 3.

Le Point-d'honneur y eſt inconnu. 4. L'Orgueil y domine par les marques extérieures de reſpect & du culte civil qu'on rend au Prince & aux principaux Miniſtres. 5. La propriété des Biens y eſt rarement établie. 6. La Monarchie deſpotique eſt ſans Corps de Nobleſſe. 7. L'Autorité eſt entre les mains des Eunuques, eſpèce d'Hommes qui n'en a que le nom. 8. Dans les Etats deſpotiques, les révolutions n'ont jamais tendu à changer la forme du Gouvernement. 9. On ne s'approche des Souverains qu'avec la crainte, comme les Bêtes; ou avec les préſens, comme les Eſclaves. 10. Il règne dans toutes les parties de l'Etat une langueur affreuſe. A ces ſignes, qui concourent néanmoins en différens degrés, il eſt aiſé de reconnoître la deſtinée d'une Nation.

Des ſignes & de l'amour de la Liberté chez les différens Peuples.

L'Auteur ne cherche ici que le génie de la Nation. Il meſure ce fond de Liberté qui ſe trouve dans les caractères, & détermine les différens ordres des Nations, dans le genre & le degré d'amour qu'elles ont eu pour la Liberté. Il diſtingue & examine trois ſortes de Libertés; la *Liberté Philoſophique*, qui eſt fondée ſur l'humanité; la *Liberté politique*, qui n'eſt établie qu'en vue de la conſervation des Loix & de la République; la *Liberté Naturelle*, qui eſt fondée ſur l'égalité des Hommes entre eux. La plus ſolide eſt la Liberté naturelle, qui a ſon principe dans la partie la plus haute de l'eſprit, & ſes raports envers tout le Genre-humain.

Exemples des différentes eſpèces de Liberté par raport au traitement des Eſclaves.

Ou

On rend ici ſenſibles par l'exemple, les trois eſpèces de Liberté qu'on vient de diſtinguer dans le Chapitre précédent.

Du fond de Gouvernement général convenable au génie des Européens, & des Peuples Septentrionaux.

Les *Ruſſes*, les *Tartares*, un nombre conſidérable de Peuples montagnards, les *Polonois*, s'offrent ſous les apparences de la Servitude, tandis que les *Arabes*, d'un autre côté, ſemblent reclamer pour le *Midi*, la Liberté dont on l'a ſi juſtement dépouillé. L'Auteur arrache à ceux-ci le maſque de la Liberté, & aux premiers celui de la Servitude.

Du fond de Gouvernement propre au génie des François & de l'amour pour le Roi.

Parmi les diviſions des *François* on démêle toujours l'amour pour le Souverain, qui leur eſt naturel, & qui fait bientôt revenir la tranquilité & la paix. C'eſt ce que l'Auteur prouve, en parcourant les Guerres de Religion, & les Troubles de *Paris*. Les plus violens mouvemens de la Ligue ne durèrent que ſix ans, malgré l'état déplorable où le Roi étoit réduit, & le ſecours des *Eſpagnols*. Mais ce qu'il faut ſaiſir comme un trait caractériſtique en ces ſortes d'affaires, c'eſt que la deſobéiſſance avoit pour principe dans l'eſprit des Peuples, des Magiſtrats, & d'un nombre conſidérable de Seigneurs, le danger de la Religion; motif ſouverainement puiſſant, mais paſſager, & qui n'attaquoit qu'indirectement le Roi.

Parallèle des Guerres civiles d'Angleterre & de France.

Dans les Guerres civiles, le nom ſeul du Roi,

plus ſolide en *France* qu'en *Angleterre*, a gagné tout avec le tems. L'eſprit *François* a adouci la nature mortelle de ces Guerres; l'eſprit *Anglois* a envenimé les ſiennes, qui le plus ſouvent n'étoient que des Diſſentions de Compagnies, le Parlement n'étant point armé. Malgré tout cela, on voit à peine deux Rois de ſuite dans la *Grande-Bretagne*, qui n'ait fini par quelque cataſtrophe juſqu'à *Henri IV.* Inutilement même *Henri VII.* réunit les Droits des deux Maiſons, ou ſe prêta aux impoſtures.

En pourſuivant le fil de l'Hiſtoire de *France*, on ne voit pas même que les Guerres civiles aient pris un poiſon mortel. Les mouvemens des *Huguenots* furent d'une courte durée. Depuis l'avènement au Trône de *Henri IV.* on les a toujours réduits avec facilité. Ce n'étoit dans les Grands Seigneurs, que mutinerie, projets, cabales, inquiétudes, deſobéiſſances, plutôt que révoltes. Sous le Miniſtère de *Richelieu*, le Manifeſte de la *Rochelle* ſe ſentoit encore un peu de la Liberté; mais dans tout le reſte de la Guerre on ne peut rien ajoûter à la promptitude des armes du Roi. Le zèle prétendu des *Réformés* ne dura guère que 50 ans. Sous les Minorités de *Louis XIII.* & de *Louis XIV.* voici la démarche des Grands Seigneurs. Demandes à la Cour, cantonnemens, intrigues, petites levées d'hommes. Ils alloient quelquefois juſqu'à la Guerre civile, ni trop ſanglante, ni trop déreſpectueuſe. Tout ſe terminoit au paſſage de quelque Rivière, à la priſe de quelques petites Places. Enſuite, variations, pardons enrégiſtrés au Parlement. Un peu de faveur les calmoit.

Au-

Aucune Guerre civile en *France* n'a eu le but de l'*Angleterre*, de la *Hollande*, & même de l'*Allemagne*. Les Insulaires s'occupent de leurs Privilèges. Jamais l'*Angleterre* n'a usé de politique avec son Roi, c'est ce qui a rendu les Guerres civiles si cruelles. Les *Anglois* ont infiniment plus que les *François* ensanglanté la scène publique. On voit dans leur Histoire les Ducs assez communément décapités, même sous les règnes foibles. L'*Angleterre* s'agite par ses principes intérieurs, soit ceux des Esprits, soit ceux de la Constitution de l'Etat. Les divisions s'y forment par le mépris ou la défense des Loix contre l'Autorité.

Si les François peuvent soutenir la Liberté.

L'Auteur se tourne de bien des côtés pour résoudre ce problême, qu'il ne regarde cependant que comme une hypothèse imaginaire, qui tient à son sujet, où les caractères doivent être placés dans toutes les suppositions. *Peut-être*, dit-il, *le François auroit peine à souffrir toute la rigueur des Tribunaux Républiquains.* Mais les *François* réfugiés en *Hollande* ne la souffrent-ils pas aussi bien que les Naturels du Païs? Et ne la souffriroit-on pas même en *France*, si on y étoit accoutumé dès l'enfance? On plie les Hommes comme on veut par l'éducation. Un jeune *François* transplanté en *Angleterre* prend bientôt le génie *Anglois*.

Des différens Gouvernemens par rapport aux Vertus & aux Talens.

L'époque précise de la grande perfection des Arts destinés au Luxe & au Plaisir, doit être fixé au passage que fait une Nation, dans ce moment

que

que ſa Liberté ſe perd dans l'Autorité Monarchique, ou ſe mitige par le règne de quelque Citoyen extraordinaire. C'eſt ce que l'Auteur fait voir par des exemples.

Des Arts ſérieux.

L'Auteur fait ſur l'Architecture deux remarques d'autant plus ſolides, qu'elles ſont appuyées ſur l'exemple. La première, c'eſt que, s'il eſt queſtion des monumens de grandeur & de vanité, la Monarchie deſpotique ſurpaſſe les établiſſemens Républiquains par la magnificence. La ſeconde remarque, c'eſt que la République, plus œconome & plus auſtère, ſe borne aux Places, aux Marchés publics, aux Arſenaux, aux Magaſins, aux Aqueducs, aux Arts utiles, & à un nombre borné d'Edifices conſacrés à la Religion. Elle ménage le travail & les deniers des Sujets, dont le Souverain diſpoſe avec facilité.

De la Religion publique, & du penchant des Anciens au merveilleux (a).

Le merveilleux eſt le caractère des premiers ſiècles. Plus on remonte vers l'Antiquité, plus les apparitions de la Divinité ſont fréquentes. Inſenſiblement la Divinité ceſſant de continuer ſa préſence viſible, ſe retira dans les Tabernacles & les Temples, dont la conſtruction n'appartient qu'à la ſeconde Antiquité. Elle ne parla plus face à face, ni immédiatement aux Hommes, mais par ſes opérations, dans un nuage, ou par des Miniſtres extraordinaires. Mais le merveilleux ne fit que changer de face. Les Dieux ne parlèrent plus par eux-mêmes, mais par les Miracles, qui continuèrent. A la grande lumière du *Chriſ-*

ti-

(a) J'omets quelques Chapitres.

tianisme, on s'apperçut que le merveilleux étoit infiniment diminué. Les Oracles ceſſèrent avec les prodiges, dont les *Chrétiens* démontrèrent l'illuſion, ou qu'ils confondirent par des Oeuvres infiniment ſupérieures. Enfin, à la renaiſſance de la Théologie, les vrais principes du caractère des Miracles furent établis avec éclat. Alors, dit l'Auteur, on vit ſortir la Critique des combats de la Religion, & le faux merveilleux des 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, ſiècles, s'évanouir de toutes parts. Il en reſta pourtant encore un *tantinet*.

Des Miracles, entant qu'ils ont raport au génie des Peuples modernes.

Le Fanatisme, pris pour le goût du merveilleux, eſt rare en *France*. Les derniers *Proteſtans* publièrent des Prophéties en leur faveur. L'Enthouſiaſme ſe déclara dans les Montagnes & les Déſerts des Provinces méridionales de la *France*. Mais ce ne fut qu'une reſſource éprouvée après l'inutilité des Armes, & des Ecrits contraires aux principes, au penchant, à la nature de la Religion *Réformée*, & qui enfin ne paſſa point le Peuple & les Ignorans. Les Prodiges ſont les ſymptômes certains d'une Secte mourante.

Les *Eſpagnols*, par ce goût fixe du merveilleux, dans la ſituation la plus tranquile, dans les plus beaux ſiècles de la Nation par les Armes & les Lettres, ont continué & continuent dans la paſſion du Pélerinage, dans la Crainte ſervile, dans les Légendes, & les Traditions peu conformes à la majeſté de l'Hiſtoire de la Religion.

Au milieu de ſes plus beaux jours, l'*Italie* n'a pu ſe garantir entièrement des apparences de la Superſtition. La douceur des Fables s'eſt inſinuée

dans

dans ces Esprits délicats & paresseux, accoutumés au merveilleux par la splendeur Ecclésiastique, & disposés par la proximité du Climat, de l'*Orient*.

Sort-on de l'*Europe*, toutes les Sectes, ou Idolâtres ou Mahométanes, ou Schismatiques, ont inondé la Religion de faits prodigieux & de merveilles ridicules. Il paroît certain à notre Auteur, qu'à ne regarder pour un moment l'Ecriture que comme un Livre humain, les Miracles y ont un caractère extérieur tout différent de ceux des *Payens*. Mais il ne nous dit point en quoi consiste cette différence; peut-être la suppose-t-il connue.

De l'Enthousiasme & des Prophéties.

Toutes les Prophéties, tout commerce avec le Diable, se faisoit autrefois en Vers par toutes les Nations du Monde. Les Prophéties étoient plus communes chez les *Orientaux*, à cause de l'Enthousiasme. Les Lamentations sont écrites en Vers; & Dieu inspiroit ses Prophètes d'une façon proportionnée à leur tempérament. L'Inspiration se recevoit en dormant; & quelques Modernes n'ont admis les Révélations prophétiques en veillant, que faute de connoître les Antiquités. *Michée* fit entonner, avant de prophétiser en présence d'*Achab*, un instrument de Musique. *Samuel* trouva des Prophètes qui jouoient des instrumens. Et par-tout, dans ces Climats, l'Enthousiasme ou l'éloquence des Arts, a été le langage de la Religion. Je m'étonne que l'Auteur n'ait pas mis ici, comme il a fait ailleurs, un petit correctif.

De la première partie du Culte extérieur; des Fêtes, des Ablutions, & des Pénitences.

Par-

Parcourez toute l'Antiquité, & vous verrez que le Culte extérieur consistoit en Fêtes, en Danses, Représentations théatrales, Sacrifices, Hymnes, & Festins. Toutes les Nations, les Philosophes mêmes pensoient que, hors les occasions extraordinaires de la colère céleste, les Dieux n'avoient point d'Autels plus privilégiés, que les Théatres & les Lieux d'Assemblées; & qu'enfin le Culte journalier se rendoit par des Fêtes & des Jeux, & non par la tristesse & les larmes. Les Fêtes mêmes des *Juifs*, & leurs Solennités, avoient, pour la plupart, un appareil assez gai. Les *Japonois* trouvent que la Musique les divertit, & qu'il y a de l'indécence à se présenter devant Dieu le cœur affligé. Lorsque la Religion *Chrétienne* parut, elle imposa silence à tout ce bruit de Fêtes, de Pompes, & de Festins; elle rendit l'esprit de Pénitence général, & célébra ses Mystères avec une majestueuse mélancolie.

De la seconde partie du Culte extérieur; des Cérémonies & des expressions du Corps.

Toutes les Religions du *Midi* & de l'*Orient* sont chargées de cérémonies, de pratiques, d'austérités, impraticables aux *Occidentaux*. Les *Romains* maintinrent toujours, contre les pratiques des *Grecs*, la dignité du Culte extérieur. Dans ces derniers siècles, les Auteurs de la Religion *Réformée* réussirent dans une opération bien dangereuse sur le Peuple, qu'ils privèrent en même tems, & d'un seul coup, des cérémonies, des images, & des pompes de la Religion. „ Mais les „ Inventeurs de ce nouveau Système travail„ loient, dit l'Auteur, dans une sphère bornée, „ qui renferme des Peuples froids, peu sensibles

„ aux

„ aux repréſentations de toutes les eſpèces". Ils *travaillèrent* en *France*, même dans les Provinces méridionales de ce Royaume, ils y firent de très-grands progrès, & cependant les *François*, les *Gaſcons* ſur-tout, & les *Provenceaux*, ne ſont pas des *Peuples froids*.

Ce que l'Auteur appelle *l'éloquence* ou *les expreſſions du Corps*, eſt une choſe naturelle aux Peuples de l'*Orient* & du *Midi*. La diverſité des organes leur procure des ſenſations bien différentes des nôtres. Ils ſe déchirent le viſage, s'arrachent les cheveux, ſe roulent dans la pouſſière, prient dans la cendre, pour exprimer leur triſteſſe & leur pénitence. Voilà du burleſque en fait d'*éloquence*.

La dévotion des *Turcs* dans les *Temples* conſiſte dans un profond ſilence, qui n'eſt interrompe que par de profonds ſoupirs; ils n'oſeroient ni touſſer, ni cracher. Cela doit être bien difficile à obſerver pour ceux qui ſont enrumés. En *Aſie*, les Dévots paroiſſent dans un tranſport éternel. La Danſe, deshonnête chez les *Orientaux*, & permiſe aux ſeules Femmes publiques, eſt noble dans ces Quiétiſtes. Ils ne peuvent ſoutenir la contemplation de la Divinité, ſans tomber dans ces convulſions ſacrées. On les voit, les bras croiſés, paſſer les jours entiers dans la méditation. A quoi penſent-ils, & que peuvent-ils ſe repréſenter! Il faut qu'ils ayent les fibres bien fortes pour pouvoir les tenir ſi longtems bandées.

De la Magie.

La Magie eſt un Art fort ancien, & dont l'invention appartient aux *Orientaux*. Toutes les Nations ont puiſé dans la première ſource commu-

mune, qui n'a point ſouffert d'altération. Les *Italiens* des derniers ſiècles avoient recherché toutes les profondeurs de cette Science. Les *Lappons*, les habitans des *Vallées* de *Piémont*, ont des Traditions héréditaires de Magie. Les premiers Inquiſiteurs parlent des Collèges des *Maures*, qu'*Iſabelle* fit détruire, dans leſquels on l'enſeignoit ſucceſſivement à toute la Jeuneſſe de la Nation. Dans les Univerſités de *Fez*, de *Tunis*, & de *Tripoli*, il y a une Chaire de Magie, ſuivant les Traditions des *Arabes*. Les Sauvages, tous les Peuples ignorans, eſclaves, malheureux, embraſſent avidement comme une reſſource à leur ſituation, cette ridicule Science.

Des Myſtères & des Allégories.

Notre Auteur dit fort ingénieuſement, que le *Myſtère & l'Allégorie ſont la Magie des termes, comme le commerce des Eſprits fait la Magie des choſes.* Trois choſes donnèrent naiſſance à cette manière d'enſeigner & d'écrire. Un gout général d'eſprit pour les Myſtères & les Reſerver, la politique jalouſe des Prêtres & des Savans, enfin le mépris des Gens-de-lettres & des Héros pour la Religion commune.

Dans les premiers tems la fureur du merveilleux régnoit avec l'ignorance. La Morale ne fut jamais ſans ſon Apologue, la Phyſique particulière ſans Divinité, la Théologie ſans Miracles, la Médecine ſans Enchantemens, l'Hiſtoire enfin ſans Traditions orales, accompagnées de contes merveilleux.

La jalouſie des Miniſtres de la Religion *Egyptienne* fut la cauſe puiſſante qui retint la Vérité captive pendant plus de 40 ſiècles. Les Prêtres

Chez les *Turcs*, le Mufti a conſervé le titre d'indépendance, qui étoit dans ſa création. Mais, par-là même, il eſt encore plus expoſé à la violence, que les Pontifes comptables de leur adminiſtration. Le *Grand-Seigneur* le deſtitue par un coup d'autorité; on le fait égorger.

Dans la Secte des *Perſes*, le *Sedre* ou Grand-Pontife eſt, à la vérité, Juge Suprême des Cauſes Eccléſiaſtiques; mais l'opinion des *Perſans* eſt, que le Pouvoir vient de Dieu, & par conſéquent que l'*Iman* eſt ſoumis au Prince dans les choſes de Religion. Malgré tout le fataniſme & de la Religion & des Eſprits, la Juridiction de l'*Iman* a reculé devant l'autorité du Prince.

Les branches fameuſes de la Puiſſance Eccléſiaſtique ſont coupées dans tous les grands Corps de Religion. Ces branches étoient l'Inſpiration, les Oracles, les Victimes, les Sacrifices, enfin la Poſſeſſion excluſive & le Dépôt des Sciences. Chez les anciens Peuples de l'*Amérique*, aujourd'hui parmi les Sauvages, où ces armes ſont reſtées à la Religion, elle y paroît auſſi terrible que dans les premiers ſiècles du Monde.

Des Miniſtres de la Religion en Europe.

L'état des Miniſtres de la Religion a varié en *Europe*. En *Allemagne*, le Sacerdoce a été confondu avec la Souveraineté. L'*Italie* a ſoumis le Trône à l'Egliſe, par l'autorité du Siège Apoſtolique; & l'*Eſpagne* & le *Portugal* ont ſoumis les Peuples par le Tribunal de l'Inquiſition. L'*Angleterre* a rendu l'Egliſe ſujette à la Puiſſance Séculière, par la Suprématie dévolue au Souverain.

La *France* ſeule a retrouvé les bornes poſées dans

„ dans les tems Apoſtoliques. Chaque Puiſſan-
„ ce renfermée dans elle-même, concourt à la
„ défenſe de la Religion & de l'Etat. Les Ré-
„ formateurs des derniers ſiècles violoient ſa li-
„ berté, & les privilèges de ſa conſtitution, en
„ rendant le Miniſtre comptable d'une Admi-
„ niſtration toute ſpirituelle. La *France* ſe con-
„ tente de préſenter reſpectueuſement à l'Egliſe
„ dans les excès de quelques-uns de ſes Miniſ-
„ tres, le remède très-doux de l'Appel comme
„ d'abus.

L'Auteur écrivoit ceci apparemment avant la grande affaire qui fait aujourd'hui tant de bruit en *France*. Si *la France a retrouvé les bornes poſées dans les tems Apoſtoliques*, on peut dire qu'elle vient de les reperdre, & même de maniè-re à ne les pas retrouver ſitôt.

De l'eſprit de Tolérance chez les différentes Nations.

Il n'y eut jamais de Guerre de Religion chez les Anciens. Toutes les Sectes pouvoient, par leurs principes, ſubſiſter enſemble. Les Républiques ſe prêtent beaucoup plus facilement que les Monarchies à l'eſprit de la Religion univerſelle, parce qu'elles trouvent moyen d'employer tous les Sujets, & d'attirer les Artiſans & les Citoyens. Les *Hollandois*, les *Anglois*, & généralement les Païs *Proteſtans*, qui renferment toujours des principes & quelque goût de République, ſont la preuve de cette propoſition.

Les anciens *Grecs* furent tolérans par la nature vague & flexible de la Religion *Payenne* qui n'avoit ni intérêt, ni fondement, à rejet-

ter les Dieux étrangers. Ces mêmes Peuples, devenus Iconoclastes, en vinrent à ces excès de fureur & de folie qui caractérisent encore aujourd'hui les Schismatiques de leur Nation.

Les *Turcs* tolèrent toutes les Religions, quoique tout invite chez eux à la persécution. Mais ils tolèrent par un phlegme naturel, & par le goût du repos.

L'Auteur croit qu'en général, la Tolérance ne sauroit être un Principe politique, propre à être admis dans l'Etat, chez les Peuples vifs, subtils, pleins des jalousies d'Esprits, tels que les *Espagnols*, les *Arabes*, les *François*, les *Italiens*, sur-tout les *Florentins*. Il en excepte *Venise* & les *Lombards*. Les Sectes déchireroient ces Etats dans lesquels on tenteroit de les incorporer.

Et moi je crois que tous ces Peuples pourroient être tolérans, si leurs Prêtres pouvoient l'être; & ceux-ci le seroient, si le Souverain vouloit établir la Tolérance comme un Principe d'Etat. L'Auteur reconnoît lui-même, que „ les *Hollandois* ayant une fois admis la To„ lérance pour Principe d'Etat ont eu l'art in„ connu à l'*Angleterre* de tempérer si heureuse„ ment l'indocilité des Sectes, qu'elles aug„ mentent le Corps de l'Etat sans le déchirer". Cependant il est certain que la *Hollande* s'est vue cruellement déchirée par les disputes de Religion, & que la paix n'a été rétablie que parce que le Magistrat a imposé silence aux Prêtres: lâchez-leur la bride, & vous les verrez devenir bientôt persécuteurs, s'ils se trouvent les plus forts. Il n'y auroit plus depuis longtems, en

Hol-

Hollande, ni *Quaquers*, ni *Sociniens*, & les *Hernuttèrs* seroient déjà entièrement exterminés, si le Magistrat n'eût reprimé par sa sagesse & sa prudence, le zèle trop ardent des Ministres de la Religion dominante.

De l'esprit de Prosélytisme.

Les Auteurs des premières Religions avoient peu de sujet de s'intéresser à la propagation de leur Culte, parce que toutes les Divinités s'allioient aisément. Les *Grecs* seuls, par l'esprit d'intrigue & de mouvement, qui les répandit par-tout, portèrent leurs Mystères, leurs Fables, leurs Divinités, dans les extrémités du Monde connues. Les *Juifs*, adorateurs d'un seul Dieu, qui leur avoit ordonné de poursuivre jusqu'à la destruction totale les ennemis de son nom, ne pouvoient manquer de cette ferveur qui cherche les Prosélytes.

Mahomet, ayant copié les *Juifs* & les *Chrétiens*, proposa à ses Peuples les mêmes motifs pour étendre sa Religion. Rien n'égale les transports & les expressions de la foi des *Mahométans*, ni même leur ardeur à faire des Prosélytes parmi les *Chrétiens* établis dans leurs païs; mais comme les *Orientaux* placent le souverain bien dans le repos, ils voyagent peu, & manquent d'action & de mouvement au-dehors.

Les *Européens*, au contraire, pleins d'un courage & d'une activité supérieure aux dangers, ont mille fois parcouru l'Univers, pour établir des Colonies *Chrétiennes*. Les plus grandes forces de la Mission *Chrétienne* sont tirées des Ordres Religieux. Les Moines ne sont arrêtés que foiblement dans leurs patries, par les liens du sang &

les douceurs de la Société. Le Gouvernement abſolu de l'Ordre, & l'obéiſſance paſſive des Sujets, les préparent ſans murmure au Sacrifice. Enfin, cet enthouſiaſme, qui fait l'ame de la Miſſion, eſt bien plus fréquent chez les Moines, dès l'enfance ſéparés du monde, & retirés dans la contemplation de la Religion.

Des Arts; de l'Architecture & de la Sculpture, & de l'eſprit général des Nations en ces deux Articles.

Tous les Arts furent inventés dans l'*Orient*, & de-là paſſèrent dans la *Gréce*, enſuite dans l'*Italie*. S'il eſt queſtion des monumens d'Architecture & des Ouvrages publics, il eſt certain que la haute Antiquité même ſe porta tout d'un coup au grand, ſans entrer dans ce labyrinthe de réflexions qui ont fondé l'élégance & la correction des *Grecs* & du goût moderne.

L'*Egypte* donna l'exemple du ſublime à toute la Terre. La *Perſe* ne le céda point à l'*Egypte*. Le Bâtiment de *Perſépolis* eſt le plus grand deſſein qu'Architecte ait jamais conçu. On y voit des pierres de 52 pieds de longueur. Les ſouterrains, creuſés pour les morts, étonnent l'imagination du Voyageur. Cette ville eſt bâtie ſur une montagne de 7 ou 8 milles de long, d'une ſeule roche, & ſi dure que le ciſeau n'y ſauroit mordre. Il y a des ciſelures à la hauteur de 25 toiſes. Les anciens Monarques de l'*Orient* faiſoient couper des montagnes, pour en former leurs Statues. En tous les genres, les autres ouvrages de l'*Egypte* portoient ce caractère immortel.

Perſonne n'ignore que *Rome* égala par ſes Bâtimens la majeſté de l'Empire. Tout ce qu'on

a osé écrire contre la théorie des Reliefs & les figures de la Colonne *Trajane*, contre la symmétrie de la façade du *Panthéon*, contre les attitudes de l'*Hercule Farnèse*, & autres Antiques, n'a laissé aux Critiques que la confusion.

L'Architecture moderne de l'*Orient* mérite de porter le caractère du Gouvernement despotique. Dans les plus magnifiques Palais des Souverains tout consiste en leurs Quarrés, Balustrades, Dômes l'un sur l'autre, quelques Terrasses, quelques Portiques avec des Pavillons ou Tourelles. Les ornemens sont de menuiserie, de sculpture, en bois vernis. Le Palais même de la *Chine* est sans communication bien entendue. Toute la magnificence extérieure qu'on y remarque, n'est composée que de pièces isolées sans être attachée à aucun dessein vaste & lié. Ce même goût d'Architecture règne dans les Pais du *Grand-Seigneur*, en y ajoûtant encore la négligence qui entraîne la ruine des Edifices.

L'*Europe* ne nous présente que rarement ces Monumens d'immortalité de l'ancien *Orient*; ces Temples, ces immenses Palais pour les Morts, & pour des Princes despotiques. Mais le génie politique & guerrier de ses Peuples a multiplié d'autre côté les Edifices civils, les Constructions maritimes, & porté l'Architecture militaire au dernier degré de hardiesse & de science.

Quant à l'intérieur, la *France* est la première qui ait enseigné à l'*Europe* un goût différent de décoration. C'est elle qui a aussi inventé la distribution des appartemens inconnue à tous les autres Peuples. Elle a porté dans toute l'*Europe* les douceurs & les commodités de la vie, que l'*Italien*

lien même, depuis quelques années, transporte chaque jour dans son païs. L'Auteur entre sur tout cela dans des détails instructifs.

De l'Eloquence des Orientaux.

La plus ancienne forme de l'Eloquence des *Orientaux*, est celle que ces Nations cultivent encore aujourd'hui. Elle est de deux sortes. Le premier stile est sententieux, métaphorique, rempli de paraboles, de comparaisons & d'images élevées. L'autre est doux, fleuri, coupé, rempli d'antithèses, & de contrastes piquans. Cette Eloquence a des rapports marqués avec les organes de ces Peuples. Ils reçoivent des impressions très-vives des objets les moins considérables, & persuadent autant par l'extérieur & l'impression sensible, que par l'évidence des raisons.

Du génie des Orientaux dans la Peinture & la Poésie.

L'Auteur ne donne pas une idée fort avantageuse du talent de ces Peuples dans la Peinture. Leur imagination est trop forte pour les plus belles parties de cet Art. Jamais leurs Peintres ne purent suivre cet ordre & cette proportion admirables, qui règnent dans les Ouvrages des *Grecs* & des *Romains*. Quant à leur Poésie, le fond en est le même qui a rendu celle d'*Homère* les délices de tous les siècles. La scène des Tableaux d'*Homère* ressemble à ces Païsages héroïques en Peinture; c'est la Nature & la Campagne, ornées des figures des Personnages illustres.

De l'Eloquence des Peuples modernes.

Les *François* remportent ici la palme sur tous les autres Peuples de l'*Europe*. L'Auteur leur donne à cet égard les plus grands éloges. „ J'ose

„ avan-

„ avancer, dis-je, que depuis les *Grecs* du beau
„ siècle, & les *Latins* du siècle des deux premiers
„ *Césars* jusqu'à celui de *Louis XIV*. l'Art
„ d'écrire avoit été perdu... La *France* renferme
„ les formes de tous les Esprits. Cette flexibilité
„ si connue du caractère & de l'extérieur se
„ transforme en tous les stiles, comme en tous
„ les goûts. Cet Art admirable de dire ce qu'il
„ faut & de ne dire que ce qu'il faut, a été reser-
„ vé à la *France*. La mesure de l'enthousiasme
„ est juste, sans nudité, sans être trop chargée
„ d'ornemens. La Prose, cavalière & philoso-
„ phique, marche avec légèreté, mais sans pré-
„ cipiter son cours. L'Orateur *François* a ren-
„ du à la Chaire de Vérité toute sa noblesse, en
„ l'épurant des citations profanes, en reléguant
„ les comparaisons, les histoires, & la familiari-
„ té de l'Eloquence *Italienne*. Tout marche à
„ son but, tout est marqué, dans le détail même
„ des expressions, au coin du stile Apostolique,
„ & au goût de l'Antiquité Ecclésiastique. Les
„ bienséances, du consentement de toute l'*Eu-*
„ *rope*, sont l'*appanage* des Ecrivains *François*.
„ Il semble que ce grand goût, si célèbre dans
„ la Peinture, & qui choisit les belles expressions
„ de la belle Nature, auroit pu se former indiffé-
„ remment sur *Racine*, ou sur les belles Anti-
„ ques. Jamais la douleur, ni la joïe ne grima-
„ cent sur nos Théatres, chez le Poëte, ou chez
„ l'Acteur. Les beaux Ouvrages de la *France*
„ ressemblent à ces Statues incomparables de
„ *Rome*, qui n'ont dans le travail, ni trop de ma-
„ nière, ni trop de recherche".

Je ne transcris qu'une partie du magnifique élo-

éloge que fait l'Auteur du bon goût des *François*, & qu'il finit en disant: *Le Livre parfait n'est donc qu'en France; il manque toujours quelque chose à la forme & au goût, ailleurs.*

De la Poésie.

L'origine de la Poésie est dans l'*Orient*; mais elle n'a jamais, chez ces Peuples, formé les grandes compositions du Poëme Epique, ou de la Tragédie. L'Auteur ne traite guère dans ce Chapitre, que de ce qui a rapport au Théatre, qui est le spectacle des Mœurs; & dans les deux Chapitres suivans il traite de la Scène comique, de la différente espèce d'Action sur les Théatres, de l'amour des Spectacles, & de la profession des Acteurs.

Le reste de l'Ouvrage, qui contient encore un grand nombre de Chapitres intéressans, roule particulièrement sur la Philosophie ancienne & moderne, sur les Mœurs, sur les Femmes, sur l'Amour chez les Peuples modernes de l'*Europe*, sur le génie des *Barbares*, sur les causes de la décadence du Génie & des Arts, sur les compensations dans les Vertus & dans les Arts, particulières aux siècles & aux Nations différentes, &c.

Le dernier morceau est un hors-d'œuvre, où l'Auteur donne le portrait du caractère des Nations, dans les termes & suivant le génie de la Peinture. Cette petite Pièce est ingénieuse, & paroît fort bien exécutée. Mais le Portrait est formé sur un Dessein où les Etrangers trouveront peut-être quelques défauts de justesse, parce qu'ils croiront y voir de la prévention. On est jaloux du mérite d'autrui, & on n'aime pas qu'on l'étale avec pompe. Mais si l'Auteur n'a dit que ce

qui

qui eſt, s'il n'a rien exagéré, les coups retomberont ſur ceux qui l'attaqueront. *In ſtolidum recidunt ſpicula miſſa caput.*

ARTICLE VI.

RECUEIL *de Pièces concernant l'*OPE'RATION *de la* TAILLE, *qui contient la deſcription de pluſieurs* LITHOTOMES *compoſés; celle d'une* TENETTE *à briſer la* PIERRE; *celle des diverſes ſituations du Pierreux dans l'Opération de la Taille; leurs avantages & leurs inconvéniens, diſcutés par des Critiques réciproques, où ſe trouve la* REPONSE *aux derniers Ecrits de l'Anonyme, Auteur de Recueil* in 12. *des Pièces importantes ſur l'Opération de la Taille, faite par le Lithotome caché. Par Mr.* CLAUDE-NICOLAS LE CAT. Grand 8. de 450 pages pour le corps de l'Ouvrage, & de 28 pour les Pièces préliminaires. A *Rouen* chez *Laurent Dumeſnil*, 1751.

UN Anonyme (*a*), qui n'eſt ni Médecin, ni Chirurgien, ayant publié un nouveau *Lithotome caché*, ne ſe contenta pas d'en faire l'éloge, mais il traita en même tems toutes les autres Méthodes de tailler, & la latérale même, avec une hauteur, un mépris, qui devoient naturellement lui ſuſciter des Adverſaires. C'étoit débuter aſſez mal. Mais ce bon Frère n'avoit appris dans ſon Ordre ni les règles de la bienſéance, ni celles de la politeſſe & de la modeſtie. Mr. *Le*

(*a*) Il eſt déſigné en pluſieurs endroits de l'Ouvrage ſous le nom de *Frère Côme*.

Le Cat, en particulier, fut très-sensible à cette violente sortie. C'étoit en quelque sorte l'attaquer personnellement, que de fronder l'Appareil latéral, qu'il exerçoit lui-même, & auquel il a donné de nouveaux degrés de perfection. „ Notre cause, dit-il, est commune, & en gardant le silence, je fusse devenu un ingrat envers cette Méthode qui m'a si bien servi, je „ fusse devenu le complice des erreurs & des suites funestes attachées au projet de l'Anonyme.

L'Anonyme a su faire déclarer en sa faveur des personnes de mérite, quelques Savans, des Journalistes, la plupart très-peu en état de bien juger de l'état de la question, & qui séduits par de fausses apparences, ont fait tout le contraire de ce qu'on devoit naturellement attendre d'eux. Mr. *Le Cat* produit de son côté les témoignages de Juges compétens dans cette affaire, d'habiles Médecins, & de Chirurgiens très-expérimentés, qui lui donnent unanimement gain de cause. „ Il „ oppose, disent deux d'entre eux (*a*), aux erreurs de Frère *Côme*, des principes & des règles sures, pour se bien conduire dans cette „ opération, appuyées de raisonnemens justes & „ solides. Il prouve incontestablement l'insuffisance du Lithotome caché de cet Anonyme, „ & le danger de s'en servir, quoique mis entre „ les mains des plus habiles Lithotomistes. Il y „ démontre solidement que la situation oblique „ du

(*a*) Mrs. *de la Croix & le Blanc*, le premier, Chirurgien en Chef de l'Hôtel-Dieu d'*Orléans*, & Pensionnaire Lithotomiste de S. A. S. Monseigneur le Duc d'*Orléans*; le second Maître en Chirurgie à *Orléans*, & Lithotomiste de l'Hôtel-Dieu de la même Ville.

» du Pierreux dans l'opération de la Taille eſt » préférable à l'horizontale.

Tout le monde n'eſt pas en état de juger pertinemment de ce différend. Mais ſi l'on a égard au poids des témoignages, c'eſt à Mr. *Le Cat* qu'on doit donner la victoire. Cependant un Auteur, qui ſigne *de Momy* dans ſa Lettre, & qui s'offre en qualité de *Pacificateur*, ſe trouve fort embaraſſé ſur le parti qu'il doit prendre dans cette diſpute. Après s'être tourné de bien des côtés, & s'être rompu la tête à vouloir comprendre qui des trois Champions (*a*) a le plus de raiſon; après bien des efforts infructueux, voici à quelque choſe près, ce qu'il dit avoir recueilli de plus certain.

Sur la bonté d'un Lithotôme,
Trois fameux Supôts de Saint Côme
Sont aux priſes depuis vingt mois:
Le mien vaut mieux; le mien de même:
Le mien auſſi, dit un troiſième;
D'accord: ils valent mieux tous trois.

L'embaras du Pacificateur ne doit pas ſurprendre. Pourquoi vouloir être juge dans une cauſe où l'on ne comprend rien? Meſſieurs les Médecins & les Chirurgiens ne ſauroient être jugés que par des Membres de leur Corps. Eux ſeuls connoiſſent l'intérieur du Corps humain, tous les autres Savans n'en connoiſſent guère que les dehors. Ce n'étoit donc ni aux Journaliſtes, ni à ce Médiateur à prononcer ſur ce différend, il falloit en laiſſer la déciſion aux ſeuls Membres de la Fa-

cul-

(*a*) Mr. *Le Cat*, Frère *Côme*, & Mr. *Louis*, Lithotomiſte, qui deſapprouve formellement le Lithotome de Frère *Côme*.

culté qui avoient le plus de lumière & d'expérience. C'eſt ce qu'a fait Mr. *Le Cat*. Il s'en eſt rapporté au jugement de ces-Meſſieurs, il produit ici leurs témoignages, & ſi ces témoignages ſont recevables, il ne faut plus compter ſur les avantages prétendus du Lithotome caché; le voilà ſujet aux plus grands inconvéniens, il peut cauſer dans la Veſſie des deſordres affreux auxquels on ne ſauroit remédier.

Mais voici ſur cela une autre réflexion, qui peut encore ſervir à fixer le jugement du Public. L'Anonyme eſt un homme ſans Lettres, ſans nulle érudition; dans tout ce qu'il avance, vous ne voyez qu'erreurs & contradictions; il n'a nulle connoiſſance ni de la Médecine, ni de la Chirurgie; & l'on ne ſait même qui l'emporte chez lui de ſa droiture ou de ſon ſavoir. Oppoſez à cet Inconnu un Homme tel que Mr. *Le Cat*, connu dans toute l'*Europe* par des Ouvrages en divers genres qui lui font honneur, & ſur-tout par quantité de découvertes en Anatomie & en Chirurgie, qui toutes ſont le fruit de ſes travaux & de ſa grande ſagacité. Après ce parallèle on n'ôſe preſque héſiter de donner la palme à ce dernier.

Dic mihi Teucrorum proles, animalia muta
Quis generoſa putet, niſi fortia? Nempe volucrem
Sic laudamus equum, facilis cui plurima palma
Fervet, & exultat rauco victoria Circo.
Nobilis hic, quocumque venit de gramine, cujus
Clara fuga ante alios, & primus in æquore pulvis (a).

Pour

(a) Juvenal, Sat. VIII. ve. 56. &c.

Pour mettre encore mieux le Lecteur au fait de toute cette dispute, nous allons lui donner une légère idée du *Lithotome caché* de l'Anonyme, des avantages que cet Auteur lui attribue lui-même, & des inconvéniens que Mr. *Le Cat* & d'autres lui ont trouvés, & qu'il paroît avoir effectivement.

Ce Lithotome, ou Bistouri caché, a une configuration qui le rend propre à être introduit dans la Vessie, après une incision extérieure qui découvre un peu la crenelure de la Sonde. On l'introduit dans la Vessie de la même façon qu'un Conducteur mâle. Il a neuf pouces & demi dans la totalité de sa longueur. Le tranchant de sa Lame a quatre pouces trois lignes de longueur. La Guaine fendue qui le cache, est fermée par un bout, & se termine en forme de Languette de trois lignes ou environ, de longueur pareille à celle d'un Conducteur mâle. La Guaine & la Lame ne forment qu'une grosseur d'un tuyau de plume à écrire: la moitié de sa longueur, tendante au bout, est courbée en arrière, & la Languette la termine. La courbure est semblable à celle de la crenelure de la Sonde à tailler, & s'y loge par son dos pour conduire l'instrument dans la Vessie. Depuis l'endroit d'une Visse, qui tient le Bistouri assujetti à la Guaine, il y a un Manche d'environ deux pouces & demi de longueur: ce Manche est de la même pièce que la Guaine, & se termine par une broche de la grosseur d'un petit tuyau de plume, & par son bout il y a un Ecrou, afin d'y retenir une Virole de bois. Cette Virole a fix Pans, & sert de Manche à l'instrument. Au milieu de chaque Pan il y a une petite

Hoche ou Cran sur une Virole de fer. Cette Hoche sert à recevoir le bec d'un Ressort, attaché sur le fer qui donne naissance à la Broche qui passe dans la Virole de bois. Ce Ressort sert à assujettir la Virole de bois, de façon qu'un des six Pans regarde toujours la queue du Bistouri par sa face, & chacun des six Pans s'y tourne quand on veut, en retirant le Ressort qui tient la Virole assujettie; & aussitôt qu'on cesse de retenir le Ressort, il rentre dans le Cran.

Ce sont les six Pans de la Virole de bois qui règlent l'ouverture du Bistouri d'avec sa Guaine, quand on appuye le doigt sur la queue du Bistouri; parce que cette queue, en appuyant dessus, s'approche du Manche, jusqu'à ce qu'elle y touche sur le Pan qui la regarde. Ces Pans sont numérotés des chifres 5, 7, 9, 11, 13, 15. Si c'est le 5. qui regarde la queue du Bistouri, en approchant cette queue sur le Pan, le bout de sa Lame sort de sa Guaine de 5 lignes, & ainsi des autres jusqu'à 15 lignes; en-sorte que l'Opérateur proportionne l'ouverture qu'il veut faire depuis la Vessie jusqu'à l'extérieur du Périnée, par la face qu'il a tournée du côté de la queue du Bistouri, & choisit des six degrés ou numeros, celui qui convient à l'âge de la personne qu'il taille, ou à la grosseur de la Pierre qu'il croit devoir tirer; & la longueur de cette incision sera *justement*, dit l'Auteur, du degré de celui des six qu'il aura choisi.

Cette incision commence toujours dans l'intérieur du col de la Vessie, & finit en dehors; ce qui est le contraire de tous les instrumens qui ont ouvert la Vessie jusqu'à présent. L'incision ne

ne dépend ni de l'adreſſe, ni d'aucune autre manœuvre de celui qui l'a fait, mais ſeulement de la face qui regarde la queue du Biſtouri. Celui qui le fait agir, n'a qu'à s'aſſurer qu'il fait toucher cette queue au Pan du manche qui la regarde.

Je ne dirai rien de la manière dont ſe fait l'opération à l'aide de ce Lithotome caché; mais les avantages qui en réſultent ſont ſi conſidérables, à ce que prétend l'Auteur, que je ne puis guère me diſpenſer de les rapporter, en employant ſes propres expreſſions. „ Il eſt aiſé, dit-il, „ de conclurre, que ſi l'on voit guérir de ſix „ malades cinq, par l'opération du grand appa„ reil, bien faite à l'ordinaire, il en guérira par „ celle-ci de cinquante quarante-neuf; & que, „ s'il étoit poſſible de peſer ou de meſurer les de„ grés de la douleur que ſouffrent les Malades, „ on trouveroit que ſi le grand appareil ordinai„ re, bien fait, fait ſouffrir une livre de douleur, „ celle-ci n'en fera pas ſouffrir une once; ce qui „ revient comme un à ſeize.

L'un des grands avantages de ce Lithotome, c'eſt que tous les Opérateurs, quoique de différens degrés de génie & d'adreſſe, feront ſûrement une inciſion parfaite dans tous les cas. Il a le même avantage pour la taille des Femmes, ſans avoir beſoin de Sonde pour être porté dans la Veſſie. Lui ſeul épargne l'échafaut ou la table dans l'opération de la taille, puiſqu'un Malade peut être taillé ſur ſon propre lit. Il obvie à tous les inconvéniens, & porte dans ſa compoſition le remède pour tous les cas. Enfin, employé ſelon la méthode de Frère *Côme*, il donne à la taille latérale un degré de perfection qu'elle n'avoit

point avant cette Découverte.

Pour prouver tous ces grands avantages, ce bon Frère allègue sept ou huit Pierreux guéris, dit-on, consécutivement par le nouvel instrument, un neuvième mort huit ou neuf jours après l'opération, & sept autres taillés par la même méthode, & guéris comme les premiers. Au contraire, les instrumens & la méthode de Mr. *Le Cat*, sont les plus pernicieux de tout ce qui a été imaginé jusques ici sur cette matière. La preuve en est le peu de succès de ses tailles, ou, pour employer les propres termes de l'Anonyme, *la preuve en est qu'il a tué beaucoup de ceux qu'il a ôsé tailler.*

Ces dernières paroles ont dû toucher vivement Mr. *Le Cat*. Aussi ne néglige-t-il rien, soit pour vanger son honneur si cruellement attaqué, soit pour réfuter solidement tout ce que son Adversaire avance en faveur de son instrument. D'abord il réduit sa thèse aux trois propositions suivantes.

1. Le nouveau Lithotome caché, quoique plus parfait que les Bistouris herniaires, qui lui ont servi de modèles, est toujours, comme eux, un instrument dangereux. 2. Les tailles heureuses qu'on cite en sa faveur, ne démontrent ni l'excellence de l'instrument, ni la prééminence de la méthode de Frère *Côme* sur celle de Mr. *Le Cat*. 3. En supposant ces succès constans, ils sont encore inférieurs à ceux que Mr. *Le Cat* est en droit de citer, & la méthode de l'Anonyme ne peut soutenir le parallèle avec la sienne.

Cette batterie dressée, Mr. *Le Cat* fait sur le pauvre Frère une sortie des plus vigoureuses,

tom-

tombe violemment sur lui, & l'accable par le poids des raisons les plus fortes, par des faits bien constatés, des expériences, & des principes fondés sur la connoissance des parties du Corps humain. C'est une guerre déclarée dans les formes, conduite avec force & vigueur, & terminée avec honneur. L'Anonyme est mis en déroute, & forcé jusques dans ses derniers retranchemens. Qu'on en juge par ces traits.

Frère *Côme* donne à son Instrument le titre de *nouveau Lithotome caché*. Mais on lui fait voir que l'instrument gravé dans *Franco* est un *vrai Lithotome caché*; que le Gorgeret cistique de Mr. *Le Cat*, celui de Mr. *Le Blanc*, l'Instrument de Mr. *Louis*, &c. sont autant de *Lithotomes cachés*. Il est vrai que la forme du Lithotome de ce Frère est différente de celle des Lithotomes de ces Messieurs; mais cette forme même est exactement celle du Bistouri herniaire, corrigé par Mr. *Thibault*. Son mécanisme, il est vrai, est d'une grande simplicité; mais à quoi sert la plus belle mécanique, si elle est employée sur un instrument qui doit être banni de la Chirurgie pour les dangers attachés à son usage? Ces dangers sont grands, souvent inévitables, comme Mr. *Le Cat* le prouve.

Les succès tant vantés par Frère *Côme* & ses Partisans ne sont point une preuve ni de la bonté de son instrument prétendu nouveau, ni de l'excellence de la méthode qu'il veut introduire. Et quels sont ces succès? Ce Frère cite sept Tailles faites par trois Chirurgiens différens, dont il est un. Ceux qu'il a taillés lui-même, ont été guéris *sans saignées, ni devant ni après l'opération; sans*

qu'il ait fallu appliquer ni fomentations, ni embrocations quelconques; en un mot, à la *Frère Jaques* (*a*); *Je t'ai taillé, Dieu te guériſſe*, diſoit ce Saint Homme.

L'un de ceux qui ont été taillés par Frère *Côme*, a un viſage exténué, atrophié, & n'a jamais voulu faire voir ſa cicatrice. Un autre ayant reſſenti, dès le lendemain de l'opération, les mêmes douleurs que lui cauſoient la pierre, reprocha à ce Frère, qu'il lui avoit *laiſſé le loup dans la Bergerie*; & il le dit encore. Ce pauvre malheureux, après ſix mois de cure, eſt encore reſté avec une incontinence d'urine, & des douleurs qui le font tomber malade dès qu'il veut ſe mettre au travail. „ Je ſuis certain, dit Mr. *Le Cat*, de tous „ ces faits, & je ſuis poſſeſſeur d'un certificat „ ſigné du Malade, de ſon Père, de ſon Curé, „ & de ſon Chirurgien, qui en atteſtent les „ principaux". Le troiſième Taillé eſt auſſi demeu-

(*a*) Frère *Jaques*, qui paſſa pour un prodige avec ſon Poignard & ſa Sonde pleine, avoit beaucoup de reſſemblance avec Frère *Côme*. Sa manœuvre dangereuſe, parce qu'elle étoit ſans règle, ne laiſſa pas d'avoir des ſuccès, dont la réputation le fit regarder à *Paris* comme un homme Divin. Mr. *Méry*, l'un des plus habiles Chirurgiens de ce tems-là, eut beau découvrir ſes écarts, l'inconſtance de ſon inciſion intérieure, l'incertitude & le danger de ſa pratique, il ne put deſabuſer le Public, qui ſe prévient aiſément en faveur de ceux qui portent ou Rabat ou Capuchon. *Paris* fut ſi entêté de ce Béat, qui faiſoit tout au nom du bon Dieu & de la Vierge, qu'on le ſoutint dans ſes mauvais ſuccès en accuſant les Chirurgiens d'avoir eux-mêmes empoiſonné ou eſtropié ſes Malades. L'entouſiaſme finit pourtant par reconnoître que ce Frère n'étoit qu'un Avanturier, un Lithotomiſte ſans méthode, téméraire, & cruel, qui avoit envoyé à l'autre Monde un grand nombre de Pierreux, qui ne s'étoient mis entre ſes mains, que pour ne pas faire ſitôt ce voyage.

meuré avec une incontinence d'urine, & porte contre cet accident *un Reſſort à viſſe*, comme s'exprime ſon Chirurgien ordinaire dans le Certificat qu'en a Mr. *Le Cat*. Les deux autres Chirurgiens, qui ont taillé ſelon la méthode de Frère *Côme*, & avec ſon Lithotome caché, n'ont pas été plus heureux que lui, quoique plus adroits peut-être; & Mr. *Le Cat* cite à ce ſujet divers exemples, qui ne prouvent que trop la vérité de ce qu'il avance.

Comparons maintenant ces faits avec ceux que Mr. *Le Cat* rapporte en faveur de ſa méthode. Ouvrez l'*Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences de Paris*, année 1734, & vous y verrez que les opérations de la taille latérale qu'il avoit faites en 1732, 1733, & 1734, *réuſſirent toutes au nombre de dix, ſans aucun mauvais ſuccès qui eût interrompu la ſuite*. Voilà un bon Certificat; & il a d'autant plus de poids, que Mr. *Morand*, Membre de cette Académie, ſe trouva préſent à deux de ces tailles. Joignez à ces dix premières tailles ving-neuf autres opérations, auſſi toutes heureuſes, faites par trois Chirurgiens qui s'étoient ſervi & de la méthode & des inſtrumens de Mr. *Le Cat* pour tirer la pierre.

En 1735 Mr. *Le Cat*, au-lieu de ſe ſervir de ſa Méthode, qui conſiſte dans le débridement & la dilatation, ſuivit celle que preſcrit Frère *Côme* d'après quelques Modernes, & qui conſiſte dans l'inciſion ample & proportionnée à la pierre. Ce changement de manœuvre lui coûta cher. Ses tailles furent malheureuſes, & d'autant plus malheureuſes, qu'il s'étoit davantage écarté de ſa méthode. En 1736, voulant éviter les inciſions

dangereuſes, il ſe contenta de rétrécir ſes Ciſtitomes, croyant, comme Frère *Côme*, qu'il ſuffiſoit d'opérer avec un inſtrument étroit pour faire une petite plaie. Cette nouvelle manœuvre ne lui fut pas moins fatale que l'autre. Il ſe trompa, comme s'étoit trompé celui qu'il vouloit imiter. Dans ſept Taillés il eut deux inciſions grandes, c'eſt-à-dire, deux tailles mortelles; & cela, parce que ces deux opérations ſortoient encore des règles de ſa méthode.

Il arrive rarement que celui qui cherche la vérité, reſte longtems dans l'erreur. En 1737. Mr. *Le Cat* reprit ſa méthode, améliorée & rendue certaine par la courbure de ſon Ciſtitome. Il tailla ſix Sujets en préſence de Mr. *Morand*, & ils furent guéris tous ſix. En 1738, il tailla huit Hommes & une Femme, & ils furent encore guéris tous neuf. Puiſqu'il eſt évident que les années 1735 & 1736 ne doivent pas être miſes ſur le compte de ſa méthode, voilà donc cinq Printems, 1732, 1733, 1734, 1737, 1738, dans leſquels il a taillé vingt-cinq Sujets dont il n'eſt mort aucun. Ajoûtez ces vingt-cinq ſuccès aux vingt-neuf des Lithotomiſtes qui ont embraſſé ſa méthode, c'eſt cinquante-quatre tailles heureuſes faites par cette méthode, & avec ſes inſtrumens.

En 1739. il tailla dix-huit perſonnes, & en 1740 ſeize, y compris les Femmes. De ces trente-quatre, quatre ſeulement moururent, & de ces quatre, l'un mourut d'hydropiſie, preſque cicatriſé. Un autre avoit une pierre des plus groſſes. La troiſième avoit un abſcès aux reins. Le quatrième eut la taille la plus laborieuſe, &

la

la pierre la plus irrégulière. Si l'on ajoûte à ces trente-quatre Sujets, les vingt-cinq dont nous venons de parler, nous aurons cinquante-neuf Sujets, tous taillés par Mr. *Le Cat*, & par sa méthode. De ces cinquante-neuf Sujets il n'en est mort que quatre. D'un autre côté, Mr. *Vandergracht*, qui se servoit & de la même méthode & des mêmes instrumens, tailla d'abord & guérit neuf Sujets: dans la seconde taille il fit l'opération à onze, dont il n'en mourut qu'un; c'est un Mort sur vingt & un en deux ans. Ajoûtons ces vingt & un & les vingt des autres Confrères de Mr. *Le Cat*, aux cinquante-neuf que je viens de compter, c'est en tout 100 Sujets taillés par sa méthode, dont il n'est mort que 5, & par conséquent *un vingtième*.

Les tailles doivent-elles être réputées heureuses, demandera peut-être le Lecteur, lorsque de *vingt* Sujets il en meurt *un*? Voici une remarque qui servira de réponse à cette question. L'Académie de *Montpellier* fait, & avec raison, l'éloge de la taille latérale de Mr. *Goulard*, qui est celle de Mr. *de la Peyronie*, parce que de *trente-quatre* Taillés il ne lui en étoit mort que *sept*. Or les années mêmes, où il en est mort à Mr. *Le Cat*, sont donc encore plus heureuses que celles dont cette Académie fait mention, & qu'elle loue comme telles.

On voit assez ce que prouvent tous ces faits. Dès qu'il est démontré que la méthode de Mr. *Le Cat* est excellente, que celle du Frère *Côme* est pleine de dangers, voilà le procès fini, le premier a gagné sa cause.

Du reste Mr. *Le Cat* trouve fort étrange que

les Supérieurs de Frère *Côme* donnent à ce Religieux une miſſion auſſi extravagante que celle d'aller, à l'exemple de Frère *Jaques*, de Village en Village, faire ſur les deux Sexes des opérations qui demandent qu'il ait ſans ceſſe ſous les yeux leurs Parties génitales. Soit que ce Frère n'eût rien à faire, & qu'il cherchât à s'occuper, ſoit qu'il voulût uniquement ſatisfaire ſa curioſité, il ſonda entr'autres à *Beſſancourt* une Femme, qui ſe trouva n'avoir point de pierre. Les reproches vifs & ſanglans, que lui fait à ce ſujet Mr. *Le Cat*, prouvent évidemment le peu de cas qu'il fait, & avec raiſon, de ces Coureurs de païs, habillés comme des Baladins, de ces Eunuques volontaires,

De ces gens à face bénite,
Qu'on voit en certaines ſaiſons,
Couverts d'un froc hétéroclite,
Et bridés comme des Oiſons,
Aller faire la chate-mite,
Et ſe coulant dans les maiſons,
Quéter, dit-on, pour la marmite (a).

(a) *Poéſies du Père du Cerceau : Le Chêne & l'Epine.*

ARTICLE VII.

OEUVRES de Mr. SCARRON. *Nouvelle Edition, revûe, corrigée, & augmentée de l'*Hiſtoire de ſa Vie & de ſes Ouvrages, d'un Diſcours ſur le Style Burleſque, *& de quantité de Piéces omiſes dans les Editions précédentes.* En 7 Tomes *in* 12. A *Amſterdam*, chez *J. de Weſtein*, 1752.

DE

DE toutes les Editions des Oeuvres de *Scarron*, celle-ci eſt la plus complette, la plus correcte, la mieux ordonnée, pour ce qui regarde la diviſion des Tomes & l'arrangement des Pièces. La dernière Edition, publiée à *Amſterdam* en 1737, étoit partagée en dix Tomes aſſez inégaux, & contenoit cependant moins de matières que celle-ci qui n'en a que ſept. Cette multiplication de Volumes, faite ſans aucune néceſſité, n'étoit qu'une eſpèce de ſupercherie, à laquelle on n'avoit eu recours que pour en impoſer au Public. On vouloit lui faire accroire que l'Ouvrage lui coutoit peu, parce qu'on l'avoit réduit en un grand nombre de Volumes. Mais la reliure de tant de Volumes ne coute-t-elle donc rien? L'Acheteur perd toujours à ces ſortes de marchés, le Libraire ſeul y gagne. Les ſept Tomes de cette nouvelle Edition ne ſont point trop gros, ils ne le ſeroient pas aſſez, s'ils l'étoient moins; & cette raiſon ſuffit pour juſtifier le Libraire, qui a moins conſulté ſes propres intérêts que ceux du Public.

On découvre d'un coup d'œil tout le plan de cette nouvelle Edition à l'aide de la liſte des Pièces renfermées dans chaque Tome, & que nous allons expoſer ici ſuivant le rang qu'elles occupent, pour la ſatisfaction de ceux qui ne connoiſſent guère *Scarron* que par ſon *Virgile Traveſti*.

Le Tome I. qui eſt l'un des plus curieux, contient l'*Avis au Lecteur*; une *Epître Dédicatoire à Scarron*; une *Lettre de Balzac*; un *Diſcours ſur le Style burleſque*; l'*Hiſtoire de* Scarron *& de ſes Ouvrages*; un *Factum de Scarron*; le *Portrait de Scarron*, fait par lui-même; ſon *Teſtament*

ment avec un *Codicile*, & ſon *Epitaphe*; ſon *Portrait*; deux *Epitres dédicatoires*; diverſes *Lettres*; la *Mazarinade* & la *Baronade*. Le Tome II. comprend les deux Parties du *Roman Comique*. Dans le Tome III. ſe trouvent les deux *Suites* du *Roman Comique*; les *Nouvelles Tragi-comiques*, ſavoir, la *Précaution inutile*, les *Hypocrites*, *l'Adultère innocent*. *Plus d'effets que de paroles*, le *Châtiment de l'Avarice*, *l'Hiſtoire de D. Juan Urbina*. Le Tome IV. renferme les ſept premiers Livres du *Virgile Traveſti*. Le Tome V. contient les deux Suites du *Virgile Traveſti*, avec le *Typhon* ou la *Gigantomachie*. Dans le Tome VI. ſont compriſes les *Pièces de Théatre*, ſavoir, le *Marquis ridicule*, *l'Ecolier de Salamanque*, *l'Héritier ridicule*, *Jodelet Duelliſte*, *Jodelet* ou *le Maître Valet*, *Dom Joſeph d'Arménie*, la *fauſſe Apparence*, & le *Prince Corſaire*. Le Tome VII. & dernier contient les *Poéſies diverſes*; les *Requêtes* & les *Placets*; les *Epitres*; les *Satyres*; les *Elégies* & *Epithalames*; les *Odes* & les *Stances*; les *Ballets* & les *Chanſons*; les *Etrennes*, les *Sonnets*, & les *Rondeaux*; les *Epigrammes*, les *Madrigaux*, les *Epitaphes*, les *Billets*, les *Caprices*, & quelques autres petits *Poèmes*, avec les *Fragmens* de diverſes *Comédies*.

Voilà le plan de l'Ouvrage, avec les Titres des Pièces qu'il contient, & dont nous allons donner une légère idée, du moins des principales, pour ſatisfaire la curioſité de ceux qui bornent preſque tout leur ſavoir à ce qu'ils peuvent apprendre par la lecture des Journaux & autres Ecrits périodiques.

Epi-

Epitre Dédicatoire à Scarron. Cette Epitre de l'Editeur eſt d'un tour aſſez ſingulier. La ſuſcription eſt conforme aux titres que *Scarron* prenoit ſouvent lui-même : *A très-enjoué & très-divertiſſant Auteur*, Paul Scarron, *ci-devant Doyen des Malades de France, & Prince des Poëtes Burleſques.* L'Auteur de cette Epitre ne l'a dédiée à *Scarron*, déjà mort depuis bien des années, que pour imiter d'autres Ecrivains, qui ont dédié leurs Ouvrages à des perſonnes qui n'étoient plus de ce Monde. Mr. *de Fontenelle* a dédié ſes *nouveaux Dialogues des Morts* à *Lucien*, qu'il n'avoit jamais ni vu ni connu. Mr. *de la Motte* a dédié une de ſes *Tragédies* à un de ſes Patrons déjà enterré ; & notre *Scarron* lui-même a dédié ſes *Nouvelles* à Mr. *Moreau*, qui étoit déjà dans le tombeau. Dans cette Epitre on apprend à *Scarron* le ſort de ſes *Oeuvres*, & on lui fait ſavoir quelques nouvelles qui n'auront pas manqué de lui faire plaiſir. „ Peut-être, lui „ dit-on, ne ſavez-vous pas que le Premier „ Préſident *Guillaume de Lamoignon* poſſé„ doit parfaitement votre *Virgile Traveſti*, & „ qu'en badinant familièrement avec les per„ ſonnes de ſa confidence, il vous empruntoit „ des vers, qu'il plaçoit proverbialement, afin „ d'égayer la converſation" ? C'étoit-là une bonne nouvelle à mander à *Scarron*, elle ne pouvoit que flatter ſon amour-propre.

Lettre de Balzac. Cette Lettre eſt adreſſée à Mr. *Coſtar*, & roule ſur les Oeuvres de *Scarron*. Elle eſt courte, mais très-forte de choſes. Il y fait l'éloge & de la grande conſtance de *Scarron* dans ſes maux, & de l'effet admirable qu'avoit pro-

produit sur lui la lecture d'un de ses Livres que *Costar* lui avoit envoyé. „ D'abord, dit-il, il (ce „ Livre) m'a servi de remède, & m'a soula„ gé d'une oppression de rate qui m'alloit é„ touffer, sans ce secours venu à propos. J'espè„ re qu'il fera davantage, si j'en use plus sou„ vent. Il se peut qu'il me guérira de mon cha„ grin sérieux, & de ma triste philosophie: peut„ être que j'y apprendrai à rimer des Requêtes „ & des Légendes, & que je deviendrai gai par „ contagion". Il conclut à l'honneur de cet admirable Malade, ou qu'il y a de l'extase & de la possession en sa maladie, & que l'Ame fait ses affaires à part, sans être mêlée dans la matière; ou qu'il y a de la fermeté & de la vigueur extraordinaire, & que l'Ame lutte contre le Corps, avec tout l'avantage que le plus fort a sur le plus foible.

Aut coeleste aliquid, Costarde, astrisque propinquum,
Morbus hic est, superoque trahit de lumine lucem;
Aut servant immota suum bona vera serenum,
Statque super propias virtus illæsa ruinas.

Discours sur le Style Burlesque. Ce Discours de l'Editeur est instructif, & mérite d'être lu. Il y fait voir l'origine & la signification de ce mot; les différentes sortes de Burlesque; en quoi celui de *Scarron* diffère de celui des autres; & pourquoi ses Ouvrages se soûtiennent après la chute de tant d'Auteurs Burlesques ses contemporains ou ses successeurs.

Pelisson, ami de *Scarron*, condamne, & avec raison, l'abus que faisoient de cet agréable Modèle ses impertinens imitateurs; & les ravages

que

que leur ſtyle, qui n'étoit que bouffon, avoit faits dans le goût de la Nation, où tout le monde, juſqu'aux Femmes de chambre & aux Valets, ſe croyoit capable d'exceller dans ce genre, pourvu qu'on dît des choſes contre le bon-ſens & la raiſon. *Scarron* lui-même ne put s'empêcher de s'élever contre ce débordement, comme on peut en juger par le portrait qu'il fait des Poëtes Burleſques de ſon tems, dans une Epitre dont voici le commencement.

Ils ont pour diſcours ordinaires,
Des termes bas & populaires,
Des proverbes mal appliqués,
Des quolibets mal expliqués,
Des mots tournés en ridicule,
Que leur ſot eſprit accumule
Sans jugement & ſans raiſon;
Des mots de gueule hors de ſaiſon;
Alluſions impertinentes,
Vrai ſtyle d'amour de Servantes,
Et le patois des Païſans,
Refuge des mauvais plaiſans;
Equivoques à choſes ſales,
En un mot le jargon des halles,
Des Crocheteurs & Porteurs d'eau,
Nommé langage du Pont-neau.

Hiſtoire de Scarron & de ſes Ouvrages. Il paroît d'abord aſſez étonnant que, dans le grand nombre d'Amis que *Scarron* a eus, perſonne n'ait pris la peine d'écrire ſa vie. L'Auteur de cette Hiſtoire en allègue ces deux raiſons. La première, c'eſt qu'à la mort de *Scarron* il n'y avoit point encore de ces Journaux, où ſe trouvent les Eloges hiſtoriques des Gens de Lettres,

à meſure que la mort les enlève. La ſeconde, c'eſt que la grande fortune que fit ſa Femme, contribua au ſilence des Ecrivains qui auroient pu traiter cette matière: ils craignoient peut-être qu'on n'imputât l'éloge du Mari à l'envie de faire reſſouvenir la Veuve des humbles commencemens qui ne lui promettoient pas une élevation ſi glorieuſe. L'Hiſtoire que donne ici l'Editeur, eſt toute tirée ou des Ouvrages de *Scarron*, ou de ceux des perſonnes qui l'ont fréquenté. Je n'en détacherai que quelques traits, uniquement en faveur de ceux qui ne le connoiſſent guère que par la réputation qu'il s'eſt faite.

Paul Scarron naquit à *Paris* l'an 1610 ou 1611. Son Père, qui étoit Conſeiller au Parlement, & de l'ancienne Famille des *Scarron*, poſſédoit plus de vingt mille livres de rente. Notre *Scarron* devoit partager avec ſes deux Sœurs, *Anne* & *Françoiſe*, cette riche ſucceſſion. Mais ces apparences de bonheur ne tardèrent pas à ſe démentir. Sa Mère mourut, & ſon Père s'étant bientôt laſſé du veuvage, épouſa en ſecondes nôces *Françoiſe de Plaix*, de laquelle il eut deux autres filles, *Madelaine* & *Claude*, & un fils nommé *Nicolas*.

Cette ſeconde femme, abuſant de la foibleſſe de ſon mari, dénatura une partie du bien, & prit ſes meſures pour s'approprier le reſte. Le jeune *Scarron*, haï de ſa Belle-mère, fut envoyé à *Charleville* chez un parent, d'où il revint au bout de deux ans à *Paris*, où il acheva ſes études, & prit le petit-collet. Il logea au *Marais*, quartier toujours peuplé de familles aiſées, dont la vie commode ſe paſſoit pour la plus grande partie dans

dans les amuſemens d'une ingénieuſe oiſiveté. Il s'y tenoit journellement des aſſemblées, il s'y formoit des cotteries, où un Abbé de belle humeur comme lui ne pouvoit manquer de plaîre. Un fond de bouffonnerie d'une eſpèce toute neuve lui faiſoit toujours enviſager dans un objet le côté le plus plaiſant, & lui fourniſſoit des traits réjouiſſans qui répandoient la gaieté dans toute une compagnie. Quelques Dames, comme la fameuſe *Marion de Lorme* & l'immortelle *Ninon de l'Enclos*, ſi vantées par *St. Evremont*, avoient toujours chez elles une compagnie nombreuſe que leurs charmes y attiroient. Elles avoient un goût fin & exquis pour la volupté, une morale douce & commode, ou plutôt un Epicuréiſme déclaré, qui ſe reconnoît aiſément dans les Lettres de Mlle. *de l'Enclos*, dans les Oeuvres de *St. Evremont*, & dans les Poéſies de *Chapelle*.

C'eſt dans un pareil Séminaire que notre jeune Abbé ſe forma. Ayant fait le voyage d'*Italie*, il ſe trouva à *Rome* en 1634, & en revint tel qu'il y étoit allé, avec un goût très-vif pour les plaiſirs de ſon âge. Il vécut fort vite. Une limphe âcre ſe jetta ſur ſes nerfs, & ſe joua de tout le ſavoir des Médecins. La ſciatique, le rhumatiſme, & pluſieurs autres maladies firent de notre pauvre Abbé un triſte objet de compaſſion. Il ne ſe conſola de la perte irréparable de ſa ſanté, qu'en jettant ſur le papier les penſées groteſques, ſouvent naïves, que ſon eſprit ſupérieur à tous ſes maux lui ſuggéroit; &, en s'occupant ainſi aux heures où il manquoit de compagnie, il parvint à ſe faire ce ſtyle que tant de gens ont tâché d'imi-

d'imiter, & que perſonne n'a pu véritablement ſaiſir après lui.

Une paralyſie bien déclarée dans les bras & dans les jambes, en firent un homme ſans conſéquence, à qui les Dames pouvoient témoigner une extrême amitié ſans riſquer leur réputation. Il leur écrivoit des billets-doux, il en recevoit d'elles. Tout le monde admiroit une gaieté, qui ſe ſoutenoit dans un corps accablé des infirmités les plus capables de déranger le meilleur cerveau. Il en parloit ſouvent, mais c'étoit toujours avec un badinage ſi plaiſant, qu'on étoit forcé de rire de ſes ſaillies, dans le tems même que ſon état inſpiroit de la compaſſion. On trouve mille traits de ce badinage dans ſes Ecrits. Une Requête qu'il adreſſa directement au Roi, commençoit ainſi.

Grand Monarque chez qui Mesdames les Vertus
Ont choiſi leur demeure,
Je ſuis un cul-de-jatte, à qui membres tortus
Font grand mal à toute heure.

La mort de ſon Père auroit dû lui donner un revenu capable de le mettre fort à ſon aiſe. Mais la chicane s'en mêla, & il fallut plaider. On ne peut lire de ſang-froid les *Factums* qu'il préſenta au Parlement au ſujet de cette affaire. Le Burleſque y domine à un tel point, qu'on a de la peine à comprendre comment il a pu bouffonner ſi plaiſamment ſur un procès où il s'agiſſoit de tout ſon bien.

Le *Marais* étoit dans ce tems-là une véritable Iſle de *Cythère*. *Scarron* y voyoit les plus belles compagnies; & ſi ſa maladie ne lui permettoit pas

de

de les aller trouver, elles venoient chez lui, & on s'en faisoit un plaisir. Sa maison étoit fréquentée par le beau monde de la plus haute volée. L'Abbé *de Retz*, neveu de l'Archevêque de *Paris*, dont il étoit Coadjuteur, fut un de ceux qui voyoient notre fameux Malade. Ses Dédicaces, divers autres Ouvrages, & une pension que lui fit la Reine, contribuoient à fournir à sa dépense, qui étoit considérable. Mr. *de Bellièvre* lui paya une Dédicace 100 pistoles, & celle de l'*Ecolier de Salamanque* lui en valut 50, que *Sergrais* lui porta de la part de Mademoiselle *de Montpensier* à qui elle étoit adressée.

L'évènement le plus remarquable de la vie de *Scarron*, c'est son mariage avec *Françoise d'Aubigné*, dont voici en peu de mots la généalogie. Sous *Henri* III. Roi de *France*, vivoit d'*Aubigné*, plus connu aujourd'hui par la *Confession de Sanci*, & par d'autres Ouvrages, que par la Charge de Grand-Ecuyer qu'il posséda chez *Henri* Roi de *Navarre*, Successeur de *Henri III.* & par celle de Grand-Amiral de *Guyenne*. Comme il étoit *Calviniste*, il se retira à *Genève*, où il se maria à 72 ans avec une Demoiselle fort jeune. Un fils, qu'il avoit laissé en *France*, s'y établit, & s'allia avec une Maison noble & fort accréditée. Ce mariage fut la source de son malheur. S'étant aperçu d'une intrigue amoureuse qu'un Gentilhomme poussoit trop loin, il en tira vengeance par la mort de celui qui le deshonoroit. Il fut arrêté & conduit prisonnier à *Bourdeaux*. Il alloit être sacrifié à tout le ressentiment de ses ennemis, lorsque la fille du Commandant du Château lui donna les moyens de s'échapper;

& comme cette action l'alloit exposer à la colère de son Père, elle se sauva avec lui, après avoir pris le Ciel à témoin de leurs engagemens mutuels. Le mariage se fit comme il convenoit entre des personnes qui étoient obligées de se cacher.

C'est de ce mariage que nâquit *Françoise d'Aubigné*, qui avoit environ quatorze ans, lorsque sa Mère l'amena d'*Amérique* à *Paris*, & vint loger vis-à-vis de la maison de *Scarron*. Notre petit homme avoit le cœur & l'estomac admirables, & les yeux encore meilleurs. Touché des charmes de cette jeune Nymphe, il se proposa de l'épouser, quoique ses infirmités dussent le détourner du mariage. Sa proposition fut agréée. La seule difficulté qu'on y fit, roula sur la grande jeunesse de la Demoiselle, & il fut résolu que le mariage se célébreroit dans deux ans.

Suivant *Segrais*, ce mariage se fit l'an 1650 ou 1651, & *Scarron* n'avoit alors d'autres mouvement libre que celui des yeux, de la langue & de la main. Sa tête toujours panchée sur son estomac, & ses jambes toujours pliées à cause d'un retirement de nerfs, lui donnoient la forme d'un *Z*. Il écrivoit sur ses genoux, ou sur une planche appuyée sur deux bras de fer attachés à son fauteuil.

Il falloit que la Demoiselle eût une grande force d'esprit pour se résoudre à épouser un homme de cette figure. *Scarron* lui-même ne se croyoit guère en état de la satisfaire, puisque parlant d'elle, peu de jours avant son mariage, il dit à un de ses amis: *Je ne lui ferai point de sottises, mais je lui en apprendrai beaucoup.* Comme cette Demoiselle étoit très-sage & bien élevée, elle

eut

eut beaucoup à ſouffrir du ſtyle licentieux de ſon mari. Sa pudeur s'apprivoiſant encore moins avec ſon langage, elle entreprit de l'en corriger, & eut le plaiſir de voir qu'au bout de trois mois elle avoit déjà obtenu une partie de ce qu'elle ſouhaitoit à cet égard.

Le mariage de *Scarron* avec une jeune perſonne, belle, bien faite, & très-ſpirituelle, n'épouvanta point les compagnies: elles étoient auſſi nombreuſes qu'auparavant. Madame *Scarron* ne fut pas intilement dans une maiſon, qui étoit le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de plus poli à la Cour, & de tous les Beaux-eſprits de *Paris*. Avec les excellentes diſpoſitions qu'elle avoit, elle profita admirablement d'une telle école, & devint une perſonne très-accomplie. Les *Lettres* de ſa facon qu'on vient de publier, prouvent qu'elle avoit beaucoup de mérite & d'eſprit.

La vertu de cette Dame fut un écueil ou échouèrent quantité de perſonnes de la Cour, qui comptant beaucoup ſur le dégoût que devoit lui cauſer la maladie continuelle de *Scarron*, lui firent des offres, & les accompagnèrent de tout ce qu'il y a de plus ſéduiſant pour un jeune cœur. *Sorbière*, l'un des plus médiſans Auteurs de ſon ſiècle, & qui mourut avant l'élevation de Madame *Scarron*, en parle ainſi. „ L'Hiſtoire du „ mariage de *Scarron* ne ſeroit pas le plus ſom„ bre endroit de ſa vie. Cette belle perſonne de „ l'âge de ſeize ans, qu'il ſe choiſit, plutôt pour ſe „ recréer la vue & pour s'entretenir avec elle „ lorſqu'il demeuroit ſeul, que pour aucun uſa„ ge auquel il pût l'appliquer, en feroit le prin„ cipal ornement. L'indiſpoſition de ſon mari,

„ mais sur-tout la beauté, la jeunesse, & l'esprit
„ galant de cette Dame, n'ont fait aucun tort à
„ sa vertu; & quoique les personnes qui soupiroi-
„ ent pour elle, fussent des plus riches du Ro-
„ yaume & de la plus haute qualité, elle a mé-
„ rité l'estime générale de tout le monde par la
„ sagesse de sa conduite; & on lui doit même cet-
„ te justice, qu'elle s'est piquée d'une belle ami-
„ tié conjugale, sans en pratiquer les principales
„ actions.

Il est glorieux à la mémoire de cette Dame de n'avoir été attaquée que par des gens sans mœurs, qui ne la connoissoient que par les fausses idées que leur haine s'en étoit forgée. Le bon témoignage que lui rendit *Scarron*, lorsqu'il se vit prêt de mourir, est ici d'un grand poids. Un de ses amis étant venu le voir, il lui dit: *Je mourrai bientôt, je me sens bien; le seul regret que j'aurai en mourant, c'est de ne pas laisser de bien à ma femme, qui a infiniment de mérite, & de qui j'ai tous les sujets imaginables de me louer.*

Cette prédiction se trouva vraie. La maladie de *Scarron* augmenta si fort, que son corps déjà épuisé par de longues souffrances, ne put y résister. Surpris d'un hoquet violent qui pensa le faire expirer, il dit lorsque le mal fut un peu passé: *Si jamais j'en reviens, je ferai une belle Satyre contre le Hoquet.* La mort ne lui donna pas le tems de faire cette Satyre. Au moment qu'il alloit rendre le dernier soupir, voyant que ses parens & ses domestiques fondoient en larmes: *Mes enfans*, leur dit-il, *vous ne pleurerez jamais tant pour moi, que je vous ai fait rire.* Il mourut au mois de Juin 1660, âgé d'environ 50 ans. A ces

traits

traits on peut connoître le vrai caractère de *Scarron*.

Factum ou Requête, ou tout ce qu'il vous plaira. Rien de plus comique que cette pièce. En voici le titre. „ Pour *Paul Scarron*, Doyen des „ Malades de France; *Anne Scarron*, pauvre „ veuve deux fois pillée durant le blocus; *Fran-* „ *çoise Scarron*, mal payée de son locataire; „ enfans du premier lit de feu Maître *Paul Scar-* „ *ron*, Conseiller en Parlement; tous trois fort „ incommodés, tant en leurs personnes qu'en „ leurs biens, *Défendeurs*. Contre *Charles Ro-* „ *bin*, Sieur *de Sigoigne*, mari de *Magdelaine* „ *Scarron*; *Daniel Boilleau* Sieur du *Plessis* mari „ de *Claude Scarron*; & *Nicolas Scarron*, en- „ fans du second lit, tous sains & gaillards, & „ se réjouissans aux dépens d'autrui, *Deman-* „ *deurs*.

Le burlesque qui domine dans cette pièce, s'y fait remarquer dès le commencement, où *Scarron* expose ce qui donna lieu à ce procès. „ Tout „ le monde, dit-il, sait que le bon homme *Scar-* „ *ron*, Père des Demandeurs & Défendeurs, a „ vécu toute sa vie en Philosophe, & si l'on veut „ en Philosophe Cynique. Il fut le meilleur hom- „ me du monde, & non pas le meilleur Père „ envers ses enfans du premier lit. Il a menacé „ cent fois son fils aîné de le déshériter, parce „ qu'il osoit lui soutenir que *Malherbe* faisoit „ mieux des vers que *Ronsard*; & lui a prédit „ qu'il ne feroit jamais fortune, parce qu'il ne li- „ soit pas la Bible, & n'étoit jamais éguilleté. Il „ ne faut pas s'étonner si un homme ayant ces „ maximes-là, n'a jamais su s'il a du bien ou non,

„ ſa ſeconde femme *Françoiſe de Plaix*, la plus
„ plaidoyante Dame du monde lui en ayant telle-
„ ment ôté la connoiſſance, qu'en une maladie
„ qu'elle eut, qui fit peur à ſon mari d'être veuf,
„ il la conjura de lui laiſſer après ſa mort une pen-
„ ſion de ſix cens livres. Il a pourtant laiſſé aſſez
„ de bien à ſes enfans, s'il étoit également parta-
„ gé, & ſi tout n'étoit d'un côté & rien de l'au-
„ tre. Il a laiſſé dans le monde trois enfans du
„ premier mariage, & autant du ſecond, qui ſe
„ ſont portés pour héritiers avec leur Mère, & ſe
„ ſont emparés du bien, ſelon la coutume des en-
„ fans d'un ſecond lit. Les enfans du premier lit
„ ont demandé le bien de leur Mère, & la part
„ qui leur appartient en celui de leur Père: il y a
„ ſix ans qu'ils plaident, & trois ans que leur pro-
„ cès eſt en état, ſans pouvoir le faire juger, à
„ cauſe des chicaneries inouïes du Sieur *de Si-*
„ *goigne*, mari de l'une des filles du ſecond lit,
„ qui ſe dit *l'ame de leur procès* (ce ſont ſes pro-
„ pres termes). Je vous laiſſe à penſer ſi cette a-
„ me-là eſt bonne ou mauvaiſe.

Le Portrait de Scarron *fait par lui-même.* On ne ſauroit s'empêcher de rire en liſant ce Portrait, & je vais en donner quelques traits pour égayer un peu ceux de mes Lecteurs qui pourroient être mélancoliques. „ Les uns diſent que je ſuis
„ cul de jatte, les autres que je n'ai point de cuiſ-
„ ſes, & que l'on me met ſur une table dans un é-
„ tui où je cauſe comme une pie borgne; & les
„ autres que mon chapeau tient à une corde qui
„ paſſe dans une poulie, & que je le hauſſe & bais-
„ ſe pour ſaluer ceux qui me viſitent. Je penſe ê-
„ tre obligé en conſcience de les empêcher de

„ men-

„ mentir plus longtems..... Je me ſerois
„ bien fait peindre, ſi quelque Peintre avoit ôſé
„ l'entreprendre. Au défaut de la peinture, je
„ m'en vai te dire à peu près comme je ſuis fait.
„ J'ai trente ans paſſés, comme tu vois au dos
„ de ma chaiſe. Si je vai juſqu'à quarante, j'a-
„ joûterai bien des maux à ceux que j'ai déjà
„ ſoufferts depuis huit ou neuf ans. J'ai eu la tail-
„ le bien faite, quoique petite. Ma maladie l'a
„ racourcie d'un bon pied. Ma tête eſt un peu
„ groſſe pour ma taille. J'ai le viſage aſſez plein,
„ pour avoir le corps très-décharné; des che-
„ veux aſſez, pour ne porter point perruque;
„ j'en ai beaucoup de blancs, en dépit du Pro-
„ verbe. J'ai la vue aſſez bonne, quoique les
„ yeux gros; je les ai bleus; j'en ai un plus en-
„ foncé que l'autre, du côté que je panche la tê-
„ te. J'ai le nez d'aſſez bonne priſe. Mes dents,
„ autrefois perles carrées, ſont de couleur de
„ bois, & ſeront bientôt de couleur d'ardoiſe.
„ J'en ai perdu une & demie du côté droit, &
„ deux un peu égrignées. Mes jambes & mes
„ cuiſſes ont fait premièrement un angle obtus,
„ & puis un angle égal, & enfin un aigu. Mes
„ cuiſſes & mon corps en font un autre, & ma
„ tête ſe panchant ſur mon eſtomac, je ne reſ-
„ ſemble pas mal à un Z. J'ai les bras racourcis
„ auſſi bien que les jambes, & les doigts auſſi-
„ bien que les bras. Enfin, je ſuis un racourci
„ de la miſère humaine. Voilà à peu près com-
„ me je ſuis fait.

Teſtament de Scarron. Je ne tirerai de cette pièce qu'une partie de l'article qui regarde ſa femme, à laquelle il laiſſe le pouvoir de ſe remarier,

pour la dédommager du carême qu'il lui avoit fait faire.

Premièrement je donne & lègue
A ma Femme, qui n'eſt pas bègue,
Pouvoir de ſe remarier,
Sans aucun deſſein pallier,
De crainte d'un plus grand deſordre:
Mais pour moi, je croi que cet ordre
De ma dernière volonté
Sera le mieux exécuté:
Car il eſt vrai, malgré moi-même,
Je lui ai fait faire un carême
Qui la doit mettre en appétit;
Qu'elle en uſe donc un petit,
Et que ſa ſage politique
N'uſe pas du paralitique,
Mais qu'elle jouiſſe des biens
Que permettent les ſacrés liens.

Lettres. On apprend dans ces Lettres de *Scarron* un grand nombre d'incidens de ſa vie; mais elles ont ce défaut, que ſouvent la date y manque entièrement, ou bien en partie, & que même entre celles qui paroiſſent datées, il y a de fauſſes dates.

La Mazarinade. Rien de plus affreux que cette pièce, tant par l'effronterie des imputations, que par la liberté cynique des termes, qui y ſont groſſièrement employés ſans enveloppe. Auſſi *Scarron* en éprouva-t-il bientôt le mauvais effet; il ne put plus rien arracher d'une penſion que la Cour lui avoit faite, quelque inſtance qu'il fit pour cela. Voici quelques traits de cette violente ſatyre, à l'aide deſquels on pourra juger du reſte.

Fui les Arrêts du Parlement,
Trouſſe bagage, & vitement;
Que ton Alteſſe Mazarine
Craigne le deſtin de Concine,
Va, va-t-en dans Rome étaler
Les biens qu'on t'a laiſſé voler:
Va, va-t-en, Gredin de Calabre,
Filocabron, ou Filocabre,
Va, va-t-en, repaſſe les Monts,
Va vite, & fai rompre les ponts;
Car s'il faut que quelqu'un te ſuive;
Que l'on te demande, qui vive?
Que tu répondes, Mazarin,
C'eſt fait de toi, cher Tabarin,
On te coupera, pauvre Jule,
Et l'un & l'autre teſticule:
Et lors, ô Cardinal pelé,
Cardinal déteſticulé,
N'étant plus ni femme, ni homme,
Comment paroîtras-tu dans Rome,
Mutilé du fatal boudin,
Qui t'a fait Prince, de Gredin?

Le Roman Comique. Un Bénéfice que *Scarron* avoit au *Mans*, l'obligea de s'y rendre au Printems de 1646, pour en prendre poſſeſſion. Comme ſon imagination ne pouvoit demeurer oiſive, la vue de certains lieux qu'il parcourut, lui fit naître la penſée d'y mettre la Scène de quelque nouveau Roman. Il y avoit alors au *Mans* des Comédiens, il n'en fallut pas davantage; il commença le *Roman Comique*. Au jugement de *Ménage*, ce Livre eſt le ſeul des Ouvrages de *Scarron* qui paſſera à la Poſtérité. Il dit qu'il y a des endroits qui valent infiniment par une

une manière de narrer agréable, & toujours la plus naturelle du monde, en quoi *Scarron* excelloit. Ce qui justifie le jugement de *Ménage*, c'est que le Public a pensé aussi favorablement que lui de cet Ouvrage : quantité d'expressions sont devenues des façons de parler proverbiales, telle qu'est celle-ci, *faire passablement bien de mauvais vers*, & quantité d'autres. Il n'y a guère que *Segrais*, qui n'ait pas parlé si avantageusement du *Roman Comique*, peut-être parce qu'il travailloit lui-même à des Romans. La première Partie de ce Roman est dédiée à l'Abbé *de Retz*, Coadjuteur de l'Archevêque de *Paris*, & depuis Cardinal.

Les Nouvelles Tragi-comiques. Ces Nouvelles n'ont pas le mérite du *Roman Comique*, du moins si on les considère du côté de l'enjouement. *Scarron* semble le reconnoître lui-même dans sa Dédicace au Marquis *de Marcilly*. „ Quelqu'un, dit-il, & peut-être que ce quel- „ qu'un ne sera qu'un sot. Quelqu'un donc, „ sot ou non, dira que ces *Nouvelles* ne sont „ pas si enjouées que les autres : comme s'il ne „ dépendoit pas de moi d'en faire de sérieuses „ toutes les fois que j'en aurai envie, ou comme „ si j'étois tenu de le servir selon son goût.

Le Virgile Travesti. Cet Ouvrage de *Scarron* est très-connu, & l'un des plus importans qu'il ait fait. *Lalli*, Auteur *Italien*, avoit eu la même idée de mettre l'*Enéïde* en Burlesque ; mais c'est tout ce que ces deux Ouvrages ont ensemble de commun. On conjecture que quelqu'un ayant dit chez *Scarron*, qu'il y avoit en *Italien* un Ouvrage de cette nature, cela lui fit naî-

naître la pensée de masquer ainsi son *Virgile*, & de s'en faire un petit revenu pour l'année 1648. Son but étoit d'en donner un Livre tous les mois, & l'entreprise n'étoit pas trop forte pour un homme qui faisoit seul en trois semaines une Comédie de cinq Actes. Comme il ajoûtoit d'abord une Dédicace à chaque Livre, son *Enéïde burlesque* lui auroit valu une grosse somme, s'il eût pu tenir parole.

Le premier Livre fut dédié à la Reine. *Scarron* commence ainsi sa Dédicace. „ Je promets „ à Votre Majesté, dès le commencement de „ mon Epitre, qu'elle en verra bientôt la fin, „ & c'est peut-être ce qu'elle en trouvera de „ meilleur.

Le second Livre est dédié à Mr. *Seguier*, Chancelier de *France*, & *Scarron* compte dans sa Dédicace, dix ans de maladie, & cinq de procès. „ Il y a, dit-il, peu de personnes dans le „ Monde, fût-ce sur les Galères, qui m'ôsas„ sent disputer la triste qualité du plus malheu„ reux de tous les hommes. Il y a dix ans que „ je suis malade, cinq ans que j'ai un procès.

Le troisième Livre est adressé au Président *de Mesmes*, & le quatrième à Mr. & à Mme. *de Schomberg*. Il leur dit que c'est le second Livre de sa façon qu'il ait dédié en même tems à deux personnes. „ Les uns, ajoûte-t-il, en riront, les „ autres ne le trouveront pas bon, & moi je me „ soucierai fort peu de ce qu'on en dira, pour„ vu que j'arrive à la fin que je me suis proposée. „ Il y a assez longtems que je suis malade pour „ croire que je mourrai bientôt. Quoique ma „ maladie soit de mon invention, je ne la con-

„ nois

„ nois pas assez, pour sa voir combien elle dit-
„ rera; & si elle me fera le plus vieux malade de
„ *France*, comme elle m'a fait le plus estropié.
„ C'est ce qui me fait songer à payer mes dettes.

Le cinquième Livre est dédié à Mr. *Deslandes Payen*, Conseiller en Parlement de la Grand' Chambre, &c. *Scarron* fait assez comprendre dans son Epitre Dédicatoire, qu'il ne fait pas grand cas ni du style burlesque, ni des travestissemens de Livres, ni même de son *Virgile Travesti*. „ Je suis prêt, dit-il, de signer devant qui
„ l'on voudra, que tout le papier que j'emploie
„ à écrire, est autant de papier gâté, & qu'on
„ auroit droit de me demander, aussi-bien qu'à
„ l'*Arioste*, où je prens tant de coyonneries.
„ Tous ces travestissemens de Livres, & de mon
„ *Virgile* tout le premier, ne sont autre chose
„ que des coyonneries; & c'est un mauvais au-
„ gure pour ces Compilateurs de mots de gueu-
„ le, tant ceux qui se sont jettés sur le *Virgile* &
„ sur moi, comme sur un pauvre chien qui ron-
„ ge un os, que les autres qui s'adonnent à ce
„ genre d'écrire, comme au plus aisé; c'est,
„ dis-je, un très-mauvais augure pour ces très-
„ brulables Burlesques, que cette année, qui en
„ a été fertile, & peut-être autant incommodée
„ que de Hanetons, ne l'a pas été en Bled.

La Dédicace du sixième Livre est singulière. La Comtesse *de Fiesque* ayant promis à *Scarron* un petit Chien, il lui adressa une jolie Epitre en Vers burlesques pour le lui demander. *Scarron*, de son côté, avoit promis à cette Comtesse la Dédicace d'un Livre de *Virgile*; & cette Dédicace est celle-là même qui se trouve à la tête du

sixième Livre, & qui ne consiste qu'en ce peu de mots : *Vous m'aviez promis un petit Chien, vous ne me l'avez pas donné. Je vous avois promis de vous dédier un Livre de* Virgile, *je vous en dédie un ; voilà tout ce que j'ai à vous dire.*

Le septième Livre est dédié au Duc *de Roquelaure*, qui venoit d'être fait Duc ; &, comme son Brevet est du mois de Juin 1652, on voit par là que *Scarron* n'avoit pas tenu la promesse qu'il avoit faite à la Reine, d'achever l'*Enéide* en un an, puisque cinq ans après il n'en étoit qu'au septième Livre. Ses distractions en furent la cause. Il commença le huitième Livre, & interrompit ce travail pour s'occuper à des Pièces de Théatre, qui lui coutoient peu, & dont il tiroit de bonnes sommes. Un autre motif lui fit abandonner *Virgile*. La dernière partie de l'*Enéide* étoit pour lui, comme pour la plupart des Lecteurs, un païs neuf, & lui coutoit plus à déchifrer que celle avec laquelle il s'étoit familiarisé dès l'enfance. Voilà vraisemblablement ce qui le dégoûta de ce travail, qui est demeuré imparfait. Il aima mieux quitter le Lecteur sur la bonne bouche, que de se donner la peine qu'il eût fallu prendre pour lui plaire également jusqu'au bout.

Le Typhon ou la Gigantomachie. C'est un Poëme burlesque qui parut en 1644. *Scarron*, qui cherchoit alors à s'insinuer dans les bonnes graces du Cardinal *Mazarin*, le lui dédia, & lui en présenta un exemplaire magnifiquement relié, avec les chifres de son Eminence. La Dédicace étoit un Sonnet ajoûté, où il donnoit d'extrêmes louanges au *Mécénus*. La froide réception qu'il en eut, le porta à le supprimer : aussi ne se trouve-t-il point

point à la tête du *Typhon*, où l'on s'eſt contenté de mettre qu'il étoit dédié au Cardinal *Mazarin*.

Pièces de Théatre. Il ſuffira de faire ici quelques réflexions ſur le Théatre du tems de *Scarron*. Une Comédie n'étoit alors autre choſe qu'une intrigue aſſez obſcure d'abord, qui, par des mépriſes, ſouvent par l'étourderie d'un Valet, par l'intrigue de quelque Soubrette, ou par un coup du hazard, s'embrouilloit de plus en plus, & s'éclairciſſoit enfin par quelque autre hazard auſſi peu prévu que le premier. Un Acte repréſentoit une entrevue dans un jardin, un autre ſe paſſoit dans un Hôtel, ſouvent le troiſième repréſentoit un quartier de la Ville à un quart de lieue de la Scène du premier Acte.

Scarron n'étoit pas un homme à étudier ni les règles, ni les modèles du Poëme Dramatique. Il n'en avoit ni la patience, ni le loiſir. D'ailleurs la mode de ce tems-là étant de piller les Poëtes *Eſpagnols*, il lui étoit plus facile de moiſſonner dans un champ où il trouvoit déjà tout préparé, que de ſe rompre la tête à inventer un ſujet, & enſuite à le mettre dans la règle des trois Unités. Des Ouvrages où rien ne gênoit l'Auteur, ſe faiſoient facilement, une imagination échaufée ſuffiſoit pour les produire. Les *Eſpagnols* étoient riches de cette ſorte de compoſitions. *Scarron*, qui poſſédoit cette langue, prenoit d'eux l'intrigue d'une Comédie, & n'avoit qu'à y répandre le badinage qui lui étoit ſi naturel : ainſi une Pièce de Théatre lui coutoit peu, & toutes les ſiennes ſont des ſujets *Eſpagnols*. Son *Jodelet* ayant été très-bien reçu, fut pour lui une merveilleuſe amorce. *Sarrazin* en parle avec éloge dans ſon Epi-

Epitre au Comte *de Fiesque*. Après avoir dit que les *Italiens* ne lui sont rien au prix de *Jodelet*, il ajoûte:

Or, entends-moi, c'est que le petit homme
Que tu connois, & dont on peut prêcher,
L'Esprit est prompt, mais infirme est la chair,
A translaté de la Langue Espagnole,
N'a pas longtems, Comédie tant folle,
Où Jodelet est si plaisant garçon,
Qu'Italiens il jette hors d'arçon.
Tu l'avouerois, si la Pièce avois lue,
Et plus encor si jouer l'avois vue.
Don Francesco de Royas est l'Auteur,
Et Paul Scarron, comme ai dit, Traslateur.

POESIES DIVERSES. La première de ces Pièces est celle que *Scarron* adresse à ses Vers (*a*), & qui commence ainsi.

Ha! vraiment, petits vermisseaux,
Sans doute vous vous trouvez beaux,
D'oser faire voir vos guenilles.
Hélas! vous n'êtes que chenilles;
Petits enfans écervelés,
Savez-vous bien où vous allez?
Votre entrepriſe est bien hautaine
D'aller courir la prétentaine.

La seconde de ces Poésies est la première *Légende de Bourbon*, faite en 1641. *Scarron* la composa à son retour des Bains de *Bourbon*, & l'adressa à Mademoiselle *de Hautefort*, l'une des Filles de la Reine. Il fait dans cette Pièce une plaisante description de toutes les personnes qu'il avoit vues.

(*a*) *Horace* a adressé une de ses Epitres à son Livre; c'est-là XX. du Livre I; &, à son exemple, *Despreaux* adresse sa X. Epitre à ses Vers.

vues. Dans ce tems-là les Filles de la Reine, Mère de *Louis XIV.* étoient ordinairement l'objet des Vers des Beaux-esprits. *Scarron* s'attacha beaucoup à Mademoiselle *de Hautefort*, & il fit plus de Vers pour elle que pour personne. La connoissance étoit déjà faite avant le premier voyage de *Bourbon*, aussi lui porte-t-il la parole dans sa *Légende*, en ces termes.

Madame Sainte Hautefort,
Dame que j'honore plus fort
Que je ne fais Dame Fortune,
Dame de vertu non commune,
Je vous écris de mon grabat,
Où sans manchette ni rabat
Je fais assez laide grimace.

La seconde *Légende de Bourbon* est de l'an 1642. Cette Pièce, qui est la troisième des Poésies diverses, produisit le même effet que la première *Légende*; elle augmenta la réputation de son Auteur. Les Courtisans se firent un plaisir de le connoître. Je ne tirerai de cette *Légende*, que la description qu'il y fait de son pauvre Individu, dont il déplore les maux & les infirmités.

Mon corps n'est plus un corps humain;
Sa peau n'est qu'un sec parchemin,
Dont mes os veulent faire un crible,
Ce qui me sera bien sensible.
O vous, mes membres décharnés,
Pour servir vous m'étiez donnés:
Mais hélas! tortus que vous êtes,
Rien que me nuire vous ne faites.
Ha! si j'étois sans sentiment,
Aussi-bien que sans mouvement,
Je serois exempt de mesaise,

Que

Que je trouve dans une chaiſe!
Car comment y trouver repos,
N'étant aſſis que ſur des os?
Mais ici je me glorifie,
L'homme ſans cul ne s'aſſit mie;
Et moi pauvret je n'en ai point,
Faute de chair & d'embonpoint.

Dans l'*Adieu au Marais*, *Scarron* parle de toutes les perſonnes de ſa connoiſſance, qui logeoient alors à la Place Royale ou aux environs. La charmante *Ninon de l'Enclos*, la belle *de Lorme*, la Princeſſe *Guimenée*, la Ducheſſe *de Roban*, la Comteſſe *de Suze*, *Sarrazin*, *la Menardière*, la Marquiſe *de Grimault*, & quantité d'autres noms illuſtres, s'y trouvent placés avec un petit mot obligeant pour chacun. *Scarron* ayant inutilement eſſayé les ordonnances de tous les Médecins du *Marais*, quelqu'un lui dit qu'à *la Charité* au Fauxbourg *St. Germain* il trouveroit un habile homme, qui le guériroit infailliblement par le moyen de certains Bains préparés. Il écouta cet avis avidement, & ne voulut point quitter ſes Amis ſans prendre congé d'eux. Voici comme il exprime lui-même le motif de ſa retraite, qui devoit être de ſix ſemaines.

Adieu, beau Quartier des Marêts:
C'eſt avecque mille regrets
Qu'une très-preſſante beſoigne
Pour quelque tems de vous m'éloigne.
Je vais au Fauxbourg Saint-Germain
Tremper mon très-ſec parchemin
Dans un Bain qu'on tient ſalutaire
A la douleur qui me fait braire,
Et jour & nuit depuis deux ans

Autant que font les maux de dents.

La dernière Pièce des *Poésies diverses* est une rélation de tout ce qui s'étoit passé en l'autre Monde au Combat des Parques & des Poëtes, sur la mort de *Voiture*. *Scarron* l'adresse par une Epitre dédicatoire à ses chers Amis *Menage* & *Sarrazin*, ou *Sarrazin* & *Menage*. On pourra juger de ce qui se passa à ce combat par quelques traits que je vais exposer. *Apollon* ayant exhorté *Catulle*, *Horace*, *Tibulle* & *Marot* à bien *fesser* les Parques sur leurs cottes troussées, & dessus le ventre & par-tout :

Les braves Auteurs s'avancèrent,
Mais les Parques les repoussèrent ;
Lachesis d'un coup de fuzeau,
Marqua Marot sur le museau ;
Atropos d'un coup de sa mulle
Donna grand soufflet à Catulle ;
Cloton d'un rouët à filer
Fit bien Tibulle détaler.
Horace, qui craignoit la touche,
Ne les attaqua que de bouche,
Et leur dit tout ce qu'il y a
Dans l'Ode de Canidia.
Les Parques de ciseaux armées,
De ce bon succès animées,
Se ruèrent sur Apollon,
Et Cloton de son violon
Lui fit comme une Bourguinotte.
Le bon Dieu lui trouſſa la cotte,
Et deſſus ſes feſſes plaqua
Un grand coup qui bien fort claqua.
Les Auteurs s'en mirent à rire,
Et Clément Marot oſa dire,

Vieil-

Vieille Houhou, vieille Haha;
Votre chien de feſſier en a:
Et la Parque, dont la furie
Augmenta par la raillerie,
Enfonça je ne ſçai comment
Sa quenouille en ſon fondement.
Il gagna l'huis faiſant des eſſes,
Une quenouille entre les feſſes,
Tel qu'un Hanneton quand au cu
Lui pendille un brin de fétu.

REQUETES & PLACETS. La première de ces Requêtes, qui eſt un des chef-d'œuvres de *Scarron*, eſt adreſſée au Cardinal Duc *de Richelieu*, pour lui demander le rétabliſſement de ſon Père diſgracié. Le Cardinal ſe la fit lire, & ne put s'empêcher d'avouer qu'il la trouvoit fort à ſon gré, & qu'elle étoit *plaiſamment datée*. Cette datte, qui flattoit *Richelieu* par deux endroits bien agréables pour lui, eſt effectivement fort plaiſante; la voici.

Fait à Paris ce dernier jour d'Octobre,
Par moi Scarron qui malgré moi ſuis ſobre,
L'an que l'on prit le fameux Perpignan,
Et ſans canon la Ville de Sedan (a).

La Requête de *Scarron* au Préſident *de Bellièvre* eſt une Pièce bien tournée, & qu'on lit avec plaiſir. Il implore ſa protection contre ſes Sœurs, avec qui il étoit en procès depuis ſix ans.

Grand Bellièvre, *Juge équitable,*
Il n'eſt rien de plus véritable
Que je compte ſix ans entiers,
Depuis que mes cohéritiers,

Par

(a) En 1641.

Par leur chicane très-inique,
A la Justice font la nique.
Les Drolles sont sur leurs paillers,
Tandis qu'après les Conseillers
Mes Sœurs amassent force crotte;
Elles ont beau trousser leurs cottes,
On ne peut nullement trotter,
Dans le Palais sans se crotter.
Ce considéré, *qu'il vous plaise,*
De leur Procédure mauvaise
Arrêter promptement le cours.
Voyez le péril que je cours, &c.

EPITRES. Parmi ces Epitres il s'en trouve une qui est adressée à Mademoiselle *Descars*, au sujet d'un pâté de six perdrix & de deux chapons, que cette Demoiselle & sa Sœur lui avoient envoyés. Rien de plus divertissant & de plus enjoué que ce que dit *Scarron* dans cette Pièce, dont voici le commencement.

Je ne songeois à rien moins qu'à pâté,
Lorsque le vôtre à moi fut apporté.
A son aspect, Pucelle vertueuse,
Belle Descars, mon ame fut joyeuse;
Quoique pour lors mon misérable corps
Souffrît cent maux en tous ses membres tors,
Et qu'il eût lors souffert une saignée
Par Médecin bien ou mal ordonnée.

Cette Demoiselle envoya à *Scarron* une Réponse en Vers de même mesure, *Scarron* repliqua par un Rondeau redoublé; &, comme il la soupçonnoit de s'être servie d'une main empruntée pour sa Réponse, il adressa son Rondeau à Mademoiselle *Descars* & à son Sécretaire, ce qui attira un autre Rondeau en replique. La premiè-

re

re Réponſe de Mademoiſelle *Deſcars* commence ainſi.

Pour dignement répondre à ton Epître,
J'aurois beſoin d'aſſembler le Chapitre
Du Mont Parnaſſe, & des neuf belles Sœurs,
Dont les chanſons ſont pleines de douceurs;
Ou pour le moins d'emprunter la barette
De quelque Auteur ou de quelque Poète.

Une autre Lettre des plus badines, c'eſt celle que *Scarron* écrivit à la même Demoiſelle ſur le voyage de la Reine à *la Barre*. Quelques caroſſes s'y rompirent; & cette avanture donna lieu à *Scarron* d'en décrire les circonſtances d'une manière fort enjouée. En voici quelques traits.

Qui n'eût penſé que l'autre jour,
Quand à la Barre alla la Cour,
Une ſi belle promenade
Ne ſe dût faire ſans caſcade?
Cependant caſcade s'y fit,
Plus d'un caroſſe s'y rompit,
Têtes y furent boſſuées,
Et Damoiſelles écloüées.
Des Ducs y furent démontés.
Et tous honnêtement crottés.
Saint Michel y perdit ſa cotte,
Mais elle y gagna quelque crotte.
Segur y meurtrit ſes gigots.
Pons de conſerve d'abricots
Empoiſſa toute ſa pochette.
Saint Louis perdit ſa manchette,
Vous un mouchoir, Beaumont ſes gants,
Et s'enſanglanta quelques dents,
La Dame Depuis dévoyée
Crioit à gorge déployée

Que l'on l'avoit bleſſée au cou,
Et priſe par je ne ſçai où.
Là penſant prendre une main blanche,
On prenoit cuiſſe, bras ou hanche.

SATYRES. Ces Satyres ſont au nombre de huit. La première eſt une Epitre chagrine à Mademoiſelle *de Scudery*; la ſeconde eſt adreſſée au Maréchal *d'Albret*; la troiſième à Mr. *Delbène*; la quatrième eſt contre ceux qui font paſſer leurs Libelles diffamatoires ſous le nom d'autrui; la cinquième eſt une Epitre chagrine à Mr. *Roſteau*; la ſixième eſt une Requête du pédant *Montmort*, fameux paraſite, à un Préſident; la ſeptième ſont des imprécations contre celui qui avoit pris à *Scarron* ſon *Juvenal*; la huitième eſt une invective contre une vieille Dame campagnarde, qui s'étoit ſcandaliſée des Vers de *Scarron*. Cette dernière Pièce eſt ſinguliére en invectives.

ELEGIES & EPITHALAMES. L'une de ces Elégies eſt en faveur de Mademoiſelle *de Montpenſier*, fille de *Gaſton*, Duc *d'Orléans*, que *Scarron* avoit vue entrer par hazard chez Mademoiſelle *de Hautefort* dans le tems qu'il y étoit. Il prit ce prétexte pour lui adreſſer un éloge de ſa façon, qu'il nomma *Elégie*, & qu'il eût pu nommer tout autrement, ſi la fantaiſie lui en fût venue. Il nous apprend cette particularité dans l'*Elégie* même, lorſqu'il dit:

L'autre jour chez Dame Hautefort,
La Dame que j'aime ſi fort,
Vous entrâtes la fin premiére
Avec tel excès de lumière,
Que j'en penſai perdre les yeux,
Tant lors vous brillâtes ſur eux:
Je vous vis pourtant, quoiqu'indigne,

De

De profil, non en droite ligne,
Et je vous guignai seulement,
Car vous luisez trop puissamment.

ODES, STANCES. *Scarron* ne se bornoit pas aux objets qui l'environnoient. Il fit quelque chose pour *Guillaume de Nassau*, Prince d'*Orange*, qui lui envoya un présent. La reconnoissance du Poëte se signala aussitôt par une *Ode*, qu'il envoya à ce Prince, & qui commence ainsi :

Ha ! vraiment ce n'est pas pour rien
Que tu t'es coiffée à la mode,
O ma petite tête brode !
O mon petit museau de chien !
O ma Muse que tu sens bien
Pour qui je te demande une Ode !

Cette *Ode* porte sa date avec elle ; elle est écrite huit ans après la mort du Cardinal *de Richelieu*, c'est-à-dire en 1650. Le Prince d'*Orange* mourut la même année de la petite-vérole, & la mort fut célébrée par une autre *Ode*, dont voici les deux premières Stances.

Vaillans Peuples des Pais-Bas,
Qui sous vos invincibles Princes,
Pour le repos de vos Provinces,
Avez donné tant de combats :
Le Chef de la Maison fameuse
Qui rendoit le nom de la Meuse
Redoutable au Tage doré,
Cet objet inspirant la joye,
Cet Astre chez vous adoré,
D'un mal incurable est la proye :
Si vaillant, si sage, & si beau,
Si digne du nom de NASSAU,
A tel âge, & par telle voye,
Devoit-il aller au tombeau ?

On l'a vu, dès ses jeunes ans,
Sous son Père, ainſi qu'Alexandre,
Enſeigner, auſſitôt qu'apprendre
Le dur métier des Conquérans:
Leur deſtin n'eſt que trop ſemblable
L'un & l'autre fut adorable,
L'un & l'autre quand il vécut
Fut d'une valeur ſans ſeconde;
L'un & l'autre en ſon lit mourut;
La Terre en remèdes féconde
Envain tâcha de les guérir;
Et celui qui vient de mourir,
S'il n'a pas conquis tout le Monde,
Etoit homme à le conquérir.

J'ai dit ci-deſſus que *Scarron* n'ayant pu être guéri par les Médecins du *Marais*, ſe rendit au Fauxbourg *St. Germain* pour s'y faire traiter. Lorſqu'on le tranſportoit dans une chaiſe à porteur, il ne put réſiſter à la tentation de faire des Vers. Le plaiſir de ſe voir dans les rues l'emporta ſur les douleurs que lui cauſoit l'agitation, & il fit l'*Ode* intitulée *Le Chemin du Marais au Fauxbourg St. Germain*, laquelle commence ainſi.

Parbleu bon, je vai par les rues,
Mais je n'y vai pas de mon chef,
Ni de mes pieds, qui par méchef
Sont parties très-malotrues:
Je marche ſur pieds empruntés;
Ceux dont mes membres ſont portés,
Sont à deux puiſſans portes-chaiſes
Que je loue preſqu'un écu:
Hà que les marouſles ſont aiſes,
Au prix de moi qui ſuis toujours deſſas de cu!

SCARRON voulant tirer parti de ſa qualité de

Malade

Malade de la Reine, de laquelle il prétendoit être Officier, s'imagina que cette Charge de nouvelle création devoit lui procurer un logement à la Cour. Cette faveur fut demandée, la Reine ne la refusa pas; mais ce fut plutôt une espérance donnée, qu'un consentement formel. Notre Malade crut avoir obtenu sa demande, & fit un remercîment qui fut imprimé. Il se flattoit qu'en le publiant, il faisoit à la Reine une espèce d'engagement qui l'obligeoit à réaliser cette grace. Mais comme le logement ne se donnoit point, il en composa une Ode en forme de Requête, dont voici les deux premières Stances.

Scarron, par la grace de Dieu,
Malade indigne de la Reine,
Homme n'ayant ni feu ni lieu,
Mais bien du mal & de la peine;
Hôpital allant & venant,
Sur jambes d'autrui cheminant,
Des siennes n'ayant plus l'usage,
Souffrant beaucoup, dormant bien peu,
Et pourtant faisant par courage
Bonne mine & fort mauvais jeu:

Prie humblement sa Majesté
De se remettre en la mémoire,
Qu'au commencement de l'Eté
Alors que la Cour devint noire,
Il fut son Malade avoué,
Dont le Tout-puissant soit loué;
Qu'on lui donna quelque espérance
D'avoir un petit logement;
Et tout aussi tôt par avance
Qu'il en fit un remercîment.

Bal-

BALLETS & CHANSONS. Ces Ballets & Chanſons ſont en aſſez grand nombre, & roulent ſur des ſujets fort divers. Il y a un Ballet, *du moyen de parvenir*, adreſſé au Roi; un Triolet contre les *Frondeurs*; pluſieurs ſortes de Chanſons à boire & à manger. Voici le premier Couplet d'une Chanſon à manger.

Quand j'ai bien faim, & que je mange;
Et que j'ai bien de quoi choiſir,
Je reſſens autant de plaiſir,
Qu'en gratant ce qui me demange.
Cher Ami, tu m'y fais ſonger,
Chacun fait des Chanſons à boire,
Et moi qui n'ai plus rien de bon que la mâchoire,
Je n'en veux faire qu'à manger.

ETRENNES, SONNETS & RONDEAUX. Il y a parmi ces Pièces un *Sonnet*, ou *Epitaphe* aſſez plaiſante, dont la fin eſt fort connue. Comme elle n'eſt pas longue, je la donnerai toute entière.

C'y git qui fut de bonne taille,
Qui ſçavoit danſer & chanter,
Faiſoit des Vers vaille que vaille,
Et les ſçavoit bien réciter.
Sa race avoit quelque antiquaille,
Et pouvoit des Héros compter;
Même il auroit donné bataille;
S'il en avoit voulu tâter.
Il parloit fort bien de la Guerre,
Des Cieux, du Globe de la Terre,
Du Droit Civil & Droit Canon;
Et connoiſſoit aſſez les choſes
Par leurs effets & par leurs cauſes.
Etoit-il honnête-homme? bà non.

EPIGRAMMES, MADRIGAUX, EPITAPHES, BILLETS,

LETS, CAPRICES, &c. Parmi les Epigrammes il y en a une contre une Chicaneuſe, qui juroit de manger juſqu'à ſa chemiſe en plaidant contre *Scarron*. Elle ſemble n'avoir été faite que pour y placer un bon mot qui ſe trouve à la fin.

Grand nez digne d'un camouflet,
Belle au poil de couleur d'orange,
Mâchoire à recevoir ſoufflet,
Portrait de quelque mauvais Ange,
Face large d'un pied de Roi,
Gros yeux à la prunelle griſe,
Tu veux donc plaider contre moi,
Juſqu'à manger ta chemiſe?
Hà! ſi tu gardes ton ſerment,
Soit que je gagne ou que je perde,
Que j'aurai de contentement
De te voir manger tant de merde!

L'AVIS de DIX MILLIONS *& plus* au Cardinal *Mazarin* mérite d'être raporté.

Plaiſe au Seigneur Mazarin Cardinal,
En ma faveur de créer un Office,
Pour rechercher ceux qui diſent du mal
De ſes conſeils par rancune ou malice;
Et d'ordonner que Records & Sergens
Exigeront un denier de chaque homme
Qui le décrie, au grand mépris de Rome,
Je lui promets cent fois cent mille francs;
Et ſi j'aurai pour moi plus groſſe ſomme.

Le Duc *d'Uſez* ayant caſſé un bras au Duc *de Ventadour* en tombant ſur lui, dans un Caroſſe qui verſa, *Scarron* fit pour le Duc *de Ventadour* le Deuxain ſuivant

Dieu vous préſerve de la tombe,
Et du Duc d'Uſez quand il tombe.

Le

Le *Cartel de Défi* sur les Sonnets de *Job* & d'*Uranie*, fut fait à l'occasion suivante. *Benserade* avoit fait en Vers une paraphrase sur les neuf Leçons de *Job* qui se lisent dans l'Office des Morts. Entre les présens qu'il en fit, il l'envoya à une Dame, & l'accompagna d'un Sonnet, où il insinuoit qu'il aimoit cette Dame d'un amour qu'il n'ôsoit déclarer. Comme *Benserade* étoit alors fort à la mode, on mit son Sonnet au-dessus de tout ce qui avoit été fait en ce genre. La Duchesse *de Longueville*, Sœur des Princes de *Condé* & de *Conti*, soutint que le Sonnet de *Voiture* pour *Uranie* valoit mieux que celui de *Benserade* sur *Job*. La Cour & la Ville se partagèrent en faveur de l'un & de l'autre de ces deux Sonnets. On appella *Uranins* ceux qui préféroient le Sonnet pour *Uranie*, & *Jobelins* ceux qui donnoient leur suffrage à *Benserade*. *Scarron*, qui regardoit *Job* comme son Patron, se déclara pour *Benserade*, & adressa aux *Uranins*, en qualité de *Jobelin*, le *Cartel de Défi* que voici.

En qualité de Jobelin,
Et de Serviteur très-fidèle
De feu Job dont je suis très-indigne modèle,
Je soutiens que l'Esprit malin
En matière de Job qui ne fit rien qui vaille,
(A bien considérer que c'est un Saint qu'on raille).
N'est pas tant à blâmer, la diablerie à part,
Que quiconque sur Job exerce son brocard.
Je soutiens qu'on devroit laisser en patience
Ce Job, qui de souffrir nous apprit la science,
Et bien considérer que Job
Etoit proche parent d'Isac & de Jacob:
Passe, sur un Voiture & sur un Benserade,

D'exer-

D'exercer la turlupinade;
Mais de mettre avec eux Job en capilotade,
C'eſt envers Job trop manquer de reſpect,
Et grandement faillir aux ſonneurs de rebec,
Tant en leur plume qu'en leur bec:
C'eſt mal prendre une choſe dite
Par cette Princeſſe d'élite,
En qui le ſang égale le mérite.
N'allez donc plus mêler ce grand Prince Huſſite
Dans le conflict de vos Sonnets,
Meſſieurs les Sanſonnets!
Si de ceci quelqu'un s'offenſe,
En proſe, en vers, ou bien de vive voix,
Je lui donne le choix,
Et m'offre à le combattre à toute outrance,
Sur le ſujet de Job mon bon Patron.
Je m'appelle Scarron.
Je loge en la ſeconde chambre,
Tout vis-à-vis l'Hôpital Saint Gervais.
Quoique perclus de plus d'un membre,
Si quelqu'un en fait le mauvais,
Qu'il ſe montre ou ſe nomme,
Il a trouvé ſon homme.

ARTICLE VIII.

NOVUS THESAURUS Juris Civilis & Canonici, &c.

C'eſt-à-dire,

NOUVEAU TRESOR *de* Droit Civil & *de* Droit Canon, &c. *Tome* IV. *pag.* 768 *ſans la Préface qui en a* 9. (*). Les

(*) Voyez Tom. 47. Part. 1. p. 134. Tome 48. Part. 1. pag. 127. & Part. 2. pag. 355. de cette Bibliothèque.

LEs Ouvrages de *Jean Davezan* occupent plus de la moitié de ce volume. Cet Auteur, né vers la fin du XVI. Siècle d'une famille noble de *Gascogne*, fit ses études de Droit à *Toulouse* sous *Guillaume Maran* & *Jean de la Coste*, célèbres Jurisconsultes, qui marchoient dignement sur les traces du grand *Cujas*, dont ils avoient été disciples. Il obtint une Chaire de Droit à *Orléans*, qu'il remplit avec réputation pendant plus de trente ans. Il fut ensuite appellé à *Paris* pour y exercer la même fonction. On lui donna une pension de douze cens livres, considérable dans ce tems-là; & par une distinction aussi honorable que lucrative, on lui conserva tous les appointemens & les droits dont il avoit joui à *Orléans*. Il mourût à *Paris* en 1669. Tous ses Ouvrages qu'on a rassemblés ici, avoient été imprimés dans l'une ou l'autre de ces deux villes, mais ils étoient devenus extrêmement rares. *Davezan* vivoit dans un tems où l'étude du *Droit Romain*, qui avoit fleuri en *France* pendant plus d'un siècle, commençoit à décheoir. Il s'en plaignit, mais ni ses Ouvrages ni ses plaintes ne purent ranimer un goût qui s'affoiblissoit, & qui depuis est toujours allé en diminuant Il y a même moins d'apparence que jamais que le *Droit Romain* reprenne en *France* son premier éclat, surtout si l'on exécute le Projet formé sous ce Règne, de donner un nouveau Corps de Loix uniforme pour tout le Royaume: Projet dont il y a déjà trois beaux morceaux de publiés, & actuellement en vigueur (*a*). Voici la notice des Ouvrages de *Davezan*. I.

(*a*) Voyez les *Ordonnances de Louis XV.* de Février 1731. Août 1735. & Août 1747. Elles ont pour objet les Donations, les Testamens & les Substitutions.

I. *Contractuum Liber prior.* L'Auteur y traite des Contracts en général, uniquement d'après les Jurisconsultes *Romains*, dont il expose & concilie les principes. Le peu d'exactitude de ces anciens Ecrivains à définir avec précision les termes abstraits dont ils se servoient, a jetté leurs Interprètes dans bien des controverses, qui ne sont dans le fond que des disputes de mots. Notre Auteur discute quelques-unes de ces questions très-subtiles, & pour le moins aussi inutiles. Par exemple, il examine au long si la substance & la nature d'un Contract ne sont que la même chose sous deux noms différens, comme *Cujas* l'a soutenu: ou si ce sont deux choses diverses comme le prétendent *Bartole*, *Alciat*, *Duaren*, & d'autres illustres, au sentiment de qui notre Auteur se range, par des raisons dont il n'est pas aisé de sentir la force. Ces subtilités au-reste n'empêchent pas qu'en gros cet Ouvrage ne soit solide & instructif.

II. *Liber Contractuum alter.* Il contient quatre Traités. 1. *De Emptione & Venditione.* 2. *De Locatione & Conductione.* 3. *De Societate.* 4. *De Mandato & Negotiorum Gestione.* Ce n'est-là qu'une partie de ce que l'Auteur avoit annoncé à la fin de l'Ouvrage précédent, où il avoit promis un Traité particulier sur chaque espèce de Contract.

III. *Servitutum Liber.* Il est divisé en neuf parties, qui roulent sur l'origine des Servitudes, leur nature, leur division en personnelles & réelles, la manière dont elles s'acquièrent, les personnes qui ont droit d'en imposer, les choses sur lesquelles on peut en établir, les actions qui naissent des Servitudes, la manière dont les Servitu-

des s'éteignent, & enfin la question si les Servitudes peuvent s'acquérir par prescription. Cette dernière partie est précédée d'un Traité *de Usucapione & Præscriptione*, qui en est l'introduction. Le dernier Chapitre de tout l'Ouvrage finit par deux morceaux qui ne sont nullement amenés par le sujet, & qui n'y tiennent que par une transition très-peu naturelle. Il semble que ce sont deux fragmens de Harangue Académique, que l'Auteur n'a pas voulu perdre, & qu'il n'a su où placer ailleurs. Dans le premier l'Auteur condamne les Abrégés de Droit; il veut qu'on les proscrive des Ecoles; il accuse ceux qui les composent, ou qui en recommandent l'usage, de tromper la Jeunesse sous prétexte de la mener par le plus court chemin, & de corrompre & d'obscurcir la Science même dont ils se vantent de faciliter l'entrée. Il est visible que cette censure est outrée. Les bons Abrégés en toute sorte de Science sont d'une grande utilité, & les hommes les plus célèbres n'ont pas dédaigné d'en composer. Le second de ces morceaux, beaucoup plus long que le premier, est une *Philippique* contre un abus qui régnoit dans ce tems-là, & qui étoit bien étrange. Des Professeurs en Droit vendoient des *Lettres de Licence* (a) sans s'informer de la capacité des Acheteurs. Il y en avoit qui des Universités de Province alloient à *Paris* chercher à y débiter cette marchandise. Ils employoient des gens qui leur

(a) Il faut savoir qu'en *France* la plupart de ceux qui prennent leurs Degrés en Droit, se bornent à celui de *Licence*. Le Doctorat n'est pas nécessaire pour remplir, soit les fonctions d'Avocat, soit les charges de Judicature. Aussi peu de gens le recherchent.

leur facilitoient ce honteux trafic. Ces Lettres étoient signées par d'autres Professeurs qui avoient part au profit. L'Auteur dévoile cet indigne manège, & s'élève avec indignation contre ceux qui s'en rendoient coupables. Je transcris au bas de la page quelque chose de ce qu'il dit (*a*). Au-reste *Davezan*, quoique riche de son fonds, n'a pas laissé dans ce Traité de piller son Maître *Jean de la Coste*. Il est vrai qu'il le dit, mais l'aveu qu'il en fait est trop général pour le disculper entièrement de plagiat; d'autant plus que l'Ouvrage où il puisoit, & dont il prenoit des pages entières, étoit manuscrit, & pouvoit bien n'être jamais imprimé; il ne l'a même été que dans le premier Tome de ce Trésor. Mr. *Meerman* s'est donné la peine de comparer ces deux Traités, & de marquer au bas des pages dans celui de *Davezan* tous les

(*a*) *Furè professi illorum maximè exercendæ cupiditate tenebarandæ penuriæ sordescit, quæ despectæ reverentiæ dignitatis quam sustinent, se Antecessorum publico muneri obeundo præpositos esse putant ut mercatores & venalitiarios pergulæ & negotiationes, vel cauponas tabernas ad quæstuosam mercaturam aut cauponam exercendam.... Et certe lucri dulcedine invitati & illecti crebris itionibus petierunt Lutetiam; ut ibi quod pudibundum est dicere velit in emporio nobilissimo Codicillos Licentiatûs venales & promercales exponerent, plus adjicientibus quasi licitatione facta addicendos promiscuè sine ullâ discretione meritis, peritiæ vel imperitiæ, & fere semper Legum & Civilis Juris prorsus ignaris.... Nescio quid responsuri sint percontantibus an hoc sit honestè vivere, sæpe Parisios ire deserta destitutaque fabula cum magno Studiosorum dispendio; nullâ aliâ suppetente causâ tam frequentis profectionis tamque diutinæ commorationis quam quæstuosissimæ sed turpissimæ illius nundinationis:.... Repertum est factum quod nec minus fingere, nec fœdiùs lacerare nemo Antellianus possit essari. Proh nefas! Inventi sunt Antecessores tam sublestæ tamque lubricæ fidei ut quos non viderunt se vidisse, & quorum ingenii & eruditionis vires nusquam tentârunt, se tamen quam aptos & idoneos probasse constanter subscripserint fuisse*

les endroits qui y ont été transcrits de l'autre.

IV. *Liber de Censuris Ecclesiasticis.* Cet Ouvrage contient quatre Traités. Le 1. de la Puissance Sacerdotale & de la Puissance Royale. Le 2. de l'Excommunication. Le 3. de la Dépositon, la Dégradation, & la Suspense. Et le 4. de l'Interdit. Comme dans ces trois derniers Traités il n'est question que de raprocher les différens Canons faits sur ces matières, de comparer ces Canons, de les concilier, & de les éclaircir par l'Histoire Ecclésiastique, notre Auteur y réussit aussi bien que dans ses Ouvrages sur le *Droit Romain.* Mais il n'en est pas de même du premier de ces Traités, dont le sujet, pour être bien manié, demande d'autres ressources que celles de l'érudition. L'Auteur paroît n'avoir assez médité ni sur la nature de la *Religion Chrétienne*, ni sur celle de la *Société Civile*, pour se faire sur les deux Puissances des principes surs & lumineux. Aussi rien n'est plus sec & plus foible que cette Dissertation. Entre les Peines Ecclésiastiques dont l'Auteur traite, l'Interdit ne peut que révolter toute personne qui a de la piété, ou seulement de la raison. Il fait cesser le Service Divin dans tout un Pays, c'est-à-dire, qu'il défend au *Peuple Chrétien* de s'acquitter d'un devoir essentiel; il se lance d'ordinaire pour une faute particulière de quelque Prince, & enveloppe ainsi dans la punition d'un prétendu coupable, des milliers d'innocens. On ne conçoit pas que des Prêtres ayent pu imaginer & infliger une semblable peine. On diminua de sa rigueur dans la suite. On permit de batizer les petits enfans, & d'administrer les Sacremens même pendant l'Interdit. Mais ce n'é-

n'étoient-là que des palliatifs ; la lumière des deux derniers siècles y a apporté un correctif tout autrement efficace. Au-reste les uns attribuent l'invention de l'Interdit à *Gregoire VII.* D'autres prétendent qu'il a déjà été en usage sous les derniers Rois de la *Race Carlovigienne.*

V. *Liber de Renuntiationibus sive Resignationibus & Pensionibus Beneficiorum Ecclesiasticorum, deque Portione Congrua* &c. Ce sont deux Traités, le premier épuise la matière de la Résignation des Bénéfices ; & le sujet du second est double. 1. Il y est d'abord question des Pensions établies sur un Bénéfice. L'Auteur explique ce que c'est, par un exemple pris des *Décretales de Gregoire IX. Lib.* 3. *Tit.* 5. *Cap.* 21. Deux Chanoines postuloient un Prieuré. Ils avoient l'un & l'autre des amis dans le Chapitre. Ils furent tous deux élus chacun par son parti. Après de longs débats pour savoir laquelle des deux élections l'emporteroit, il fut règlé que l'un des concurrens auroit le Prieuré, & qu'il donneroit à l'autre une pension annuelle sur les revenus de ce Bénéfice. L'affaire fut portée devant le Pape *Alexandre III.* qui confirma cet accommodement. Seulement il ordonna que la personne du Prieur, & non sa dignité, fût chargée de cette pension. Et il crut qu'au moyen de cette subtilité on ne pouvoit pas dire que le Bénéfice eût été partagé, ce qui auroit été contre les Canons. L'établissement de cette sorte de pensions donne lieu à diverses questions, que notre Auteur discute. Il aprouve fort les pensions sur des biens d'Eglise données à des Militaires pauvres qui ont bien servi l'Etat. Il voudroit que l'usage en devînt commun. C'est

en effet un expédient très-bien imaginé. On récompense un vieux Officier sans qu'il en coute rien à l'Etat, & le jeune Ecclésiastique se trouve encore trop heureux d'obtenir à cette condition un bon Bénéfice. 2. Un Monastère ou un Chapitre qui possède une Eglise, est obligé de la faire desservir par un Vicaire, & de laisser à ce Vicaire une portion des revenus attachés à cette Eglise, suffisante pour le faire subsister. C'est ce que l'on appelle *Portion congrue*, & le second sujet sur lequel l'Auteur differte dans le dernier des deux Traités que nous venons d'indiquer.

VI. *Dissertatio de Sponsalibus & Matrimonio.* L'Auteur traite son sujet d'après les décisions du *Droit Romain* & d'après celles du *Droit Canon*. Il fait perpétuellement sentir la différence de ces deux sortes de Loix. Par exemple, les *Loix Romaines* défendent à un homme libre, né de parens libres, d'épouser une prostituée ou une Comédienne; & jusqu'à *Justinien* il ne suffisoit pas à une telle femme de changer de conduite pour oser prétendre à un tel mariage, elle devoit deplus être rehabilitée par un Rescript du Prince. *Justinien* dans ses *Novelles* n'exige que le changement de vie. Mais dans le *Droit Canon* on loue un honnête-homme d'épouser une femme publique, & on lui promet à ce titre la remission de ses péchés. Cette belle Loi est de *Clément III.* On peut la lire au bas de la page. (a)

VII. *Dissertatio de Jure Patronatûs Juris Pon-*

(a) *Statuimus ut omnibus qui publicas mulieres de lupanari extraxerint & duxerint in uxores, quod agunt, in remissionem proficiat peccatorum.* Voyez les *Décretales Lib.* 4. *Tit.* 14. *Cap.* 20.

Pontificii. L'Auteur déclare que dans la compoſition de ce Traité, il a fait grand uſage des Leçons & des Ecrits de *Guillaume Maran* & de *Jean de la Coſte* ſes Maîtres. Il rend à leur zèle pour leurs diſciples le témoignage le plus honorable. *Nullo genere officii*, dit-il, *impenſius capiebantur quam ſi curâ & induſtriâ juvare poſſent juvenum impetus ad ſtudia quibus honos & gloria comparatur.*

Les Ouvrages de *Davezan* que nous venons d'indiquer, ſont ſuivis dans ce Recueil par ceux de *Jaques de la Lande* ſon gendre & ſon collègue. *De la Lande* naquit à *Orléans*, en 1622. A 29 ans il obtint dans cette ville une Chaire de Droit, qu'il remplit dignement pendant plus d'un demi-ſiècle. Il fut auſſi Conſeiller au Préſidial; mais, comme cette Charge le détournoit de ſes autres fonctions & de ſes études, il la réſigna bientôt. Le Roi lui en rendit dans la ſuite tout ce qu'elle avoit d'honorable. Il s'étoit marié en 1651 avec la fille de *Davezan*, dont la mauvaiſe humeur le fit beaucoup ſouffrir. Il jugea des autres femmes par la ſienne, & dans ſon *Commentaire ſur la Coutume d'Orléans* il s'exprima au ſujet du Beau-ſexe d'une manière très-peu galante pour un Profeſſeur de qualité tel qu'il étoit. *De la Lande* mourut en 1703. Il avoit exercé pluſieurs Emplois municipaux dans ſa Patrie, & avoit été Maire de la ville. Ses Ouvrages qu'on a réimprimés dans ce volume, étoient devenus ſi rares, que Mr. *Meerman* a eu bien de la peine à ſe les procurer. Je vais indiquer les ſujets ſur leſquels ils roulent.

VIII. & IX. Les deux premiers ſont des Com-

mentaires ſuivis ſur deux Titres des Décretales, dont l'un a pour titre *de ætate, qualitate & ordine Præficiendorum*, & l'autre *de Decimis, Primitiis & Oblationibus*. L'Auteur y paroît très-verſé dans le *Droit Canon* & dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. A la ſuite du premier de ces Ouvrages, on trouve un *Traité du Mariage des Clercs*, & un Commentaire du Titre du Code *de Liberis præteritis & exhæredatis*. La crainte de donner dans une longueur interdite dans un Journal, ne me permet pas d'entrer dans le détail de ces matières. Je ne ferai qu'indiquer deux ou trois cas décidés par les *Décretales*. Il arrivoit ſouvent en *Hongrie* qu'une multitude de gens paſſoit d'un Diocèſe dans un autre. Les deux Evêques prétendoient en exiger la Dixme. Le Pape *Lucius III.* ordonne que ces gens-là payent la dixme de leurs fruits à l'Evêque dans le Diocèſe de qui leurs fonds ſe trouvent, & la dixme perſonnelle, ſavoir celle qui ſe prend ſur les profits faits dans le Commerce, ou par quelque Métier, à celui qui leur fait adminiſtrer les Sacremens. *Decret. Lib.* 3. *Tit.* 30. *Cap.* 20. Un Chanoine de *Cologne* qui avoit fait la Médecine fort malheureuſement, & qui de ſon aveu avoit tué bien du monde, ſouhaitoit d'entrer dans les Ordres Sacrés; *Clément III.* le lui déconſeille au cas que ſa conſcience lui faſſe des reproches ſur les malades qu'il avoit expédiés. *Lib.* 1. *Tit.* 14. *Cap.* 7. Dans le dernier Chapitre de ce Titre les Fonctions Epiſcopales ſont interdites à un Prélat pour cauſe d'ignorance. Il y eſt dit qu'il n'avoit point apris *la Grammaire*, & n'avoit point lu *Donat*.

X. *Juris Diſſertatio de Ingreſſu in Secretaria*

ria Judicum & de Honorariis Dignitatibus. Ce petit Traité fut écrit à l'occaſion du titre & des droits de Conſeiller honoraire au Préſidial d'*Orléans* accordés à notre Auteur.

XI. *Traité du Ban & Arrièreban.* Cet Ouvrage eſt en *François*; il fut imprimé à *Orléans* en 1675. Ce qui fit venir à l'Auteur la penſée de le compoſer, ce fut la convocation du Ban & Arrièban, qui ſe fit la même année. C'eſt la ſeule fois qu'elle a eu lieu ſous *Louis XIV.* On n'y a pas eu recours ſous le règne préſent. Et il y a toute apparence qu'on ne reviendra jamais à ſe ſervir de ce moyen. Les troupes ſoudoyées & toujours ſur pied, ſont d'un ſervice plus prompt & plus ſûr. L'Auteur remonte juſqu'aux Empereurs *Romains* pour trouver l'origine du Ban & Arrièban. Ces Princes, entre autres moyens de défendre l'Empire contre les incurſions des *Barbares*, s'aviſèrent de celui-ci. Ils donnèrent à de braves Soldats, & à des Chefs qui avoient bien ſervi, des Terres ſur les frontières, à condition d'en écarter l'Ennemi. Ces préſens s'appellèrent *honores & beneficia.* Les premiers Rois de *France* eurent recours au même expédient. Notre Auteur rapporte des exemples de pareilles donations faites par *Clovis* & par *Charlemagne.* Elles n'étoient point héréditaires. Ces Bénéficiers étoient obligés de ſuivre le Prince dans ſes expéditions. Ils faiſoient la principale force des Armées. Lorſqu'ils ne ſuffiſoient pas, on armoit les autres Sujets. Ils ſervoient les uns & les autres à leurs frais. C'eſt la raiſon pourquoi on livroit ſi fréquemment des batailles. On tâchoit de terminer promptement la guerre, parce qu'on ne pouvoit

retenir longtems de telles troupes en campagne. Vers le milieu de la seconde Race les Bénéfices furent changés en Fiefs, & devinrent héréditaires dans les familles. Ce changement influa dans le Ban & Arrièreban, dont la nature fut règlée sur celle des Fiefs. Les Feudataires n'étoient pas les seuls qui y fussent sujets, il s'étendoit à tous les Gentilshommes. On ne convoquoit les Bourgeois des villes que dans des cas de nécessité. Le Ban & Arrièreban reçut de nouvelles modifications sous *Charles VII.* qui fit une réforme générale dans la Milice, & rendit pour l'entretenir la Taille perpétuelle. Le Peuple fut dès lors déchargé du Service Militaire, & le Ban & Arrièreban ne fut plus convoqué que rarement. Notre Auteur entre dans de grands détails sur les personnes sujettes au Ban & Arrièreban, & sur celles qui en étoient exemptes. Il dit par qui se faisoit cette convocation, & qui avoit la conduite de cette espèce de Troupes; en quel équipage & combien de tems elles devoient servir; & enfin à quelle peine étoient condannés ceux qui manquoient au Ban. Au-reste les mots de *Ban* & *Arrièreban* sont toujours joints ensemble, & reviennent à la même chose. *Ban*, en *Latin* du moyen âge *Bannus*, signifie *Proclamation*. Encore aujourd'hui on appelle *Bans* les Annonces de mariage. Arrièreban est selon *Cujas*, *Pithou* & d'autres, une corruption du mot *Heribannus*, qui signifie Proclamation pour assembler l'Armée; car *Here* en plusieurs Langues signifie *Armée*. Notre Auteur dérive *Arrièreban* de *Retrobannus*. Mais comme ce mot ne se trouve que dans des Auteurs peu anciens, il y a apparence qu'il n'est qu'une tradu-

duction littérale d'*Arrière-ban*, dont on ne savoit plus l'étymologie.

XII. *Juris Dissertatio de transitu Militum eorumque annonâ & de metatis.* C'est un Commentaire fort curieux sur la *Novelle* 130. de *Justinien*, où il s'agit du passage & du logement des Gens de guerre, & des étapes. Dans cet Ouvrage Mr. *de la Lande* fait une comparaison perpétuelle des Ordonnances des Empereurs & de celles des Rois de *France* sur ces matières. C'est le dernier des Ouvrages de cet Auteur que l'on trouve ici.

XIII. CAROLI ANNIBALIS FABROTTI *Prælectio in Titulum Decretalium de vitâ & honestate Clericorum. Fabrot*, né à *Aix* en *Provence* en 1580, devint Professeur en Droit dans sa Patrie en 1609. En 1637 il fut appellé à *Paris*, à la requisition du Chancellier *Seguier*, pour travailler à la traduction & à la publication des *Basiliques*. Il eut pour cela une pension de deux mille livres. Il mourut dans cette ville en 1659, après avoir donné des Ouvrages qui lui ont acquis une gloire immortelle. Le Titre des *Décretales* dont il s'agit ici, regarde bien moins les devoirs du *Christianisme* indispensables pour le Clergé comme pour tous les *Chrétiens*, que certaines règles de bienséance particulières à cet état. Il y a beaucoup d'arbitraire dans cette sorte de règles, & presque toujours elles ont été outrées; ce qui est un grand mal. On gêne les Ecclésiastiques sans nécessité, & pour peu qu'ils s'émancipent à cet égard, le peuple s'en scandalise autant & même plus que s'ils violoient un précepte formel de l'*Evangile*. Selon les Canons

nons rapportés par *Fabrot*, il eſt défendu aux Clercs de porter des armes, de donner leur ſuffrage dans une ſentence qui emporte effuſion de ſang, de prêter à intérêt, de s'appliquer au Commerce ou à quelque Art méchanique, de jouer à des Jeux de hazard, de ſe trouver au Théatre, d'entrer dans des Couvens de Filles. Ils ne doivent avoir ni la tête tout-à-fait raſe, ni les cheveux longs, mais ils doivent ſe couper les cheveux de façon qu'il leur en reſte aſſez pour que la peau de la tête ſoit couverte. Autrefois ils devoient ſe laiſſer croître la barbe, mais dans la ſuite il fut de règle en *Occident* de ſe la raſer, ce qui ne fut pas un petit ſujet de ſcandale pour les Évêques & les Prêtres *Grecs*, qui retenoient l'ancienne mode. Il eſt ordonné aux Archidiacres de faire couper à un Clerc malgré lui les cheveux & la barbe, s'il s'obſtine à les porter longs (*a*). Les Canons entrent ſur l'habillement des Eccléſiaſtiques dans des détails minucieux. Ils leur défendent de s'habiller de rouge & de verd, de porter des bagues, des gants dont les doigts ſoient diſtincts, des boucles, des éperons dorés, & diverſes autres pièces de vêtement dont il eſt aujourd'hui auſſi difficile qu'inutile de ſe faire des idées bien préciſes.

XIV. *Juris Canonici Selecta.* C'eſt un abrégé de *Droit Canon* à l'uſage des *François*. On a joint aux Decrets des Papes & des Conciles les diſpoſitions des Arrêts des Parlemens & des Ordonnances des Rois qui reſtreignent, modifient

&

(*a*) *Clerici qui comam nutriunt & barbam, etiam invisi à ſuis Archidiaconis tondeantur. Decret. Lib.* 3. *Tit.* 1. *Cap.* 7. *Si quis ex Clericis comam relaxaverit, anathema ſit.* Ibid C. 4.

& expliquent ces Decrets. L'Ouvrage eſt bigarré pour le ſtile. Ce qu'il y a de *Droit Canonique Romain* eſt en *Latin*, & ce qui appartient aux Loix de l'Etat & aux Immunités de l'*Egliſe Gallicane* eſt en *François*. Dans le titre ce Livre eſt attribué à *J. P. de Maurize*, Avocat de *Paris*; mais le Libraire aſſure dans un Avertiſſement qu'il n'y a preſque rien de lui, & que Mr. *Fabrot* en eſt le véritable Auteur. Quoique cet Ouvrage ſoit en général court & précis comme il devoit être, il ne laiſſe pas d'y avoir des ſujets traités avec une étendue & une abondance d'érudition qui paroît contraire au but qu'on s'eſt propoſé en le compoſant. Il y a même des traits peu dignes d'y être rapportés; celui-ci, par exemple. Les *Novelles* de *Juſtinien* & les *Canons* exigent l'âge de trente ans pour être élevé à la Prêtriſe. Cependant, dit *Fabrot*, un homme vieux en eſprit, en mœurs & en piété, eſt plus agréable à Dieu, qu'un autre réellement plus avancé en âge. Ce qu'il prouve par ce conte. Un Jeune-homme avoit été élu Evêque. Il ſe préſenta au Pape pour faire confirmer ſon élection. Le Pape, à cauſe de ſa jeuneſſe, lui refuſa ſa demande. Qu'arriva-t-il? Un miracle fit dans une nuit de cet adoleſcent un vieillard à cheveux blancs. Le lendemain il ſe préſenta de-nouveau au Pape, qui ne le reconnut point. Mais lorſqu'on eut fait entendre au Pontife que c'étoit bien le même homme, il ne fit plus aucune difficulté de le confirmer dans l'Epiſcopat.

XV. VINCENTII CABOTII *Variarum Juris publici & privati Diſputationum Libri duo. Chabot* étoit de *Toulouſe*. Il fut Profeſſeur en Droit à

Or-

Orléans pendant 14 ans, & à *Toulouse* pendant 22. Il mourut en 1621. Les Jurisconsultes *Romains* ont distingué le Droit en public & privé. Dans ce nombre prodigieux de volumes dont *Tribonien* a fait un extrait, qui est lui-même un Ouvrage immense, il n'étoit guère question que du Droit privé. A peine se trouve-t-il dans les *Pandectes* un ou deux titres que l'on puisse rapporter au Droit public. La raison en est visible. Le Droit public est du ressort du Gouvernement. Les Jurisconsultes n'étoient point consultés sur les questions qui appartenoient à ce Droit. Elles n'étoient point portées devant les Tribunaux de Justice. Notre Auteur entreprend de suplée au défaut des anciens Jurisconsultes, & en adoptant leur définition du Droit public, qu'il auroit dû rectifier dans l'aplication qu'il en fait, il mêle ensemble sans beaucoup de liaison des questions de l'un & de l'autre Droit. Il traite d'abord en cinq Chapitres de l'élection des Evêques, & de la part que le Métropolitain, les autres Evêques de la même Province, le Clergé, le Peuple, le Prince & le Pape ont à cette élection. Dans les quinze Chapitres suivans il s'agit des Rois, des Royaumes électifs & héréditaires, & de leurs diverses espèces; des Royaumes dépendans d'un Roi ou d'un Peuple étranger; de la nature de la succession au Royaume de *France*; de la Loi *Salique*; & en général de la succession des Femmes aux Royaumes, aux Fiefs & aux Biens allodiaux. Les neuf Chapitres suivans contiennent diverses questions de Droit privé. Le même mélange des matières des deux Droits règne dans le second Livre. Il y est surtout traité fort au long des Conventions publiques. XVI.

XVI. CLAUDII DAVID *Velitatio Legalis.* C'eſt un Commentaire ſur la Préface & les deux premiers Titres de l'*Inſtitut* de *Juſtinien*. L'Auteur, qui étoit jeune lorſqu'il le compoſa, ſe diſtingua dans la ſuite dans la profeſſion d'Avocat au Parlement de *Dijon*. Cet Ouvrage fut imprimé à *Paris* en 1584.

XVII. PETRI BELOII *Variorum Juris Civilis Libri quatuor. Item Diſputationes aliquot.* Cet Auteur, qui n'eſt point du tout à mépriſer, étoit en 1570 Profeſſeur en Droit à *Cahors*. Il le fut enſuite à *Toulouſe*, & enfin Conſeiller du Roi dans la même ville.

XVIII. *Analogia Juris ad veſtem qua Juris Naturalis, Gentium & Civilis Species illuſtrantur, Auctore* FRANCISCO BROSO. Cet Auteur né à *Clermont*, fut Profeſſeur en Droit à *Bourges* depuis 1617 juſqu'en 1636. Il détaille dans cette Pièce avec beaucoup d'érudition & très-peu de jugement les rapports qu'il a cru voir entre le Droit & l'Habillement. Voici quelques-uns de ces prétendus rapports. On ne peut pas proprement appeller Habit les feuilles dont nos premiers Parens ſe couvrirent, ni Droit les principes qui établirent entr'eux un commencement de Société. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que cette Société n'eut pour but que l'union des deux ſexes & la propagation de l'eſpèce, comme cette première apparence de vêtement ſe borna à cacher les parties du corps qui ſervent à ce but. Les Loix tirent leur origine du tems où l'art de travailler la laine & d'en faire des habits fut inventé, & ces deux choſes ſe ſont perfectionnées en même tems & par les mêmes progrès. Les *Grecs* ont attribué l'une

l'une & l'autre de ces inventions à *Minerve*, & les *Egyptiens* à *Oſiris*. Les Peuples ſe diſtinguèrent dans la ſuite les uns des autres, autant par leur manière de ſe vêtir que par leurs Loix; & dans le même Peuple l'une de ces choſes n'a pû varier, que l'autre n'ait ſubi les mêmes changemens. Les *Romains* empruntèrent l'idée de leur *toge* des mêmes Pays où ils allèrent chercher leurs Loix. Et la façon de cette manière de vêtement a toujours ſouffert quelque altération, à meſure que la Juriſprudence a pris de nouvelles formes. Les Loix des *Barbares* ne prirent la place des Loix *Romaines*, que lorſqu'on eut quitté la toge pour adopter la manière de s'habiller de ces Peuples. Le *Droit Romain*, oublié depuis des ſiècles, reprit faveur en *Italie*, & paſſa bientôt en *France*. Il s'y établit dans le Bareau & dans les Ecoles, où la mode de la toge s'introduiſit en même tems. Cette dernière remarque de l'Auteur eſt une vraie découverte, qui doit être bien précieuſe à ceux qui s'apliquent à l'étude des Antiquités. Ils n'ont plus beſoin de faire des efforts d'imagination, ni de comparer des paſſages d'anciens Auteurs, pour ſe faire une idée préciſe de la forme de la Toge, s'il eſt vrai que cette eſpèce de Robe eſt la même que les Avocats & les Profeſſeurs portent aujourd'hui. Voilà un échantillon des ſavantes obſervations par leſquelles l'Auteur a cru éclaircir le Droit Naturel, le Droit des Gens, & le Droit Civil.

XI. *Ejuſdem Parallela Legis & Nummi.* Cette Pièce a été faite ſur le modèle de la première. On y retrouve le même ordre, la même profuſion d'érudition, le même goût, & la même

le-

logique. Peut-on à ce point abuſer de ſon tems, de ſon ſavoir, & de la patience de ſes auditeurs? car il paroît que ce ſont ici deux Diſcours d'apparat, qui quelque peu intéreſſans & réjouiſſans qu'ils ſoient, ont été faits pour quelque Fête Académique à *Bourges*. Au-reſte on ne doit pas trouver mauvais qu'on les ait retirés de l'obſcurité dans laquelle ils alloient périr, pour les remettre au grand jour. D'un côté ils ne rempliſſent que peu de pages; & de l'autre il eſt utile de conſerver quelques Pièces d'un ſi mauvais goût, pour en ſauver ceux que leur tour d'eſprit y porteroit. Certain Recueil de Harangues a peut-être plus guéri d'Ecrivains de la maladie des louanges outrées & fades, que n'auroit pu faire le meilleur Ecrit Philoſophique contre cet abus.

XX. *Nuptiæ Juriſconſulti & Philologiæ*, *Auctore* JOANNE BROEO. Cet Auteur, fils du précédent, naquit à *Bourges*, où il fut fait Profeſſeur en 1652. Malgré la ſingularité du titre, cette Pièce eſt d'un goût différent des deux dernières, dont nous venons de rendre compte. On s'y propoſe de faire voir que l'étude des Belles-Lettres & la Critique ſont néceſſaires à un Juriſconſulte. Cette thèſe n'eſt pas difficile à établir, & l'Auteur en dit aſſez pour la prouver. En paſſant il lance quelques traits contre les *Janſéniſtes*, dont la ſecte ne faiſoit que de paroître, lorſque cette Harangue (car c'en eſt une) fut prononcée à *Bourges* en 1650. Il remarque que rien n'a fait naître plus d'héréſies que l'innovation de *Pierre Lombard*, qui réduiſit la Théologie en art, & introduiſit l'uſage de la traiter ſyſtématiquement & ſuivant les règles ſubtiles de la Dia-

lectique. A cette Pièce est joint un Discours fait devant le Parlement de *Bourges*. C'est un Plaidoyer contre le Decret de l'Université d'*Angers*, qui avoit ajugé une Chaire de Droit à un des compétiteurs de l'Auteur, par préférence à celui-ci.

Ces détails suffisent pour faire voir que ce volume ne le cede point aux précédens par la solidité des Ouvrages qu'il renferme, & qu'il l'emporte de beaucoup par la variété des matières, entre lesquelles il y en a de très-curieuses.

ARTICLE IX.

NOVI COMMENTARII *Academiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ*, Tom. II. *ad Annum* 1749. Petropoli, Typis Academiæ Scientiarum 1751.

C'est-à-dire,

NOUVEAUX COMMENTAIRES *de l'Académie Impériale des Sciences de St. Pétersbourg*, Tome II. *pour l'Année* 1749, à St. Pétersbourg, *de l'Imprimerie de l'Académie des Sciences* 1751. 4to. pp. 471 & 18 planches.

L'Illustre Académie des Sciences de *St. Pétersbourg* continue à enrichir les Sciences de ses excellentes productions. Après avoir donné il n'y a pas longtems les Tomes XI. & XII. & tout nouvellement le XIII. & le XIV. des anciens Mémoires, elle vient encore d'offrir au Public le second Tome des nouveaux Mémoires, dont nous tâcherons de faire connoître le mérite dans ce Journal. Les

Les Pièces contenues dans ce Tome sont rangées suivant les différentes Classes qui composent l'Académie. La première Classe renferme les Pièces de Mathématiques : elle contient cinq Dissertations, dont la première est de Mr. *Euler* sur la réduction des lignes courbes aux arcs circulaires. La seconde, qui a pour Auteur Mr. *Krafft*, est destinée à rechercher les foyers de toutes les courbes possibles. Dans la troisième Mr. *Euler* résout le difficile problême proposé par Mr. *Fermat*. Dans la quatrième Dissertation Mr. *de Winsheim* traite des nombres parfaits ; & la dernière, qui est de Mr. *Krafft*, roule sur les nombres amicaux, & sur d'autres qui y ont rapport.

Dans la Classe de Physique & des Mathématiques on trouve dix Pièces, entre lesquelles la première de Mr. *Richmann* donne la construction d'un Atmomètre, ou Machine Hydrostatique propre à mesurer l'évaporation de l'eau de quelque température que ce soit, ce qui servira à établir les loix de l'évaporation. Dans la seconde Mr. *Lomonosow* décrit un Anémomètre, qui indique les vitesses de chaque vent ; & en même tems les variations de leurs directions. Les trois, quatre, cinq, six & septième sont de Mr. *Richmann* : la troisième recherche la raison pourquoi l'eau qui a plus de profondeur, s'évapore plus dans des vases d'une matière homogène, que celle qui a moins de profondeur. La quatrième renferme les observations sur l'évaporation de l'eau dans l'air froid, & les conséquences qu'on en peut tirer. Dans la cinquième il décrit ses expériences sur la compression de l'air, surtout par l'eau gelée dans des bombes ; & dans la sixième Dissertation

tation il montre l'usage de la loi de la diminution de la chaleur pour définir une température moyenne de l'air dans un certain intervalle de tems, & il donne un nouvel Instrument Météorologique pour servir à trouver cette température moyenne. La septième traite d'un Baromètre dont l'échelle de variation peut être augmentée de beaucoup: il y a joint ses pensées sur une Balance Barométrique & sur un Baromètre Hydraulique. Les trois dernières Pièces sont de Mr. *Kratzenstein*, qui dans la huitième donne la description d'une Balance pour servir à l'usage de la Géographie & de la Marine, par le moyen de laquelle il croit qu'on peut trouver l'élevation du Pole sans Observations Astronomiques. Dans la neuvième il décrit une Rame de nouvelle invention, propre aux grands vaisseaux. La dixième & dernière contient la description d'une Horloge & des Montres de poche, qui continuent leurs mouvemens lorsque le poids est élevé, ou le ressort plus tendu.

Dans la première Dissertation de la Classe de Physique, Mr. *Krafft* donne ses expériences sur la végétation des Plantes, & les conséquences qu'on en peut tirer. Dans la seconde Mr. *Kaau-Boerhaave* y communique une Observation Anatomique sur un Muscle extraordinaire de la poitrine, qu'il a trouvé dans divers cadavres. Dans la troisième Mr. *Krascheninnikow* traite d'un Erable à feuilles longues, cordées & de forme de scie inégales. La dernière Dissertation, qui est de Mr. *Steller*, traite des Animaux marins.

La Classe d'Astronomie ne contient que deux Dissertations: la première renferme l'Observation

tion que Mr. *Heinſius* a faite à *Leipzig* d'une Eclipſe partiale de la Lune arrivée le 8 Août 1748 nouveau ſtyle. Mr. *Popow* trace dans la ſeconde la méthode d'obſerver les Eclipſes des Corps éclairés.

Examinons préſentement quelques Diſſertations de plus près. Le célèbre *Hales* rapporte, dans ſa *Statique des Végétaux*, une expérience par laquelle il avoit tâché de trouver la denſité de l'air : il avoit pris pour cet effet un tuyau de verre, qu'il renferma dans une bombe : il remplit enſuite cette bombe d'eau, & l'expoſa en hiver à l'air ; l'eau s'étant gelée, la bombe creva, & Mr. *Hales*, après avoir examiné l'épaiſſeur & la dureté de cette bombe, calcula la force avec laquelle l'air contenu dans le tuyau avoit été comprimé. Mr. *Richmann* a cru que cette manière d'argumenter pourroit ſenſibler douteuſe, c'eſt pourquoi il réſolut de faire lui-même cette expérience, ſurtout ſachant que Mr. *Kratzenſtein* l'aideroit ; & il l'a faite de façon que l'eſpace de l'air comprimé pouvoit être facilement comparé avec l'eſpace de l'air qui avoit été dès le commencement dans le tuyau de verre. Voici ce que cette expérience lui a appris : 1. que l'air qui nous environne, ne peut ſe réduire par la plus forte preſſion qu'à occuper un eſpace 120 fois moindre que l'eſpace qu'il avoit occupé auparavant : 2. que ce même air comprimé par l'eau gelée, occupe un eſpace 300 fois moindre qu'il n'occupoit avant : 3. il a encore remarqué que quelques morceaux de la bombe crevée par la force du froid de l'eau gelée, avoient été jettés à quelques pas du lieu qu'elle occupoit. Il ſeroit à ſouhaiter que le tems & les

autres circonſtances euſſent permis à l'Auteur de rechercher, ſi par une preſſion encore plus forte l'air pouvoit être réduit dans un plus petit eſpace, ou non; car ſi cette première propoſition eſt vraye, il paroît qu'on n'a pas encore découvert juſqu'où l'air peut être comprimé, au lieu que ſi la dernière eſt bien avérée, on doit croire qu'on l'a découvert.

Dans la Diſſertation ſur la *Végétation des Plantes* Mr. *Krafft* donne les expériences qu'il a faites ſur la végétation des Féves, des Pois, &c. Ces expériences ſont faites avec toute la précaution & la circonſpection poſſibles. Nous ne ſaurions y ſuivre l'Auteur; c'eſt pourquoi nous nous bornerons à rapporter ſimplement les conſéquences qu'il a ſu en tirer. D'abord Mr. *Krafft* ſoutient contre Mr. *de Fontenelle*, qu'il y a une différence entre les grains de ſemence & les œufs, & à cette occaſion il redreſſe pluſieurs endroits du *Spectacle de la Nature* ſur la végétation des Plantes. Il prouve auſſi contre Mr. *Muſſchenbroek*, que les Inſectes attaquent les féves de *Turquie*, ainſi que les autres légumes. *Antoine Le Grand*, dans ſon *Hiſtoire de la Nature*, aſſure que le célèbre *Bacon de Vérulam* croyoit que les concombres & les raves devenoient plus délicats & plus tendres, ſi, avant que de les ſemer, on en fait tremper la graine dans du miel ou dans du lait. Mr. *Krafft* réfute cette idée, & prouve encore contre ce Naturaliſte, que la limaille de fer ne contribue en rien à la végétation: mais il eſt cependant de l'avis de *Le Grand*, cité par *Gaſſendi* & *Keyſler*, que la chair, ou les cornes, ou quelqu'autre partie que ce ſoit d'un animal, peu-

vent

ventre exciter la végétation des Plantes, quoique notre savant Académicien avoue n'en avoir jamais fait lui-même l'expérience. Le phénomène le plus merveilleux qui se rencontre dans toutes les Plantes, & qui a le plus exercé les Physiciens, est de savoir, pourquoi les racines sont toujours poussées en bas tandis que les germes s'élèvent en haut. Mr. *Kraffe* rapporte les raisons que plusieurs Savans ont données de ce phénomène; mais il avoue qu'elles ne le satisfont pas, & essaye de l'expliquer par des forces qu'il nomme *animales*, & par d'autres forces de gravité, d'élasticité & d'attraction, qu'il croit pouvoir se trouver dans la Nature: il veut cependant qu'on ne regarde cette explication que comme une simple conjecture, jusqu'à ce que le tems, ce grand maître, répande plus de clarté sur la Science des Choses Naturelles.

Ce qu'il dit des Grains, des Germes, & des propriétés des Racines est plus certain, quoique selon lui on ne puisse pousser encore fort loin l'application méchanique de leurs propriétés. On ne peut lire qu'avec beaucoup de plaisir les raisons que l'Auteur donne de tout ceci dans sa Dissertation, où il étale beaucoup de savoir. Il prouve encore que l'eau pure, qui n'est que peu ou point du tout salée, est la meilleure nourriture des Plantes, & que l'esprit de vin ne sert nullement à augmenter cette nourriture, comme le P. *Regnault* nous l'a voulu persuader dans ses *Entretiens Physiques*: mais il suspend son jugement sur ce que *Cardan* & *Bacon* ont avancé, que l'huile & le vin de Malvoisie accélèrent la végétation. Il traite aussi de la végétation des Ongles

& des Cheveux, & finit sa Dissertation en adoptant le partage des Plantes qu'a fait *Honor. Fabry*, en les divisant en celles qui croissent dans la Terre, sur d'autres Plantes, & dans des Animaux.

Notre savant Académicien a joint à cette Dissertation un Supplément, dans lequel il rend compte de l'expérience qu'il a faite sur un oignon suspendu en l'air, & qui germe de soi-même, de la même manière que l'avoit déjà proposée le Chancelier *Bacon Art. 9. Cent. 1. Silva Silvar. S. Histor. Natural.* Il a trouvé que le poids de l'oignon avoit diminué tous les jours depuis le 26 Janvier jusqu'au 16 Mai, qu'il a fini l'expérience, à cause que les pointes de tous les germes s'étoient non seulement corrompues, mais aussi sechées. Du reste Mr. *Krafft* a eu soin que pendant tout le cours de l'expérience, rien d'humide n'ait touché l'oignon.

Si nous avions pu rapporter dans cet Extrait tout ce qui se trouve d'utile, de curieux, & d'amusant dans ce Volume, nous nous serions arrêtés à chaque Dissertation qu'il renferme, mais il a falu faire choix pour ne pas passer les bornes prescrites à nos Extraits. Nous tâcherons encore de faire connoître la Dissertation de Mr. *Steller* sur les Animaux marins, qui est écrite avec tant de goût & tant d'art, qu'on ne sauroit rien ajoûter au travail de cet Académicien. Il y donne la description de la Vache & de la Loutre marines, de l'Ours & du Lion marins, & les décrit avec toute l'exactitude possible; il expose chacun de leurs membres en particulier, assigne la situation, la grandeur & la proportion de ces membres, & tâche

che ſurtout de donner une idée claire & diſtincte de la forme extérieure de ces animaux. L'Auteur examine encore autant que les circonſtances le lui ont pu permettre, la ſtructure de leurs parties internes; fait voir le rapport qu'elles ont entr'elles, & en quoi elles diffèrent; & eſſaye de découvrir par-là le méchaniſme & la nature de l'Animal: il recherche l'uſage de ſes parties pour la Table & la Pharmacie; & traite enfin des mouvemens de la nature & des inclinations de ces Amphibies. Avant que d'entrer en matière Mr. *Steller* remarque que des animaux tranſportés d'un climat dans l'autre, changent presque toujours leur eſpèce; ce qu'il prouve par l'exemple des Chevaux, des Brebis, & des Ecureuils: il diviſe les Vaches marines en trois eſpèces ſuivant leur grandeur, & indique les lieux où ſe trouve chacune de ces eſpèces; il rend compte pourquoi ce ſeul Amphibie ne ſe rencontre pas uniquement dans l'*Océan*, mais auſſi dans différens Lacs.

Notre Académicien nous apprend que ces quatre eſpèces d'Animaux marins qui font le ſujet de ſa Diſſertation, ne ſont connus que depuis un peu plus d'un demi-ſiècle. Le premier qui ait fait mention de la Loutre marine eſt *Marcgrave*, mais il n'en a parlé que peu & obſcurément. *Dampier* de-même eſt le premier qui ait fait connoître le Lion & l'Ours marins: il a auſſi donné une deſcription de la Vache marine, quoique d'autres l'ayent donnée avant lui; mais Mr. *Steller* fait tant de cas de la deſcription que ce Voyageur en a faite, qu'il ne balance pas à le préférer à tous les autres qui ont parlé de cet animal.

Dans la deſcription de la Vache marine Mr.

Steller relève & corrige les erreurs que différens Auteurs ont commises à son sujet. Il dit d'abord que ce n'est point le Bœuf de Mer dont parle *Aristote*, puisque la Vache marine ne va pas pâître sur la Terre; qu'elle n'est pas couverte de poil comme on veut nous le persuader; qu'elle n'a pas d'ongles semblables à ceux de l'Homme; qu'elle ne remonte pas les Rivières, & ne se tient pas sur les rochers; qu'elle n'est nullement truée, mais plutôt stupide & fort goulue. Il soutient que les Pierres qu'on nomme *Manati*, sont ses machoires: il se fonde sur la description que *van Dale* en a donnée dans sa *Pharmacologie*. Notre Auteur y a joint la description d'un Insecte qui tourmente beaucoup cet Animal.

Dampier a été le premier qui a vu & décrit l'Ours marin. Notre Académicien donne de bonnes raisons de ce que cet Animal change de demeure en certains tems de l'année, comme les Oyes & les Cygnes le font entre les Oiseaux, & les Truites entre les Poissons. Après avoir décrit sa forme externe & sa structure interne, son genre de vie, & rapporté comment on le prend, Mr. *Steller* passe à l'Ile de *Ferdinand*, où *Dampier* a vu les côtes couvertes de troupeaux innombrables de Vaches marines, de Lions & d'Ours marins: d'où il conclut deux choses, savoir que les Animaux marins de la partie Australe du Monde, sont les mêmes que ceux qui se trouvent dans l'hémisphère Boréal sous un même degré de Longitude, ou qui ne diffère pas beaucoup; que les Ours marins des Terres de *Kamtschat* passent leur hiver dans la partie Boréale sous le même degré.

Le Lion marin ressemble fort à l'Ours marin, tant

tant pour la forme externe, que pour la structure & la constitution des viscères ; mais Mr. *Steller* remarque que la différence qu'on découvre du premier coup d'œil, consiste dans la taille, car le Lion est deux fois plus grand que l'Ours ; dans la couleur du poil, qui est différente ; & dans ce que le mâle a une crinière. La différence est plus sensible encore à l'égard des inclinations de ces animaux ; & quoique tous les deux soient toujours prêts à se lancer sur leurs ennemis, l'Ours cependant est plus hardi, & fait plutôt par adresse, ce que le Lion ne fait que par la force & le poids de son corps. L'Ours aime fort sa femelle & ses petits, mais il en agit tyranniquement à leur égard ; au-lieu que le Lion honore beaucoup sa compagne, mais néglige les tendres fruits de son union. On trouve encore plusieurs autres choses curieuses dans la Dissertation même, à laquelle nous renvoyons le Lecteur.

A l'égard de la Loutre marine Mr. *Steller* remarque que c'est le même animal dont *Marc-grave* a parlé sous le nom de *Loutre du Brézil*, & il se fonde sur les marques caractéristiques que ce Voyageur nous a données de cet animal, qui sont entièrement les mêmes que celles qui se trouvent dans celui dont parle notre Académicien ; comme sa grandeur, semblable à celle d'un Chien médiocre ; sa tête un peu ronde, comme celle d'un Chat ; son nez aigu, ses yeux ronds & noirs, ses oreilles un peu rondes, sa barbe, ses pieds fendus en cinq doigts, armés d'ongles aigus & noirâtres, son poil doux & noir, son cri pareil à celui d'un jeune Chien ; & qu'il vit d'hommars. Après avoir répondu aux objections qu'on pourroit

roit former contre l'opinion de l'Auteur, il s'attache à prouver que la Loutre marine n'eſt pas le Caſtor ; voici les raiſons qu'il en allègue. C'eſt premièrement que cet Animal n'eſt pas pourvu d'un réſervoir pour contenir le *Caſtoreum* ; en ſecond lieu qu'il a une queue couverte de poil comme les Loutres ; & enfin que ni la forme, ni l'ordre de ſes dents, ni la conſtitution des viſcères, ne conviennent nullement avec celle du Caſtor.

Après avoir fini la deſcription des parties externes & internes, Mr. *Stellér* nous donne quelques obſervations ſur la nature de ces animaux, qui prouvent que ce que certains Anatomiſtes ont avancé touchant la membrane commune des muſcles, qu'ils diſent tirer ſon origine du panicule charnu, eſt faux. De-là notre ſavant Académicien paſſe à l'hiſtoire des inclinations de la Loutre marine : il décrit la beauté de ſa forme, rend compte des raiſons pour leſquelles ſon prix diminue quelquefois, & que d'autres fois il augmente : il rapporte comment & dans quel tems on la prend ; il parle de ſa ruſe, de ſa manière de nager, de ſon accouplement & de ſon amour pour ſes petits : enfin il nous apprend quel uſage on fait de ſes os & de ſa peau, & comment on la prépare. Si on joint à la deſcription de Mr. *Stellér* les Planches qui repréſentent ces animaux, on ne ſauroit manquer d'en acquérir une idée très-claire & très-diſtincte, tant l'habileté du Graveur répond bien aux vues de l'Auteur.

Voyons encore quels ſoins Mr. *Kratzenſtein* s'eſt donnés pour ſe rendre utile à la Navigation, par l'invention d'une Machine par le moyen de la-

laquelle il veut faire avancer un Vaiſſeau dans un tems de calme. Le calme eſt ſouvent auſſi fatal à ceux qui naviguent ſur mer que les tempêtes, ſurtout lorsque les Vaiſſeaux en ſont ſurpris ſous la Zone torride. Ils reſtent quelquefois deux ou trois jours immobiles; & comme pendant le jour ils ont le Soleil dans le Zénith, les planches du Vaiſſeau ſe deſſèchent, les ponts ſe fendent, la poix ſe fond & découle, l'eau que l'Equipage doit boire ſe gâte, l'air qui n'eſt pas rafraîchi ſe corrompt par les exhalaiſons, & rend l'Equipage malade. Lorſque le vent fait enſuite pancher le Vaiſſeau en cet état, il fait bientôt eau & fatigue par-là beaucoup l'Equipage, juſqu'à ce que les fentes ſoient bouchées. Il arrive auſſi qu'un Vaiſſeau à la vue du Port n'y ſauroit entrer faute de vent, enſorte qu'il eſt arrêté quelquefois pendant pluſieurs ſemaines. Tous ces inconvéniens ont engagé divers Savans à rechercher des moyens propres à y obvier. Il n'y a pas longtems que l'Abbé *Maſſon* préſenta au feu Comte *de Saxe* le modèle d'une Rame, dont on pourroit ſe ſervir ſur les Vaiſſeaux de guerre, & par le moyen de laquelle on ſe procureroit une force quatre fois plus grande que celle qu'on ſe procure avec des rames ordinaires: & comme cette invention, quoique très-utile, n'a pas été rendue publique, Mr. *Kratzenſtein* a inventé une Machine qui donne une force cinq fois ſupérieure à celle des rames ordinaires; enſorte que huit hommes peuvent faire avancer un Vaiſſeau d'une grandeur médiocre, preſqu'une mile d'*Allemagne* dans l'eſpace de deux heures, comme il le prouve par le calcul qu'il y a joint.

AR-

ARTICLE X.

DUÆ EPISTOLÆ S. *Clementis Romani*, Discipuli *Petri Apostoli*, quas ex Codice Manuscripto Novi Testamenti Syriaci nunc primùm erutas, cum Versione Latinâ adpositâ, edidit *Jo. Jacobus Wetstenius.*

C'est-à-dire:

DEUX EPITRES de *St. Clément* le Romain, Disciple de l'Apôtre *St. Pierre*, tirées d'un Ms. Syriaque du Nouveau Testament, & publiées pour la première fois avec la Version Latine par Mr. *Jean Jaques Wetstein*, 1752. fol. pp. 27. sans les Prolégomènes qui en ont 10.

NOus avons dans le précédent Tome de ce Journal averti le Lecteur, que Mr. le Professeur *Wetstein* avoit enrichi son Edition du Nouveau Testament *Grec* de deux Epitres de *St. Clément*, qui n'avoient pas encore été publiées dans aucune Langue, & nous nous sommes en même tems engagés à faire connoître le contenu de ces Epitres; nous allons maintenant dégager notre parole.

Ces Epitres sont imprimées en deux colonnes, dont l'une contient le Texte *Syriaque*, & l'autre la Version *Latine* de Mr. *Wetstein*, qui nous apprend dans les Prolégomènes qu'il a placés à la tête de ces Epitres, que de retour à *Amsterdam* d'un voyage de *Londres*, fait il y a six ans, pour collationner le Texte *Grec* du N. T. sur

sur un Ms. *Syriaque* de la seconde Version, il lui vint dans l'esprit que s'il pouvoit avoir en propre un Ms. de cette Version pour la consulter lorsque bon lui sembleroit, il seroit par-là même en état d'en tirer meilleur parti, & d'y remarquer bien des choses qui peut-être lui étoient échappées faute de tems dans cette collation. Il fit part de cette pensée à Son Excellence Mr. *Porter*, actuellement Ambassadeur de la *Grande-Bretagne* à *la Porte Ottomanne*, qui s'est donné tant de soins, que par le moyen du Consul de la Nation *Angloise* à *Alep*, il a enfin recouvré un pareil Ms. & l'a envoyé à Mr. *Wetstein*.

Le premier volume de ce Ms. contient les quatre Evangiles en Langues *Syriaque* & *Arabe*, mais en caractères *Syriaques*, & la Version *Arabe* est placée par-tout à côté de la *Syriaque*. Mr. *Wetstein* observe que les leçons de l'Eglise sont marquées en lettres rouges au commencement du Livre & dans le texte même, & il donne le partage qui s'en trouve dans le Ms. des Evangiles. Il a aussi trouvé à la fin de l'Evangile de *St. Jean*, en caractères *Arabes*, que ce premier volume du Ms. avoit été copié en entier de la main d'*Ebed-Elatim*; & au commencement du volume il y a en *Arabe* écrit en caractères *Syriaques*, que l'an de J. C. 1656 *Alep* fut pris par le *Bacha*..... après un siège de quinze jours. Le nom du *Bacha* y avoit été marqué trois fois, mais autant de fois effacé. On voit encore à la fin du Livre le nom d'*Elatim* avec l'an 1908 des *Grecs*, qui répond à l'année 1596 de l'*Ere Chrétienne*, & on trouve écrit d'une autre main au revers de la page l'an 1970 des *Grecs*.

Le

Le ſecond volume contient les Actes des Apôtres, trois Epitres Catholiques, & quatorze Epitres de *St. Paul*, avec les leçons de l'Egliſe, de-même que dans le premier volume. On trouve après cela une note, qui apprend par qui ce ſecond volume du Ms. a été écrit, & le tems & le lieu où il l'a été. C'eſt à *Merdin* qu'un Moine nommé *Cupar* l'écrivit l'an 1469; ſur quoi Mr. *Wetſtein* remarque qu'il paroît par cette note que ce Ms. a été écrit dans la même ville d'où eſt ſorti *Moiſe Mardenus*, qui le premier a donné à *Vienne* en 1555 une Edition *Syriaque* du N. T. Ce *Mardenus* eſt le même dont nous avons quelques Lettres écrites en *Syriaque* à *André Maſius*, imprimées & publiées à *Berlin* en 1673 par les ſoins de *A. Muller*. Notre ſavant Profeſſeur poſſède deux Lettres de *Mardenus*, qui n'ont jamais été imprimées. Viennent enſuite dans le même Ms. quatre Epitres Catholiques & deux de *St. Clément*, mais ſans que les leçons de l'Egliſe y ſoient marquées. Quelques notes ſur les Actes & les Epitres Catholiques, & les préfaces des quatorze Epitres de *St. Paul* terminent ce volume.

Le Ms. qui à l'exception de l'Apocalypſe contient tous les Livres du N. T. eſt écrit ſur du papier: il ne contient pas la ſeconde Verſion *Syriaque*, mais la première, qui a ſouvent été imprimée, & qui y eſt nommée, au commencement des Evangiles, *Verſio ſimplex*: ce n'eſt pas celle-là que Mr. *Wetſtein* cherchoit, il ſe félicite néanmoins de l'avoir trouvée, à cauſe qu'il s'eſt vu en état de corriger par ſon moyen pluſieurs fautes d'impreſſion. Mais ce qui lui a ſurtout fait plai-

plaisir, c'est d'avoir trouvé dans ce Ms. les deux Epitres de *St. Clément*, qui n'avoient jamais été publiées, & qu'il donne pour la première fois. Il espère d'ailleurs que les Savans pourront se contenter des *Variantes* qu'il a données, tirées de la seconde Version *Syriaque*, en attendant que Mr. *Assemann* publie cette Version entière sur les beaux & anciens Mss. de *Rome* & de *Florence*, comme nous l'a fait espérer le célèbre *Blanchini*.

Après la description générale du Ms. Mr. *Wetstein* passe aux Epitres de *St. Clément* même, qui en font la partie la plus curieuse; & il s'attache d'abord à prouver par les témoignages de *St. Jerôme* & de *St. Epiphane*, qu'elles sont authentiques. Ces témoignages devenus clairs, par la publication de ces deux Epitres, étoient autrefois autant d'énigmes pour le Père *Petau* & pour d'autres, qui croyoient qu'il falloit les entendre des deux Epitres de *St. Clément* écrites aux *Corinthiens*, quoique le nom de *Samson*, ni le long Sermon sur la Virginité ne s'y trouvassent point. *Beveridge* & *Cave* ont commis la même erreur, & ce dernier avoue qu'il ne sait ce que *St. Jérôme* a voulu dire en parlant des Epitres de *St. Clément*. *Geoffroy Wendelin* s'est avancé jusqu'à dire que le Sermon de *St. Clément* dont parle *St. Jérôme*, devoit se chercher dans ce qui nous manque de cette partie de sa seconde Epitre aux *Corinthiens*, & dont il ne doutoit pas que *Clément d'Alexandrie* ne nous eût beaucoup conservé. *Colomiés* approuve & confirme cette conjecture par le témoignage d'*Epiphane*. Voilà tout ce que Mr. *Wetstein* a pu trouver dans d'autres Ecrivains en faveur de l'authenticité de ces

Epitres: voyons préſentement les argumens qu'il tire des Epitres mêmes de *St. Clément*.

Mr. *Wetſtein* convient d'abord, qu'après avoir lu pluſieurs fois ces Epitres avec attention, il n'y a rien trouvé qui ne fût digne de leur Auteur, qui au commencement & à la fin de chacune d'elles eſt qualifié de *Diſciple de l'Apôtre St. Pierre*, & c'eſt auſſi ſous la même qualité qu'*Origène* le déſigne quelque part. Il paroît que ces Epitres ont été originairement écrites en *Grec*, par ces paroles qui s'y trouvent: ἀγωγεῖα, ἀρετὴ, πίνδυνος, πόλις, χῶμα, διαβήτης, ἀφῶν, & par les alluſions faites à d'autres, comme φιλαδελφία, φιλοξενία, φιλαγαθία, φιλοτεκνία, παραιτεῖσθαι, &c. L'Auteur ſe ſert même de la Verſion des LXX. dans les paſſages où elle diffère de l'*Hébreu*: il cite auſſi l'Hiſtoire de *Suſanne*, que nous n'avons aujourd'hui que de la Verſion de *Théodotion*, fort poſtérieur à *St. Clément* (*). D'ailleurs le ſtile de *St. Clément*, la doxologie dans le milieu d'une Epître, l'abondance des paroles, la façon de raiſonner & de citer des exemples, répondent tout à fait ſelon Mr. *Wetſtein* aux Epitres aux *Corinthiens* du même Saint, excepté que dans les Epitres, dont nous parlons, *St. Clément* ſemble preſſer davantage ſon ſujet. Les mœurs vrayement Apoſtoliques, qui brillent par-tout, comme la ſimplicité, la modeſtie, l'eſprit de frugalité, la gravité, la douceur, fourniſſent une nou-

(*) Mr. *Wetſtein* nous apprend qu'on avoit autrefois la verſion de cette hiſtoire par les LXX. comme l'aſſurent *Origène* & *St. Jérôme*, & il le prouve par un Ms. des Prophètes qu'il a collationné au Collège de *Louis le Grand* à Paris, & qui avoit appartenu autrefois au Cardinal *de la Rochefoucault*.

nouvelle preuve de leur ancienneté. On n'y fait aucune mention de Hiérarchie ou d'Autorité Ecclésiastique, de Moines, ni de Couvents : on n'y trouve aucun terme, ni aucune façon de parler inventée & autorisée par les Conciles, rien d'hétérodoxe : au contraire, quoique ces Epîtres soient uniquement destinées à traiter des mœurs du Clergé, on y voit cependant par ce qui est dit vers la fin de la première, (paroles auxquelles Mr. *Wetstein* prie ses Lecteurs de faire attention) des Ouvriers qui imitent le PERE, le FILS & le ST. ESPRIT ; que *Clément* n'étoit pas imbu des opinions de *Sabellius*, ni de *Socin. St. Basile* rapporte un passage de notre Auteur, où se trouvent ces mêmes paroles, par lesquelles le célèbre *Bull* prétend que *St. Clément* a réfuté les *Ariens*, & soutenu le ὁμοούσιον. *St. Clément* ordonne dans un autre endroit, que les vieilles femmes ayent à laver les pieds aux hommes, sur quoi Mr. *Wetstein* remarque qu'on ne trouve guères de traces de cet usage après les tems des Apôtres. Enfin la distinction que l'Auteur de ces Epitres fait dans la première des Pasteurs ou Anciens en deux classes ; & au commencement de la seconde Epitre entre ceux qui sont en état de porter la parole, d'instruire & d'exhorter une famille, & ceux qui ne le sont pas, ne sauroit être rapportée à aucun autre tems, qu'à celui où ceux qui se trouvoient à la tête des Eglises étoient des *Grecs* ou des *Juifs*, qui n'avoient pas une assez grande connoissance de la Langue *Latine* pour se faire entendre des *Romains*. Quoique le savant Editeur se soit bien acquitté de la tâche qu'il s'étoit imposée, & qu'il ait su tirer parti de tout, il espère né-

anmoins que d'autres trouveront dans ces mêmes Epitres de nouvelles preuves pour en confirmer l'authenticité.

On trouvera peut-être que l'Auteur de ces Epitres fait paroître un peu trop de partialité sur l'article du Mariage, en élevant trop haut le Célibat, lorsque dans sa première Epitre il dit que les Vierges saintes occuperont une place plus distinguée dans le Ciel, que les personnes mariées qui se seront attachées à la Sainteté; & qu'il interdit avec trop de sévérité tout commerce avec les femmes. Cette opinion ne court pas risque d'être fort goûtée aujourd'hui; & quoique Mr. *Wetstein* convienne que *Luther* pensoit autrement que *St. Clément*, il croit cependant qu'il n'est nullement prouvé que ce dernier ait mal pensé: car lorsqu'on se refuse les plaisirs permis, dans la vue de se mettre mieux en état de vaquer aux devoirs que l'Evangile nous prescrit, & aux affaires de l'Eglise, pourquoi celui qui s'en abstient dans de telles vues, ne s'attendroit-il pas à une plus grande recompense dans l'autre Vie, que ceux qui ont déjà reçu une partie de leur salaire dans celle-ci? Du reste *Clément* n'ordonne pas de passer sa vie dans le célibat, en défendant le mariage, comme il paroît évidemment par plusieurs passages de ces Epitres, & par un autre que *Denis Barsalibi* lui attribue, & qui est rapporté dans la *Bibliothèque Orientale* de Mr. *Assemann* T. II. p. 155. Si l'on dit que le conseil de *St. Paul* n'étoit bon que pour les tems de persécution, que cet Apôtre avoit en vue, Mr. *Wetstein* répond que rien n'empêche que l'on ne dise que *St. Clément* a eu en vue les mœurs déréglées des fem-

femmes *Romaines*. Que l'on considère le luxe & l'impudicité des femmes de ce tems-là, la facilité avec laquelle elles se séparoient de leurs maris, & l'impunité de l'adultère, & l'on trouvera assez de raisons pourquoi ce saint homme vouloit que des hommes sages & prudens s'abstinssent d'un commerce trop familier avec les femmes. *St. Clément* lui même est mort sans avoir été marié, selon le témoignage de *St. Ignace*: & non seulement ceux à qui il adresse son Epitre ont passé leur vie dans le célibat, mais aussi la plus grande partie des Sénateurs *Romains* l'ont préféré au mariage, auquel on n'a pu même les faire résoudre ni par des loix, ni par des peines; & tout ce qu'ils alléguoient pour s'excuser, c'étoit la mauvaise vie des Dames de *Rome*, comme le disent expressément *Dion Cassius* aux Livres LIV. & LVI. de son *Histoire*, & *Juvenal* en plusieurs endroits de ses *Satyres*.

Mr. *Wetstein* n'est pas surpris que la Discipline de *St. Clément* ne plaise point, il croit que son austérité est cause que ces Epitres sont restées dans l'oubli depuis tant de siècles. Ceux qui dominoient dans l'Eglise, dit-il, n'ont pas toujours conformé, quoi qu'ils en disent, leurs mœurs & leurs opinions à la doctrine anciennement reçue, mais ils ont plutôt tâché d'accommoder cette doctrine à leurs opinions & à leurs mœurs: & lorsqu'ils ont trouvé une différence trop marquée dans les écrits des Anciens, ils ont employé la violence en brulant ces écrits, comme il arriva à ceux de *Théodore de Mopsueste* quelques siècles après sa mort: ou sous prétexte d'éviter le scandale qu'ils auroient pu causer aux bonnes

ames, ils les ont soigneusement cachés, & même supprimés tout-à-fait.

Il convenoit cependant fort peu, surtout à ceux qui se disoient partisans des Traditions anciennes, d'en agir de cette manière à l'égard des Epitres de *St. Clément*, puisque selon le témoignage de *St. Irenée* ce Père avoit vécu du tems des Apôtres, conversé avec eux, & recueilli de leur bouche la doctrine qu'ils professoient, & que par conséquent il avoit été témoin oculaire de la tradition (παράδοσις); mais le Clergé ne souffroit qu'avec une extrême impatience, qu'on lui interdît un commerce trop familier avec les femmes, qui prirent occasion du pouvoir qu'elles avoient acquis sur l'esprit des hommes de s'ingérer dans les affaires de l'Eglise: car suivant *Porphyre* & *St. Jérôme*, avant *Constantin le Grand*, les femmes dominoient dans l'Eglise, & les Evêques en conférant l'Ordre de la Prêtrise avoient moins d'égard à ceux qui étoient dignes de cet honneur par leur savoir & par leurs mœurs régulières, qu'à la recommandation du sexe. Il n'est pas étonnant non plus, dit Mr. *Wetstein*, que les Prêtres mépriſassent & rejettassent ces Epitres, qui enseignent à vivre dans la frugalité & dans la mortification, & qui ne font aucune mention d'Autorité Ecclésiastique; puisque même de nos jours le moindre Curé croit que les meilleurs morceaux appartiennent à sa table, & que pour le spirituel il représente un Apôtre ou un Prophète.

Il n'est nullement à craindre, dit le savant Editeur, que ces Epitres, maintenant rendues publiques, retombent jamais dans l'obscurité d'où elles sont tirées; mais il l'est bien plutôt, que leur au-

autorité ne soit guères respectée de ceux qui, à cause de l'incompatibilité des préceptes qu'elles renferment avec la conduite de leur vie, sont intéressés à les croire fausses. Mr. *Weststein* n'entreprendra cependant pas de rompre une lance avec ceux qui prétendront que le hazard ou la négligence, & non un dessein formé de les ensévelir dans l'oubli, ont été les seules causes de ce que ces respectables monumens de l'Antiquité n'ont pas été publiés plutôt.

On pourroit dire encore que si *St. Clément* est l'Auteur de ces Epîtres, ce saint homme s'est arrêté à des choses indifférentes ou à des minuties; comme quand il dit dans la seconde, qu'il convient de tenir la main dans son habit quand on parle en public. Mais Mr. *Weststein* remarque qu'on auroit tort de le reprendre de cela, puisqu'on ne blâme pas ce que *St. Paul* a dit de la chevelure des hommes & du voile des femmes, & qu'on auroit d'autant plus tort, que selon le témoignage de *Quintilien*, comme *Saumaise* l'a aussi remarqué, les anciens Orateurs *Grecs* & *Latins* tenoient les mains dans leurs habits en récitant leurs harangues, & employoient d'autres gestes que ceux des mains. On ne sauroit non plus, je pense, blâmer *St. Clément* de ce qu'il a voulu bannir de la conversation familière, (car c'est d'elle qu'il parle) tout fard, toute affectation & ostentation.

Mr. *Weststein* continue à lever toutes les difficultés qu'on pourroit rencontrer dans ces Epîtres, & qui feroient capables d'en rendre l'authenticité suspecte. Dans la première *St. Clément* nomme l'Eucharistie *divine*, & dans la seconde

il qualifie *St. Paul* de *divin*, le *divin St. Paul*; sur quoi Mr. *Wetstein* remarque que ces expressions ne doivent choquer personne, puisque *Denis l'Aréopagite* fait aussi mention de la divine Eucharistie, & que cette façon de parler étoit reçue dans l'Eglise. Nous souhaiterions cependant que notre Professeur eût allégué un autre exemple que celui qu'il tire de *St. Denis*, puisqu'à juger sans prévention on ne sauroit douter que dès le neuvième siècle, & même auparavant, les écrits qui nous restent de ce Père n'ayent passé pour supposés. A l'égard du titre donné à *St. Paul* Mr. *Wetstein* remarque après *Plutarque*, que les *Romains* appelloient *divins* non seulement des discours, des coutumes & d'autres choses, mais aussi des hommes: sur quoi il est tenté de corriger un passage de l'Epitre de *St. Clément* aux *Corinthiens* I. 5. où il voudroit qu'on lût τοὺς θείους ἀποστόλους, au-lieu de τοὺς ἀγαθοὺς ἀποστόλους: *Junius* corrigeoit τοὺς ἁγίους ἀποστόλους, mais ne vaudroit-il pas mieux lire τοὺς ἀγαθοὺς θείους τε ἀποστόλους? Mr. *Wetstein* tire de ces paroles cette conséquence: c'est que puisque *St. Clément* parle honorablement de *St. Paul*, les X. Livres des *Recognitions* qu'on attribue à ce Père, ne sont pas de lui, vu que *St. Paul* y est non seulement repris, mais qu'on y parle aussi de lui avec mépris, ensorte qu'on ne peut guères disconvenir qu'ils n'ayent eu quelque hérétique pour Auteur.

Il reste à Mr. *Wetstein* à rechercher l'utilité qu'on peut retirer de ces Epitres, & c'est à quoi il employe le reste de ses Prolégomènes. D'abord elles nous fournissent une preuve de l'ancienneté de plusieurs Livres du N. T. puisque *St. Clément*

ment en cite par-ci par-là des passages, ou qu'il se sert de paroles manifestement tirées des Evangiles, & des Epitres de *St. Paul* & de *St. Jaques*. Mr. *Wetstein* soupçonne aussi que le nom de *Frères vierges*, qui a été fort usité ensuite par les Ecrivains Ecclésiastiques, est tiré du 4. vers. du Chap. XIV. de l'*Apocalypse*; & il croit que ces passages de *St. Clément* valent seuls, ou du-moins égalent tout ce que le célèbre *Lardner* a ramassé pour démontrer la crédibilité de l'Evangile. Il paroît aussi de ce que l'Evangile de *St. Jean*, est cité, que cet Apôtre n'avoit pas cent ans lorsqu'il l'écrivit, puisqu'il faudroit sur ce pied-là qu'il l'eût composé après la mort de *St. Clément*, au-lieu que ce fut longtems auparavant: & les inscriptions des Mss. *Grecs* qui portent que cet Evangile a été écrit trente-deux ans après l'Ascension de J. C. (ce qui est à peu près le tems où *St. Paul* a fait mention de *St. Clément* dans son Epitre aux *Philippiens*) approchent le plus près de la vérité. Mr. *Wetstein* ajoûte qu'il n'y a d'ailleurs aucune raison qui eût pu obliger *St. Jean* à différer la publication de son Evangile.

On voit en second lieu dans ces Epitres, outre l'ancienneté des Livres du N. T. de quelle autorité ils étoient chez les anciens *Chrétiens*, & Mr. *Wetstein* fait voir que cette autorité est égale à celle qu'ils attribuoient aux Livres sacrés du V. T. quoiqu'il avoue qu'il ne se souvient pas d'avoir lu que les Apôtres mêmes leur ayent attribué une autorité semblable. Il veut qu'on remarque en troisième lieu ce qui est dit dans la première Epitre touchant l'exorcisme des Démons, où il semble que ces façons de parler,

chaſſer les démons & guérir les malades, ſont preſque ſynonymes, & que *St Clément* a voulu expliquer par la dernière ce que ſignifie la première; mais il eſt incertain ſi ce Saint attribue aux prières, qu'il veut qu'on faſſe à ce ſujet, une vertu ordinaire ou extraordinaire & miraculeuſe, telle que le fut celle qui ſe trouva dans les prières de J. C. & des Apôtres. D'ailleurs ce qu'il dit ſur cela, ſe trouve auſſi dans les *Recognitions* qu'on lui attribue, & dans *St. Irenée*, *St. Cyprien*, *Origène*, *Minutius Felix*, & autres Peres poſtérieurs de l'Egliſe. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que la maniére dont *St. Clément* veut qu'on agiſſe, eſt à couvert de tout ſoupçon d'intérêt & de fraude, puiſqu'il dit expreſſément, qu'on ne doit pas ſe faire payer les ſervices rendus aux malades, parce que les dons qu'on a reçus de Dieu gratuitement, doivent être donnés gratuitement.

Il eſt remarquable que les quatre véritables Epitres de *St. Clément* nous ſoient venues de deux Ambaſſadeurs de la *Grande-Bretagne* à la *Porte Ottomanne*. Le célébre Patriarche de *Conſtantinople*, *Cyrille Lucaris*, donna généreuſement, il y a cent vingt-cinq ans, les deux Epitres aux *Corinthiens* au Chevalier *Thomas Roe*, qui en fit préſent au retour de ſon Ambaſſade à la Bibliothèque Royale, de-même que d'un Ms. *Grec* des Evangiles, & d'un autre des Epitres de *St. Paul* à la Bibliotheque Bodleyenne. Le Chevalier *Roe* fut envoyé enſuite (l'an 1628) comme Ambaſſadeur extraordinaire auprès de *Gustave-Adolphe* Roi de *Suède*, & des *Confédérés Evangéliques*, & recommanda au Roi de *Dan-*

gnare & à l'Archevêque de *Cantorbery* la négociation sur la réunion des *Protestans* que *Jean Duræus* avoit entamée. Le Ms. des deux Epitres de *St. Clément* aux *Corinthiens*, dont on est redevable au Chevalier *Thomas Roe*, a un avantage sur celui du même Auteur, que l'on doit à Mr. *Porter*; c'est qu'il est écrit en *Grec*: mais ce dernier l'emporte infiniment sur le premier, en ce qu'il n'est pas défectueux ni rongé des vers comme l'autre.

Ces deux Lettres de *St. Clément*, qu'on vient de publier, sont adressées principalement aux personnes Ecclésiastiques qui avoient résolu de vivre dans le Célibat. Quelques imposteurs s'étant glissés parmi eux, qui sous prétexte d'instruction & de consolation entretenoient un commerce trop familier avec les jeunes femmes, veuves & filles, se faisant laver les pieds & oindre la tête par elles, & couchant dans la même chambre où elles couchoient; ce qui causoit de justes soupçons, au préjudice de l'Eglise & de la Religion. Ces mêmes personnages alloient visiter les malades & récitoient de longues prières pour leur guérison, avec grande ostentation d'éloquence; & qui pis étoit, ils se faisoient payer pour cela. Ils se trouvoient même aux repas des *Payens*, où ils chantoient des Psaumes & lisoient l'Ecriture Sainte, pour divertir les conviés, & pour en retirer un morceau de pain & un peu de vin.

St. Clément desapprouve hautement une conduite si indécente, il démontre qu'en vain on faisoit profession du *Christianisme* & du Célibat, à moins qu'on ne mène une vie irreprochable, & conforme aux préceptes de l'Evangile, & à l'é-

tat dans lequel on ſe trouve. Il exhorte les gens non mariés à imiter l'exemple de JESUS-CHRIST, de la *Sainte Vierge*, de *St. Jean Batiſte*, de *St. Jean l'Evangéliſte*, de *St. Paul*, de *Barnabas* & de *Timothée*, des Prophètes *Elie* & *Eliſée*. Il poſe dans la ſeconde Epitre pluſieurs cas d'un Miniſtre *Chrétien*, qui étant ſur-pris par la nuit ſe trouve obligé de coucher dans un village & loin de ſa maiſon: il peut bien aſſembler hommes & femmes dans la même maiſon pour les exhorter, mais il ne doit ſouper qu'avec les hommes ſeuls; là où il ne trouve que des femmes & des filles il peut les exhorter, mais il doit ſe retirer dans une chambre à part, où il peut être ſervi par une femme âgée. Où il n'y a qu'une ſeule femme à la maiſon, il ne s'y doit pas arrêter du tout, ni pour faire la prière, ni pour lire l'Ecriture Sainte, afin de ne pas donner occaſion à la médiſance. Où il ne trouve point de *Chrétiens* il doit être prudent comme les ſerpens, & ſimple comme les colombes. Enſuite, pour prouver combien le commerce familier des hommes & des femmes étoit dangereux, *St. Clément* leur met devant les yeux des exemples tirés de l'Ecriture Sainte, de *Joſeph* & de la femme de *Potiphar*, de *Simſon* & de *Délila*, de *David* & de *Batſéba*, d'*Amnon* & de *Thamar*, de *Salomon*, & de *Suſanne*; &, de l'autre côté, les exemples des ſaints hommes qui ont évité ce commerce trop fréquent, de *Moyſe* & d'*Aaron*, de *Joſué*, des *Iſraélites* dans leur marche au Déſert, d'*Eliſée*, de *Michée*, de Notre Seigneur, & de ſes Apôtres.

Si ces Règlemens de *St. Clément* paroiſſent bien ſévères aujourd'hui, il faudra pourtant con-

ve-

venir, que c'étoit alors sinon le remède unique, au moins le plus simple & le plus efficace pour ôter le scandale & pour refréner la licence.

ARTICLE XI.

OBSERVATIONS *sur l'*Histoire Naturelle, *sur la* Physique *& sur la* Peinture *avec des Planches imprimées en couleur.* In 12 *Paris* chez *Delaguette* 1752. p. 189. Sans l'Avertissement préliminaire qui en a 10.

L'Article le plus curieux & le plus intéressant de ce Livre, regarde *l'Art de renouveller un Tableau qui dépérit par vétusté, en le transportant sur un fonds nouveau.* Un habile Artiste (Mr. *Picaut*) a fait de cet Art des essais à *Versailles* qui lui ont parfaitement réussi. Mais il garde son secret pour lui, & le Public l'a jusqu'ici entièrement ignoré. Notre Auteur a vu faire la même opération à un autre. C'est la méthode qu'il a vu employer qu'il décrit, sans assurer qu'elle ait rien de commun avec celle de Mr. *Picaut.* Mais il suffit qu'elle conduise au même but. Ecoutons notre Auteur.

„ Le Tableau d'un excellent Maître se fend, „ s'écroute; l'épiderme est prêt à se détacher par „ la vétusté ou par le peu de soin qu'on en a eu; „ la toile ou le bois qui porte cette peinture tom„ be en poussière & en lambeaux, comment re„ médier à cet inconvénient? L'Amateur souf„ fre de ne pouvoir y apporter remède. Je vais y „ pourvoir. „ Je tiens ce secret d'un *Italien* qui

„ fai-

„ faiſoit profeſſion de raccommoder les *Tableaux*
„ *décrépits*. Ce *Virtuoſe* fut l'occaſion de venir
„ moi à *Marſeille*. Il tranſporta un Tableau du
„ *Dominiquain* de dix pieds de large ſur huit de
„ hauteur, repréſentant *Judith* qui montre la
„ tête d'*Holoferne* au Peuple *Juif*. Les figures
„ de ce morceau ſont auſſi grandes que nature.
„ Comme ce Tableau avoit été très-maltraité,
„ plié en quatre, & ſequeſtré dans un grenier
„ comme choſe de peu de valeur, un Ami du
„ propriétaire lui en ayant fait connoître le prix,
„ je fus appellé pour voir le parti qu'on pourroit
„ tirer de ce Tableau. Je produiſis l'*Italien* dont
„ je viens de parler pour le tranſporter ſur toile,
„ & me réſervai de peindre deux têtes qui étoi-
„ ent totalement emportées, & réparer celles qui
„ avoient été endommagées, ainſi que quel-
„ ques morceaux de draperie. Cet *Italien* eut l'a-
„ dreſſe de poſer ſon Tableau renverſé, quoique
„ fort grand, ſur une table unie, après l'avoir
„ bien nettoyé & enſuite imbibé la toile avec de
„ l'eau bouillante: & lorſque cette toile fut ſuf-
„ fiſamment ramollie, il retourna ſon Tableau
„ & le remit ſur cette grande table, enſorte qu'il
„ étoit alors maître de l'étendre à force de bras
„ & de le clouer tout autour. Le Tableau étant
„ ainſi cloué & bien tendu, il mit deſſus la pein-
„ ture même une couche de colle forte bien
„ chaude, ſur laquelle il poſa une toile à demi
„ uſée de la même grandeur du Tableau, qu'il
„ colla ſur la peinture & clous tout autour, &
„ fit enſuite expoſer la table au Soleil, afin que
„ le tout ſe ſechât le plus promptement qu'il ſe-
„ roit poſſible. L'*Italien* détacha enſuite le Ta-

„ bleau

„ bleau enfermé alors entre deux toiles, & le
„ cloua de nouveau renversé, la vieille toile
„ par dessus ; & après avoir fait un bord de cire
„ tout à l'entour du Tableau, & avoir posé la
„ table dans un niveau parfait, il répandit sur
„ cette vieille toile de l'*eau seconde*, c'est-à di-
„ re de l'eau-forte mêlée avec de l'eau commu-
„ ne au point convenable pour ne pas brûler la
„ peinture ; ce qu'il est facile de connoître quand
„ en posant le doigt dans l'eau seconde elle ne
„ jaunit pas sur le champ. Il laissa travailler
„ l'eau seconde jusqu'à ce que la toile fût tout-
„ à-fait pourrie, ce qui paroît quand elle se dé-
„ tache facilement ; alors il retira l'eau dans des
„ vases de terre, & avec une spatule il enleva la
„ filasse qui avoit formé cette toile, & la croute
„ de peinture resta seule collée à la renverse sur
„ la toile demi usée dont j'ai parlé. Il n'est pas
„ difficile après cette opération, de deviner ce
„ que faisoit le *Virtuoso* : il nettoyoit avec de
„ l'eau claire sa *croute*, & l'essuyoit avec une
„ éponge fine & souple, la laissant sécher par-
„ faitement. Ensuite le lendemain il y passoit
„ une couche de colle dans laquelle il mettoit
„ un peu d'eau de vie pour la rendre plus forte ;
„ & recolloit par cette façon avec une facilité
„ admirable son Tableau sur une toile toute
„ neuve, observant d'y passer les mains par-
„ tout, après l'avoir appliquée, afin qu'il n'y
„ eût aucun endroit où la toile ne fût parfaite-
„ ment prise à la peinture. Il eut après la pré-
„ caution avec des plaques de plomb, de marbre
„ ou autre, de charger le tout en essuyant avec
„ un linge de tems en tems le dehors de cette toi-

„ le,

„ le, afin qu'elle ne ſe collât pas avec les pla-
„ ques. Après avoir laiſſé ſecher le tout, il dé-
„ cloua la premiere toile pour la détacher du
„ Tableau ; ce qu'il fit en le renverſant de nou-
„ veau, & en humectant d'eau ſeconde la toile
„ demi uſée qui le cachoit : ce qu'il fut facile de
„ faire. Il ôta enſuite la colle qui reſtoit ſur la
„ ſurface du Tableau avec de l'eau tiède, & lorſ-
„ qu'il fut ſec je peignis les têtes & les draperies
„ qui manquoient. L'*Italien* me dit que quand
„ ces Tableaux ſont ſur bois, on fait à peu près la
„ même opération, & que le Tableau renverſé
„ on enlève facilement le bois pourri, & qu'on
„ enlève celui qui n'eſt point pourri avec un
„ rabot, le réduiſant à une épaiſſeur facile à être
„ corrompu par l'eau ſeconde ; mais qu'à l'é-
„ gard des Peintures à freſque, il croyoit qu'il
„ étoit du tout impoſſible de les enlever. Ceux
„ qui ſont au fait, ſentiront aſſez la vérité de ce
„ que j'avance ... La freſque ne peut abſolu-
„ ment être emportée, à cauſe que la couleur
„ eſt incorporée avec l'enduit ſur lequel on po-
„ ſe les couleurs ; & en enlevant les couleurs, il
„ faut enlever auſſi la croute de compoſition qui
„ tient tout-à-fait au mur, & qui eſt à peu près
„ de même nature ; & quand même on enlève-
„ roit cet enduit, la peinture ne pourroit jamais
„ être collée ſur toile ; c'eſt comme ſi on vou-
„ loit coller un morceau d'ardoiſe ou de plâtre
„ ſur une toile". L'Auteur ajoûte que quelquefois, quand on ne ſait pas peindre à freſque, on peint ſur plâtre à l'huile, & il croit poſſible de tranſporter cette derniere maniere de peinture ; mais il faut pour cela que la couleur ſoit épaiſ-

épaiſſe & bien empâtée, & que le Peintre ait eu ſoin de préparer le mur avec quantité de couches de colle forte. En ce cas on pourroit écrouter le Tableau par lambeaux, & coller ces croutes ſur une toile.

Le reſte du volume ne contient rien de fort important. On y trouve dès l'entrée deux deſcriptions d'Hermaphrodites, qui n'ont rien de bien particulier. Il y a cent pareilles deſcriptions dans les Livres d'Hiſtoire Naturelle. Il ſeroit aiſé d'en augmenter le nombre. Mais à quoi cela ſerviroit-il? Suit la diſſection Anatomique d'une Taupe mâle en 17 pages. L'Académie des Sciences de *Paris* (*a*) en auroit pu donner une pareille, faite avec une extrême exactitude par Mr. *Mery*; mais elle ne jugea pas qu'une ſemblable pièce pût aſſez intéreſſer le Public. Voici quelques traits de celle de notre Auteur. La Taupe a des yeux de la groſſeur d'un grain de moutarde; ils ſont ſous la peau, envelloppés d'une tunique, & défendus au dehors par des poils qui s'écartent à ſa volonté. Ses poûmons ſont partagés en cinq lobes ſéparés & diſtincts, qui tiennent chacun en particulier d'une part à l'artère & aux veines pulmonaires, & de l'autre à la branche de la trachée-artère. Le cœur de cet animal eſt un cone parfait, dont la pointe appuye ſur le diaphragme. Les muſcles qui font mouvoir les pattes antérieures ſont racourcis, épais, charnus, & aux extrémités tendineux & presque oſſeux. La Taupe a les parties de la génération

(*a*) Hiſtoire de l'Acad. Roy. 1701. p. 73. Edition d'*Amſterdam*.

ration plus composées que celles des autres Animaux.

Le *Mercure de France* (Juin 1751) a annoncé une découverte de Mr. *d'Aubenton*. Elle consiste à avoir trouvé le moyen de comparer les couleurs des Pierres fines par le secours du Prisme & de l'image lumineuse qu'il produit, pour dénommer avec précision leurs teintes & en marquer les idées par écrit. Un *Indien*, par exemple, pourroit, dit-on, écrire en *Europe* qu'il a trouvé une Pierre précieuse de telle teinte ou de telle couleur, répondant à tel degré de l'image. Notre Auteur (Mr. *Gautier*) soutient que cette méthode est imparfaite. Il fait une énumération curieuse de Pierres fines, dont les couleurs ne se trouvent pas dans l'image du Prisme. Elles pourroient s'y trouver si le Prisme étoit coloré. Mais alors resteroit toujours le grand inconvénient, qui est que les couleurs prismatiques ne sont point fixes. Le plus ou moins de distance du Prisme, la saison, l'air, &c. y jettent de la variété.

Mr. *Gautier* attaque Mrs. *de l'Isle* & *le Monnier* sur la théorie du mouvement de la Lune. Il prétend que pour former par des observations des Tables Astronomiques du cours de cet Astre, il faut connoître la vraie cause du mouvement des Corps Célestes, c'est-à-dire, comme il le fait assez entendre, celle qu'il a imaginée, & qu'il n'a pas craint de publier dans sa *Chronographie*. Car pour le Système de *Newton* Mr. *Gautier* ne le croit propre qu'à retarder les progrès de l'Astronomie. Le ton de confiance avec lequel il parle de sa prétendue découverte, est curieux. „ Pourquoi, dit-il, ne pas admettre cette cause si sim-

„ ple

„ ple & ſi naturelle ? En-vérité c'eſt fermer les „ yeux à la lumière. Moins de prévention pour „ des Syſtêmes ridicules (*a*), où il faut complí- „ cation de cauſes, où il faut animer la Nature, „ & lui donner des qualités inconnues. Plus de „ ſincérité."

Mr. *Gautier* fait enſuite ſes réflexions ſur la *Muſique des Couleurs* du Père *Caſtel*. Il trouve que l'idée en eſt ingénieuſe, mais il ſoutient que l'exécution en eſt plus difficile que l'invention de la Pierre Philoſophale, & qu'elle ne ſauroit être d'aucune utilité ni aux Muſiciens ni aux Peintres. Il lance en paſſant quelques traits contre *Newton*. Cet illuſtre Philoſophe revient encore ſur la ſcène dans la Diſſertation ſuivante, qui roule ſur la manière de peindre l'Arc-en-ciel. Mr. *Gautier* prétend l'y convaincre de contradiction.

On expoſe tous les ans dans un Salon du *Louvre* les Tableaux que les Peintres de *Paris* ont faits dans le cours de l'année. C'eſt pendant quelques ſemaines un ſpectacle qui amuſe le Public. Les habiles Artiſtes ſe font connoître par-là. C'eſt un éguillon pour l'émulation. Mr. *Gautier* paſſe en revue les Tableaux qui ont été expoſés en 1751, & en dit ſon avis. Il trouve qu'en général les Peintres ſont en défaut ſur l'Anatomie. Il les exhorte à l'étudier, à diſſéquer eux-mêmes des cadavres. Il croit qu'il ne leur ſuffit pas de deſſiner d'après un modèle vivant, mais qu'il faut encore qu'ils acquièrent une parfaite connoiſſance des muſcles & de la charpente du corps-humain. Mr.

(*a*) Le Syſtême de *Newton*.

Mr. *Gautier* emploie le reſte du volume que nous avons en main, à répondre aux objections que l'on a faites dans le *Journal des Savans* & dans le *Journal Oeconomique*, contre ſon nouveau Syſtême du Monde. Il ne fait guère que répéter ce qu'il avoit dit dans ſa *Chroagénéſie*; & ſes réponſes ne ſont pas plus intelligibles que l'Ouvrage même, qu'elles ſont deſtinées à étayer. Il eſt à ſouhaiter que dans la ſuite de celui dont nous rendons compte, il ne revienne point à ce ſujet, & qu'il ſe borne à ce que ſon titre promet, à des *Obſervations* ſur la Phyſique & les Arts. Par-là il travaillera bien plus utilement pour le Public, qu'en s'obſtinant à lui faire goûter des conjectures & des hypothèſes que ce même Public s'obſtine à mépriſer.

Au reſte le Livre dont nous venons de donner une idée, n'eſt que la première partie du premier tome d'un Ouvrage qui doit en avoir quatre-vingt, & auquel l'Auteur deſtine vingt années de travail. Il promet d'y faire entrer des Manuſcrits curieux, qu'il poſſède actuellement en grand nombre ſur les Arts, & qui concernent les Couleurs, les Teintures, les Vernis, les Métaux, les Aimants artificiels, les Phoſphores, les Ouvrages en émail, les Peintures à freſque, à la moſaïque, ſur verre & ſur métail. Par le ſecours d'un Correſpondant que Mr. *Gautier* a à *Londres*; & qui eſt auſſi dévoué que lui au Bien-public, il communiquera à ſa Patrie tout ce qui a été découvert en *Angleterre* depuis quelque tems, & tout ce qui pourra s'y découvrir dans la ſuite. Il offre de plus à ceux qui voudront publier leurs découvertes ſur les Arts, l'Hiſtoire Naturelle

relle & la Physique, d'insérer dans cet Ouvrage avec toute la fidélité & l'exactitude possible les Pièces de leur façon qu'ils voudront lui faire parvenir. Il s'engage même à y joindre à ses dépens les gravûres nécessaires. „ Avantage unique, ajoûte l'Auteur avec raison, qu'il est impossible de trouver ailleurs que chez moi."

Outre deux Planches jointes à cette I. Partie, qui n'en peuvent être détachées sans que le Livre soit défectueux, Mr. *Gautier* en a fait deux autres rélatives à cet Ouvrage, mais qu'il débite séparément. Elles représentent les deux Hermaphrodites dont il a donné la description. Elles sont imprimées en couleur. De pareilles Planches colorées paroîtront en même tems que les différentes parties de l'Ouvrage. Leur Recueil formera plusieurs grands *in-folio*, où l'on trouvera presque tous les Oiseaux, les petits Animaux, tous les Insectes, tous les Coquillages, & un grand nombre de Plantes de grandeur naturelle. Ces Planches auront toutes dix ou douze pouces de haut sur sept ou huit de large.

ARTICLE XII.

SUPLE'MENT *au* JOURNAL HISTORIQUE *du* VOYAGE *à l'*EQUATEUR, *& au Livre de la* Mesure des trois premiers Degrés du Méridien, *servant de réponse à quelques objections*. Par Mr. DE LA CONDAMINE. Un Volume *in*-4. de 52 pages sans l'Avertissement. *Paris* chez *Durand & Pissot*, 1752.

..... Neque enim bene facta, maligne
Detrectare meum est; modo ne communia solus
Occupet. Ovid. Met. Lib. XIII.

IL eût été à souhaiter que Mr. *de la Condamine* nous eût donné une histoire bien suivie de ce qui fait le sujet de sa dispute avec Mr. *Bouguer*. L'*Avertissement* qu'il a mis à la tête de cet Ouvrage, ne suffit pas pour donner au Lecteur une idée nette & précise de ce qui s'est passé entre lui & son Adversaire. Le corps de la pièce n'est composé que des objections faites par Mr. *Bouguer*, & des réponses que lui oppose notre illustre Académicien.

Ces objections, ces réponses, contiennent, il est vrai, tous les faits principaux relatifs à cette controverse; mais faute de liaison, & pour être trop séparés les uns des autres, l'esprit ne sauroit les mettre dans l'ordre qu'il faut pour pouvoir se les rappeller. Il faut toujours un fil qui guide le Lecteur, lors sur-tout qu'on le conduit dans des routes difficiles & peu connues. L'aveu que fait lui-même Mr. *de la Condamine*, devoit l'engager à nous exposer toute cette affaire sous un point de vue facile à saisir. „ Je ne dissimule „ point, *dit-il*, que ce que j'écris ici, n'aura „ peut-être pas en *Europe* une douzaine de Lecteurs attentifs. Encore, si j'osois y compter, „ je ne croirois pas mes peines perdues; le poids „ du suffrage de mes Juges me dédommageroit „ de leur petit nombre. Parmi ceux à qui ces „ objets sont familiers, je désespère d'en trouver „ qui ayent assez de loisir ou de curiosité pour „ vouloir approfondir tous les points de cette

„ con-

„ controverse ; mais je n'en connois entr'eux
„ aucun, ni *François*, ni étranger, que je recu-
„ sasse pour Arbitre.

Si Mr. *de la Condamine* ne peut compter en *Europe* que sur *une douzaine de Lecteurs attentifs*, pourquoi n'avoir pas levé d'avance quantité de difficultés ? On diroit qu'il n'a voulu plaider sa cause que devant des Juges déjà instruits de ce qui s'étoit passé entre lui & Mr. *Bouguer*, devant les Membres de l'Académie de *Paris*. Il perd ici beaucoup plus qu'il ne pense. Sa cause paroît bonne : on est porté, en la lisant, à juger en sa faveur, du moins dans ce qui est bien éclairci.

Ce défaut est le seul qui soit sensible dans tout l'Ouvrage. Tout le reste a un mérite peu commun, & même plus d'une sorte de mérite. Vous trouvez par-tout un amour sincère pour la vérité, beaucoup de modestie, de candeur, d'équité, de droiture, & de générosité, même à l'égard d'un Rival qui semble avoir voulu lui enlever un honneur légitimement dû, la seule récompense digne des travaux d'un Philosophe. Les preuves qu'il donne de ce qu'il avance, sont toutes démonstratives. Elles sont fondées sur des faits bien avérés, sur des témoignages autentiques, dont on ne sauroit lui contester la vérité. Point de déguisement dans ses récits ; ils sont simples, sans fard, & marqués au coin de la plus grande sincérité.

Ce n'est ni l'envie, ni l'amour d'une vaine gloire, qui lui fait publier cet Ecrit ; il ne met la main à la plume, que pour se défendre contre les attaques d'un Rival qui cherche à étendre une

réputation d'ailleurs bien établie sur les ruines de la sienne. C'est ce que le Lecteur apprendra par l'exposé succinct que je vais lui donner de l'histoire de cette controverse. Mais comme elle est toute de l'Auteur même, l'équité demande que nous ne jugions en sa faveur que par provision, c'est-à-dire, en attendant que Mr. *Bouguer* ait produit ce qu'il aura à alléguer pour sa justification. *Il ne faut donner*, dit un Homme sage, *que la moitié de son esprit à la croyance de certaines choses, & en reserver une autre moitié libre, où le contraire puisse être admis, s'il en est besoin.*

Lorsque Mr. *de la Condamine* arriva en *France*, il s'étoit flatté qu'à l'exemple des Académiciens qui avoient fait le voyage au Cercle Polaire, le détail des opérations sous l'Equateur seroit publié de concert entre Mr. *Godin*, Mr. *Bouguer*, & lui, dans un seul & même Ouvrage. Il ne fut desabusé de cette idée, que lorsque vers la fin de 1748, Mr. *Bouguer* demanda qu'il lui fût permis de donner le titre de *Suite des Mémoires de l'Académie* à un Ouvrage de sa composition sur *la figure de la Terre*, qu'il se proposoit de faire imprimer. Cette demande lui fut accordée.

L'un & l'autre de ces Messieurs étoient précisément dans le même cas, puisque l'un & l'autre avoient eu la même commission. L'Ouvrage de Mr. *Bouguer* fut communiqué avant l'impression aux Commissaires qu'il avoit desirés, & lu dans des Assemblées particulières de l'Académie avant l'arrivée de Mr. *de la Condamine* à *Paris*. Celui-ci n'ayant pu obtenir la même faveur, quoiqu'il fût plus intéressé que tout autre à savoir comment on mettroit en œuvre ses pro-

pres

pres observations, insista sur un autre moyen qui lui parut encore plus simple. Il représenta que Mr. *Bouguer* ayant obtenu que son Livre portât le titre de *Suite des Mémoires de l'Académie*, il étoit en droit d'en exiger la communication, comme d'un Ouvrage qui faisoit partie des Mémoires d'un Corps dont il étoit Membre.

La chose fut mise en délibération dans l'Assemblée du 29 Novembre 1748; & il fut décidé, que „ Mr. *Bouguer* ne feroit point imprimer son „ Ouvrage sous le titre de *Suite des Mémoires* „ *de l'Académie*, mais seulement comme *Voy-* „ *age entrepris par ordre de l'Académie*, & „ qu'il le communiqueroit imprimé à Mr. *de* „ *la Condamine*, quinze jours avant la publica- „ tion."

Cette décision étoit favorable, & conforme aux vues de Mr. *Bouguer*. L'impossibilité de faire, dans un Livre déjà tout imprimé, des changemens fréquens, lui laissoit un moyen presque sûr de s'opposer à ceux que Mr. *de la Condamine* eût prétendus. De plus, quinze jours étoient un tems assez court pour lire & pour examiner un Volume *in*-4. rempli de faits & de discussions délicates.

Dans l'Assemblée du 7 Décembre suivant, Mr. *de la Condamine* fit une autre demande, qui pouvoit donner matière à une nouvelle décision; mais Mr. *Bouguer*, alors Directeur, soutint que l'Académie avoit déjà prononcé.

Les choses changèrent de face dans l'Assemblée suivante du 11 Décembre. On enrégistra en l'absence de Mr. *de la Condamine*, & malgré l'opposition de son Adversaire qui présidoit seul,

„ ſa proteſtation contre tout ce qui s'étoit pas-
„ ſé, & ſur toutes les conſéquences, prévues
„ & non prévues, des ſuites de leur diſpute, dont
„ on ne pourroit le rendre reſponſable, après
„ tous les efforts qu'il avoit faits pour les préve-
„ nir." Dans la ſuite de ces conteſtations, qui durèrent encore plus de deux ans, toutes les délibérations de l'Académie furent en faveur de Mr. *de la Condamine*.

Une choſe qui a dû choquer Mr. *de la Condamine*, & qui l'a engagé à entrer dans le détail de ce qui s'étoit paſſé au ſujet de cette diſpute dans les Aſſemblées de l'Académie, c'eſt l'affectation avec laquelle Mr. *Bouguer* avoit fait proclamer ſon Livre, c'eſt la bonne opinion qu'il vouloit qu'on en eût, comme ayant été publié *par ordre de l'Académie*; c'eſt enfin le décri où il s'efforçoit de mettre celui de Mr. *de la Condamine*, ſous prétexte que l'Académie n'en avoit pris aucune connoiſſance.

On douteroit preſque que Mr. *Bouguer* eût eu cette foibleſſe, ſi lui-même n'eût pris ſoin d'inſtruire le Public de ſes ſentimens à cet égard, dans un Ecrit de ſa façon, intitulé *Juſtification*, &c. Voici en quels termes il s'exprime. „ J'avois eu deſſein de mettre à la tête du Livre
„ de *la Figure de Terre*, que j'ai publié *par or-*
„ *dre de l'Académie*, les preuves, &c. Et ail-
„ leurs; Le Livre de *la Figure de la Terre*,
„ que l'Académie m'a non ſeulement fait l'hon-
„ neur d'approuver, mais qu'elle a voulu adop-
„ ter d'une manière particulière, doit avoir aux
„ yeux du Public, & vis-à-vis de Mr. *de la*
„ *Condamine* même, le même degré d'autorité,

„ que

„ que si tous les points en avoient été discutés
„ contradictoirement: il ne tenoit qu'à cet A-
„ cadémicien de contester; & on peut assurer,
„ puisqu'il ne le fit pas, qu'il avoit bien reconnu
„ qu'il n'avoit aucune objection à faire. On ne
„ peut pas dire la même chose du Livre de Mr.
„ *de la Condamine*, dont l'Académie n'a pris
„ aucune connoissance.

Mais quel avantage Mr. *Bouguer* prétend-il tirer de cet *ordre de l'Académie*? Cet ordre ne regarde ni la composition, ni la publication de l'Ouvrage de Mr. *Bouguer*; il ne s'entend proprement que de l'entreprise du voyage fait sous l'Equateur. C'est ce que prétend Mr. *de la Condamine*, & il le prouve en effet. „ Comment, „ *dit-il*, l'Académie auroit-elle ordonné en „ 1748. à Mr. *Bouguer* de faire un Ouvrage „ qu'il avoit lu dans nos Assemblées quatre ans „ auparavant? C'est notre voyage qui a été en-„ trepris par ordre de l'Académie, ou plutôt par „ ordre du Roi, à la sollicitation de l'Acadé-„ mie. Quant à l'Ouvrage de Mr. *Bouguer*, il „ a été imprimé de l'aveu de la Compagnie, & „ sous son privilège ordinaire. C'est à quoi se „ réduit cet ordre si vanté, dont Mr. *Bouguer* „ a fait retentir tous les Journaux, & que la „ Presse & le Burin se sont disputé l'honneur de „ publier.

L'Ouvrage de Mr. *de la Condamine* n'est point paré, à la vérité, d'aucun de ces titres pompeux dont Mr. *Bouguer* a décoré le sien. Mais en a-t-il pour cela moins de mérite, & les faits qu'il contient en sont-ils moins autentiques? Il lui étoit permis de donner à son Ouvrage le titre

de

de *Suite des Mémoires de l'Académie*; & jamais l'Académie ne lui en a ôté le droit. Il renonça à ce droit, & même ſans regret, par des motifs qui lui font honneur, & ne voulut donner à ſon Livre d'autre recommandation que celle qu'il pourroit tirer de ſa propre valeur : il a été imprimé & par ordre du Roi, & à l'Imprimerie Royale.

On ne voit pas ſur quoi eſt fondée cette prétention de Mr. *Bouguer*, que *ſon Livre étant approuvé de l'Académie, doit avoir aux yeux du Public, & vis-à-vis de Mr.* de la Condamine, *le même degré d'autorité, que ſi tous les points en avoient été diſcutés contradictoirement.* Je me rappelle à ce ſujet ce que dit Mr. *de Fontenelle*, dans cette belle Préface qu'il a miſe à la tête du premier Volume de l'*Hiſtoire de l'Académie* (*a*). „ Le Recueil que l'Académie „ préſente au Public, dit ce Philoſophe, n'eſt „ compoſé que de morceaux détachés, & indé„ pendans les uns des autres, dont chaque Par„ ticulier, qui en eſt l'Auteur, garantit les faits „ & les expériences, & dont l'Académie n'ap„ prouve les raiſonnemens qu'avec toutes les „ reſtrictions d'un ſage Pyrrhoniſme.

Si c'eſt à chaque Particulier à garantir les faits, comment l'Académie peut-elle les *diſcuter contradictoirement*? N'ayant point été témoin de ce qui s'eſt paſſé ſous l'Equateur entre Mr. *Bouguer* & Mr. *de la Condamine*, il faut néceſſairement qu'elle s'en rapporte au témoignage de ces deux Meſſieurs, & de ceux qui ont fait avec eux le même voyage. Elle ſe gardera donc bien de ju-

(*a*) Année 1699.

juger péremptoirement sur le seul exposé de Mr. *Bouguer*. Que son Ouvrage ait été publié *par ordre de l'Académie*, ou de son aveu, & sous son privilège, il ne résulte pas de-là qu'elle en garantisse les faits avec toutes leurs circonstances, ni qu'elle leur donne un degré d'autorité supérieur à celui que Mr. *de la Condamine* a droit de prétendre pour ceux qu'il allègue dans son propre Ouvrage. Je consens, dit l'Académie à Mr. *Bouguer*, que vous fassiez imprimer votre Livre, je veux bien qu'il paroisse sous mes auspices, *appuyé* même, si vous le jugez à propos pour votre satisfaction, *sur un Violon*, *& couronné de Laurier* (*a*); mais c'est à vous à en garantir les faits, je n'approuve vos raisonnemens *qu'avec toutes les restrictions d'un sage Pyrrhonisme*, je n'ôte point à Mr. *de la Condamine* le droit qu'il a de publier le sien avec des titres aussi pompeux; il est comme vous Membre de notre Corps, il a eu la même mission que vous, il a reçu du Ministère les mêmes ordres que vous, les mêmes prérogatives que je vous accorde, je ne saurois en bonne justice les lui refuser.

Mr. *de la Condamine* nous apprend que l'Extrait de son Livre a été lu devant son Adversaire, contredit par lui, & imprimé malgré lui. Mr. *Bouguer* veut-il donc que l'Académie garantisse des opinions & des faits contradictoires? „ On „ sait, dit Mr. *de la Condamine*, que l'Acadé- „ mie imprime quelquefois dans ses Mémoires „ le

(*a*) On voit au frontispice de cet Ouvrage, un Livre ouvert, appuyé sur un Violon, & couronné de Laurier. Une des pages est remplie de figures de Géométrie, & de caractères Algébriques, & sur l'autre on lit ces mots: *Par l'ordre de l'Académie Royale des Sciences.*

„ le pour & le contre de deux Auteurs, ou du
„ même, s'il le desire. Auſſi a-t-elle déclaré
„ qu'elle n'embraſſoit point les ſentimens de
„ ceux dont elle admettoit les Mémoires dans
„ ſes Recueils: à plus forte raiſon n'adopte-t-
„ elle point tout ce qui eſt contenu dans des Ou-
„ vrages étrangers à ſes Mémoires, tels que le
„ Livre de Mr. *Bouguer*."

Voilà un point bien eſſentiel d'une controverſe quelquefois minutieuſe, ſur lequel il ſemble que Mr. *de la Condamine* ait gain de cauſe. Mais il n'eſt guère poſſible de donner au Lecteur une juſte idée des autres, ils ſont en trop grand nombre; & d'ailleurs, il n'y en a preſque aucun, qui, pour être bien éclairci, ne demande des diſcuſſions où l'on ne ſauroit entrer dans un Extrait.

Les objections de Mr. *Bouguer* (*a*), telles que les rapporte ſon Adverſaire, ſont aſſez courtes; mais les réponſes de Mr. *de la Condamine* occupent

(*a*) Ces objections de Mr. *Bouguer* ſont contenues dans un nouvel Ouvrage qui a deux titres, dont le prémier eſt: *Juſtification de pluſieurs faits*, qui concernent les opérations des Académiciens au *Pérou*. Le ſecond titre eſt: *Juſtification des Mémoires de l'Académie des Sciences de* 1744, *& du Livre de la Figure de la Terre*. Mr. *de la Condamine* veut bien croire, pour l'honneur de ſon Rival, que ce ſecond titre eſt un effet de ſa complaiſance pour ſon Libraire, qui l'aura cru plus propre que le prémier à piquer la curioſité du Public, & qui d'ailleurs n'eſt pas obligé de ſavoir, comme Mr *Bouguer*, 1. que l'Académie ne ſe rend point garant des Ouvrages particuliers qu'elle admet dans ſes Recueils; 2. que Mr. *de la Condamine* n'a point attaqué le Livre de la *Figure de la Terre*, puiſqu'il ne l'avoit pas encore lu quand il écrivit. Mr. *de la Condamine* croit donc que le titre qui conviendroit au nouvel Ouvrage de ſon Adverſaire, eſt celui-ci: *Défenſe d'un article inſéré, ſans l'aveu de l'Académie, dans ſes Mémoires de* 1744; *Objections diverſes*, &c.

pent beaucoup d'espace, pas plus cependant qu'il ne leur en faut. Pour faire entrevoir ce que c'est, & sur quoi elles roulent, je crois ne pouvoir mieux faire, que de mettre aux prises nos deux Rivaux, en ne les laissant sur le champ de bataille, pour chaque assaut qu'ils se livreront, que le moins de tems qu'il me sera possible.

Objection I. Vous manquez d'ordre, Monsieur, dans le choix de vos observations, tout y est dans une confusion affreuse, elles ne sont point dans le rang qu'elles devroient occuper, quant à leur degré d'exactitude. Le Lecteur ne vous pardonnera jamais l'incertitude où vous le laissez. Je n'ai garde de suivre votre exemple. Je veux que mon Ecrit ait une utilité plus réelle que le vôtre. Je n'y laisserai point l'esprit du Lecteur en suspens sur le choix qu'il doit faire; il y verra d'un coup d'œil & ce qu'il doit adopter, & ce qu'il faut rejetter. Je cherche à éclairer le Public, on diroit que vous ne cherchez qu'à le jetter dans les ténèbres.

Réponse. Vous me surprenez, Monsieur, je ne m'attendois pas à cette objection. Que diriez-vous si je vous faisois voir des témoignages moins suspects que le vôtre, où l'on trouve un éloge formel de ma *manière de critiquer & de peser toutes mes opinions, & de donner à chacune sa valeur*? Mais pour ne point intéresser des tiers dans notre dispute, je m'abstiendrai de vous les nommer. Je me contente de vous renvoyer à mon Livre sur la *Mesure du Méridien*; vous y trouverez des remarques uniquement destinées à discuter scrupuleusement le degré d'authenticité de chaque Observation. J'y ai distingué celles

qui

qui ſont défectueuſes, & qui ne méritent aucune foi. Je me flatte que le Lecteur ſera ſatisfait de cette réponſe; il m'importe peu que vous le ſoyiez.

Objection II. N'eſt-il pas abſurde, Monſieur, de ſe ſervir des Obſervations de 1737, & de les fondre avec les autres pour avoir un réſultat commun?

Réponſe. Je me félicite, Monſieur, de vous entendre tenir ce langage; vous voilà pris dans le piège que vous me tendez, & vous ne m'échapperez pas. Je conviens que les premières diſtances au Zénith, que nous obſervames à *Quito* en 1736 & 1737. pour vérifier notre Secteur après l'obſervation des Solſtices, n'étoient pas deſtinées à déterminer la grandeur du degré du Méridien; mais elles pouvoient y être employées, & vous-même, Monſieur, vous les comprenez dans votre Livre au nombre de celles qui peuvent ſervir à cet uſage. Comment pouvez-vous donc traiter d'*abſurde*, un procédé exactement conforme à celui que vous prescrivez vous-même dans l'Objection que je réfute. Après avoir rapporté dans une même Table toutes les Obſervations faites à *Quito*, ne dites-vous pas nettement, *que vous les avez comparées à celles qui ont été faites depuis avec plus de connoiſſance de cauſe*?

C'eſt une choſe inconcevable, que vous ayez pu vous fermer les yeux au point de ne pas voir que je fais préciſément le même choix que vous, entre toutes nos obſervations Aſtronomiques, rélatives à la meſure de la Terre; que je rejette, ainſi que vous, celles qui ſont antérieures aux der-

dernières de l'année 1741, quoiqu'inégalement défectueuses; que je dis formellement, que celles que vous fîtes à *Tarqui*, au Sud de notre Méridienne, sont les premières sur lesquelles nous pouvons faire fonds, &c. Tout cela est vrai; & je vous défie, Monsieur, de vous tirer avec honneur de ce mauvais pas.

Objection III. Vous avez publié plusieurs de mes Résultats sans ma participation. N'auriez-vous pas dû vous conformer à l'usage reçu dans toutes les Académies, qui laissent à chacun à rendre compte de ses propres tentatives. Vous savez que je n'ai pas raporté les vôtres.

Réponse. Pure chicane que cela. De très fortes raisons m'ont obligé de publier toutes nos observations, même les défectueuses, & j'en ai fait le Lecteur juge dans la Préface de mon Livre.

Objection IV. Vous faites mention dans plusieurs de vos Lettres, d'une observation que vous terminâtes au mois de Juillet 1742; & vous auriez bien voulu que je l'adoptasse.

Réponse. Autre minutie. Je raporte cette observation dans la Table de celles qui ont été faites à *Quito* en différens tems. Est-elle bien ou mal réduite dans cette Table? En ai-je tiré quelques fausses conséquences? L'ai-je donnée pour meilleure qu'elle n'est? Je ne desirois pas que vous l'adoptassiez par préférence: je la mettois au même rang que d'autres, que vous aviez aussi faites à *Quito* en 1740 & 1741, avec lesquelles elle paroissoit s'accorder, & s'accorde encore depuis le calcul corrigé.

Objection V. Vous n'êtes point d'accord avec vous-même. Vous faites vous-même ce que

vous m'aviez conseillé de ne pas faire. Par votre Lettre écrite de *Paris* le 29 Novembre 1748, vous m'exhortâtes de la manière la plus forte de ne pas faire usage du Procès-verbal que je dressai à l'extrémité Sud de notre Méridienne; & cependant vous vous êtes déterminé à faire paroître vous-même cette Pièce, de même que l'autre Procès-verbal des observations faites au Nord de la Méridienne à *Cotchesqui*. Je vous l'avoue, Monsieur, ce procédé me surprend. Comment le justifierez-vous?

Réponse. La publication de ces Pièces vous tient fort au cœur, sur-tout celle du Procès-verbal de *Tarqui*. Je n'en suis pas surpris. Vous n'ignorez pas qu'après un travail que vous vous piquiez d'avoir dirigé, vous fûtes forcé d'y reconnoître depuis une erreur de près d'une demi-minute. Vous l'auriez bien voulu cacher cette erreur. Vous souvient-il de la Lettre où vous me marquiez, qu'il étoit à propos de retirer d'entre les mains de Mr. *Verguin, tous nos Procès-verbaux, même le second, parce qu'il fait mention du premier; & que ce n'étoit que par le léger sacrifice qu'il en feroit, qu'il pourroit mériter de participer à de plus grands mystères?*

Si je vous ai exhorté à ne pas produire au grand jour ces Procès-verbaux, c'est que je jugeois d'une part, que le détail où il faudroit entrer, pourroit faire naître des doutes sur l'exactitude de nos opérations dans l'esprit des Lecteurs peu instruits de ces matières; & que, de l'autre, je prévoyois que ces Pièces publiées seroient entre nous une pomme de discorde, comme cela n'est que trop arrivé. Je savois que leur production n'é-

n'étoit pas de votre goût, & je voulois ménager votre délicateſſe. Quant à moi, il m'importoit fort peu qu'elles paruſſent. Si je m'étois trompé moi-même, ce n'étoit que pour avoir trop déféré à votre avis, & je ne craignois pas d'en faire un aveu publié. Si j'ai publié depuis ces Pièces, ne vous en prenez qu'à vous-même, c'eſt vous, Monſieur, qui m'avez réduit à cette néceſſité.

Objection VI. Ma copie du Procès-verbal des obſervations de *Targui*, eſt en bonne forme & légaliſée; elle eſt, outre cela, munie de votre Certificat & de celui de Mr. *Verguin*. Mais la vôtre, Monſieur, eſt fort ſuſpecte.

Réponſe. Et moi je vous dis, Monſieur, qu'elle eſt très autentique. Au-lieu d'une expédition de ce Procès-verbal, telle que vous l'avez, j'en ai les deux Originaux; tous deux de votre main, tous deux ſignés par vous, certifiés, légaliſés, & dont j'ai retiré l'un des mains de Mr. *Verguin*. C'eſt ſur l'un des deux qu'a été faite la Copie qui ſe trouve dans mon Livre de la Meſure des trois premiers degrés du Méridien. Tout ce que j'ai omis dans l'Imprimé, c'eſt le nom du Notaire de *Cuenca*, celui du *Corrégidor*, & ceux des Officiers du Corps de Ville. Il importoit peu au Lecteur de ſavoir qu'ils ſe nommoient *Vicence Arriſaga*, Don *Mathias Davila*, &c. Le dépôt que j'ai fait d'un de mes deux Originaux dans les Archives de l'Académie, ſuffira pour conſtater, même à vos yeux, la fidélité de la Copie imprimée dans mon Livre: je garde l'autre Original précieuſement.

Objection VII (*a*). Une faute énorme que j'ai

(*a*). Cette objection eſt la VIIIme. dans mon Auteur.

à vous reprocher, & dont Mr. *Godin* n'eſt pas moins coupable que vous, c'eſt la préférence aveugle que vous avez longtems accordée l'un & l'autre à la meſure de l'Equateur ſur celle du Méridien. Tout le fruit de nos travaux étoit perdu ſans les ordres que nous reçûmes du Roi, de nous en tenir à la meſure du Méridien, & de renoncer à celle de l'Equateur. C'eſt à moi, c'eſt à moi ſeul qu'on eſt redevable de ces ordres. Ce fut alors que je vous conduiſis, comme malgré vous, dans le chemin de la Méridienne. Si vous avez triomphé jusques ici, je vous montre maintenant la borne de tous vos triomphes. Rendez-vous donc, Monſieur, je vous le conſeille, rendez-vous, vous n'avez plus d'autre reſſource (*a*), Ré-

La VIIme. a pour titre: *Que le Livre de Mr.* Bouguer *eſt publié par ordre de l'Académie, & que l'Académie ne connoît point l'Ouvrage* de Mr. *de la Condamine.* Mais on trouve ci-deſſus, *pag.* 186, & *ſuiv.* la Réponſe à cette objection.

(*a*) Ce fait eſt le plus intéreſſant de toute cette controverſe. Il y a donné lieu, & a fait naître enſuite la diviſion entre deux fameux Académiciens, qui d'accord ſur tous les autres faits & ſur tous les réſultats eſſentiels à l'objet de leur miſſion, ne différent que ſur la propriété & l'uſage de quelques moyens particuliers. Ce qui a choqué Mr. *de la Condamine*, c'eſt l'article qui ſe lit dans les *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences* de 1744. *pag.* 283 & 284 de l'Edit. de *Paris*, & *pag.* 391 & *ſuiv.* de l'Edit. d'*Amſterdam.* Cet Article fait partie de la Rélation abrégée du Voyage fait au *Pérou* de Mr. *Bouguer.* Mr. *de la Condamine* le regarde comme un trait injurieux & pour Mr. *Godin* & pour lui: il prétend même qu'il a été inſéré par ſon Adverſaire dans les Mémoires, à l'inſçu de la Compagnie. Il n'en tranſcrit que quelques lignes; mais comme cela ne ſuffit pas pour inſtruire le Lecteur, j'ai cru qu'on me ſauroit gré de le donner ici en entier; il pourra d'ailleurs ſervir à mieux comprendre la Réponſe qu'y fait Mr. *de la Condamine.*

» Mr. *Godin*, dit Mr. *Bouguer*, avoit auſſi projetté un

» vo-

Réponse. Que vous êtes loin, mon cher Monsieur, de votre compte! Pourquoi me rendrois-je? Je n'ai rien perdu de mes avantages, & je ne man-

„ voyage vers la Mer, mais qu'il n'exécuta pas; c'eût „ été pour examiner le moyen de mesurer quelques de„ grés de l'Equateur dans l'intervalle compris entre la „ *Cordelière* & la Côte. Jusques-là tout s'étoit autant „ préparé pour la détermination de ces derniers degrés, „ que pour celle des degrés du Méridien, quoiqu'il ne „ soit pas douteux qu'on ne dût regarder la mesure de „ ceux-ci, sinon comme l'unique objet de notre mission, „ au moins comme le principal.

„ Cette seule mesure assuroit le succès de notre voya„ ge, puisqu'en comparant son résultat avec les opéra„ tions faites en *Europe*, on décidoit la question de la „ Figure de la Terre, ou du raport entre ses axes; au„ lieu que la mesure des degrés de l'Equateur laissoit le „ problême dans toute son indétermination. J'ai mon„ tré en effet dans les Mémoires de 1736 (*a*), qu'il est „ une infinité de figures sphéroïdales, dans lesquelles „ les degrés de l'Equateur & ceux du Méridien par une „ certaine latitude seroient d'une grandeur donnée, „ quoique ces sphéroïdes fussent oblongs ou aplatis. La „ longueur de ces degrés seroit exactement la même, „ & la figure de la Terre tout-à-fait différente.

„ Ainsi, à quoi ne nous serions-nous pas exposés, en „ employant un tems précieux, ou, pour mieux dire, „ en le perdant à déterminer l'étendue des degrés de „ longitude? Après un travail opiniâtre de plusieurs an„ nées, & sous le poids duquel plusieurs d'entre nous „ eussent succombé, car la plus grande partie de l'opé„ ration se fût faite en-bas, en-dehors de la *Cordeliere*, „ dans ces Forêts où nous eussions manqué de tout, & „ où nous eussions eu une infinité d'accidens à craindre, „ nous eussions reconnu que les degrés de l'Equateur „ étoient à-peu-près égaux à ceux du Méridien qu'on a „ mesurés en *France*, ce que nous devions savoir avant „ que de sortir de *Paris*. La circonstance étoit critique, „ il étoit de la plus grande importance pour nous de bien „ choisir, puisqu'il s'agissoit de tout le succès de notre „ voyage. „ Heu-

(*a*) *Pag.* 602 & *suiv.* Edit. d'Amsterdam.

manque ni de courage, ni de reſſource. Cependant, plus modeſte que vous, je laiſſe aux Spectateurs à décider qui de nous deux remportera la victoire.

Vous n'avez pas oublié que depuis notre retour en *Europe*, dans pluſieurs converſations que j'eus avec vous, vous entreprîtes de me prouver, que lorsque Mr. *Godin* fit à l'Académie en 1734, la propoſition de notre voyage, il n'avoit penſé qu'à la meſure de l'Equateur. Je vous fis reſſouvenir alors du projet d'Inſcription pour notre baſe, dont on étoit convenu avant notre départ, & dans lequel on lit ces mots, *ad menſurandas in æquinoxiali plagâ, cùm Æquatoris tùm Meridiani gradus.* Ce n'eſt donc pas à vous, du moins ce n'eſt pas à vous ſeul qu'on eſt redevable du projet de meſurer les degrés du Méridien.

Mais voici quelque choſe de plus précis encore. Dans l'Ecrit lu en 1734 à l'Académie par Mr. *Godin*, lorsqu'il fit ſa première propoſition, & qui a pour titre, *Obſervations & recherches qu'on ſe propoſe de faire ſous l'Equateur*, la meſure des degrés du Méridien y eſt auſſi clairement énoncée, qu'elle l'eſt dans les Paſſeports de

» Heureuſement les ordres du Roi, quoique dans une » matière de pure Géométrie, ne nous laiſſèrent pas la » liberté de nous tromper; ces ordres ne pouvoient pas » arriver plus à propos, que lorsque nous étions ſur le » point de venir à l'exécution, & lorsque l'avis qui eût » prévalu (*celui de Mr. de la Condamine & de Mr. Godin*), » alloit vraiſemblablement nous engager dans une entrepriſe tout-à-fait imprudente. Ainſi on voit que ſi » notre miſſion a eu quelque fruit, le Public en eſt redevable par plus d'un endroit à la ſageſſe du Miniſtère » attentif & éclairé, qui régloit tous nos démarches.

de la Cour d'*Espagne* expédiés la même année sur l'exposé de Mr. *Godin*.

La preuve est directe, & sans replique. Mais, au-lieu de rendre hommage à la vérité, vous cherchez à couvrir votre honte & votre défaite par un subterfuge. *Ce n'est qu'à moi*, dites-vous, *qu'on est redevable des ordres du Roi, de nous en tenir à la mesure du Méridien, & de renoncer à celle de l'Equateur.* Votre témoignage est suspect, & il n'est point recevable, parce qu'il n'est appuyé d'aucune preuve. Moi, Monsieur, je ne veux rien avancer sans preuve. J'ai examiné ce fait, & j'ai enfin reconnu que ces ordres avoient été expédiés au mois de Juillet 1736, deux ans avant que votre Mémoire sur cette matière fût arrivé en *France* (*a*).

Cette batterie démontée, je vous croyois hors d'état de revenir à l'attaque. Mais il vous restoit une ressource que je n'avois pas prévue, parce que rien ne pouvoit y donner lieu. Vous nous accusez, Mr. *Godin* & moi, *d'avoir été sur le point d'embrasser, malgré votre opposition, le dangereux projet de mesurer l'Equateur avant le Méridien*, lorsque l'ordre d'y renoncer nous parvint en 1737.

L'accusation ne sauroit être plus grave, & je ne m'attendois pas à une pareille offense de votre part. Il y a dans ce procédé de l'injustice, de l'irrégularité, un but formé de me nuire. Vous m'insultez ici publiquement & avec éclat; en vain j'ai voulu prévenir le scandale que cette affaire

(*a*) Ce Mémoire n'a été lu à l'Académie qu'en Mai 1738.

faire alloit causer, vous n'avez pas voulu vous prêter à mes vues pacifiques; il ne me reste donc plus qu'à me défendre, & à prendre le Public pour juge de notre différend. Voici dequoi me justifier.

De quel droit avez-vous inséré dans nos Mémoires de 1744, & à l'insçu de la Compagnie, l'article si injurieux & pour Mr. *Godin* & pour moi? Et de quel droit appellez-vous *Justification des Mémoires de l'Académie*, la défense d'un article dont elle n'a jamais pris connoissance? Ce point est essentiel, il décide le fond de notre contestation, & cependant vous n'y répondez rien. Votre silence seul vous condamne.

J'ai cité dans mon *Journal Historique du Voyage à l'Equateur*, deux de vos Lettres originales, qui disent l'une & l'autre très clairement tout le contraire de ce que vous avancez dans les Mémoires de 1744. L'une de ces Lettres est adressée à feu Mr. *Dufay*. Que répondez-vous à cela? *Que vous ne savez pas comment cette Lettre m'est tombée entre les mains.* C'est la réponse d'un homme qui tombe des nues.

Dans ce même *Journal Historique* j'ai encore cité une Lettre de Mr. *Clairaut*, qu'il m'écrivit de *Paris* à *Quito* le 3 Mars 1738, & où on lit ce qui suit. *Je viens de recevoir votre Lettre de* Quito, *du mois de Janvier* 1737. *Je suis charmé que vous soyez résolus, à présent,* (Janvier 1737) *de mesurer d'abord le Méridien, & de ne pas trop vous attacher à la mesure de l'Equateur.* Puisque notre parti étoit pris en Janvier 1737, de commencer par la mesure du Méridien, ce n'est donc pas, comme vous le prétendez, en

con-

conséquence des ordres du Roi, que *nous embrassâmes le dangereux projet de mesurer l'Equateur avant le Méridien*, puisque les premiers ordres du Roi ne parvinrent à Mr. *Godin* que le 9 Mars, & que nous n'en reçûmes le *duplicata* que le 22 Septembre. Cette preuve est terrassante, c'est une démonstration. Il n'est donc pas vrai que *vous m'ayez conduit, comme malgré moi, dans le chemin de la Méridienne.* J'y étois déjà lorsque vous supposez m'y avoir conduit. Ce point gagné, je ne saurois plus perdre.

Ce qui vous retient dans l'erreur, c'est que vous confondez, ou affectez de confondre deux choses très différentes, sur la distinction desquelles je ne puis trop insister. L'une est le projet de mesurer l'Equateur; projet qui a subsisté en effet jusqu'au contre-ordre reçu le 9 Mars 1737: l'autre est le projet de mesurer l'Equateur avant le Méridien; projet qui étoit abandonné avant que le contre-ordre pour l'Equateur arrivât. Cette distinction est un fil propre à guider le Lecteur dans le labyrinthe tortueux d'autres témoignages que vous opposez à ceux que je viens de raporter, & qui vous ont paru aussi décisifs. S'il est quelque recoin où ce fil ne puisse atteindre, je me charge d'y suppléer: *nourri dans le Serrail, j'en connois les détours.*

Comme la citation des Lettres que vous raportez dans votre *Justification* (*a*) deviendroit plus longue que mes réponses, je me borne à observer: 1. que dans aucune des Lettres que vous citez, il n'est question de moi, hors dans la mienne, & par conséquent qu'aucune ne prouve con-

(*a*) Depuis la page 7 jusqu'à la page 19.

tre moi : 2. que dans ma Lettre, où je déclare que je fais un effort de complaisance pour me rapprocher de vous, je parle des mois de Septembre & d'Octobre 1736 : 3. que celle de *Don George-Juan*, qui ne concerne que Mr. *Godin*, eſt relative au 5 Décembre de la même année, & que par conſéquent ni l'une ni l'autre ne contredit l'époque que j'ai fixée au mois de Janvier 1737 : 4. que les Lettres de Mr. *Verguin*, les vôtres même, que je regarde comme auſſi autentiques que ſi le Notaire *Arriſaga* les eût paraphées : enfin celle de Mr. *Godin*, prouvent, à la vérité, qu'au mois de Janvier & de Février 1737 cet Académicien ſe préparoit pour aller examiner le Païs traverſé par l'Equateur, ce que je n'ai jamais nié; mais rien du contenu de ſa Lettre, pas même la mention de la mort de Mr. *Couplet* (*a*), ne prouve que Mr. *Godin* fût réſolu d'entreprendre la meſure de l'Equateur avant celle du Méridien. Mais ceci a beſoin d'une courte explication.

Je vous ai prouvé ci-deſſus que la meſure de l'Equateur faiſoit partie de notre miſſion : il étoit donc important de ſavoir à quoi s'en tenir ſur la poſſibilité ou l'impoſſibilité de cette meſure. C'eſt de quoi Mr. *Godin* voulut s'aſſurer par lui-même en allant à l'Oüeſt de *Quito*, reconnoître par ſes yeux un Païs que toutes les informations nous peignoient comme impratiquable. Cette opération ne pouvoit être utile qu'en plaçant des Signaux, & en formant des projets de Triangles; & ces deux circonſtances ne devoient pas être omi-

(*a*) Mr. *Bouguer* appuye ſur ce que Mr. *Godin*, dans une Lettre, où il mandoit au Miniſtre la mort de Mr. *Couplet*, ne dit pas un mot du Méridien. Mais on ne voit pas qu'il y ait aucune liaiſon entre ces deux idées.

omiſes dans la Lettre au Miniſtre, qui, ſans ce détail, auroit pu regarder l'entrepriſe de Mr. *Godin* comme une promenade de quelques jours. Mais la même Lettre contenoit une reſtriction, *& ſi cela me réuſſit*, &c. preuve que la meſure de l'Equateur étoit encore incertaine, & par conſéquent que Mr. *Godin* n'étoit pas déterminé à commencer par cette meſure. Que ſi le contre-ordre arrivé le 9 Mars fit ceſſer tous ces préparatifs pour la meſure de l'Equateur, rien ne prouve que Mr. *Godin* ne fût déjà d'avis de commencer par le Méridien. Sur quoi je n'ai cependant rien aſſuré poſitivement, faute de preuves ſuffiſantes.

Enfin, & cette dernière raiſon coupe court à tout ſubterfuge, quand il ſeroit vrai & même prouvé que Mr. *Godin* en particulier ne ſe réſolut à commencer que le 9 Mars, en conſéquence des ordres du Roi qu'il reçut alors, cela n'empêcheroit pas, comme vous êtes forcé d'en convenir, que je n'aye pu mander au mois de Janvier 1737 que notre parti étoit pris, & notre choix fait en faveur du Méridien.

Voilà, Monſieur, toutes vos ruſes découvertes, toutes vos batteries ruinées, vos retranchemens forcés, votre corps de bataille rompu & mis en deſordre: il ne me reſte plus qu'à combattre, dans une autre rencontre (*a*), votre Reſerve, qui n'eſt compoſée que de Troupes legères facîles à diſſiper. Si le Dieu des victoires continue à me favoriſer, je lui promets un ſacrifice.

Jupiter omnipotens, audacibus annue cœptis.
Ipſe tibi ad tua templa feram ſolemnia dona:

Et

(*a*) *Mr. de la Condamine* promet une ſeconde partie de ſa Reponſe; à ſavoir ſi ce ſera la dernière.

Et ſtatuam ante aras aurata fronte juvencum
Candentem, pariterque caput cum matre ferentem,
Jam cornu petat, & pedibus qui ſpargat arenam (*a*)

ARTICLE XIII.

REFLEXIONS *ſur les* LETTRES *de Mr.* DE MAUPERTUIS.

ON a fait déjà des extraits de ces (*b*) Lettres devenues malheureuſement célébres, & de la diſpute de cet Auteur avec Mr. *Koenig*, dans laquelle des violences inouïes ont étonné toute l'*Europe* Littéraire. Nous nous contenterons ici de quelques réflexions que nous croïons utiles, & dans leſquelles nous n'avons d'autre but que la vérité & l'inſtruction des Lecteurs.

(Page 3.) *La principale propriété de notre eſprit eſt de s'appercevoir lui-même.* Il eſt étrange qu'une telle propoſition ait pu échapper à l'Auteur: il n'y a perſonne qui ne ſache que l'ame ne ſe voit point, & on l'a toujours comparée à l'œil qui apperçoit les objets, & ne s'apperçoit pas. L'Auteur a voulu dire apparemment, que notre eſprit ſe rend le témoignage de ſa penſée, & de ſon exiſtence. En ce cas il s'eſt mal exprimé.

Notre eſprit a deux facultés, le ſouvenir & la préviſion. L'Auteur pèche contre la langue en prenant ici le ſouvenir pour la mémoire. Le ſouvenir

(*a*) Virgil. *Eneïd.* Liv. IX. v. 625. & ſuiv.
(*b*) On en a donné le précis dans la Partie précédente de ce Journal, page 431.

venir n'eſt point une faculté; c'eſt l'exercice de la faculté qu'on nomme mémoire. On ne dit point que l'homme eſt doué du ſouvenir.

La *préviſion* eſt un terme Théologique, dont on ne ſe ſert que pour les decrets de Dieu: il fallait dire *prévoïance*.

L'Auteur s'exprime encore peu exactement, en diſant que cette préviſion eſt une anticipation ſur l'avenir; car les probabilités qu'une choſe arrivera, ou n'arrivera pas, n'anticipent en aucune maniére ſur les événemens.

(Pag. 5.) *La mémoire nous fait plus perdre que gagner.* Cette propoſition eſt évidemment fauſſe; premiérement, parce que la mémoire ne fait rien perdre; en ſecond lieu, parce qu'elle eſt le fondement de l'entendement humain. L'Auteur a-t-il voulu répéter ce qu'on a tant dit, qu'il y a des ſouvenirs cruels? Plus une vérité eſt commune, plus elle doit être embellie par le tour. Par exemple, *Thémiſtocle* malheureux demande à un Grammairien ce qu'il enſeigne: L'art de fortifier la mémoire, répond le Profeſſeur. Enſeignez-moi plutôt l'art d'oublier, repartit *Thémiſtocle*.

L'homme ne voyant jamais dans les deux miroirs de la préviſion & du ſouvenir les objets tels qu'ils ſont, ne ſaurait proportionner les moyens pour les obtenir ou pour les éviter. Il y a là preſque autant de fautes que de mots. La mémoire peut très-bien repréſenter un objet tel qu'il eſt, & ſans cela tout ſerait confuſion dans la Société; & il eſt clair qu'il n'y a point de moïen d'obtenir ni d'éviter ce qui eſt paſſé.

Si du préſent on pouvait retrancher le poiſon, dont

dont le ſouvenir & la préviſion l'infectent, ce ſe-rait un état aſſez heureux. Cette penſée eſt fauſſe; parce que ſi le préſent eſt agréable, on ne peut pas dire qu'il eſt infecté; & ſi ce préſent eſt deſagréable, on ne peut pas dire qu'il ſerait heureux ſans l'avenir & le paſſé.

(Pag. 7.) *Il y a pour chaque homme une certaine meſure de contentement & de chagrin que l'imagination remplit toujours; & l'ame revient bientôt à un certain état de contentement ou de détreſſe, qui eſt ſon état permanent.* Rien n'eſt moins vrai que cette idée. Il ſembleroit que Dieu eût créé des ames heureuſes ou malheureuſes par elles-mêmes, & que les événemens de la vie les tiraſſent ſeulement de cet état pour les y replonger. Il faut avouer que c'eſt là une étrange imagination. On revient toujours à ſa paſſion dominante, non à un état naturel de douleur ou de contentement.

(Pag. 13.) *Si je réfléchis attentivement ſur ce que c'eſt que la dureté & l'étendue, je n'y trouve rien qui me faſſe croire, qu'elles ſoient d'un autre genre que l'odeur, le ſon, & le goût.* Voici en quoi ſe trompe l'Auteur. La ſolidité & l'étendue appartiennent eſſentiellement à la matière. L'odeur, le ſon, & le goût ſont des ſenſations de notre ame. S'il n'y avait ni hommes ni animaux, il n'y aurait ni odeur, ni ſon, ni goût; mais il y aurait toujours de l'étendue & de la ſolidité. Tout ce que l'Auteur répète ſur ce ſujet, a déjà été avancé par quelques Ecrivains, & généralement condamné. On a regardé comme un abus ridicule de la Métaphyſique, cette chimérique idée, de tout réduire à l'exiſtence de nos ſenſations; car certainement que nous aïons

des

des ſenſations ou non, le Monde exiſte, Dieu exiſte.

(Pag. 53.) *Locke paſſa ſa vie à chercher quelques vérités, & tout ſon travail aboutit à trouver l'excuſe de nos erreurs.* On n'a jamais ſi mal défini l'excellent *Eſſai de l'Entendement Humain.* Eſt-ce n'avoir trouvé que l'excuſe de nos erreurs, que d'avoir démontré que toutes les idées viennent par les ſens, que d'avoir le premier diſtingué clairement toutes les opérations de l'ame, que d'avoir réduit à une idée préciſe les notions vagues de la liberté, & d'avoir fait voir qu'elle n'eſt & ne peut être que la puiſſance d'agir? Ce que dit l'Auteur mal à propos de Mr. *Locke*, ne ſeroit applicable qu'aux deux premiers Livres du Père *Mallebranche* ſur les erreurs des Sens & de l'Imagination.

Nous n'entrerons point ici dans la diſpute ſur les Forces vives & ſur le Choc des corps parfaitement durs. C'eſt une queſtion frivole ſur laquelle on pourrait diſputer pendant l'éternité ſans en tirer le moindre avantage: s'il y a des atômes parfaitement durs, ils ſont abſolument impalpables, & les Loix ſur le Choc de ces corps ne ſont de nul uſage. Ces diſputes au fonds ſont le charlatanisme de la Philoſophie.

(Pag. 76.) *La maturité de l'homme n'eſt point l'âge de la force, l'âge viril; c'eſt la mort. Le dernier acroiſſement ferme le paſſage aux fluides.* *Cicéron* a bien eu raiſon de dire qu'il n'y a aucune abſurdité qui n'ait été avancée par quelques Philoſophes. Celle-ci eſt aſſurément une des plus fortes. Prendre le décroiſſement pour l'acroiſſement, & la deſtruction pour la maturité,

té, est une idée qui était réservée à ce siècle, dans lequel on ne cherche qu'à dire des choses extraordinaires, après que toutes les choses utiles ont été dites dans le siècle passé.

(Pag. 80). *Si on trouvait l'art de ralentir la végétation de nos corps, peut-être parviendrait-on à augmenter de beaucoup la durée de notre vie.* L'Auteur emploie quelques pages à retourner cette chimère On peut dire qu'elle n'a d'autre fondement que dans le sommeil d'*Epiméride*, ou dans l'histoire des sept Dormans. Elle ne mérite pas de réfutation.

(Pag. 119). *Un Hottentot serait aussi capable de racommoder une montre de Graham, que le Médecin le plus habile de guérir par sa Théorie un malade.* Ces plaisanteries ne sont plus même de mode aujourd'hui à la Comédie, à plus forte raison dans la bouche d'un Philosophe. Il est bien certain qu'un Médecin qui n'aurait pas de Théorie, pourrait se méprendre sur presque tous les cas; & lorsque toutes les Nations s'accordent à exiger d'un Médecin de profondes études, il est bien indécent à un homme qui est à la tête d'une Académie, de vouloir proscrire l'art le plus utile aux hommes. Nous ne parlerons point ici du mépris que l'Auteur affecte pour l'Anatomie; ni du conseil qu'il donne aux malades de ne point païer le Médecin, quand ils ne sont point guéris. Ces disparates si indignes d'un Philosophe, ont déjà été si plaisamment relevées, que nous nous ferions scrupule de nous y arrêter.

(Pag. 151.) *J'avoue que la plupart des objections de ceux qui ont attaqué l'Astrologie Judiciaire,*

ciaire, ne me paroiſſent guères plus fortes que les raiſons de ceux qui la ſoutiennent. On ne revient point de ſa ſurpriſe, d'entendre un Philoſophe parler ainſi. Les raiſons contre l'Aſtrologie Judiciaire ſont. 1. Que de mille perſonnes nées ſous le même aſpect, aucune n'éprouve les mêmes avantures. 2. Qu'aucun homme, aucun événement, aucun être ne reſſemblant à un autre, il eſt impoſſible que les différens accidens arrivés à deux hommes nés dans le même inſtant, ſoient marqués par la même Conſtellation. 3. Que toute Science qui n'a aucun fondement eſt une erreur viſible, & qu'il n'y a aucun fondement dans l'Aſtrologie Judiciaire. La Raiſon, par exemple, ne découvre aucune liaiſon entre le Soleil étant dans un tel Signe, & un homme qui acquiert des richeſſes, ou qui a des plaiſirs. De plus le Soleil n'eſt pas aujourd'hui dans les Signes où il étoit autrefois, lorſque les Aſtrologues commencèrent à tromper les hommes. Voilà une petite partie des argumens contre l'Aſtrologie Judiciaire, & il n'y a ni raiſonnement ni expérience en ſa faveur.

Il ſemble que les perceptions du paſſé, du préſent, & de l'avenir, ne diffèrent que par le degré d'activité où ſe trouve l'ame. Appeſantie par la ſuite de ſes perceptions, elle voit le paſſé; ſon état ordinaire lui montre le préſent; un état plus exalté lui ferait peut-être découvrir l'avenir, & cela ne ſerait peut-être pas ſi merveilleux & c.

Cette imagination extraordinaire a été ſi plaiſamment relevée dans l'équitable & innocente raillerie du Docteur *Akakia*, que nous ne combattrons pas ici, ce qui ne mérite pas d'être com-

battu sérieusement. Nous nous contenterons de remarquer combien il est peu philosophique de dire, que l'ame voit le passé appesantie par la suite de ses perceptions. C'est précisément quand l'ame est le moins appesantie que la mémoire est la plus prompte; & voilà pourquoi dans toutes les maladies où le cerveau est comprimé, la mémoire s'affaiblit ou se perd entièrement.

Dans la Lettre dix-neuvième sur le progrès des Sciences depuis la page 184 jusqu'à la fin, presque toutes les propositions sont d'une bizarrerie qui fait craindre que la décadence la plus honteuse n'arrive bientôt, au-lieu du progrès. Peut-on proposer sérieusement de creuser jusqu'au noïeau de la Terre? de fonder une Ville Latine, de chercher les liens du corps & de l'ame dans le cerveau d'une homme vivant, de couvrir un malade de poix-raisine, de le faire pirouetter, de le percer avec de longues aiguilles, d'accoupler des quadrupèdes avec des oiseaux, de multiplier les monstres, de procurer des songes pour modifier l'ame, de disséquer des cerveaux de Géans & de Satires, & de croire que par une telle opération on peut parvenir à une connaissance plus profonde de l'entendement humain?

La plupart de ces étranges idées ont été accueillies, comme elles devoient l'être: *ridiculum acri fortius ac melius magnas plerumque secat res.* Nous ferons seulement une observation qui n'a point encore été faite. L'Auteur revient sans-cesse dans ce Livre, ainsi que dans presque tous ses Discours Académiques, au voïage qu'il fit en *Finlande.* Il dit qu'il y fut envoïé *pour découvrir la figure de la Terre*, & il ne cesse de

de répéter par-tout que cette opération doit ſauver la vie à beaucoup de Navigateurs. Nous ſommes certainement très-éloignés de vouloir ſoupçonner d'inutilité ces voïages que le Gouvernement de *France* a fait entreprendre avec tant de magnificence: rien ne lui a fait tant d'honneur. C'eſt même une ſupériorité qu'il a acquiſe en ce genre ſur tous les autres Gouvernemens. Mais il nous ſemble qu'il faut rendre juſtice à tout le monde; & ne point donner à entendre qu'on a été envoïé au bout de l'Univers pour découvrir comment il eſt fait. Il faut mettre aux choſes leur véritable prix. C'eſt *Huyghens*, c'eſt ſurtout le grand *Newton*, qui par une Théorie inconteſtable ont démontré que notre Globe eſt un ſphéroïde élevé à l'Equateur & aplatti vers les Pôles. Cette découverte tient à une des plus grandes Loix de la Nature, de laquelle on eſt redevable à *Newton*. C'eſt-là ce qu'il y a de grand & d'admirable; c'eſt le plus bel effort de l'eſprit humain, d'avoir démontré que la même Loi qui fait tomber les corps graves ſur la Terre, retient les corps céleſtes dans leurs orbites, aplatit un peu les pôles de notre Globe, & règle les marées de l'*Océan*.

Mais de ſavoir ſi dans les Régions polaires un degré du Méridien eſt allongé d'un demi-quart de lieue, c'eſt de quoi *Newton* ne s'eſt point embaraſſé. La différence du ſphéroïde aplatti à la ſphère, irait environ à ſix lieues d'un pôle à l'autre. Cette différence eſt abſolument inſenſible aux Navigateurs, & c'eſt vouloir en impoſer ridiculement au monde, que de prétendre qu'il y va de la vie, d'ignorer à quel point le pôle du

Monde eſt plat ou circulaire. D'ailleurs nous ne diſſimulerons point qu'il eſt presque impoſſible d'avoir une meſure préciſe de tous les degrés d'un Méridien, tant de millions de lieues dans le Ciel répondant à l'épaiſſeur d'un cheveu ſur la Terre; la moindre altération dans un inſtrument, le plus leger changement dans ſa poſition, peuvent opérer des différences ſi conſidérables, qu'on peut aſſurer que ſi le même arc d'un Méridien était meſuré trente fois par trente Obſervateurs différens, & que chacun donnât ſéparément ſon réſultat cacheté, on les trouverait tous différens à l'ouverture.

C'eſt une opération très-ſimple & très-commune de meſurer la diſtance d'une étoile à une autre avec un quart de cercle; il n'y a perſonne qui au bout de deux jours n'en ſoit capable. L'extrême préciſion eſt impoſſible, & même inutile. Nous ne prétendons point par ces réflexions inſpirer la négligence aux Obſervateurs.

La vérité eſt ſi reſpectable, qu'il faut la chercher avec les plus grands efforts dans les choſes même qui ne ſont pas d'un uſage ſenſible, afin de ne la pas négliger dans ce qui eſt plus néceſſaire. Nous ne ceſſerons jamais d'ailleurs de donner des louanges à ceux qui ont cherché à vérifier par des meſures actuelles les admirables découvertes de *Newton*, mais nous croyons que ce ſerait une injuſtice bien abſurde de les mettre à côté de ce grand-homme. Il faut rendre à chacun ſelon ſes œuvres.

Terminons par une remarque ſur une traduction ſingulière & défectueuſe d'un paſſage de *Wolff*,

Wolff, qu'on trouve aux pages 26 & 27 des Lettres de Mr. *de Maupertuis*.

Mr. *Wolff*, après avoir développé les trois différentes hypothèses ſuivant leſquelles les Philoſophes ont tâché d'expliquer le commerce du Corps avec l'Ame, fait voir évidemment que celle de l'Harmonie préétablie (dont *Leibnitz* eſt l'Auteur) eſt la plus probable, n'étant point ſujette aux grandes difficultés qui ſe rencontrent dans les autres. Les ennemis de *Wolff* l'aiant accuſé d'impiété, & de vouloir porter atteinte à la liberté de l'homme pour avoir adopté ce Syſtême, il a démontré de manière à ne laiſſer aucun doute à tout vrai Philoſophe, que ces imputations ſont auſſi odieuſes que mal fondées; qu'elles ne peuvent avoir leur ſource que dans l'ignorance ou dans la malice; puiſqu'il eſt certain que cette hypothèſe bien entendue donne des idées magnifiques de l'Intelligence & de la Sageſſe ſuprême; & que même à cet égard elle l'emporte de beaucoup ſur les autres hypothèſes, c'eſt-à-dire ſur celles de l'Influence phyſique & des Cauſes occaſionelles, (*V. Pſychol. Raiſonnée* § 639.) il ajoûte immédiatement après cette Thèſe remarquable, celle à laquelle Mr. *de Maupertuis* a donné une ſiniſtre interprétation, comme on va le voir clairement par la traduction fidèle de cette Thèſe, que l'on pourra mettre en parallèle avec celle de Mr. le Préſident, que l'on ajoûtera après.

„ (*a*) S'il y a quelqu'un, dit *Wolff*, qui imbu de

(*a*) *Si quis hebetior fuerit quàm ut philoſophicam ſcientiam*

„ de préjugés n'ait pas la force d'eſprit néceſſai-
„ re pour bien comprendre la ſcience de la Phi-
„ loſophie, ou craigne d'ailleurs faute d'idées
„ juſtes de porter atteinte à la piété, en adoptant
„ l'Harmonie préétablie, peut la rejetter, pour-
„ vu qu'il *n'impute pas malicieuſement* à ceux
„ qui ſoutiennent ce ſyſtême des vues odieuſes
„ & horribles d'Athéiſme & d'Impiété."

Mr. *de Maupertuis* de ſon côté dit à l'occaſion de ce paſſage (qu'il cite), que la perſuaſion des Philoſophes d'*Allemagne* de la bonté de ce ſyſtême, va ſi loin qu'un des plus célèbres diſciples de *Leibnitz* s'eſt cru obligé d'avertir que par un eſprit de condeſcendance il voulait bien permettre aux eſprits foibles de ſuivre un autre ſyſtême, *pourvu*, dit-il, *que ce ſoit ſans malice* (*a*).

On a d'autant plus lieu de croire que Mr. *de Maupertuis* n'explique ainſi le paſſage qu'il rapporte que pour donner du ridicule aux Philoſophes d'*Allemagne*, qu'il n'a fait aucune attention à la note que *Wolff* a joint à cette Thèſe, dans laquelle il avertit qu'il a ſuivi en la propoſant le grand *Kepler*, qui après avoir réfuté avec ſolidité toutes les objections faites contre le ſyſtême de *Copernic*, finit par cette belle réflexion.

„ Celui (dit-il) qui n'eſt pas en état de s'élever
„ à la Science de l'Aſtronomie, ou qui ſe ferait
„ de la peine par rapport à la piété (à laquelle il
„ s'imaginerait de porter atteinte) d'adopter le
„ ſyſtême de *Copernic*, peut ſans crainte laiſſer-
„ là

capere non poſſit, vel infirmior quàm ut inoffenſa pietate ſiſtematis harmoniæ præſtabilitæ aſſentiatur, is ſyſtema harmoniæ præſtabilitæ, ſi velit, damnet, modo ſibi temperet a malitia. Pſychol. Ration. § 640.

(*a*) Page 27.

„ là tout ce qui appartient à l'Aſtronomie, &
„ rejetter s'il le veut tous les ſentimens des Phi-
„ loſophes ſur ces matières, dans la ferme per-
„ ſuaſion que l'hommage qu'il rendra à l'Etre
„ ſuprême en élevant ſes yeux vers ce Ciel vi-
„ ſible qui eſt à la portée de tous les hommes, &
„ en employant toutes les forces de ſon ame &
„ de ſon cœur pour rendre graces au Créateur,
„ en ſe répandant en louanges & en bénédic-
„ tions à la ſimple contemplation des Cieux & de
„ la Terre, que cet hommage, dis-je, ne ſera
„ pas moins agréable à Dieu que celui de l'A-
„ ſtronôme, à qui il a donné la faculté de voir
„ bien d'autres objets par les yeux de l'entende-
„ ment, qui l'engagent à célébrer ce grand Maî-
„ tre de l'Univers avec d'autant plus de zèle."

ARTICLE XIV.

SUITE *de l'*HISTOIRE *des* PAPES *de Mr.* BOWER. *Neuvième Extrait.*

Damaſe réuſſit beaucoup mieux à ſupprimer le ſchiſme d'*Urſinus*, qui reparoiſſoit alors à *Rome*. *Valentinien* avoit, par un Reſcrit, permis à *Urſinus* & aux Chefs de ſon parti qui avoient été relegués en *Gaule*, de demeurer où ils voudroient, pourvu que ce ne fût ni à *Rome*, ni dans les Provinces de ſon diſtrict (*a*). Cette indulgence de l'Empereur encouragea les Sectateurs d'*Urſinus* à ſe déclarer ouvertement pour lui, & même à s'aſſembler ſéparément, pour ne par

(*a*) Cod. Theod. 9. t. 29. l. 1. p. 221.

pas communier avec ceux qui tenoient pour *Damase*. Les partisans de celui-ci s'y opposèrent avec leur violence ordinaire, & la ville fut sur le point de devenir le théatre d'une nouvelle guerre civile. *Simplicius*, alors Vicaire de *Rome*, à la requisition de *Damase*, en informa l'Empereur, qui lui adressa un Rescrit portant : *que tous ceux, qui au mépris de la Religion, tiendroient ou fréquenteroient des assemblées illégitimes, seroient bannis à cent miles de* Rome, *afin que leur obstination ne fît tort qu'à eux-mêmes* (a). Et par-là les desordres cessèrent.

Marcellin & *Faustin* soutiennent, que cette Loi ne regardoit que les *Ursiniens*; mais *Damase* l'étendit aux *Lucifériens*, qui refusoient de communier avec les Evêques qui avoient signé la Confession de *Rimini*, & même avec tous ceux qui faisoient corps avec ces Evêques; faisoient des assemblées particulières, & avoient un Evêque particulier, nommé *Aurélien*. Mais, disent-ils, *Damase* se prévalant de la susdite Loi, les traita avec la même cruauté que les *Ursiniens*; desorte qu'ils ne s'assembloient plus que la nuit, sous la conduite d'un Prêtre nommé *Macaire*, de la sainteté & des austérités duquel on raconte des choses merveilleuses. Mais la nuit ne put les mettre à couvert de l'esprit persécuteur de *Damase*, dont les Clercs fondirent sur eux pendant qu'ils faisoient le service dans une maison particulière, dispersèrent l'assemblée, se saisirent de *Macaire*, le traînèrent avec eux sur des cailloux tranchans, dont il fut cruellement déchiré, & le tinrent enfermé le reste de la nuit. Dès qu'il fit jour,

(a) Cod. Theod. ap. pag. 21.

jour, on le mena devant le Juge, qui le trouvant obſtiné à rejetter la communion de *Damaſe*, l'exila; mais à peine fut-il arrivé à *Oſtie*, qu'il y mourut de ſes bleſſures (*a*). Les mêmes Auteurs ajoûtent, que *Damaſe* exila en même tems pluſieurs Prêtres *Catholiques*, & quelques particuliers, mais que malgré ſes efforts *Aurélien* finit ſes jours à *Rome* (*b*).

Vers ce tems-là, c'eſt-à-dire en 377, il ſe tint un grand Concile à *Rome*, où fut condamné le fameux *Apollinaire* Evêque de *Laodicée* en *Syrie*, avec ſes deux diſciples favoris, *Vitalis* & *Timothée*. *Apollinaire* avoit des talens au-deſſus du commun, une grande pénétration, & un ſavoir univerſel; il avoit d'abord ſoutenu l'Orthodoxie avec tant de zèle, qu'il en étoit compté, ſurtout par *Epiphane* & *Athanaſe*, un des principaux défenſeurs (*c*), & que *Philaſtorge* le mettoit au rang de *Baſile* & de *Gregoire de Nazianze* (*d*). Il lia une étroite amitié avec *Athanaſe*, lorſque ce Prélat, paſſant par *Laodicée*, s'en retournoit en *Egypte*, & il entretint toujours dans la ſuite correſpondance avec lui, ce qui lui attira l'excommunication de la part de *Gregoire* Evêque *Arien* de cette ville (*e*). Lorſque l'*Arianiſme* commença à prendre le deſſus, *Apollinaire* fut cruellement perſécuté, & enfin exilé par les Chefs du parti (*f*). *Baſile* lui écrivoit ſouvent, & il lui adreſſoit des lettres pour d'autres, où il témoignoit pour lui la plus haute eſtime (*g*). Il ex-

(*a*) Mar. & Fauſt. p. 65-69. (*b*) Id. ibid.
(*c*) Baſil. ep. 293. Epiph. 77. c. 24. Hier. vir. ill. c. 104.
(*d*) Suidas, pag. 373. (*e*) Soz. l. 6. c. 25.
(*f*) Nil. l. 1. ep. 257. (*g*) Baſil. ep. 82.

excelloit dans la connoiſſance des Ecritures; qu'il expliquoit publiquement à *Antioche*, où il eut *Jérôme* parmi le grand nombre de diſciples qui s'y rendoient de toutes parts pour l'entendre (*a*). Mais il n'étoit pas moins verſé dans les Sciences profanes, ſurtout en Poéſie; ce qui fut d'une grande utilité du tems de l'Empereur *Julien*. Car ce Prince ayant fait défenſe aux *Chrétiens* d'étudier les Auteurs *Payens*, *Apollinaire*, pour y ſupléer, compoſa pluſieurs Piéces à leur imitation, entr'autres un Poème contenant l'*Hiſtoire des Juifs* juſqu'au tems de *Saül*, & diviſé en XXIV. Livres, qu'il diſtingua, comme *Homère*, par les 24 Lettres de l'Alphabet (*b*). Il écrivit auſſi des Comédies, des Tragédies, des Vers Lyriques, &c. (*c*). *Sozomène* dit que cet Auteur égaloit les Anciens, & même qu'il les ſurpaſſoit, puiſqu'ils n'avoient excellé chacun que dans une choſe, & qu'il les égaloit tous (*d*). Quelques-uns lui attribuent la Tragédie de *Chriſt ſouffrant*, qui ſe trouve parmi les Oeuvres de *Gregoire de Nazianze*; mais il s'en faut bien qu'elle ne réponde à l'idée que *Sozomène* donne de lui. Sa Paraphraſe des *Pſeaumes* en vers hexamètres, eſt le ſeul Ouvrage entier qu'on ait de lui; c'eſt une traduction exacte & ſublime fort admirée des Connoiſſeurs (*e*). Sa Poéſie lui fut d'un grand ſecours pour accréditer ſon héréſie; car beaucoup de gens la reçurent, ſéduits par la douceur de ſes vers: en effet il compoſoit de beaux Cantiques ſur toutes ſortes de ſujets pieux, &

(*a*) Hier. ep. 65. (*b*) Soz. l. 5. c. 18. (*c*) Id. ib.
(*d*) Id. ib. (*e*) Voſſ. Poët. Græc. c. 9. p. 76. Bail. t. 6. p. 452-5.

& mis sur des airs convenables (*a*). *Grégoire de Nazianze* y fait sans doute allusion, quand il parle des Pseaumes des *Apollinaristes* à qui ceux de *David* avoient donné lieu, & de ces vers si admirés, qu'ils regardoient comme un troisième Testament (*b*). Ce fut pour arrêter les progrès qu'*Apollinaire* faisoit par ce moyen, que *Grégoire de Nazianze* s'adonna au même genre d'étude. Vers l'an 362 *Apollinaire* fut, à cause de sa piété & de son grand savoir, nommé à l'Evêché de *Laodicée* en *Syrie*, d'où l'on croit qu'il étoit, & où il avoit passé presque toute sa vie (*c*).

Apollinaire & ses sectateurs soutenoient que JESUS-CHRIST n'avoit d'humain que le corps, & que la Divinité lui tenoit lieu d'ame. Mais convaincus dans la suite que cette doctrine étoit combattue par plusieurs passages formels de l'Ecriture, ils abandonnérent ce point, & distinguèrent, avec quelques Philosophes, l'ame qui nous fait vivre, de l'intelligence par laquelle nous raisonnons; & refusant celle-ci à JESUS-CHRIST ils lui accordèrent la première (*d*). Ainsi, dit *St. Augustin*, ils lui accordoient l'ame des Bêtes & lui refusoient celle de l'Homme (*e*). Par-là ils évitoient l'absurdité qu'ils reprochoient à tort aux *Catholiques*, d'admettre deux natures opposées & distinctes, sans union ou subordination entr'elles (*f*). Les *Catholiques* admettoient à-la-vérité deux natures en JESUS-CHRIST, mais ils sou-

(*a*) Soz. l. 6. c. 25. (*b*) Naz. or. 52. p. 745.
(*c*) Soz. ib.
(*d*) Epiph. 77. c. 23. Theod. Hær. 4. c. 8. Ath. de incar. p. 615. Nem. l. 1. p. 710. Naz. orat. 46, p. 744.
(*e*) August. in Joan. hom. 47.
(*f*) Naz. or. 52. p. 749.

ſoutenoient qu'elles étoient unies de la même union, que les *Apollinariſtes* reconnoiſſoient entre la Chair & la Divinité. Ceux-ci accuſoient les *Catholiques* d'adorer l'homme, & les appelloient *Anthropolâtres*; les *Catholiques* à leur tour les appelloient *Sarcolâtres*, Adorateurs de chair (*a*). Les erreurs des *Apollinariſtes* ne ſe bornoient pas à l'ame de JESUS-CHRIST; car ils ſoutenoient que ſon corps, ſemblable aux autres en apparence ſeulement, étoit coëternel à la Divinité, & de la même ſubſtance que la Sageſſe éternelle (*b*). Il s'enſuivoit de-là, que ce corps étoit impaſſible & immortel, qu'il n'étoit ni pris ni né de la *Vierge Marie*; & que la naiſſance de JESUS-CHRIST, ſa paſſion, ſa mort & ſa réſurrection, étoient de pures illuſions, ou bien que la Divinité étoit paſſible. Ces deux abſurdités furent enſuite adoptées par les différentes Sectes en quoi les *Apollinariſtes* ſe partagèrent (*c*).

Cette héréſie avoit paru dès l'an 362, & avoit été condamnée, la même année, au Concile d'*Alexandrie*. Elle commença en 373 à faire grand bruit dans l'Egliſe, mais on n'en connoiſſoit pas encore l'Auteur; car *Apollinaire* étoit ſi éloigné de ſe déclarer, que dans pluſieurs lettres qu'on a de lui, il appuye la réfutation de ſes erreurs, & approuve la doctrine oppoſée (*d*). Ainſi, en condamnant publiquement ce qu'il favoriſoit ſous main, il trompa la vigilance d'*Athanaſe*.

(*a*) Niſ. in Apol. l. 2. p. 47. Naz. car. 146.

(*b*) Athan. ad Epiph. 582. Aug. perſev. c. 24. & Hær. 55. Theod. l. 5. c. 3. Naz. or. 51.

(*c*) Ath. ib. p. 583. Naz. or. 46. Nil. l. 1. ep. 257. Theod. l. 5. c. 3.

(*d*) Leont. p. 1031-32-35.

thanaſe même, qui en réfutant ſes erreurs, ne le nomme point, & ne paroît pas même l'avoir ſoupçonné; car il recommanda *Timothée*, l'un de ſes diſciples favoris, à *Damaſe*, comme un homme dont l'orthodoxie n'étoit pas douteuſe (*a*).

Damaſe aſſembla un grand Concile à *Rome*, où l'on condamna les erreurs d'*Apollinaire*, mais ſans faire mention de lui, ni d'aucun autre, comme en étant l'auteur. L'année même que *Damaſe* avoit condamné la Doctrine d'*Apollinaire*, il s'en laiſſa impoſer par un de ſes diſciples nommé *Vitalis*. C'étoit un Prêtre de l'Egliſe d'*Antioche*, & de la Communion de *Meletius*, qui lui avoit conféré les Ordres; mais renonçant enſuite à ſa Communion, il ſe joignit à *Apollinaire*, & étant en grande eſtime parmi le Peuple, il en entraîna un grand nombre dans ce parti; on les appella *Vitaliens*, deſquels *Apollinaire* le fit Evêque quelques années après, ajoûtant ainſi un quatrième parti aux trois qui diviſoient déjà l'Egliſe d'*Antioche*, ſavoir, les *Ariens*, les *Pauliniens*, & les *Méléciens* (*b*). Avant que de lever le maſque, il voulut être admis, avec les ſiens, à la Communion de *Paulin* d'*Antioche* & de *Damaſe*. Pour cet effet il entreprit le voyage de *Rome* en 375. Comme il avoit été ſoupçonné, & même accuſé d'*Apollinariſme*, *Damaſe*, avant que de l'admettre à ſa Communion, exigea de lui une Confeſſion de foi, qu'il lui donna ſignée de ſa main, mais conçue en termes équivoques. *Damaſe* s'en contenta,

(*a*) Ib. p. 1042.
(*b*) Ep. 77. c. 20. Theod. l. 5, c. 4. Soz. l. 6. c. 25. Chron. Alex. p. 688.

ta, & le renvoya avec des lettres à *Paulin*, pour qu'il le reçût à la Communion de l'Eglise d'*Antioche* (*a*). Mais découvrant bientôt après la supercherie, ou de lui-même, ou par d'autres, il écrivit une autre lettre à *Paulin*, par le Prêtre *Pétrone*, & puis une troisième (*b*), avec une Confession de foi dressée par un Concile assemblé exprès, le priant de n'admettre à sa Communion, que ceux qui signeroient cette Confession & celle de *Nicée* (*c*) Le Concile de *Chalcedoine* fait sans-doute allusion à cette Pièce, quand il loue *Damase*, d'avoir marqué dans ses lettres à *Paulin*, les règles que tous les *Catholiques* devroient suivre, en raisonnant sur le mystère de l'Incarnation (*d*). *Baronius* oubliant ici l'infaillibilité, dit qu'il n'est pas surprenant que *Vitalis* en imposât à *Damase*, puisqu'il en avoit imposé, par la même Confession de foi, à *Gregoire de Nazianze* même, qui regardoit les *Apollinaristes* comme frères (*e*). Cependant *Vitalis*, refusant de souscrire à la Confession de foi envoyée par *Damase*, ne fut point admis à la Communion de *Paulin*; sur quoi il leva le masque, renonça publiquement à la Communion de *Damase* & de *Paulin*, & accepta, au mépris des Canons, le titre & la dignité d'Evêque d'*Antioche*, que lui offrit *Apollinaire*. Il déclara en même tems exclus de sa Communion quiconque croiroit que JESUS-CHRST avoit une ame humaine & un entendement humain; ce qui étoit se séparer lui-même

(*a*) Epiph. l. 77. c. 20. Theod. l. 5. c. 4. Naz. or. 51.
(*b*) Vet. Rom. Eccles. mon. collect. p. 181.
(*c*) Ib. p. 180. & Theod. l. 5. c. 10.
(*d*) Concil. l. 4. p. 826. (*e*) Naz. or. 51.

me de la Communion de l'Egliſe univerſelle (*a*). Il ſe paſſa bien du tems avant qu'on crût dans l'Egliſe qu'*Apollinaire* étoit l'auteur de ces principes ; on ne s'en fioit pas même à ſes diſciples ; on aimoit mieux ſuppoſer qu'ils ne comprenoient pas les penſées ſublimes de ce grand-homme (*b*). Mais quand il n'y eut plus lieu d'en douter, tout le Parti *Catholique* en prit l'allarme (*c*). Quand *Epiphane* écrivit contre les *Apollinariſtes*, il ſavoit bien qu'*Apollinaire* étoit l'auteur de cette Secte, puiſqu'il lui reproche le ſchiſme qu'elle faiſoit dans l'Egliſe ; cependant il parle de lui avec reſpect, & paroît croire qu'on avoit mis ſur ſon compte beaucoup de choſes dont il étoit innocent (*d*).

Le Schiſme que l'Etabliſſement d'un nouvel Evêque cauſa dans l'Egliſe d'*Antioche*, s'étendit à la plupart des autres Egliſes, ſur leſquelles *Apollinaire* établit des Evêques de ſa Secte, qui faiſoient des Aſſemblées ſéparées, pratiquoient des Rites différens, & avoient des Cantiques de ſa compoſition, contenant ſa doctrine en ſubſtance, qu'ils avoient introduits en la place des Hymnes Sacrés qu'on avoit coutume de chanter au Service Divin (*e*). Les queſtions embarraſſantes que ſes Emiſſaires faiſoient continuellement touchant l'Incarnation, jettoient tant de confuſion dans les eſprits, que la plupart commencèrent à douter de la vérité de ce myſtère (*f*). Leurs objections ſembloient n'avoir pour but que d'exciter des idées impropres, & de ſouil-

(*a*) Theod. l. 5. c. 4. Facund. l. 4. c. 2.
(*b*) Nil. ep. 257. (*c*) Baſil. ep. 293. Epiph. 77. c. 34.
(*d*) Id. 66. c. 20, 77. c. 2
(*e*) Baſil. ep. 293. Soz. l. 6. c. 25. (*f*) Baſil. Ib.

ſouiller l'imagination des perſonnes chaſtes ; car ils diſoient que le corps de JESUS-CHRIST coëternel à la Divinité, avoit ſimplement été introduit dans le Monde par la voye de la *Vierge Marie* ( ). Leur Doctrine trouvoit beaucoup d'approbateurs, & la plupart de ceux qui liſoient leurs Livres, ſe dégoûtoient de l'ancienne & ſimple doctrine de l'Egliſe (*b*). C'eſt-pourquoi *Baſile* & quelques autres Evêques orthodoxes d'*Orient*, non contens de déclamer contre ce mal de vive voix & par écrit, députèrent deux Prêtres à *Damaſe*, & aux autres Evêques d'*Occident*, pour les prier de condamner ſans délai les *Apollinariſtes*, & *Apollinaire* même, puiſqu'il s'étoit enfin déclaré l'auteur de la nouvelle Secte (*c*). On aſſembla donc, l'année ſuivante, un grand Concile à *Rome*, où *Apollinaire* fut condamné & dépoſé, avec ſes deux principaux diſciples, *Vitalis* Evêque des *Apollinariſtes* d'*Antioche*, & *Timothée*, Evêque de *Béryte* en *Phœnicie* (*d*). Le même Concile décida que JESUS-CHRIST étoit vrai Dieu & vrai Homme ; & que quiconque diroit qu'il manquoit quelque choſe, ſoit à ſon humanité ou à ſa divinité, étoit déclaré ennemi de l'Egliſe (*e*). *Damaſe* fit auſſi condamner au Concile la Confeſſion de foi ambigue par laquelle *Vitalis* l'avoit trompé. Surquoi *Gregoire de Nazianze* obſerve que *Damaſe* ne les traita avec tant de ſévérité, que parce qu'ils avoient abuſé de ſa ſincérité & de ſa candeur, pour le tromper

(*a*) Naz. or. 46, & 5. Nil. l. 1. ep. 257.
(*b*) Baſil. ep. 74. (*c*) Id. ibid.
(*d*) Ruff. l. 2. c. 20. Soz. l. 6. c. 25.
(*e*) Ruff. ib. Theod. p. 719. Concil. t. 3. p. 741. Leon. Sulp. p. 1042. Phot. p. 251.

per (*a*); par où il reconnoît qu'on en pouvoit imposer au Pape en matière de Foi : preuve que l'infaillibilité qu'il reclame aujourd'hui, étoit alors inconnue dans l'Eglise.

Baronius s'est trompé d'après *Ruffin*, en disant que l'hérésie d'*Apollinaire* fut condamnée, la première fois, à ce Concile (*b*), puisqu'elle l'avoit été longtems auparavant par *Athanase*, *Basile*, & *Epiphane*; & par le Concile d'*Alexandrie*, en 362. à moins qu'il n'ait simplement voulu dire, que ces erreurs furent d'abord condamnées par le Concile de *Rome*, sous le nom & avec la personne d'*Apollinaire*. *Baronius* se trompe encore, quand il dit que *Damase* condamna toutes les erreurs d'*Apollinaire*, & par conséquent l'opinion des *Millénaires*, qui étoit que CHRIST reviendroit sur la Terre, où il régneroit mille ans sur les Fidèles, avant la fin du Monde. Cette opinion fut d'abord mise au jour en 118 par *Papias* Evêque d'*Hiérapolis*, tenu pour saint par l'*Eglise Romaine* (*c*). Il déclare en quelques fragmens de ses Oeuvres, conservés par *Eusèbe* (*d*), que vivant près des tems Apostoliques, il s'étoit soigneusement attaché à recueillir des disciples des Apôtres ce qu'ils avoient dit ou fait, dont les Ecrits sacrés ne parloient point. C'est par ce moyen qu'il avoit appris la doctrine en question, qui sur l'autorité de cette tradition (*e*), appuyée par quelques passages de l'*Apocalypse* (*f*), & par un texte de *St. Paul*, étoit

(*a*) Greg Naz. or. 52. (*b*) Ruff. ibid.
(*c*) Martyrol. Rom. 22. febr. (*d*) Euseb. l. 3. c. 32.
(*e*) Ibid. (*f*) Apoc. XX.

étoit suivie par les plus pieux & les plus savans personnages de ces tems-là, entr'autres par *Irenée* & *Justin Martyr*. Et cependant cette doctrine est réputée hérétique par *l'Eglise Romaine*, pendant que d'ailleurs elle met de niveau avec l'*Ecriture*, des Traditions bien moins respectables. C'est à ses Défenseurs à justifier cette conduite.

Pour revenir à *Apollinaire*, il est certain qu'il étoit *millénaire*, mais il ne l'est pas moins que cette Doctrine ne fut point condamnée par le Concile de *Rome* (*a*), puisque, depuis ce tems-là, plusieurs personnages célèbres dans l'Eglise l'ont professée, entr'autres *Sulpice Sévère*, sans être pour cela taxés d'hérésie. Au-reste la sentence du Concile de *Rome* prononcée contre *Apollinaire* & ses disciples, fut confirmée par un autre Concile tenu la même année à *Alexandrie* (*b*), par un Concile œcuménique assemblé à *Constantinople* en 381, & par le Concile d'*Antioche* en 379. (*c*). Cependant les *Apollinaristes*, quoique condamnés & déposés par tous les Conciles (*d*), tinrent bon jusqu'à ce que l'Autorité Civile s'en mêlât. Car *Théodose* ayant, à la requête de *Nectarius* Evêque de *Constantinople*, publié une Loi, en date du 10 Mars 388, par laquelle il étoit défendu aux *Apollinaristes* de tenir des Assemblées, d'avoir des Ecclésiastiques ou des Evêques, & de demeurer dans les Villes (*e*); & cette Loi ayant été exécutée à la rigueur, surtout contre les Chefs du parti, qui furent

(*a*) Bar. ad ann. 118. n. 2. & 373. n. 14.
(*b*) Ruff. l. 2. c. 20.
(*c*) Cod. Theod. p. 99. Prædestin. de hær. c. 55.
(*d*) Naz. ep. 77. (*e*) Cod. Theod. 16. t. 5. l. 14. p. 130.

rent exilés & relegués dans les Déſerts, ils furent bientôt réduits à un très-petit nombre; ſur quoi *Théodote*, Evêque d'*Antioche* depuis 416 juſqu'à 428, ſe rendant à leurs prières, les reçut à la Communion de l'Egliſe (*a*). Mais comme ils avoient moins cédé à la force des raiſons qu'à la violence de la perſécution, ils continuèrent dans les mêmes ſentimens, & ils les répandoient ſecrètement (*b*). C'eſt de ces *Apollinariſtes* déguiſés que vint enſuite l'héréſie des *Eutichiens* & des *Monothélites*, dont on parlera ci-après (*c*). De-là vient que par un Edit de 455. l'Empereur *Marcien* déclara que les *Eutichiens* étoient *Apollinariſtes*, & par conſéquent ſujets aux mêmes peines (*d*). *Apollinaire* mourut en 392, & perſévéra juſqu'à la fin dans ſes ſentimens, & dans tous les dehors d'une vie ſainte & exemplaire (*e*).

Pendant que *Damaſe* & les autres Evêques d'*Occident* ne ſongeoient qu'à éteindre l'*Apollinariſme*, & à rétablir la paix dans l'Egliſe d'*Orient*, *Urſinus* profita de cette occaſion pour ſoutenir ſes droits; & s'étant rendu ſecrètement à *Milan*, il s'y joignit aux *Ariens*, qui lui promirent de le ſoutenir de toutes leurs forces (*f*). Mais *Ambroiſe* Evêque de cette Ville, & qui veilloit ſoigneuſement ſur ſon Troupeau, s'étant apperçu de leurs pernicieux deſſeins, en donna

(*a*) Soz. l. 6. c. 26. Theod. l. 5. c. 3.
(*b*) Theod. l. 5. c. 3.
(*c*) Leo, ep. 134. c. 2. Pet. dog. t. 4. p. 24.
(*d*) Conc. t. 4. p. 886-7.
(*e*) Hier. vir. ill. c. 104. Nil. l. 1. ep. 257. Greg. Nil. in Ephr. tom. 3. p. 609. (*f*) Ambr. ep. 4.

ma auſſi-tôt avis à *Gratien*, qui relegua *Urſinus* à *Cologne* (*a*). Mais tout exilé qu'il étoit, ſes Partiſans n'étoient pas oiſifs. Voyant que *Gratien*, qui avoit ſuccédé à ſon Pere *Valentinien* I. en 375. protégeoit fortement *Damaſe*, & que dans cette circonſtance il ſeroit inutile de ſolliciter le retour d'*Urſinus*, ils tâchèrent de trouver moyen de faire perdre à *Damaſe* la *faveur* de l'Empereur. Ils ſubornèrent donc un *Juif*, qui après s'être fait *Chrétien* étoit retourné au *Judaiſme*, & qui accuſa *Damaſe* d'un crime ſi abominable, que les Anciens ne l'ont pas nommé. Mais l'Empereur étant entré lui-même dans l'examen de la cauſe, découvrit bientôt l'innocence de l'accuſé, & la malice de l'accuſateur; ainſi il juſtifia le premier, & relegua l'autre dans un coin de l'*Eſpagne* (*b*).

Ce ne fut pas-là la ſeule inquiétude qu'eut alors *Damaſe*. On a vu que *Valentinien* avoit transféré du Magiſtrat Civil à l'Evêque de *Rome*, le pouvoir de juger les Evêques, du-moins ceux qui étoient enveloppés dans le ſchiſme d'*Urſinus*. Mais pluſieurs Evêques, qu'il avoit dépoſés, ſe maintenoient dans leurs Evêchés, au mépris de ſa ſentence, & de l'autorité de l'Empereur, entr'autres l'Evêque de *Parme*, & *Florentius* Evêque de *Pavie* (*c*). Les *Donatiſtes* même, malgré les Loix ſévéres faites contre eux par pluſieurs Empereurs, avoient pris pied en *Italie*, & s'étoient établis juſques dans *Rome* même, où on les appelloit *Montanenſes*, & *Rupenſes*, à cauſe d'une Egliſe qu'ils avoient dans les

(*a*) Cod. Theod. ap. 82. 92.
(*b*) Cod. Theod. ap. p. 84-92. (*c*) Ibid. p. 82-93.

les montagnes, parmi des rochers (*a*). Ils avoient leur Evêque, soit qu'on leur en envoyât d'*Afrique*, soit qu'il en vînt des Evêques pour les ordonner. *Claudien* qui les gouvernoit alors, étoit leur cinquième Evêque de *Rome* (*b*). L'Empereur ordonna qu'on le renvoyât en *Afrique*, d'où il étoit venu. Mais quoiqu'on l'eût souvent maltraité pour l'obliger à s'en retourner, il ne put jamais se résoudre à abandonner son Troupeau; il resta donc à *Rome*, où il en pervertissoit autant qu'il pouvoit, & rebatisoit tous ceux qu'il avoit pervertis (*c*). Pour arrêter un si grand mal, les Evêques d'*Italie* eurent recours à *Gratien*, & le prièrent d'ordonner que la Loi, qui mettoit les autres Evêques sous la jurisdiction de celui de *Rome*, & qu'il avoit faite lui-même avec son Père, fût mise en exécution. Il est probable qu'en publiant cette Loi, l'Empereur n'avoit eu d'autre dessein, que de confirmer à l'égard de l'Evêque de *Rome*, les Canons de l'Eglise, qui établissoient le Métropolitain & son Conseil, Juge des Evêques de sa Province en Matières Spirituelles. Mais les Evêques assemblés à *Rome*, essayèrent d'étendre l'autorité du Pape fort au-delà des bornes que l'Empereur & l'Eglise lui avoient prescrites. Car dans leur lettre à *Gratien*, ils lui proposent ces règlemens comme nécessaires à la tranquillité de l'Eglise. I. Que si un Evêque, après avoir été condamné par l'Evêque de *Rome*, ou par

(*a*) Opt. l. 2. p. 49. Aug. de Unit. c. 3. t. 7. & ep. 165. Hier. Chron. (*b*) Opt. l. 2. p. 49.
(*c*) Cod. Theod. ap. p. 83, 84.

par d'autres Evêques *Catholiques*, présumoit de garder son Eglise, il seroit banni du territoire de la Ville où il auroit siégé. II. Que ceux, qui après avoir été duement cités à comparoître devant les Evêques, refuseroient de le faire, seroient contraints par le Préfet d'*Italie* de se rendre à *Rome*, pour y être jugés. III. Que si l'accusé résidoit dans une Province éloignée, il seroit obligé, par les Juges du lieu, à comparoître devant son Métropolitain, & si le Métropolitain étoit suspect de partialité, il auroit la liberté d'en appeller à *Rome*, ou à une Assemblée de quinze Evêques du voisinage; mais si l'accusé étoit lui-même Métropolitain, il se rendroit à *Rome*, où il comparoîtroit devant tels Juges que l'Evêque de *Rome* trouveroit à propos de nommer; & lorsqu'il seroit condamné selon ces formalités, il acquiesceroit à la sentence (*a*). Ils demandoient pour l'Evêque de *Rome* en particulier, *qu'étant au-dessus des autres, à cause des prérogatives du Siège Apostolique, quoique leur égal quant au Ministère*, il ne fût pas obligé à comparoître devant le Magistrat Civil, puisque les autres en étoient exempts, mais devant un Concile; ou que l'Empereur voulût se réserver la connoissance des choses dont il s'agiroit, laissant aux Juges ordinaires d'examiner les faits & les témoins, mais non pas l'autorité de prononcer la sentence (*b*). On ne sait point ce que l'Empereur répondit au Concile, mais dans un Rescrit adressé à *Aquilinus*, après avoir récapitulé les chefs de la lettre, & avoir reprimandé ses Officiers, pour avoir négligé de faire exécuter les Loix

(*a*) Ibid. p. 85-87. (*b*) Ibid. p. 87-89.

Loix de l'Empereur, il confirme le Reſcrit adreſſé à *Simplicius*, dont nous avons parlé ; ordonne que l'Evêque de *Parme*, *Florentius* de *Ponzol*, & *Claudien le Donatiſte*, avec tous ceux qui ſeroient condamnés par les Conciles, comme perturbateurs de la paix de l'Egliſe, ſeroient chaſſés de leurs Diocèſes, & bannis à cent miles de *Rome* : il accorde toutes les demandes du Concile à l'égard des Evêques, mais il ordonne que les Evêques de *Rome* n'agiſſent point ſans l'avis de cinq Evêques ; enfin, il défend de recevoir, contre les Evêques, les accuſations de gens d'un mauvais caractère (*a*) ; mais il ne dit rien de ce que le Concile demandoit pour l'Evêque de *Rome* en particulier.

De ces Pièces, qui ſubſiſtent aujourd'hui, il paroît inconteſtablement, que l'Evêque de *Rome* n'avoit point d'autre prérogative que le rang, en qualité de Métropolitain de tout l'Empire : c'eſt uniquement à cet égard que les Evêques de ce Concile le reconnoiſſent *au-deſſus d'eux* ; & il paroît, qu'en ſe diſant ſes égaux quant au Miniſtère, ils ont voulu l'empêcher de pretendre à toute autre ſupériorité. Quelle n'eût pas été leur ſurpriſe, ſi *Damaſe*, en entendant cet endroit de leur Requête à l'Empereur, eût proteſté contre, & leur eût déclaré : *Que toute puiſſance lui étoit donnée au Ciel & ſur la Terre ; que bien loin d'être ſes égaux, ils n'étoient, non plus que tous les autres Evêques, que ſes Députés & ſes Commis ; & que tout ce qu'ils avoient de puiſſance, d'autorité, & de juriſdiction, dérivoit de ſa plénitude !*

(*a*) Ibid. p. 90, 91.

de! Ils l'auroient regardé comme un cerveau dérangé; & cependant c'eſt ainſi que penſent ſes ſucceſſeurs, ce ſont-là leurs propres expreſſions (a); deſorte que c'eſt être hérétique aujourd'hui, de ne pas croire ce que c'auroit été au IV. Siècle une pure folie d'affirmer. Il auroit peut-être paru encore plus étrange à ce Concile, tout prévenu qu'il étoit en faveur de *Damaſe*, ſi au-lieu de les remercier d'avoir demandé pour lui, qu'il ne fût pas jugé par le Magiſtrat Civil, mais par un Concile, ou par l'Empereur lui-même, il les eût cenſurés ſévérement de ce qu'ils auroient ignoré ſon droit inhérent, en vertu duquel *tous les hommes devoient être jugés par lui, pendant qu'il n'étoit lui-même ſoumis à la juriſdiction d'aucun* (b); *les plus grands Monarques étoient ſes Vaſſaux & ſes Eſclaves, & lui étoit le Roi des Rois, le Monarque du Monde, le ſeul Seigneur & Gouverneur, tant pour le ſpirituel que pour le temporel* (c); *il étoit établi Prince ſur toutes les Nations & ſur tous les Royaumes* (d); ſa puiſſance au-deſſus de toute puiſſance (e), perſonne ne pouvant être ſauvé *ſans lui être aſſujetti* (f). Ce ſont pourtant-là les idées de ſes Succeſſeurs, & les propres termes dont ils ſe ſont ſervis pour les exprimer. Dans le Siècle dont il s'agit, on les auroit regardées comme les extravagan-

(a) Bellarm. de Summ. Pont. l. 4. c. 24. Aug. Triumph. de poteſt. Eccl. in præf. ad Johan. XXII. Concil. Later. ſub Leo. X.

(b) Grat. diſt. 40. c. 6.

(c) Bonif. VIII. in ap. ad Mart. Polon. & Concil. Vien. p. 969.

(d) Pius V. in Bull. apud Cam. ad ann. 1570.

(e) Sext. V. in Bull. contr. Henr. Navar.

(f) Bonif. VIII. extrav. com. l. 1. tit. 8. c 1.

gances d'un cerveau dérangé ; mais aujourd'hui l'*Eglise Romaine* les tient pour des oracles, & les a insérées dans ses Canons. *Bellarmin* avoue que dans le IV. Siècle, le Pape dépendoit encore des Empereurs & du Magistrat Civil, sans qu'il y eût la moindre distinction entre lui & les autres Sujets; mais selon lui, *cette sujettion étoit extorquée par les Empereurs, parce qu'ils ne connoissoient pas encore la puissance du Pape* (*a*). Mais elle étoit également inconnue à tout le monde, puisque pas un des Ecrivains de ces tems-là n'en a parlé, même en décrivant, comme quelques-uns ont fait, l'état de l'Eglise de leur tems, & en rapportant les Coutumes, les Loix, & les Usages d'alors. Mais d'ailleurs, comment les Empereurs pouvoient-ils ignorer la puissance des Papes, si c'étoit un des principaux dogmes de la *Religion Chrétienne*, dont ils faisoient profession ? Etoit-ce par timidité, que *Damase* & ses prédécesseurs n'osoient déclarer au monde la puissance dont ils étoient revêtus ? Et puisque l'Empereur ordonne à l'Evêque de *Rome* de ne point juger une cause sans l'avis de cinq de ses Collègues, il est clair qu'il n'ignoroit pas moins l'infaillibilité que la puissance du Pape.

Le Concile de *Rome* ne se fut pas plutôt séparé, que les partisans d'*Ursinus* commencèrent à exciter de nouveaux troubles dans la Ville, en animant les *Payens* contre *Damase*, l'accusant en même tems de choses, dit le Concile d'*Aquilée*, *qu'un Evêque ne peut pas prononcer, & qu'un Empereur, tel que* Gratien, *ne pouvoit pas entendre* (*b*). *Anastase* rapporte qu'il fut accusé

P 5

(*a*) Bell. ap. p. 202. (*b*) Amb. ep. 11.

cusé d'adultère par les deux Diacres *Concorde* & *Calliste* (*a*); & c'est assez ce que le Concile donne à entendre. *Gratien* fut informé de l'accusation (*b*), mais on ignore ce qu'il fit dans cette circonstance. Les Pontificaux, & la plupart des Auteurs modernes disent, que l'Empereur renvoya la cause au Concile alors assemblé à *Aquilée*, & que *Damase* y fut déclaré innocent. Mais il est plus probable que l'Empereur laissa tomber l'accusation, à la sollicitation des Evêques de ce Concile, qui lui représentèrent que s'il prêtoit l'oreille aux calomnies d'*Ursinus*, il donneroit lieu à des brouilleries sans fin; qu'outre cela c'étoit un homme avec qui ils ne pouvoient pas avoir de communication, qui avoit tenu une conduite scandaleuse, s'étoit joint aux *Ariens*, & avoit entrepris de troubler la paix de l'Eglise de *Milan* (*c*).

(*a*) Anast. c. 38. (*b*) Cod. Theod. ch. p. 104.
(*c*) Ambr. ep. 4.

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITTE'RAIRES

De la GRANDE-BRETAGNE & d'IRLANDE.

ON continue à répondre aux Lettres de Milord *Bolingbroke*, pour empêcher les pernicieux effets que pourroit produire un Ouvrage aussi insinuant, sur l'esprit de beaucoup de gens prévenus d'ailleurs en faveur de cet habile & illustre Ecrivain. C'est à quoi tendent les deux Livres suivans. Le premier est intitulé: *Reflexions on the late Lord* Bolingbroke's *Letters* &c. C'est-à-dire: *Réflexions sur les Lettres de feu* Milord Bolingbroke, *sur l'étude & l'usage de l'Histoire; principalement en ce que ces Lettres ont de rélatif au Christianisme*

ne & aux Saintes Ecritures. Avec des remarques sur quelques passages touchant les conséquences de la dernière révolution, & l'état des choses sous le Gouvernement présent. Par Jean Leland, *Docteur en Théologie.* 8. *chez* Dod. L'Auteur, qui ne le cède point en savoir & en habileté à son Antagoniste, tâche d'abord de déprévenir les Lecteurs de Milord *Bolingbroke*, en faisant remarquer qu'il régne, d'un bout à l'autre de ses Lettres, un grand fond de vanité & beaucoup de suffisance; un air d'autorité, un ton décisif, & une grande affectation de nouveauté, qui doit naturellement le rendre suspect. Il passe ensuite à ses remarques, qu'il range sous trois chefs. Il examine en premier lieu, les réflexions sévéres que Milord a faites sur les plus fameux Antiquaires, Chronologistes, Critiques, Grammairiens, Philosophes &c. pour qui il marque un souverain mépris, sans s'appercevoir que c'est vouloir ramener les Siècles barbares des *Gots*, des *Vandales* & des *Sarasins*, & approuver leurs ravages littéraires. Mr. *Leland* examine, en second lieu, ce qui regarde les monumens sacrés de la Religion. Et après avoir exposé le dessein général de Milord, il entre dans le détail des raisons qu'il a avancées pour affoiblir l'autorité de l'histoire du V. Testament, & fait voir qu'elles se réduisent toutes à de purs sophismes; n'y ayant rien qui puisse persuader que les *Juifs* soient les inventeurs de cette histoire. Mais ce que l'Auteur répond à ce que Milord a avancé contre la vérité du N. T. mérite surtout d'être lu. Enfin il fait voir, dans le troisième article, qu'il y a bien moins de vérité dans ce que Milord a dit contre le Gouvernement présent, que de dépit & de malignité.

L'autre Livre, qui tend au même but, est intitulé: *A Vindication of the Evidences and Authenticity of the Gospels* &c. C'est-à-dire: *Défense des preuves & de l'authenticité des Evangiles, contre les objections de*

feu

feu Milord Bolingbroke, *dans ſes Lettres ſur l'étude & l'uſage de l'Hiſtoire. Par* P. Whalley *Vicaire du St. Sépulcre dans* Northampton, *& ci-devant Membre du Collège de S. Jean Baptiſte à* Oxford. 8. *chez* Rivington. Après avoir fait ſentir, que c'eſt réduire l'inſpiration à rien, que de la réduire à de certains tems, & à quelques circonſtances particuliéres, Mr. *Whalley* ſe borne à réfuter les principales objections de Milord contre le N. T. eſtament, entr'autres, celle qui eſt priſe de ce que les paſſages cités par les Pères du premier Siècle, ne ſe trouvent point littéralement dans les exemplaires d'aujourd'hui. Sur quoi l'Auteur remarque, que les Anciens avoient coutume de ne citer que le ſens, ſans s'attacher à la lettre des paſſages; & il le prouve par un grand nombre d'exemples. Il eſt vrai qu'il y a eu de faux Evangiles, mais ils n'ont paru que dans le deuxième Siècle, & ils ne ſauroient invalider l'autenticité des véritables, qui étoient dès le commencement en poſſeſſion de la confiance des Egliſes *Chrétiennes*. Or comme c'eſt ſur la bonne foi des Hiſtoriens que nous croyons que les faux Evangiles ont exiſté, c'eſt auſſi ſur leur témoignage que nous croyons aux véritables. Voilà un échantillon des argumens de l'Auteur, à l'égard des preuves extérieures des 4. Evangiles. Delà il paſſe aux preuves intérieures, qui réſultent du ſtile, de la compoſition, & de la narration.

S'il manquoit quelque choſe à ces deux réponſes, on pourroit y ſupléer abondamment par le moyen du Livre ſuivant, dont nous annonçons avec plaiſir la continuation (a): *The Credibility of the Goſpel-hiſtory.* Part. II. *Or the principal facts* &c. C'eſt-à-dire; *La crédibilité de l'Hiſtoire Evangélique. II. Partie. Ou les principaux faits du Nouveau Teſtament confirmés par des paſſages d'anciens Auteurs, qui ont été contempo-*

rains

(a) Voy. Bibl. Raiſ. Tom. XLVI. Part. I. p. 230.

rains de Jésus-Christ, ou de ses Apôtres, ou qui ont vécu à peu près dans le même tems. Tom. IX. *Par* Nathan. Lardner, *Docteur en Théologie.* A Londres, *chez* Noon, Naugh, *&* Buckland. 8. Ce Tome contient l'histoire d'*Apollinaire*, *Basile*, *Gregoire de Nazianze*, *Ephraïm* de *Syrien*, *Didime* d'*Alexandrie*, *Ambroise* Evêque de *Milan*, des *Priscillianistes*, & de plusieurs autres, avec leurs témoignages à l'égard des livres du N. T. L'Auteur finit par une critique de ce que Mr. *Bower* a avancé dans son *II. Tome de l'Histoire des Papes*, touchant les *Manichéens*; en donnant crédit aux imputations odieuses du Pape *Léon*, sans faire attention à ce que Mr. *de Beausobre* a dit dans son excellente *Histoire du Manichéisme*, ni à ce qu'en a écrit Mr. *Lardner* lui-même dans son VI. Tome. Celui-ci fait voir, par les Auteurs les plus dignes de foi, que toutes les infamies attribuées à cette secte ne sont que des calomnies, inventées pour rendre odieux des gens capables de séduire beaucoup de monde, par leur extérieur composé, & l'austérité de leur vie.

Voici encore un Livre extrêmement goûté par ceux qui s'intéressent à la défense du Christianisme: *Remarks on Ecclesiastical History.* &c. C'est-à-dire: *Remarques sur l'Histoire Ecclésiastique. Par* Jean Jortin, *Maître-ès-Arts. Chez* C. Davis *dans Holborne* &c. 8. Tom. II. En annonçant le premier volume de cet excellent Ouvrage nous nous étendimes suffisamment sur le plan de l'Auteur. Ce second Tome roule principalement sur les miracles. Après avoir exposé, en peu de mots, les argumens dont on se sert pour établir la vérité des miracles de J.C., il dit qu'ils étoient tout à la fois prophétiques, emblématiques & figuratifs. C'est ce que l'Auteur explique fort ingénieusement, en passant en revue tous les miracles du Sauveur. Outre qu'ils étoient tous des bienfaits signalés, tous convenables à son carac-

tère

tère & à sa mission, ils prophétisoient les grands événemens du *Christianisme*; c'étoient des emblêmes qui exprimoient les desseins de JESUS-CHRIST, des figures qui représentoient les grands bénéfices qu'il étoit venu conférer aux hommes. Cela supposé, Mr. *Jortin* remarque fort judicieusement, que si JESUS-CHRIST n'a jamais fait de miracles, il faut que ses Disciples ayent été bien habiles, quoique sans étude, d'en inventer qui convenoient si bien au caractère que leur Maître avoit pris, & en même tems très-heureux d'en avoir supposé, qui sembloient figurer des événemens qui se sont accomplis dans la suite. Enfin l'Auteur recapitule les preuves de la Religion, & en fait 12. Articles. 1. CHRIST a été prédit par les Prophètes. 2. Il connoissoit le cœur de l'homme. 3. Il étoit Prophète lui-même. 4. Il a fait divers miracles. 5. Il n'est jamais tombé dans l'erreur. 6. Il a conféré à ses Disciples le don des miracles. 7. Sa doctrine est simple & pure, & tend à rendre les hommes plus sages & meilleurs. 8. Le *Christianisme* ne pouvoit d'abord s'étendre sans le secours des miracles. 9. JESUS-CHRIST a donné dans sa vie, & dans sa mort, l'exemple de toutes les vertus. 10. Il n'a point eu de Rival jusques à présent, qui ait opposé prophétie à prophétie & miracles à miracles.

Pour ce qui est des miracles, qu'on prétend avoir été faits depuis les Apôtres, il croit qu'il est probable qu'il s'en est fait jusqu'à l'an de J. C. 107. Peut-être s'en est-il fait depuis, mais il en doute; & il ajoûte que tout miracle cesse de l'être pour nous, dès que nous n'avons pas de preuves suffisantes pour le croire.

Ceux qui se sentiront disposés à croire les miracles en question, sans être trop scrupuleux sur les preuves, pourront trouver leur compte dans l'Ouvrage suivant: *A View of the expediency and credibility of miraculous powers among the primitive Christians* &c.

C'est

C'eſt-à-dire : *Expoſition de la convenance & de la crédibilité des dons miraculeux parmi les premiers* Chrétiens, *depuis la mort des Apôtres. Dans une exhortation adreſſée au Clergé de l'Archidiaconie de* Sudbury, &c. *Par* J. Chapman, *Docteur en Théologie. 4.* chez Birt. L'Auteur tâche de prouver, dans ſa première partie, que le ſimple deſſein de la Religion *Chrétienne*, & l'état du *Paganiſme* dans l'Empire *Romain*, fourniſſent, *a priori*, une forte préſomption, qui approche beaucoup d'une certitude morale, pour la continuation de quelques dons miraculeux dans l'Egliſe, juſqu'en 324. Et enſuite il établit la vérité générale des témoignages de ces tems-là, à l'égard du pouvoir de faire des miracles. On trouve, dans ce Livre des notes beaucoup plus amples que le texte, où l'Auteur étale une profonde érudition, mais aſſez déplacée.

A M S T E R D A M.

Les Libraires intéreſſés dans le *nouveau Dictionnaire Hiſtorique & Critique, pour ſervir de Supplément à celui de Mr.* P. Bayle, par déférence aux deſirs du Public, ſe ſont réſolus de donner dans peu de ſemaines le Tome III. de cet Ouvrage. Ils ſe flattent de plus, ſecondés comme ils le ſont par l'aſſiduité de l'illuſtre Auteur, de pouvoir faire une pareille annonce d'ici dans une année à l'égard du quatrième & dernier Tome.

J. de Weſtſtein, Editeur de ce Journal, débite actuellement *Biblia Hebraïca manualia, ad Hooghtianam, & optimas quasque Editiones recenſita, atque cum brevi Lectionum Maſorethicarum, Kethiban & Krijan, reſolutione ac explicatione, ut & cum Dictionario omnium Vocum Veteris Teſtamenti Hebraïcarum & Chaldaïcarum, in uſum Studioſæ Juventutis edita a* Johanne Simonis, *Hiſt. & Antiq. Prof. in* 8. Cette Edition, faite ſur du papier bien différent du papier ordinaire, dont on a fait uſage pour l'*Allemagne*, ſe trouve encore enrichie de très-belles figures, repréſentans les Antiquités & les Cérémonies du Culte *Judaïque*.

Parmi d'autres Ouvrages Nouveaux, que le peu d'eſpace qui nous reſte, ne permet pas d'annoncer, on trouve chez ce même Libraire : Frid. Hoffmanni *Operum Supplementum ſecundum, in tres Partes diſtributum, fol. fig. Genevæ* 17 54.

TABLE DES ARTICLES.

I. Essai *touchant la* Nature *de la* Sacrificature. *Pag.* 1
II. Traité *sur la manière de lire les* Auteurs. 25
III. Traité *des* Boucliers *des* Anciens. 34
IV. Histoire *des* Plantes *de* Siberie. 41
V. Esprit *des* Nations, *Second Extrait.* 47
VI. Recueil *de* Pièces *concernant* l'Opération *de la* Taille. 77
VII. Oeuvres *de* Scarron *avec sa* Vie, &c. 90
VIII. *Nouveau* Tresor *de* Droit, *le Tom.* IV. 127
IX. *Nouveaux* Commentaires *de* l'Académie *de* Pétersbourg, *le Tome* II. 146
X. *Deux* Epitres *de St.* Clement. 158
XI. Observations *sur* l'Histoire Naturelle, 173
XII. Suplement *au* Journal *du* Voyage *à l'*Equateur. 181
XIII. Reflexions *sur les* Lettres *de Mr. de* Mauperтuis. 204
XIV. Histoire *des* Papes, *la Suite.* 215
XV. Nouvelles Litteraires. 234

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE,

Pour les Mois

D'AVRIL, MAI & JUIN,

1753.

TOME CINQUANTE.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN,
MDCCLIII.

TABLE
DES
ARTICLES.

I. HISTOIRE des PAPES par BOWER ; la *suite*, *dixième Extrait* Pag. 241
II. DÉFENSE *du* CHRISTIANISME, &c. *Second Extrait* 262
III. CODE FREDERIC, *ou* Code *de* Droit, *pour les Etats de Sa Majesté le Roi de Prusse.* 287
IV. VOYAGE *Historique* de l'*Amérique Méridionale.* 298
V. LETTRES *de Madame de* MAINTENON, Tom. III. contenant *sa vie.* 314
VI. *Nouveau* TRESOR *de* Droit, *Tom.* V. 326
VII. ABREGE' *de la* Chronologie *des* PROPHETES, &c. 340
VIII. DISSERTATION *sur les* deux Epitres *de* CLEMENT *de* Rome, *nouvellement publiées.* 363
IX. *Du* RAPPORT *qu'a* la Table *du* Dr. HALLEY avec les Idées *de* Mr. DE BUFFON. 378

TABLE *des* ARTICLES.

X. DEFENSE *de Milord* BOLLINBROKE. 392
XI. REFLEXIONS *sur les* Exagérations *des* Prédicateurs. 402
XII. EXAMEN *de cette* queſtion : *Pourquoi le Peuple aime la Morale ſévère.* 416
XIII. DISCOURS *ſur cette* queſtion : *Si le Rétabliſſement des Sciences &c. a contribué à épurer les* Mœurs ; qui a remporté le Prix. 423
XIV. EXPLICATION *des* endroits difficiles *de la Geneſe.* 430
XV. *Les* CARACTERES, *par Madame* DE PUISIEUX. 437
XVI. ELEMENS *de* Logique *par* A. GENOVESI. 445
XVII. TRAITE' *ſur la* manière *de lire les* Auteurs. *Second Extrait.* 452
XVIII. NOUVELLES LITTERAIRES. 460

BI-

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES DES SAVANS
DE L'EUROPE,
Pour les Mois
d'Avril, Mai & Juin,
1753.

ARTICLE I.

SUITE *de l'*HISTOIRE *des* PAPES *de Mr.* BOWER.
Dixième Extrait.

VErs la fin du Pontificat de *Damaſe*, il ſe tint deux grands Conciles, l'un à *Conſtantinople* en 381, & l'autre à *Rome* en 382. Le premier fut convoqué par l'Empereur *Théodoſe*, qui après avoir mis les *Orthodoxes* en poſſeſſion des Egliſes que les *Ariens* avoient tenues juſqu'alors dans ſon Empire, ſomma tous les Evêques de ſa dépendance, de s'aſſembler pour délibérer ſur les moyens de rétablir la paix dans l'Egliſe, déchirée, non ſeulement par diverſes ſectes d'Hérétiques, mais encore par les diviſions qui régnoient entre les *Orthodoxes* même, ſurtout à *Antioche*, à l'occaſion de *Meletius* & *Paulin*. Ce Concile traita pluſieurs matières importantes, & fit pluſieurs Canons, dont quelques-uns, ſurtout le ſecond & le troiſième, méritent atten-

tion. Par le second, le Concile renouvelle & confirme l'ancienne foi de l'Eglise autorisée par les quatrième, cinquième, & sixième Canons du Concile de *Nicée*, enjoignant que les Evêques de chaque Province seroient ordonnés par ceux de la même Province, & tels autres des Provinces voisines qu'ils jugeroient à propos d'appeller; & que tous les cas Ecclésiastiques, & tous les différends seroient ajustés en dernier ressort, par un Concile composé des Evêques de la Province, ou du-moins du Diocèse, c'est-à-dire de toutes les Provinces du même Vicariat; avec défense expresse aux Evêques d'un Diocèse, de prendre connoissance de ce qui se passeroit dans l'autre (*a*). Ce Canon révoque le privilège accordé ci-devant au Siège de *Rome* par le Concile de *Sardique*, & défend les appels d'un Concile composé des Evêques d'un Diocèse. Par le troisième Canon le Siège de *Constantinople* est déclaré le premier en rang & dignité après celui de *Rome* (*b*). Quelques Auteurs *Grecs* ont prétendu que ce Canon établissoit l'égalité entre les deux Sièges, mais *Zonare* reconnoît le contraire (*c*). Il faut remarquer que le Concile cède le pas & l'honneur au Siège de *Rome*, mais qu'il ne lui cède point de jurisdiction. C'étoit du Concile de *Chalcedoine* que les Evêques de *Constantinople* tenoient leur autorité & leur jurisdiction, puisque ce Concile leur avoit conféré le droit d'ordonner les Métropolitains des Diocèses du *Pont*, de l'*Asie*, & de *Thrace* (*d*). *Ba-*

to-

(*a*) Theod. l. 5. c. 9. Soc. l. 5. c. 8. Zoz. l. 5. c. 8. Concil t. 2. p. 947.
(*b*) Concil ib. (*c*) Zon. in Can. p. 70-72.
(*d*) Concil. t. 4. p. 795--798.

Venins n'allègue que de frivoles raisons pour détruire l'autenticité de ce Canon (*a*) ; puisque les Evêques de cette Ville maintinrent toujours après, le rang qu'il leur donnoit. Et même, peu de tems après, l'Evêque de *Constantinople* prenant avantage de ce Canon, & de la déférence qu'on a d'ordinaire pour la Ville Impériale, étendit sa jurisdiction sur les Provinces voisines, & même sur tout l'Empire d'*Orient*, comme nous le verrons dans la suite.

Les Canons de ce Concile furent sans-doute envoyés aux Evêques d'*Occident*, pour qu'ils les approuvassent, & probablement avec une lettre que le Concile leur écrivit touchant l'hérésie d'*Apollinaire* (*b*). Cependant *Léon le Grand* dit que le troisième Canon n'avoit jamais été notifié à l'Eglise de *Rome* (*c*) ; & *Grégoire le Grand*, que le premier Canon qui condamnoit les *Eudoxiens*, n'y avoit jamais été reçu (*d*) ; ne voulant peut-être dire autre chose, sinon qu'il n'y avoit point force de loi. Mais il n'est pas aisé de découvrir la pensée de *Léon* ; car il n'ignoroit pas que l'Evêque de *Constantinople* tenoit le second rang dans l'Eglise, & le premier dans l'*Orient* ; puisque les Légats, dont il approuva la conduite, reconnurent qu'il avoit un droit incontestable à ce rang : qui plus est, *Eusèbe* de *Dorilée* en *Phrygie*, soutient que le Siège de *Constantinople* jouissoit de cet honneur, du consentement & avec l'approbation de *Léon*.

Ce Concile a toujours été d'une grande autorité

(*a*) Bar. ad ann. 181 n. 37, 38.
(*b*) Concil. t. 4. p. 826. (*c*) Leo ep. 53. c. 5.
(*d*) Greg. l. 5. ep. 31.

rité parmi les *Grecs*, qui lui donnent le titre d'*Oecuménique*; & comme tel on y eut souvent recours à celui de *Chalcedoine* (*a*). Les Evêques de l'*Hellespont* en parlent avec beaucoup de vénération & de respect, dans une lettre adressée à l'Empereur *Léon* (*b*). Pour ce qui est des *Latins*, les Papes même ne s'accordent point entr'eux sur l'autorité de ce Concile, & le plus grand d'entr'eux se contredit lui-même à ce sujet. Les Légats du Pape *Léon* en rejettèrent les Canons, parce qu'ils n'avoient jamais été insérés dans le Livre des Canons (*c*). De-même le Pape *Simplicius*, & *Felix* III. parlant des Conciles qu'ils recevoient, ne citent que ceux de *Nicée*, d'*Ephèse*, & de *Chalcedoine* (*d*). *Gregoire le Grand* dit que l'Eglise de *Rome* n'avoit ni les Actes ni les Canons du Concile de *Constantinople*; que de tout ce que ce Concile avoit fait, elle n'admettoit que la condamnation des *Macédoniens*; & qu'à l'égard des autres hérésies qui y avoient été condamnées, ils les rejettoient, parce qu'elles avoient été condamnées par d'autres Conciles (*e*). Mais il déclare ailleurs, & il le répéte souvent, qu'il recevoit les quatre Conciles œcuméniques, comme les quatre Evangiles (*f*), mettant le Concile de *Constantinople* au second rang. *Gélase* & plusieurs Papes avant lui, recevoient, dans les mêmes termes, les quatre Conciles œcuméniques, de-même que *Martin* I. & plusieurs Papes après lui: desorte que, selon quelques Papes,

(*a*) Theod. l. 5. c. 9. (*b*) Conc. t. 4. p. 945.
(*c*) Conc. t. 4. p. 809. Marca de concor. sacerd. & imp. l. 3 c. 3.
(*d*) Lup. ep. 55. c. 5. (*e*) Greg. l. 6. ep. 32.
(*f*) Id. l. 1. ep. 24.

pes, le Concile de *Conſtantinople* a la même autorité que l'Evangile, & ſelon d'autres il n'en a aucune : qui plus eſt, le même Pape en fait quelquefois grand cas, & quelquefois le mépriſe. Ces contradictions cadrent mal avec l'infaillibilité.

Il eſt conſtant que *Théodoſe* aſſembla ce Concile (*a*) ; cependant *Baronius* avance qu'il fut convoqué par *Damaſe*, ſans autre autorité, que les Actes fabuleux de ce Pape ; quelques Manuſcrits inconnus, & un Paſſage des Actes du ſixième Concile œcuménique, qui porte ſimplement que *Théodoſe* & *Damaſe* s'étoient fortement oppoſés à l'héréſie des *Macédoniens* (*b*). *Chrétien Loup* reconnoît que ce Concile s'aſſembla par ordre de l'Empereur, & qu'il fut approuvé par *Damaſe* ; ce qui eſt vrai entant qu'il en reçut les Decrets, mais ce fut l'approbation de l'Empereur qui y donna force de loi (*c*). Auſſi les Pères de ce Concile n'écrivirent point à *Damaſe*, mais à l'Empereur, *par l'ordre duquel ils s'étoient aſſemblés*, pour lui communiquer leurs déciſions, & le prier de les approuver & de les ſceller de ſon ſceau (*d*). Ce Concile étoit compoſé de 150 Evêques, dont il y en avoit 36 de *Macédoniens*, que *Théodoſe* avoit mandés expreſſément, pour tâcher de les ramener (*e*). On ne voit point que *Damaſe*, ni aucun autre Evêque d'*Occident* ait écrit des lettres, ou envoyé des députés à ce Con-

(*a*) Theodor. l. 5. c. 6. Naz. or. 14. Socr. l. 5. c. 8. Soz. l. 5. c. 7. Ep. Syn. conc. t. 1. p. 872.
(*b*) Bar. ad ann. 381. n. 20, & n. 19.
(*c*) Lup. notæ in can. 1, 2. p. 74.
(*d*) Bar. ad ann. 381. n. 37.
(*e*) Socr. l. 5. c. 8. Soz. l. 7. c. 7.

Concile ; & *Théodoret* dit en deux différens endroits, que *Théodose* n'assembla que les Evêques d'*Orient* (*a*). *Meletius* d'*Antioche* y présida (*b*); & comme il mourut durant la tenue du Concile, il fut remplacé par *Gregoire* de *Nazianze*, nommé en même tems par l'Empereur, & par le Concile, Evêque de *Constantinople* (*c*). ; mais il résigna peu de tems après cette nouvelle dignité, sur quoi *Nectarius* son successeur fut nommé pour présider en sa place (*d*).

Un des principaux motifs de *Théodose*, en convoquant un si nombreux Concile, étoit de consulter les Evêques sur les moyens d'arrêter le schisme de l'Eglise d'*Antioche*, qui paroissoit tendre à une rupture entre l'*Orient* & l'*Occident* (*e*). Mais *Meletius* vint à mourir avant que le Concile entamât cette matière importante ; & sa mort, qui auroit dû mettre fin au schisme, ne fit qu'échauffer la dispute entre les deux partis. *Meletius* & *Paulin* étoient convenus que le survivant des deux demeureroit seul Evêque de tous les *Orthodoxes* d'*Antioche* (*f*) ; & six Prêtres, qui avoient des prétentions à cet Evêché, s'étoient engagés par serment à ne point accepter cette dignité, & à ne donner leur suffrage à personne, tant que l'un ou l'autre vivroit (*g*). Cependant dès que *Meletius* fut mort, quelques membres du Concile proposèrent de lui donner un successeur, ce qui occasionna de grands débats. Mais malgré les efforts de *Gregoire de Nazianze*,

(*a*) Theod. l. 5. c. 2, 6. & 7. (*b*) Niss. de Mel. p. 587.
(*c*) Id. ib. p. 589. & Naz. car. 1. p. 27.
(*d*) Vid. Lup. t. 1. p. 275. (*e*) Theod. l. 5. c. 6.
(*f*) Cod. Theod. ap. p. 76, 77.
(*g*) Soz. l. 5. c. 5. Soz. l. 7. c. 3.

zianze, & de quelques autres Prélats, qui vouloient qu'on laissât *Paulin* déjà vieux, seul & paisible possesseur de l'Evêché (*a*), le parti opposé l'emporta, faisant retomber sur ce Prélat la pique qu'ils avoient contre les *Occidentaux*, qui ayant *Damase* pour chef, commençoient à traiter leurs frères d'*Orient* avec hauteur & avec mépris (*b*).

Flavien, Prêtre d'*Antioche*, fut nommé par le Concile, & fut approuvé, tant par l'Empereur, que par tous les *Mélétiens* de cette Ville. Tous les Ecrivains de son tems en font un grand éloge; sa piété, ses vertus, son zèle pour l'*Orthodoxie*, & son aversion pour l'*Arianisme*, (le droit de *Paulin* excepté) le firent regarder comme le plus digne successeur qu'on pût donner à *Meletius*. Cela donne lieu de croire que *Socrate* & *Sozomène* se sont trompés, en le mettant du nombre des six dont on vient de parler; n'y ayant nulle apparence, qu'un homme aussi vertueux se soit rendu coupable de parjure; crime d'ailleurs que ses ennemis n'auroient pas manqué de faire valoir contre lui (*c*). *Grégoire de Nazianze*, qui n'avoit accepté le Siège Episcopal que pour mieux réconcilier l'*Orient* & l'*Occident*, prévoyant que cette élection faite malgré des remontrances, aigriroit les esprits, résigna sa dignité, & se retira en même tems de l'Assemblée & de la Ville (*d*). Il attribue, dans une de ses Oraisons, cette résolution aux divisions qui régnoient entre les Evêques, qu'il compare à des enfans qui jouent en-

(*a*) Naz. car. 1. p. 24-26. (*b*) Id. ib. p. 27.
(*c*) Vide Theod. l. 5. c. 9. & Cod. Theod. ap. p. 164.
(*d*) Naz. ep. 15.

ses de l'Eglise au milieu de la nuit, il fut placé sur la Chaire Episcopale en habit de *Cynique*, par quelques Evêques, que ses amis avoient envoyés d'*Egypte*, dans ce dessein. Mais le Peuple & quelques Ecclésiastiques du voisinage, étant accourus au bruit, *Maxime* & sa troupe profane, se retirèrent, & allèrent achever la cérémonie chez un Joueur de flûte (*a*). *Maxime* ordonné de cette manière eut la hardiesse, au mépris des Loix Impériales & Ecclésiastiques, de reclamer l'Evêché de *Constantinople* comme son droit, & de proteller contre l'élection de *Gregoire de Nazianze*, & contre celle de *Nectaire*, quoiqu'ils fussent tous deux été nommés à cette dignité par le Concile, c'est-à-dire par tous les Evêques d'*Orient*. Mais comme, bien loin d'avoir égard à son protest, on le chassa honteusement de la Ville, il eut recours aux Evêques d'*Italie*, qui étoient assemblés alors, comme on l'a dit; & qui, recevant avec trop de crédulité les plaintes du *Cynique*, ne sachant rien de tout ce qui s'étoit passé, l'admirent à leur communion, & sans examen le reconnurent pour l'Evêque légitime de *Constantinople*, & écrivirent en sa faveur à *Théodose* (*b*). Il ne faut pas confondre ce Concile avec celui d'*Aquilée*, comme ont fait la plupart des Auteurs: ce dernier étoit composé de presque tous les Evêques d'*Occident*, sous *Valerien* Evêque du lieu; mais celui dont nous parlons, n'étoit composé que des Evêques du Vicariat d'*Italie*, sous l'Evêque de *Milan* leur Métropolitain. Il est étonnant que ce Concile ne

(*a*) Id. car. 1. p. 14, 15. & or. 28.
(*b*) Cod. Theod. ap. p. 104-107.

ne fût pas mieux informé de l'affaire de *Maxime*, puisqu'*Acholius* Evêque de *Theſſalonique*, & cinq autre Evêques de *Macédoine* en avoient, du moins un an auparavant, envoyé à *Damaſe* un détail circonſtantié, qui s'accorde exactement avec celui que nous avons donné d'après *Grégoire de Nazianze* (*a*). La lettre du Concile ſurprit extrêmement *Théodoſe*; il ſavoit que les Evêques s'en étoient laiſſé impoſer; mais ſans ſe donner la peine de les détromper, il ſe contenta de leur dire, que leurs raiſons ne lui paroiſſoient pas ſuffiſantes pour convoquer un Concile œcuménique; qu'ils ne devoient point ſe mêler d'affaires qui ne les regardoient point, & paſſer les bornes que leurs ſages prédéceſſeurs avoient établies entre l'*Orient* & l'*Occident*; & qu'en épouſant la cauſe de *Maxime*, ils faiſoient voir ou une injuſte animoſité contre les *Orientaux*, ou une inexcuſable crédulité à l'égard des faux rapports qu'on leur avoit faits (*b*).

Rebutés par *Théodoſe*, ils s'adreſſèrent à *Gratien*, qui non ſeulement leur permit de s'aſſembler à *Rome*, ſelon leur deſir, mais encore écrivit des lettres à tous les Evêques des deux Empires, pour leur notifier le tems & le lieu où le Concile devoit ſe tenir, & pour les y inviter (*c*). Cependant il n'y en vint que deux d'*Orient*, ſavoir *Epiphane* Evêque de *Salamine*, dans l'Ile de *Cypre*, & *Paulin*, que tout l'*Occident* reconnoiſſoit pour Evêque légitime d'*Antioche*. Tous les Evêques *Occidentaux* s'y trouvèrent, ou en per-

(*a*) Vid. Holſten. coll. vet. Rom. Eccleſ. monument. p. 37-40.

(*b*) Cod. Theod. ap. p. 99-101.

(*c*) Hier. ep. 37. Theod. l. 5. c. 9.

perſonne, ou par leurs députés, & *Damaſe* y préſida (*a*). Mais tout ce qu'on ſait des tranſactions de cette nombreuſe Aſſemblée, c'eſt qu'ils réſolurent unanimement de ne point communier avec le nouvel Evêque d'*Antioche*, ni avec *Diodore* de *Tarſe*, ou *Acacius* de *Bérée*, qui avoient été les principaux inſtrumens de ſa promotion; qu'ils condamnèrent l'héréſie d'*Apollinaire*; & qu'à la requête de *Damaſe* *Jérôme* dreſſa une Confeſſion de foi approuvée par le Concile, laquelle tous les *Apollinariſtes* devoient ſigner pour être réadmis à la communion de l'Egliſe (*b*). Pour ce qui eſt de *Maxime*, il paroît qu'ils l'abandonnèrent, détrompés probablement par *Acholius* & *Jérôme*.

La réſolution que prit ce Concile de ne point communier avec *Flavien*, dont l'élection quoiqu'imprudente étoit pourtant légitime, non ſeulement augmenta la mesintelligence entre l'*Orient* & l'*Occident*, mais encore occaſionna des brouïlleries & des diſputes continuelles entre les Evêques d'*Orient* même. Car ceux qui reconnoiſſoient *Paulin*, ſavoir les Evêques d'*Egypte*, de l'Ile de *Cypre*, & d'*Arabie*, inſiſtoient ſur la dépoſition de *Flavien* (*c*); & les Evêques d'*Egypte* avoient écrit contre lui des lettres pleines de fiel & d'un *eſprit tyrannique* (*d*). D'un autre côté, les Evêques de *Paleſtine*, de *Syrie*, de *Phénicie*, d'*Arménie*, de *Cappadoce*, de *Galatie*, de *Pont*, de l'*Aſie* & de *Thrace*, ſoutenoient,

(*a*) Hier. ep. 15. Theod. l. 5. c. 9. Ambr. ep. 22. Soz. l. 7. c. 11. Holſt. col. t. 2. p. 37. Ruff. de orig. libr. adulterat. p. 197.

(*b*) Theod. l. 5. c. 23. Socr. l. 5. c. 10.

(*c*) Mercat. opera, t. 2. p. 86. n. 5.

ent, avec la même chaleur, l'élection de *Flavien*, & même traitoient de ſchiſmatiques, de traîtres à la vérité &c. ceux de leurs Frères qui s'étoient joints aux Evêques d'*Occident* (*a*). Ce Schiſme cauſa beaucoup de confuſion dans l'Egliſe, & dura juſqu'en 398, que *Chryſoſtôme*, après avoir longtems travaillé envain à un accommodement, vit enfin ſes travaux couronnés d'un heureux ſuccès, peu après ſa promotion à l'Evêché de *Conſtantinople*.

Il paroît de tout ce détail, que les *Orientaux* n'avoient aucun égard, ſoit pour le jugement de l'Evêque de *Rome* ſeul, ou pour les déciſions de tout le Corps des Evêques d'*Occident* aſſemblés ſous lui en Concile, puiſqu'ils ne laiſſèrent pas de rejetter *Paulin*, même après la mort de *Meletius*, & qu'ils en choiſirent un autre, dont l'élection fut approuvée par le Concile œcuménique, quoiqu'ils ſuſſent bien que l'Evêque de *Rome*, & tous ſes Collègues d'*Occident* favoriſoient *Paulin*. Envain ceux-ci demandèrent-ils un Concile général pour terminer cette affaire, les *Orientaux* ne voulurent point y conſentir, diſant que *Flavien* avoit été élu & ordonné par les Evêques du Diocèſe, ce qui étoit tout ce qu'exigeoient les Canons de *Nicée* (*b*).

Pour revenir à *Damaſe* il introduiſit le premier un uſage, que ſes Succeſſeurs n'ont pas négligé, de nommer leurs *Vicaires* certains Evêques, qui ſe trouvoient, par cette nouvelle dignité, revêtus d'une autorité fort ſupérieure à celle qu'ils avoient en vertu de l'Epiſcopat. *Acholius* fut le premier qui jouit de ce titre dans l'*Illyrique oriental*.

(*a*) Soz. l. 7. c. 1. Theodor. l. 5. c. 23.
(*b*) Theod. l. 5. c. 8.

rientale. L'*Illyrique* comprenant l'ancienne Grèce, & plusieurs Provinces sur le *Danube*, dont *Sirmium* étoit la Capitale, avoit toujours appartenu depuis *Constantin* à l'Empire d'*Occident*. Mais en 379 *Gratien* en démembra la *Dace* & la *Grèce*, & les ajoûta à l'Empire d'*Orient*, en faveur de *Théodose*, sous le nom d'*Illyrique oriental*, dont *Thessalonique*, Métropole de la *Macedoine*, étoit la Ville capitale. L'Evêque de *Rome*, en qualité de Directeur de la Capitale de l'Empire, avoit commencé à s'arroger une sorte d'inspection, ou de jurisdiction en matières Ecclésiastiques sur toutes les Provinces de l'Empire d'*Occident*, ce qui a été le premier degré par où les Papes sont montés à la suprématie, qu'ils se sont ensuite arrogée. *Damase* ne voulant pas céder ce prétendu droit à l'égard de l'*Illyrique*, quoique détachée de l'Empire d'*Occident*, nomma *Acholius* Evêque de *Thessalonique*, pour agir en sa place, & le revêtit de tous les droits qu'il se vantoit d'avoir sur ces Provinces. *Acholius* étant mort, il conféra la même dignité à *Anysius*, qui lui avoit succédé, comme firent les Papes suivans, à l'égard des Evêques qui se succédèrent à *Thessalonique*, qui en soutenant ainsi les prétentions de *Rome*, devinrent les premiers Evêques, & en quelque sorte les Patriarches de l'*Illyrique oriental*, titre par où on les trouve quelquefois distingués. Cela ne se fit cependant pas sans opposition de la part des autres Métropolitains, qui n'aimoient pas à dépendre de celui qu'ils avoient jusqu'alors regardé comme leur égal (*a*). *Siricius*, successeur de *Damase*, alla plus loin

(*a*) Vid. Chr. Lup. de Rom. Appel. p. 627, &c.

loin encore, ordonnant qu'aucun Evêque ne seroit établi dans l'*Illyrique orientale*, sans le consentement & l'approbation de l'Evêque de *Thessalonique* (*a*); mais il se passa quelque tems avant que ce Decret eût lieu. *Innocent* I. dit que ses prédécesseurs avoient confié aux soins d'*Acholius* l'*Achaïe*, la *Thessalie*, les deux *Epires*, *Candie*, les deux *Daces*, la *Mœsie*, la *Dardanie* &c. l'autorisant à décider les différends qui pourroient y survenir, & l'établissant le *premier des Primats*, *sans préjudice de la primatie de ces Eglises* (*b*). Cela se fit probablement en 382, pendant qu'*Acholius* étoit à *Rome* pour assister au Concile. Les successeurs de *Damase*, profitant d'une aussi heureuse invention, se firent des Vicaires des plus célèbres Prélats, dans les autres Provinces & Royaumes, les engageant par-là à dépendre d'eux, & à étendre l'autorité du Siège de *Rome* au préjudice des anciens droits des Evêques & des Synodes. Cette dignité étoit, pour l'ordinaire, attachée à certains Evêchés, mais elle se conféroit quelquefois à des particuliers. C'est ainsi qu'*Augustin* fut Vicaire du Siège en *Angleterre*, & *Boniface* en *Allemagne*, où en vertu de la puissance qu'ils prétendoient avoir reçue, ils exerçoient une autorité supérieure aux Métropolitains. Les Vicaires furent changés en Légats, par les Papes suivans; ou, comme dit *de Marca*, la dernière institution fut greffée sur la première (*c*). Les Légats reçurent une puissance plus étendue que les Vicaires; & comme dit le Pape *Léon*, *ils étoient ad-*

(*a*) Coll. Rom. Holsten. p. 43. (*b*) ibid. p. 48, 49.
(*c*) De Marc. Concord. Sacerd. & imp. l. 6. c. 5.

admis à une beaucoup plus grande portion de ſes ſoins, quoique non pas à la plénitude de ſa puiſſance (*a*). On les envoyoit dans tous les Pays, ſelon les occaſions, où, en vertu de leur autorité ſans bornes, ils opprimoient le Clergé & le Peuple, dont ils extorquoient de groſſes ſommes d'argent, pour ſoutenir leur luxe & leur magnificence.

On peut regarder l'invention des Vicaires & des Légats, comme une marque de la politique rafinée de *Rome*, puisque rien n'a tant contribué à en étendre la puiſſance; mais de fonder là-deſſus une autorité de droit divin ſur toutes les Egliſes de la Terre, comme le prétend *Bellarmin*, c'eſt ce qui eſt inconcevable (*b*). Car il eſt bien certain qu'on n'en avoit point entendu parler avant *Damaſe*, c'eſt-à-dire avant la fin du IV. Siècle, & il ne s'attribuoit point alors la puiſſance illimitée, dont il plaît à *Bellarmin* de le revêtir, mais ſimplement une ſorte d'inſpection ſur toutes les Provinces de l'Empire d'*Occident*, en qualité d'Evêque de la principale Ville. On ne peut s'empêcher de remarquer ici la mauvaiſe foi de cet Auteur, en diſant que *Léon* établit *Anaſtaſe* Evêque de *Theſſalonique* ſon Vicaire en *Orient*, de la même manière que les prédéceſſeurs d'*Anaſtaſe* avoient été les Vicaires des prédéceſſeurs de *Léon* (*c*). Ne diroit-on pas, à l'entendre, que de tout tems les Evêques de *Theſſalonique* avoient été les Vicaires des Papes? au-lieu que cette inſtitution étoit alors de fraîche date, & qu'elle ne regardoit que l'*Illyrique orientale*, & non pas tout l'*Orient*.

(*a*) Leo. ep. 42. (*b*) Bell. de Rom. Pont. l. 2. c. 29.
(*c*) id. 16.

rient. Au reſte *Léon* ſe trompe doublement, lorſqu'en conférant à *Anaſtaſe* le Vicariat de ſon Evêché, il dit qu'il ne fait en cela que ſuivre l'exemple de ſon prédéceſſeur *Syricius* (*a*), qui nomma d'abord *Anyſius* pour agir en ſa place; puiſque ce fut *Damaſe*, & non pas *Syricius*, qui fut le premier auteur de cette inſtitution, & qui conféra le Vicariat à *Anyſius* (*b*).

Voici une des dernières actions de *Damaſe*, qui mérite qu'on en faſſe mention. *Symmaque*, Préfet de *Rome* en 384, & ennemi juré des *Chrétiens*, fut accuſé auprès de l'Empereur, de les maltraiter & perſécuter cruellement; mais *Damaſe* eut la généroſité de prendre ſa défenſe & de le juſtifier, en écrivant à cet effet à l'Empereur (*c*). Il mourut cette même année, le 10 ou 11 Décembre, dans ſa quatre-vingtième année, après un ſiège de dix-huit ans deux mois, ou environ (*d*). Il fut enterré, ſelon *Anaſtaſe* (*e*), auprès de ſa Mère & de ſa ſœur, dans une Egliſe qu'il avoit fait bâtir aux Catacombes, ſur le chemin d'*Ardée*; de-là vient que cet endroit, qui fait partie du Cimetière de *Calixte*, s'appelle quelquefois du nom de *Damaſe* (*f*). Il avoit d'abord ſouhaité d'être dépoſé auprès de *St. Sixte* & de ſes compagnons, mais enſuite il changea d'avis, de peur de déranger les cendres des Saints (*g*). Il fit rebâtir & embellir l'Egliſe de *St. Laurent*, probablement celle que ſon Père & lui avoient ſervie, d'où lui eſt

ve-

(*a*) Coll. Rom. Holſten. p. 145.
(*b*) ib. p. 46. 49. Bell. ib. (*c*) Sym. l. 10. ep. 34.
(*d*) Hier. vir. ill. c. 103. (*e*) Anaſt. c. 38.
(*f*) Aring. l. 3. c. 12. n. 16.
(*g*) Bar. in App. ann. 384. n. 25.

venu le double nom de *St. Laurent* & de *Damase* (*a*). On y adore son corps jusqu'à ce jour, mais on ne sait quand, ni pourquoi il en a été enlevé (*b*). *Gratien*, *Ives de Chartres*, *Anastase*, & d'autres encore, lui attribuent plusieurs Decrets, mais tous évidemment forgés par quelque imposteur dévoué au Siège de *Rome*, & très mal instruit de la Discipline de l'Eglise du IV. Siècle. Dans un de ces Decrets, est cité un Canon du Concile de *Nicée*, mais qu'on ne trouve point parmi les Canons de ce Concile. Dans un autre est recommandé le payement des dixmes, sous peine d'excommunication; & l'on sait qu'au IV. Siècle les offrandes pour le maintien du Clergé étoient volontaires. Enfin un autre suppose, que selon une ancienne coutume, tous les Métropolitains prêtoient serment de fidélité au Siège *Apostolique*, & ne pouvoient ordonner d'Evêques, qu'après avoir reçu de *Rome* le *Pallium*. Pour conserver ce Decret, *Baronius* reçoit tous les autres, quoiqu'on ne voye pas la moindre trace de cette coutume, dans aucun ancien Auteur.

Jérôme met *Damase* au rang des Auteurs Ecclésiastiques (*c*), à cause du grand nombre de petites Pièces qu'il a écrites, surtout en Poésie, pour laquelle il avoit du talent, si quelques-unes des compositions qu'on lui attribue, sont effectivement de lui. Il avoit fait un Livre en prose & en vers à la louange de la Virginité, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous, non plus que ses autres Ouvrages, excepté quelques Lettres, des Epitaphes, des Inscriptions, & des Epigrammes, que *Baronius*

(*a*) Front. cal. p. 50. Bar. ad. ann. 384. n. 16.
(*b*) Aring. l. 3. c. 12. (*c*) Hier. vir. Ill. c. 103.

sins a soigneusement recueillies, quoiqu'il soit fort douteux que tout ce que cet Auteur lui attribue soit effectivement de lui (*a*). L'*Abrégé de l'Histoire des Papes*, appellé le *Pontificat de Damase*, imprimé avec les Conciles, n'est point de lui, de l'aveu de *Baronius* même. La plupart des Critiques le croyent écrit depuis *Grégoire le Grand*, & l'attribuent même à *Anastase* Bibliothécaire, qui fleurissoit au IX. Siècle (*b*). Parmi ses Lettres, celles qui s'adressent à *Aurèle* de *Carthage*, à *Etienne* qualifié d'Archevêque du Concile de *Mauritanie*, à *Prosper* Primat de *Numidie*, aux Evêques d'*Italie*, sont toutes fausses, aussi-bien que celles à qui quelques-unes des autres servent de réponse, & on les attribue au fameux imposteur *Isidore Mercator* (*c*). Il n'y a de vraies que les deux qu'il écrivit à *St. Jérôme*, & qui se trouvent parmi ses Oeuvres (*d*), deux adressées à *Acholius* Evêque de *Thessalonique*, que *Holstenius* a publiées (*e*); une longue Epître à *Paulin* d'*Antioche*, dont *Théodoret* a écrit les principaux articles dans son Histoire, aussi-bien que de celle qu'il adressa aux *Orientaux* touchant *Timothée*, Disciple d'*Apollinaire*. On peut encore lui attribuer les lettres des Conciles de *Rome*, où il présida. Ses deux lettres à *Jérôme* méritent d'être lues; elles sont pleines d'esprit, de vivacité, & même de gayeté, quoiqu'il fût déjà vieux & accablé d'affaires (*f*). Il déclare dans une de ses lettres, que les saintes Ecritures sont ses dé-

(*a*) Bar. ad ann. 324. n. 21. (*b*) Bolland. propyl. p. 59.
(*c*) Id. ib. & Dupin Bibl. p. 452. (*d*) Hier. Tom.
(*e*) Holsten. Coll. Rom. t. 1. p. 37. & 128.
(*f*) Hier. ep. 124. & 144.

délices, & qu'il ne peut ſupporter la lecture des autres Livres. *Jérôme* étant venu d'*Orient* à *Rome* en 382, à l'occaſion du Concile, *Damaſe* l'y retint, & en fit ſon Sécretaire, pour répondre aux lettres qu'il recevoit des Conciles & de diverſes Egliſes qui le conſultoient (*a*). Il le regardoit auſſi comme ſon Maître en fait d'érudition, ſurtout à l'égard de la connoiſſance des Livres Sacrés, ſur le ſens deſquels il le conſultoit ſouvent (*b*). Ainſi, dans une de ſes lettres, il le prie d'expliquer la Parabole de l'Enfant prodigue (*c*); & dans une autre, de lui donner le ſens du mot *Hoſanna*, différemment interprété par divers Auteurs, qui lui paroiſſoient même ſe contredire; & *Jérôme* compoſa ſur ce ſujet une Pièce qui ſubſiſte encore (*d*). Ce fut tout de même à la requiſition de *Damaſe*, qu'il corrigea la *Verſion Latine* du *Nouveau Teſtament*, & qu'il revit à *Rome* la *Verſion Latine* des *Pſeaumes*, en la confrontant avec le *Grec* des LXX. Mais pour ce qui eſt de la lettre par laquelle on ſuppoſe que *Damaſe* l'encouragea à entreprendre cet Ouvrage, elle eſt évidemment ſuppoſée & indigne de lui.

Anaſtaſe attribue à *Damaſe* la coutume de chanter les *Pſeaumes*, au lieu de les lire, au Service Divin (*e*); mais cette coutume fut apportée d'*Orient*, & reçue en premier lieu par l'Egliſe de *Milan*, en 386, c'eſt-à-dire deux ans après la mort de *Damaſe* (*f*). Dès que *Jérôme* eut perdu ſon ami & ſon protecteur, il ſe retira à *Jéruſalem*, pour y chercher le repos & la paix dont il

(*a*) Hier. ep. II. Ruff. de Orig. p. 197. (*b*) Hier. ep. 44.
(*c*) Id. ep. 46. (*d*) Id. ep. 144. (*e*) Anaſt. c. 38.
(*f*) Aug. confeſſ. l. 9. c. 7.

il déſeſpéroit de pouvoir jouir, tant qu'il demeureroit avec la *proſtituée revêtue de pourpre* (*a*), c'eſt-à-dire à *Rome*, où il s'appercevoit que ſon ſavoir & ſa vie exemplaire choquoient le Clergé débordé, ignorant & hautain, qu'il appelle le *Sénat des Phariſiens* (*b*).

Pour ce qui eſt du caractère de *Damaſe*, malgré les éloges qui lui ſont donnés par *Jérôme* (*c*), *Théodoret* (*d*), l'Egliſe d'*Orient* (*e*), & le Concile de *Chalcedoine* (*f*), ſur ſon grand ſavoir, ſon zèle pour l'*Orthodoxie*, ſa modeſtie, ſa piété & ſon équité, il eſt néanmoins vrai qu'il parvint au Pontificat par la violence & l'effuſion du ſang humain, qu'il aimoit la pompe & l'éclat, qu'il vivoit dans les délices, qu'il régaloit ſouvent & avec magnificence, & que ſa table ne le cédoit point à celle des Empereurs en ſomptuoſité & en délicateſſe; & que tout cela ſe faiſoit aux dépens des Dames *Romaines*, dont les généreuſes contributions avoient un autre but. Enfin il paroît par les lettres de *Jérôme*, que la Diſcipline Eccléſiaſtique étoit fort relâchée de ſon tems; que les Canons de la Primitive Egliſe n'étoient point obſervés; & que le luxe, l'ignorance, & le déréglement des mœurs régnoient en général à *Rome* parmi les Eccléſiaſtiques ce qu'on ne peut guères s'empêcher d'imputer en quelque ſorte à *Damaſe*, vu qu'il porta l'Autorité Eccléſiaſtique plus loin que n'avoient fait ſes prédéceſſeurs, & par conſéquent il ne dépendoit que de lui

(*a*) Hier. in præfat. verſion. dyd. de Spir. Sanct.
(*b*) Id. ibid. (*c*) Hier. ep. 5. t. 2.
(*d*) Theod. l. 5. c. 2. & l. 4. c. 27. & ep. 144, 145.
(*e*) Conc. t. 2. p. 740. (*f*) Conc. t. 4. p. 82.

lui de s'opposer à ces désordres. Tout cela donne lieu, du-moins, de révoquer en doute la sainteté que l'Eglise *Romaine* lui attribue, lui ayant accordé une Fête, qui se célébre en de certains endroits le 10. & en d'autres le 11. de Décembre.

ARTICLE II.

CHRISTIANITY JUSTIFIED *upon the* Scripture Foundation, *&c.*

C'est-à-dire,

DEFENSE *du* CHRISTIANISME *sur le pied qu'il est établi dans l'*Ecriture, *contenant* un Examen abrégé de la Dispute entre les Chrétiens & les Déistes: *En deux Parties; dans la première on répond aux objections qu'on a coutume d'alléguer contre ce qui fait la matière de la Révélation Evangélique; & dans la seconde on donne en peu de mots les preuves de la vérité de cette Révélation.* Sermons *prêchés pour la* Fondation de Mr. BOYLE, *dans les années* 1747, 1748, & 1749, *auxquels on a donné la forme de Traité suivi. Par* HENRI STEBBING, *Docteur en Théologie, Chancelier de l'Evêché de Salisbury, & Chapelain ordinaire de* SA MAJESTE'. A Londres, 1750. *Grand* 8. *de* 504 pages. Second Extrait (*a*).

IL est inutile d'instruire le Public des causes qui ont retardé la publication de cet Extrait, & l'on

(*a*) Le premier se trouve dans la *Seconde Partie* du Tome XLVII. de cette *Bibliothèque*.

l'on espère qu'il n'en sera pas moins bien reçu, vu l'importance du sujet, & la manière également claire, précise & solide dont il est traité. On avoit promis dans le précédent de rendre compte de l'article qui regarde les Peines d'une autre Vie, comme d'un excellent Morceau. Le voici donc en substance.

La grande objection des Incrédules est, que ces Peines sont incompatibles avec les perfections de Dieu. Pour la réfuter Mr. le Dr. *Stebbing* se fonde sur ce principe général de la Religion naturelle, aussi bien que de la révelée, que Dieu est non seulement le Créateur mais encore le Gouverneur du Monde, & par conséquent qu'il a droit de punir les Infracteurs de ses Loix, autant que cela est nécessaire ou convenable pour les fins de son Gouvernement. Il y a sans-doute de l'injustice & de la cruauté à infliger des peines sans qu'il en revienne aucun fruit, & pour le seul plaisir de tourmenter les hommes; mais il est également juste & nécessaire de punir lorsque le Bien public le requiert, & que le Gouvernement ne sauroit subsister sans cela. „ On ne sauroit disconvenir, que le but de Dieu en créant l'homme, „ n'ait été de le rendre heureux; mais il n'a pu se „ proposer de parvenir à ce but, que d'une manière conforme à la nature des Agens libres, „ & qu'autant que cela ne dérogeroit pas à l'autorité de son Gouvernement. Car il doit nécessairement maintenir cette autorité, puisque son Gouvernement tend à procurer le „ bien général des hommes, qui seroient tous „ heureux, s'ils vouloient tous suivre le chemin que sa sagesse leur a marqué. Mais si

„ au-lieu de cela, ils prétendent être plus ſa-
„ ges que lui, & ſe choiſiſſent des routes dif-
„ férentes pour arriver au bonheur, n'a-t-il
„ pas droit de reprimer cette licence par tous
„ les moyens néceſſaires, & conſéquemment
„ par la voie des châtimens, ſi les châtimens
„ ſont néceſſaires ?".

Ce Principe eſt reçu comme inconteſtable dans tous les Gouvernemens humains, & pourquoi ne le ſeroit-il pas également dans le Gouvernement divin? Les Incrédules répondent que Dieu étant ſuffiſant à ſoi-même, il ne ſauroit ſouffrir le moins du monde de la violation de ſes Loix, ni recevoir le moindre avantage de leur obſervation. Quelle que ſoit la conduite des pauvres mortels, elle ne peut ni l'irriter ni l'appaiſer, ainſi il ne s'en afflige ni ne s'en réjouït. C'étoit-là le langage des anciens *Epicuriens*, qui prétendoient tirer de la ſouveraine perfection de Dieu des raiſons pour autoriſer la ſenſualité la plus outrée, mais en vain. Car quoique les actions des hommes ne puiſſent faire ni bien ni mal à l'Etre ſuprême, comme elles en font à la Société, il reſte à ſavoir s'il n'y a pas une eſpèce de conduite conforme au but de leur création, qu'il eſt tenu de leur faire obſerver par tous les moyens propres & néceſſaires. L'Auteur éclaircit ceci par deux exemples ſenſibles. Il eſt certain que Dieu n'a pu recevoir aucun avantage de notre création; & cependant il a jugé à propos de nous créer, en quoi il n'y a qu'un Athée qui puiſſe disconvenir qu'il ne nous ait donné des preuves inconteſtables de ſageſſe & de bonté, auſſi-bien que de liberté. Il importe tout auſſi peu pour ſon bonheur, que le Soleil ſe lève ou

ſe

ſe couche, que les Saiſons ſe ſuccèdent régulièrement, ou que les Cauſes naturelles produiſent leur effet. Mais s'il étoit conforme à ſa ſageſſe de créer un Monde tel que celui-ci pour durer un certain période de tems, il lui eſt également conforme de préſerver cet ordre, ſans lequel toute la Nature ſouffriroit une entière diſſolution juſques à la fin de ce Période. L'application eſt aiſée à faire. L'homme a ſa place, & une place conſidérable à remplir dans le ſyſtême général du Monde; & lorsqu'il affecte de s'en écarter, il n'eſt pas moins digne de la ſageſſe de Dieu de l'y retenir, non pas à la-vérité par cette eſpèce de force qui tient étroitement liées toutes les parties du Monde matériel & les conſerve dans leur ordre naturel, mais par les puiſſans motifs d'eſpérance & de crainte qui conviennent à des Etres libres & raiſonnables.

Il eſt donc inconteſtable que ſi les peines d'une autre Vie ſont expédientes & néceſſaires pour retenir les hommes dans leur devoir, Dieu a droit de les infliger, & l'on ne peut tirer de ſes perfections des raiſons de révoquer en doute leur certitude. Mais on objecte que les châtimens n'ayant pour but que la correction des coupables, ou de ſervir d'exemple aux autres, ils ſont à leur place dans ce Monde, mais ne ſauroient l'être dans l'autre, où l'on ſuppoſe qu'il n'y a plus de lieu à l'épreuve ni à la repentance, le ſort des hommes étant déterminé d'une manière irrevocable. Mr. le Dr. *Stebbing* répond que la première & la principale fin des Loix *pénales*, eſt de maintenir l'autorité du Légiſlateur, qui aimeroit beaucoup mieux que les hommes ne l'offenſaſſent point,

que non pas qu'ils eussent besoin de correction ; qu'ils devinssent des exemples d'obéissance plutôt que des exemples de justice. Quand le contraire arrive, & que le châtiment suit de près l'offense, le châtiment devient, il est vrai, un moyen de correction & sert d'exemple ; mais c'est-là un effet purement accidentel, subordonné dans l'intention de la Loi, & qui n'a rien de commun avec le droit que le Législateur a de décerner des peines. Car ce droit ne résulte pas de ce que les Infracteurs peuvent récidiver, ou qu'ils sont capables de correction & de servir d'exemple ; mais du privilège que le Législateur possède originairement de maintenir son autorité par tous les moyens convenables. Si donc le droit de décerner des peines n'a aucun rapport *essentiel* avec la correction ou l'exemple, il s'ensuit que celui de les infliger n'en a point non plus ; l'un emporte nécessairement l'autre, puisque le pouvoir de menacer, sans le pouvoir d'exécuter, est la chose du monde la plus absurde.

De tout cela il résulte que si Dieu a prévu que les châtimens de cette Vie ne suffiroient pas pour reprimer les Méchans d'une manière propre à remplir les sages fins de la Providence, il a pu justement décerner des peines dans un autre Monde ; & il peut avec la même justice les infliger, quand même il n'y auroit aucun lieu à la correction ni à l'exemple. Mais l'Auteur estime que l'objection va beaucoup trop loin, en supposant que ces peines ne sauroient être d'usage pour l'exemple dans la Vie à venir. Nous connoissons très-peu de choses de cette Vie ; nous savons en général que les Gens de bien y seront parfaitement

ment heureux, & les Méchans malheureux : mais qui nous a dit qu'il n'y aura pas divers ordres d'Etres intelligens, dont quelques-uns seront alors dans un état d'épreuve, comme nous le sommes à présent, & à qui la punition des hommes incorrigibles servira utilement d'exemple? La chose paroît non seulement très-possible, mais même en quelque façon confirmée par l'autorité de J. C. qui semble insinuer qu'au dernier Jugement les Bons & les Méchans serviront d'exemples au Monde invisible. *Quiconque*, dit-il, (a) *se déclarera pour moi devant les hommes, je le déclarerai pour lui devant les Anges de Dieu : Et qui me renoncera devant les hommes, je le renoncerai devant les Anges de Dieu.*

Mais la grande Pierre d'achoppement pour les Incrédules, c'est l'éternité des peines que l'Evangile dénonce aux Pécheurs. „ Sans examiner ici, dit Mr. *Stebbing*, si les termes dont il „ se sert emportent effectivement une durée sans „ fin, je m'en tiens à l'opinion commune, & je „ vais tâcher de faire voir qu'elle ne renferme „ rien d'incompatible avec la droite raison. Je „ ne prétens pas prouver *à priori* que la Justice „ de Dieu exige nécessairement qu'il punisse les „ hommes incorrigibles de peines éternelles ; „ mais je dis, & cela suffit pour mon but, que „ ceux qui soutiennent qu'il est contraire à ses „ perfections d'infliger des peines de cette nature, affirment une chose qu'ils ne sauroient jamais prouver. Car tout ce qu'ils allèguent „ dans cette vue revient à ceci, *que la punition* „ *doit*

(a) Luc. XII. 8, 9.

„ *doit être proportionnée à l'offenſe, mais qu'il*
„ *n'y a aucune proportion entre une offenſe paſ-*
„ *ſagère, ou de courte durée, & une peine*
„ *éternelle*..... Je reconnois aiſément que
„ pour mettre à couvert la juſtice de Dieu, il
„ eſt néceſſaire qu'il y ait de la proportion entre
„ la punition & le crime, dans ce ſens, que les
„ plus grands Pécheurs ſoient livrés à de plus
„ grandes ſouffrances; ce qui peut très-bien ſub-
„ ſiſter avec l'éternité des peines. Car ſuppoſé
„ qu'il n'y eût aucune différence entre les Mé-
„ chans par rapport à la durée de la punition, ne
„ peut-il pas y en avoir une aſſez grande dans les
„ degrés de cette punition pour juſtifier la con-
„ duite de Dieu? Mais les Incrédules inſiſtent,
„ & ſoutiennent que le défaut de proportion
„ dans ce ſeul point, je veux dire la durée de
„ l'état dans lequel l'offenſe a été commiſe, &
„ la durée de celui dans lequel elle eſt punie,
„ détruit la juſtice de cette punition; ce que je
„ les défie de prouver jamais. Car pour le prou-
„ ver, il faut qu'ils faſſent voir clairement avant
„ toutes choſes, où gît cette juſte proportion
„ qu'ils voudroient établir, & cela me paroît
„ tout-à-fait impoſſible..... Suppoſé qu'au-
„ lieu de peines éternelles l'Evangile eût dénon-
„ cé aux Pécheurs une punition qui dureroit
„ mille ans, les Incrédules en ſeroient-ils ſatis-
„ faits? S'ils diſent qu'oui, ils ne ſauroient ren-
„ dre de raiſon valable de leur approbation, qui
„ ne puiſſe également ſervir en ſuppoſant des
„ peines de deux, trois, quatre mille ans, &
„ ainſi de ſuite. Ou ſi mille ans leur paroiſ-
„ ſent un tems trop long, qu'ils en donnent une

„ bon-

„ bonne raiſon qui ne conclue pas également
„ pour toute durée plus courte. Cela étant, je
„ leur demande quelle différence il y a entre di-
„ re, qu'ils ne peuvent alléguer aucune raiſon
„ pour limiter la durée des peines à venir à quel-
„ que période de tems que ce ſoit, & dire qu'ils
„ n'en ſauroient alléguer aucune pour faire voir
„ que ces peines ne dureront pas éternellement".

Il eſt donc évident que la ſimple durée des peines à venir, ſoit qu'on la ſuppoſe plus longue, ou plus courte, n'a aucune rélation *eſſentielle* avec la *juſte* diſtribution de ces peines, du-moins qui nous ſoit connue, ce qui revient à la même choſe. Cette durée peut être déterminée par d'autres conſidérations qui regardent le gouvernement univerſel de la Providence, dont nous ne ſommes pas juges compétens. Nous voyons clairement que cela a lieu dans cette Vie, où les ſuites funeſtes & naturelles du crime ſont ſouvent de longue durée, quoique les actions qui les ont cauſées ayent été courtes & paſſagères; & dans les Gouvernemens humains un homme peut en un jour, & même en un moment, commettre un crime pour lequel il ſera juſtement puni toute ſa vie. Si vous en recherchez la raiſon, vous trouverez que l'ordre & la conſtitution des choſes, tels qu'ils ſont établis par la Providence, exigent néceſſairement que cela ſoit ainſi. Y a-t-il donc plus de difficulté à concevoir que la même Providence peut avoir de très-bonnes raiſons, des raiſons tirées de ſon Gouvernement univerſel, pour infliger une punition des péchés commis dans cette courte Vie, qui s'étende à toute la durée de notre exiſtence dans la Vie à venir? L'-

Au-

Auteur remarque très-bien que dans nos spéculations sur cette matière, nous sommes sujets à considérer le Genre-humain comme seul intéressé, dans cette dispensation particulière de la Providence, & à nous représenter cet état présent comme la première & la principale fin de notre création, & les peines d'un état à venir comme des tortures, des chaînes & des prisons inventées à dessein de servir d'instrumens de discipline pour des fautes passées. Dans ce point de vue, il ne peut que paroître très-difficile, pour ne pas dire impossible, de concilier l'éternité de ces peines avec la justice & la bonté de Dieu. Mais on peut fort raisonnablement supposer, & regarder même comme une vérité certaine, que l'état à venir, quoique le dernier en ordre de tems, est le premier dans l'intention de la Providence; que le Monde invisible est proprement notre patrie; & que celui-ci ne nous a été donné que pour lui servir de passage & de préparation; & que la Vie future elle-même, autant qu'elle intéresse les hommes en particulier, fait simplement partie d'un grand Plan qui embrasse une infinité d'autres Etres intelligens, comme on l'a déjà remarqué, & selon lequel il ne peut y avoir qu'un état d'épreuve pour le Genre-humain, qui doit décider de notre bonheur ou de notre malheur éternel. Il suffit de supposer ce Plan seulement comme possible, & l'on ne prouvera jamais qu'il ne l'est pas, pour faire cesser toutes les plaintes contre la Providence sur cet article, & pour fermer la bouche aux Incrédules, qui prétendent tirer du dogme de l'éternité des peines des raisons de rejetter l'Evangile.

Dans la Seconde Partie de cet Ouvrage, Mr. le

le Dr. *Stebbing* expose en peu de mots, & avec beaucoup de force & de solidité, les preuves de la divinité de l'Evangile. Il établit d'abord (*a*) la possibilité d'une Révélation en général, par la nature même des choses, ou, si l'on veut, par la considération des perfections de Dieu, des circonstances & des besoins de l'homme pécheur; & c'est ce qu'il illustre ensuite par l'exemple particulier de la mission de *Moïse*, dont il examine l'histoire en détail. Cela fait, il entre dans la discussion des deux grands Argumens qui établissent la vérité de la Révélation *Chrétienne*, les *Prophéties* & les *Miracles* (*b*). Quoique tout ce qu'il dit sur le premier, soit parfaitement bien développé, je ne m'y arrêterai que peu, voulant me réserver assez d'espace pour donner le précis du second, qui m'a paru plus curieux. Je dirai seulement qu'il l'entame par une remarque fort naturelle, qui sappe en deux mots la grande hypothèse du Livre de *Collins sur les fondemens & les raisons de la Religion Chrétienne*. On se souvient que cet Auteur soutenoit que les Miracles de l'Evangile ne prouvent rien par eux-mêmes & indépendamment des Prophéties, sous prétexte qu'ils avoient été prédits, & faisoient partie du caractère, que les Prophètes avoient donné du Messie. Mais, dit Mr. *Stebbing*, „ La Révélation doit avoir un commencement, & en quelque tems qu'elle commence, elle ne peut avoir „ d'autres preuves de sa divinité que les Miracles. Les Prophéties n'y peuvent servir de „ rien, puisqu'elles ne sauroient avoir lieu antérieurement à toute Révélation. La preuve

„ tirée

(*a*) Pag. 259. &c. (*b*) Pag. 282.

„ tirée des Miracles, doit donc néceſſairement
„ être de ſa nature abſolue, pleine & entière,
„ indépendamment de toute conſidération de
„ la Prophétie. Quand les Prophètes n'auroient
„ point parlé de JESUS-CHRIST, & que JESUS-
„ CHRIST n'auroit point appellé à leurs prédic-
„ tions, la Divinité de ſa miſſion ſeroit ſuffi-
„ ſamment établie par les Miracles qu'il a ope-
„ rés, &c.

J'ajoûterai encore pour la ſatisfaction des Lecteurs, que ſur l'article des Prophéties l'Auteur ſuit le ſyſtême des habiles Théologiens qui l'ont précédé dans cette carrière, & en particulier du ſavant Evêque de *Londres* dans ſon excellent *Traité de l'uſage & des fins de la Prophétie*, dont nous avons une très-bonne Traduction par Mr. *Le Moine*. C'eſt-à-dire, qu'il fait voir par le détail, qu'il y a dans le *V. Teſtament* un grand nombre de Prophéties, qui dans leur ſens propre & littéral regardent directement le MESSIE, & ne peuvent s'appliquer qu'à JESUS-CHRIST; & qu'il y en a d'autres qui ont un double ſens, ou plutôt une double vue, dont la première marque un événement particulier & prochain, & l'autre un événement éloigné & beaucoup plus important, qui ne convient qu'aux tems de l'Evangile. Il conclud cet article, qui occupe près de 70 pages, en remarquant que ce qu'il a dit réfute ſuffiſamment deux erreurs oppoſées de quelques Théologiens ſur cette matière. La première eſt de ceux qui ſoutiennent que l'application des Prophéties les plus claires & les plus expreſſes à JESUS-CHRIST, ne forme pas de preuve directe & poſitive, & n'eſt tout au plus qu'un *ſine quâ non*,

ou qu'un rapport de certaines marques ou caractères, ſans lequel aucune perſonne ne pouvoit ſe dire le MESSIE promis, & qui étoit propre à prévenir toutes les objections qu'un adverſaire auroit pu alléguer pour faire voir que JESUS-CHRIST n'étoit pas ce MESSIE. C'eſt ainſi que s'en exprime le fameux Dr. *Clarke* dans ſon *Diſcours ſur la connexion des Prophéties du V. Teſtament, & leur application à* JESUS-CHRIST, qu'il publia d'abord ſéparément contre le Livre de *Collins*, & qui fut enſuite inſéré dans ſon *Traité de la vérité & de la certitude de la Révélation Chrétienne*, &c. p. 392. de la dixième Edition *Angloiſe*. Mais, dit Mr. *Stebbing* (*a*), ce n'eſt aſſurément pas-là l'idée que l'Ecriture Sainte nous donne de cette matière. Car peut-on dire qu'un homme témoigne pour quelqu'un, parce qu'il n'a rien à alléguer contre lui? Et cependant Notre Seigneur dit formellement, que les *Ecrits des Prophètes* RENDENT TEMOIGNAGE *de lui*. Le mot *Grec* qu'il employe (*b*) eſt le même dont il ſe ſert quand il dit en parlant de ſes miracles, *Les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent témoignage de moi* (*c*); & ce mot a naturellement tant de force, que les preuves les plus directes & les plus poſitives ne ſauroient être exprimées par un terme plus énergique.

Non content de cette remarque, à laquelle il n'y a rien à repliquer, l'Auteur réfute dans une note marginale la raiſon que Mr. *Clarke* allègue pour juſtifier ſon opinion: c'eſt *qu'il y a eu pluſieurs perſonnes de la ſemence d'Abraham, de la tri-*

bu

(*a*) p. 342. (*b*) μαρτυρεῖν. (*c*) Jean X. 25.

bu de Juda & de la famille de David, qui ſont nées à Bethléhem en Judée, qui ont ſouffert & ont été publiquement retranchées du milieu de leur peuple; & que cependant aucun de ces caractères, ſéparément ni tous enſemble, ne ſauroient prouver qu'aucune de ces perſonnes fût le Meſſie; mais le défaut d'un ſeul ſuffiſoit pour faire voir qu'elle ne l'étoit pas. „ Je ne ſai, dit-il, qui ſont ces *pluſieurs perſonnes* à qui tous ces „ caractères peuvent convenir; mais en ſup- „ poſant le fait, j'avoue que ni aucun d'eux ſé- „ parément, ni tous enſemble, ne prouvent point „ que JESUS-CHRIST ſoit le *Meſſie*, indépen- „ damment de ſes miracles; mais la vérité de „ ces miracles une fois établie, la rencontre de „ tous ces caractères en ſa perſonne forme une „ nouvelle preuve en ſa faveur, de la manière „ que je l'ai expliqué auparavant. Je ne ſauroit „ par conſéquent ſouſcrire à la remarque du „ Dr. *Clarke* ſur ces paroles, *ne falloit-il pas „ que le Chriſt ſouffrît ces choſes*, &c. (*a*), ſa- „ voir, que *Jéſus-Chriſt ne prétendoit pas prou- „ ver par ſes ſouffrances qu'il fût le Meſſie, „ mais ſimplement prévenir l'objection qu'on en „ pouvoit tirer, comme ſi elles étoient incompa- „ tibles avec cette qualité.* Car ſur quel fonde- „ ment avance-t-il ceci? Autant que nous en „ pouvons juger par les circonſtances, notre „ Sauveur en appellant aux Prophéties du *V. Teſ- „ tament* touchant les ſouffrances du *Meſſie*, „ voulut en tirer tout l'avantage poſſible en ſa „ faveur, & par conſéquent les citer comme „ faiſant preuve par elles-mêmes, s'il eſt vrai, „ com-

(*a*) Luc XXIV. 26.

„ comme on l'a fait voir ci-devant, qu'elles „ ſoient telles de leur nature".

L'autre erreur que Mr. *Stebbing* a en vue, eſt celle de ceux qui fondant d'abord le ſens des Prophéties ſur l'autorité de JESUS-CHRIST conſidéré comme un Interprète infaillible, les allèguent enſuite en preuve de la divinité de ſa miſſion; ce qui eſt aſſurément mal raiſonner. Car de dire, comme font ces Théologiens, *Je crois que Jéſus-Chriſt eſt un Interprète infaillible, ou un vrai Prophète, fondé ſur l'évidence de ſes miracles*; & puis, *Je crois que les Prophéties du V. Teſtament lui ſont juſtement appliquées, parce que celui qui eſt la vérité même ſe les eſt appliquées*; c'eſt viſiblement réduire à rien la preuve des Prophéties, & établir uniquement ſur les miracles la vérité de l'Evangile. Mais les Prophéties forment une preuve diſtincte & indépendante des miracles; & par conſéquent il faut que le ſens qu'elles renferment, quand on vient à les comparer avec l'évènement, paroiſſe clairement & ſuivant une interprétation commune, ſe rapporter à JESUS-CHRIST, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'avoir recours à l'uſage ou à l'application que lui ou ſes Apôtres en ont faite. „ Je n'ignore pas, „ dit Mr. *Stebbing*, que les Incrédules ſe mo- „ quent de cette interprétation, qu'ils préten- „ dent n'être fondée que ſur des conjectures en „ l'air, ou ne renfermer que des applications ar- „ bitraires de Paſſages obſcurs à certains évène- „ mens auxquels les Auteurs de ces Paſſages ne „ penſèrent jamais. Et la vérité eſt, que le lan- „ gage des Prophéties étant encore aujourd'hui, comme il étoit au moment qu'elles fu-

„ rent données, & comme il doit naturellement „ être, général, indéterminé, & portant ſur „ quelque choſe qui devoit arriver dans la ſuite, „ ſans dire préciſément quoi ; quiconque eſt „ diſpoſé à chicaner, peut objecter ſans-ceſſe „ que JESUS-CHRIST n'étant pas expreſſément „ nommé dans les Prophéties, on ne ſauroit „ démontrer qu'elles l'ayent en vue. Mais mal- „ gré tout cela, nul homme raiſonnable ne „ niera que les caractères perſonnels ne ſoient „ d'un grand uſage dans la vie, nous nous en „ ſervons tous les jours, & quelquefois ils dé- „ crivent un homme ſi clairement, qu'on ne „ ſauroit non plus s'y méprendre que s'il étoit „ expreſſément nommé. N'eſt-ce donc pas une „ choſe digne d'admiration, que durant l'eſpa- „ ce de quelques milliers d'années on trouve „ dans l'*Ancien Teſtament* une ſuite de caractè- „ res, qui par une interprétation aiſée & natu- „ relle ſe réuniſſent tous en un ſeul homme, cet „ homme donnant d'ailleurs des preuves incon- „ teſtables de la divinité de ſa miſſion, comme „ JESUS-CHRIST a fait ? Pour moi je crois qu'il „ eſt impoſſible de rendre raiſon d'un pareil phé- „ nomène, ſans ſuppoſer que la ſageſſe de Dieu „ y eſt intervenue d'un bout à l'autre ; & ſi ceux „ qui penſent autrement peuvent alléguer un „ ſeul exemple de cette nature dans toute l'Hiſ- „ toire, je ſuis tout prêt à renoncer à la preuve „ qui en réſulte en faveur de l'Evangile " (*a*).

L'Auteur paſſe enſuite à la preuve tirée des Miracles, ſur laquelle il ſe propoſe d'examiner ces deux queſtions, ſavoir 1. ſi les Miracles rapporter

(*a*) P. 351, 352.

portés dans l'Evangile, ſont effectivement tels de leur nature, & prouvent évidemment la divinité de la miſſion de JESUS-CHRIST. 2. S'ils ont été réellement opérés de la manière que les Hiſtoriens Sacrés le diſent; ou, ce qui eſt tout un, ſi l'on peut compter ſur la vérité & l'autenticité de l'Hiſtoire qui les rapporte.

Que l'on conſidère ces miracles en eux-mêmes, & l'on ſera bien-tôt convaincu qu'ils méritent ce nom. Se peut-il rien de plus éloigné du cours ordinaire de la Nature, que la reſurrection d'un mort, que la guériſon de maladies incurables ou curables par la ſeule parole ou le ſeul attouchement, &c? Ce ſont de ces ſortes d'actions, & en grand nombre, que JESUS-CHRIST a faites, & auxquelles il appelle fréquemment, comme à une preuve inconteſtable qu'il étoit envoyé de Dieu. Il reſte ſeulement à ſavoir, par quel pouvoir il les a opérées. S'il paroît clairement que c'eſt par celui de Dieu même, il ne ſauroit plus y avoir de difficulté. Mais on demandera comment nous pouvons être aſſurés que ces miracles n'ont pas été produits par d'autres Etres, ou Agens, inférieurs à Dieu, mais ſupérieurs à l'homme. Un Auteur de grande réputation, dit Mr. *Stebbing* (*a*), traitant ce ſujet, poſe pour premier principe, qu'il n'y a que Dieu qui puiſſe „ opérer un miracle par ſon propre pouvoir, ou „ par un pouvoir naturel & inhérent. Si ce principe étoit clairement prouvé, la queſtion dont „ il s'agit ſeroit bientôt décidée; car il s'enſuivroit évidemment que ſi JESUS-CHRIST a fait „ des miracles, il faut de néceſſité qu'il fût en-

 „ voyé

(*a*) Pag. 355.

„ voyé de Dieu, comme il le prétendoit. Mais „ cette opinion me paroît ſujette à des difficultés „ inſurmontables, & appuyée ſur un fondement „ trop leger". C'eſt-ce qu'il fait voir en réfutant la raiſon générale dont cet Auteur (*a*) ſe ſert pour l'établir; ſavoir que *Dieu ſeul étant l'Auteur des Loix de la Nature, il n'y a que lui qui puiſſe les changer, ou en ſuſpendre & en renverſer le cours.* Quand on accorderoit que cette propoſition eſt vraie dans toute ſon étendue, il ne s'enſuivroit point que Dieu ſeul peut faire des miracles, parce que nous concevons des cas où un miracle peut avoir lieu ſans qu'aucune Loi de la Nature ſoit ſuſpendue ou renverſée. Par exem„ ple, dit Mr. *Stebbing*, c'eſt une Loi de la „ Nature que la Terre attire à ſoi tous les corps „ qui ſont dans la ſphère de ſon attraction, & „ qu'une pierre qui eſt en repos ſur ſa ſurface y „ continue juſqu'à ce qu'une force ſupérieure à cet-

(*a*) C'eſt le Dr. *Fleetwood*, ci-devant Evêque d'*Ely*, qui publia en 1701 *An Eſſay on Miracles, &c.* tendant à prouver que Dieu ſeul peut faire des miracles: " en quoi, „ dit Mr. *Stebbing*, il a été ſuivi tout nouvellement par „ Mr. *Le Moine* dans ſon *Traité ſur les Miracles &c.* où il „ a fait paroître beaucoup de bon-ſens & de ſavoir". On a rendu compte de cet Ouvrage *Anglois* de Mr. *Le Moine* dans la I. Part. du Tome XLI. de cette *Bibliothèque*; & nous remarquerons ſeulement ici, que quoiqu'il embraſſe l'opinion du Dr. *Fleetwood*, il la défend par bien d'autres raiſons que celle dont cet Evêque ſe ſert uniquement, & que Mr. *Stebbing* réfute dans cet endroit, comme on peut s'en convaincre en relisant l'extrait qu'on en a donné. Il ne l'allègue pas même, ou du-moins il la tourne tout autrement, & d'une manière plus philoſophique: ainſi les réflexions de Mr. *Stebbing* ne tombent pas ſur lui; & il eſt même à remarquer, que dans la ſuite il convient avec lui de diverſes choſes qu'il avoit avancées en faveur de ſon hypothèſe, comme on le verra tout à l'heure.

„ cette attraction la remue de ſa place. Je demande „ de maintenant, quand je prens une pierre dans „ ma main & que je la lève de terre, quelle Loi „ de la Nature renverſé-je? Aucune manifeſtement; car la pierre pendant qu'elle eſt dans ma „ main conſerve toujours ſa gravitation naturelle, & elle n'eſt levée de terre que parce que la „ force de ma main excède celle de cette gravitation; ce qui eſt par conſéquent très conforme aux Loix de la Nature. Ne ſeroit-ce pas „ préciſément la même choſe, ſi au lieu de ma „ main, c'étoit un Eſprit ou un Etre inviſible qui „ levât cette pierre? Dira-t-on qu'aucun Eſprit, ou Agent ſupérieur, excepté Dieu, n'a „ naturellement le pouvoir de lever de terre une „ pierre, qu'un homme ou un enfant peut lever? „ Mais quoi de plus abſurde? Et bien qu'il n'y „ ait point de miracle à lever une pierre de terre „ avec la main, cependant c'en ſeroit un véritable ſi ſans la toucher & au moment que je dirois, *Pierre, ſois élevée de terre*, quelque Etre „ ſupérieur & inviſible la levoit & la tenoit ſuſpendue en l'air.....Car cela n'eſt pas conforme au cours ordinaire de la Nature".

La même choſe peut avoir lieu dans un grand nombre d'autres cas; car qui eſt-ce qui peut déterminer juſqu'où s'étend le pouvoir des Etres qui ſont entre Dieu & nous? Ainſi, dit Mr. *Stebbing*, rejettant ce principe dont je viens de parler, comme peu ſûr, voyons s'il n'y a pas quelque autre voie de parvenir à l'évidence ſur ce ſujet. L'inconvénient qu'on trouve à accorder que ces Etres intermédiats & inviſibles ont naturellement le pouvoir de faire des miracles, c'eſt

que dans ce cas on ne peut jamais être certain si un miracle, dont on eſt le témoin, a Dieu pour auteur, & par conſéquent ſi la Doctrine en faveur de laquelle il eſt opéré, vient effectivement de lui. Mais cette difficulté n'eſt d'aucun poids; car quand on ſuppoſeroit, par exemple, que tous les miracles de JESUS-CHRIST ſans exception pouvoient être l'ouvrage des Intelligences ſupérieures à l'homme, à n'enviſager que leur capacité naturelle, ce qui eſt accorder aux Incrédules tout ce qu'ils peuvent raiſonnablement demander, & même beaucoup au-delà, comme on le verra bientôt, que s'enſuivroit-il? Ces Intelligences doivent être ou bonnes, ou mauvaiſes; mais les bonnes n'auroient jamais opéré ces miracles, à moins qu'elles n'en euſſent reçu l'ordre de Dieu, & que JESUS-CHRIST n'eût été ſon Envoyé comme il le prétendoit, ce qui revient à la même choſe que ſi Dieu les eût produits immédiatement lui-même; & les mauvaiſes n'auroient pas voulu agir ſi directement contre leur intérêt, en favoriſant l'établiſſement d'une Doctrine qui tendoit toute entière à la deſtruction de leur empire. C'eſt par-là que notre Sauveur ferma la bouche aux *Phariſiens*, qui l'accuſoient de chaſſer les Démons par le pouvoir de *Béelzébub* leur Prince, comme on peut le voir *Matth. XII.* 25, 26. De plus, quand les mauvais Anges auroient eu naturellement le pouvoir & la volonté de faire les miracles que JESUS-CHRIST a faits, il n'eſt pas croyable que s'il eût été un impoſteur, Dieu le leur eût permis, parce qu'autrement il nous auroit jetté dans une erreur invincible, & il ſe ſeroit ôté à lui-même le ſeul moyen

par

par lequel il peut se révéler efficacement aux hommes. Ainsi la supposition que les Anges bons & mauvais peuvent faire des miracles, ne nuit en aucune manière à l'argument qu'on tire de ceux qui ont été opérés en faveur de l'Evangile, puisqu'après tout ils ne sont ni ne peuvent jamais être produits que par l'ordre ou la permission de Dieu.

C'est-là un Principe incontestable, que l'expérience, ou l'histoire de la mission de *Moïse* & de JESUS-CHRIST confirme pleinement. Le cas des Magiciens d'*Egypte* a beaucoup embarassé les Théologiens, parce qu'ils l'ont généralement envisagé du mauvais côté. Le Dr. *Clarke* lui-même, dans sa *Démonstration de la vérité de la Religion naturelle & révélée*, suppose que *Moïse* fit des miracles devant *Pharaon* pour le convaincre qu'il étoit envoyé de Dieu, & que les Magiciens en firent de semblables pour prouver qu'il étoit un imposteur. Mais ce n'est point cela. *Pharaon* révoquoit en doute, non la vérité de ce que *Moïse* assuroit que le Dieu des *Hébreux* lui étoit apparu, mais l'autorité de ce Dieu qui lui commandoit de laisser aller son Peuple. *Qui est l'Eternel*, dit-il (*a*), *que j'obéisse à sa voix? Je ne connois point l'Eternel*, &c. Et toute la suite fait voir que ce fut uniquement pour le forcer à reconnoître cette autorité supérieure, que *Moïse* fit des miracles si étonnans. Si les Magiciens en firent aussi, ce n'étoit pas qu'ils prétendissent à la qualité de Prophètes ou d'Envoyés de Dieu, en opposition à *Moïse*; ils n'avoient ni Doctrine à con-

(*a*) Exod. V. 2.

confirmer, ni Meſſage céleſte à annoncer. Tout ce qu'ils avoient deſſein de prouver par leurs prodiges, & tout ce pourquoi *Pharaon* les avoit fait appeller, c'eſt que les Dieux qu'ils ſervoient avoient autant ou plus de pouvoir que celui des *Hébreux*, & qu'ainſi il n'y avoit point de raiſon qui dût obliger ce Prince à leur donner la liberté de ſortir de ſes Etats. Quand donc on accorderoit que les Magiciens d'*Egypte* firent de vrais miracles, on n'en pourroit rien conclure contre la miſſion divine de *Moïſe*; parce qu'ils ne lui conteſtoient point cette miſſion, ni ne prétendoient eux-mêmes à rien de ſemblable.

Mais Mr. *Stebbing* a beaucoup de panchant à croire que ce qu'ils firent dans cette rencontre, n'étoit qu'impoſture, que des tours de paſſe-paſſe, tels que les Charlatans en font ſouvent; & il ſoutient que la manière dont l'Ecriture Sainte s'exprime ſur ce ſujet, n'eſt point une preuve du contraire. Elle dit qu'ils *changèrent leurs verges en ſerpens*, qu'ils *firent venir des grenouilles ſur tout le Pais d'Egypte*, &c. Mais n'eſt-ce pas une choſe ordinaire dans toutes les Langues, que de dire en parlant des Impoſteurs, qu'ils font ce qu'ils paroiſſent faire? Et quand on ne pourroit pas expliquer comment les Magiciens d'*Egypte* en impoſèrent à *Pharaon* & à toute ſa Cour, on ne ſeroit pas moins en droit de ſuppoſer qu'ils uſèrent d'artifice, tant que les expreſſions de l'Ecriture & les circonſtances de cette Hiſtoire n'obligent pas néceſſairement de recourir au miracle. Je ne ſaurois dire comment un Joueur de gibecière s'y prend pour me tromper par ſes tours d'adreſſe, & cependant je ne doute point qu'il ne me

me trompe, parce que je n'ai aucune raiſon de ſuppoſer qu'il y entre du ſurnaturel. Mr. *Le Moine* a fait plus que cela dans ſon *Traité ſur les Miracles*; car il a expliqué fort au long la maniére dont on peut concevoir que ces Impoſteurs exécutèrent leurs fourberies, & il a même rendu la choſe ſi probable, qu'on ne ſauroit guère en douter. Le Lecteur peut pour ſa ſatisfaction conſulter l'Extrait que nous en avons donné, en attendant que Mr. *Le Moine* lui-même publie la Traduction de ſon Ouvrage en *François*, comme il l'a promis.

Les mêmes réflexions, ou à peu près, peuvent s'appliquer à l'hiſtoire de la miſſion & des miracles de JESUS-CHRIST. Car ſi l'on objecte contre la preuve que nous en tirons en faveur de l'Evangile, que d'autres perſonnes que lui ont fait des miracles, ou ſont ſuppoſés pouvoir en faire, même en oppoſition à ſa Doctrine, il ſuffit de répondre, qui ſont ces perſonnes, & quelles étoient leurs prétenſions. Se diſoient-elles envoyées de Dieu comme JESUS-CHRIST? Ou prêchoient-elles une doctrine différente de la ſienne? Et ont-elles fait pour la confirmer les mêmes merveilles qu'il opéra pour autoriſer ſa miſſion? Qu'on en allègue un ſeul exemple bien conſtaté, & nous ſommes prêts de renoncer à la preuve que nous fourniſſent les miracles de l'Evangile. Mais c'eſt ce que les Déiſtes ne feront jamais. Il eſt parlé dans le Livre des *Actes* de *Simon le Magicien*, qui ſe donnoit pour quelque grand perſonnage, & qui en avoit impoſé pendant longtems aux habitans de *Samarie*; mais il n'eſt point dit qu'il eût fait aucun miracle; il en étoit même ſi peu capable,

ble, qu'il parut tout ſurpris quand il en vit faire aux Apôtres, & qu'il voulut en acheter le pouvoir à prix d'argent. Il y eſt encore fait mention d'*Elymas l'Enchanteur*, mais nul miracle ne lui eſt attribué; & tout ce que *St. Luc* en dit, c'eſt qu'il s'oppoſoit à *St. Paul*, & qu'il fit tout ce qu'il put pour détourner le Proconſul *Paulus Sergius* de la Foi, en punition de quoi l'Apôtre le frappa d'aveuglement. Ajoûtez que ni lui ni *Simon* n'annonçoit de nouvelle doctrine qui eût beſoin d'être confirmée par des miracles, deſorte que leur exemple ne ſauroit en façon que ce ſoit être mis en parallèle avec celui de J. C. Et bienque ce divin Sauveur lui-même déclare qu'*il s'éléveroit de faux Chriſts & de faux Prophètes qui feroient de grands ſignes & des miracles*, (*a*), il ne veut parler ni de miracles réels & ſemblables aux ſiens, ni de miracles faits en faveur d'une fauſſe Doctrine, mais ſeulement d'impoſtures éclattantes, capables de ſéduire le Vulgaire ignorant, ou les perſonnes inattentives. Car quoiqu'il y eût dans la ſuite un grand nombre de faux Prophètes & de Séducteurs, tant parmi les *Juifs* que parmi les *Chrétiens*, il ne paroît pas qu'aucun d'eux fit jamais de vrai miracle, & l'on ne ſauroit en alléguer un ſeul exemple.

Juſqu'ici Mr. le Dr. *Stebbing* a raiſonné ſur la ſuppoſition que tous les miracles de JESUS-CHRIST, ſans en excepter un ſeul, pouvoient avoir été opérés par des Etres ſupérieurs inviſibles, à ne conſidérer que leur capacité naturelle & inhérente; mais il croit que c'eſt plus qu'on ne doit accorder. „ Car, dit-il (*b*), il eſt très-certain

(*a*) Matth. XXIV. 24. (*b*) P. 378.

„ tain que quelques-uns de ces miracles, au-
„ moins, étoient de telle nature, qu'autant que
„ nous en pouvons juger, ils ne ſauroient être
„ l'effet que d'un pouvoir égal à celui qui a créé
„ l'Univers. Qu'eſt-ce que reſſuſciter un Mort,
„ ſinon faire ce que Dieu fit au commence-
„ ment, quand il ſouffla dans la matière inani-
„ mée du corps de l'homme *la reſpiration de la*
„ *vie* ? Qu'eſt-ce que multiplier des pains, ou
„ changer une grande quantité d'eau en vin, ſi-
„ non déployer ce Pouvoir *plaſtique* qui forma
„ de la maſſe commune de la matière cette va-
„ riété infinie d'objets corporels qui nous envi-
„ ronnent ? Si vous croyez être fondé à ſuppo-
„ ſer, comme quelques anciens Philoſophes
„ l'ont cru, que Dieu créa le Monde par le mi-
„ niſtère des Anges, vous pouvez avec autant
„ de raiſon regarder les miracles de JESUS-
„ CHRIST comme l'ouvrage de ces mêmes In-
„ telligences ſupérieures. Mais ſoit que cette
„ opinion ſoit vraie ou fauſſe, cela n'apporte au-
„ cun changement à l'argument dont il s'agit.
„ Car quand on admettroit que le Monde n'a
„ pas été fait par le pouvoir immédiat de Dieu,
„ mais par celui d'Etres inférieurs, toujours
„ doit-on ſuppoſer que ſa ſageſſe & ſon conſeil y
„ ont concouru ; & ſi la même puiſſance par la-
„ quelle l'Univers a été formé & arrangé, s'eſt
„ déployée pour rendre témoignage à l'Auteur
„ de notre Redemption, on ne ſauroit plus dou-
„ ter que la ſageſſe & le conſeil de Dieu n'y
„ ſoient également intervenus.... Je me ſuis
„ un peu étendu ſur ce ſujet, pour faire voir que
„ ni la Raiſon ni l'Ecriture ne fourniſſent pas ſa

„ moin-

„ moindre preuve en faveur de la ſuppoſition
„ que les miracles de JESUS-CHRIST pouvoient
„ avoir été opérés par un pouvoir inférieur au
„ ſuprême, ou, ce qui eſt tout un, par un pouvoir
„ différent de celui qui a formé le Monde maté-
„ riel. Et je ſuis très-perſuadé qu'il eſt impoſ-
„ ſible de produire un ſeul exemple bien atteſté
„ de pareils miracles faits par d'autres que par
„ les Prophètes du vrai Dieu, &c. "

L'Auteur établit enſuite la crédibilité du témoignage ſur lequel nous recevons ces miracles comme vrais, & répond au long à l'objection tirée de ce que des faits de cette nature requièrent des preuves d'un autre genre pour être crus, c'eſt-à-dire, des preuves plus fortes qu'on n'en exige pour les faits ordinaires & naturels. Les réflexions qu'il fait là-deſſus ſont des plus juſtes, & il les applique au miracle particulier de la reſurrection de JESUS-CHRIST, dont il démontre en peu de mots la certitude, renvoyant du reſte ſes Lecteurs à l'excellent Ouvrage du préſent Evêque de *Londres*, intitulé, *Les Témoins de la reſurrection de* JESUS-CHRIST, dont Mr. *Le Moine* nous a donné une très-bonne Traduction. Il diſcute en paſſant ce que feu le Dr. *Middleton* a avancé au ſujet des miracles que les Pères de l'Egliſe diſent avoir été faits dans les premiers Siècles; & ſans nier que ces Pères ont été en général trop crédules, il fait voir que cet Auteur a outré la matière, en ſoutenant qu'ils avoient eux-mêmes forgé les miracles qu'ils rapportent, & fourni ſans y penſer des armes aux Incrédules. Mais en voilà aſſez.

A R-

ARTICLE III.

CODE FREDERIC, *ou* CODE *de* DROIT, *pour les Etats de* SA MAJESTÉ *le* ROI *de* PRUSSE, *fondé ſur la Raiſon, & ſur les Conſtitutions du Païs; dans lequel le* ROI *a diſpoſé le* Droit Romain, *& pleinement éclairci les doutes & les difficultés, que le même Droit & ſes Commentateurs avoient introduit dans la Procédure; établiſſant de cette manière un* DROIT CERTAIN *&* UNIVERSEL. *Traduit de l'Allemand par* A. A. de C. *Conſeiller Privé du Roi. Avec* l'Expoſition abrégée du Plan du Roi, pour la Réformation de la Juſtice, *par Mr.* Formey, 1751. grand 8. pag. 412. pour le *Corps de Droit*, ſans compter la Préface; & pag. 38 pour l'expoſition du *Plan du Roi.*

MONTAGNE (*a*) propoſe cette queſtion: *S'il eſt utile de changer les Loix établies par un long uſage.* „ Il y a grand doute, *dit-il*, s'il „ ſe peut trouver ſi évident profit au change„ ment d'une Loy receue, telle qu'elle ſoit, „ qu'il y a de mal à la remuer: d'autant qu'une „ Police, c'eſt comme un Baſtiment de diver„ ſes pièces jointes enſemble d'une telle liai„ ſon, qu'il eſt impoſſible d'en esbranler une que „ tout le Corps ne s'en ſente. Le Légiſlateur „ des *Thuriens* (*b*) ordonna que quiconque „ voudroit ou abolir une des vieilles Loix, ou „ en eſtablir une nouvelle, ſe préſenteroit au „ Peuple la corde au col, afin que ſi la nouvelle„ té

(*a*) Dans ſes *Eſſais*, Liv. I. Chap. XXII.
(*b*) Charondas.

„ t€ n'eſtoit approuvée d'un chacun, il fuſt in-
„ continent eſtranglé.

Il ſe déclare pour la négative, fondé ſur cette raiſon, que *le meilleur prétexte de nouveileté eſt très-dangereux*, & qu'il en a *veu des effets très-dommageables*. Ce Principe eſt vrai lorſqu'il eſt queſtion des Loix fondamentales d'un Etat; on ne doit jamais y donner atteinte ſans de très-puiſſans motifs, & que lorſqu'on eſt bien aſſuré que la ſomme du bien général qui en reviendra, ſurpaſſera la ſomme du mal qui peut en réſulter. Mais il eſt faux, lorſqu'il ne s'agit que d'abus, & ſur-tout d'abus dont tout un Peuple, ou du moins la plus grande & la plus ſaine partie, demande le redreſſement. De deux maux il faut choiſir le moindre: de deux biens il faut choiſir le plus grand. La Loi de *Charondas* ſent la barbarie. Elle ſemble d'ailleurs ſuppoſer ce qui n'eſt guère vraiſemblable, que ſon Gouvernement étoit actuellement le meilleur Gouvernement poſſible, & qu'il devoit toujours reſter tel, dans quelque conjoncture où l'on ſe trouvât.

La penſée de *Tite-Live* eſt plus judicieuſe. Il dit bien, comme *Montagne*, *que nul changement introduit dans un ancien établiſſement n'eſt louable* (*a*). Mais de peur qu'on ne prît droit d'en conclure, qu'il faudroit conſerver les uſages les plus bizarres, auxquels leur ancienneté donnera toujours des défenſeurs, ce ſage Hiſtorien ajoûte: *les Hommes aiment mieux qu'on s'en tienne aux anciennes pratiques, ſi l'on en excepte celles où l'expérience fait voir des inconvéniens palpables* (*b*). C'eſt

(*a*) *Adeo nihil motum ex antiquo probabile eſt.*
(*b*) *Veteribus, niſi quæ uſus evidenter arguit, ſtari malunt.*

C'eſt préciſément ce cas *des inconvéniens palpables* qui a fait naître l'Ouvrage que nous annonçons. Le *Roi de Pruſſe*, toujours attentif à procurer le bien de ſes Sujets,, ayant remarqué ,, que dans chaque Province de ſes Etats on ,, avoit anciennement introduit un ſtyle & une ,, procédure particuliére, & qu'il en réſultoit ,, ſouvent des incidens ſi embaraſſans, qu'on ,, étoit obligé d'évoquer la plupart des affaires à ,, ſon Conſeil, conçut le plan de ramener tout à ,, une procédure uniforme, par laquelle tous ,, les Procès fuſſent ſolidement inſtruits, & ter- ,, minés par trois inſtances dans l'eſpace d'une ,, année.

L'eſſai de ce plan fut fait en *Poméranie*, vaſte Province, & très-fertile en Procès. L'exécution ayant parfaitement répondu aux eſpérances, le Roi ordonna à ſon Grand-Chancelier de dreſſer un ample projet d'Ordonnances, & de le faire pratiquer proviſionnellement dans tous ſes Etats, par tous les Tribunaux & Cours de Juſtice.

Ce plan, qui eſt d'une vaſte étendue, s'étend à tout, & embraſſe tout ce qui eſt eſſentiel à l'inſtruction des Affaires Civiles, de quelque nature qu'elles ſoient. Pour s'en former une juſte idée, il ſuffit de parcourir l'*Expoſition abrégée* qui s'en trouve à la tête de cet Ouvrage, & dont Mr. *Formey* eſt l'Auteur. Comme c'eſt une Pièce faite avec goût & jugement, je me contenterai d'y puiſer ce qu'elle contient de plus eſſentiel & de plus inſtructif, pour ne pas m'engager dans des routes qui pourroient me conduire beaucoup au-delà des bornes que je dois me preſcrire.

Pour abréger les longues procédures, & don-

ner

ner par conséquent le coup de mort à ce monstre horrible de la Chicane, sous le joug duquel on gémit depuis si longtems, il semble d'abord qu'on auroit pu les réduire à la seule comparution des Parties devant le Juge, pour expliquer leurs différends. Mais la chose n'est pratiquable que dans les cas les plus simples & de peu d'importance. Il y a des affaires si épineuses, si embarrassées, si difficiles à démêler, que les Juges & les Avocats les plus habiles & les plus intègres ont besoin de toute leur sagacité pour démêler le vrai d'avec le faux, le juste d'avec l'injuste.

Il faut donc des Avocats. Mais les Avocats servent mal la Justice & la Vérité; ils sont tout dévoués au mensonge & à l'iniquité. La fraude, la chicane, la mauvaise foi, les fausses suppositions, tout leur est bon, lorsqu'il est question de défendre une mauvaise Cause, & de prolonger les Procès.

Voilà un horrible abus; & comment y remédier? Le remède se présente de lui-même. C'est de séparer l'yvroie d'avec le bon grain, c'est de retrancher du Corps sain tous les Membres gangrenés. Il y a dans le Corps des Avocats, des ignorans, des fourbes, de vraies sangsues publiques.

Le plus court est donc de chasser tous ces fripons hors du Barreau. C'est les mettre dans l'impuissance de faire du mal, que de leur ôter toute occasion de mal faire.

Pour empêcher qu'il n'y ait à l'avenir ou trop d'Avocats, ou des Avocats sans capacité requise, on en fixe le nombre pour chaque Cour de Justice, & il est statué, en vertu du nouveau Réglement, que dorénavant on ne recevra que deux qui auront mérité de l'être.

Ci-

Ci-devant le salaire des Avocats n'étoit point déterminé, ni pour la somme, ni pour le tems du payement. Plus une affaire tiroit en longueur, plus ils faisoient financer les Parties. Suivant le nouveau plan, le travail de ces Messieurs est taxé, à proportion de la qualité des affaires, & des facultés des Parties; & pour les empêcher d'éterniser les procès, il leur est défendu de prendre un sou avant qu'ils soient terminés.

On vient de dire qu'il faut des Avocats; mais cela ne doit s'entendre que des grandes Villes & des Tribunaux considérables. C'est un très-grand mal au contraire qu'il y en ait dans les petites Villes, & dans les Bourgs ou Villages. Les Procès y sont rares, les Parties sont sur les lieux, & souvent peu en état de supporter les fraix d'une longue procédure. Il suffit donc qu'il n'y ait qu'un seul Juge dans ces petits lieux, mais il est essentiel qu'il joigne à une capacité convenable une parfaite intégrité.

Ces arrangemens de détail furent précédés par la réforme des Tribunaux ou Justices supérieures. On sait quelle est la nécessité de ces Corps. Un Juge inférieur est rarement en état de juger sainement de tous les cas qui se présentent: il peut donc tomber dans l'erreur, il peut même le laisser séduire, & commettre de propos délibéré de très-grandes injustices. Pour remédier à ces abus, qu'on ne sauroit toujours ni prévoir, ni prévenir, on a établi des Tribunaux supérieurs, auxquels on puisse évoquer certaines causes, pour faire changer ou redresser une Sentence que l'on croit injuste. On retient par-là dans leur devoir les Juges iniques, ou les empêche de devenir de petits tyrans. L'Appel est donc un remède contre l'injus-

tice ; mais comme ce remède deviendroit pire que le mal, s'il ne servoit qu'à différer sans fin la décision des Procès, il a fallu limiter la voie d'Appel dans certaines bornes, & lui prescrire un dernier terme peremptoire. Il y a pourtant bien des cas où la nature des affaires ne laisse aucun lieu à l'Appel, ou demande du moins l'exécution provisionnelle de la Sentence. L'Ordonnance entre dans le détail de ces cas, & le seul bon-sens en indique un grand nombre.

Pour profiter de ce droit d'Appel, on accorde à l'Appellant un terme de quatre semaines. Ce terme seroit peut-être trop court, si l'Appellant étoit obligé de rassembler lui-même les pièces de son Procès, ou de recourir à un Avocat qui fît des copies de toutes ces écritures. On prévient tout cela en enjoignant au Juge inférieur d'envoyer immédiatement après l'Appel, tous les Actes au Tribunal supérieur ; de-sorte qu'avec ce secours les quatre semaines sont très-suffisantes pour revoir l'affaire, & rendre une nouvelle Sentence. Si les griefs présentés par l'Appellant à la Justice supérieure, se trouvent dénués de fondement, il est aussi-tôt débouté par un Arrêt bien motivé, & les Juges d'Appel confirment la première Sentence, sans entendre l'autre Partie. Mais si les griefs de l'Appellant sont fondés, il est enjoint aux Juges d'Appel d'entendre les Parties.

Trois Instances, ou différentes voies de procédure suffisent, pour discuter solidement les affaires litigieuses, de quelque nature qu'elles soient. Pour prévenir les difficultés qui pourroient arrêter la décision, il est sévèrement enjoint au xA-

vo-

vocats de prendre de leurs Parties toutes les informations néceſſaires, pour mettre la vérité dans ſon jour, & les Juges en état de décider conformément à la nature de la Cauſe. On objectera peut-être que les Conſeillers du Tribunal qui juge en dernier reſſort, peuvent encore ſe tromper, & faire tort à l'une des Parties. On en convient. Mais on répond que la difficulté ſubſiſtera toujours, dût-on augmenter le nombre des inſtances à l'infini. Quelque précaution qu'on prenne, on ne ſauroit jamais empêcher que le bon droit ne ſoit quelquefois lèſé. Il n'y a point de Loi humaine qui ſoit parfaite à tous égards, il n'y en a point qui ne ſouffre quelque exception. La meilleure de toutes, c'eſt celle qui convient le mieux au bonheur des Peuples.

Comme ce bonheur dépend, ſinon entièrement, du moins en grande partie des Tribunaux ſupérieurs, nous ne ſaurions guère nous diſpenſer de dire un mot de leur conſtitution. Ils ſont ordinairement compoſés d'un Chef ou Préſident, & d'un certain nombre de Conſeillers ou Aſſeſſeurs. Leur but commun, c'eſt que la juſtice ſoit rendue ſans aucune acception de perſonnes, & ſans perte de tems, d'une manière conforme aux Loix & aux Ordonnances. Leurs talens doivent répondre au rang ſupérieur qu'ils occupent. Il faut qu'ils joignent à une connoiſſance exacte des Loix Naturelles & Civiles, & à l'habileté requiſe pour en faire l'application dans les cas qui ſe préſentent, des vues pures, des intentions conſtantes de rendre à chacun la juſtice, & des ſoins & des attentions infatigables.

Pour ſe former une juſte idée de l'importance

de leurs fonctions, il suffit de dire que le bonheur de la Société est fondé sur leur habileté, leur intégrité, leur vigilance, & le bon ordre qu'ils font observer. Des hommes de ce caractère doivent donc être rendus respectables, ils doivent être soutenus de toute l'autorité du Souverain, & salariés d'une manière qui les mette en état de leur attirer de la considération. Se trouve-t-il dans ce Corps des Membres qui le deshonorent, il faut les en exclurre. C'est même par-là qu'il faut commencer pour mettre en vigueur le beau Plan de *Sa Majesté Prussienne*.

Le Président a bien des devoirs à remplir. Etant comme l'ame du Corps, il doit lui donner le branle, en régler l'action, & diriger tout conformément au plan du Roi. Les Conseillers, de leur côté, sont obligés à le seconder, & pour cet effet leur assiduité est spécialement requise.

Rien de mieux conçu, rien de plus sage, que les arrangemens qu'on a pris pour abréger le détail des procédures. Qu'on en juge par les articles suivans, que l'Auteur de l'*Exposition* a réunis sous le titre de *Devoirs des Conseillers*, & que nous avons cru devoir transcrire pour satisfaire la curiosité du Lecteur.

„ Une des principales choses règlées par la „ nouvelle Ordonnance, consiste dans la ma„ nière prescrite pour faire de bouche toutes les „ Remontrances & Actes requis pour l'instruc„ tion du Procès. Les Avocats, en se chargeant „ des Causes, doivent être munis de Procura„ tions de leurs Parties. Eux seuls sont tenus „ d'instruire la Cause, & de comparoître aux „ jours d'Audience de la Cour de Justice où ils „ sont établis. Avant la plaidoierie, eux, ou

„ ceux

„ ceux qu'ils ont substitués à leur place, lorſ-
„ qu'ils ne peuvent pas être présens eux-mê-
„ mes, présentent leurs pièces d'écriture, dont
„ l'original est joint aux Actes judiciaires, & la
„ copie sur le champ remise à l'Avocat de la Par-
„ tie adverse. Ils demandent les délais suivant
„ l'exigence des cas, & font tel autre requisitoi-
„ re qu'il convient pour instruire le Procès,
„ au lieu des Requêtes, Sommations, Interpel-
„ lations, & autres Actes par écrit, qui se fai-
„ soient ci-devant dans le cours du Procès. Sur
„ quoi, & après avoir brièvement ouï l'Avocat
„ de l'autre Partie, la Justice, sur le Protocolle
„ tenu à ce sujet, donne un Decret qui est publié
„ à l'Audience suivante. S'il arrive quelque in-
„ cident qui ne puisse pas être décidé d'abord,
„ on renvoie les Avocats dans l'autre Chambre,
„ pour plaider & contester plus amplement. On
„ délivre en conséquence les expéditions au
„ Greffe, ou à la Chancellerie, & cela épargne
„ tout le tems & les frais qu'il en coute aux Par-
„ ties pour dresser les Requêtes, & pour faire si-
„ gnifier les Decrets, Sommations, & autres
„ Actes.

„ Une précaution importante encore, c'est
„ qu'aucune représentation ne soit reçue, à
„ moins qu'elle ne soit signée d'un Avocat. Car
„ c'est à l'Avocat à n'en signer aucune qui soit
„ irrégulière, & à dresser lui-même le Mémoi-
„ re, suivant la teneur de l'Ordonnance, faute de
„ quoi il est d'abord mis à l'amende. Si quelque
„ Partie opiniâtre veut passer outre, & négliger
„ ces formalités, il faut l'abandonner à son sort;
„ ou, si l'Avocat l'assiste, il doit se faire donner

„ une déclaration, qui exprime comment il a „ voulu la détourner de pouſſer l'affaire dont il „ s'agit, & lui en a repréſenté les ſuites, qui re„ tombent alors uniquement ſur ladite Partie. „ Et afin qu'il paroiſſe qu'aucun plaignant n'eſt „ abandonné & dénué de ſecours, l'Avocat „ doit expliquer aux perſonnes qui forment de „ ſemblables plaintes, les raiſons qui engagent „ la Juſtice à ne faire aucune attention à leurs „ griefs. Outre cela, on établit un Avocat à part „ pour les Pauvres.

Un autre arrangement qui ne contribue pas peu à abréger les procédures, & à l'aide duquel on ménage les frais des Parties, c'eſt l'abrogation des Procureurs, peſte publique, animaux raviſſans, qui n'ont ni foi ni loi, parce qu'ils n'ont ni ame ni conſcience. C'étoit ci-devant les Procureurs qui faiſoient le recueil des informations, & qui étoient chargés de preſque toute la conduite du Procès. La nouvelle Ordonnance veut que les Avocats vaquent ſeuls à ces fonctions, & en déchargeant par-là les Parties d'une très-grande quantité de frais, abroge ſans retour l'Office des Procureurs, & débaraſſe par ce moyen la Société d'une vermine très-nuiſible. De cette manière un Procès eſt bientôt conduit à ſa fin; car, dès que les Avocats ont par devers eux toutes les informations en entreprenant l'affaire, ils peuvent paſſer auſſitôt à la preuve. Il y a pour cela, de même que pour l'Appel, certains tems déterminés, ſous peine de la perte du Procès.

Un autre abus, qui régnoit dans les Tribunaux, & auquel on a auſſi remédié, c'étoit la lenteur avec laquelle les Conſeillers faiſoient leur Rapports, qui traînoient ſouvent chez eux pendant

dant plusieurs mois. Aujourd'hui il n'y a point de Rapport qui ne doive être expédié en huit, ou du moins en quinze jours, suivant qu'il demande plus ou moins de travail.

Une coutume non moins singulière que dommageable, qui avoit lieu dans toutes les affaires d'une certaine importance, c'étoit d'envoyer aux Universités les Actes d'un Procès instruit pour être décidé. Les Parties pauvres s'en trouvoient ordinairement fort mal; & d'ailleurs un Professeur, qui n'avoit aucun usage de la pratique, qui n'étoit pas même au fait des coutumes du Païs, ne se trouvoit guère en état de juger sainement d'une affaire souvent très-compliquée. Aussi l'expérience prouvoit-elle continuellement que ces décisions d'Universités n'aboutissoient qu'à des longueurs excessives, sans aucun fruit. Les Actes restoient quelquefois absens des mois, ou même des années; & quand c'étoit une Université étrangère, on n'avoit aucun moyen de la contraindre à terminer, & à renvoyer les Actes. En portant ainsi les affaires de Tribunal en Tribunal, on tomboit deux fois entre les mains du même Juge. La voie d'Appel, dont on a parlé ci-dessus, fait éviter cet écueil.

Voilà l'embarras, la longueur, & les frais des Procès bien diminués. Rien de mieux réglé que les Appels & les Instances. On appelle d'abord de la Justice inférieure à la Justice supérieure, qui vous expédie quelquefois dans l'espace de quatre semaines. Voilà deux Instances. La troisième a lieu par l'Appel au Tribunal qui juge en dernier ressort, & où le Procès est bientôt terminé. On doit l'exécution d'un si beau projet aux

lumières d'un grand Roi & à l'amour qu'il a pour ses Peuples. Il est à souhaiter que les autres Souverains suivent un si bel exemple.

ARTICLE IV.

VOYAGE *Historique de l'*AMERIQUE *Méridionale, fait par ordre du Roi d'Espagne par* DON GEORGE JUAN, *Commandeur d'*Aliaga *dans l'Ordre de* Malthe, *& Commandant de la Compagnie des Gentilshommes Gardes de la Marine; & par* DON ANTOINE DE ULLOA, *Lieutenant de la même Compagnie; tous deux Capitaines de Haut-bord de l'Armée Navale du Roi d'Espagne, Membres des Sociétés Royales de Londres & de Berlin, & Correspondans de l'Académie des Sciences de Paris. Ouvrage orné de Figures, Plans & Cartes nécessaires; & qui contient une Histoire des* YNCAS *du* PEROU, *& les Observations Astronomiques & Physiques, faites pour déterminer la figure & la grandeur de la Terre.* Deux Tomes 4. *A Amsterdam & à Leipzig, chez Arkstée & Merkus*, 1752.

CEt Ouvrage forme deux Tomes, divisés chacun en deux Parties. La première Partie du premier Tome comprend la rélation du Voyage de *Don George Juan* & de *Don Antoine de Ulloa*, depuis leur départ de *Cadix* jusqu'à leur arrivée à *Quito*. Nous ne dirons rien de cette première Partie, parce qu'on en a déjà donné l'Extrait dans l'un des Volumes de ce Journal (*a*).

Les

(*a*) Voyez le Tome XLIV. pag. 404.

Les trois autres Parties contiennent la suite de la relation de ce Voyage, l'Histoire des *Incas* du *Pérou*, & les Observations Astronomiques & Physiques, faites pour déterminer la Figure & la Grandeur de la Terre. C'est de ces trois dernières Parties dont nous allons rendre compte dans cet Extrait (*a*).

Nos Voyageurs partirent de *Quito* le 21 d'Octobre 1740, pour se rendre à *Lima*, Capitale du *Pérou*, & résidence de ses Vicerois. Le 1 de Décembre ils arrivèrent au Bourg de *Chocopé*, d'où ils se rendirent à *Truxillo*, qui en est à onze lieues.

La Ville de *Truxillo* fut bâtie en 1535 dans la Vallée de *Chimo* par *Don Francisco Pizarro*. Sa Latitude est de 8 deg. 6 min. & 3 sec. Elle est agréablement située, & entourée d'une muraille de briques. Sa distance du rivage de la Mer est d'environ une demi-lieue, & le Port de *Guanchaco* lui sert pour son Commerce maritime. Les principales maisons sont de briques, avec de beaux balcons, & des portails qui font un bel effet.

Il y a à *Truxillo* un *Corrégidor*, un Evêque, & divers Couvens de différens Ordres de Religieux

(*a*) Nous apprenons par un *Avertissement des Libraires*, mis à la tête du premier Tome, que Mr d'*Ulloa* est actuellement occupé à donner des éclaircissemens sur la dispute qui s'est élevée à l'occasion des Pyramides érigées aux deux extrémités de la Baye, qui a servi de fondement à la mesure du degré du Méridien, & que dès qu'ils paroîtront, ils ne manqueront pas d'en publier la Traduction, & de les imprimer dans le même format & avec le même caractère que cet Ouvrage, pour qu'on puisse les relier ensemble.

gieux & de Religieuſes. Les habitans ſont mêlés d'*Eſpagnols* & de gens de toute race. En général, ils ſont tous civils, bien règlés, & aſſez inſtruits. Toutes les Familles tant ſoit peu aiſées ont leurs caléches, ſans leſquelles il eſt difficile de marcher dans les rues à cauſe de la quantité de ſable qu'il y a, & c'eſt ce qui a fait multiplier extraordinairement ces voitures. La Ville eſt remplie & environnée d'arbres touffus: les uns forment des rues pour le plaiſir de la promenade, les autres forment des Vergers & des Jardins. On y jouit toujours d'un beau Ciel. A une lieue de la Ville coule une Rivière, qui fertiliſe les Campagnes par le moyen des Canaux.

La grande fertilité de la terre rend le Païs fort agréable. Les Campagnes produiſent beaucoup de Cannes de Sucre, de Maïz, toute ſorte de Verdures & de Fruits: une partie eſt plantée de Vignes, & l'autre d'Oliviers. Les terres qui ſont les plus voiſines des Montagnes, donnent du Froment, de l'Orge, & autres ſemblables denrées, non ſeulement aſſez pour la nourriture des habitans, mais auſſi pour en envoyer à *Panama*, ſur-tout de la Farine de Froment & du Sucre.

Le 4 de Décembre 1741 nos Voyageurs partirent de *Truxillo*, & arrivèrent le 18 du même mois à *Lima*. On voit par leur Journal, que de *Tumbez* à *Piura* il y a 62 lieues, de *Piura* à *Truxillo* 89, & de *Truxillo* à *Lima* 113.

Ordinairement ce chemin ſe fait de nuit, à cauſe que tout le Païs étant couvert de ſable, la reverbération des rayons du Soleil y eſt telle, que les Mules n'en pourroient jamais ſupporter la chaleur durant le milieu du jour. D'ailleurs on n'y

n'y rencontre, ni eau, ni herbes, ni rien de semblable. La verdure & les arbrisseaux y sont si rares, que dès qu'on en voit, on peut être assuré qu'on n'est pas loin d'une Bourgade, ou de quelque autre lieu habité. La raison en est, que les Bourgades sont situées près des Rivières, dont l'humidité fertilise la terre.

Dans tous les lieux habités on trouve en abondance les choses nécessaires à la vie, de la Volaille, du Pain, du Vin, des Fruits, le tout très-bon, & même délicat & à un prix ordinaire. Mais un Voyageur est obligé de s'apprêter à manger lui-même, ou de le faire apprêter par ses Domestiques. Il faut même qu'il porte avec soi d'un lieu à l'autre, l'eau, le bois, la viande & les ustencilles nécessaires, parce que dans les petits endroits les *Tambos*, ou Logemens, ne sont que des Chaumiéres, où l'on ne trouve que les quatre murailles & un méchant couvert. Ce n'est que dans les grands Bourgs qu'on vous prépare à manger. Il y a cependant, même dans les plus petits lieux, quantité de Poules, de Poulets, de Pigeons, de Coqs d'Inde, d'Oyes, & de Tourterelles. A cela près, & à la reserve de quelque petits Oiseaux, on ne rencontre dans toute cette route, ni Animaux sauvages & malfaisans, ni aucune sorte de Reptiles. Les Canaux au moyen desquels les Rivières fertilisent le terroir, sont des ouvrages dont on est redevable aux soins & à l'industrie des *Incas*.

La Ville de *Lima*, autrement la *Ville des Rois*, n'est plus aujourd'hui ce qu'elle étoit avant le 28 d'Octobre de l'an 1746, que ses Edifices furent renversés & détruits par les secousses vio-

violentes du tremblement de terre qui bouleverſa tout le terrain qu'elle occupoit. Nos Voyageurs ne laiſſent cependant pas de donner une deſcription aſſez ample de l'état où elle ſe trouvoit avant cette fatale époque.

Cette Ville fut fondée par *Don Franciſco Pizarro* en 1535. Elle eſt ſituée dans la grande & agréable Vallée de *Rimac*, mot *Indien* qui eſt le véritable nom de la Ville même. Elle eſt par les 12 deg. 2 min. 31 ſec. de Latitude Auſtrale: ſa Longitude eſt de 299 deg. 27 min. 7½ ſec. à la compter depuis le Méridien de *Ténériſe*. L'Aiguille y varie de 9. deg. 2½ min. au Nord-eſt. La Vallée où elle ſe trouve ſituée, eſt bornée du côté du Nord, mais à une aſſez grande diſtance, par la *Cordillère de los Andes*: quelques Collines & Monticules détachées de cette *Cordillère* s'avancent juſqu'à la Plaine. Tout près de la Ville, du côté du Nord, coule une Rivière qui porte le même nom que la Vallée.

La Ville forme un triangle, dont la baſe ou le grand côté ſe prolonge le long du Fleuve. Elle a de longueur 1920 toiſes, ou 1471½ aunes *Caſtillanes*, qui font préciſément deux tiers de lieue, ou deux milles maritimes. Sa plus grande largeur, du Nord au Sud, eſt de 1080 toiſes, égales à 2515 aunes *Caſtillanes*, ou les deux cinquièmes d'une lieue. Elle eſt environnée de murailles de briques, & a ſept grandes portes, & trois poternes ou fauſſes portes.

Les richeſſes de *Lima* ſont immenſes, & on ne ſauroit mieux en juger que par la magnificence qu'on y étale aux Fêtes ſolennelles. On voit alors les Autels, depuis leur baſe juſqu'aux eſcabe-

lons

lons des retables, couverts d'argent massif, travaillé en differentes sortes d'ornemens. Les murailles des Eglises sont cachées sous des tentures de velours, ou autres tapisseries aussi precieuses, garnies de franges & de houpes d'or & d'argent, & ornées de distance en distance de meubles émaillés de ce dernier métal, & arrangés avec une symétrie qui flate agréablement la vue. Après avoir admiré les voûtes, les cintres & les colonnes, si vous jettez les yeux plus bas, vous voyez des chandeliers d'argent massif de six à sept piés de haut, rangés sur deux files le long du principal vaisseau de l'Eglise, dont ils occupent toute la longueur, avec des tables garnies du même metal dans les intervalles, servant à porter des piedestaux d'argent, chargés de figures d'Anges de ce métal.

Rien de plus riche que les meubles qui servent immédiatement au Culte Divin. Les vases sacrés, les ciboires, les chasses où l'on met le St Sacrement, sont d'or couvert de perles & de diamans, en grande quantité que les yeux en sont ébloüis. Les Vêtemens Sacerdotaux sont toujours d'étoffes d'or ou d'argent des plus nouvelles & des plus precieuses, qui apportent les Flottes & les Vaisseaux de registre.

L'autorité du Viceroi est d'une très grande étendue. Il est absolu dans les Affaires Politiques, Militaires, Civiles & Criminelles, & dans les Finances. Toute la puissance est reponse à l'étendue de son autorité. Il a deux Compagnies de Gardes, l'une à cheval de 100 Maîtres, un Capitaine & un Lieutenant; l'autre de 50 Hallebardiers, commandés par un Capitaine.

Ou

Outre ces deux Compagnies, il y a encore dans l'intérieur du Palais un Détachement d'Infanterie de cent Soldats, un Capitaine, un Lieutenant & un Sous-Lieutenant.

La magnificence des habitans dans les fonctions publiques répond à celle du Culte Divin. L'entrée des Vicerois des *Indes* eſt la plus grande de toutes les ſolemnités que l'on célèbre dans ces Contrées. On ne voit que caroſſes, que voitures, qu'équipages magnifiques, que bijoux, que pierreries. Tous les Seigneurs s'y diſtinguent par la magnificence de leurs livrées faites des plus riches étofes. L'Auteur entre dans un détail inſtructif & curieux de la pompe & de la ſomptuoſité de cette Cérémonie.

Les habitans de *Lima* ſont mêlés de *Blancs* ou *Eſpagnols*, de *Nègres* & de race de Nègres, d'*Indiens*, de *Métifs*, & d'autres races ou eſpèces qui proviennent du mêlange de ces trois. On fait monter les Familles *Eſpagnoles* juſqu'à 16 à 18 mille perſonnes, ſelon les calculs les plus exacts. Dans ce nombre on compte un tiers ou une quatrième partie de Nobleſſe la plus diſtinguée du *Péron*. Les Familles forment dans chaque maiſon une Peuplade. Elles ſont toutes une figure convenable à leur rang & à leur opulence. Elles ont un grand nombre de Domeſtiques & d'Eſclaves. Les plus diſtinguées ont des caroſſes, autant pour le luxe que pour leur commodité: celles qui ne ſe piquent pas de tant de magnificence, ſe contentent d'avoir des caléches. La Famille d'*Ampuéro* tire ſon origine des *Incas* ou Rois du *Péron*, & jouit de diverſes prérogatives que les Rois d'*Eſpagne* lui ont accordées. Tous

les

les habitans donnent dans le plus grand luxe, & les femmes l'emportent à cet égard de beaucoup ſur les hommes.

Comme les femmes ſe piquent d'avoir le pied petit, on les accoutume dès l'enfance à porter des ſouliers extrêmement étroits; & il n'eſt pas rare de voir dans ce Païs-là des Femmes dont les pieds ont à peine 5½ à 6 pouces de long, meſure de *Paris*. La façon des ſouliers eſt toute plate: il n'y a preſque pas de ſemelle, ou plutôt il n'y en a point du tout; une pièce de maroquin ſert d'empeigne & de ſemelle en même tems. Ils ont la pointe auſſi large & auſſi ronde que le talon, de ſorte qu'ils ont la figure d'un 8 allongé. Ces ſouliers ſe ferment avec des boucles de diamans ou d'autres pierres.

Les atours des Dames ſont d'une magnificence extraordinaire. Outre les bagues, les anneaux de diamans & les bracelets de perles les plus groſſes & de la meilleure qualité qu'on puiſſe trouver, il y a pluſieurs Dames qui portent des diamans enchaſſés dans de l'or, ou dans du tombac, de la largeur d'un pouce & demi ou davantage, où le métal n'eſt là que pour ſoutenir les pierreries. Elles portent au-deſſous de l'eſtomac un affiquet rond & fort grand, tout garni & enrichi de diamans en grand nombre. Si l'on ſe repréſente une de ces femmes toute vêtue de dentelles au-lieu de linge, & des plus riches étoffes, toute brillante de perles & de diamans, on n'aura pas de peine à croire que, lorſqu'elle eſt dans ſes plus beaux atours, elle ait ſur ſon corps pour la valeur de 30 à 40 mille écus; magnificence d'autant plus ſurprenante, qu'elle règne même chez

les femmes des particuliers.

Toutes les femmes de *Lima* sont jolies & fort agréables. Aux avantages du corps se joignent ceux de l'esprit. Elles ont de la pénétration, pensent avec justesse, s'expriment avec élégance, leur conversation est douce & amusante, en un mot elles sont très-aimables. Elles sont naturellement gayes, badines, & railleuses, mais leurs railleries sont accompagnées d'agrément. La Musique est une de leurs plus grandes passions. Les Bals sont fort fréquens à *Lima*; on y voit danser avec une légéreté qui étonne. Outre la vivacité, & la pénétration naturelle des habitans de cette Ville, tant hommes que femmes, ils ont beaucoup d'acquis, s'instruisant dans la conversation avec des personnes éclaisées qui passent d'*Espagne* à *Lima*. Les mœurs de la Noblesse sont convenables au rang qu'elle tient. La politesse brille dans toutes ses actions: sa prévenance envers les étrangers est sans bornes; elle leur fait accueil sans fierté & sans bassesse, & tous les *Européens* qui négocient avec elle ne peuvent que se louer de ses manières.

Un des fléaux de *Lima*, ce sont les Puces & les Punaises. Il n'y a pas moyen de se garantir de ces deux engeances. A ces deux fléaux se joignent les *Mosquites*, qui néanmoins ne sont pas si incommodes que les Puces & les Punaises.

Mais tout cela n'est rien en comparaison des Tremblemens de terre. Ce Païs y est si sujet, que les habitans vivent dans des allarmes continuelles. De tout tems on y en a senti dont les effets ont été déplorables. Le premier des plus considérables arriva en 1582, quelques années après

après la fondation de *Lima*; tout le mal tomba sur la Ville d'*Arequipa*, qui en fut ruinée. Il y en eut un autre le 9 Juillet 1586, & un troisième en 1609. Celui qu'on sentit le 27 de Novembre 1630, causa beaucoup de mal, & fit craindre la ruine entière de la Ville de *Lima*. Le 13 de Novembre 1655 un de ces Tremblemens renversa les plus grands édifices & plusieurs maisons. Le 17 de Juin 1678 un autre Tremblement endommagea beaucoup les Eglises, & renversa diverses maisons. Celui du 20 Octobre 1687 fut des plus terribles. Il commença à 4 heures du matin, & ruina un grand nombre d'édifices & de maisons où beaucoup de personnes furent écrasées. Dans une seconde secousse qui recommença à 6 heures du matin, la Mer se retira sensiblement de ses bornes; & voulant revenir les occuper, en élevant des montagnes d'eau, elle excéda tellement ses limites, qu'elle inonda *Callao* & autres lieux, & noya toutes les personnes qui s'y trouvèrent. Les autres Tremblemens remarquables sont ceux du 29 Septembre 1697, du 14 Juillet 1699, du 6 Février 1716, du 6 Janvier 1725, & du 2 Décembre 1732. On en compte trois, mais moins forts que les précédens, dans les années 1690, 1734, & 1743.

Le plus affreux de tous, c'est celui qui arriva le 28 Octobre 1746, sur les dix heures & demie du soir. En un peu plus de trois minutes, la plupart des édifices, grands & petits, furent détruits, & la plupart des habitans ensévelis sous leurs ruines, excepté ceux qui se hâtèrent de sortir de leurs maisons. On compta jusqu'à 200 secousses dans les premières 24 heures,

& jusqu'au 24 Février de l'année 1747, jour de la date de la rélation, on en avoit compté 451. La Mer s'étant retirée de ses bords, revint sur *Callao*, qui fut entièrement engloutie, sans qu'il restât d'autre vestige de cette Ville qu'un pan de la muraille du Fort de *Santa Cruz*. De 23 Vaisseaux, qui étoient à l'ancre dans le Port, 19 furent submergés, & les quatre autres ayant été enlevés par la force des eaux, restèrent embourbés dans la terre, à une distance considérable de la côte. Les autres Ports de cette côte eurent le même sort que *Callao*, entre autres *Cavalla* & *Guanapé*. Les Villes de *Chancay* & de *Guaura*, & les Vallées de la *Barranca*, de *Supé* & de *Pativilca*, furent ravagées par le Tremblement de terre aussi-bien que *Lima*. Le nombre des cadavres qu'on découvrit sous les ruines de cette dernière Ville jusqu'au 31 d'Octobre 1746, montèrent à 1300 personnes, sans compter ceux qui furent estropiés. A *Callao* de 4000 personnes qui s'y trouvoient, il n'en échappa que 200. Il y eut à *Lucanas* un Volcan qui creva tout à coup, & dont il sortit une si grande quantité d'eau, que toutes les Campagnes voisines en furent inondées. Il en creva trois autres dans une Montagne, qui inondèrent tout le Païs des environs.

Quelques jours avant ce terrible Tremblement de terre, on avoit entendu à *Lima* un bruit souterrain, tantôt comme des mugissemens, tantôt comme des coups de canon. Ces bruits se firent même entendre après le Tremblement.

Les Maladies qui font le plus de ravages à *Lima* sont les Fièvres malignes, intermittentes & ca-

catarrales, les Pleuréſies, les Conſtipations, la Petite-vérole, les Fièvres lentes ou Phtiſies, & la Maladie vénérienne. Les femmes ſont ſujettes à une fâcheuſe infirmité, qui eſt preſque incurable & fort contagieuſe : c'eſt un Cancer à la matrice, qui après les avoir fait cruellement ſouffrir, les fait enſuite tomber dans un état de langueur, & les conduit enfin au tombeau.

Mais une autre Maladie fort commune à *Lima*, de même que dans toutes les Vallées, c'eſt celle qu'on nomme *Paſme*, laquelle ſe diviſe en *Paſme commun* ou *partial*, & en *Paſme malin* ou *d'arc*. On échappe ſouvent du *Paſme commun*, dont la durée eſt de quatre ou cinq jours. Le *Paſme malin* emporte le Malade en deux ou trois jours, & il eſt très-rare que la nature triomphe de ce mal. Le *Paſme* conſiſte en général à mettre tous les muſcles dans une inaction totale, & à racourcir tous les nerfs du corps, en commençant par ceux de la tête. Une humeur mordicante, qui ſe répand en même tems dans toutes les membranes, y cauſe des douleurs inſupportables. Le goſier ſe reſſerre ſi fort par les mouvemens convulſifs, qu'il n'eſt pas poſſible d'y introduire le moindre aliment, & quelquefois les machoires ſont ſi preſſées l'une contre l'autre qu'on ne peut les ouvrir même avec force. Le Malade tombe régulièrement dans une eſpèce de Létargie, mais qui eſt telle qu'elle ne le rend pas inſenſible aux douleurs, qu'il reſſent tantôt à une partie, tantôt à l'autre.

Dans le *Paſme malin* ou d'*arc*, les nerfs qui accompagnent les vertèbres de l'épine du dos ſe contractent avec tant de violence, que le corps ſe

courbé en arrière comme un arc, & que tous les os se trouvent disloqués. Ordinairement les convulsions commencent avec la maladie; &, pendant qu'elles durent, le Malade est privé de tout sentiment.

Il semble qu'un Païs que la pluie n'arrose jamais, doive être absolument stérile. Mais l'industrie a suppléé à ce défaut. A l'aide des Canaux, creusés par les soins des *Incas*, & que les *Espagnols* ont conservés, on arrose encore aujourd'hui les Champs de Froment & d'Orge, les Luzernes pour la nourriture des Chevaux, les vastes Quarrés de Cannes de Sucre, les Oliviers, les Vignes & les Jardins. A *Quito* les fruits n'ont aucune saison déterminée. Mais à *Lima* les Champs produisent leurs fruits dans un certain tems, & la recolte se fait au mois d'Août. Les arbres se dépouillent de leurs feuilles, autant que leur nature l'exige.

Les Oliviers ressemblent à des Forêts, à cause de leur épaisseur. Ils sont plus hauts, plus touffus, plus gros de tronc que ceux d'*Espagne*. Comme on ne les taille point, il poussent une quantité prodigieuse de rameaux, qui s'entrelaçant les uns dans les autres, empêchent le jour de pénétrer leurs houpes. Jamais la charrue ne passe dans le champ où sont ces arbres. Les olives qu'ils produisent, sont grosses, agréables au goût, & se détachent facilement de leurs noyaux. L'huile qu'on en tire est supérieure à celle des olives d'*Espagne*. Ce fût en 1560 qu'*Antonio de Rivera*, habitant de *Lima*, planta le premier Olivier qu'on eût vu au *Pérou*, & c'est de-là que sont venus ces Vergers nombreux d'Oliviers

qu'il y a présentement. C'est un de ces cas qui prouvent que la Nature a souvent oublié de profiter de ses ressources.

On apporte à *Lima* des Raisins de diverses espèces. Ces raisins sont des raisins de Treilles, qui s'étendent sur la terre, où elles viennent fort bien, parce qu'elle est pierreuse & sablonneuse. On taille ces Treilles & on les arrose dans le tems qu'il faut; & sans autre culture on les laisse produire.

Les pierres de ce terroir sont de petites pierres à fusil, ou des cailloux lisses, dont la quantité est prodigieuse. Les endroits où l'on sème ont un pied & demi ou deux de bonne terre, mais dès qu'on creuse au-delà ce n'est plus que pierres. Comme ces cailloux sont semblables à ceux du fond de la Mer, il y a lieu de croire que la Mer couvroit autrefois tous ces endroits-là.

Les seuls Monumens d'antiquité qu'on remarque dans le voisinage de *Lima*, sont les *Guacas*, ou Sépulcres des anciens *Indiens*, & quelques murailles qui bordoient les chemins.

A trois lieues de la Ville est une Vallée appellée *Guacachipa*, où subsistent encore les murailles d'une grande Bourgade, qui mérite l'attention des Curieux. Les rues qui composoient cette Bourgade étoient fort étroites. Les maisons qui, selon la manière de ce tems-là, n'avoient point de toit, & dont les murailles n'étoient que de bauge, formoient par leur disposition trois appartemens petits & quarrés. Les portes qui donnoient sur la rue, n'étoient pas si hautes que la stature ordinaire d'un homme: la hauteur des murailles étoit d'environ trois aunes. Parmi toutes

les maiſons qui compoſoient cette grande Bourgade, il y en a une dont les murailles s'élèvent fort au-deſſus de celles des autres, ce qui la rend fort remarquable, & fait ſoupçonner que ce pourroit bien avoir été la maiſon du *Cacique* de ce Diſtrict.

Ce qu'il y a d'aſſez ſingulier, c'eſt que ces murailles, de même que celles des Vallées voiſines, n'ayant été bâties que ſur la ſuperficie de la terre, ſans mortier ni ciment, ayent réſiſté inébranlablement aux violentes ſecouſſes des grands Tremblemens de terre, tandis que les plus ſolides édifices de *Lima*, bâtis par des Architectes *Eſpagnols*, ont été renverſés. Ces maiſons des anciens habitans du Païs n'ont ſouffert d'autre dommage que d'avoir été abandonnées, ou que celui que les Bergers y ont fait en y retirant leurs Troupeaux. On doit conclure de-là que l'expérience ſervoit de guide aux Naturels du Païs.

Il y a ſur ces Côtes une quantité prodigieuſe d'Anchois, dont la plupart ſervent de nourriture à une infinité d'Oiſeaux qui leur font la guerre, & dont toutes les Iles ſont peuplées. Parmi ces Oiſeaux il y a beaucoup d'*Alcatraz*, qui ſont une eſpèce de *Cormorans*; mais tous ſont compris ſous le nom général de *Guanaés*. Quelquefois ils s'élèvent de ces Iles, & forment comme un nuage qui obſcurcit le Soleil. Ils emploient ſouvent une heure & demie ou deux heures de tems pour paſſer d'un endroit à l'autre, ſans qu'on voie diminuer leur multitude. Ils s'étendent au-deſſus de la Mer, & occupent un grand eſpace, après quoi ils commencent leur pêche d'une manière fort divertiſſante. Auſſi-tôt qu'ils appercoi-

çoivent un Poisson, ils fondent dessus la tête en-bas, serrant les aîles au corps, & frappant avec tant de force, qu'on apperçoit le bouillonnement de l'eau d'assez loin. Ils reprennent ensuite leur vol en l'air en avalant le Poisson. Souvent ils demeurent un long espace de tems sous l'eau, & en sortent loin de l'endroit où ils s'y sont précipités. Quand ils sont rassasiés ils se reposent sur les ondes, & au coucher du Soleil ils se réunissent, & toute cette nombreuse bande va chercher son gîte. Si ces Oiseaux raisonnent, ils ne sont pas moins fondés à croire que les Anchois ont été créés pour eux, que nous le sommes à dire que tous les biens de la Terre ont été destinés pour nos besoins. Et combien d'Animaux carnaciers peuvent tenir ce langage?

La Ville de *Lima* est l'entrepôt de toutes les marchandises du *Pérou*. Il y a une Factorerie générale pour le Commerce dont elle est le centre. C'est là que se rassemble tout ce qui se fabrique dans les autres Provinces, & toutes les marchandises que les Galions & les Vaisseaux de Registre apportent. C'est de-là aussi qu'elles se répandent ensuite dans la vaste étendue de cet Empire. Le Commerce est estimé & favorisé dans cette Ville, & la Noblesse ne croit pas se dégrader en l'exerçant.

Nos Voyageurs, après un assez long séjour à *Lima*, s'embarquèrent à *Callao* le 8 d'Août 1741 pour se rendre à *Quito*, où ils arrivèrent le 5 de Septembre. La nouvelle qu'ils y reçurent que la petite Ville de *Payta* avoit été réduite en cendres par l'Escadre du Vice-Amiral *Anson*, dérangea tous leurs projets. Il fallut retourner à *Lima*, où

le Vicerοi leur donna le commandement de deux Frégates, afin de défendre les Côtes du *Chili*. Quoique le reste de leur rélation n'eſt pas pour cela ni moins curieux, ni moins intéreſſant, nous ne ſuivrons plus nos Voyageurs. Crainte de trop nous étendre nous renvoyons à l'ouvrage même ceux qui aiment ces ſortes de Rélations. Les Aſtronomes & les Phiſiciens trouveront de quoi s'exercer dans les Obſervations faites pour déterminer la figure & la grandeur de la Terre, relativement à la Navigation. Ces obſervations, qui ne ſont guére ſuſceptibles d'un extrait, ſont la derniére partie de cet Ouvrage.

ARTICLE V.

LETTRES *de Madame de* MAINTENON. *Tome III. contenant ſa Vie.* Un Volume *in* 12. de 202 pages. *Paris*, chez *Rollin*, Fils, 1753.

FRançoiſe *d'Aubigné*, Femme de *Scarron*, & depuis Marquiſe *de Maintenon*, étoit Petite-fille de *Théodore-Agrippa d'Aubigné*, Gouverneur d'*Oleron* & de *Maillezais*, Amiral de *Bretagne*, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Quelques-uns prétendent que *Théodore-Agrippa d'Aubigné* étoit Fils naturel d'un Prince; mais d'autres mieux inſtruits le font Favori de *Jeanne d'Albret*, Reine de *Navarre*, Mére d'*Henri* IV. *D'Aubigné* étoit aimable, ſpirituel, bien fait; la Reine l'aima, l'épouſa en ſecret, & l'on croit qu'il naquit un fils de ce mariage.

Lorſque *Henri* IV. eut embraſſé la Religion *Catholique*, d'*Aubigné*, zélé *Huguenot*, ſe retira

ra dans sa petite maison de *Mureé*, où il s'occupa à écrire l'Histoire de son tems. Cet Ouvrage fit du bruit, & le Parlement en ayant pris connoissance, le fit brûler. Sa plume s'exerça sur d'autres sujets plus agréables, mais encore plus dangereux. Il écrivit contre *Sancy* la mordante & ingénieuse satyre, intitulée, *Confession Catholique de Sancy*. Une autre production, qui lui attira beaucoup d'ennemis, & qui est un petit chef-d'œuvre, c'est *le Baron de Fœneste*, autre satyre, qui contient plusieurs événemens du règne de Louis XIII.

L'orage alloit fondre sur lui, lorsqu'il prit la résolution de se refugier à *Genève* en 1619; & en 1615, quoiqu'âgé de 72 ans, il y épousa *Renée Burlamaqui*, d'une ancienne Maison de *Lucques*, & dont la beauté l'avoit charmé. Après avoir employé les dernières années de sa vie à écrire sa propre vie, il mourut à *Genève* en 1630, âgé d'environ 77 ans. Il laissa de *Suzanne de Lezey*, de la Maison de *Lusignan*, qu'il avoit épousée en 1583, un Fils appellé *Constant d'Aubigné*, & deux Filles, dont l'une épousa Mr. *de Villette*, Grand-père de Madame *de Caylus*, & l'autre, Mr. *de Caumont d'Ade*.

Constant d'Aubigné fut le plus malheureux des hommes. Il avoit épousé Madame *de Noaillé*, riche Veuve du Puis d'*Aunis*. Mais, soit que cette Dame fût naturellement coquette, ou qu'elle voulût se venger de son indifférence, elle lui donna un Rival. Cette Femme infidèle le meurt d'une mort violente, & son Amant est assassiné. *Constant*, accusé de ce crime, est poursuivi, pris, & enfermé dans le *Château Trompette*. *Cardillac*, Gen-

Gentilhomme *Bourdelois*, avoit le commandement de ce Château. *D'Aubigné* ayant su plaire à sa Fille, l'assura que si elle lui procuroit la liberté, il engageroit avec elle une vie dont il lui seroit redevable. Mais comment le tirer d'une prison si bien gardée! L'amour est ingénieux, il tint conseil, fournit les expédiens, & en assura le succès.

Nos deux Amans, après avoir erré quelque tems dans les Païs étrangers, allèrent chercher fortune en *Amérique*. Ils s'y marièrent, & de ce mariage nâquit un garçon, nommé *Charles*. *D'Aubigné* étant revenu en *France*, fut découvert, & renfermé une seconde fois au *Château Trompette*, d'où on les transporta, aux sollicitations de sa Femme, dans les prisons de *Niort*. Ce fut là que cette Dame infortunée mit au monde en 1630, cette Fille, devenue depuis si fameuse. Elle fut baptisée le 8 Septembre à *Niort*, tenue sur les fonds par *François de la Rochefoucault*, & par Mademoiselle *de Neuillant*, & appellée *Françoise*.

D'Aubigné ayant obtenu sa liberté par l'habileté de sa Femme, se lia avec quelques jeunes-gens qu'on accusoit de fausse monnoie, & fut mis, comme eux en prison. Sa grace ne lui fut accordée qu'à condition qu'il se feroit *Catholique*. Comme il n'avoit pas beaucoup de Religion, il promit tout, & fut élargi. Sorti de prison, il oublia ses promesses, & pour n'être point inquieté, il résolut d'aller encore chercher en *Amérique* le bonheur & la tranquilité qu'il ne pouvoit trouver dans sa Patrie. Il s'embarqua donc avec sa Femme & ses deux enfans.

Ce

Ce voyage fut accompagné de ſcènes tragiques. La petite *Françoiſe* fut ſi malade qu'on la crut morte. Un Matelot eſt ſur le point de la jetter dans mer. Madame *d'Aubigné*, voulant lui donner un dernier baiſer, la prend, lui met la main ſur le cœur, & ſoutient qu'elle n'eſt point morte. Ce péril fut ſuivi d'un autre. Le Vaiſſeau fut attaqué par un Bâtiment *Turc*; & pendant que tout l'Equipage étoit dans les allarmes, *Françoiſe* diſoit à ſon frère, *tant mieux, ſoyons pris, nous ne ſerons plus grondés par notre mère*. Cette mère avoit beaucoup de courage. Sa fille ayant été laiſſée ſur le rivage par la négligence d'un domeſtique, elle courut la chercher; mais quelle fut ſa ſurpriſe! elle la voit entourée de bêtes venimeuſes, prête à être dévorée: elle n'eſt point arrêtée par le ſoin de ſa propre conſervation, elle s'avance avec intrépidité, & l'arrache aux monſtres qui l'alloient étoufer.

D'Aubigné ne vit point la fin de ſes infortunes. Il mourut pauvre en 1647. ſa Veuve revint en *France*. Madame *de Villette* en eut pitié, & prit chez elle la fille, pour l'inſtruire dans la Religion *Calviniſte*. Madame *d'Aubigné*, quoique zélée *Catholique*, n'eut pas la force de réſiſter à ſes perſuaſions, & *Françoiſe* n'eut pas de peine à goûter la Religion de ſes pères. Lorsque cette mère voulut retirer ſa fille des mains de Madame *de Villette*, celle-ci ne voulut jamais y conſentir; elle prit d'abord des prétextes, & donna enſuite un refus. Mais en 1648 Madame *de Neuillant*, parente de Madame *d'Aubigné*, ſollicita un ordre de la Cour, qui la chargea de ſon éducation.

Pour

Pour convertir cette petite Hérétique, il fallut faire succéder aux caresses le *contraignez-les d'entrer*. On lui fit garder les Dindons. Un jeune Païsan ôsa l'aimer, & lui fit sa déclaration d'amour. Madame *de Neuillant* craignant que sa parente ne joignît la fragilité à la candeur des Bergères, la mit au Couvent des *Ursulines* de *Niort*. Ces Religieuses lui firent tant de caresses, que la jeune *Françoise* leur fit cet aveu: *je me ferai Catholique, pourvu qu'on ne m'oblige pas à croire qu'un jour ma chère tante* Villette *sera damnée*. Elle croyoit apparemment qu'il y avoit plus d'un chemin qui conduisoit en Paradis. Quand elle se fit *Catholique*, il fallut lui permettre de se reserver quelques places dans le Ciel pour ceux de ses amis & de ses parens qui étoient hérétiques.

Madame *de Villette*, qui avoit continué de fournir à son entretien, ne voulut plus payer sa pension, dès qu'elle eut appris qu'elle avoit changé de Religion. Les Religieuses de *Niort*, après l'avoir gardée encore quelque tems par charité, représentèrent à Madame *d'Aubigné* que leur Maison ne pouvoit pas nourrir des Pensionaires qui ne payoient point, & la prièrent de retirer sa fille, qui d'ailleurs étoit assez grande pour être produite dans le monde.

Ce fut dans cette fâcheuse circonstance qu'un hazard singulier procura à Madame *d'Aubigné* la connoissance de *Scarron*. Une visite de bienséance de la part de cette Dame & de sa fille, & de simple curiosité de la part de *Scarron*, devint une liaison sérieuse. Madame *d'Aubigné* mourut, & laissa deux Orphelins sans biens. Sa fille s'en-

s'enferma dans une petite chambre à *Niort*, & Madame *de Neuillant* fit entrer le jeune *d'Aubigné* Page dans une grande Maiſon. Mademoiſelle *d'Aubigné* revint à *Paris*; & Madame *de Neuillant* la mit aux *Urſulines* de la rue *St. Jaques*, d'où elle la faiſoit venir ſouvent chez elle, & continuoit à la mener chez *Scarron*.

Ce petit homme adoroit l'eſprit de cette jeune perſonne, & n'étoit pas moins ſenſible à ſes charmes. N'oſant d'abord hazarder des propoſitions qui l'auroient rendu ridicule, il ſe dédommagea de ſon ſilence avec ſa Muſe, & chanta ſa Maîtreſſe ſous le nom de *Sylvie* & de *Cloris*. Devenu plus hardi dans la ſuite, il lui dit un jour qu'il ſe trouva ſeul avec elle: *Si vous voulez vous marier, je ne puis vous offrir que ma fortune qui eſt très-médiocre, & ma figure qui eſt très-laide.* Mademoiſelle *d'Aubigné* répondit qu'elle accepteroit volontiers ce parti, pourvu que Madame *de Neuillant* y conſentît. *Scarron* demanda le ſoir même l'agrément de cette Dame, & l'obtint. Il fut réſolu que le mariage ne ſe célébreroit que dans deux ans. Mais *Scarron* ayant ſouhaité qu'on abrégeât ce terme, Madame *de Neuillant* lui fit grace d'une année. Le mariage ſe fit en 1651.

Scarron logeoit à la rue *St. Louis*. On l'alloit voir d'abord comme une rareté, comme un homme ſingulier; on revenoit le voir comme un homme aimable. Les déſagrémens de ſon corps étoient rachetés par les qualités de ſon eſprit. Sa maiſon étoit le rendez-vous de la bonne compagnie. L'homme de Robe venoit s'y délaſſer de ſes travaux, l'homme de Lettres venoit y perdre

l'air

l'air sauvage du cabinet, l'homme de Cour y desapprendre la fatuité, y oublier la perfidie. *Scarron* aimoit la bonne chère: il se faisoit chez lui de petits soupers, où dominoit une gaieté douce & vive. C'étoit la table de *France*, où l'on disoit le plus de ces folies, sans lesquelles toute conversation doit périr à la longue.

Madame *Scarron* eut beaucoup à souffrir du stile licentieux de son mari. Il étoit agréable & divertissant en toutes choses, mais extrêmement libre dans ses paroles, sale dans ses récits, & peignant tout avec les couleurs les plus cyniques. Sa femme naturellement sérieuse, étoit blessée d'un enjouement qui lui paroissoit souvent déplacé. Attentive à toutes ses paroles, elle veilloit sur toutes ses actions, & sembloit n'être occupée que du soin de réparer, ou de prévenir les torts que lui faisoit l'humeur de son mari. Simple, naturelle, sans fard avec les personnes dont elle étoit sûre, elle prenoit un air de gravité & de grandeur admirablement bien soutenu par la majesté de sa figure, avec les personnes qu'elle ne connoissoit que superficiellement. Toujours renfermée dans les bornes étroites d'une décence sévère, elle ne permettoit pas la moindre familiarité à ses meilleurs amis. Sa passion dominante étoit l'amour de la gloire. Patrie de vanité, aussi avide d'estime que son mari l'étoit peu, plus charmée de règner par sa vertu que de plaire par sa beauté, s'élevant au-dessus de tous ces objets de frivolité qui semblent être l'appanage de son sexe, plutôt par amour-propre que par principes, elle cherchoit à se distinguer, & à se faire une réputation.

Elle

Elle joignoit à ce caractère les plus heureux talens du monde. Elle avoit l'expreſſion aiſée & juſte, les idées vives, le raiſonnement ſolide, le goût fin. Qu'on juge des progrès qu'elle fit à l'école de *Scarron*, dont la maiſon étoit le rendez-vous des plus beaux eſprits. Elle devint en peu de tems l'admiration de ſes Maîtres mêmes; plus on avoit d'eſprit, plus on lui en trouvoit. A meſure qu'elle ſe perfectionnoit, elle acquéroit inſenſiblement une eſpèce d'empire ſur les Ouvrages de ſon mari. Elle les cenſuroit avec ſévérité, & il ſe ſoumettoit toujours avec plaiſir à ſes lumières. Auſſi ce qu'il fit depuis ſon mariage eſt-il plus correct, plus meſuré, plus aimable, que ce qu'il avoit compoſé avant cette époque. Après avoir pris de l'aſcendant ſur ſon eſprit, il lui fut facile d'en prendre ſur ſon cœur. Elle réforma ſes mœurs avec autant de ſuccès qu'elle corrigeoit ſes écrits. Elle ſut l'habituer à une décence, qui, ſans nuire au fonds de ſon enjoument, en adouciſſoit les traits. Quand elle le voyoit en humeur de paſſer les bornes de la modeſtie, ou qu'elle avoit un monde qui ne lui convenoit pas, elle ſe déroboit quelques inſtans à ſon eſclavage, & alloit faire quelques viſites.

Madame *Fouquet*, qui avoit beaucoup d'eſprit & de ſageſſe, prit en affection Madame *Scarron*. Ces deux Dames devoient ſe convenir beaucoup; c'étoit la même douceur, les mêmes graces, le même mépris pour la bagatelle. Leur amitié portoit ſur l'exercice des mêmes vertus. Madame *Scarron* en offroit aux femmes un modèle bien frappant. Peu contente de ſe garantir des pièges des Courtiſans, elle ſut les retenir dans

les bornes de l'admiration & du respect. Le Maréchal *d'Albret*, homme de beaucoup d'esprit & fort galant, ne put la voir tous les jours sans l'aimer. Mais Madame *Scarron* ayant pénétré son secret, ne lui permit que ces effusions de cœur, qui sont si fort au-dessus des plaisirs des sens. La Reine *Christine*, qui mépriſoit un sexe dont elle faisoit la gloire, la mit du petit nombre des femmes qu'elle estima à *Paris*. Elle dit à *Scarron* qu'elle n'étoit pas surprise, qu'avec la plus aimable femme de *Paris* il fût, malgré ses maux, l'homme le plus gai de la *France*.

Scarron étant mort en 1660, sa Veuve ne se trouva d'autre ressource, qu'une vertu solide, beaucoup d'esprit & de raison, & une beauté qui n'avoit point été flétrie par les plaisirs du mariage. Le Surintendant *Fouquet* voulut gagner son cœur par un présent considérable; mais Madame *Scarron* ayant pénétré ses vues, le lui renvoya, ce qui découragea quelques-uns de ses amis, qui voulant la tirer de la pauvreté où elle étoit réduite, commençoient à s'ennuyer de servir une femme si insensible. La Reine Mère, à qui on parla de son état, fut touchée de compassion, & lui accorda une pension de deux mille livres. Mais à la mort de cette Princesse, elle perdit sa pension, & se vit encore sans ressource.

Elle étoit sur le point de partir pour *Lisbonne*, où elle devoit aller élever les enfans d'une Princesse de *Portugal*, lorsqu'un heureux incident vint déranger ce projet. Avant que de quitter la *France*, elle voulut être présentée à Madame *de Montespan*, déjà prévenue en sa faveur. Cette Dame, touchée de ses malheurs, lui en demanda

le

le détail dans un Placet qu'elle se chargea de présenter au Roi. La main qui offrit ce Placet le rendit plus agréable. Mr. *de Villeroi* appuya Madame *Scarron* de la manière la plus forte. La pension fut accordée, & le voyage de *Portugal* rompu.

Lorsque Madame *de Montespan* eut consenti à devenir mère, elle jetta les yeux sur Madame *Scarron*, pour lui confier l'éducation de ses enfans. Comme il falloit garder un grand secret, elle loua une petite maison, où elle se proposa de vivre seule, & inconnue à tout le monde, à l'exception de quelques amis choisis. Elle n'eut d'abord pour prix de sa liberté & de ses soins, qu'une pension de deux mille livres. Mais dans la suite, le Roi ayant jetté les yeux sur l'état des pensions, vit deux mille francs pour Madame *Scarron*, les raya, & mit deux mille écus. Le Duc *du Maine*, dont la naissance n'étoit presque plus un secret, contribua beaucoup à établir sa Gouvernante dans l'esprit de Sa Majesté par une réponse faite à propos. *Louis* XIV. satisfait de la manière dont ce jeune Prince répondoit à ses questions : *vous êtes bien raisonnable*, lui dit-il : *il faut bien que je le sois*, répondit l'enfant, *j'ai une Gouvernante qui est la Raison même. Allez*, reprit le Roi, *allez lui dire que vous lui donnerez cent mille francs pour vos dragées.*

Madame *Scarron* eut beaucoup à souffrir des mauvaises humeurs de Madame *de Montespan*. C'étoit tous les jours de nouvelles scènes. Les choses allèrent si loin, que le Roi fut obligé d'entrer dans leurs démêlés. Ces brouilleries altérèrent la santé de Madame *Scarron*. Un sang bru-

lé par une mélancolie noire, aigri par des reproches éternels, lui donna des vapeurs, qui ne la quittèrent plus jusqu'à la mort. Ses deux dernières reconciliations avec la Favorite lui valurent deux cens mille francs chacune. Le Roi qui dans les commencemens avoit eu pour elle un certain éloignement, étoit revenu de ses préventions, & prenoit un plaisir infini à l'entretenir. Souvent il s'enfermoit avec elle & Madame *de Montespan* pour goûter les délices de sa conversation. Il la mettoit de tous ses plaisirs, lui faisoit des présens considérables, & la prenoit pour arbitre dans les différends qu'il avoit lui-même avec sa Maîtresse.

Madame *Scarron* employa les premiers bienfaits du Roi à l'achat de *Maintenon*, Terre belle & noble, qui lui couta deux cens cinquante mille livres. Ce Prince la vit si satisfaite de ce Marquisat, qu'il lui en donna le nom, & affecta de l'appeller trois ou quatre fois la Marquise *de Maintenon*, nom sous lequel elle fut connue dans la suite. Elle fit du bien à sa famille, & sur-tout à son frère, dont elle paya les dettes, & pour qui elle obtint le Gouvernement de *Coignac*.

La confiance que le Roi avoit en elle ne contribua pas peu à augmenter la mauvaise humeur de la Favorite. La mesintelligence augmenta au point que Madame *de Montespan* lui fit entendre qu'elle lui étoit desormais inutile, & elle ne la chargea point de l'éducation du Prince qui naquit en 1677, ni de la Princesse qui naquit l'année suivante. Pour appaiser la jalousie de la Favorite, Madame *de Maintenon* fit imprimer un petit recueil des Thêmes du Duc *du Maine*, & le lui dé-

dédia sous le titre d'*Oeuvres diverses d'un Auteur qui n'a pas encore sept ans.* C'étoient quelques billets, qui tous avoient quelque chose de mignon, de joli & de fin, des traits d'histoire choisis, des réflexions, des maximes. Ce petit recueil fit du bruit à cause de l'Epitre dédicatoire, qui étoit tournée de la manière la plus délicate. Le Roi & sa Maîtresse y étoient loués finement & sans bassesse. Ceux qui connoissoient les talens de Madame *de Maintenon* lui attribuèrent cette pièce.

La faveur & le crédit de Madame *de Maintenon* augmentoient chaque jour. Le Roi ne consulta qu'elle, lorsqu'il fut question de former la Maison de Madame la *Dauphine*. Elle nomma à ce Prince Madame *de Richelieu* pour Dame d'honneur, & la Maréchalle *de Rochefort* pour l'une des Dames d'atour: *Je vous avoue*, ajoûta-t-elle, *que le choix de l'autre m'embarasse. Dispensez-vous-en*, lui dit le Roi, *ce sera vous même, si vous l'agréez.* Madame *de Maintenon* remercia, se défendit quelque tems, & enfin accepta. Cette préférence piqua d'autant plus vivement la Favorite, qu'elle n'avoit pas seulement été du conseil. Madame *de Maintenon* en entrant chez la *Dauphine*, quittoit Madame *de Montespan*. Avec l'heureux talent qu'elle avoit de gagner tous les cœurs, il ne lui fut pas difficile de captiver celui de sa nouvelle Maîtresse, tout impérieuse, tout inégale qu'elle étoit. Lorsque Mademoiselle *de Fontanges* se fut emparée du cœur du Roi, Madame de *Montespan*, furieuse de cette préférence, cessa de persécuter Madame *de Maintenon*, & tourna toute sa rage contre une rivale, dont elle avoit elle-même parlé au Roi comme d'une

vnie *Agnès* & d'une idole de marbre qui n'avoit point d'ame.

Madame *de Maintenon* joua alors un très-beau rôle. On a dit qu'elle n'avoit aucun intérêt à ces intrigues. Elle ne parloit au Roi que de la néceſſité de briſer ſes chaînes : elle ne parloit à ſes Maîtreſſes que de la néceſſité de l'union. Mademoiſelle *de Fontanges* porta bientôt dans ſon ſein des preuves de ſa fragilité. Ses couches ne furent pas heureuſes, elle mourut après avoir langui longtems. Madame *de Monteſpan* fut ſoupçonnée de l'avoir empoiſonnée, comme s'il étoit fort rare de mourir d'une ſuite de couches. C'eſt à cette époque que l'Auteur finit la première partie de ſon Hiſtoire, en nous faiſant eſpérer qu'elle ſera ſuivie de deux autres qui ſeront dans le même goût.

ARTICLE VI.

NOVUS THESAURUS *Juris Civilis & Canonici*, &c.

C'eſt-à-dire,

NOUVEAU TRESOR *de* Droit Civil & *de* Droit Canon, &c. *Tom.* V. 1752. pag. 594. ſans les deux premiers Articles numerotés à part, dont l'un a 104 pages & l'autre 84, & ſans les Préfaces *.

CE Volume renferme peu d'Articles, mais tous importans & précieux.

I.

(*) Voyez ſur les 4 premiers Volumes de cet Ouvrage les Tomes 47. 48 & 50. de cette *Bibliothèque*.

I. BASILICORUM *Libri quatuor ex Codice Manuscripto nunc primum integrè editi. Latinè vertit, notas addidit* GUL. OTTO REITZ. Les deux Recueils de Loix que *Justinien* fit faire, les *Pandectes* & le *Code*, qui sembloient devoir fixer la Jurisprudence *Romaine*, ne produisirent point cet effet. *Justinien* lui-même, après avoir publié ces deux grands Ouvrages, ne cessa pendant le reste de son règne de donner de nouvelles Loix, & de faire ainsi dans les anciennes des changemens très-considérables, & peut-être souvent assez arbitraires. Ses Successeurs usèrent du même droit, & publièrent de tems en tems de nouvelles Constitutions & de nouveaux Edits, pour expliquer, étendre ou réformer les Loix précédentes. La Jurisprudence retomba par-là dans l'inconvénient d'où *Justinien* avoit travaillé à la tirer. Le Droit par la multitude & la diversité des sources où il falut le puiser, redevint un labyrinthe, un cahos. On fut obligé de faire ce que *Justinien* avoit fait, d'en venir à une nouvelle réforme de la Jurisprudence, & de dresser un nouveau Corps de Loix, plus simple, plus clair, mieux lié, & moins volumineux que ne l'étoit l'amas immense des Ouvrages de *Justinien* & des Constitutions de ses Successeurs. Ce travail entrepris par *Basile le Macédonien*, continué par son Fils *Léon le Philosophe*, ne reçut sa dernière main que sous *Constantin Porphyrogénète*. On fit entrer dans cet Ouvrage la plupart des Loix du *Digeste* & du *Code*, mais on eut la sagesse de ne donner que le précis de ces Loix. On n'en prit que le dispositif. On fit main-basse sur les noms des Jurisconsultes, & sur les titres de

leurs Ouvrages, toujours placés à la tête de chaque Loi dans les *Pandectes*; on négligea de même les noms des Empereurs & de ceux à qui leurs Loix ſont adreſſées, ainſi que la date de ces Pièces, toutes choſes marquées avec ſoin dans le *Code*. On paſſa ſous ſilence les queſtions & les cas particuliers qui avoient donné lieu à telle ou telle Loi. Enfin cet Ouvrage fut écrit en *Grec*, c'eſt-à-dire, dans la langue des Peuples pour qui il étoit fait. On a dit & répété bien des fois, que ce nouveau Corps de Loix ne fut entrepris que dans la vue d'effacer la gloire de *Juſtinien*. Mais pourquoi attribuer à un ſi lâche motif une entrepriſe en elle-même très-louable? On n'a qu'à faire attention à l'état où devoit ſe trouver la Juriſprudence du tems de *Baſile*, pour ſe convaincre qu'il n'étoit pas poſſible d'en différer plus longtems la réforme. Loin de chercher à rabaiſſer la gloire de *Juſtinien*, ſes Succeſſeurs rendirent juſtice à ſes travaux, & firent traduire en *Grec* ſon Corps de Droit, qui avec leurs Conſtitutions furent pendant plus de trois cens ans la règle de la Juriſprudence. L'Ouvrage entrepris par *Baſile*, fut appellé *Baſiliques*, de ſon nom ſelon les uns; ſelon d'autres, ce titre vient du mot de βασιλεὺς, que les Empereurs ſe donnoient, & revient à celui de *Conſtitutions* ou *Loix Impériales*. Les *Baſiliques* furent ſuivies dans l'Empire *Grec* juſqu'à ſa deſtruction par les *Turcs*. Lorſque les Peuples d'*Europe*, au-lieu de s'en tenir à leurs anciennes Loix, ou de s'en faire de nouvelles, adoptèrent le Droit de *Juſtinien*, ils auroient mieux fait ſans-doute de prendre cette Juriſprudence dans les *Baſiliques*, où ils l'auroient trou-

vée

rée plus simple, plus courte, plus aisée à adapter à leurs Usages, à leurs Mœurs, à leur Gouvernement, à leur Religion. Mais ce ne fut point une affaire de choix, le hazard en décida.

Aujourd'hui les *Basiliques* n'ont qu'un usage, mais un usage très-important, c'est d'aider beaucoup à l'intelligence du Droit de *Justinien*. *Cujas* & d'autres habiles Jurisconsultes, à son exemple, s'en sont servi avec succès. On peut voir par-là de quel prix est le présent que Mr. *Meerman* fait au Public.

Il est bien étonnant qu'un Ouvrage tel que les *Basiliques*, qui a dû être si commun dans toute l'étendue de l'Empire *Grec*, jusqu'à la destruction de cet Empire par les *Turcs*, se soit depuis ce tems-là si bien perdu, qu'il n'y ait pas eu moyen d'en recouvrer un exemplaire complet. Ce Corps de Loix étoit divisé en 60 Livres. *Gentien Hezvet* en fit imprimer sept en 1557. Un petit nombre d'autres furent publiés ensuite. Et enfin en 1647, le célèbre *Fabrot* donna une fort belle édition de tout ce qu'il put recouvrer de cet Ouvrage. Comme il n'entreprit ce travail que par ordre du Roi de *France*, & qu'il y fut encouragé par les premiers Magistrats du Royaume, toutes les Bibliothèques lui furent ouvertes, & il eut communication de tout ce que l'on déterra de Manuscrits. Cependant avec ces secours, tout ce qu'il put faire, ce fut de publier trente-neuf Livres des *Basiliques*. Pour les vingt-un autres il tâcha de les restituer au moyen des abrégés qu'on a de cet Ouvrage. Les quatre nouveaux Livres dont Mr. *Meerman* enrichit la République des Lettres, sont tirés d'un Manuscrit de la Biblio-

thèque du Roi de *France*, qui y eſt paſſé de celle de Mr. *Colbert*. Ce Manuſcrit avoit appartenu à *Pierre Faber*, Préſident au Parlement de *Toulouſe*, qui y a mis des notes marginales. Il a ſans-doute fait partie de l'exemplaire complet des *Baſiliques* qu'avoit poſſédé *Cujas*, à ce qu'on prétend; & qui ayant paſſé après la mort de ce célèbre Juriſconſulte dans les mains de *Pierre Faber*, a été égaré depuis. Il contient ſept Livres, mais il y en a trois qui avoient déjà paru. La copie des quatre que l'on donne ici, a été faite avec une extrême exactitude par Mr. *Jean Capperonnier*, Profeſſeur en *Grec* à *Paris*. Et c'eſt Mr. *Guillaume Otton Reitz* qui en a dirigé l'impreſſion, & qui a joint au Texte *Grec* une Traduction *Latine* & des notes critiques. Donnons quelques échantillons de ces notes.

Le mot de *Nomenculator* qui ſe lit dans les *Pandectes*, leg. 7. §. 5. *de oper. libert.* fait une difficulté. On ne convient pas de ce qu'il faut entendre par là, ni ſi ce mot n'eſt pas corrompu. Les *Baſiliques* le rendent par κολλυρίστης, & terminent la controverſe. Ecoutons Mr. *Reitz* lui-même. „ Florentiæ legitur *nomenculator*. „ Accurſius legit *Mimiculator*, id eſt, geſticu- „ lator; ſed veram eſſe lectionem *Minuculator*, „ (pro quo in Gloſſis exstat *Miniator*,) id eſt, „ qui literas minio pingit, Baſilica nunc do- „ cent: idque & Charondas in margine habet, & „ Ant. Nebriſſenſis in *Lexico Juris advers. Ac- „ curſii errores* ex veteribus libris protulit. *Minu- „ culatius* eodem ſenſu ex Codice Theodoſiano „ citant Lexicographi Stephanus, Calvinus, „ Faber, ſed perperam, cum verum ſit *Minuſ-*

cu-

eularius, de quo vide Jac. Gothofred. ".

On a remarqué qu'au-lieu de *namque* dans la *Loi 52. in prins. ff. de acquir. vel amitt. poſſeſſ.* il devroit y avoir *neque*: les *Baſiliques* juſtifient cette correction. „ Vel hinc patet, dit Mr. *Reitz*, „ lectionem *neque* præferendam eſſe corruptæ *namque*. "

Mr. *Reitz* trouve ſouvent en faute l'Auteur des *Baſiliques*, il lui reproche d'avoir mal traduit le Texte *Latin* dans quelques endroits; par exemple, d'avoir rendu *caſanis* par un mot qui ſignifie *caſalis*, d'avoir pris de-même *adſignare* pour *agnoſcere*, *are* pour *auro*, *delatorius* pour *dilatorius*, *facto* pour *facto*. Ces mépriſes dans leſquelles il eſt viſible que l'Interprète *Grec* a été entraîné par le défaut même de l'Exemplaire *Latin* ſur lequel il travailloit, lui ont attiré très-ſouvent, de la part de Mr. *Reitz*, l'épithète peu honorable de *Græculus*. Il n'y a pourtant pas apparence que l'on ait confié à quelque ignorant un travail d'une auſſi grande importance que celui de compiler un Corps de Loix. Et ſi cet Ouvrage ſortoit de mains ſi mal habiles, il ne ſemble pas qu'on en dût faire tant de cas, ni s'empreſſer ſi fort à en recueillir les débris.

J'oubliois de dire que les quatre Livres des *Baſiliques*, que Mr. *Meerman* donne au Public, ſont le XLIX. le L. le LI. & le LII. & qu'ils répondent dans les *Pandectes* aux deux derniers titres du Livre XXXVII. aux cinq premiers du Livre XXXVIII. à tout le Livre XLI. excepté le titre 8. au titre 4. du Livre XLIII. & à tout le Livre XLIV. à l'exception du titre 6. Dans le *Code* au titre 3. juſqu'au 7. inclusivement du

Li-

Livre VI. au titre 26. jusqu'au 41. inclusivement du Livre VII. & aux 4, 5, 6, & 36. du Livre VIII. Et enfin dans les *Novelles* au chap. 10. de la Novelle XVIII. aux 7 & 8. de la CXIX. & au 7. de la CXXXIV.

II. THALELÆI, THEODORI, STEPHANI, CYRILLI *aliorumque Jurisconsultorum Græcorum Commentarii in Titulos D. & Cod. de Procuratoribus & Defensoribus. Ex Codice MS. Bibliothecæ Lugduno-Batavæ nunc primùm edidit, Latinè vertit & castigavit* DAVID RUHNKENIUS. C'est un Commentaire, qui n'avoit jamais été imprimé sur le titre 2. du Livre VIII. des *Basiliques*. Il y en a un des mêmes Auteurs sur le titre 1. du même Livre dans le Tome III. de ce *Tréſor*. Ce que nous en avons dit dans une des parties précédentes de cette *Bibliothèque*, nous dispense de nous arrêter à celui-ci, qui n'est ni moins important ni moins précieux que le premier, & qui est plus long presque du double.

III. FRANCISCI RAMOS DEL MANZANO *ad Leges Juliam & Papiam Commentarii & reliquationes. Accesſere item duæ Diſſertationes extemporales de uſufructu municipibus legato & de Protectoribus.* Cet Ouvrage est précédé dans cette nouvelle édition de la vie de l'Auteur, écrite au long par Mr. *Gregoire Mayans*, dont nous avons plus d'une fois eu occasion de faire mention. *Ramos del Manzano* nâquit à *Salamanque* en 1605. Il y étudia de bonne heure la Grammaire sous d'habiles Maîtres, qui ne dûrent pas être difficiles à trouver dans une Ville où le célèbre *Sanctius*, que l'on a nommé *le Père de la Langue*

gue Latine, avoit enſeigné pendant longtems il n'y avoit que peu d'années. Il n'eut pas le même bonheur pour la Philoſophie. Selon l'uſage d'alors pour tous ceux qui ſe deſtinoient au Droit, *Ramos* ſe borna ſans-doute à étudier cette Logique contentieuſe, comme l'appelle Mr. *Mayans*, qui ne forme point l'eſprit, & qui ne donne que la malheureuſe facilité d'ergoter ſans fin. Cette eſpèce de Dialectique règnoit alors dans toutes les Univerſités, & particulièrement dans celle de *Salamanque*, où, en dépit de la nouvelle Philoſophie & du Bon-ſens, elle ſe maintient avec honneur jusqu'à ce jour. *Ramos* ne fut pas plus heureux par rapport à ſes études de Droit. Son premier Maître, fort bon homme, & qui ne manquoit pas de zèle, ne pouvoit pas lui indiquer les bonnes routes, il ne les connoiſſoit pas; ni lui inſpirer le vrai goût de la Juriſprudence, il l'avoit lui-même très mauvais. *Barthole* étoit ſon oracle unique: il parloit beaucoup, & penſoit peu. Une ſubtilité toujours inutile, ſouvent ridicule, & une affreuſe barbarie de ſtile, caractériſoient ſes leçons. *Ramos* eut dans la ſuite des Maîtres un peu plus habiles, mais ce fut ſurtout à la force de ſon génie qu'il dut ſes rapides progrès. Dès l'âge de 18 ans il ſe mit ſur les rangs pour une Chaire de Droit, & fit à cette occaſion un Diſcours *de uſu municipibus legato*, qui fut imprimé dès-lors, & que Mr. *Meerman* a inſéré dans ce volume du *Theſaurus*. A 21 ans *Ramos* fut fait Profeſſeur à *Salamanque*, & là pendant près de vingt ans il remplit ſucceſſivement diverſes Chaires de Droit, fut Qualificateur du St. Offi-

ce,

ce, composa plusieurs Ouvrages, forma un grand nombre de disciples dignes de lui; eut des envieux qui pillèrent ses Ecrits sans lui en faire honneur, & se fit une réputation qui l'éleva à des Emplois très-importans. *Philippe IV.* le tira de la poussière Académique pour le mettre à la tête d'un Conseil de Finance à *Milan*. Peu de tems après il fut Membre du Conseil Suprême d'*Italie*, & ensuite de celui de *Castille*. Il exerça en même tems diverses autres Charges; *more frequentissimo*, dit Mr. MAYANS, *ut quæ plures peragere debent unus in se omnia suscipiat privato compendio, publico dispendio*. En 1659 il fut employé pour traiter de la Paix avec la *France*, & du Mariage de *Marie-Thérèse* avec *Louis XIV*. Il fut nommé Historien de *Philippe IV*. Président *par interim* du Conseil des *Indes*, & enfin Précepteur de *Charles II*. Il se chargea de cette importante éducation en 1667, & ne négligea rien pour former l'esprit & le cœur de son illustre Elève; & s'il ne réussit pas à en faire un grand Roi, il ne faut s'en prendre qu'au caractère de ce Prince, dont la foiblesse rendit inutile, & les bonnes qualités qu'il avoit reçues de la Nature, & les sages leçons de son Précepteur. En 1677 *Del Manzano* fut fait Comte de *Francos*. Ce fut-là le plus haut point de son élevation; bientôt après la fortune lui devint contraire. Il eut ordre de se retirer de la Cour, & il ne paroît pas qu'il y soit jamais revenu. La cause de ce revers lui fait honneur. Il ne l'éprouva que pour n'avoir pas voulu se prêter aux vues de *Dom Juan d'Autriche*, qui tâchoit de s'emparer de l'administration des affai-

res

res au préjudice de la Reine *Marie-Anne d'Autriche*, & contre les dispositions de *Philippe IV*. *Del Manzano* s'enveloppa de son innocence, se compara à de grands-hommes exilés injustement, à *Rutilius*, à *Boëce*, & espéra que la Postérité lui rendroit plus de justice. Il mourut en 1683. Il eut quatre fils, dont un seul lui survécut, & mourut sans postérité; & une fille, qui après la mort de son père & de son frère fut Comtesse de *Francos*.

Notre Auteur fit un grand nombre d'Ouvrages en *Espagnol* & en *Latin*. Son Commentaire sur les Loix *Julia* & *Papia* est le plus considérable. Il s'en occupa pendant 46 ans. Il le commença peu de tems après avoir été fait Professeur à *Salamanque*, continua à y travailler malgré les occupations que lui donnoient les hauts Emplois dont il fut chargé, & le finit dans son exil. Cet Ouvrage est immense, il occupe plus de 500 pages. *Gravina* l'appelle *immanes Commentarios*. Quoique *Del Manzano* se fût élevé au-dessus du mauvais goût qui règnoit à *Salamanque*, où il avoit passé les 40 premières années de sa vie, son Commentaire ne laisse pas de s'en ressentir encore. La *Latinité* n'en est pas fort pure. Il s'en faut beaucoup que l'on y trouve tout l'ordre qu'exigeoit une si grande abondance de matières. Les écarts y sont fréquens, & l'érudition prodiguée. Malgré cela cet Ouvrage ne laisse pas d'être très-bon, & supérieur, je ne dis pas à ce que le savant *Godefroi* a donné sur le même sujet, c'est un trop petit Ouvrage pour entrer en comparaison avec celui-ci; mais supérieur même au Commentaire

plus

plus étendu d'*Heineccius* sur ces mêmes Loix. Il y a plus de choses, plus de savoir & de profondeur dans *Ramos*; mais il faut avouer qu'*Heineccius* l'emporte par le goût, l'ordre & la clarté; & pour donner un Ouvrage parfait, il ne lui a manqué selon Mr. *Mayans*, que d'avoir pu joindre à ses lumières, celles de notre Auteur. C'est un avantage qu'il ne put se procurer, quelques recherches qu'il fît, tant le Livre de *Ramos* étoit devenu rare. Il n'y a que deux Ouvrages sur le *Droit Romain* que Mr. *Mayans* préfére à celui de *Ramos*, savoir le Traité d'ANTOINE AUGUSTIN *de nominibus propriis & cognominibus Florentini*, & le Commentaire de *Jaques Godefroi* sur le *Code Théodosien*.

L'Ouvrage dont il s'agit, est divisé en IV. Livres. L'Auteur y développe au long toutes les questions qui de près ou de loin tiennent à son sujet. Il commente toutes les Loix qui s'y rapportent, & ne laisse rien en arrière de ce qui peut servir à son but. Il fait souvent de longues Dissertations sur des matières assez éloignées de son sujet principal. On trouve à la tête de l'Ouvrage un indice de ces doctes écrits distingués en classes. On voit qu'il y en a sur des questions de Théologie & de Droit Canon, sur des points d'Histoire Ecclésiastique & Prophane, sur la Pratique du Barreau, sur le Gouvernement Civil, sur la Philologie, &c.

La première de ces digressions est la plus longue; elle occupe les dix-neuf derniers Chapitres du I. Livre. C'est un Traité complet sur la Loi *Julia de vicesimâ hæreditatum*. Cette digression en contient plusieurs autres moins considérables.

Par

Par exemple, en examinant jusqu'à quel point les frais des funerailles étoient par cette Loi exemts du vingtième, l'Auteur entre dans de curieux détails sur la sépulture des anciens Peuples, & des premiers *Chrétiens*. Il fixe les bornes de la Puissance Civile & de l'Ecclésiastique par rapport aux funerailles. Cela le conduit fort naturellement à la question de la sépulture des Hérétiques; il en expose le pour & le contre à l'occasion de ce cas particulier. Un *Hollandois* étant mort à *Tolède*, & ayant été enterré dans un jardin, le Baron de *Reede* Ambassadeur des *Provinces-Unies* auprès de *Philippe IV.* demanda qu'en exécution de l'Article XVIII. de la Paix de *Munster*, on assignât des lieux commodes & honorables pour l'enterrement de ceux de sa Nation & de sa Religion, & que de-plus il lui fût permis de faire mettre une épitaphe sur le sépulcre de ce mort; l'affaire fut examinée & discutée par les trois principaux Conseils du Royaume. Celui de l'Inquisition rappella les Loix Ecclésiastiques & celles des Rois d'*Espagne*, qui privent les Hérétiques de la sépulture, comme coupables de Lèse-Majesté Divine, & forma là-dessus son avis. Le Conseil d'Etat décida qu'on devoit accorder aux *Hollandois* ce qui leur avoit été promis par la Paix de *Munster*. Le Conseil Royal de *Castille* imagina un expédient pour éluder les demandes de l'Ambassadeur sans les refuser positivement. Ce fut de tirer l'affaire en longueur, en la renvoyant à un plus ample examen, & cependant de ne pas empêcher les *Hollandois* d'enterrer leurs morts où ils pourroient. Ce qu'il y a de singulier, c'est que pour

ſe dispenſer d'obſerver l'Article XVIII. de la Paix de *Munſter*, on s'autoriſoit dans ce Conſeil de l'Article XIX. de la même Paix, qui porte que les Sujets des *Etats-Généraux* ne cauſeroient, ſous prétexte de leur Religion, aucun ſcandale aux *Catholiques* dans les Provinces ſoumiſes au Roi d'*Eſpagne*. Autres exemples de digreſſions qui ſont de longues & ſavantes Diſſertations. Le Chapitre 38. du II. Livre examine en quel tems les Temples des Idoles ont été renverſés par les Empereurs *Chrétiens*. Les cinq derniers Chapitres du même Livre contiennent le pour & le contre ſur la queſtion, ſi la Comédie doit être permiſe, particuliérement en *Eſpagne*. De même cinq Chapitres du III. Livre ſont employés à faire voir que la ſimple fornication ne devient pas, comme le larcin, excuſable dans le cas d'une extrême néceſſité. On parle enſuite, & toujours fort au long, de la tolérance des mauvais Lieux, & des Loix faites au ſujet des Femmes publiques. Le Chapitre LI. eſt une excurſion Canonique, Théologique, Politico-hiſtorique touchant le mariage du Duc d'*Orléans* Frère de *Louis XIII.* avec *Marguerite* Princeſſe de *Lorraine*.

IV. *Ejusdem Schediasma de Concubinis earumque tum similitudine, tum differentia à legitimis Uxoribus.* C'eſt un Ouvrage de la jeuneſſe de *Del Manzano*. *Ferdinand Arias de Meſa* eut l'impudence de s'attribuer ce Traité, en y faiſant quelques légers changemens, & l'inſéra dans ſes *Variæ Reſolutiones*, imprimées à *Naples* en 1643. *Del Manzano*, & quelques-uns de ſes diſciples, découvrirent le plagiat, & s'en plaignirent

tent hautement. Comme cette Pièce n'avoit point paru ailleurs, c'eſt dans le Livre de *Muſa* que Mr. *Meerman* l'a priſe pour en enrichir ſon *Theſaurus*.

V. EMANUELIS SOTEZ A RIBEIRA *Obſervationum Juris Liber*. Cet Auteur étoit *Portugais*, Profeſſeur en Droit Canon à *Conimbre*. Il vint à *Lyon* où il fit imprimer cet Ouvrage en 1562. Des jalouſies d'Auteur le brouillèrent avec *Cujas*, dont il avoit d'abord été ami. Ils donnèrent le ſpectacle toujours étonnant, quoique ſi ſouvent renouvellé, de deux Savans qui s'accablent d'injures pour des diverſités d'opinion. *Cujas* voulut faire paſſer ſon Antagoniſte pour *Juif*. Cet acharnement du plus grand Juriſconſulte qu'il y eût alors, relève la gloire de *Ribeira*. *Cujas* auroit mépriſé un Adverſaire de peu de mérite.

Mr. *Meerman* n'avoit annoncé que cinq volumes, il les a donnés; il pourroit s'en tenir-là. Mais ſon zèle pour le Public l'engage à aller plus loin. Il ſe propoſe de donner d'autres volumes, dans leſquels on trouvera des Ecrits de *Del Manzano* qui n'ont point été imprimés, des Ouvrages de *Retez*, & divers autres Traités fort rares, dont il a depuis peu reçu la plupart d'*Orléans*, où ils étoient conſervés dans la Bibliothèque de *Prouſteau*.

ARTICLE VII.

ABREGE' *de la Chronologie des* PROPHETES *ſuivant* l'ancien Texte *Hébreu*, la Verſion *Grecque* des Septante, l'ancienne Vulgate *Latine*

sine dite l'*Italique*, la Tradition de l'Eglise, la Doctrine des SS. PP. *Grecs* & *Latins*, & surtout de St. *Augustin*, comme des anciens Juifs, *Philon*, *Joseph*e, & *Juste de Tibéria-de*, confirmée par les Archives des anciens Peuples, contre l'erreur des *Juifs* modernes, qui est devenue l'opinion commune à la faveur de la Chronologie (*a*) d'*Usserius*. Extrait du Commentaire sur les Prophètes de Mr. l'Abbé *Richer du Bouchet*, Prévôt & Chanoine de l'Eglise Royale *Notre Dame du Val de Provins*, dont le Manuscrit Original a été déposé dans la Bibliothèque du *Vatican* en l'année 1752.

LEs Prophètes ont été envoyés de Dieu pour exhorter les Peuples à desarmer sa colère par une pénitence sincère; leurs menaces ont toujours eu leur effet, excepté à l'égard des *Ninivites*, qui firent pénitence à la prédication de *Jonas*.

Pour exécuter ses arrêts, Dieu choisit dans deux familles alliées deux grands Conquérans (*b*). *Nabuchodonosor* 15. Roi de *Babylone*, a été l'instrument de la colère de Dieu contre les *Juifs*, & tous les autres Peuples qui les environnoient; ils ont été tous emmenés captifs dans la *Chaldée* par ce Prince victorieux, qui a ruiné tout leur païs: mais *Cyrus*, Roi de *Perse*, a été le Ministre des miséricordes de Dieu envers ces mêmes Peuples

(*a*) Voyez la Dissertation Critique sur cette *Chronologie* Tom. XLVIII. Part. II. pag. 378. de cette *Bibliothèque*.

(*b*) *Nabuchodonosor* avoit épousé *Nitocris*, fille de *Cyaxare* I. ou d'*Assuérus* I. ayeul maternel de *Cyrus*, qui étoit, de ce côté-là, arriére-neveu de *Nabuchodonosor*.

ples ; il les a tous renvoyés dans leur patrie dès la première année de son régne à *Babylone*, comme les Prophètes l'avoient prédit ; non seulement les *Juifs*, mais encore les *Syriens*, les *Phéniciens*, les *Ammonites*, les *Moabites* & les *Egyptiens*, & généralement tous les Peuples que *Nabuchodonosor* avoit emmenés dans ses Etats & dans ceux d'*Assuerus* I. & II. ses beaupère & beaufrère, avec lesquels il avoit partagé le butin & les dépouilles des Peuples vaincus, comme ils l'avoient aidé de leurs troupes pour les soumettre à sa domination. Voici les époques de ces grands événemens, & d'autres ; de même que le tems de leur prédiction, dont il s'agit ici d'exposer les dates.

3993 (*a*) (1534) *Moïse* a prophétisé 40 ans, l'année de l'Exode ; 430 après la vocation d'*Abraham*. 480 ans avant le Temple de *Salomon*.

4028 (1499) *Balaam*.

4169 (1358) *Débora* a prophétisé 40 ans.

4389 (1138) *Samuel* a prophétisé 38 ans, 396 ans après l'Exode ; 84 ans avant le Temple.

4429 (1098) *David* a prophétisé 40 ans.

4454 (1073) *Nathan* la 25. de *David* lui reproche son adultère. 2. *Sam.* XII. 9—14.

Gad menace *David* de trois fléaux de la part de Dieu, & lui en offre le choix. 2 *Sam.* XXIV. 1.

4469 (1058) *Salomon* est sacré par *Sadoc*, *Nathan* & *Bahaïas*. 1. *Sam.* I. 38, 39.

4473 (1054) La 4. de *Salomon*, fondation du Tem-

(*a*) Le premier nombre marque les Années du Monde ; le suivant, qui est entre deux crochets, celles de l'Ere Chrétienne.

Temple, 480 ans après l'Exode; 464 avant sa ruine.

4509 (1018) *Abias* prédit à *Salomon* le schisme des dix Tribus. 1 *Reg.* XI. 11--36.

4547 (980) *Abias* la 78. des 80 de *Salomon*, sacre *Jéroboam* rebelle, qui se réfugie en *Egypte*, où il épouse la sœur de *Sésac*, 390 ans avant la fin de *Sédécias*, 350 ans avant la 13. de *Josias*. *Ezech.* LXVI. 4—9.

4549 (978) Schisme de *Samarie* sous 20 Rois durant 255 ans; 76 après la fondation du Temple; 388 ans avant sa ruine.

Jadon prédit à *Jéroboam*, que l'autel de *Béthel* sera détruit 360 ans après, par *Josias*, 18. Roi de *Juda*, ce qu'il fit la 25. des 31 de son règne l'an 4909 du Monde, 618 avant l'Ere Chrétienne. 1 *Reg.* XIII. 1-4. 2 *Reg.* XXIII. 15... *Joseph*, Ant. l. 8 c. 3. & l. 10. c. 5.

4564 (963.) *Abias* prédit la mort du fils de *Jéroboam* & la ruine de sa postérité. 1. *Reg.* XIV. XV.

4596 (931.) *Jéhu* est tué par *Baasa* pour lui avoir prédit la ruine de sa race. 1 *Reg.* XVI. 3- 7.

4597 (930.) *Zamri* tue *Baasa* & toute sa famille. 1 *Reg.* XVI. 1--12.

4605 (922) *Elie* ferme le Ciel durant 3 ans, de la 1. à la 4. d'*Achab*, 8. Roi d'*Israël*. 1. *Reg.* XVII. 1. Il nourit la veuve de *Sarepta*, & ressuscite son fils. *ibid.* 9--4.

4608 (919) *Elie* fait descendre le feu du Ciel sur son sacrifice, & fait tuer les Prêtres de *Baal*, & prédit une grande pluie. 1. *Reg.* XVIII. 40-45. Ensuite il s'enfuit pour éviter la colère de *Jézabel*. XIX. 1--10. *Elisée* devient son disciple. *ibid.* 19 -21.

4624

4624 (903) *Achab* fait tuer *Naboth*, & prend sa vigne. *Elie* lui prédit que les chiens lècheront son sang au même endroit où ils ont leché celui de *Naboth*, que *Jézabel* sera mangée par les chiens, & que leur postérité périra de même. 1. *Reg.* XXI. *Jéhu*, 2. Roi d'*Israël*, exécuta peu après la colère de Dieu sur *Joram*, sur *Jézabel* & sa race; mais *Achab* l'évita par sa pénitence. *ibid.* 28 29.

4625 (902) *Michée* la 16. de *Josaphat*, allié avec *Achab*, prédit la mort d'*Achab* & la défaite de son armée par les *Syriens*. 1 *Reg.* XXII. 17.

4626 (901) *Elie* fait descendre le feu du Ciel sur deux Capitaines de 50 hommes envoyés par *Ochosias*, 9. Roi d'*Israël*. Va ensuite trouver ce Roi, & lui prédit sa mort. 2. *Reg.* I. 9 -17.

4627 (900) *Elie* est enlevé au Ciel. *Elisée* lui succède; il adoucit l'amertume de la fontaine de *Jéricho*, & fait dévorer par des Ours les enfans de *Béthel* qui l'insultent. 2 *Reg.* II.

Elisée la 18. de *Josaphat*, 6. Roi de *Juda*, donne de l'eau à trois armées prêtes à périr par la soif, savoir celle de *Juda* unie à celles d'*Israël* & d'*Edom*, & leur procure une victoire entière sur les *Moabites*. 2 *Reg.* III. *Elisée* multiplie l'huile d'une Veuve pour payer ses créanciers. 2 *Reg.* IV. 1--7. Il obtient un fils à la *Sunamite*, & le ressuscite après sa mort. *ibid.* 8- 37. Il adoucit l'amertume des herbes, & nourit cent personnes avec cinq pains. *ibid.* 38--44. Il guérit la lèpre de *Naaman*, & la fait passer à son serviteur. 2. *Reg.* V. Il fait nager sur l'eau le fer d'une coignée, *ibid.* VI. 6, 7. Il frappe d'aveuglement

les ſoldats de *Syrie* envoyés pour le prendre, & les renferme dans *Samarie* ſans qu'ils s'en apperçoivent. 2 *Reg.* VI. 13.-23.

4631 (896) Quelque tems après, *Benadad*, Roi de *Syrie*, aſſiège *Samarie*: la 4. de *Joram* 10. Roi d'*Iſraël*; la famine fut ſi grande, que deux femmes convinrent enſemble de manger leurs propres enfans. 2 *Reg.* VI. 28, 29. Et en mangèrent un effectivement. C'eſt la menace prononcée au *Deutéronome.* XXVIII. 32. On en voit encore deux exemples, le premier arrivé à *Jéruſalem* la 11. de *Sédécias* durant le ſiège, *Ezéchiel* V. 10. Le ſecond exemple eſt aux Chapitres 7 & 8 de la Guerre des *Juifs* durant le dernier ſiège de *Jéruſalem.*

Or à *Samarie* la famine fut ſi exceſſive, que la tête d'un âne ſe vendoit quatre-vingt ſicles d'argent, & cinq ſicles le litron ou la quatrième partie d'un cabe de *Caffé*, & non pas de *crottes de pigeon*, comme on lit par l'erreur des Copiſtes. Le Caffé calme la faim, il croît en abondance dans l'*Arabie* voiſine de *Samarie*, & l'uſage en a toujours été très-commun dans l'*Aſie.* Voyez Rabi *Joſé* ſur le *Talmud.* 2 *Reg.* VI. 25.

Eliſée prédit qu'il y auroit grande abondance de vivres à *Samarie*, un Courtiſan incrédule le vit, & n'en goûta point, ayant été foulé aux pieds par le peuple, comme *Eliſée* le lui avoit prédit. 2 *Reg.* VII. 1. 2. & 20.

4632 (895) *Eliſée* prédit une ſtérilité de ſept ans. Il prédit la mort de *Benadad* Roi de *Syrie*, & le mal que feroit *Hazaël*, auquel il prédit qu'il régneroit après lui. 2 *Reg.* VIII.

4639 (888) *Jéhu*, 2. Roi d'*Iſraël*, eſt ſacré par

par l'un des disciples d'*Elisée*, mais non par *Jonas*, comme quelques-uns l'ont dit, puisqu'il ne fut prêcher à *Ninive* que l'an 4700 du Monde, 827 de l'Ere Chrétienne, 61 après le sacre de *Jéhu*, 2. Roi d'*Israël*.

Jéhu accomplit la prédiction d'*Elie* l'an 4624 du Monde, qui lui fut réïtérée dans son sacre; il tua dans un même jour les deux Rois, *Joram*, 10. Roi d'*Israël*, auquel il succéda, & *Ochosias*, 8. Roi de *Juda*. 2 *Reg.* IX. 3--11. & 22--29. Il fit jetter par les fenêtres *Jézabel*, qui fut mangée par les chiens, comme *Elie* l'avoit prédit. 30--37.

4684 (843) *Elisée*, au lit de la mort, prédit à *Joas*, 13. Roi d'*Israël*, ses victoires sur les *Syriens*. 2 *Reg.* XIII. 14--25.

Dans la même année, *Joas*, 10. Roi de *Juda*, la 39. des 40 de son régne fit tuer *Zacharie* Grand-Prêtre, & son cousin germain, fils du Pontife *Jojada* son oncle, qui lui avoit sauvé la vie & la couronne. 2 *Paral.* XXIV. 19--23. Ce même *Zacharie* est dit fils de *Barachie*, selon la Loi, qui étoit le premier mari de sa mère. *Matth.* XXIII. 35.

4700. (827) *Jonas*, la 0 des 41 de *Jéroboam* II. le 14. Roi d'*Israël*, lui prédit ses victoires. 2 *Reg.* XIV. 25.

Il prêche à *Ninive*, la menace de sa ruine, qu'elle évita par la pénitence, la 15. d'*Amasias* 2. Roi de *Juda*, la 12. d'*Ocracarnes* pénultième Roi d'*Assyrie* de la 5. Dynastie de *Bérose*, 61 ans après le sacre de *Jéhu* 2. Roi d'*Israël*. *Jonas*. I. 1.

4753 (774) *Zacharie* descendant de *Jéhu* à la quatrième génération fut tué par *Sellum*, usur-

pateur qui accomplit la prédiction faite à *Jéhu*, la 36. d'*Ozias*, 12. Roi de *Juda*. 2 *Reg*. x. 30. & xv. 9--12.

4766 (761) La première date d'*Isaïe* vi. 1. l'année de la mort d'*Ozias*, ce Prophète décrit la gloire de Dieu sur son trône. Il s'offre d'aller prêcher, & prédit l'aveuglement de *Juda* & sa ruine.

Ce Prophète c. 1. 1. dit qu'il a prophétisé sous les quatre Rois de *Juda*; 1 *Ozias* 12. Roi; 2 *Joathan* 13. Roi; 3 *Achaz* 14. Roi; 4 *Ezéchias* 15. Roi, dont les régnes ont duré 113 ans, d'où retranchant les 52 d'*Ozias*, & 15 d'*Ezéchias*, il reste seulement 46 ans depuis la première date d'*Isaïe*, c. vi. qui est la mort d'*Ozias*, à laquelle commence le régne d'*Achaz* jusqu'à la quatrième & dernière date d'*Isaïe* xxxvi. 1. & xxxvii. xxxviii. qui est la quatorzième d'*Ezéchias*; à quoi ajoûtant dix-sept ans jusqu'à la 2. de *Manassés*, qui fit mourir ce Prophète, l'an 4829 du Monde 698 avant l'Ere Chrétienne, font 63 ans pendant lesquels *Isaïe* a prophétisé.

4786 (741) la 2. date d'*Isaïe* c. vii. connue par l'évènement, la 4. d'*Achaz*, 14. Roi de *Juda*, la 20. de *Phacée* fils de *Romélie* 19. Roi d'*Israël* tué par *Osée*. 2 *Reg*. xv. 30. . *Isaïe* vii. 9. Siège de *Jérusalem* par *Phacée* fils de *Romélie* 19. Roi d'*Israël*, sa 20. & dernière, & par *Razin* Roi de *Syrie*. 2 *Reg*. xvi. 5. *Isaïe* vii. 1--7.

Téglat-phalasar, 2. Roi des *Mèdes-Assyriens*, vient au secours d'*Achaz*, tue *Razin* Roi de *Syrie*, ruine *Damas* sa ville capitale, transporte les habitans à *Kyr* ou *Kyrène* en la *haute Médie*; cette ville ainsi nommée de sa situation au milieu du mont *Zagros*, qui étant de ce côté-là

fort

fort escarpé & droit à plomb comme un mur, dit *Kyr* en leur langue, environne cette ville, ne lui laissant qu'une entrée libre. 4 *Reg.* XVI. 9... *Isaïe* VII. 8. Cet endroit du Prophète a été mal ponctué, ce qui rend le sens faux. En outre le milieu de ce même verset 8 d'*Esaïe* a été tronqué par la suppression du mot *satan* par les Copistes. Voyez Rabi *José* sur le Talmud. *Dans soixante & cinq ans Ephraïm périra, & cessera d'être au rang des Peuples.* Les Copistes ont rendu cette prédiction fausse en supprimant *satan*; car *Ephraïm* ou *Samarie* fut ruinée 18 ans après, puisque de la 4. d'*Achas* datte de ce chapitre, il reste 12 ans des 16 d'*Achas* & 6 d'*Ezéchias* jusques à la ruine de *Samarie*: mais cette prédiction est véritable dans le passage d'*Isaïe* rétabli comme il suit.

Satan *Ephraïm*, l'ennemi d'*Ephraïm*, qui est l'empire des cinq nouveaux Rois *Mèdes-Assyriens*, durera soixante & cinq ans, & alors cessera d'être au rang des Peuples. C'est sa durée depuis *Phul*, 1. Roi qui détrôna *Sardanapale* l'an 4751 du Monde, 776 avant l'Etre Chrétienne, sur la fin de la 1. année de la 1. Olympiade, la 37. d'*Ozias* 12. Roi de *Juda*, jusqu'à la fin d'*Assaradon*, 5. & dernier Roi *Mède-Assyrien* détrôné, la 18. d'*Ezéchias* par *Mérodac* 5. Roi de *Babylone*, l'an 4816 du Monde, 711 avant l'Ere Chrétienne. Or ces Rois *Mèdes-Assyriens* ont été les ennemis de *Samarie*, ils l'ont vexé par de cruelles guerres jusqu'à la ruiner entièrement, & transporter ses habitans dans la *Médie*, ce qui fut exécuté par *Salmanasar* 3. Roi *Mède-Assyrien*.

4798 (729) la 3. date d'*Iſaïe* XIV. 28. cette prophétie a été prononcée l'année de la mort du Roi *Achaz*. Il prédit la fin de la captivité de *Babylone* & ſa ruine.

4804 (723). La ruine de *Samarie* par *Salmanaſar* 3. Roi des cinq *Mèdes-Aſſyriens*, la 9. d'*Oſée* 20. & dernier Roi d'*Iſraël*, la 6. d'*Ezéchias*, 257 ans après la première révolte de *Jéroboam* contre *Salomon*, deux ans avant ſa mort, 255 ans après ſa révolte & celle des dix Tribus contre *Roboam* après la mort de *Salomon* ; 331 ans après la fondation du Temple, 133. ans avant ſa ruine par *Nabuchodonoſor*.

4812 (715) La 4. date & derniére d'*Iſaïe*, XXXVI. 1. & XXXVII. 38. il prédit que *Sennacherib* s'en retournera comme il eſt venu, & que ſes menaces n'auront point d'effet. XXXVII. 34. L'Ange du Seigneur tua en une nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes de ſon armée XXXVII. 36. *Sennacherib* retourne à *Ninive*, où il fit tuer grand nombre de *Juifs* captifs, que *Tobie* enterroit ſecrétement, & fut tué par ſes deux fils aînés (quarante-cinq jours après ſon retour, *Tobie* I. 24.) *Iſaïe* XXXVII. 3 & 38... 2 *Reg.* XIX. 36, 37. & *Aſſaradon* ſon troiſième fils régna en ſa place. *ibid.*

4829 (698). La mort d'*Iſaïe*, la 2. de *Manaſſés* 16. Roi de *Juda*, qui, ſelon la tradition des *Juifs*, fit ſcier ce Prophète avec une ſcie de bois, pour rendre ſon ſupplice plus cruel.

4888 (639). *Tobie*, âgé de cent deux ans, prédit au lit de la mort la ruine prochaine de *Ninive*, arrivée quatre ans après ſa mort par les *Scythes*,

Scythes, qui surprirent *Cyaxare* I. ou *Assuerus* I. le troisième Roi des *Mèdes*, qui assiégeoit cette ville rebelle, l'an 4892 du Monde, 635 avant l'Ere Chrétienne.

4897 (630) La 1. date de *Jérémie* I. 2. la 13. année du régne de *Josias*, 18. Roi de *Juda*, il reçoit l'ordre de prédire la ruine de *Jérusalem*.

Jérémie a huit dates. Il a prophétisé durant quarante ans de sa 1. date. c. 1. à sa 8. & dernière. c. 39. la 11. de *Sédécias*; puis fut lapidé en *Egypte* cinq ans après par le reste des *Juifs*, qui l'avoient forcé de l'accompagner. Ainsi *Jérémie* a prophétisé 45 ans depuis sa 1. date la 13. de *Josias* jusqu'à sa mort.

4915 (612) La 2 date de *Jérémie* XXVI. 1. au commencement du régne de *Joakim* 20. Roi de *Juda*, et XLVII. 1. Paroles du Seigneur adressées au Prophète *Jérémie* contre les Peuples de la *Palestine* avant que *Pharaon* prît *Gaza*, c'est-à-dire avant la première expédition de *Néchao* 2. Roi d'*Egypte*, qui tua *Josias* sa 31. prit *Carchémis* sur l'*Euphrate*, & revint trois mois après à *Jérusalem*, emmena *Joachas* 19. Roi de *Juda* captif en *Egypte*, & mit *Joachim* en sa place la même année ci-dessus. Ce fut aussi cette même année qu'il composa ses lamentations sur la mort de *Josias*.

4918 (609) La 1. date de *Daniel* I. 1. la troisième année de *Joakim* (20. Roi de *Juda* de la race de *David*) *Nabuchodonosor*, 15. Roi de *Babylone*, vint mettre le siége devant la ville de *Jérusalem*. v. 2. Le Seigneur livra entre ses mains *Joakim* Roi de *Juda*, & grand nombre d'autres captifs, entr'autres *Daniel* & ses compagnons du

sang

ſang Royal, âgés d'environ 14 ans.

On lit encore au 2 des *Paral.* XXXVI. 6. Ce fut contre lui (*Joakim*) que marcha *Nabuchodonoſor*, Roi des *Chaldéens*, & l'ayant chargé de chaînes, il l'emmena à *Babylone*. Voilà le commencement des 70 *ans de la Captivité*.

Daniel a prophétiſé durant 53 ans depuis ſa 1. date c. 1. la 3. de *Joakim* juſqu'à ſa 6. & derniére date c. 10 & c. 11. v. 1. la premiére de *Darius le Mède* dit *Nabanide*, qui régna à *Babylone* 17 ans juſqu'à la 1. de *Cyrus* à *Babylone*, où il donna ſon Edit, qui finit les 70 ans de la captivité, & *Daniel* c. 1. v. 21. eſt mort avant cet Edit rendu vers la fin de la 1. de *Cyrus* à *Babylone*; donc mort l'an 4988 du Monde, 539 avant l'Ere chrétienne. Ainſi il y a 70 ans de la 1. date de *Daniel* à ſa mort.

4919 (608) La 3. date de *Jérémie*, XXV. 1. parole qui fut adreſſée à *Jérémie* touchant tout le Peuple de *Juda*, la *quatriéme année de Joakim* fils de *Joſias* Roi de *Juda*, qui eſt la *premiére année* de *Nabuchodonoſor* Roi de *Babylone*. C'eſt-à-dire que la premiére des 43 de *Nabuchodonoſor* a commencé dans la 3. de *Joakim* ſelon *Daniel* I. 1. & a fini dans la 4. de *Joakim* ſelon *Jérémie* XXV. 1.

Verſ. 3. Depuis la treiziéme année de *Joſias*... juſqu'à ce jour (la 4. de *Joakim*) il s'eſt paſſé vingt-trois ans, de l'an 4897 à l'an 4919 du Monde, en comptant les deux extrémités.

Jérémie prédit les 70 ans de la captivité & le retour des *Juifs*. XXV. 11, 12. XXIX. 10. La quatriéme année de *Joakim* fils de *Joſias* Roi de

Juda,

Juda. XLV. 1. Lorsque *Baruc* eut écrit dans un livre ces paroles que *Jérémie* lui dictoit la quatrième année de *Joakim*.

4926 (601) La 4. date de *Jérémie* XXII. 10, 11. qui eſt l'année de la captivité de *Jéchonias*, & de la mort de *Joakim* jetté à la voirie, connue par l'évènement de la prédiction verſet 10. *ne pleurez point un Roi mort (Joakim), mais pleurez avec beaucoup de larmes celui qui ſort de cette ville, parce qu'il n'y reviendra plus.* C'eſt *Jéchonias* emmené captif à *Babylone*. *Jérémie* XXVII. XXVIII. & 2 *Reg.* XXXIV. 3 *Paral.* XXXVI. La 8. des 43 de *Nabuchodonoſor*, la 0 des 11. de *Sédécias* & la 8 des 70 ans de la captivité.

4928 (599) La premiére date d'*Ezéchiel*, XXIX. 1. l'onziéme jour du dixiéme mois de la dixiéme année des 43 de *Nabuchodonoſor* 15. Roi de *Babylone* verſet 17. Le premier jour du premier mois de la vingt-ſeptiéme des 30 de *Nabopolaſſar* 14. Roi de *Babylone*, qui aſſocia ſon fils *Nabuchodonoſor* la 17. de ſon régne.

Jérémie prophétiſe la ruine de l'*Egypte* & de *Pharaon Ouaphris*, 115. Roi d'*Egypte* dit *Ophrea* non *Ephrée* par les *Hébreux*, & *Apriès* pour *Ouaphriès* par les *Grecs*, qui ſeront livrés à *Nabuchodonoſor* pour le récompenſer du ſiége de *Tyr* pris ſans butin. L'*Egypte* ruinée, ſes habitans captifs menés à *Babylone*, & renvoyés 40 ans après par *Cyrus*.

Le Prophéte *Ezéchiel* a prophétiſé 23 ans ſuivant les huit dates qu'il nous donne depuis ſa 1. date, la 10. de *Nabuchodonoſor*, qui ſe trouve au ch. 24. par l'erreur des Copiſtes, juſqu'à ſa huitiéme

tième & dernière date, ch. 40. qui eſt la 25. de ſa captivité & de celle de *Jéchonias*, la 33. des 43 de *Nabuchodonoſor*.

4930 (597). La 5. date de *Jérémie* XXVII. 1. au commencement du régne de *Sédécias* (noir de *Joakim*, erreur de Copiſte corrigée par le ch. 28 v. 1. qui ſuit). „ La même année, au commencement du régne de *Sédécias* Roi de *Juda*, au cinquième mois de la *quatrième année* de ſon régne.

Jérémie XXVII. 2-8. ſe met des chaînes au cou. „ J'ai donc livré toutes les terres entre les mains de *Nabuchodonoſor* Roi de *Babylone*. „ Je lui ai encore donné toutes les bêtes... v. 7. & tous les peuples lui ſeront ſoumis, à lui, „ à ſon fils, & au fils de ſon fils ".

4931 (596). La 2. date d'*Ezéchiel* I. 1. en la trentième année &c. c'eſt la 30. & dernière de *Nabopolaſſar* 14. Roi de *Babylone*, & l'année de ſa mort, la 13. des 43 des *Nabuchodonoſor* ſon fils, & la 0 de ſes 30 de régne après la mort de ſon père, & la 13. des 70 ans de la captivité des *Juifs*, la 5. de *Sédécias*, & de la captivité de *Jéchonias* & d'*Ezéchiel*, de laquelle *Ezéchiel* compte les années dans les ſix dates qui ſuivent ces deux premières.

4932 (595) La 3. date d'*Ezéchiel*, VIII. 1. Le cinquième jour du ſixième mois de la ſixième année, c'eſt-à-dire depuis la captivité de *Jéchonias* & d'*Ezéchiel*, la 6. de *Sédécias*, la 14. des

70

là ans de la captivité des *Juifs*, la 14. des 43, & 170. finie des 30 de *Nabuchodonosor* 15. Roi de *Babylone*.

4933 (594) La 4. date d'*Ezéchiel*, XX. 1. le dixième jour du cinquième mois de la septième année, c'est-à-dire depuis la captivité de *Jéchonias* & d'*Ezéchiel*, la 7. de *Sédécias*, la 15. des 70 ans de la captivité des *Juifs*, la 15. des 43, & la 2. des 30 de *Nabuchodonosor*.

La même année est aussi la 2. date de *Daniel* II. 1. La seconde année du régne de *Nabuchodonosor* ce Prince eut un songe, dont son esprit fut fort effrayé, & ensuite il l'oublia entièrement.

Vers. 19. Ce mystère fut révélé à *Daniel*. vers. 31. il l'explique au Roi, & dit que la statue de divers métaux figure les quatre Empires. vers. 48. Alors le Roi éleva *Daniel* aux honneurs, & l'établit Gouverneur de toutes les Provinces de *Babylone*, étant alors âgé d'environ vingt-neuf ans, puisqu'il en avoit environ quatorze lorsque *Nabuchodonosor* l'emmena captif à *Babylone* la 3. de *Joakim*, 15 ans avant cet événement.

4935 (592) La 6. date de *Jérémie* XXXIX 1. La neuvième année de *Sédécias* dernier Roi de *Juda*, au dixième mois, *Nabuchodonosor* 15. Roi de *Babylone*, vint avec toute son armée (composée des *Chaldéens* ses Sujets, & des *Mèdes* troupes auxiliaires d'*Astyages* dit *Assuerus II.* ou *Cyaxare II.* son beaufrère, 4. & dernier Roi des *Mèdes*, commandées par *Darius le Mède* son frère cadet) assiéger la ville de *Jérusalem*. Cette année est la 9. de la captivité de *Jéchonias* & d'*Ezéchiel*, la 17. des 70 ans de la captivité des *Juifs*, la 17. des 43, & la 4. des 30 de

Nabuchodonosor la 3. d'*Astyages* dit *Assuerus II.* dans laquelle il répudia *Vasthi* dite arrière-fille d'*Halyatte* & sœur de *Créſus*, & mère de *Mandane*, alors âgée de trois ans.

La même année eſt auſſi la 5. date d'*Ezéchiel* XXIV. 1. le dixième jour du dixième mois de la neuvième année, c'eſt-à-dire depuis la captivité de *Jéchonias* & d'*Ezéchiel*, qui eſt le terme ordinaire de ſes ſix derniéres dates.

4936 (591.) La 7. date *de Jérémie* XXXII. 1. La dixième année de *Sédécias* Roi de *Juda*, qui eſt la dix-huitième année de *Nabuchodonosor* (de ſes 43 & la 5. de ſes 30 de régne.)

Vers. 10. *Jérémie* achette un champ. Vers. 4. il prédit que *Sédécias* ſera livré entre les mains du Roi de *Babylone*: ſa bouche parlera à ſa bouche, & ſes yeux verront ſes yeux vers. 5. & *Sédécias* ſera mené à *Babylone*, où il demeurera. Mais *Ezéchiel* dit à *Babylone*, XII. 13. de *Sédécias*, je jetterai mon rêts ſur lui, & il ſera pris dans mon filet; je l'emmènerai à *Babylone* dans la terre des *Chaldéens*, cependant il ne la verra point, & il y mourra, 2 *Reg.* XXV. 5-7.

4937 (590.) La 8. & dernière date de *Jérémie* XXXIX. 2. & l'onzième année de *Sédécias*, le cinquième jour du quatrième mois, la brèche fut faite... Verſ. 6. Le Roi de *Babylone* étant à *Réblatha*, tua les deux fils de *Sédécias* ſous les yeux de leur père, & il fit mourir tous les Grands & les Nobles de *Juda* verſ. 7. Il fit auſſi arracher les yeux à *Sédécias*, le fit charger de fers, & l'emmena à *Babylone*. Brula le Temple de *Jéruſalem* 464 ans après ſa fondation.

La même année eſt la 6. date d'*Ezéchiel* XXVI.

XXVI. 1. le premier jour du premier mois de l'onzième année. Prédiction contre *Tyr* pour s'être rejoui du malheur de *Jéruſalem*. XXXVI. 2°. le ſeptième jour du premier mois de l'onzième année. Prédiction contre l'*Egypte*. XXXI. 1. le premier jour du troiſième mois de l'année onzième.

Ezéchiel entend ici la onziéme de ſa captivité & de celle de *Jéchonias*, qui eſt auſſi la onzième de *Sédécias* & la fin de ſon régne, & l'année de la ruine de *Jéruſalem* & de ſon Temple par *Nabuchodonoſor*, la 19. des 43 & la 6. des 30 de ſes deux couronnemens, qui eſt encore la 19. des ſoixante & dix ans de la captivité des *Juifs*.

4938 (589) La 7. date d'*Ezéchiel* XXXII. 1. il arriva le premier jour du douziéme mois de la douziéme année, c'eſt-à-dire, de la captivité de *Jéchonias* & d'*Ezéchiel*, la 20. des 70 ans de la captivité des *Juifs*, la 20. des 43 & la 7. des 30 des deux couronnemens de *Nabuchodonoſor*.

4942 (585) La mort de *Jérémie* lapidé en *Egypte* par le reſte des *Juifs*, qui l'avoient forcé d'y aller avec eux. Cinq ans après la ruine de *Jéruſalem*, la 23. finie ſelon *Jérémie* LII. 30. mais ſelon *Daniel* la 24. des 43, & la 11. des 30 de *Nabuchodonoſor*, & la 24. des 70 ans de la captivité. C'eſt auſſi la date de la conquête du Païs des *Ammonites* & des *Moabites* par *Nabuchodonoſor*, où il fit pluſieurs *Juifs* captifs, durant le ſiége de *Tyr*, JOSEPH. *Ant. liv. 9. c. 11. art. 428.* C'eſt encore la date de la prophétie de *Baruch* I. 2. le ſeptième jour du... mois de la cinquième année depuis que les *Chaldéens* eurent pris & brulé la Ville de *Jéruſalem*.

4949 (578) La Ruine de *Tyr* & de l'*Egypte*. *Ezéchiel* XXIX. Les *Egyptiens* emmenés captifs à *Babylone*, & renvoyés 40 ans après par *Cyrus*, après ſa 22. année de règne en *Perſe*, ſa premère à *Babylone*. La 31. des 43 & la 18. des 30 des deux couronnemens de *Nabuchodonoſor*, la 13. du ſiège de *Tyr*, la 12. finie après la ruine du Temple.

4950 (577) La date de la ruine de *Ninive* prédite par *Nahum* III. 6 — 19. arrivée après la ruine de l'*Egypte* par les deux armées de *Nabuchodonoſor* 15. Roi de *Babylone*, & d'*Aſtyages* dit *Aſſuérus* II. ou *Cyaxare* II. ſon beaufrère, 4. & dernier Roi des *Mèdes*, jointes enſemble, qui traitèrent cette ville rebelle comme *Nabuchodonoſor* avoit traité l'année précédente *Memphis*, ville capitale de l'*Egypte*, & non pas *Alexandrie*, comme on lit par erreur des Copiſtes dans la *Vulgate*, qui ne fut bâtie que 246 ans après cet événement, 700 avant la mort d'*Alexandre*, l'an 5196 du Monde, 331 avant l'Ere Chrétienne.

Cette ruine de *Ninive* eſt poſtérieure à celle qui fut prédite par *Tobie*, XIV. 6. & qui arriva par les *Scythes* l'an 4888. du Monde, 639 avant l'Ere Chrétienne, 4 ans après la mort de *Tobie*, 62 ans avant celle-ci.

4951 (576.) La 8. & dernière date d'*Ezéchiel*, XL. 1. la 25. année de notre captivité, c'eſt-à-dire de celle de *Jéchonias* & d'*Ezéchiel*. L'expreſſion de cette date démontre la vérité des dates précédentes d'*Ezéchiel*. Même verſet 1. le 10. du mois, 14 ans après la ruine de la ville de *Jérũſalem*. Donc là 33. des 70 ans de la captivité des *Juifs*, la 33. des 43 & la 20. des 30 de *Nabuchodonoſor*.

4967

4967 (560) La 3. date de *Daniel*, VII. 1. La première année de *Balthaſar*. Selon *Béroſe* il ne régna que les 9 derniers mois des 4 ans de régne qu'il donne à *Nérigliſſor* gendre de *Nabuchodonoſor*, père & tuteur de *Balthaſar*, & Régent de ſon Royaume, la 49. des 70 ans de la captivité de *Juifs*.

4969 (558.) La 4. date de *Daniel*, VIII. 1. La 3. année de *Balthaſar*, des 4. ans que *Béroſe* donne à *Nérigliſſor* ſon père. Il ſuit de-là que le Chapitre v. a été transpoſé, & devroit avoir pour date la 4. année de *Balthaſar*, puiſqu'il décrit des événemens qui ne ſont arrivés que la quatrième & dernière année de *Balthaſar*, vers. 1; ſon feſtin à ſes Courtiſans. vers. 5; une main qui écrit ſon arrêt ſur la muraille vers. 24; l'explication donnée par *Daniel*. vers. 28. *Pharés*, votre Royaume a été diviſé, & il a été donné aux *Mèdes* & aux *Perſes*. Selon *Béroſe Balthaſar* fut aſſommé à ſa table par ſes Favoris, *Darius le Mède* ſon grand-oncle âgé de 62 ans, frère de *Nitocris* I. ſon ayeule, fut le chef des meurtriers, & le Succeſſeur de *Balthaſar* ſon petit-neveu. Il fut le 18. Roi de *Babylone*, où il régna 17 ans, après lesquels il fut lui-même détrôné par *Cyrus* ſon petit-neveu, petit-fils d'*Aſſuerus* I. ſon frère. *Daniel*. v. 30, 31.

4971 (556) La 5. date de *Daniel* XI. 1. La première année de *Darius* fils d'*Aſſuerus*, de la race des *Mèdes*.

Cyaxare I. ou *Aſſuerus* I. le 3. Roi des *Mèdes* eut une fille & deux fils. La fille nommée *Nitocris* I. fut femme de *Nabuchodonoſor*, auquel *Aſſuérus* I. ſon beaupère donna des troupes dans

ſes expéditions contre les *Juifs* ; & *Aſſuérus* II. ſon fils donna auſſi le même ſecours à *Nabuchodonoſor* ſon beau-frère. L'aîné des deux fils eſt *Cyaxare* II. ou *Aſſuerus* II. dit *Aſtyages* mari d'*Eſther* en ſecondes nôces, & de *Vaſthi* dite *Ariène* en premières nôces, dont il eut *Mandane* mère de *Cyrus*, lequel détrôna ſon ayeul *Aſtyages* 4. & dernier Roi des *Mèdes*.

Ce ſecond fils d'*Aſſuérus* I. eſt *Darius le Mède* dont parle ici *Daniel*, qui à l'âge de 62 ans fut tout à la fois le chef des meurtriers & le Succeſſeur de *Balthaſar* ſon petit-neveu ; fut le 18. Roi de *Babylone*, où il régna 18 ans. Dans ſa jeuneſſe il avoit commandé les troupes auxiliaires qu'*Aſſuerus* II. ſon frère aîné fournit à *Nabuchodonoſor* dans toutes ſes guerres.

Daniel dans ce chap. 9. médite la durée de la déſolation de *Jéruſalem*, la 53. des 70 ans de la captivité, puiſqu'elle commença ſelon ce Prophète VI. 1. la 3. de *Joakim*, l'an 4918 du Monde, 609 avant l'Ere Chrétienne, par conſéquent il reſtoit encore 17 ans à expirer pour achever le nombre des 70 ans de la captivité, qui finit par l'Edit de *Cyrus* l'an 4988 du Monde, 539 avant l'Ere Chrétienne ſelon *Daniel*, ou après cette année finie l'an 4989 du Monde, 538 avant l'Ere Chrétienne ſelon *Jérémie*, qui met le commencement des 70 ans la 4. de *Joachim*.

Vers. 21. Alors l'Ange *Gabriel* lui révéle le myſtère des ſeptante ſemaines auxquelles Dieu a abrégé les tems qui regardent celui de la venue du Meſſie, de ſa mort & paſſion, & de l'établiſſement de ſon Egliſe.

4972 (555.) La 6. & dernière date de *Daniel*

X. 1.

X. 1. la 6. année (des 31 de *Cyrus* Roi de *Perse* & de *Babylone*) c'est ainsi qu'on lit dans un Manuscrit *Grec* antique de la Bibliothèque du Roi de *Suède*, suivant les Mémoires que Mr. *Bentzelius*, Grand-Chancelier de la Couronne de *Suède*, communiqua a Mr. *Richer du Bouchet* en divers tems. Et non pas comme on lit dans la Vulgate par erreur, X. 1. *la troisième année de Cyrus Roi des Perses*; puisque cette leçon est contraire à divers textes de *Daniel*, & à la vérité de l'Histoire tant sacrée que profane, comme il est démontré fort au long dans le Commentaire.

1. *Cyrus* a régné 31 ans depuis qu'il détrôna *Astyages* son ayeul, 4. & dernier des *Mèdes*, jusqu'à la mort, dont il a régné 22 ans en *Perse* & en *Médie*, jusqu'à sa conquête de *Babylone* où il détrôna *Darius le Mède* dit *Naboníde*, 18. Roi de *Babylone* après 17 ans de régne: donc la 1. de *Darius le Mède* répond à la 5. des 22 de *Cyrus* en *Perse*. Or *Daniel* lie ensemble le Ch. X. avec le Ch. XI. où il rapporte la suite du discours de l'Ange qui lui dit vers. 1. *dès la première année de Darius de la race des Mèdes, j'ai travaillé à l'établir & à le fortifier dans son Royaume*, vers. 2. *mais maintenant &c.*

Ces paroles prouvent que ces Ch. X. & XI. qui sont ainsi liés, sont d'une date postérieure à la première de *Darius*, qui répond à la 5. de *Cyrus*: donc leur date doit être au moins de la 6. de *Cyrus*, comme dans le Manuscrit *Suédois*.

2. Il est évident par le silence de *Daniel*, qu'il n'eut aucune part à l'Edit de *Cyrus*, puisqu'il n'en parle point, ni *Josèphe* en ses *Antiquités*, où il fait de grands éloges de *Daniel* Liv. X. Ch.

XII. il n'auroit pas manqué cette circonſtance importante du crédit & du zèle de *Daniel*; ni dans le Liv. XI. où il rapporte cet Edit avec pluſieurs circonſtances très-intéreſſantes. Au contraire nous liſons dans *Daniel* I. 21. or *Daniel* vécut juſqu'à la première année de *Cyrus*, ſoit qu'il ait ajoûté ces mots peu avant ſa mort, ou qu'ils ſoient d'une main étrangère, ils n'en contiennent pas moins la vérité, que *Daniel* eſt mort avant l'Edit de *Cyrus*, mais la même année, ce qui eſt confirmé par l'Auteur du 2. Livre des *Paralipomènes*, & ſurtout par le ſilence d'*Eſdras*, qui rapportent cet Edit & ſes circonſtances ſans parler de *Daniel*; preuve évidente qu'il étoit déjà mort. Donc il n'a pas écrit le Ch. X. en la troiſième de *Cyrus* à *Babylone*. Nous venons de voir qu'il n'a pu l'écrire ſuivant les dates de ſon texte la 3. de *Cyrus* en *Perſe*, mais tout au plutôt en la ſixième de ſon régne en *Perſe*, comme on lit dans le Manuſcrit *Grec* de *Suède*, ce qui en démontre la vérité & la ſincérité.

4988 (539) *Daniel* a vécu juſqu'à la première année (des 9 de *Cyrus* à *Babylone*) donc il a prophétiſé 70 ans, depuis ſa 1. date juſqu'à ſa mort, qui eſt auſſi la durée de ſa captivité commencée la 3. de *Joakin*, étant alors âgé d'environ 14 ans: donc il eſt mort âgé de 84 ans.

La Chronologie des quatre grands Prophètes doit nous guider pour les autres, dont la plupart ſont ſans date, excepté *Jonas* & *Nahum*, dont les Epoques ſont intéreſſantes; de 4766 (761.) à l'an 4812 (715.)

Les quatre premiers entre les douze petits Prophètes, ſavoir, 1. *Oſée*, 2. *Joël*, 3. *Amos*, 4. *Abdias*.

dias, & le 6. *Michée*, ont prédit les mêmes châtimens qu'*Isaïe*, & sont du même tems sous les quatre Rois de *Juda*, *Ozias*, *Joathan*, *Achaz* & *Ezéchias*.

4700 (827). est le tems que *Jonas* 5. alla à *Ninive*, la 15. d'*Amasias* II. Roi de *Juda*, la 1. de *Jéroboam* II. 14. Roi d'*Israël*, la 12. d'*Ocracarnes* père de *Sardanapale*.

4950 (577.) *Nahum* 7. Prophète, date de la 5. ruine de *Ninive*, qu'il a prédite quelques années auparavant, causée par *Nabuchodonosor* & par *Astyages* son beaufrère, 4. & dernier Roi des *Mèdes*.

4971 (556.) Le 8 Prophète. *Habacuc* du tems de *Daniel*, à qui il porta des vivres dans la fosse aux lions. *Daniel* XIV. 32—38.

4884 (543.) Le 9. *Sophonie* dit qu'il a régné sous *Josias*, qui a régné 31 ans finis la 4915. du Monde, 612. av. l'Ere. Chret.

5007 (520.) Le 10. *Aggée* & le 11. *Zacharie*, la 2. de *Darius* fils d'*Hystaspes*, lors du rétablissement du Temple.

5049 (478.) Le 12. *Malachie* a prophétisé sous le même *Darius* après la construction du Temple, on leur ajoûte *Esdras* & *Néhémie*.

5069 (458) *Esdras* & *Néhémie* ensemble ont rétabli les murs de la ville de *Jérusalem* en vertu de l'Edit d'*Artaxerxes Longuemain*, 23. Roi de *Babylone*, la 7. de son second couronnement après la mort de *Xerxès* son père, qui est aussi la 20. de son premier couronnement, la 8. des 21 de *Xerxès*, 13 ans avant sa mort, à son départ pour sa grande expédition contre les *Grecs*.

Cette année eſt auſſi le premier terme des 490 ans des ſeptante ſemaines de *Daniel* IX. 24 - 27. Le milieu de la 70. ſemaine, qui eſt la 487. eſt le terme le plus important, puiſqu'il fixe l'année de la mort & paſſion du Sauveur; enfin le dernier terme où l'an 490, tombe l'an 5559 du Monde, la 32. de l'Ere Chrétienne, qui eſt remarquable par l'établiſſement de l'Egliſe à *Antioche*.

Mr. *Richer du Bouchet* nous a communiqué encore une *Table Chronologique* des 134 Rois d'*Egypte*, qui ont régné 1663 ans, depuis *Ménès* premier Roi & Fondateur, la 52. année d'*Abraham*, jusqu'à la mort d'*Alexandre*, avec une explication des dix (*a*) Dynaſties anonymes de *Manethon*, dont l'obſcurité a paru impénétrable aux Savans, & qui donnent l'ordre, la ſuite, & le dénouement de ſes XXXI Dynaſties.

Ce qui donne du poids aux démonſtrations de notre ſavant Abbé, c'eſt qu'elles ſont tirées du Texte de *Manethon* même, qui, n'ayant point trouvé de vrai Interprète depuis près de deux mille ans qu'il ſubſiſte, devient par-là une ſource féconde de lumières pour rétablir l'Hiſtoire générale tant ſacrée que profane. On ſait la liaiſon qu'il y a entre les *Egyptiens* & les autres anciens Peuples, mais ſurtout avec les *Hébreux*, avec qui elle fut la plus étroite & la plus permanente, depuis *Abraham* jusqu'à *Sédécias*, enſuite jusqu'à la mort d'*Alexandre*, & au-delà jusqu'à *Veſpaſien*.

Une pareille Pièce viendroit ici admirablement bien, & ſerviroit de preuve s'il en falloit pour

(*a*) *Ces Dynaſties anonymes ſont les 3. 8. 9. 10. 11. 13. 14. 16. 17. 20.*

pour la *Chronologie des Prophètes* qu'on vient de lire; mais l'arrangement, l'étendue, les divisions en Colonnes qu'elle demande, & dont dans un plan étendu on découvre l'ordre d'un coup d'œil, ne permettent pas des coupures & des transpositions que causeroit de nécessité l'impression en ce format, & qui en offusqueroient la clarté. Il faut plutôt espérer que le généreux Editeur de ce Journal, qui a déjà rendu tant de services à la République des Lettres, la fasse graver en cuivre, ou en procure l'impression de la façon des *Tables* ordinaires de Chronologie.

ARTICLE VIII.

A DISSERTATION *upon the* two Epistles *ascribed to* CLEMENT *of Rome*, *lately published* by Mr. WETSTEIN, *with* large Extracts *out of them*, *and an* argument shewing them not to be genuine by *Nathanael Lardner* D. D. London, in 8.

C'est-à-dire,

DISSERTATION *sur les* deux Epitres *attribuées à* CLEMENT *de Rome*, *& publiées depuis peu par* Mr. WETSTEIN, *où l'on cite de grands morceaux de* ces Epitres, *& où l'on prouve qu'elles ne sont pas de cet* ancien Père, *par* Mr. *Lardner* Dr. en Théologie, 8. *Londres* 1753.

Ayant donné dans la première partie de ce dernier Tome un Extrait des deux Epitres de *St. Clément*, il est juste de considérer présentement les raisons que le célèbre Dr. *Lardner* vient d'al-

d'alléguer pour prouver qu'elles ſont ſuppoſées, afin que le Lecteur en voyant le pour & le contre, ſoit mieux en état d'en juger par lui-même.

Il faut d'abord remarquer, que ſelon la conjecture de Mr. *Lardner*, ces Lettres ont été écrites *par un Evêque de l'Egliſe Orientale, vers le milieu du troiſième ſiècle* p. 37. 54. 57. C'eſt déjà une grande conceſſion, qui en faiſant l'Auteur de ces Lettres douze ſiècles plus ancien que n'eſt le Manuſcrit ſur lequel on les a publiées, l'approche du tems de *St. Clément* à un ſiècle & demi près.

Les argumens qui tendent à ôter ces Epitres à *St. Clément* ſe réduiſent à deux, l'un *externe*, tiré du témoignage, ou plutôt *du ſilence d'Irenée, de Denys de Corinthe, d'Egéſippe, de Clément d'Alexandrie, d'Origène, d'Euſèbe, de Cyrille de Jéruſalem, de St. Jérôme, de St. Epiphane, de Photius & de Nicéphore.* Voici la concluſion que Mr. *Lardner* en tire: *Par conſéquent*, dit-il, *les Epitres publiées par Mr. Wetſtein, ne ſont pas de Clément. Elles ne ſauroient être de lui. Il n'eſt pas beſoin d'ouvrir le paquet, on peut le ſavoir certainement ſans les lire.* p. 31.

On convient que ces Ecrivains (excepté *St. Epiphane* & *St. Jérôme*, dont nous parlerons ci-après) ne font pas mention des Epitres de *St. Clément*, dont il s'agit; mais on nie qu'il s'enſuive delà, qu'elles ne ſont pas de lui. Il nous reſte ſi peu d'Ecrivains des premiers ſiècles, & ils font ſi rarement mention les uns des autres, que nous ſerions preſque incertains de tout, ſi le ſilence des uns rendoit l'autenticité des autres ſuſpecte.

D'ail-

D'ailleurs il y a une grande différence entre ces deux Epitres, & l'Epitre aux *Corinthiens*, celle-ci ayant été rendue publique & écrite au nom d'une grande Egliſe à une autre ſur des ſujets également intéreſſans pour tous les *Chrétiens*, la Paix, & la Reſurrection: au lieu que nos Epitres ne ſont adreſſées qu'à un petit nombre de Prêtres d'un Diocèſe, ſur la queſtion, comment des gens qui ont pris la réſolution de vivre dans le célibat, ſe doivent conduire. Il s'en faloit donc beaucoup qu'il y eût les mêmes raiſons de faire mention de l'une & des autres. Ajoûtez qu'il y a des indices, que ces Epitres n'ont pas été inconnues à ceux qui ne les citent pas: par exemple, quand *Juſtin Martyr* dit dans ſa ſeconde Apologie: *nous nous excuſons ſur le mariage pour vivre toujours dans le célibat* (*a*); quand *Clément d'Alexandrie* cite le Chap. IX. 8, 9. de *Sirac*, pour prouver *qu'il ne faut pas ſouvent ſouper avec des femmes mariées* (*b*), & quand il recommande l'exemple *de Miriam & de Suſanne*, & ſur-tout quand *St. Jérôme* dans ſa lettre à *Euſtochium* (*c*), lui parle *de Samſon, de David, de Salomon, & d'Amnon*, & que dans la même page il parle des *Agapètes*, c. à. d. des Filles qui vivoient avec des Prêtres non mariés, & qu'il cite le Ch. VI. 27, 28, 29 des *Proverbes*, on trouvera la maniére de s'exprimer, & l'enchaînure des penſées ſi conforme à celle de nos Epitres, qu'on aura de la peine de croire que cet accord vient d'un hazard tout pur.

L'argument tiré de *St. Irenée* prouve trop; car ce Père ne faiſant mention d'aucun écrit de *St. Cle-*

(*a*) παραιτούμεθα τὸν γάμον τέλειον ἐγκρατευόμενοι.
(*b*) Pædagog. II. 7. & Strom. IV. 19.
(*c*) Ep. 18. & 22. citées auſſi par *Mr. Lardner* p. 38.

Clément, il lui enlèveroit non seulement nos deux Epitres, mais aussi celle aux *Corinthiens*, ce que Mr. *Lardner* ne voudroit pas. Le silence de *Photius* & de *Nicéphore* ne détruit pas l'hypothése de l'Editeur des Lettres de *Clément*, puisque ces deux Auteurs ont vécu quand ces Epitres étoient déjà éclipsées: le silence des Evêques de Cour, depuis le quatrième siècle, ne prouve rien non plus; car ils pouvoient ou ignorer, ou avoir leur raison de faire semblant d'ignorer qu'il y eût des Epitres qui s'accordoient si peu avec leur grandeur & leur ambition, & avec ce qui se pratiquoit alors. Il ne reste que le témoignage de deux Moines, *St. Epiphane* & *St. Jérôme*, qui est formel pour les deux Lettres nouvellement publiées selon l'opinion de l'Editeur, mais qui selon Mr. *Lardner* doit être entendu des deux Epitres de *St. Clément* aux *Corinthiens*. Voyons qui a raison.

St. Clément dans ses Epitres enseigne le célibat, & fait l'éloge de Samson, dit *St. Epiphane*. L'un & l'autre se trouve dans les Epitres qu'on vient de publier, & on ne trouve ni l'un ni l'autre dans les deux aux *Corinthiens*. Les exceptions de Mr. *Lardner* sont tout-à-fait singulières. La première est: Si *St. Jérôme a pu dire de nos Epitres aux Corinthiens, que Clément y parle presque par-tout de la pureté du célibat, Epiphane a pu dire aussi qu'il l'enseigne*, p. 26 Cela est vrai; mais si *St. Jérôme* n'y parle pas des Epitres aux *Corinthiens*, comme nous le verrons, *Epiphane* n'en parle pas non plus. La seconde: *Mais quoique nous ne trouvions pas aujourd'hui le nom de Samson dans ce qui nous reste de cette Epitre, il pouvoit pourtant y avoir été; & comme nous ne l'avons pas entière, je pense que*

que ce ſeroit préſomtion de dire qu'il n'y avoit pas été nommé, ibid. Si Mr. *Lardner* diſoit que *Samſon* avoit été nommé dans la partie qui s'eſt perdue de l'Epitre aux *Corinthiens*, & ſi l'Editeur diſoit que *Samſon* n'y avoit pas été nommé, la préſomtion ſeroit préciſément égale des deux côtés ; mais ce n'eſt pas le cas ; l'Editeur produit une Epitre qui porte le nom de *St. Clément*, où *Samſon* eſt nommé ; c'eſt un *fait* ; mais Mr. *Lardner* ne propoſe qu'un *peut-être*, diſant *le nom de Samſon pouvoit y avoir été*. N'eſt-il pas juſte que la balance panche vers le fait contre la conjecture, plutôt que vers la conjecture contre le fait ?

Clément écrivant des lettres aux perſonnes réſolues de vivre dans le célibat, fait rouler preſque tout ſon diſcours ſur la pureté de la virginité, ce ſont les paroles de *St. Jérôme*, qui conviennent parfaitement aux deux lettres en queſtion ; mais que Mr. *Lardner* entend des deux Epitres aux *Corinthiens*, quoique les raiſons qu'il allègue après le Docteur *Grabe* prouvent juſtement le contraire. *Jovinien*, dit-il après *St. Jérôme*, *ſoutient que le mérite des Vierges, des Veuves & des Femmes mariées dans l'Egliſe Chrétienne eſt égal*, p. 15. Par conſéquent *St. Jérôme* qui le veut réfuter, doit prouver que leur mérite eſt inégal, & que le célibat eſt préférable au mariage. Il tâche de le faire, & pour cet effet il cite les Epitres de *St. Clément*. Or je défie qui que ce ſoit de trouver dans les deux Epitres aux *Corinthiens* un ſeul mot qui puiſſe ſervir en aucune manière à ce ſujet. Mr. *Lardner* au moins ne peut pas l'entreprendre ſans tomber en contradiction avec ſoi-même, puiſqu'il ne croit pas que *St. Clé-*

Clément ait eu des idées ſi hautes du célibat, p. 54. *St. Clément aux Corinthiens parle de la continence, qui eſt clairement un vertu du célibat*, dit le Docteur *Grabe* p. 19. Cela eſt équivoque, s'il entend que la continence eſt une vertu appropriée au célibat tout ſeul à l'excluſion de l'état du mariage; cela eſt faux, & il n'y a que les *Encratites* qui l'ayent dit: s'il entend après l'Ecriture & les Pères que la continence & la chaſteté eſt une vertu commune aux gens mariés & aux non mariés, cela ne prouve rien pour donner la préférence au Célibat. *Mais*, dit notre Auteur, *St. Jérôme parle hyperboliquement*, p. 17. Qu'il le faſſe tant qu'on voudra, on ne pourra jamais à l'aide de la plus grande hyperbole, de rien en faire quelque choſe. Par exemple. *Qui ſont ces hommes Apoſtoliques, dont on puiſſe dire ſans hyperbole qu'ils ont écrit de la pureté du célibat, où trouve-t-on leur écrits?* demande Mr. *Lardner*, p. 21. Si le titre d'*homme Apoſtolique* eſt une hyperbole, il a au moins quelque ombre de fondement; au-lieu que la préférence du célibat au mariage n'a aucun fondement dans les Epitres de *St. Clément* aux *Corinthiens*. Mais pour dire vrai, on ſe joue ici de l'ambiguïté du mot *Apoſtolique*, qui dans l'uſage ſignifie non ſeulement les diſciples des Apôtres au premier ſiècle, mais qui s'étend auſſi pluſieurs ſiècles plus loin, & c'eſt dans ce dernier ſens que *St. Jérôme* le prend, déſignant *Juſtin*, *Methodius*, *Origène* les Martyrs, *Didyme l'Aveugle*, *Tertullien*, *Clément d'Alexandrie*, & d'autres. *Quoique les paſſages de St. Clément aux Corinthiens regardent la chaſteté conjugale ou la chaſteté en général, neanmoins St. Jérôme l'a pu prendre dans un autre*

ſens

sens dans la chaleur de la dispute (*a*), p. 19. On est surpris que ces paroles ayent échappé au Dr. *Grabe*, qui avoit d'ailleurs un respect superstitieux pour les Pères de l'Eglise. Selon lui *St. Jérôme* auroit raisonné ainsi : *St. Clément* donne des louanges à l'état du mariage, donc il préfére le célibat. Il pense & parle comme *Jovinien*, par conséquent il le contredit, & on peut se servir des mêmes paroles pour combattre l'opinion de *Jovinien*. De cette manière on feroit oui de non, & non d'oui, & on pourroit continuer sans fin *dans la chaleur de la dispute*.

Surement Mr. *Lardner* n'auroit pas été capable de produire de pareils sophismes, s'il n'avoit pas été ébloui par l'autorité des Docteurs *Grabe* & *Cave*. Il auroit été pourtant beaucoup plus naturel, au lieu de donner la torture aux paroles de *St. Epiphane* & de *St. Jérôme*, d'avouer que ces deux Pères avoient en vue les Epitres qu'on vient de publier, mais qu'ils s'étoient trompés en les attribuant à *St. Clément*. Car enfin, puisque ces Lettres existoient déjà vers le milieu du troisième siècle, pourquoi chercher la citation de *St. Jérôme* dans une Lettre perdue, pendant que nous en avons entre les mains qui la représentent parfaitement ? Et si *St. Jérôme* a pu citer la seconde Epitre aux *Corinthiens* comme de *St. Clément*, quoiqu'elle ne fût pas de lui, pourquoi n'auroit-il pas pû citer les nôtres ? Apocryphe pour Apocryphe encore une fois, ne valoit-il pas mieux chercher la citation dans celui où on la trouve, plutôt qu'où on ne la sauroit trouver ? D'autant plus

(*a*) Ab Hieronymo tamen ALIORSUM TRAHI potuerunt.

plus que cet aveu n'auroit fait aucun tort au Système de Mr. *Lardner*, supposé qu'il eût prouvé par des argumens *internes*, que la doctrine contenue dans nos Epitres, est contraire à celle de *St. Clément* & de la vérité. C'est ce que nous allons examiner en second lieu.

J'observe, dit Mr. *Lardner*, *que cet Ecrivain pousse les éloges & la recommandation du célibat jusqu'à l'excès. Si je ne me trompe, je pourrois aisément montrer, qu'une bonne partie de ce que cet Ecrivain dit sur ce chapitre, n'est point fondé dans la doctrine du N. T. Au lieu de cela je remarquerai présentement, qu'il diffère du véritable St. Clément. Il diffère aussi de* ST. CYPRIEN *&* ST. CHRISOSTOME, *qui conseillent le mariage à ces vierges au cas qu'elles ne soient pas en état de persévérer dans la résolution prise de vivre dans le célibat. Cet Auteur dédaigne de parler du mariage. Les vertus de cet état sont au-dessous de son attention. Il est surprenant que cet Auteur, pour prévenir les mauvaises conséquences, ne se soit pas cru obligé de dire quelque chose de la permission & de la pureté du mariage. La haute idée que cet Ecrivain se forme du célibat, sans dire la moindre chose en faveur du mariage, me fait penser qu'il n'a pas écrit sitôt*, pag. 49. &c. 1. Il n'est pas vrai qu'*il n'y ait pas la moindre chose en faveur du mariage*; car il dit expressément dans la première Epitre §. 4. *que les Vierges saintes occuperont une place plus distinguée, que ceux qui ont été mariés en sainteté, & dont le lit a été sans tache*: ayant en vue le passage de l'Epitre aux *Hébreux* XIII. 4. *Le mariage est honorable dans tous les hommes, & le lit exempt de ta-*

rabere. Pouvoit-on dire rien de plus fort en faveur du mariage, que ce que *St. Paul*, & après lui *St. Clément*, disent ici? Il est vrai, *Clément* préfére le célibat au mariage, comme *St. Paul* préfére le *mieux au bien*, 1 *Corinth.* VII. 38. C'est aussi constamment la doctrine des Pères de l'Eglise (*a*). 2. Il n'étoit pas nécessaire de conseiller le mariage à ceux qui n'avoient pas le don de continence; la nature elle-même dicte ce remède, & personne ne l'ignore. D'ailleurs *St. Clément* ayant écrit une lettre contre ceux qui rejettent le mariage, comme le témoigne Mr. *Asseman* (*b*), de quel droit pouvoit-on exiger de lui qu'il eût dû fondre ses trois lettres en deux, ou plutôt en une? & les deux questions étant tout-à-fait différentes & indépendantes l'une de l'autre, comment se devoient conduire ceux qui avoient résolu de vivre dans le célibat, ayant le don de continence? & comment le devoient conduire ceux qui avoient pris la même résolution, mais qui n'avoient pas le don de continence? *St. Clément* n'étoit-il pas libre de traiter une de ces questions sans toucher à l'autre? D'ailleurs, si ceux à qui nos deux lettres s'adressent, étoient véritablement tels que Mr. *Lardner* les décrit, ils n'étoient pas dans le cas d'avoir besoin de se marier. Ils n'avoient aucune inclination pour le mariage, ils croyoient le célibat un état plus saint & plus honorable, *ils avoient donné des preuves suffisantes de leur innocence*, p. 38. *C'étoient, généralement parlant, des*

(*a*) HIERONYMUS l. c. *Non est detrahere nuptiis, cum illis virginitas antefertur. Nemo malum bono comparat* après *Clément d'Alexandrie*

(*b*) Dans l'Indice du second Tome de la *Bibliotheca Orientale*.

gens vertueux. Ils étoient déterminés de se conserver purs eux-mêmes, p. 48. Leur dire, mariez-vous, auroit été un conseil autant hors de saison, que si on avoit conseillé de faire ce qu'on dit qu'*Origène* a fait. Et avec qui devoient-ils se marier? Avec des filles qui ayant pris la même résolution étoient disposées comme eux, ou avec d'autres filles? Ce n'auroit été qu'un mariage de nom. Il est vrai, ce n'est pas un article de foi, que de croire ces vierges aussi saintes & pures, que M. *Lardner* les suppose. *St. Jérôme* (*a*), dans la même lettre que Mr. *Lardner* cite pour prouver le contraire, se moque ouvertement de la prétendue vertu de ces Vestales, *qui couchoient avec des hommes dans le même lit, & se plaignoient que le monde étoit trop soupçonneux sur leur chapitre*; *St. Chrysostôme* n'en avoit pas meilleure opinion (*b*). Mais dans cette supposition même, ces fausses prudes n'auroient pas manqué de prendre les propos du mariage plutôt pour un affront, que pour un bon conseil d'un Directeur charitable.

On auroit aussi souhaité que Mr. *Lardner* nous eût indiqué, en quelle Eglise de l'*Orient* les Pasteurs n'entendoient pas la langue de plusieurs de leur troupeau vers le milieu du troisième siècle, où la coutume de se faire laver les pieds par de vieilles femmes subsistoit encore? Il auroit dû aussi nous apprendre, quand ces Epitres ont été données à *St. Clément*, dont elles portent le nom présentement? Et comment il est arrivé qu'elles ont été placées dans le N. T. avec les Epitres Ca-

(*a*) *Quæ nolunt esse virginæ, sed videri.* ibid.
(*b*) Voyez SUICERI *Thesaurus Eccles.. in voce* Συνείσακτοι.

Catholiques ? circonſtances dont l'Editeur s'eſt ſervi, pour rendre probable que ces Epitres ont été écrites au premier ſiècle à *Rome*, & par *St. Clément.*

Paſſons en troiſième lieu à quelques autres remarques. „ Mr. *Wetſtein dit, que probablement* „ *l'auſtérité de la diſcipline contenue dans ces* „ *Epitres, a été cauſe qu'elles ſont reſtées dans* „ *l'oubli depuis tant de ſiècles.*". *Ce qui ſelon moi eſt un reproche faux & injurieux aux Chrétiens des premiers ſiècles. Pourquoi s'aviſeroit-on de penſer, que les premiers Chrétiens ſupprimeroient de propos délibéré des écrits de St. Clément de Rome, qui étoit en grande eſtime parmi tous les Catholiques ? Et comment Mr. Wetſtein parle-t-il préſentement de ces Epitres comme étant tombées dans l'oubli, lui qui avoit ſuppoſé auparavant, que c'étoient les mêmes que St. Jérôme avoit citées contre Jovinien, & les mêmes que St. Epiphane dit avoir été lues dans les Egliſes ? Ces choſes-là ſont-elles compatibles* ? p. 29, 30. Ces *fauſſetés, injures & contradictions* n'ont d'autre fondement, que l'inattention de Mr. *Lardner.* L'Editeur des Epitres n'y parle ni des premiers *Chrétiens*, ni des trois premiers ſiècles, ni du tems qui a précédé celui de *St. Jérôme* & de *St. Epiphane*, mais des tems poſtérieurs, quand il y avoit des gens qui *dominoient dans l'Egliſe, qui changeoient l'ancienne doctrine, quand on uſoit de violence, quand on brûloit les Livres, quand le commerce familier avec les Dames donnoit des Evêchés & autres Dignités Eccléſiaſtiques*, ce qui n'a commencé qu'au quatrième ſiècle, & qui eſt allé enſuite de mal en pis.

L'expreſſion des hommes qui demeuroient avec des filles ſous prétexte de piété, me paroît remarquable, & me fait faire la réflexion ſuivante. Les Eccléſiaſtiques dont il s'agit ici, étoient généralement, ou pour la plupart, des perſonnes vertueuſes. Deſirant d'avoir le ſecours d'une femme dans leurs affaires domeſtiques, ils choiſiſſoient des vierges de profeſſion, contre leſquelles il y avoit le moins à redire. Déterminés de ſe garder purs, ils ſuppoſoient que ſi nonobſtant tous leurs ſoins une mauvaiſe penſée ou un deſir naiſſoit en eux, de pareilles perſonnes ne l'encourageroient point, mais le reprimanderoient, & le refrèneroient plutôt. Ainſi ils habitoient avec des vierges ſous prétexte de piété, comme dit cet Ecrivain. J'ai été ſouvent ſurpris, pourquoi ces Agapètes étoient par-tout dans les anciens Ecrivains appellées des Vierges conſacrées à Chriſt. Nous voyons ici la raiſon pourquoi elles furent choiſies & préférées aux autres. Cette penſée m'eſt venue dans l'eſprit en liſant ces lettres. On la ſoumet à la conſidération des Savans, p. 47. Sans nous arrêter à la ſignification que Mr. *Lardner* donne au mot de *prétexte*, qui ſe prend ordinairement pour un faux prétexte, il y en aura qui croiront, qu'il faudroit remettre la déciſion du problême propoſé à des gens qui connoiſſent le monde, & qui ont étudié les reſſorts qui font agir les hommes, plutôt qu'à des *Savans* qui ne connoiſſent que leurs livres. Si on vouloit rafiner là-deſſus, on diroit que des gens qui faiſoient parade d'une vertu ſupérieure & de leur continence à toute épreuve, ne croyoient pas avoir jamais beſoin d'être *reprimandés* & *refre-*

refrenés : ce qui auroit été un aveu formel de leur foiblesse ; qu'au contraire, comme la tentation est plus grande & plus violente, plus la chose desirée est illicite & difficile; ils avoient choisi d'habiter avec des vierges, pour montrer qu'ils se sentoient assez forts pour vaincre la plus grande tentation. Mais il est beaucoup plus simple & naturel de dire qu'ils choisissoient de vivre avec leurs semblables, avec des personnes qui faisoient profession d'avoir pris la même résolution & d'être dans la même disposition. C'est le conseil que *St. Jérôme* donne à *Eustochium*: *Ne conversez pas avec des femmes mariées ; fuyez aussi les veuves* (*a*).

Mr. Wetstein s'apperçoit bien, que la doctrine de ces Epitres n'est pas conforme à celle des Protestans. Ici Mr. *Lardner* fait une bévue, en substituant le nom de *Protestans* à celui de *Luther*, p. 49. qui se trouve dans les Prolégomènes de l'Editeur de ces Epitres. *Luther* (*b*) avançoit, que l'obligation au mariage étoit générale en vertu du précepte de Dieu: „ Nous tous, dit-il, sommes nés pour le mariage, c'est-à-dire pour procréer des enfans légitimes, comme les membres de notre corps le démontrent. Celui donc „ qui prend la résolution de vivre dans le célibat, qu'il renonce au nom d'Homme, & „ qu'il fasse voir qu'il est un Ange ou un Esprit ; car Dieu ne l'a accordé à l'homme en „ aucune manière. — Dieu interrogera dans le „ der-

(*a*) *Nolo habeas consortium matronarum ; etiam fuge quas viduas necessitas fecit.*

(*b*) Dans une lettre à l'Archevêque de *Mayence* & à *Raschenbusch*.

„ dernier jugement ; je vous ai créé homme, qui „ ne deviez pas être seul, mais avoir une fem- „ me. Où est ta femme ? Je parle d'un homme „ naturel". Est-ce là la doctrine des *Protestans* ? Est-ce la pratique en *Angleterre*, où il y a quantité de Prêtres de l'Eglise *Anglicane*, & des Ministres non mariés.?

Mr. Wetstein, supposant que ces Epitres ont été écrites par St. Clément de Rome, pense que par les citations de l'Evangile de St. Jean qu'on y trouve, on peut prouver que St. Jean l'a écrit plutôt qu'on ne croit communément, ou vers l'année 32. après l'Ascension de Notre Seigneur. Cet argument de Mr. Wetstein n'est pas concluant, quand même St. Clément seroit l'Auteur de ces Epitres, parce qu'on ne sait pas précisément le tems de son Episcopat ; au moins il y a là-dessus des opinions différentes : les uns le placent en l'année 61 de J. C. d'autres en 69 ou 70, d'autres en 91 ou 93. Pour moi il m'a paru plus probable que l'Epitre de St. Clément aux Corinthiens a été écrite vers l'année 96. Donc ces Epitres pourroient être de St. Clément, quoiqu'elles n'ayent pas été écrites longtems avant la fin du premier siècle. Par conséquent, les citations de l'Evangile de St. Jean qu'on y trouve, ne prouvent pas qu'il avoit été écrit avant l'année 70.

L'Editeur des Epitres se sert de deux argumens, qu'il faut un peu développer. Si *St. Clément*, qui est mort l'année 100 de J. C. a cité l'Evangile de *St. Jean*, cet Evangile n'a pas été écrit l'année 104, mais plutôt. Cela est clair. L'autre argument est pris de ce que *St. Paul* parle de *St. Clément* comme de *son Collègue dans*

le

le Miniſtère, au IV. chapitre de ſon Epitre au *Philippiens*. *St. Clément* avoit donc alors environ trente ans; on ne peut guère lui donner moins. Par conſéquent s'il a écrit ſes Epitres vers la fin du premier ſiècle, il les a écrites environ la ſoixante & dixième année de ſon âge. Selon ce calcul, un vieillard de ſoixante & dix ans nous auroit donné un ample récit, avec quelle précaution il évitoit le commerce familier avec les jeunes filles, de peur de donner du ſcandale; & il auroit propoſé ſon exemple à imiter aux jeunes Eccléſiaſtiques. Quelle incongruité! Plus vous reculez le tems de la publication de ces Epitres, plus vous rendez & la deſcription de la conduite de *St. Clément*, & l'exhortation aux jeunes Prêtres, fondée là-deſſus, inſipide & vaine: au contraire, plus vous avancez le tems de ces Epitres, plus elles paroîtront naturelles & ſenſées; il faudra auſſi avancer le tems où *St. Jean* a écrit ſon Evangile, puiſque *St. Clément* le cite.

Je ſuis perſuadé que Mr. Wetſtein faiſant réflexion là-deſſus, ſera convaincu qu'il eſt allé trop vite en publiant ces Epitres comme étant de St. Clément de Rome. Il n'étoit pas permis à l'Editeur de mettre un autre titre devant les Epitres, que celui qu'il avoit trouvé dans ſon Manuſcrit. Il eſt vrai que quand on eſt vers la fin d'un long & pénible travail, ou quand on croit avoir quelque choſe de neuf & de curieux à propoſer au public, on eſt accoutumé de ſe hâter, dans l'eſpérance d'obtenir facilement pardon du Public; néanmoins on peut dire que l'Editeur a pris plus de tems, pour examiner ces Epitres avec attention, pour conſulter ſes Amis,

& pour trouver les preuves de ce qu'il avance, que Mr. *Lardner* n'a fait pour écrire sa Dissertation. Celui qui allègue de bonnes raisons, ne vient jamais trop tôt: c'est au Public à juger présentement à qui il faut donner la préférence.

Il y a des personnes qui soupçonnent que Mr. *Lardner* a été indisposé contre ces lettres, par un endroit des Prolégomènes où il est dit, *Que les passages de l'Ecriture cités par St. Clément valent seuls, ou du moins égalent tout ce que le célébre Dr. Lardner a ramassé pour démontrer la crédibilité de l'Evangile.* Il seroit fâcheux qu'une expression échappée à l'Editeur, fît du tort aux Lettres mêmes. D'autant plus que cet Editeur, ayant employé la plus grande partie de son tems à lire les Pères de l'Eglise à peu près dans la même intention, n'a pas eu assurément la moindre pensée de déroger au mérite personnel & à l'utilité des Ouvrages de Mr. *Lardner*, & qu'il est fort éloigné de lui faire un reproche ridicule, de n'avoir pas vu ces Epitres avant qu'elles eussent paru. Enfin, ne pourroit-on pas mitiger cette expression à la satisfaction de Mr. *Lardner*, en avouant qu'elle est *hyperbolique*?

ARTICLE IX.

Du RAPPORT *qu'a la* TABLE du célébre D. HALLEY *avec les* idées *de* Mr. DE BUFFON, *pour fonder une* Règle *des* probabilités *de la* durée *de la* vie humaine.

——— *eo dissonvenit inter Meque & te.* ———

Ma

MA situation dans le monde ne me permettant pas de feuilleter beaucoup les Ouvrages des Savans, a été cause que je n'ai pas été des premiers à lire l'*Hiſtoire Naturelle générale & particuliére avec la Deſcription du Cabinet du Roi de France*. Un peu de loiſir m'ayant cependant permis d'en faire la lecture, je me ſuis arrêté à un paſſage de Mr. *de Buffon*, où je me trouve nommé de compagnie avec le célébre Mr. *Halley* & autres, pour recevoir notre condamnation au ſujet des *Tables* faites pour déterminer les degrés de probabilité de la durée de la vie humaine. Comme le Paſſage fournit mes remarques, je commencerai par le donner ici tout entier.

„ L'Homme (dit Mr. *de Buffon* ſur la fin du „ ſecond Tome) comme l'on ſait, meurt à „ tout âge, & quoiqu'en général on puiſſe di„ re que la durée de ſa vie eſt plus longue que „ celle de la vie de preſque tous les animaux, on „ ne peut pas nier qu'elle ne ſoit en même tems „ plus incertaine & plus variable. On a cherché „ dans ces derniers tems à connoître les degrés „ de ces variations, & à établir par des obſerva„ tions quelque choſe de fixe ſur la mortalité des „ hommes à différens âges. Si ces obſervations „ étoient aſſez exactes & aſſez multipliées, elles „ ſeroient d'une très grande utilité pour la con„ noiſſance de la quantité du peuple, de ſa mul„ tiplication, de la conſommation des denrées, „ de la repartition des impôts, &c. Pluſieurs per„ ſonnes habiles ont travaillé ſur cette matière; „ & en dernier lieu Mr. *Deparcieux*, de l'Aca„ démie des Sciences, nous a donné un excellent

„ Ou-

de ſa *Nouvelle Bibliothèque*, au mois de Décembre de l'année 1742, un extrait fort détaillé, & fort judicieux de mes trois Eſſais enſemble. J'ai encore confirmé mes obſervations par une preuve intéreſſante & ſenſible ſur cette partie de *Londres* qu'on nomme la *Cité*, & qui ſe trouve dans le premier trimeſtre de l'année 1743, *Tome* 14. de ladite *Nouvelle Bibliothèque*; & dans le ſecond trimeſtre de l'année 1745 de la *Bibliothèque Raiſonnée* on a encore inſéré une petite pièce rélative à mes obſervations & à mes preuves. Je prens la liberté de renvoyer tout Lecteur, qui n'entend pas le *Hollandois*, aux pièces citées; & ma *Table* des degrés de Probabilité de la durée de la vie humaine ſe ſoutiendra fort bien contre le jugement précipité de Mr. *de Buffon*, qui certainement a trop de candeur pour ne pas reconnoître, après un mûr examen des pièces citées, qu'elle renferme quelque choſe de plus que *des approximations aſſez éloignées ſur la mortalité du genre humain en général.*

Je dirois preſque la même choſe de l'excellente pièce du ſavant *Halley*, ſi mon étonnement ne s'augmentoit à meſure que je réfléchis, que cet Ouvrage doit être très bien connu par un membre de la Société Royale de *Londres*, & que ce membre en porte pourtant un jugement ſi peu meſuré. Cette réflexion me conduit à une autre eſpèce de défenſe de cet illuſtre défunt; c'eſt de faire ſentir à Mr. *de Buffon*, que preſque les mêmes degrés de probabilité de la durée de la vie des hommes en général, réſident dans la Table de Mr. *Halley*, qu'il veut que réſident dans le dépouillement des Obſervations ou Tables qu'il publie de Mr. *Dupré de St. Maur*. J'ai

J'ai construit à cette fin une *Table* parallèle à celle de Mr. *Halley*, qui commence par 1000 têtes âgées d'un an, & que j'ai trouvée dans la réduction des grands Nombres généraux des *Tables* de Mr. *Dupré* à des nombres analogues plus petits. C'est-à-dire en commençant aussi la Table par 1000 têtes âgées d'un an. Voici l'une & l'autre.

TABLE *de* HALLEY.

Années d'âge.	Nombre de Têtes en vie.	Nombre des morts d'année en année.
1	*de* 1000	
2	*a* 855	145
3	798	57
4	760	38
5	732	28
6	710	22
7	692	18
8	680	12
9	670	10
10	661	9
11	653	8
12	646	7
13	640	6
14	634	6
15	628	6
16	622	6
17	616	6
18	610	6
19	604	6

TABLE *de* DUPRE *réduite*

Années d'âge.	Nombre de Têtes en vie.	Nombre des morts d'année en année.
1	*de* 1000	
2	*a* 864	136
3	808	56
4	768	40
5	739	29
6	716	23
7	699	17
8	685	14
9	676	9
10	670	6
11	665	5
12	659	6
13	655	4
14	651	4
15	646	5
16	640	6
17	634	6
18	628	6
19	622	6

TA-

TABLE de HALLEY.

Années d'âge.	Nombre de Têtes en vie.	Nombre des morts d'année en année
20	de 598	6
21	à 592	6
22	586	6
23	579	7
24	573	6
25	567	6
26	560	7
27	553	7
28	546	7
29	539	7
30	531	8
31	523	8
32	515	8
33	507	8
34	499	8
35	490	9
36	481	9
37	472	9
38	463	9
39	454	9
40	445	9
41	436	9
42	427	9
43	417	10
44	407	10
45	397	10
46	387	10
47	377	10
48	367	10

TABLE de DUPRE réduite

Années d'âge.	Nombre de Têtes en vie.	Nombre des morts d'année en nee.
20	de 614	8
21	à 609	5
22	599	10
23	592	7
24	585	7
25	574	11
26	566	8
27	558	8
28	550	8
29	544	6
30	531	13
31	526	5
32	516	10
33	508	8
34	501	7
35	485	16
36	475	10
37	466	9
38	457	9
39	452	5
40	429	23
41	424	5
42	413	11
43	406	7
44	400	6
45	382	18
46	374	8
47	368	6
48	359	9

TA-

TABLE *de* HALLEY.

Années d'âge.	Nombre des Têtes en vie.	Nombre des morts d'année en année.
49	*de* 357	16
50	*à* 346	11
51	335	11
52	324	11
53	313	11
54	302	11
55	292	10
56	282	10
57	272	10
58	262	10
59	252	10
60	242	10
61	232	10
62	222	10
63	212	10
64	202	10
65	192	10
66	182	10
67	172	10
68	162	10
69	152	10
70	142	10
71	131	11
72	120	11
73	109	11
74	98	11
75	88	10
76	78	10
77	68	10

TABLE *de* DUPRE *réduite.*

Années d'âge.	Nombre des Têtes en vie.	Nombre des morts d'année en année.
49	*de* 353	6
50	*à* 332	21
51	327	5
52	318	9
53	313	5
54	306	7
55	302	4
56	283	19
57	276	7
58	265	11
59	260	5
60	230	30
61	225	5
62	215	10
63	206	9
64	197	13
65	184	13
66	171	13
67	164	7
68	151	13
69	145	6
70	123	22
71	117	6
72	102	15
73	95	7
74	86	9
75	71	15
76	65	6
77	58	7

TABLE de HALLEY.

Années d'âge.	Nombre des Têtes en vie.	Nombre des morts d'année en année.
78	de 58	10
79	49	9
80	41	8
81	34	7
82	28	6
83	23	5
84	20	3

Totalité de la Table de *Halley* 34000.

TABLE de DUPRE *reduite.*

Années d'âge.	Nombre des Têtes en vie.	Nombre des morts d'année en année.
78	de 49	9
79	46	3
80	32	14
81	29	3
82	24	5
83	20	4
84	17	3

Totalité de la Table de *Dupré* réduite. 33911.

Toute la différence de ces deux Tables ne réside dans le fond qu'en ceci; que celle de *Halley* est plus perfectionnée, plus arrondie, & par cela plus conforme aux observations qui nous conduisent toutes à l'idée d'une progression à peu près Arithmétique; que la multitude de recherches nous fait développer de plus en plus dans la représentation de la force de la vie humaine, dès que cette force est devenue plus uniforme.

Si Mr. *de Buffon* veut comparer *la Table* qu'il donne lui-même *des Probabilités de la durée de la vie*, faite sur celle de Mr. *Dupré de St. Maur*, à celle que Mr. *Deparcieux* a donnée dans son bel Ouvrage, construite sur celle de Mr. *Halley*, il trouvera de pareilles conformités. C'est la *Table treizième* de Mr. *Deparcieux* que j'ai en vue. On y voit dans la Colonne de *Halley* ce qui suit, & que je donne à comparer à la Table de Mr. *de Buffon*.

DE-

DEPARCIEUX *sur* HALLEY.

Années d'âge.	Vies moyennes. Ans.	Mois.
1	33	6
2	38	—
3	39	9
4	40	9
5	41	3
6		
7		
8		
9		
10	40	5
11		
12		
13		
14		
15	37	6
16		
17		
18		
19		
20	34	2
21		
22		
23		
24		
25	30	11
26		

DE BUFFON *sur* DUPRÉ DE St. MAUR.

Années d'âge.	Durée de la vie. Ans.	Mois.
1	33	11
2	38	11
3	40	1
4	41	1
5	41	6
6	42	1
7	42	0
8	41	0
9	40	10
10	40	2
11	39	6
12	38	9
13	38	1
14	37	5
15	36	9
16	36	1
17	35	4
18	34	8
19	34	1
20	33	5
21	32	11
22	32	4
23	31	10
24	31	3
25	30	9
26	30	2

DEPARCIEUX *sur* HALLEY.			DE BUFFON *sur* DUPRE-*de* St. MAUR.		
Années d'âge.	Vies moyennes.		Années d'âge.	Durée de la vie.	
	Ans.	Mois.		Ans	Mois.
27			27	29	7
28			28	29	—
29			29	28	6
30	27	11	30	28	—
31			31	27	6
32			32	26	11
33			33	26	3
34			34	25	7
35	25	—	35	25	—
36			36	24	5
37			37	23	10
38			38	23	3
39			39	22	8
40	22	4	40	22	1
41			41	21	6
42			42	20	11
43			43	20	4
44			44	19	9
45	19	8	45	19	3
46			46	18	9
47			47	18	2
48			48	17	8
49			49	17	2
50	17	3	50	16	7
51			51	16	—

DEPARCIEUX *sur* HALLEY.			DE BUFFON *sur* DUPRE *de* St. MAUR,		
Années d'âge.	Vies moyennes.		Années d'âge.	Durée de la vie.	
	Ans.	Mois.		Ans.	Mois.
52			52	15	6
53			53	15	—
54			54	14	6
55	14	10	55	14	—
—	—	—	—	—	—
56			56	13	5
57			57	12	10
58			58	12	3
59			59	11	8
60	12	5	60	11	1
—	—	—	—	—	—
61			61	10	6
62			62	10	—
63			63	9	6
64			64	9	—
65	9	11	65	8	6
—	—	—	—	—	—
66			66	8	—
67			67	7	6
68			68	7	—
69			69	6	7
70	7	7	70	6	2
—	—	—	—	—	—
71			71	5	8
72			72	5	4
73			73	5	—
74			74	4	9
75	5	7	75	4	6
—	—	—	—	—	—

DERPARCIEUX *sur* HALLEY.			De BUFFON *sur* DUPRE *de* St. MAUR.		
Années d'âge.	Vies moyennes.		Années d'âge.	Durée de la vie.	
	Ans.	Mois.		Ans.	Mois.
76			76	4	3
77			77	4	1
78			78	3	11
79			79	3	9
80	4	6	80	3	7
81			81	3	5
82			82	3	3
83			83	3	2
84	3	6	84	3	1

Il eſt donc ſuffiſamment démontré, que la Table de Mr. *Halley* ne devroit pas mériter dans l'eſprit de Mr. *de Buffon* d'être exclue du genre de celles, *qui ſont les ſeules ſur leſquelles on puiſſe établir les probabilités de la vie des hommes en général avec quelque certitude*; loin d'être compriſe, dans ſon jugement terrible, parmi celles des Auteurs, *dont les recherches, quoique très amples & d'un long travail, ne peuvent donner que des approximations aſſez éloignées ſur la mortalité du genre humain en général.*

Monſieur *de Buffon* a commencé ſa *Table des Probabilités de la vie* par un terme, qui précéde celui de l'âge d'un an, nommé zéro d'âge, & lui aſſigne en conſéquence des obſervations de Mr. *Dupré*, une durée de 8 ans. J'ai d'abord cru que c'étoit une faute d'impreſſion; mais il n'y a plus lieu

lieu d'en douter après ces paroles de Mr. *de Buffon*: On voit par cette Table qu'on peut espérer raisonnablement, c'est-à-dire, parier un contre un, qu'un enfant qui vient de naître ou qui a zéro d'âge, vivra huit ans:" *Le Nombre* huit *exprimé en lettres & non en chifre*, " qu'un enfant qui a déjà vécu un an ou qui a un an d'âge, vivra encore trente-trois ans, &c. Ce petit espace de *huit* ans m'a frappé, puisque toutes les observations que je connois, en sont bien éloignées. J'ai eu pour cela recours à la source, c'est aux observations de Mr. *Dupré de St. Maur* lui même, & j'ai trouvé que c'est une mépriſe de *Mr. de Buffon*. La vie moyenne des enfans, de zéro d'âge, étant, suivant les Tables de Mr. *Dupré*, *de vingt & cinq années* & au-delà, suivant les observations de *Juſtel*, dont Mr. *Halley* a fait usage, la vie moyenne de zéro d'âge est de plus *de vingt & ſept années*.

Je pourrois finir ici, s'il n'étoit pas absolument du sujet, de dire un mot de la nature des Observations mêmes, tant de *Juſtel* que de Mr. *Dupré*. Elles n'ont pas échappé à la sagacité de Mr. *Halley* lui-même. C'est *qu'il leur manque l'eſſentiel*, qui est *le nombre du peuple vivant, parmi lequel on vient d'obſerver les morts*. Si Mr. *de Buffon* avoit fait la même réflexion sur les *Tables* de Mr. *Dupré*, il en auroit reconnu le défaut irréparable, comme Mr. *Halley* l'avoit fait dans les Observations de *Juſtel*; & il auroit donné sans doute plus d'attention à la méthode proposée par Mr *Deparcieux*.

Je mettrai fin à cet écrit par un mot relatif à la mauvaise humeur de Mr. *Short* contre moi. Il

eſt peut-être peu néceſſaire après le pénible & judicieux extrait de ſon Livre, qu'on a vu dans le *Journal Britannique* du mois de Juillet 1750. Cependant comme Mr. *Short* s'aſſocie à ceux qui inconſidérément m'ont reproché de la partialité pour telle ou telle ville, il aura avec eux ma défenſe, pour ne pas dire davantage, dans ma lettre à Mr. *Eames*, & dans la pièce citée de la *Nouvelle Bibliothèque* Tome XIV. Article 8. Qu'il liſe, & il reviendra de ſa prévention; ſinon

Curentur dubii Medicis majoribus Ægri.

W. KERSSEBOOM.

ARTICLE X.

DEFENSE *de* Milord BOLLINGBROKE.

SI toutes les Critiques qui ont paru des *Lettres* de feu Milord, étoient également modérées, la penſée ne nous ſeroit point venue de faire uſage de ce qu'un Bel-Eſprit a entrepris d'y répondre. Voilà l'effet du zèle amer qui régne dans les Ecrits de quelques Antagoniſtes outrés, & dont la ſuite eſt plus à redouter que le brillant qui éclate dans cette *Défenſe*.

C'eſt un devoir de défendre la mémoire des Morts illuſtres. On prendra donc ici en main la cauſe de feu Milord *Bollingbroke*, inſulté dans quelques Journaux à l'occaſion de ſes excellentes lettres qu'on a publiées. Il eſt dit dans ces Journaux, que *ſon nom ne doit point avoir d'autorité en matière de Religion & de Morale.* Quant

à

à la Morale, celui qui a fourni à l'admirable *Pope* tous les principes de son *Essai sur l'homme*, est sans doute le plus grand Maître de sagesse & de mœurs qui ait jamais été. Quant à la Religion, il n'en a parlé qu'en homme consommé dans l'Histoire & dans la Philosophie. Il a eu la modestie de se renfermer dans la partie historique soumise à l'examen de tous les Savans, & l'on doit croire que si ceux qui ont écrit contre lui avec tant d'amertume, avoient bien examiné ce que l'illustre *Anglois* a dit, ce qu'il pouvoit dire, & ce qu'il n'a point dit, ils auroient plus ménagé sa mémoire. Milord *Bollingbroke* n'entroit point dans des discussions Théologiques à l'égard de *Moïse*. Nous suivrons son exemple ici en prenant sa défense.

Nous nous contenterons de remarquer, que la Foi est le plus sûr appui des *Chrétiens*, & que c'est par la Foi seule que l'on doit croire les histoires rapportées dans le *Pentateuque*. S'il falloit citer ces livres au tribunal seul de la Raison, comment pourroit-on jamais terminer les disputes qu'ils ont excitées? La Raison n'est-elle pas impuissante à expliquer comment le serpent parloit autrefois, comment il séduisit la mère des hommes, comment l'ânesse de *Balaam* parloit à son maître, & tant d'autres choses sur lesquelles nos foibles connoissances n'ont aucune prise. La foule prodigieuse de miracles qui se succèdent rapidement les uns aux autres, n'épouvante-t-elle pas la Raison humaine? Pourra-t-elle comprendre quand elle sera abandonnée à ses propres lumières, que les Prêtres des Dieux d'*Egypte* ayent opéré les mêmes prodiges que *Moïse* envoyé du

vrai Dieu; qu'ils ayent, par exemple, changé toutes les eaux d'*Egypte* en ſang, après que *Moïſe* eut fait ce changement prodigieux? Et quelle Phyſique, quelle Philoſophie ſuffiroit à expliquer comment ces Prêtres *Egyptiens* purent trouver encore des eaux à métamorphoſer en ſang, lorſque *Moïſe* avoit déjà fait cette métamorphoſe.

Certes, ſi nous n'avions pour guide que la lumière foible & tremblante de l'entendement humain, il y a peu de pages dans le *Pentateuque* que nous puiſſions admettre ſuivant les règles établies par les hommes pour juger des choſes humaines. D'ailleurs tout le monde avoue qu'*il eſt* impoſſible de concilier la Chronologie confuſe qui régne dans ce livre, tout le monde avoue que la Géographie n'y eſt pas exacte en beaucoup d'endroits. Les noms des villes qu'on y trouve, leſquelles ne furent pourtant appellées de ces noms que longtems après, font encore beaucoup de peine, malgré la torture qu'on s'eſt donnée pour expliquer des paſſages ſi difficiles. Quand Milord *Bollingbroke* a appliqué les règles de la Critique au livre du *Pentateuque*, il n'a point prétendu ébranler les fondemens de la Religion, & c'eſt dans cette vue qu'il a ſéparé le dogmatique d'avec l'hiſtorique avec une circonſpection qui devroit lui tenir lieu d'un très-grand mérite auprès de ceux qui l'ont voulu décrier. Ce puiſſant génie a prévenu ſes adverſaires en ſéparant la Foi de la Raiſon, ce qui eſt la ſeule manière de terminer toutes ces diſputes. Beaucoup de ſavans hommes avant lui, & ſurtout le Père *Simon*, ont été de ſon ſentiment; ils ont dit qu'il importoit peu que *Moïſe* lui-même eût écrit la *Geneſe* & l'*Exode*,

gode, ou que des Prêtres euſſent recueilli dans des tems poſtérieurs les traditions que *Moïſe* avoit laiſſées. Il ſuffit qu'on croie en ces livres avec une foi humble & ſoumiſe, ſans qu'on ſache préciſément quel eſt l'auteur à qui Dieu ſeul les a viſiblement inſpirés pour confondre la Raiſon.

Les adverſaires du grand Homme dont nous prenons ici la défenſe, diſent qu'*il eſt auſſi bien prouvé que Moïſe eſt l'auteur du Pentateuque, qu'il l'eſt qu'Homère a fait l'Iliade.* Ils permettront qu'on leur réponde que la comparaiſon n'eſt pas juſte. *Homère* ne cite dans l'*Iliade* aucun fait qui ſe ſoit paſſé longtems après lui. *Homère* ne donne point à des villes, à des provinces des noms qu'elles n'avoient pas de ſon tems. Il eſt donc clair que ſi on ne s'attachoit qu'aux règles de la Critique prophane, on ſeroit en droit de préſumer qu'*Homère* eſt l'auteur de l'*Iliade*, & non pas que *Moïſe* eſt l'auteur du *Pentateuque*. La ſoumiſſion ſeule à la Religion tranche toutes ces difficultés, & je ne vois pas pourquoi Milord *Bollingbroke*, ſoumis à cette Religion comme un autre, a été ſi vivement attaqué.

On affecte de le plaindre de n'avoir point lu *Abbadie*. A qui fait-on ce reproche? à un homme qui avoit preſque tout lu, à un homme qui le cite (*a*). Il mépriſoit beaucoup *Abbadie*, j'en conviens; & j'avouerai qu'*Abbadie* n'étoit pas un génie à mettre en parallèle avec le Vicomte de *Bollingbroke*. Il défend quelquefois la vérité avec les armes du menſonge; il a eu des ſentimens

(*a*) *Page 94. du premier tome des ſes Lettres, à Londres chez Miller.*

mens que nous avons jugés erronés sur la Trinité ; & enfin il est mort en démence à *Dublin*.

On reproche au Lord *Bollingbroke* de n'avoir point lu le Livre de l'Abbé *Houteville* intitulé *la Religion prouvée par les faits*. Nous avons connu l'Abbé *Houteville*. Il vécut longtems chez un Fermier-Général qui avoit un fort joli Serrail. Il fut ensuite Sécretaire de ce fameux Cardinal *Dubois*, qui ne voulut jamais recevoir les Sacremens à la mort, & dont la vie a été publique. Il dédia son livre au Cardinal d'*Auvergne*, Abbé de Cluni *propter clunes*. On rit beaucoup à *Paris*, où j'étois alors, & du Livre & de la dédicace ; & on sait que les objections qui sont dans ce livre contre la Religion *Chrétienne*, étant malheureusement beaucoup plus fortes que les réponses, ont fait une impression funeste, dont nous voyons tous les jours les effets avec douleur.

Milord *Bollingbroke* avance que depuis longtems le *Christianisme* tombe en décadence. Ses adversaires ne l'avouent-ils pas aussi ? Ne s'en plaignent-ils pas tous les jours ? Nous prendrons ici la liberté de leur dire pour le bien de la cause commune & pour le leur propre, que ce ne sera jamais par des invectives, par des manières de parler méprisantes jointes à de très mauvaises raisons, qu'on ramènera l'esprit de ceux qui ont le malheur d'être incrédules. Les injures révoltent tout le monde, & ne persuadent personne. On fait trop légérement des reproches de *débauche* & de *mauvaise conduite* à des Philosophes, qu'on devroit seulement plaindre de s'être égarés dans leurs opinions.

Par

Par exemple, les adversaires de Milord *Bollingbroke* le traitent de *débauché*, parce qu'il communique à Milord *Cornsburi* ses pensées sur l'histoire. On ne voit pas quel rapport cette accusation peut avoir avec son livre. Un homme qui du fond d'un serrail écriroit en faveur du concubinage, un usurier qui feroit un livre en faveur de l'usure, un *Apicius* qui écriroit sur la bonne chére, un tyran ou un rebelle qui écriroit contre les loix, de pareils hommes mériteroient sans doute qu'on accusât leurs mœurs d'avoir dicté leurs écrits; mais un homme d'état tel que Milord *Bollingbroke*, vivant dans une retraite philosophique & faisant servir son immense littérature à cultiver l'esprit d'un Seigneur digne d'être instruit par lui, ne méritoit certainement pas que des hommes qui doivent se piquer de décence, imputassent à ses débauches passées des ouvrages qui n'étoient que le fruit d'une raison éclairée par des études profondes.

Dans quel cas est-il permis de reprocher à un homme les desordres de sa vie? C'est dans ce seul cas-ci peut être, quand ses mœurs démentent ce qu'il enseigne. On auroit pu comparer les sermons d'un fameux Prédicateur de notre tems avec les vols qu'il avoit faits à Milord *Gallaway* & avec ses intrigues galantes. On auroit pu comparer les sermons du célébre Curé des Invalides & de *Fantin* Curé de *Versailles* avec les procès qu'on leur fit pour avoir séduit & volé leurs pénitentes. On auroit pu comparer les mœurs de tant de Papes & d'Evêques avec la religion qu'ils soutenoient par le fer & par le feu. On auroit pu mettre d'un côté leurs rapines, leurs bâtards, leurs

assassinats, & de l'autre leurs Bulles & leurs Mandemens. C'est dans de pareilles occasions qu'on est excusable de manquer à la charité, qui nous ordonne de cacher les fautes de nos frères. Mais qui a dit aux détracteurs de Milord *Bollingbroke*, qu'il aimoit le vin & les filles; & quand il les auroit aimées, quand il auroit eu autant de concubines que *David*, *Salomon* ou le *grand Turc*, en connoîtroit-on davantage le véritable auteur du *Pentateuque*?

Nous convenons qu'il n'y a que trop de Déistes. Nous gémissons de voir que l'*Europe* en est remplie. Ils sont dans la Magistrature, dans les Armées, dans l'Eglise, auprès du Trône, & sur le Trône même. La Littérature en est sur-tout inondée, les Académies en sont pleines. Peut-on dire que ce soit l'esprit de débauche, de licence, d'abandonnement à leurs passions qui les réunissent? Oserons-nous parler d'eux avec un mépris affecté? Si on les mépriſoit tant, on écriroit contre eux avec moins de fiel; mais nous craignons beaucoup que ce fiel qui est trop réel, & ces airs de mépris qui sont si faux, ne fassent un effet tout contraire à celui qu'un zèle doux & charitable soutenu d'une doctrine saine & d'une vraie philosophie pourroit produire.

Pourquoi traiterons-nous plus durement les Déistes qui ne sont point idolâtres, que les *Papistes* à qui nous avons tant reproché l'idolatrie? On fifleroit un Jésuite qui diroit aujourd'hui que c'est le libertinage qui fait des *Protestans*. On riroit d'un Protestant qui diroit que c'est la dépravation des mœurs qui fait aller à la Messe. De quel droit pouvons-nous donc dire à des Philosophes adorateurs d'un Dieu, qui ne vont ni à la

Messe

Messe ni au Prêche, que ce sont des hommes perdus de vices ?

Il arrive quelquefois que l'on ose attaquer avec des invectives indécentes des personnes qui à la vérité sont assez malheureuses pour se tromper, mais dont la vie pourroit servir d'exemple à ceux qui les attaquent. On a vu des Journalistes qui ont même porté l'imprudence jusqu'à désigner injurieusement les personnes les plus respectables de l'*Europe*, & les plus puissantes. Il n'y a pas longtems que dans un papier public un homme emporté par un zèle indiscret, ou par quelque autre motif, fit une étrange sortie sur ceux qui pensent que *de sages loix, la discipline militaire, un gouvernement équitable & des exemples vertueux, peuvent suffire pour gouverner les hommes, en laissant à Dieu le soin de gouverner les consciences.* Un très grand homme étoit désigné dans cet écrit périodique en termes bien peu mesurés. Il pouvoit se venger comme homme, il pouvoit punir comme Prince, il répondit en Philosophe : *Il faut que ces misérables soient bien persuadés de nos vertus, & surtout de notre indulgence, puisqu'ils nous outragent sans crainte avec tant de brutalité.*

Une telle réponse doit bien confondre l'Auteur, quel qu'il soit, qui en combattant pour la cause du *Christianisme* a employé des armes si odieuses. Nous conjurons nos frères de se faire aimer pour faire aimer notre Religion. Que peuvent penser en effet un Prince appliqué, un Magistrat chargé d'années, un Philosophe qui aura passé ses jours dans son cabinet, en un mot tous ceux qui auront eu le malheur d'embrasser la Dé-

Déiſme par les illuſions d'une ſageſſe trompeuſe, quand ils voient tant d'écrits où on les traite de cerveaux évaporés, de petits maîtres, de gens à bons mots & à mauvaiſes mœurs? Prenons garde que le mépris & l'indignation que de pareils écrits leur inſpirent, ne les affermiſſent dans leurs ſentimens.

Ajoûtons un nouveau motif à ces conſidérations. C'eſt que cette foule de Déiſtes qui couvre l'*Europe* eſt bien plus près de recevoir nos vérités, que d'adopter les dogmes de la Communion *Romaine*. Ils avouent tous que notre Religion eſt plus ſenſée que celle des *Papiſtes*. Ne les éloignons donc pas; nous qui ſommes les ſeuls capables de les ramener. Ils adorent un Dieu & nous auſſi. Ils enſeignent la vertu; & nous auſſi. Ils veulent qu'on ſoit ſoumis aux Puiſſances; qu'on traite tous les hommes comme des frères; nous penſons de même; nous partons des mêmes principes. Agiſſons donc avec eux comme des parens qui ont entre les mains les titres de la famille, & qui les montrent à ceux qui deſcendus de la même origine, ſavent ſeulement qu'ils ont le même père, mais qui n'ont point les papiers de la maiſon.

Un Déiſte eſt un homme qui eſt de la Religion d'*Adam*, de *Sem*, de *Noé*. Juſques-là il eſt d'accord avec nous. Diſons-lui; Vous n'avez qu'un pas à faire de la Religion de *Noé* aux préceptes donnés à *Abraham*. Après la Religion d'*Abraham* paſſez à celle de *Moïſe*. Quittez tout de ſuite la religion de *Moïſe* pour celle du *Meſſie*. Enfin, quand vous aurez vu que la Religion du *Meſſie* a été corrompue; vous choiſirez entre

Wiclef, *Luther*, *Jean Huſs*, *Calvin*, *Mélanchton*, *Oecolampade*, *Zwingle*, *Storck*, *Parker*, *Servet*, *Socin*, *Fox* & d'autres Réformateurs. Ainſi vous aurez un fil qui vous conduira dans ce grand labyrinthe depuis la création de la Terre juſqu'à l'année 1752. S'il nous répond qu'il a lu tous ces grands hommes, & qu'il aime mieux être de la religion de *Socrate*, de *Platon*, de *Trajan*, de *Marc-Aurèle*, de *Cicéron*, de *Pline*, &c. nous le plaindrons, nous prierons Dieu qu'il l'illumine, & nous ne lui dirons point d'injure. Nous n'en diſons point aux *Muſulmans*, aux Diſciples de *Confucius*. Nous ne chargeons point d'invectives les *Juifs*, mêmes qui ont fait mourir notre Dieu par le dernier ſupplice; au contraire nous commerçons avec eux, nous leur accordons les plus grands privilèges. Nous n'avons donc aucune raiſon pour crier avec tant de fureur contre ceux qui adorent un Dieu avec les *Muſulmans*, les *Chinois*, les *Juifs* & nous, & qui ne reçoivent pas plus notre Théologie que toutes ces Nations ne la reçoivent.

Nous concevons bien qu'on ait pouſſé des cris terribles dans le tems que d'un côté on vendoit les Indulgences & les Bénéfices, & que de l'autre on dépoſſédoit des Evêques, & qu'on forçoit les portes des Cloîtres. Le fiel couloit alors avec le ſang. Il s'agiſſoit de conſerver ou de détruire des uſurpations; mais nous ne voyons pas que ni Milord *Bolingbroke*, ni Milord *Shaftersburi*, ni l'illuſtre *Pope* qui a immortaliſé les principes de l'un & de l'autre, ayent voulu toucher à la penſion d'aucun Miniſtre du Saint Evangile. *Jurieu* fit bien ôter une penſion à *Bayle*,

mais jamais le respectable *Bayle* ne songea à faire diminuer les appointemens de *Jurieu*. Demeurons donc en repos. Prêchons une morale aussi pure que celle des Philosophes adorateurs d'un Dieu, qui d'accord avec nous dans ce grand principe enseignent les mêmes Vertus que nous, sur lesquelles personne ne dispute, mais qui n'enseignent pas les mêmes Dogmes, sur lesquels on dispute depuis dix-sept cens ans, & sur lesquels on disputera encore.

ARTICLE XI.

REFLEXIONS *sur les* Exagérations *des* Prédicateurs.

UN des prétextes dont on se sert le plus communément pour affoiblir la Prédication, pour empêcher qu'elle ne trouve trop de créance dans les esprits, c'est de dire que l'on exagère ordinairement dans la Chaire, qu'on y outre les matières, & qu'on y grossit les objets. Les Prédicateurs, dit-on, sont toujours dans la déclamation, & ils ont accoutumé de damner les gens pour des bagatelles, ainsi il ne faut pas toujours les en croire.

Ce prétexte est des plus spécieux; c'est aussi celui que nous employons le plus souvent pour nous dispenser de suivre les règles de conduite qu'ils nous prescrivent. Les Prédicateurs, s'ils veulent faire du fruit, doivent donc de tems en tems combattre ces sortes de prétextes, faire voir que le Peuple en abuse, & c'est un des endroits où l'on reconnoît le mieux l'habileté de ceux qui excellent dans cette profession.

On ne peut pas nier le fait, je veux dire que la plu-

plupart des Prédicateurs ne soient fort sujets à exagérer. On apperçoit surtout ce défaut chez eux, quand ils louent ou quand ils blâment. Lorsque dans l'Eglise *Romaine* on fait le Panégyrique d'un Saint, il efface ordinairement tous ceux du Calendrier. Cela a passé en proverbe, & l'on dit communément que *le Saint du jour est toujours le plus grand Saint*. Il paroît par ces Pièces d'Eloquence que l'on regarde l'exagération comme une licence autorisée dans ces occasions, & comme un privilège de l'Art Oratoire. Dans tous les Païs où les Oraisons funèbres sont en usage, on outre de même les louanges du Défunt.

S'il s'agit de traiter dans un Sermon de quelque vertu particulière, même méthode que pour le Saint du jour. On la fait presque toujours regarder comme la plus importante du *Christianisme*, & comme si le salut en dépendoit absolument. Le devoir que l'on recommande actuellement, est la vertu fondamentale & l'abrégé de la Morale *Chrétienne*. La même exagération a lieu quand on attaque quelque vice particulier, il est dépeint avec les couleurs les plus noires. Il arrive rarement que dans la Chaire on assigne à chaque vice son véritable degré d'atrocité. Dans la bouche de ces Prédicateurs outrés, des péchés assez légers sont quelquefois exagérés comme si c'étoient de grands crimes. Les péchés de surprise & de foiblesse sont foudroyés comme les péchés d'habitude & de malice. En un mot, s'il s'agit d'aprécier une action, ils la loueront ou la blâmeront avec excès, & ils donnent toujours dans les extrêmes.

Ce défaut se remarque encore quand il est

queſtion de dépeindre les biens & les maux de la vie. C'eſt ſurtout en parlant des Richeſſes & du cas que nous devons en faire, qu'il eſt rare que l'on ſache tenir un juſte milieu. *Gauſſen*, autrefois Profeſſeur de Théologie à *Saumur*, publia en 1670. un excellent Traité de l'*Art de prêcher*, dont on ne ſauroit aſſez conſeiller la lecture à ceux qui ſe deſtinent à la Chaire. Il y propoſe comme exemple d'une mauvaiſe Déclamation, ce qu'il avoit ouï prêcher quelquefois contre les Richeſſes. Pour en prouver la vanité, & qu'elles ne doivent pas être recherchées avec tant d'empreſſement, voici le raiſonnement de certains Déclamateurs. Au fond qu'eſt-ce que l'Or & l'Argent? Ce n'eſt qu'une écume brillante. L'Or eſt une boue jaunie, un excrément de la terre qui ne ſert par lui-même ni à nous nourrir ni à nous habiller; excrément que la Nature a caché dans les entrailles de la Terre, à cauſe de l'inutilité de ces métaux. Ce ſage Profeſſeur fait voir enſuite, combien cela eſt outré, & il indique les raiſons ſolides qu'il faut employer pour guérir les Hommes de l'amour exceſſif des Richeſſes (*a*). L'intention de la Providence, dit un Auteur fort judicieux, a été que ces Métaux précieux devinſſent le lien de la Société & la baze du Commerce. Ce ſont de pures déclamations, que tout ce qu'on dit de cette boue jaunie ou blanchie, que le Sage doit regarder comme le reſte du limon. A moins que le Sage ne ſoit un bloc de marbre, qui n'a beſoin d'aucunes commodités dans la vie, il doit convenir que c'eſt à la circulation des Eſpèces qu'il en eſt redevable.

Il

(*a*) Gauſenus *De Ratione Concionandi*, *Salmurii* 1670.

Il ſeroit inutile d'entaſſer un plus grand nombre d'exemples de déclamations de ce genre. Chacun peut ſe rappeller d'avoir ouï débiter quelque trait ſemblable dans la Chaire. On ne peut pas s'empêcher de condamner ce ſtile outré. En général l'exagération eſt la marque d'un petit eſprit, mais elle peut avoir de mauvaiſes ſuites dans ceux qui enſeignent la Religion. En outrant tout, on rend les vérités même les plus ſolides infructueuſes; parce que ceux qui écoutent ces raiſonnemens outrés, s'imaginent que l'Orateur groſſit de même tous les objets, & qu'il ne faut entendre qu'avec de grandes reſtrictions ce qu'il prêche ordinairement. Pour rendre juſtice aux Prédicateurs d'aujourd'hui, il faut convenir cependant que ces ſortes d'hyperboles ſont devenues aſſez rares dans leurs Sermons, & qu'elles y paroiſſent beaucoup moins que du tems de nos Pères.

Mais quand on ſe plaint que les Miniſtres de l'Evangile outrent les matières dans leurs Prédications, on veut dire principalement qu'ils nous donnent des Règles de conduite trop ſévères. C'eſt proprement ſur cette rigueur que tombe le reproche. Comme cela gêne nos paſſions, c'eſt ſur cet article que les plaintes ſont les plus vives.

La Raiſon dicte déjà qu'il faut éviter les extrémités quand on prêche la Morale, qu'elle ne doit être ni relâchée, ni trop ſévère. On a reproché aux *Jéſuites* d'avoir affoibli les Règles de l'Evangile ſur bien des articles, & on ſe plaint d'un autre côté de la rigueur exceſſive des *Janſéniſtes* ſur le Renoncement à ſoi-même par exemple, & ſurtout ſur l'Uſure. Si c'étoit véritablement

là la Loi de Dieu, on peut dire que les *Chrétiens* ſe verroient fréquemment dans la néceſſité de la violer. Il y a des Moraliſtes qui rabattent trop des droits du *Chriſtianiſme*, qui à force de retrancher de ſes devoirs le réduiſent preſque à rien. D'autres au contraire, attachent au *Chriſtianiſme* une idée de perfection ſi ſublime, qu'il eſt impoſſible d'y atteindre.

On met ordinairement tous les Prédicateurs dans cette dernière Claſſe. Le jugement le plus commode pour nos paſſions, eſt de dire qu'ils outrent la Morale. Notre coeur aime à ſe mettre au large à l'égard des règles de conduite qu'on lui preſcrit. Le meilleur ſecret pour cela eſt de dire qu'il en faut rabattre, que ces Maximes ſont bonnes pour la Chaire, mais qu'elles ſont trop fortes pour la pratique.

Si les Prédicateurs outrent la Morale, il faut convenir qu'ils ont tort. On décourage les Hommes par des maximes trop ſévères, & c'eſt le moyen de les révolter infailliblement. C'eſt une mauvaiſe raiſon que celle qu'on allègue quelquefois pour excuſer cette ſévérité. Dans la pratique, dit-on, les Hommes rabattent toujours aſſez des règles qu'on leur preſcrit. Il faut demander beaucoup ſi l'on veut obtenir quelque choſe. Mais c'eſt là un mauvais artifice. Dès qu'un Marchand ſurfait, l'Acheteur eſſaye de rabattre même au-deſſous de la juſte valeur de la marchandiſe. Il eſt vrai que les Jardiniers pour redreſſer un Arbre, le courbent beaucoup du côté oppoſé, mais cette méthode ne réuſſit point dans la Chaire. En demandant trop on riſque de n'obtenir rien. Il ne faut donc plus dire que c'eſt

lé-

le moyen d'amener les Hommes à un juste milieu. Quand un Ministre passe pour surfaire, dès-là la bonne-foi devient suspecte, & il a beaucoup de peine à engager ses Auditeurs à l'observation même des devoirs les plus essentiels. On ne doit rien avancer en Chaire qu'on ne soit en état de soutenir dans une conversation ordinaire, &, par manière de dire, au coin du feu.

Voyons présentement s'il est vrai que les Prédicateurs outrent autant la Morale qu'on le leur reproche. Nous avons établi qu'on ne doit pas rendre nos devoirs si difficiles qu'ils deviennent inaccessibles. Cependant c'est ce que font quelques Rigoristes. On entend quelquefois des Moralistes qui parlant du degré où l'on doit porter la vertu, entrent dans des précisions où l'on ne peut pas les suivre, & ils exigent même quelquefois des choses impraticables. Quelques Pères de l'Eglise, & des Prédicateurs de l'Eglise *Romaine* à leur imitation, disent, par exemple, qu'il faut être tellement dégagés des sens, qu'en prenant notre nourriture, nous n'y cherchions en aucune manière le plaisir du goût & de la diversité des viandes. Cette sévérité mal entendue ne peut que faire un mauvais effet. Elle jette des scrupules dans l'ame des plus gens de bien. Elle décourage ceux qui n'ont fait que de médiocres progrès dans la vertu. Elle ôte aux Mondains la pensée qu'ils pourroient avoir de mener une vie *Chrétienne*. Ils se rebutent tout d'un coup, en alléguant le prétexte que nous ne sommes pas des Anges. Exiger trop de ses Auditeurs, c'est plutôt les éloigner de leurs devoirs, que les porter à une plus haute perfection.

Quand on fait dans la Chaire le portrait du *Chrétien régénéré*, c'eſt peut-être avec des traits trop ſublimes. Il ne faut pas peindre le *Chrétien* comme un Homme extraordinaire, inimitable, qui ne marche que par des routes inacceſſibles. Il ne faut pas regarder le *Chriſtianiſme* comme un état ſi élevé, qu'il n'y ait que les Ames éminentes qui puiſſent y atteindre. Il y a des gens qui veulent toujours prêcher l'Héroïsme, mais il faut néceſſairement concilier l'Homme avec le Héros. S'il eſt dangereux de trop ménager l'humanité, il faut cependant toujours ſe ſouvenir qu'on prêche à des Hommes. Ceux qui ſont chargés de nous donner des Règles de Morale, doivent donc les ramener au Bon-ſens, à la Nature, & ſurtout à l'Evangile bien entendu. On a beau nous enthouſiasmer par des idées de perfection portées trop loin, le cœur ſe refuſe à ce ſublime outré.

Un Anonyme a auſſi fait ſentir que les Moraliſtes outrent, lorsqu'ils exigent de nous les perfections de Dieu lui-même. Il convient que c'eſt une belle idée que de faire conſiſter la Religion dans l'imitation de la Divinité; il convient encore que nous devons toujours tendre à la perfection. Il y a des vertus du Souverain Etre que nous devons tâcher de copier. L'Evangile inſiſte principalement ſur la bonté, la bénéficence à l'égard même de nos Ennemis. *Aimez vos Ennemis*, &c. dit J. C. *afin que vous ſoyez les Enfans*, c'eſt-à-dire, les Imitateurs de *votre Père qui eſt dans le Ciel*, &c. (*a*).

Mais on ne s'en tient pas-là. On va juſqu'à dire

(*a*) *Matth. V.* 44.

dire que c'eſt l'aſſemblage de toutes les Perfections Divines qui doit ſe trouver dans le *Chrétien*. On appuye ſur ces paroles de J. C. *Soyez parfaits, comme votre Père Céleſte eſt parfait.* (*a*) Ecoutons l'Abbé *Du Guet* ſur l'obligation que le Sauveur nous impoſe d'être parfaits.

„ J. C. qui eſt la vérité même, dit-il, & incapable par conſéquent d'exagération, nous a „ commandé en termes précis d'être *parfaits* „ *comme notre Père Céleſte eſt parfait.* Il n'a „ mis entre ſon Père & nous aucun intervale. „ Il ne nous a point donné l'Ange pour modèle, ni aucune Créature pour ſublime qu'elle fût. Il n'a point dit aux Apôtres, que c'étoit „ par un privilège particulier qu'il les deſtinoit à une ſi haute perfection, & que les autres ne pouvoient y prétendre. Il n'a point „ permis à ceux qui manqueroient de courage „ de ſe contenter de moins (*b*).

Rien n'eſt plus outré que de nous impoſer ainſi ſans aucune reſtriction, l'obligation d'être parfaits. On a beau nous aider en nous mettant devant les yeux un modèle de la perfection, ce devoir n'en eſt pas moins impraticable. L'exemple, dit-on, fait voir la poſſibilité de ce que l'on exige de nous. Oui, lorsque ceux qui marchent à notre tête ſont des Hommes comme nous. Si l'on entreprenoit dans cette vue de nous propoſer l'exemple des Anges, & leur promtitude à obéir aux ordres de Dieu, nous prétexterions d'abord l'excellence, la ſupériorité de leur nature. Nous ne ſommes pas des Anges, diſons-nous

(*a*) *Matth. V.* 48. (*b*) Inſtruction d'un Prince, *Tom. III.* p. 338.

nous en ſemblable cas. On eſt donc beaucoup moins fondé encore de nous propoſer d'une manière abſolue l'exemple de Dieu lui-même. Un modèle comme celui de l'Etre tout-parfait, eſt trop au-deſſus de notre portée.

Toutes ces difficultés s'évanouiſſent par une petite Remarque Critique. Voici comment les meilleurs Interprètes expliquent ce Précepte de J. C. *Soyez parfaits comme votre Père Céleſte eſt parfait.* Il s'agit-là, diſent-ils, d'une perfection & d'une vertu particulière, c'eſt-à-dire de la miſéricorde & de l'amour des Ennemis, dont le Sauveur venoit de parler dans les verſets précédens. Cela paroît clairement par le parallèle de *St. Luc*, où au-lieu de *Soyez parfaits*, comme l'a *St. Matthieu*, on lit, *Soyez miſéricordieux, comme votre Père Céleſte eſt miſéricordieux* (*a*). Cela ſignifie, Exercez la charité d'une manière parfaite. Faites du bien à vos ennemis mêmes, à l'imitation de votre Père Céleſte. L'Anonyme explique auſſi les autres Paſſages de l'Evangile, où l'imitation de Dieu ſemble être propoſée d'une manière générale (*b*).

Il faut donc convenir que les Prédicateurs & les Moraliſtes nous ſurfont quelquefois, & qu'ils nous débitent des Maximes de Morale un peu outrées. Mais ce ſeroit trop dire, que d'avancer que cela leur arrive ordinairement. Ceux qui leur imputent d'exagérer toujours, exagèrent eux-mêmes, & donnent dans l'excès qu'ils reprochent à leurs Conducteurs. J'ai ouï quelquefois des Miniſtres faire fort judicieuſement leur apologie

(*a*) *Luc. VI.* 36. (*b*) Biblioth. Raiſonnée *Tom. XXX. Art. I.*

pologie-là-dessus. Un jour j'en entendis un qui plaida sa cause avec beaucoup de force. J'en vai rapporter quelques endroits. L'équité veut que nous pesions ses raisons.

Après avoir exposé le reproche qu'on fait aux Prédicateurs d'outrer la Morale, il continua de cette manière. *Quelle est donc la Règle qu'il faut suivre à cet égard? Des gens sages vous diront qu'il ne faut être ni trop sévère ni trop relâché; qu'il ne faut pas affoiblir nos engagemens, mais qu'il ne faut pas aussi demander trop. On ne doit marquer ni trop de rigueur, ni trop de condescendance. Voilà une fort belle Règle, & qui entraîne d'abord notre consentement. Cependant elle a un grand défaut; c'est qu'elle suppose que c'est nous qui vous donnons de notre chef les Maximes de la Morale* Chrétienne. *Si la Religion étoit une invention de la Politique, nous pourrions l'étendre & la resserrer, selon que nous jugerions à propos. Mais nous avons nos Loix écrites; nos devoirs nous sont marqués d'une manière que nous ne devons pas nous y méprendre. Que l'on ne dise donc plus, qu'en enseignant la Morale, il faut éviter les deux extrémités. Ce n'est pas à nous à la rendre facile ou difficile. Nous n'avons donc qu'une seule chose à faire, c'est d'étudier l'Ecriture Sainte pour bien connoître les intentions de notre Maître.*

Voilà ce que l'on doit faire, voyons présentement ce qui se fait actuellement. Examinons s'il est vrai que les Ministres outrent autant les matières qu'on le dit ordinairement. Outrons-nous quand nous disons qu'il faut aimer Dieu par-dessus toutes choses, son Prochain comme soi-

ſoi-même, que nous devons aimer nos Ennemis mêmes? Mais n'eſt-ce pas là ce que l'Evangile nous prescrit en termes formels?

Ce n'eſt pas ſur ces devoirs capitaux ſi clairement exprimés dans l'Ecriture, que l'on peut nous accuſer d'outrer. Voici où le reproche eſt un peu plus ſpécieux. C'eſt lorsque nous donnons des avis pour prévenir de mauvaiſes habitudes. Si nous diſons, par exemple, qu'il faut quelquefois ſe refuſer les plaiſirs permis, afin de ne ſe pas permettre ceux qui ſont défendus, on ne manquera pas de ranger ce conſeil parmi les maximes outrées. Si nous indiquons les précautions que demande la Vigilance Chrétienne, *on dit que nous exagérons. Si nous diſons à de Jeunes-gens de différent ſexe, qu'un commerce trop familier peut les jetter dans le deſordre, ils vous répondront que rien n'eſt plus innocent, que c'eſt-là pouſſer trop loin la défiance, & voir du danger où il n'y en a point. Il en eſt de-même lorsque nous indiquons les mauvais effets du Jeu & du Luxe. Si nous preſſons les inconvéniens qui ſuivent ces Paſſions, on ſe recrie que cela eſt outré. A quel tribunal appellerons-nous de l'injuſtice qu'on nous fait à cet égard? Nous n'avons qu'à en appeller à l'expérience. Il ne paroît que trop par la ſuite, que nos craintes étoient fondées, & que les précautions que nous avions marquées étoient néceſſaires.*

Après quelques autres raiſonnemens ſemblables, le Prédicateur conclut de cette manière. *On nous accuſe d'exagérer, on ſe plaint de ce que nous avons une rigueur outrée. Mais n'eſt-ce point parce que ceux qui nous font ce reproche,*

che, ont de leurs devoirs une idée foible & même relâchée? Vous dites que nous exagérons; mais si l'on s'en rapportoit à vous, ne réduiriez-vous pas presque à rien vos obligations? Les passions feront toujours dire que les Ministres outrent. Si nous prêchons le desintéressement, le mépris des biens de la Terre à un homme qui aime l'argent, il ne peut que regarder ces maximes comme le rafinement d'une Morale outrée. Le seul moyen de nous mettre à couvert de ce reproche, ce seroit de tolérer certains abus, de nous accommoder aux usages du monde, de composer avec les dérèglemens des mondains. Mais que diriez-vous de nous, si nous défigurions ainsi l'Evangile? vous seriez les premiers à dire avec raison que nous sommes des prévaricateurs, des Dispensateurs infidèles. Après tout, on a beau vouloir se faire illusion, la Religion & la Conscience parlent toujours clairement sur nos devoirs. C'est à ce Tribunal que nous en appellons encore du reproche qu'on nous fait d'outrer la Morale.

Enfin on se plaint de ce que les Ministres outrent dans leurs Censures. La description qu'ils font de la corruption qui règne parmi les *Chrétiens* est exagérée. Ils déclament contre des fautes légères comme si c'étoient des crimes. Les plus petites irrégularités qui auront frappé l'imagination du Prédicateur, deviennent dès-là capitales. En général leurs portraits sont si chargés, qu'ils ne sont plus ressemblans.

A cette dernière plainte voici ce que répond un habile Prédicateur de l'Eglise Romaine. *Les Portraits de la Chaire, dites-vous, ne sont pas toujours fidèles. A force de les vouloir rendre*

odieux,

odieux, ils ne sont plus reſſemblans, & l'on a peine à s'y reconnoître. Vous le dites, & vous le penſez du vôtre. Chacun en dit autant du Portrait que l'on fait de lui, j'en conviens; mais ſouffrez que des uns j'en appelle aux autres, & que vous confrontant enſemble, je vous force de convenir qu'en fait de Morale on ne vous dit rien d'outré. Car excepté le vice qui vous domine, & ſur lequel votre amour-propre vous aveugle, en eſt-il un ſeul que l'on entreprenne de caractériſer, que vous ne reconnoiſſiez incontinent dans les autres? Il n'en eſt aucun dont vous ne diſiez, il eſt vrai, les voilà juſtement, ce ſont eux mêmes, & l'on ne peut s'y méprendre (a).

Les Miniſtres, dit on, peignent quelquefois de couleurs trop noires la conduite de ceux qui ſont ſoumis à leur Houlette Paſtorale. Du déréglement de quelques Particuliers ils en font une corruption générale, en un mot ils font le mal plus grand qu'il n'eſt.

Il faut convenir que ceux qui outrent ainſi ſur la corruption des mœurs, ont doublement tort. Nous avons déjà remarqué que ces exagérations ne ſont propres qu'à faire perdre beaucoup de l'eſtime que le Troupeau devroit avoir pour le Prédicateur. Dès-là ſes Auditeurs les plus éclairés le regardent comme un Déclamateur, qui ſe laiſſe emporter aux ſaillies de ſon imagination. Autre inconvénient, c'eſt que les Portraits outrés ſont peu propres à corriger les Vicieux. Quand on décrit la corruption comme ſi générale, c'eſt le moyen de ne ramener perſonne. Le

(a) Le Père *Segaud*, Tom. II. du Carême. *Sermon ſur la Parole de Dieu.*

Le Père *Gaichies* de l'*Oratoire* a publié des *Maximes sur le Ministère de la Chaire*, qui sont fort judicieuses. En voici une qui mérite beaucoup d'attention. *En décrivant les grands crimes, l'Adultère & d'autres pareils*, dit-il, *il faut supposer qu'ils sont rares. Par-là les coupables en ont plus de honte & plus de regret. Sur le desordre de quelque particulier, on ne peut pas insulter à tout un Peuple, encore moins le diffamer.*

Sur ce dernier grief écoutons encore l'apologie de notre Prédicateur Protestant. *Nous outrons, dites-vous, quand nous voulons décrire la corruption des mœurs, nous faisons le mal plus grand qu'il n'est. J'avoue que cela peut être arrivé quelquefois. Peut-être l'a-t-on pris sur un ton un peu trop haut en voulant corriger certains desordres. Mais pour un article sur lequel on aura un peu trop appuyé, combien n'y en a-t-il pas d'autres sur qui l'on épargne beaucoup ceux qui sont en faute? Les Ministres ont beau étudier le cœur humain, il faut convenir qu'ils sont bien éloignés d'en connoître tout le mauvais. Combien de vices, de péchés secrets qui échappent à notre connoissance? Vous avez trouvé quelquefois que nous outrions; mais n'avez-vous pas remarqué aussi que très-souvent nous demeurions au-dessous de la réalité? Un Prédicateur voudra, par exemple, marquer les mauvaises pratiques du Négoce qui peuvent intéresser la conscience. Il voudra prouver que souvent on y blesse la sincérité & la bonne-foi. Mais il ne peut donner qu'une ébauche grossière & fort imparfaite de ce qui s'y passe d'irrégulier. Vous avez souvent le plaisir dans ces cas-là, &*

dans

dans bien d'autres, de dire que nous ne faisons qu'effleurer, que toucher superficiellement divers articles, qu'un Homme qui seroit au fait approfondiroit d'une toute autre manière. Voilà de quoi faire une compensation.

ARTICLE XII.

EXAMEN de cette Question, *Pourquoi le Peuple aime la Morale sévère.*

VOus venez de nous donner, *Monsieur*, quelques Réflexions sur le reproche que l'on a fait bien des fois aux Prédicateurs, de donner dans l'exagération (*a*). Après être convenu du Fait jusqu'à un certain point, vous avez cru devoir aussi examiner s'il n'y auroit rien à dire pour les excuser un peu à cet égard, & vous avez employé pour cela diverses raisons.

Permettez moi de vous dire, *Monsieur*, que vous en avez oublié une qui paroît assez spécieuse. L'article le plus important de la plainte que vous avez examinée, c'est que les Prédicateurs sont souvent trop rigides dans les Règles de conduite qu'ils nous prescrivent. Il me semble qu'un moyen bien naturel d'affoiblir ce reproche, étoit de dire que c'est-là le goût du Peuple, & qu'il aime que l'on prêche une Morale sévère.

Vous comprenez aisément sans que j'en avertisse, que ma pensée n'est pas qu'il faille toujours tourner un Sermon de la manière qui plaîroit le plus aux Auditeurs. On voit assez que si leur goût étoit pour le côté opposé, c'est-à-dire, s'ils aimoient qu'un Ministre adoucît beaucoup les Loix

(*a*) *Voyez* l'Article précédent.

Loix de l'Evangile, & allât juſqu'à les affoiblir, pour les rendre plus aiſées à pratiquer, ce ſeroit une mauvaiſe excuſe que de dire alors qu'il a voulu s'accommoder au goût de ſon Auditoire. S'il courboit ainſi la Règle, il mériteroit à juſte titre d'être regardé comme un Prévaricateur.

Heureuſement ce n'eſt point ce qu'on demande de lui. Loin de ſouhaiter que le Prédicateur plie la Règle, & altère ainſi les Préceptes de l'Evangile, le Peuple aime aſſez qu'on les lui préſente dans toute leur rigueur. Il ſemble qu'il n'y a donc pas beaucoup d'inconvénient à le ſervir à ſon gré, en outrant un peu la Morale.

Il eſt vrai que des Auditeurs éclairés veulent de la préciſion & de la juſteſſe dans un Sermon, & qu'en marquant aux *Chrétiens* leur devoir, il n'y ait rien de relâché, ni rien de trop ſévère. Mais ceux que l'on appelle *Peuple*, penſent un peu autrement, & aiment qu'on leur donne des Règles difficiles à pratiquer, quoiqu'ils ne ſoient pas fort diſpoſés à y conformer leur conduite. C'eſt là une bizarrerie, j'en conviens, mais qui eſt confirmée par l'expérience.

Effectivement ce ne ſeroit pas dire aſſez, que de ſe contenter de reconnoître que quelque corrompus que ſoient les Pécheurs, ils ne ſauroient s'accommoder d'un Prédicateur qui leur débiteroit une Morale relâchée. Un Sermon ſeroit écouté peu favorablement, ſi l'on y molliſſoit tant ſoit peu ſur les Règles de l'Evangile. Le Peuple trouve un caractère de nouveauté dans les adouciſſemens de quelques Moraliſtes, qui les lui rend ſuſpects. Il ſe défie de ce langage dans la Chaire, ſon goût n'eſt pas tourné de ce côté-là.

Ce Fait étant une fois établi, il me semble que c'est une Question assez curieuse que d'en rechercher la raison. On demande donc par quel principe le Peuple, dont la conduite n'est pas fort réglée ordinairement, aime cependant à entendre prêcher une Morale sévère, & préfère un Prédicateur rigide à tout autre.

J'ouïs un jour quelqu'un qui en donnoit cette raison. Il semble au Peuple, dit-il, que le Prédicateur le plus sévère, est celui qui fait le mieux son métier. En général on aime qu'un Homme s'acquite bien de son emploi. Mais je crois, *Monsieur*, que cela vous paroîtra un peu trop vague, & que vous vous attendez à quelque raison un peu plus particulière.

Ce goût du Peuple, qui paroît d'abord assez louable, est cependant attribué à de mauvais motifs par quelques Moralistes. Est-ce, disent-ils, qu'on se propose des idées de perfection qu'on ait dessein de suivre? Est-ce pour entretenir l'humilité, par la disproportion qu'il y a entre *nos* Devoirs & notre conduite? Non, c'est pour justifier sa paresse par ce prétexte, & pour tâcher de se dispenser de la pratique de ses devoirs (*a*).

Une Morale un peu hors de portée nous plaît, dit de même un autre Prédicateur, parce qu'elle nous laisse la liberté de ne la pratiquer point; car on ne se croit pas obligé de pratiquer ce qu'il y a de plus parfait. Plus on nous représente la Vie *Chrétienne* comme relevée, plus nous nous croyons disculpés, si nous demeurons fort au-dessous. Voilà d'où vient que quelquefois les plus corrompus sont ceux qui applaudissent le plus volontiers aux sévérités les plus outrées. D'au-

(*a*) Sermons de Fléchier, *T. II. Bruxelles p. 592.*

D'autres qui croient connoître auſſi bien le cœur humain, ne donnent pas un auſſi mauvais principe à cette préférence pour la Morale rigide. Ils l'expliquent ſimplement par l'amour du Merveilleux, qu'on a toujours remarqué dans le Peuple. Il trouve dans ces maximes ſévéres de l'extraordinaire, & même du ſurnaturel. Il eſt frappé de certaines expreſſions de l'Ecriture Sainte, qui prononcées ſans aucune modification, ont un air extrêmement auſtère. Tels ſont le Précepte de *ſe renoncer ſoi-même*, de *ſe haïr ſoi-même*, de *ſe couper une main*, *s'arracher un œil*, *&c.* Ce langage propoſé dans cette généralité, étonne & excite l'admiration en même tems. L'expérience prouve qu'on n'a de crédit dans l'eſprit du Peuple, qu'en lui demandant le difficile. C'eſt par-là que les *Stoïciens* furent autrefois ſi reſpectés. Leur Morale fut admirée, parce qu'elle écraſoit la Nature. Commandez des choſes dures, & même impraticables, vous ſerez écouté avidement de la Multitude; c'eſt qu'elle aime l'étrange & le merveilleux.

Vous trouverez, *Monſieur*, dans un des Ouvrages de *Bayle*, une explication de ce goût du Peuple pour ſes maximes ſévères, que je crois qui vous ſatisfera mieux que toutes les autres. „ Nous aimons, *dit-il*, la Morale auſtère par „ un principe qui reſſemble fort à l'eſprit de parti. Nous regardons la ſainteté de la Morale „ comme une marque de la divinité de notre „ Religion. Plus les règles de conduite qu'on „ nous preſcrit ſont difficiles, & plus nous nous „ flattons d'être dans la bonne Religion" (*a*)

(*a*) Penſées Diverſes ſur les Comètes, *T. II. p. 352.*

Il me ſemble que voilà la véritable cauſe que nous cherchons. Dire que nous aimons qu'on nous donne des Préceptes fort difficiles, afin d'avoir un prétexte pour ne les pas pratiquer, c'eſt peindre de couleurs trop noires le cœur humain; mais l'attribuer au déſir que nous avons de nous trouver dans la bonne Religion, c'eſt donner à ce goût du Peuple un motif plus honorable.

Le gros des *Chrétiens* aime qu'on lui dépeigne la Morale de l'Evangile dans toute ſa rigidité, & qu'on la mette fort au-deſſus de tous les Préceptes des Philoſophes *Payens*. Ils ſe plaiſent à entendre dire qu'elle ne ſe contente pas de *régler* l'extérieur de l'Homme, mais qu'elle travaille à réformer ſurtout ſon intérieur. C'eſt par-là principalement que les Loix Evangéliques l'emportent ſur toutes les Loix des plus ſages Légiſlateurs du *Paganiſme*. Non ſeulement elle condamne le crime, mais la volonté même de le commettre. Elle étend ſes droits juſque ſur nos penſées les plus ſecrettes. Le déſir de la Femme d'autrui y eſt regardé comme un adultère. On y exige de nous que nous évitions juſqu'à l'ombre même du péché; que *nous nous abſtenions de tout ce qui peut avoir l'apparence du mal* (*a*).

Cependant il ne faut pas croire que, par cela même qu'on ſe plaît à entendre prêcher une Morale ſévère, on ſoit diſpoſé à y conformer ſa conduite. En voici la preuve; c'eſt que lorſqu'on nous fait ſentir la ſainteté de la Morale de l'Evangile, nous aimons qu'on s'en tienne à de certaines généralités, qu'on ſe contente de nous faire admirer en gros les maximes de l'Evangile.

Ce

(*a*) 1. *Theſſ.* V. 22.

Ce ſont-là de belles idées à-la-vérité, mais qui propoſées d'une manière trop générale, ne changent rien dans notre conduite. Si l'on veut rendre la Prédication utile, il faut néceſſairement en venir au détail, apliquer à notre état, aux circonſtances où nous nous trouvons, ces Règles, ces Maximes de l'Evangile. Il faut fouiller dans le cœur humain, en développer les mouvemens les plus cachés, faire bien ſentir tout ce qui ſe commet d'irrégulier dans les différentes conditions, dans les différens cas de la vie. Mais qu'un Miniſtre prêche ſur ce plan, on n'y veut plus reconnoître la beauté, la ſublimité des Maximes de l'Evangile. Au contraire, bien des gens en paroîtront bleſſés. Ce détail, diront-ils, a quelque choſe de bas, & ne convient pas à la gravité de la Chaire. Cependant nous nous piquons d'aimer une Morale ſévère, & de préférer un Prédicateur qui la prêche dans toute ſa rigidité.

Voici, *Monſieur*, comment je crois qu'on peut concilier cette eſpèce de contradiction. Je vais employer pour cela un exemple. Que je diſe en général que la Religion *Chrétienne* veut qu'on ait un grand ſoin des Pauvres; qu'autrefois parmi les *Chrétiens* de *Jéruſalem* les biens étoient communs, qu'on regardoit alors la diſtinction de Riche & de Pauvre comme une choſe qui auroit été honteuſe au *Chriſtianiſme*, on ſera fort édifié de ces Maximes, & on les écoutera avec admiration. Mais que j'entreprenne de prouver qu'aujourd'hui un Homme qui a tant de bien, doit donner aux Pauvres telle & telle portion de ſon revenu, on ſe recriera d'abord que ma Morale eſt outrée.

Nous n'aimons la ſainteté de la Morale de l'Evangile que dans quelque généralité, & nous ſoufrons avec peine qu'on nous marque ſi préciſément les obligations particulières qui en naiſſent. Nous ſommes ravis qu'on nous entretienne des Préceptes les plus relevés de notre Religion, mais dans une certaine abſtraction. Nous les conſidérons avec plaiſir dans un beau Tableau, où l'on nous en fait ſentir la ſainteté & l'excellence. Nous en concluons que nous ſommes dans une bonne Religion, mais nous n'aimons pas que cette Religion nous gêne & contraigne nos panchans.

En conſidérant la beauté de cette Morale, on ſe félicite, par une conſéquence légitime, de ce qu'on eſt dans la véritable Egliſe. On aime à ſe trouver dans cette Arche qui doit nous ſauver; mais on veut y être comme on étoit dans l'ancienne, c'eſt-à-dire ſans travailler & ſans faire la manœuvre.

L'Egliſe *Romaine* fait valoir la ſainteté de ſa Morale, mais un peu différemment de nous. Elle étale ſes Mortifications & ſes Jeûnes. Chez eux le Prédicateur qui prêche la Pénitence la plus auſtère, eſt le plus goûté. Mais on ſe diſpenſe, autant que l'on peut, de cette rigueur; & s'il s'agit de ſe confeſſer, on va au Confeſſeur le plus commode. On exalte fort ces auſtérités & ces mortifications en diſputant contre nous, mais on en abandonne la pratique aux Religieux dans leur Cloître (*a*). On

(*a*) On lit dans les Oeuvres de *St. Evremont*, que Mr. *Barillon*, Ambaſſadeur de *France* en *Angleterre*, lorsqu'il donnoit à manger, ſe mettoit fréquemment ſur les auſtéri-

On dit du Père *Bourdaloue*, qui connoissoit bien le cœur humain, *qu'il surfaisoit en Chaire, mais qu'il donnoit au rabais dans le Confessional.*

Voilà, *Monsieur*, ce que je pense sur cette Question; mais j'attens votre sentiment là-dessus. Je suis, &c.

Mérités des Religieux de *la Trape*. Il en décrivoit fort pathétiquement le genre de vie. Et après qu'il s'étoit bien enthousiasmé sur la rigueur de leur Règle, il s'imaginoit que l'éloge qu'il venoit de faire de ces Solitaires, lui faisoit, en quelque manière, partager avec eux le mérite de leurs jeûnes, quoique ce fût en faisant actuellement très bonne chère qu'il vantoit ainsi la Pénitence.

ARTICLE XIII.

DISCOURS qui a remporté le Prix à l'*Académie de Dijon* en l'année 1750. sur cette question: *Si le rétablissement des Sciences & des Arts a contribué à épurer les mœurs*, par un Citoyen de *Genève*. Nouvelle Edition, accompagnée de la *Réfutation de ce Discours* par les Apostilles critiques de l'un des *Académiciens Examinateurs* qui a refusé de donner son suffrage à cette Pièce. A *Rouen* 1750. 8. pag. 132. outre les Préfaces, qui en ont 12.

L'Auteur & l'Editeur de cette Réfutation du fameux Discours de Mr. *Rousseau* sont anonymes. Le premier nous est inconnu, & pour l'autre nous n'avons garde de le tirer de dessous le voile sous lequel il a trouvé à propos de se mettre. Son nom, que de bons Ouvrages ont rendu célèbre, seroit une recommandation pour cette Pièce; mais elle peut s'en passer. L'impor-

tance du Sujet ſur lequel elle roule, ſuffit pour attirer l'attention du Public; & la manière également ſolide, modérée & élégante avec laquelle elle eſt écrite, lui en aſſurent l'aprobation.

L'Editeur qui cultive les Sciences avec beaucoup de zèle & de ſuccès, avoit été étonné & ſcandaliſé des coups que Mr. *Rouſſeau* tâche de leur porter dans ſon Diſcours. D'un autre côté l'autorité de l'Académie qui a couronné ce *Diſcours*, lui paroiſſoit d'un grand poids, & le jettoit dans une ſorte de perplexité. Quel parti prendre? ſe diſoit-il à lui-même. „ L'eſpérance de „ contribuer au bonheur général de la *Société* „ comme au mien propre; d'être plus utile & „ plus agréable aux autres & à moi-même; „ d'être enfin meilleur que la nature ſeule ne „ m'avoit formé, eſt le motif qui m'a ſoutenu „ jusqu'ici dans l'étude des Sciences & des Arts. „ Un projet ſi louable m'auroit-il fait illuſion? „ Avec le deſſein de chercher le mieux-être, „ aurois-je pris préciſément le chemin oppoſé? Tant de travaux ne me conduiroient-ils „ qu'à dégrader les talens & les inclinations que „ la nature m'avoit donnés? Si cela eſt, j'apprends tous les jours, & je travaille par-là „ tous les jours à me rendre pire que je n'étois. „ Si cela eſt, je me propoſe de donner de l'éducation à mes enfans, & par-là je trame une „ conſpiration contre la Société, contre la Patrie, en formant un projet qui tend à la corruption de ſes Sujets. Grand Dieu! Qu'ai-je „ fait, & dans quel abîme allois-je précipiter „ les miens? Malheur à ceux qui ont briſé la „ porte des Sciences! Allons, brulons les Li-

„ vres,

„ vres, oublions jusqu'à l'art de lire, & gar-
„ dons-nous de l'aprendre aux autres. Ce nou-
„ veau deſſein mérite quelques réflexions, il a
„ tout l'air d'une extravagance. Quoi! de pro-
„ pos délibéré nous nous replongerions dans les
„ ténèbres & la barbarie? Cette action ſeule ſe-
„ roit, ce me ſemble, le chef-d'œuvre de l'a-
„ veuglement & de la barbarie même". Dans cet embarras, l'Editeur s'adreſſa à un de ſes Amis Membre de l'Académie de *Dijon*, qui lui communiqua la Pièce qui fait le ſujet de cet Article. C'eſt proprement un commentaire critique ſur le Diſcours de Mr. *Rouſſeau*. L'Auteur l'avoit compoſé pour éclairer ſes Confrères ſur le mérite de ce Diſcours. Il vouloit empêcher qu'un Corps de Savans qui n'a pour but de ſon aſſociation que de répandre l'amour des Sciences, ne ſe deshonorât aux yeux du Public en aplaudiſſant à un Ouvrage deſtiné à les déprimer & à les proſcrire. Il croyoit qu'en prononçant ſur les différentes Pièces de Mr. *Rouſſeau* & de ſes Concurrens, l'Académie devoit ſe décider non par la forme du diſcours, ni par le brillant de l'élocution, mais par la vérité & la ſolidité des choſes mêmes. Cette réfutation eſt, comme on voit, d'une date antérieure à toutes les autres qui ont été faites du Diſcours de Mr. *Rouſſeau*. Si l'Auteur s'y rencontre en quelques endroits avec ceux qui ont défendu la même cauſe, il ne peut pas être ſoupçonné de plagiat.

Il y a un défaut général dans le Diſcours de Mr. *Rouſſeau*, qui n'a pas échappé à ſon Antagoniſte; c'eſt un manque de préciſion. On ne voit pas bien nettement ſa penſée. Quelquefois

on diroit qu'il veut proscrire toute étude, toute instruction, d'autres fois il semble faire grace à certains genres de connoissances. Notre Auteur relève plus d'une fois cette espèce de contradiction, qui selon la diversité de lumières & de pénétration dans les Lecteurs, fait tout à la fois le fort & le foible du Discours qu'il réfute. Bien poser l'état de la question, est la première loi de l'Art d'écrire; & l'on n'est jamais plus inexcusable d'y manquer, que lorsqu'on attaque des sentimens universellement reçus.

Mr. *Rousseau* allègue en sa faveur l'histoire & l'expérience, son Antagoniste lui oppose les mêmes armes avec beaucoup plus de fondement. Il jette un coup d'œil sur l'état du Genre-humain dans les différens périodes de la durée du Monde; & il fait voir que les Arts & les Sciences ont infiniment contribué à améliorer la condition des hommes. „ Mais avons-nous besoin, conti-„ nue-t-il, de remonter aux premiers siècles du „ Monde, & d'en parcourir tous les âges, pour „ prouver que les hommes instruits, policés, „ sont meilleurs? N'avons-nous pas actuelle-„ ment sur la Terre, dans nos Climats même, „ des échantillons des hommes de toutes les es-„ pèces? Dites-moi, je vous prie, illustre Ora-„ teur, est-ce dans des Royaumes où fleuris-„ sent les Universités & les Académies qu'on „ rencontre la galante Nation des *Anthropo-*„ *phages*, ce Peuple plein d'humanité & de sen-„ timent, chez lesquels les enfans sont honorés „ pour avoir bien battu leurs Mères, & où l'on „ regarde comme une loi d'Etat & un devoir „ envers ses parens chargés d'années de les lais-

ser

„ ſer mourir de faim ? N'allons pas chercher ſi
„ loin des exemples de la barbarie & du vice at-
„ tachés aux ténèbres de l'ignorance ; par-
„ courons ſeulement les campagnes de *France*
„ les moins cultivées par les Arts, les moins
„ policées, & comparons leurs mœurs avec cel-
„ les des habitans des grandes Villes. Que tren-
„ te jeunes Payſans de différens Villages de la
„ *Thiérache* ou de la *Bretagne* ſe trouvent raſ-
„ ſemblés à une fête de Village pour la danſe,
„ vous aurez plus de combats, plus de bleſſu-
„ res, plus de meurtres de la groſſière paſſion-
„ née & farouche de ces trente ruſtres, que vous
„ n'en aurez dans cent Bals de l'Opéra qui raſ-
„ ſembleront cinq cens perſonnes ; que vous
„ n'en aurez en trois mois dans une Ville peu-
„ plée d'un million d'habitans ".

Notre Auteur rend volontiers juſtice à Mr. *Rouſſeau*. Non ſeulement il reconnoît en lui tous les talens de l'Orateur, mais il eſt même de ſon avis toutes les fois qu'il croit pouvoir l'être. Par exemple, il enchérit ſur lui dans ce qu'il dit contre la molleſſe de l'éducation moderne. Mr. *Rouſſeau* convient que les Guerriers de nos jours ont de la bravoure en un jour de bataille, & qu'ils ſont ſavamment diſciplinés. Mais il remarque que faute de s'y être accoutumés par de violens exercices, ils ne peuvent ſoutenir l'excès du travail, la rigueur des ſaiſons, l'intempérie de l'air. *Il ne faut*, dit-il, *qu'un peu de ſoleil ou de neige, il ne faut que la privation de quelques ſuperfluïtés pour fondre & détruire en peu de jours la meilleure de nos Armées.* „ Il eſt certain, ajoûte là-deſſus le Commentateur, „ il eſt cer-

„ tain

„ tain qu'on néglige trop l'exercice du corps en „ *France*, & qu'on y aime trop ſes aiſes. On „ n'y voit plus de courſes de chevaux, on n'y „ donne plus de prix aux plus adroits à différens „ exercices, on y détruit tous les Jeux de pau„ me, & c'eſt-là l'époque des vapeurs qui ont „ gagné les hommes, & les ont mis de niveau „ avec les femmes, parce qu'ils ont commencé „ par s'y mettre par la nature de leurs occupa„ tions. Oh! que notre Orateur frappe ſur cet „ endroit-là de notre façon de vivre, je l'appu„ yerai de mon ſuffrage. Mais qu'il prétende en „ conclure que ces hommes pour être auſſi foi„ bles, auſſi vaporeux que des femmes, en ſont „ plus dépravés, plus vicieux, c'eſt ce que je „ ne lui accorderai pas; & fuſſent-ils femmes „ tout-à-fait, pourvu que ce fût de la bonne eſ„ péce, qui eſt la plus commune ſans-doute, je „ n'en aurois que meilleure opinion de leur ver„ tu. Qui ne ſait que ce ſexe eſt le dévot & le „ vertueux par excellence."

On trouve à la fin du volume une Réfutation des Obſervations que Mr. *Rouſſeau* a faites contre une Réponſe à ſon Diſcours imprimée dans le *Mercure de Paris Septembre* 1751. Cette Réfutation aſſortit parfaitement à la précédente. Elle eſt dans le même goût, & très-digne d'être lue. Il y a dans la Réponſe que cette Réfutation eſt deſtinée à étayer, une mépriſe aſſez plaiſante, que je ne vois pas qu'on ait remarquée. L'illuſtre Auteur a pris Mr. *Rouſſeau* pour un *Docteur de Genève*, & a renouvellé contre lui les reproches de *l'eſprit particulier* que les Controverſiſtes *Catholiques* ont ſi ſouvent fait aux *Proteſtans*. Il

troq-

trouve que le paradoxe de Mr. *Rouſſeau* quadre fort bien avec ce prétendu *eſprit particulier*. Il n'a pas ſu que Mr. *Rouſſeau*, qui par ſes talens fait honneur à ſa Patrie, en eſt abſent depuis pluſieurs années, qu'il n'y a jamais été Docteur, & que même il ne profeſſe plus la Religion de ſes Concitoyens. Au reſte cette *Réponſe* & les *Obſervations* de Mr. *Rouſſeau* qui lui ſont oppoſées, ont été réimprimées dans le *Journal des Sçavans* Edition d'*Amſterdam*. On ſait que la premiére de ces deux Pièces eſt d'un des plus grands Princes qui ait jamais occupé le Trône, du-moins ſi la grandeur des Rois ſe meſure non par l'étendue de la domination & l'illimitation du pouvoir, mais par la vertu, par les lumières, par l'amour du Bien public, par la fermeté dans les traverſes.

ARTICLE XIV.

AGGEI HAITSMA, Eccleſiaſtæ in Pago Wier, *Curæ Philologico-Exegeticæ in Geneſin*: ſive *Explicationes difficiliorum per omnia fere capita locorum, quibus nova aut uberior ex ditione Orientali, Hebrææ Linguæ affini, nec non ope vocum ex compoſitis ad ſimplices deductarum, ſuisque originibus reſtitutarum, lux adfunditur. Accedentibus locorum, vocabulorum, rerum, quæ vel ex profeſſo vel in tranſitu illuſtrantur, tanguntur, neceſſariis indicibus.* Franequeræ 1753. 4to.

C'eſt-à-dire,

EXPLICATION des endroits les plus difficiles de chaque Chapitre de la *Genèſe*, par leſquelles, à l'aide

l'aide des Langues *Orientales* qui ont de l'affinité avec la Langue *Hébraïque*, & de la méthode de réduire les mots composés à leur origine, on éclaircit le Texte Sacré. On y a joint des Tables des passages, des mots, & des choses que l'Auteur s'est proposé d'expliquer, & de ceux qu'il n'a éclaircis qu'en passant, par Mr. *Aggée Haitsma*, Ministre à *Wier*. A *Franeker* 1753, 4to. pp. 504. *sans la Dédicace & la Préface.*

DAns la Dédicace adressée à S. A. R. Madame la Princesse d'ORANGE, Mr. *Haitsma* assure qu'il n'a eu d'autre but, que celui d'éclaircir les passages qui lui ont paru obscurs & difficiles, en suivant les règles que prescrit une Critique sage & modeste; & qu'il s'est défait de tout préjugé. Il commence sa Préface, en disant qu'on ne trouvera personne qui ose nier que c'est principalement par l'étude des Langues qu'on peut parvenir à expliquer les Livres Sacrés, comme les Ouvrages des Savans qui ont fourni cette carrière en font foi: que les Langues *Orientales* ont d'ailleurs tant de rapport avec la Langue *Hébraïque*, qu'on ne doit pas s'étonner qu'elles servent beaucoup à la faire entendre. Les principaux Docteurs *Juifs* ayant remarqué combien cette Langue étoit défectueuse, commencèrent dès le douzième Siècle, pour suppléer à ce défaut, à avoir recours aux Langues qui avoient quelque affinité avec elle; &, au jugement de notre Auteur, ils auroient fait plus de progrès dans cette étude, s'ils eussent suivi une bonne méthode en comparant ces Langues,

&

& qu'ils n'euſſent pas été imbus de l'opinion que la Langue *Hébraïque*, & la manière de l'écrire, venoient immédiatement de Dieu, comme il ſeroit facile de le prouver, s'il étoit néceſſaire, par les Ecrits des Rabbins *Aben-Ezra*, *Jarchi*, *David Kimchi*, *Abarbanel*, *Gaon*, & d'autres.

Ce que les Docteurs *Juifs* n'ont pu faire, ou ce qu'ils n'ont pas voulu faire crainte de s'écarter de la doctrine de leurs Ancêtres, les *Chrétiens*, guidés par l'amour de la vérité, l'ont fait, & ont expliqué d'une manière ſolide & claire la Parole de Dieu. L'Auteur donne un petit Catalogue de ceux qui ſe ſont diſtingués dans ce genre d'étude, comme *Coccejus*, *Erpenius*, *Golius*, *Bochart*, *Pocock*, *de Dieu*, *Rhenferd*, *Braunius* & *Reland*; & de nos jours Mrs. *Schultens*, *Mill* & *Vriemoet*. Ceux qui liſent les Ouvrages de ces ſavans hommes, ſavent aſſez que leurs recherches ſont d'une grande utilité; c'eſt pourquoi Mr. *Haitsma* croit qu'il ſeroit ſuperflu de s'arrêter à prouver l'excellence de l'étude des Langues *Orientales*, & à faire voir le fruit qu'on en peut recueillir. Frappé d'admiration en voyant combien les Ouvrages de ces grands-hommes contribuoient à l'intelligence de l'Ecriture Sainte, & ſur-tout du V. T. il réſolut d'eſſayer de marcher ſur leurs traces, & c'eſt à cet eſſai que l'Ouvrage que nous annonçons doit ſon origine.

Mr. *Haitsma* a choiſi pour cet effet le Livre de la *Genèſe*, tant parce qu'on y apperçoit une harmonie très-ancienne entre le ſtyle de ce Livre & les Langues *Orientales*, que parce qu'il ſouhaittoit de mettre dans un nouveau, ou du moins dans un plus grand jour, quantité de paſſages que di-

diverſes Verſions ont rendus d'une manière obſcure & embaraſſée. Pour prouver ce qu'il avance, il rapporte les principales verſions des paſſages qu'il explique, afin que le Lecteur puiſſe voir d'un coup d'œil en quoi ſa verſion & ſon explication diffèrent de celles des autres, & qu'il n'a pas agi en compilateur, ni omis quelque choſe à deſſein. Le goût d'un certain ordre de gens de notre ſiècle, lui fait appréhender qu'on ne regarde ſon Livre comme un Ouvrage frivole & même dangereux; c'eſt pourquoi il s'eſt attaché à prévenir d'avance un pareil jugement, en faiſant voir combien il ſeroit injurieux à l'égard de la Philologie Sacrée.

Mr. *Haitsma* a ſouvent repris la Verſion des Septante, & indiqué la ſource des erreurs qu'elle a commiſes, malgré le préjugé de ceux qui ne ſe font point difficulté d'attribuer à cette Verſion la prérogative d'un Manuſcrit autentique. Notre Auteur a encore rangé bien des mots, dont on ne connoiſſoit la ſignification que par la connexion, dans la claſſe des mots compoſés; & il ſe flatte d'avoir répandu par ce moyen plus de clarté ſur ces mots & ſur la connexion. Il n'a pas négligé non plus de veiller en tems & lieu à la majeſté interne & externe (*a*) des Livres Sacrés; & il aſſure que s'il a attaqué quelquefois ceux qui veulent critiquer les Ecrivains Sacrés, ce n'eſt pas à leur perſonne ni à leur ſavoir qu'il en veut, mais uniquement à leurs opinions. Il promet auſſi de recevoir avec reconnoiſſance les remarques

(*a*) *Denique ubi ratio & tempus id flagitarunt pro virili majeſtati externæ & internæ Codicis Sacri invigilavimus*, &c.

ques que des gens ſenſés & éclairés lui feront ſur ſon Ouvrage, & il déclare qu'il ne s'embaraſſera en aucune façon de ceux qui ne s'arrêtent qu'à chicaner ſur des vetilles.

Pour donner une idée de la manière dont l'Auteur a exécuté ſon plan, nous n'aurions qu'à copier au hazard quelques-unes de ſes remarques, par où il paroîtroit ſuffiſamment qu'il a ſurtout lu des Ouvrages qui pouvoient l'aider dans ſon deſſein, ou le lui faciliter: mais nous nous bornerons à donner ici à nos Lecteurs le précis d'une de ſes explications, crainte de les effrayer par tout l'*Hébreu* & l'*Arabe* que nous nous trouverions obligés de mêler dans cet extrait.

Sur le vingtième verſet du Chapitre IV. de la *Genèſe*, notre Auteur dit que ce texte avoit paru très difficile à quelques Savans, qui s'étoient donné beaucoup de peine pour en expliquer les dernières paroles, où Mr. *Haitsma* prétend qu'il y a en effet une difficulté qui n'eſt pas facile à réſoudre. Avant que de l'entreprendre, il croit devoir faire précéder quelques recherches ſur le nom de *Jabal*, fils d'*Hada*; & remarque d'abord que le nom propre *Jabal* eſt du nombre de ceux qui dérivent de quelque occupation particulière, ou d'un certain genre de vie. Il trouve auſſi qu'il a beaucoup d'affinité avec les noms הבל & אבל, comme *Abarbanel* l'avoit déjà obſervé. Mais quoique M. *Haitsma* ne déſavoue pas qu'il y ait une certaine affinité entre les racines אבל, יבל, הבל, & ובל, il veut cependant que chacune d'elles garde ſon origine, & que l'affinité ſoit plus propre à une racine qu'à l'autre. Pour éclaircir le mot יבל, il le compa-

re avec la racine יָבַל & l'Arabe وبل qui signifie *secouer fortement*, *frapper fortement* avec un bâton. Il remarque auſſi qu'il convient aſſez avec הבל & אבל, lorsqu'il ſignifie *gravité*, *peſanteur*, & il appuye ce qu'il vient de dire par des exemples tirés de *Tarapha* & de ſon Scholiaſte *Ibn Nahas*. Le célèbre *Reland* a auſſi comparé entr'eux les mots אבל, יבל, & ובל, dans ſa *Paleſtine* p. 525. On croit que ce nom de *Jabal* a été donné au fils d'*Hada*, à cauſe du genre de vie turbulent qu'il menoit, ſes tentes étant continuellement dreſſées dans des déſerts & des lieux ſablonneux, parce qu'il changeoit ſouvent de demeure. Notre Auteur remarque que l'Ecriture Sainte fait alluſion à ce genre de vie, lorsqu'elle compare la viciſſitude de la vie humaine à une tente de Berger. Il rapporte auſſi à ce but le mot *Hébreu* תבל *cercle*, *orbis*, ainſi nommé, ſelon lui, du flux & du reflux des choſes.

Sur le verſet ſuivant il dit, qu'il doute ſi le mot *Hébreu* אב ſignifie ſimplement le premier, ou bien s'il ſignifie un *Prince*, comme il l'a traduit; & il remarque en paſſant que ce mot doit être dérivé de אבה, qui ſignifie *s'incliner*, *ſe courber*, & non pas de אבב comme le Rabin *Gaon*, qu'*Aben Ezra* a repris là-deſſus, le prétend. Mr. *Haitſma* ne diſconvient pas que les mots de אם & de אב ſe trouvent dans l'Ancien Teſtament pour le premier auteur ou inventeur d'une choſe, mais il préfère cependant de le rendre par *Prince*, & ſe fonde ſur ce que אב chez les *Arabes* eſt un titre d'honneur, comme il le prouve par des exemples. Dans les paroles ſuivantes il remarque que שב eſt pris pour שבי

ou

ou כל שב, c'eſt-à-dire que le nombre ſingulier y tient lieu du pluriel, & que cette permutation du nombre ſe trouve auſſi quelquefois dans les Auteurs *Latins*, comme il le fait voir par un exemple tiré de la Fable XI. du I. Livre de *Phèdre*.

Venari Aſello comite cum vellet Leo,
Contexit illum frutice, *& admonuit ſimul,*
Ut inſueta voce terreret feras.

Il rend compte enſuite pourquoi il a traduit ces mots אוהל ומקנה par *des tentes dreſſées dans des endroits expoſés au Soleil.* L'origine du mot אוהל eſt un peu obſcure, cependant Mr. *Haitsma* a trouvé moyen en changeant l'א en ו de l'éclaircir par l'*Arabe*, parce que והל ſignifie dans cette Langue *il craint*, *il s'eſt tû*, ou *il a commis une erreur.* De-là, ſuivant notre Auteur, le mot אבל a retenu la ſignification de *tente*, à cauſe que les tentes étant dreſſées ſur des terres ſablonneuſes, elles trembloient lorſqu'elles étoient agitées par le vent. On s'apperçoit aiſément que le raiſonnement de notre Auteur eſt très-ſubtil, & qu'il ne réuſſit pas mal à faire des étymologies recherchées.

Ce qui a ſurtout induit en erreur les Interprètes, c'eſt le mot ומקנה, qu'ils ont pris dans la ſignification de *bétail*: d'autres ont cru que le ו ſignifioit ici *cum*, *avec*. Mr. *Le Clerc* a traduit: *& ceux qui nourriſſoient des beſtiaux*, & il a changé pour cet effet la ponctuation. Mr. *Haitsma* rejette toutes ces explications, & ſoutient que le *Vau* doit retenir ſa ſignification naturelle, & n'eſt autre choſe qu'une particule copulative: il ſoutient encore que ſi l'on recherche

bien la signification du mot מקנה, il ne sera nullement nécessaire de changer la moindre chose dans la ponctuation. De savans hommes ont déjà remarqué que la forme des mots tels que celui dont nous parlons, signifie ou l'endroit où l'on fait quelque chose, ou l'instrument dont on se sert pour la faire; ainsi puisque le mot קנה se dit des choses qu'on s'est acquises en propre, comme notre Auteur l'a prouvé dans un autre endroit de son Livre, ou principalement des choses qui constituoient anciennement les possessions, ou étoient les moyens ou les instrumens pour les acquérir, il est naturel de penser que מקנה dénote l'endroit où l'on possède quelque chose, ou l'instrument par lequel on l'acquiert; & cette dernière signification se trouve assez souvent dans les Livres de l'Ancien Testament. La première signification n'est pas aussi commune. Notre Auteur remarque cependant qu'on ne sauroit disconvenir qu'elle n'ait été anciennement en usage, & il le prouve par des exemples tirés des Auteurs *Arabes*. Il conclut qu'il paroît par ce qu'il a rapporté, que *Jabal* étoit le Chef de ceux qui habitoient dans des tentes, & changeoient souvent de demeure. Le texte *Hébreu* porte ישב, qui signifie fort souvent rester & demeurer dans quelque endroit, & proprement s'asseoir, ou s'asseoir pour rester quelque tems, plus ou moins selon les circonstances: de même que chez les *Latins* le mot *sedere* se prend pour habiter, demeurer, comme dans ce vers de la première Ode d'*Horace*,

Nota quæ sedes fuerat columbis.

Mr. *Haitsma* finit cette remarque, en nous ap-

apprenant que les deſcendans de *Caïn* habitoient dans des cavernes & dans des tentes, & qu'ils changeoient de demeure lorsqu'ils s'étoient accrus au point que l'endroit qu'ils habitoient ne ſuffiſoit plus à les nourrir eux & leur bétail. Il ajoûte que ce genre de vie des anciens Peuples a été dépeint en général par *Ovide*, *Juvenal*, & d'autres Poëtes *Latins*. Ceux qui liront cet Ouvrage, trouveront que l'Auteur donne quelquefois des explications un peu hazardées, & c'eſt ce qu'un Anonyme lui a déjà reproché dans une Lettre qu'il lui a adreſſée. Si Mr. *Haitsma* avoit fait paroître un peu moins d'amour-propre, on lui auroit plus aiſément pardonné les petites erreurs dans leſquelles il eſt tombé. Diſons encore que quoique le titre de cet Ouvrage promette des explications des paſſages les plus difficiles, il y en a cependant dans le Livre de la *Genèſe*, qui ont beaucoup exercé les Critiques, ſur leſquels notre Auteur n'a fait aucune remarque.

ARTICLE XV.

LES CARACTERES, *par Madame de* PUISIEUX. 8. pag. 252 pour la première Partie, & 269 pour la ſeconde. A *Londres* 1750.

CEt Ouvrage eſt de la nature de ceux dont on jugera toujours fort différemment. On donne peu de priſe à la critique, quand on ſe borne à peindre les caractères des Hommes. Mais vient-on à juger de ces caractères, on révolte tous ceux qui ne ſont pas dans les mêmes idées.

Celui qui loue ou qui blâme, ne loue ou ne blâme, qu'après avoir consulté son goût, son panchant, ses affections, ses préjugés. Or tout cela varie d'une manière étrange parmi les Hommes. Pourquoi les Nations du Nord pensent-elles différemment de celles du Midi? C'est qu'elles sont nées sous un autre Ciel, c'est qu'elles ont d'autres mœurs, d'autres coutumes, d'autres préjugés.

Madame *de Puiseux* semble le reconnoître elle-même, & l'aveu formel qu'elle fait de cette vérité, nous justifie pleinement contre les plaintes qu'elle pourroit former de n'être pas toujours de son avis. „ Les Hommes, dit-elle, ne „ prononcent pas moins fermement les termes „ de *Vice*, *Vertu*, *Honneur*, *Probité*, *Religion*, „ &c. que les Femmes ceux de *Diamans*, *Etoffe moirée*, *Damas des Indes*, *Tafetas chiné*, „ &c; & l'on seroit tenté de croire qu'ils s'entendent. Mais viennent-ils à s'expliquer sur „ les idées qu'ils attachent à ces termes, l'uniformité de sentiment disparoît, on diroit qu'ils „ sont nés à mille lieues les uns des autres, que „ c'est une troupe de gens ramassés sous différens climats; & ils ont des intérêts si opposés, auxquels ils prétendent par des voies si „ différentes, qu'on les prendroit à peine pour „ des Animaux de la même espèce. D'où naissent ces contradictions? Nous sommes tous „ d'accord sur les objets de nos Sens (*a*); les „ Couleurs de l'Arc-en-ciel plaisent à tous les „ yeux; il n'y a point d'odorat qui ne soit flatté „ par

(*a*) Cela n'est pas généralement vrai.

„ par l'Oeillet, la Roſe (*a*), & le Jasmin : il eſt
„ des viandes & des mêts qui ſont agréables à
„ tous les palais (*b*), ainſi des autres ſens. N'au-
„ rions-nous aucun ſens pour juger du vice, de
„ la vertu, de l'honneur, de la probité, &c. (*c*);
„ ou, ſi nous en avons un pour ces objets, ce
„ ſens ſeroit-il malade presque dans tous les
„ Hommes (*d*) ? Cette dernière conjecture eſt
„ apparemment la vraie. On ne corromt nulle
„ part le Toucher, l'Odorat, l'Oeil, le Goût,
„ & l'Oreille. On laiſſe ces ſens dans leur état
„ naturel ; auſſi jugent-ils dans la ſuite aſſez ſai-
„ nement des objets qui leur ſont proportion-
„ nés. Quant au ſixiéme ſens, celui à qui il ap-
„ partient de diſcerner le vrai d'avec le faux,
„ le bon du mauvais, tout ſemble conſpirer con-
„ tre lui (*e*).

L'Ouvrage même de cette Dame va nous fournir des exemples de ces ſortes de *contradictions*. „ La Volupté vient de l'Ame, le Plaiſir „ vient

(*a*) Il y a des Femmes à qui l'odeur de la Roſe donne des vapeurs.

(*b*) La plupart des Hommes aiment la Venaiſon, la plupart des Femmes ne l'aiment pas. Il n'eſt donc pas vrai non plus que nous ſoyons *tous d'accord ſur les objets de nos ſens*.

(*c*) Les Sens ne jugent de rien, ils ne font que rapporter à l'Ame l'impreſſion qu'ils reçoivent des objets qui les frappent. C'eſt la Raiſon qui nous fait juger du Vice & de la Vertu.

(*d*) La Raiſon n'eſt *malade* que quand l'évidence manque : il y a des Vérités dont tous les Hommes conviennent.

(*e*) Il manque à Madame *de Puiſieux* un peu de Philoſophie. Ce qui dans l'Homme *diſcerne le vrai du faux*, ne forme pas un *ſixiéme ſens*. Le diſcernement appartient à l'Ame, & les Sens ne ſont que ſes organes.

„ vient des Sens; auſſi tout le monde prend-il du „ plaiſir, parce que tout le monde a des Sens. „ Mais la Volupté étant un ſentiment délicat, „ dépendant de l'eſprit & du goût; il y a donc „ les trois quarts du monde qui n'ont jamais „ ſenti la Volupté ".

Pourquoi mettre le ſiège de la *Volupté* dans l'*Ame*, & celui du *Plaiſir* dans les *Sens*? Les Sens ſeuls ne donnent ni plaiſir ni volupté. Des Sens ſans ame ne fourniroient qu'une Machine ſans ſentiment. Les Sens portent à l'Ame les impreſſions agréables qu'ils reçoivent, & il n'appartient qu'à l'Ame de les ſentir. Le plaiſir de la vue ceſſe dès que vous ôtez la communication qu'il y a entre l'organe de la Vue & le ſiège de l'Ame. Je ne diſconviens pas qu'il n'y ait quelque différence entre le Plaiſir & la Volupté; je crois ſeulement que l'un & l'autre ſe font ſentir dans l'Ame par l'entremiſe des Sens. Madame *de Puiſieux* n'auroit-elle pas puiſé cette idée dans le Traité *de la Volupté*? *Nos Sens*, dit Mr. de la Mettrie, *ſont le Siège du plaiſir .... Ce n'eſt donc que dans les Sens qu'il faut chercher le Plaiſir .... Mais la Volupté veut être recherchée plus loin.*

„ Si ce que j'aime eſt laid, c'eſt du Plaiſir ſans „ Volupté ". Je ne conçois pas qu'on puiſſe aimer ce qu'on trouve laid, & encore moins que la laideur puiſſe exciter du plaiſir. Il n'y a que le beau, ou ce qu'on trouve beau, qui puiſſe donner de l'amour & du plaiſir.

„ Penſer & ſentir ſont deux choſes différen- „ tes. L'une appartient à l'Eſprit, l'autre eſt „ eſſentielle à l'Ame. Auſſi je crois qu'il y a

„ des

„ des gens qui ne penſent guère, & qu'il n'y „ en a point qui ne ſentent ". Les *Cartéſiens* vous diſent que l'eſſence de l'Ame conſiſte dans la penſée. Ainſi dans leur Syſtême le Manant ne penſe pas moins que l'Homme d'eſprit, mais il penſe différemment. La penſée n'eſt peut-être qu'une ſorte de ſenſation, & je ne ſache pas qu'on ait encore bien marqué la différence qu'il y a entre l'une & l'autre.

„ Il y a des gens qui ne perdent jamais les plaiſirs de vue, pas même dans les derniers momens. Ces gens ſont plus heureux que ſages, „ & j'ai meilleure opinion de leur tempérament que de leur eſprit ". Et moi je penſe que c'eſt être ſage, que de chercher toujours les plaiſirs, pourvu qu'on ſache les choiſir tels qu'il n'en réſulte aucun repentir.

„ Les plus belles penſées vieilliſſent; il n'en „ eſt pas de même des belles actions, elles ſont „ toujours nouvelles ". On ne voit pas d'où peut venir cette différence. Toute penſée qui eſt réellement belle, doit toujours reſter belle, & ne ſauroit par conſéquent vieillir.

„ Quand une entrepriſe eſt difficile à l'excès, „ il faut l'abandonner au hazard: on la fait manquer en travaillant à la faire réuſſir. C'eſt „ dans ces occaſions qu'il faut plus compter „ ſur ſon bonheur, que ſur ſa prudence ". Le hazard n'eſt rien, & n'a jamais rien produit. Compter ſur ſon bonheur, c'eſt compter ſur une chimère, puiſqu'il n'eſt attaché à perſonne indépendamment des cauſes qui le déterminent.

„ L'ambitieux n'aime pas; celui qui aime bien „ ne peut qu'aimer.... ſi l'on aime le Jeu paſſion-

„ fionnément, on n'aime pas ſa Maîtreſſe ". L'expérience prouve le contraire. Il n'eſt ni impoſſible, ni même fort rare, qu'on aime le Jeu & ſa Maîtreſſe avec paſſion.

„ Je voudrois que quand on a fait une ſot„ tiſe, on n'y penſât plus ". Il eſt bon de ſe rappeller les ſottiſes des autres & les ſiennes propres, pour en profiter. Il faut que le paſſé nous inſtruiſe pour l'avenir.

„ L'Etre créé le plus malheureux qui ſe „ pourroit imaginer, ce ſeroit celui à qui tout „ appartiendroit. Il faut des deſirs pour être con„ tent ". Si l'on étoit content on ne *deſireroit* rien: les deſirs marquent toujours quelque ſorte de mécontentement; & ſi celui à qui tout appartiendroit, ſe trouvoit ſans deſirs, il ſeroit le plus heureux des Mortels.

„ Que l'on ſeroit heureux dans les derniers „ inſtans, ſi l'on pouvoit écarter de ſoi ces hom„ mes lugubres qui s'emparent de vous, com„ me pour vous conduire dans l'autre Monde „ tout vivant. Si un homme a mal vécu, il at„ tend trop tard pour ſe corriger; s'il n'a rien „ à ſe reprocher, que ne meurt-il en paix? Les „ frayeurs qu'il a de la mort, les appareils de la „ pénitence calomnient ſa vie. La Nature vou„ droit bien que nous ſortiſſions de ce Monde „ comme nous y ſommes entrés, ſans nous en „ appercevoir; mais la Superſtition s'y oppoſe". Comment Madame *de Puiſieux*, qui ſe dit ailleurs *bonne Catholique*, oſe-t-elle nommer *Superſtition*, ce qui eſt regardé comme un devoir eſſentiel par tous ceux qui font profeſſion du *Catholiciſme*? Il faut cependant avouer que la mort

la

la plus douce, eſt celle qu'on n'a point prévue, & que l'on ſubit ſans crainte.

„ Toute la bonne conduite imaginable ne don-
„ ne pas le bonheur: il dépend d'une certaine com-
„ binaiſon d'évènemens que nous ne pouvons
„ ni empêcher ni prévoir. Nous croyons con-
„ duire les choſes, & ce ſont elles qui nous mè-
„ nent; & de-là il arrive qu'un ſot jouit d'une
„ fortune immenſe, tandis qu'un homme rare
„ languit dans la miſère. C'eſt le hazard ſeul
„ qui nous donne la nobleſſe du ſang, les qua-
„ lités de l'eſprit, & peut-être celle du cœur: c'eſt
„ le hazard qui nous conduit: c'eſt le hazard qui
„ nous fait préſent de la beauté, des richeſſes &
„ des dignités; tout dépend du hazard. Si la bon-
„ ne conduite nous met quelquefois au-deſſus
„ de ſes caprices, c'eſt encore un de ſes effets.
„ Je ne connois de puiſſance à lui oppoſer, que
„ l'étude des conjonctures, & qu'une conduite
„ inconſtante comme elles: mais il faudroit pour
„ cela n'avoir ni paſſions, ni attachemens, ni
„ diſtractions, c'eſt-à-dire, être dans un état
„ imaginaire. Que faire donc? abandonner tout
„ au hazard, c'eſt quelquefois le mieux. Il nous
„ ſert ſouvent mieux que nos vertus, ou nos vi-
„ ces. Mais qu'eſt-ce que le hazard? Je ne me
„ mêlerai pas d'en donner une définition. Je la
„ laiſſe à chercher aux Philoſophes du premier
„ ordre. Je ſai ſeulement qu'il eſt, & qu'il fau-
„ droit peut-être remonter juſqu'au méchanisme
„ univerſel, pour dire ce que c'eſt.

Si tout dépend du hazard, & d'une eſpèce de fatalité, la Raiſon nous devient inutile, nous n'avons plus beſoin ni de préceptes, ni de règles de

de conduite, dictées par la prudence & la sagesse; il suffit de donner tête baissée dans une entreprise pour la faire réussir. Si cette doctrine étoit suivie, elle anéantiroit tous les talens, toutes les vertus. Madame *de Puisieux* demande ce que c'est que le hazard; elle n'ôse entreprendre de le définir. Comment le définiroit-elle? On ne définit point un être de raison. Ce qu'on dit être l'effet du hazard, est l'effet d'une cause qu'on ignore. S'il n'y a point d'effet sans cause, il n'y a point de hazard; il n'est ni la cause, ni l'effet de ce qui arrive. Remontez tant qu'il vous plaîra *jusqu'au méchanisme universel*, & vous ne trouverez par-tout que causes ou effets. Rien de ce que dit cette Dame, ne prouve en faveur de son sentiment. La *fortune immense* d'un *Sot* n'est pas plus l'effet du hazard que celle d'un homme sage. La noblesse, les qualités de l'esprit, celles du cœur, la beauté, les richesses, les dignités, ont leurs causes; mais ces causes ne nous sont pas toujours connues. Le moindre changement qui arrive dans la Nature, est l'effet d'une cause libre ou nécessaire, d'une cause Physique ou Morale; & la première cause de tout, celle au-delà de laquelle on ne sauroit plus remonter, c'est Dieu.

„ L'Homme qui pense à tout, ne peut qu'agir „ bien. Il est essentiel de bien penser; mais il ne „ l'est pas moins de saisir tous les divers sens d'„ une affaire, ou d'une entreprise; on échoue „ souvent au port, pour n'avoir pas fait attention „ au plus petit écueil. La réussite dépend d'avoir „ tout prévu". Ce ne sont donc pas *les choses qui nous mènent*? ce n'est donc pas *le hazard qui nous conduit*? comme Madame *de Puisieux* vient

vient de le dire dans l'article précédent, qui ſemble être en contradiction avec celui-ci.

Tels ſont les principaux défauts d'un Ouvrage, qui a d'ailleurs plus d'une ſorte de mérite, & dont la lecture convient ſur-tout à ceux qui veulent entrer dans le Monde. De tous les *Caractères* qui s'y trouvent, l'un des plus aimables, c'eſt celui de la Dame qui les a faits.

ARTICLE XVI.

ANTONII GENUENSIS, in Regiâ Neapolitanâ Academiâ Ethicæ Profeſſoris, Elementorum ARTIS LOGICO-CRITICÆ Libri V. Editio tertia Neapolitana, multò auctior & emendatior.

C'eſt-à-dire:

ELÉMENS *de* LOGIQUE, *diviſés en cinq Livres, par* ANTOINE GENOVESI, *Profeſſeur de Morale dans l'Académie Royale de Naples.* Troiſième Edition, corrigée & conſidérablement augmentée. Volume in 8. de 462 pages, ſans la Préface & la Table des Chapitres. A *Naples* 1753.

LA Préface que l'Auteur avoit miſe à la tête de la première Edition, & qui ſe retrouve dans celle-ci, ſert à répondre à quelques objections qu'on lui avoit faites, ou qu'il prévoyoit qu'on pourroit lui faire. A quoi bon, dit-on, ces nouveaux Elémens de Logique? nous avons déjà tant d'Ouvrages ſur cette matière. La réponſe qu'il fait à cette objection eſt ſenſée. Vous m'avoûrez, dit-il, que la Science augmente & ſe perfectionne chaque jour, & qu'il faut par conſé-

ſéquent reculer à proportion les bornes de *l'Art de philoſopher*. Cet Art n'eſt point parfait, il ne le ſera jamais, on peut donc lui donner de nouveaux degrés de perfection. Lui objecte-t-on qu'il fait trop valoir la *liberté de philoſopher*, il répond que ce n'eſt pas philoſopher, que de s'en rapporter aveuglément à l'autorité des autres, lors ſur-tout que la Raiſon ne combat pas en leur faveur. On avoit trouvé mauvais qu'il citât des Livres condamnés. Pour ſe juſtifier de ce reproche, il dit qu'il ne les a cités que pour indiquer les ſources où il a puiſé, & que d'ailleurs il eſt fort éloigné de rien approuver de ce que ſon Egliſe condamne. On lui avoit fait un crime de n'avoir pas aſſez ménagé quelques Savans. J'avoue, répond-il, que j'ai relevé leurs défauts un peu trop vivement, mais j'ai épargné leurs perſonnes.

Dans une ſeconde Préface que l'Auteur avoit miſe à la tête de la ſeconde Edition de ſa Logique, après s'être expliqué ſur les changemens qu'il avoit faits à cet Ouvrage, il trace en peu de mots le portrait de *Benoît* XIV. l'un des plus grands Pontifes que la Cour de *Rome* ait jamais eu. Cet éloge du Pape règnant n'eſt point déplacé. L'Auteur l'a fait à l'occaſion de deux Lettres que Sa Sainteté lui avoit écrites, l'une ſur ſa Métaphyſique, & l'autre ſur ſa Logique. Ces deux Lettres ſont en *Italien*, & elles ſont d'autant plus d'honneur à Mr. *Genoveſi*, qu'on ſait que *Benoît* XIV. eſt très en état de juger du ſavoir & du vrai mérite d'un Auteur.

Les *Prolégomènes* que Mr. *Genoveſi* a mis à la tête de ſa Logique, donnent une idée nette, pré-

précise, & très instructive, de la nature, de l'origine, & des progrès de cette Science. Il y passe en revue les Logiques anciennes & modernes, qui méritent le plus d'être connues, marquant d'ordinaire ce qu'elles ont de bon ou de défectueux. Le jugement qu'il en porte nous a paru d'autant plus équitable, qu'il ne cherche point à se faire valoir aux dépens de ceux qui ont couru la même carrière que lui.

L'Ouvrage est divisé en cinq Livres, & chaque Livre en plusieurs Chapitres. Le premier Livre a pour objet la nature & les opérations de l'Esprit, les maladies de l'Entendement, les causes des Erreurs, les remèdes de ces maladies & de ces erreurs, avec les moyens de les guérir. Le second Livre traite particulièrement des Idées, de leurs objets & de leurs signes. Le troisième comprend ce qui concerne le Vrai & le Faux, la Science & la Foi, la Probabilité, &c. Le quatrième roule sur l'usage & les fonctions des Sens, sur l'Autorité Divine & Humaine, sur l'Art Critique, &c. Le cinquième traite des moyens de mesurer & d'augmenter la capacité de l'Esprit, de l'étendue des Connoissances humaines, du Raisonnement, de la Méthode, de l'Art Syllogistique, des Règles de disputer, des Sophismes, &c. L'Ouvrage est terminé par une Lettre de l'Abbé *Antoine Conti*, Noble Venitien, avec la réponse de Mr. *Genovesi* sur la nature & l'origine des Idées.

Tel est le plan que l'Auteur s'est formé. Mais pour donner une juste idée de la manière dont il l'a exécuté, il faudroit entrer dans des détails qui nous conduiroient beaucoup au-delà des bornes

nes que nous devons nous preſcrire. Nous choiſirons, dans une ſi grande variété de matiéres, le ſeul article qui concerne *l'uſage de l'Autorité*, tant à cauſe de ſon importance, que parce qu'il eſt à la portée de la plupart des Lecteurs.

L'Homme vient au monde ſans avoir l'uſage de la Raiſon, & preſque toute ſon enfance ſe paſſe ſans qu'il en faſſe le moindre uſage. Les préjugés des Sens & de l'Autorité précèdent la Raiſon, ce ſont nos premiers Maîtres, c'eſt d'eux que viennent nos premières connoiſſances. Ceux mêmes qui ſont déjà avancés en âge apprennent plus de choſes par l'uſage des *Sens* & de l'Autorité, que par la méditation & le raiſonnement. Il eſt donc extrêmement important, lorſqu'on veut éviter l'erreur, de ſavoir ſe ſervir de ſes Sens & de l'Autorité.

Il y a quatre choſes qu'on peut conſidérer dans les Corps, leur exiſtence, leurs qualités, leurs rélations, leur eſſence. L'eſſence d'un Corps conſiſte dans l'union indiviſible de tout ce qui lui eſt eſſentiel. Ce qu'il y a de plus ſecret, de plus *intime* dans les Corps, ne tombe point ſous nos Sens. Nous ne ſaurions donc connoître l'eſſence des Corps à l'aide des Sens. Il ſuit de ce principe: 1. Que nous ne devons juger, ni de l'eſſence, ni de la nature, ni de la conſtitution des Corps par le ſeul témoignage des Sens. 2. Que les Corps peuvent produire des effets, dont il nous eſt impoſſible de découvrir les cauſes. Il ne faut donc pas ſe précipiter à regarder ces effets comme quelque choſe de ſurnaturel; il ne faut pas non plus regarder ou comme des Magiciens, ou comme des Démoniaques, ceux qui produiſent des cho-

choſes étonnantes & merveilleuſes. La cauſe de ces ſortes d'effets peut réſider dans la nature des Corps.

Il s'eſt trouvé ici un illuſtre Profeſſeur en Médecine à qui des Eccléſiaſtiques voulurent faire un mauvais parti, pour avoir enſeigné que nous ne pouvions connoître l'eſſence des Corps; & voici un Philoſophe, qui dans le centre même de l'*Inquiſition*, dans un Livre qu'il met entre les mains d'un Pape éclairé, ôſe avancer un ſentiment encore plus hardi que n'étoit celui du Profeſſeur *Hollandois*. On ôſe presque tout dire quand on a certains Théologiens pour amis: les a-t-on offenſés, quoique très légèrement, ils trouvent bientôt moyen de vous faire paſſer ou pour Athées, ou pour Déiſtes, ou pour Hérétiques.

Quant à l'exiſtence des Corps, nous pouvons la connoître, & même d'une manière certaine à l'aide de nos Sens. L'Auteur ne croit pas qu'on puiſſe démontrer l'exiſtence des Corps par l'idée qu'on s'en forme, puiſque les idées peuvent nous repréſenter des choſes qui ne ſont que poſſibles. Il fait voir ailleurs comment on parvient à la connoiſſance de leurs qualités, & des rélations qu'ils ont entre eux.

Les Sens ne doivent nous guider que dans la Phyſique. Dans toutes les autres Sciences il ne faut point écouter les Sens. Telles ſont la Métaphyſique, les Mathématiques, ou celles qui dépendent de l'Autorité, comme la Théologie révélée & la Juriſprudence. On trouvera ici la différence qu'il y a entre les expériences & les obſervations, & la manière dont on doit s'y prendre

tant pour les bien faire, que pour en déduire les conſéquences qui en découlent naturellement. L'Auteur donne ſur tout cela, & en peu de mots, d'excellens préceptes.

On diſtingue deux ſortes de Témoignages ou d'Autorités, le Témoignage de Dieu & celui des Hommes. Après pluſieurs détails inſtructifs ſur le Témoignage humain, ſur la nature & les différentes eſpèces d'Hiſtoire, l'Auteur vient à l'examen des qualités que doit avoir un Hiſtorien, leſquelles il rapporte à ces deux chefs principaux, la *Science* & la *Probité*. Un Hiſtorien ſavant, c'eſt celui qui a beaucoup de pénétration, de la ſagacité, de la capacité, & qui ſait puiſer dans les meilleures ſources. Un tel Hiſtorien s'en laiſſe rarement impoſer. Un Hiſtorien ignorant eſt ordinairement crédule, il n'eſt propre ni à découvrir l'erreur, ni à diſtinguer le vrai d'avec le faux. Il peut donc ſe tromper, s'aveugler, adopter des bruits vagues & populaires, & les donner pour des faits avérés. A quoi doit-on attribuer tant de fables & de contes ridicules qui ſe rencontrent dans la plupart des Hiſtoires? N'eſt-ce pas à l'ignorance des Hiſtoriens, à leur peu de jugement & de ſagacité? C'eſt ce que l'Auteur fait voir par des exemples.

Ce n'eſt pas aſſez qu'un Hiſtorien ait du ſavoir, du jugement & de la ſagacité, il faut de plus, ou qu'il ait été témoin des faits qu'il rapporte, ou du-moins qu'il ait vécu dans un tems où l'on n'en a point encore perdu le ſouvenir. Rien n'eſt plus nuiſible à l'autenticité de l'Hiſtoire, que le tems & la diſtance des lieux. Un fait ne manque guère d'être altéré, lorſqu'il paſſe par pluſieurs bouches: ou on en augmente les cir-

circonſtances, ou on les diminue, ou on les change; il ſe trouve d'autant plus défiguré qu'il eſt plus éloigné de ſa ſource. Un Hiſtorien contemporain peut encore ſe tromper, lorſqu'il adopte ſans beaucoup d'examen des bruits populaires, qui le plus ſouvent ſont dénués de toute vraiſemblance. Ceux qui ont puiſé les faits qu'ils rapportent dans les monumens de l'Antiquité, ne méritent pas plus de créance qu'on doit en donner à ces mêmes monumens. On doit regarder comme très ſuſpecte toute Hiſtoire qui n'eſt fondée que ſur des Traditions. Telle eſt celle d'*Hérodote*.

La probabilité d'un fait dépend particuliérement de la ſcience & de la probité de l'Hiſtorien, du tems auquel il a vécu, & de la nature des choſes qu'il rapporte. Le plus grand corrupteur de l'Hiſtoire c'eſt l'eſprit de parti. De-là vient que l'Hiſtoire des Dogmes, de la conduite, des mœurs de ceux qu'on nomme Hérétiques, eſt très ſuſpecte. La haine a dicté bien des fables. *Gardez-vous bien*, dit l'Auteur à ce ſujet, *de rien affirmer, que vous n'ayez fouillé dans tous les monumens*. Il faut bien examiner ſi un Hiſtorien n'a pas écrit dans la vue d'exercer ſon ſtyle: c'eſt la vaine gloire, & non la vérité qui lui tient lieu de guide.

L'Auteur, après s'être expliqué ſur tout cela, établit d'excellentes règles, qu'on ne doit jamais perdre de vue, ſoit dans la lecture, ſoit dans la compoſition de l'Hiſtoire. De l'Hiſtoire prophane il paſſe à celle des Livres Sacrés qui ont Dieu même pour Auteur, ou des Hommes inſpirés par l'eſprit de Dieu. Cette matière délicate & épineuſe doit piquer la curioſité des Ec-

ecléſiaſtiques de toutes les Sectes. C'eſt particulièrement ſur ces ſortes d'articles qu'il faut aller puiſer à la ſource, & nous y renvoyons le Lecteur.

ARTICLE XVII.

TRAITE' *ſur la* manière *de lire les* Auteurs *avec* utilité, *II. Extrait* (*a*).

Quatrieme Opération.

JUGER.

„ *Juger* en général du mérite d'un Ouvrage, „ dit notre Auteur, c'eſt ſentir & décider „ qu'il eſt bon, ou médiocre, ou mauvais. On „ peut ſentir & décider bien, on peut ſentir & décider mal. Mais qu'eſt-ce qu'il faut pour bien „ décider? Deux choſes; une connoiſſance de ce „ qui fait l'objet de la déciſion, & un eſprit libre de toute paſſion qui pourroit nuire au jugement; c'eſt ce que j'appelle en deux mots „ ſcience & liberté". Après ce court préambule, l'Auteur paſſe inceſſamment à la pratique, & pour exemple de l'opération de juger il examine l'Ode d'Horace, *Quid dedicatum poscit Apollinem.* Il revient enſuite aux deux choſes qu'il a dit être néceſſaires pour bien juger, & déclare qu'il ne s'arrêtera qu'à la première. „ On „ ſait, dit-il, que rien n'eſt plus contraire à la „ juſteſſe du jugement que certaines paſſions, „ com-

(*a*) Le premier Extrait ſe trouve dans la Partie précédente, Page 25.

„ comme celles de l'amour & de la haine. Auſſi
„ ne nous arrêterons-nous pas à faire connoî-
„ tre qu'il faut ſe détacher de toute prévention
„ pour ou contre, afin de porter une déciſion
„ ſure. Le point que nous voulons développer,
„ eſt d'approfondir en quoi conſiſte en général
„ cette connoiſſance dont nous venons de par-
„ ler. Elle conſiſte à avoir l'idée d'un bon Ou-
„ vrage, afin d'apliquer cette idée à chaque Ou-
„ vrage que l'on a lu. Quelle eſt donc cette idée?
„ Bien expoſer, bien raiſonner, voilà l'idée de
„ l'Ouvrage parfait; en ſorte que le bon Ou-
„ vrage eſt celui où l'idée générale eſt diſtribuée
„ en parties principales, & où celles-ci ſont ex-
„ poſées par l'ordre des penſées qui convien-
„ nent le mieux. On a déjà vu, continue l'Au-
„ teur, ce que c'eſt que développer, & les mo-
„ yens d'y réuſſir; mais nous n'avons pas dit
„ ce qu'il faut ſingulièrement développer, &
„ les défauts qu'il faut éviter en développant.
„ Nous avons dit ce que c'eſt que raiſonnement,
„ mais nous n'avons pas expliqué combien il
„ y a de manières de raiſonner, en quoi con-
„ ſiſte la force du raiſonnement, comment on
„ le diſpoſe, quels ornemens lui conviennent.
„ Voilà ce qu'il faut ſavoir pour bien juger.
„ Nous ſommes donc dans l'obligation de re-
„ prendre tous les articles que nous venons de
„ propoſer." Telle eſt l'introduction que l'Auteur a miſe à la tête de ſon ſecond Tome, pour amener la diviſion qu'il fait de ce Tome en V. Sections, dont voici les ſujets. La I. traite des défauts du développement, & de ce qu'il faut développer dans les faits. La II. du développement du

raiſonnement, & de ſa nature. La III. de la diſpoſition du raiſonnement, & de ſes ornemens. La IV. de la qualité des penſées. Et la V. de la qualité du ſtile.

Je crains que le Lecteur ne ſoit pas fort content de ce plan. Il verra ſans-doute avec peine qu'on emploie deux nouvelles Sections à expliquer l'*opération de développer*, dont il a été parlé au long dans le premier Tome.

Il y a deux manières de juger d'un Livre, qui demandent des directions différentes. L'une regarde les choſes mêmes; il s'agit d'en examiner la vérité & l'importance, & de voir ſi ce que nous liſons eſt digne qu'on l'admette, qu'on y acquieſce, & qu'on tâche de le retenir. L'autre conſiſte à décider ſur la forme d'un Ouvrage, à voir s'il eſt bien fait, ſi les règles de l'Art y ſont obſervées. Le premier de ces jugemens eſt tout à la fois le plus néceſſaire & le plus facile. On ne ſauroit s'inſtruire ſolidement, ſi on ne réfléchit ſur ce qu'on lit. Il faut prononcer en ſoi-même ſur le prix & la vérité de ce qu'on lit; rejetter le faux; ne pas s'arrêter au vrai, qui étoit déjà auſſi clair dans notre eſprit qu'il l'eſt dans le Livre; s'attacher au vrai qui nous préſente quelque nouvelle lumière, & faire ſes efforts pour ſe l'imprimer dans la mémoire; enfin ſuſpendre ſon jugement ſur tout ce dont on ne voit pas nettement la vérité ou la fauſſeté. Pour juger de cette manière, il ne faut que du bon-ſens & les connoiſſances préliminaires les plus communes, du-moins lorſqu'il s'agit des lectures qu'on peut recommander aux Commençans.

L'autre ſorte de jugement regarde la forme d'un

d'un Livre. On décide si l'Ouvrage est bon dans son genre, si les règles y sont observées. Ce jugement est du ressort du goût, il exige une connoissance exacte des règles, & une étude aprofondie des meilleurs Ecrits en chaque genre. Mais aussi on n'est point pressé de porter cette sorte de jugemens. Sans en prononcer de tels, rien n'empêche qu'on ne s'instruise solidement des choses qu'il importe le plus de savoir.

L'Auteur n'a point distingué ces deux sortes de jugement, & il s'en faut bien qu'on ne trouve dans son Livre ni pour l'une ni pour l'autre tous les préceptes nécessaires, ou seulement les plus essentiels. Quoi qu'il en soit, je vais indiquer en détail les matières qui entrent dans les V. Sections de ce Volume.

I. *Section.* Un Auteur doit développer la vérité capitale qui fait son but, il ne doit développer ni trop ni trop peu; pour ne point passer à cet égard le juste milieu, il doit s'arrêter quand l'image qu'il a tracée de son sujet est vive, qu'elle laisse une impression difficile à effacer. On peut se resserrer davantage quand on écrit pour des personnes éclairées, que lorsqu'on s'adresse au peuple. L'exposition d'un fait est de quatre sortes. 1. Exposition oratoire, dans laquelle il ne faut admettre d'autres circonstances que celles qui fournissent des preuves. 2. Exposition Poétique, qui doit rassembler toutes les circonstances qui servent à faire un beau tableau, vif & touchant. 3. Exposition historique, qui doit former une image complette d'un évènement. 4. Exposition dogmatique, où l'on développe la nature des choses, leurs effets, leurs propriétés,

tés, leurs qualités. L'Auteur rapporte plusieurs exemples de ces différentes sortes d'Exposition, & il y ajoûte ses observations & son jugement.

II. *Section.* Le raisonnement est l'assemblage de deux propositions au-moins, dont l'une se déduit de l'autre. On les appelle principe & conséquence. Pour développer un raisonnement, il faut en considérer les propositions, & faire *voir* la liaison qu'il y a de l'une à l'autre. Le développement se fait de trois manières. La 1. est de soutenir la proposition qu'on a avancée par une seconde, cette seconde par une troisième, & *ainsi* de suite jusqu'à ce que la dernière soit si *évidente* que l'esprit n'ait plus rien à désirer. La 2. consiste à poser une vérité évidente ou déjà établie, & à en tirer toutes les vérités qui en sortent naturellement. Enfin la 3. est de partager une proposition générale en propositions particulières qui y sont nécessairement renfermées. Pour exemple, l'Auteur emploie sur un sujet ces trois manières de développer le raisonnement. Il parle ensuite des deux manières de raisonner, naturelle & artificielle, & des occasions où l'on se sert de l'une ou de l'autre.

III. *Section.* On dispose le raisonnement de deux manières: ou bien l'on débute par la proposition à démontrer, & l'on fait suivre celles qui la démontrent: ou bien on donne d'abord les propositions qui démontrent, d'où l'on tire la proposition qu'on veut établir. La première de ces dispositions est bonne pour prouver; on doit employer la seconde quand on veut toucher. Il faut souvent orner les raisonnemens, afin qu'ils frappent davantage. Les ornemens qui

leur

leur conviennent ſont, 1. une juſte étendue. Elle eſt oppoſée à la ſéchereſſe, & donne du corps au raiſonnement ſans le rendre lâche, ſans le ſurcharger de penſées ou de paroles inutiles. 2. Ornement, le feu, c'eſt-à-dire, une expreſſion vive des mouvemens de l'ame de celui qui raiſonne. Cette chaleur ſe communique aux Auditeurs & aux Lecteurs. L'interrogation ſert beaucoup à donner du feu au raiſonnement. Au reſte ce feu n'eſt néceſſaire que lorſqu'on démontre une vérité pratique, & même alors il en faut varier le degré ſelon le ſujet, ſelon le plus ou le moins de vivacité des paſſions qu'il fait naître, & ſelon les circonſtances de celui qui parle & de ceux à qui il parle.

IV. *Section.* L'Auteur traite ici d'après Mr. *Rollin* & le Père *Bouhours*, de la vérité des penſées & de leur fauſſeté. Il marque juſqu'à quel point cette vérité eſt compatible avec l'Hyperbole & l'Ironie. Il parle des différentes ſortes de penſées naturelles, des moyens d'en avoir de telles, de ce qui leur eſt oppoſé, des penſées brillantes & des ſources d'où on les tire, & enfin des penſées ſuperflues & de la répétition des mêmes penſées.

V. *Section.* Le ſtile doit être pur, clair & proportionné. La pureté du ſtile conſiſte ſelon l'Auteur, 1. dans la propriété des mots; 2. dans l'union ſaine des mots; 3. dans leur aſſujettiſſement régulier; 4. dans leur arrangement; 5. dans les tours propres à la Langue; 6. dans la variété de ſes tours. On aura un ſtile clair, ſi l'on évite ces quatre écueils: l'impropriété des mots, leur ſuperfluïté, leur rapport embaraſſé & ambigu, la contrainte & la prolixité des tours. L'énergie a-

joûte à la clarté, elle consiſte à repréſenter vivement les objets en employant les termes les plus ſignificatifs. La proportion du ſtile emporte deux choſes, 1. la convenance des penſées, 2. la convenance des expreſſions avec les penſées. C'eſt ſurtout de cette dernière convenance que l'Auteur parle. Pour la mettre dans le ſtile, il faut faire attention à ce principe, que les meilleures expreſſions ſont celles qu'il ſemble que le ſujet ait enfantées: d'où ſuit cette règle, *qu'il faut penſer, ſe pénétrer de ſon ſujet, avant que de chercher l'expreſſion.* Il y a deux ſortes de ſtile, celui de Proſe, & celui de Poéſie; & dans l'une & dans l'autre de ces manières d'écrire le ſtile varie ſelon les paſſions dont on eſt animé, ſelon qu'on veut ou s'inſinuer doucement dans les eſprits, ou raconter un fait, ou diviſer un ſujet, ou inſtruire, ou démontrer, ou réfuter, ou ſe juſtifier, ou délibérer, ou louer, ou invectiver, ou récapituler ce qu'on a dit. Enfin le ſtile varie ſelon l'eſpèce d'Ouvrage que l'on compoſe.

Telles ſont les matières contenues dans le Volume II. Si l'on fait attention au but de l'Auteur, qui eſt de former les Commençans à l'*opération de juger*, on trouvera, je penſe, qu'il y a ici tout à la fois du trop & du trop peu. Je ne relève point les fautes de détail contre la juſteſſe & la bonne méthode; elles ſont fréquentes dans tout cet Ouvrage. Ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait d'ailleurs de bonnes choſes, & qu'en général la lecture n'en ſoit utile.

Le III. Volume contient des *Exercices* de l'opération de juger ſur quatre ſortes d'Ouvrages, ſavoir de Littérature, d'Eloquence, de Poé-

Poéſie, d'Hiſtoire, & de Philoſophie. Sur chaque genre l'Auteur, après quelques remarques générales, produit de longs morceaux de célèbres Ecrivains, qu'il examine en Critique. Pour l'Eloquence, il analyſe un Diſcours du Père *Porée* contre les Romans. Pour la Poéſie, il fait, l'examen de la Tragédie d'*Athalie*, de deux Pièces d'*Horace*, & d'une Fable de *La Fontaine*. Pour l'Hiſtoire, il ſe borne à la mort de *Virginie* narrée par *Tite-Live*. Les échantillons de Philoſophie ſont un morceau de l'*Anti-Lucrèce* ſur la liberté de l'Homme, & un Entretien du P. *Régnaut* ſur le Chaud & le Froid. L'Auteur y joint un Plaidoyer de ſa façon, ſur lequel il laiſſe à ſes Lecteurs à exercer par eux-mêmes l'opération de juger.

Parmi les IV. *Sections* qui roulent ſur ces quatre genres de Littérature, l'Auteur en a inſéré deux autres, qui ſont la 2. & la 6. La 2. regarde la véritable manière d'analyſer un Diſcours. On ne voit pas pourquoi elle eſt placée-là. Elle ſemble même fort inutile après tout ce que l'Auteur a dit ſur l'opération de réduire & de reſſerrer, & après l'uſage continuel qu'il a fait de cette opération dans tout ſon Ouvrage. Mais il eſt vrai que s'agiſſant d'apprendre aux Jeunes-gens à ſaiſir l'eſſentiel d'un Livre, & à l'anatomiſer, pour ainſi dire, on ne peut leur mettre ſous les yeux trop d'exemples où les règles de cet Art ſoient pratiquées. On trouve ici le plan & l'analyſe de huit Oraiſons de *Cicéron*, d'un Plaidoyer de *Patru*, d'un Sermon de *Bourdaloue*, & de deux Diſcours du P. *Porée*.

Il s'agit dans la VI. Section de l'ordre que l'on doit

doit garder dans ſes lectures, & des Livres par leſquels il faut commencer. Ce ſujet eſt bien important, mais il faut avouer qu'il eſt traité ici de la manière la plus ſuperficielle. On n'y indique que peu de Livres, & on n'indique pas toujours les meilleurs. Et malgré l'annonce du Titre, on n'y dit rien ſur l'ordre à garder dans les lectures.

ARTICLE XVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES *d'Angleterre.*

LEs Hiſtoriens qui ont écrit l'Hiſtoire d'*Angleterre* ſont tombés dans le défaut général de s'arrêter beaucoup à ce qui s'eſt paſſé hors du Pays, & à décrire fort au long les guerres & tout ce qu'elles entraînent d'éclatant après elles, ſans dire un mot du nerf de la guerre, c'eſt-à-dire, des fonds néceſſaires pour la ſoutenir, & de la manière dont le Parlement y a pourvu. Cette négligence a été l'occaſion de l'Ouvrage ſuivant: *The Parliamentary or Conſtitutional Hiſtory of England*, &c. C'eſt-à-dire: *Hiſtoire du Parlement & du Gouvernement d'Angleterre; contenant un détail fidèle de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans le Parlement, depuis les tems les plus anciens juſqu'au long Parlement aſſemblé le 3 Novembre 1640. Extrait des Journaux des deux Chambres, des Régîtres, Manuſcrits, Harangues rares & Traités; le tout comparé avec les Auteurs contemporains, & lié d'un bout à l'autre avec l'Hiſtoire du Tems. Par une Société de Gens de Lettres.* 8. 8. *Tomes. Chez* Osborn & Sandby. Cet Ouvrage, fort approuvé des Connoiſſeurs, eſt très propre à donner aux Curieux une juſte idée du Gouvernement *Anglois*, mais encore à en inſtruire à fond ceux qui ſont deſtinés à remplir les principales Char-

Charges de l'Etat, & à leur épargner, par conſéquent, des lectures immenſes. Il commence à *Guillaume le Conquérant*; traite de l'origine des Parlemens, qui ſont d'extraction *Normande*; de la création des Pairs; de la grande Charte, fondement des Libertés *Britanniques*, octroyée par *Jean*, en 1225; & de l'époque où les Communes commencèrent à être convoquées régulièrement, & à faire partie eſſentielle du Parlement; ce qui fut en 1664. Mais il faut renvoyer les Lecteurs au Livre même, qui eſt compoſé avec goût, jugement & exactitude.

Principles of Polyty, &c. C'eſt-à-dire: *Principes de Politique. Ou fondemens & raiſons du Gouvernement Civil. En trois parties. Par* Thomas Pownall. 4. *chez* Owen. L'Auteur, après avoir fait ſentir les défauts d'un Contrat primitif, fait voir que le Gouvernement Civil eſt fondé ſur la Nature même. Il prouve que la Société eſt véritablement l'état de Nature; qu'il n'y a que l'équilibre de la propriété, qui ſoit le premier fondement réel & permanent des liaiſons & ſubordinations qui forment un Empire; & que, quoique cet équilibre doive être règlé & rectifié par le Légiſlateur, le principe en eſt cependant dans la Nature, dans les circonſtances du Pays & du Peuple, & que tout Gouvernement capable de ſe ſoutenir eſt bâti ſur ce fondement. Il fait enſuite l'application de ces principes à l'adminiſtration du Gouvernement, pour montrer qu'ils s'accordent avec la vraie Politique, laquelle eſt fondée ſur la liberté.

Ceux qui voudront approfondir cette matière, pourront ſe ſervir utilement de l'Ouvrage ſuivant: *The fundamental Laws and Conſtitutions of ſeveral potent Kingdoms and States in Europe*, &c. C'eſt-à-dire: *Loix & Conſtitutions fondamentales de pluſieurs Etats puiſſans de l'Europe*; ſavoir, *Danemark, Suède, Allemagne, Pologne, Angleterre, Hollande*, &

la

la Suiſſe. Par où l'on voit comment un de ces Peuples a perdu ſa liberté, & comment d'autres l'ont conſervée, ou courageuſement recouvrée. Avec un *Supplément*, contenant un mêlange de Pièces, dont quelques-unes n'avoient point encore été publiées. *Recueillies par* J. T. Philips, *Hiſtoriographe de Sa Majeſté*, 8, *chez* Meadows. Ce Recueil eſt compoſé de ſeize Pièces, qui ont chacune leur mérite. Elles ſont précédées d'une Préface, où l'Auteur, qui paroît grand partiſan de la Liberté, expoſe les raiſons qui l'ont porté à les publier.

A Defenſe of the Eſſay on Spirit, &c. C'eſt-à-dire: *Défenſe de l'Eſſai ſur l'Eſprit avec des remarques ſur les diverſes réponſes qu'on a prétendu y faire, & un Antidote contre toutes celles qu'on y pourra faire dans la ſuite*, 8. *chez* Noon. Cette défenſe vient, probablement, de l'Auteur même de l'Eſſai. C'eſt un partiſan de la Liberté de penſer, qui écrit avec beaucoup de jugement & de force, ſelon ſon ſyſtême. L'Antidote promis dans le titre, n'eſt autre choſe que la ſimple traduction d'une partie du *Dialogue de St. Juſtin avec le Juif Tryphon*; d'où il paroît que l'Auteur de l'Eſſai n'a fait que copier ce que ce fameux Apologiſte & Martyr de la Religion *Chrétienne* a dit autrefois touchant la *Trinité*, ſavoir, que le Père & le Fils étoient deux diſtinctes & différentes ſubſtances, & que le Fils avoit été engendré par *la volonté* du Père.

Tranſactions Philoſophiques, N. 494-95. Le premier contient environ 100 pages & 2 planches, l'une repréſentant une Inſcription *Romaine* gravée ſur une petite plaque de cuivre, avec quelques figures relatives à des articles d'Aſtronomie; l'autre ſervant à l'explication d'un article d'Anatomie, qui traite des vaiſſeaux ſpermatiques. Voici l'ordre des Mémoires. I. Explication d'une Inſcription *Romaine*, par Mr. *J. Ward* fameux Antiquaire. Les II. & III. écrits

en *Latin* contiennent des obſervations ſur la Comète qui parut à *Pekin* en 1748. L'un eſt du Père *Aug. Hallerſtein*, & l'autre du Père *Ant. Gaubil*. IV. ſur une Aurore auſtrale, par Mr. *Martin*. V. Obſervations de Mr. *Chr. Maire* faites à *Rome* ſur les Eclipſes de Lune le 23. Décembre 1749, & de Soleil le 8. Janvier 1750. VI. & XXII. ſur les Demoiſelles (ſorte de mouches) de la *Penſilvanie*. Elles paroiſſent au commencement de Mai, & ſont de tous les Pays; mais apparemment que celles de *Penſilvanie* ſe font remarquer au-deſſus des autres par l'éclat de leurs couleurs. VII. Expérience du célébre Mr. *Hallor* de *Gottingue* ſur la reſpiration, par où il prouve que les muscles internes, intercoſtaux, élévent les côtes dans le tems de l'inſpiration, & les abaiſſent dans celui de l'expiration; & qu'il n'y a point d'air entre la pleure & les poûmons des Animaux. VIII. Lettre du Père *Ant. Gaubil* ſur la Géographie des *Chinois*, & ſur une monnoye de papier qui a cours parmi eux. IX. Catalogue des 50 Plantes du Jardin Royal de *Chelſey*, préſentées à la Société Royale, par la Compagnie des Apoticaires, pour l'année 1747. X. Sur certaine moiſiſſure verte, que Mr. *H. Miles* a découverte ſur le bois à bruler; avec des obſervations de Mr. *Baker* ſur la petiteſſe des ſemences de certaines plantes. XI. Obſervations de Mrs *Griſchow* & *Ries*, faites à *Berlin*, ſur l'Eclipſe de Soleil du 8. Janvier 1750. XII. Remarques de Mr. *Haller* ſur les vaiſſeaux ſpermatiques. Les XIII. & XIV roulent ſur des Météores. XV. & XX. ſur l'Electricité. Il faut beaucoup diminuer des merveilles qu'on en a publiées. Il s'agit dans le XXI. d'une fracture au bras d'une femme groſſe d'environ trois mois. Il y eut cela d'extraordinaire, que le cal ne ſe durcit qu'après l'accouchement; & que, quoique le bras fût parfaitement bien remis, on pouvoit le plier en tout ſens, & la malade n'en pouvoit faire

au-

aucun uſage; mais quelque tems après avoir acouché, elle s'apperçut que ſon bras s'étoit raffermi, qu'elle n'y ſentoit plus de douleur, & qu'elle pouvoit s'en ſervir. Ce cas eſt arrivé à la *Nouvelle York*, entre les mains de Mr. *J. Barde*. On trouve dans les autres Mémoires, un Catalogue de 50 Plantes, pour l'année 1748. Une Lettre de Mr. *Euler* ſur l'approche des Planètes vers le Soleil; ſur une inondation ſurprenante, & ſur un météore en forme de bale de feu, qui creva en mer ſur un vaiſſeau, fendit les mâts, & bleſſa pluſieurs Matelots.

Le Cahier ſuivant (495) contient 21. Articles, & quatre Planches. Le premier eſt le Catalogue des 50 Plantes du Jardin de *Chelſey* pour l'année 1749. II. Sur un abſcès, qu'une jeune Demoiſelle avoit dans l'eſtomac. Ce qu'il y avoit de ſingulier dans ce cas, c'eſt qu'elle ne pouvoit rien prendre par la bouche, qu'elle ne le rejettât auſſi-tôt. Mr. *Layard* la ſoûtint pendant plus de deux mois, par des remèdes nourriſſans, qu'on lui adminiſtroit deux fois par jour. Pendant ce temps-là l'abſcès creva, & la Demoiſelle ſe rétablit. III. Relation d'un flux irrégulier dans la Riviére de *Forth*, par Mr. *E. Wricht*. IV. Tumeur crue dans l'intérieur de la Veſſie, & guérie avec ſuccès par Mr. *Warner*. V. Remarques ſur les Années Solaires & Lunaires, par le Comte de *Macclesfield*, Préſident de la Société. Cet article avoit déjà été publié ſéparément. VI. Sur la maladie ſtrangulatoire, dont Mr. *Starr* décrit les terribles ſymptômes, ordinairement ſuivis de la mort. VII. Examen de la force de pluſieurs eaux minérales purgatives, en particulier de celle de *Jeſſop*, par Mr. *Hales*, avec une Lettre que lui écrit Mr. *Adée* ſur les vertus de cette eau. VIII. Extrait d'un Diſcours de Mr. *Deboſe*, intitulé: *Réflexions ſur les Médailles de Pecennius Niger*, &c. IX. Remarques curieuſes de Mr. *Rob. Mo-*

re, dans ſes voyages en *Italie* X. Description d'un Nain, par Mr. *Anderon*. Ce nain meſuré tout chauſſé & tout vêtu, avoit 38 pouces de hauteur, & peſoit 36 livres; mais il en a paru un depuis, qui n'a que 30 pouces de haut, & qui ne pèſe que 12 livres. XI. Sur la manière de recueillir de la manne aux environs de *Naples*. XII. Lettre de Mr. *Huxam*; contenant des obſervations ſur les Lumières Septentrionales. XIII Sur un Cheval mordu par un chien enragé. XIV. *Descriptio fœtus monſtroſi, ſine ullo ſexus ſigno*, Regali Societati *communicata per* Job. Baſter, *Acad Ceſar. & Reg. Soc.* Lond. *Soc.* XV. Expériences de Mr. *Pringle* ſur les ſubſtances qui réſiſtent à la corruption. Il s'agit de ſçavoir de quelle manière les corps ſe réſolvent par la putrefaction, & les moyens de l'accélérer, ou de la prévenir. XVI. Eſſai, où l'on tâche d'expliquer une ancienne Inſcription Grecque, gravée ſur une coupe de bronze, par Mr. le Profeſſeur *Ward*. On trouve la figure de cette coupe dans le II. Tome de la Description de l'Orient, de Mr. *Pococke*. XVII. Diverſes obſervations d'Aurores Boréales, par Mr. *Baker*. XVIII. & XIX. Description des nouvelles Bouſſoles de Mr. *Gowin Knight*, perfectionnées par J. *Sureaton*. XX. Description du Poiſſon *Opah Guinienſium*, montré à la Société, par Mr. *Ralph Bigland*. XXI. Lettre de Mr. J. *Burton* à Mr. *Mortimer*, touchant une excreſcence extirpée de la matrice. Ce cas eſt imprimé dans le *Traité des accouchemens* de ce Médecin.

Le fameux Mr. *Hill* vient d'achever ſa grande Hiſtoire Naturelle, ſous ce titre: *A general natural Hiſtory; or New and accurate Descriptions of the Animals, Vegetables, and Minerals &c.* C'eſt-à-dire: *Hiſtoire naturelle univerſelle; ou Descriptions nouvelles & exactes des Animaux, Végétables, & Minéraux des différentes parties du Monde, &c. Par Mr.* J. Hill. *Docteur en Médecine*. 3. *Tom. fol. chez* Osborne. Le

Titre annonce la division de ce grand Ouvrage. Le premier volume contient les Fossiles, ou Mineraux; le second donne la description des Plantes; & le troisième traite des Animaux. L'Auteur divise les Fossiles en trois classes générales. I. Les simples, qui sont essentiellement tels, sans aucun mêlange & qui ne sont point métalliques. De ceux-là il y en a qui ne sont ni inflammables, ni *dissolubles* dans l'eau, comme les terres, &c. D'autres, qui peuvent se dissoudre dans l'eau, mais qui ne s'enflamment point, comme les sels &c. Enfin il y en a, qui ne peuvent se dissoudre dans l'eau, mais qui s'enflamment, comme le soufre. II. Ceux qui sont composés, sans être métalliques; & qui se subdivisent, en indissolubles dans l'eau, & non inflammables, comme les terres composées, les pierres, &c. En dissolubles dans l'eau, mais qui ne s'enflamment point, comme tous les sels métalliques, &c. Et en inflammables, mais que l'eau ne dissout point, comme tous les marcassites. III. Les métalliques, qui sont des corps naturellement durs & pesans, fusibles par le moyen du feu: il y en a de parfaits & d'imparfaits; les premiers sont malléables, après avoir été purifiés; au-lieu que les autres ne le deviennent jamais. L'Auteur traite des parfaits, selon l'ordre de leur gravité spécifique; l'or, le plomb, l'argent, &c. Les imparfaits, sont l'antimoine, l'argent-vif, &c. Ce premier volume a été très bien reçu des connoisseurs Mr. *Hill* a suivi, dans le second (*a*), le Systême de *Linneus* dans son *Genera Plantarum*, &c. Mais quoiqu'il l'ait copié, il n'a pas laissé de le corriger, quand il l'a jugé à propos, & il a donné plus d'étendue à ses descriptions, en y faisant entrer la racine, la tige & les feuilles des plantes. Il a rangé les plantes en 23 classes, selon le nombre des étamines, &c. Mr. *Hill* fait profession de suivre encore le

(*a*) On l'avoit indiqué dans les Nouv. Lit. de la I. Part. du Tom. XLVII. de cette Biblioth.

le *Syſtema Naturæ* de *Linneus*, dans ſon dernier volume, excepté qu'il a pris une nouvelle méthode à l'égard des Inſectes, &c. à qui il a impoſé des noms de ſon invention, comme il l'a fait à de certains foſſiles, & à de certaines plantes. Il fait des Animaux, ſix familles, qui partagent ce volume en autant de parties. I. Les Animalcules, qu'on ne découvre qu'avec le ſecours du Microſcope; & les Inſectes. II. Les Amphibies. III. Les Poiſſons à écaille IV. Les autres Poiſſons. V. Les Oiſeaux. VI. Les Quadrupèdes.

The Principles of action in matter, the Gravitation in bodies, and the motion of the planets explained from thoſe Principles. C'eſt-à-dire; *Les principes d'action dans la matière, la gravitation dans les corps, & le mouvement des Planètes, expliqués par ces principes. Par Cordwallader* Colden. 4. Chez Dodſley. L'Auteur prétend expliquer dans ce Traité la cauſe de la gravitation des corps, auſſi bien que du mouvement des Planètes & des Comètes. Il poſe pour principes, 1 que les idées ſimples, que nous avons des choſes, viennent des impreſſions & des actions de ces choſes ſur nos ſens 2. Que tous les Etres ont une ſeule manière d'agir, qui leur eſt eſſentielle, ſans laquelle nous ne ſçaurions les concevoir. 3 Qu'il y a deux manières d'agir dans les Etres, leſquelles leur ſont eſſentielles, & qu'ils n'en ont peut-être pas davantage; la première eſt une puiſſance par laquelle la choſe réſiſte à tout changement; & l'autre une puiſſance par laquelle la choſe change perpétuellement d'état. 4. Qu'il y a un *medium* qui communique l'action d'une choſe à une autre qui eſt à une certaine diſtance. Ce *medium* eſt un *ether*, par le moyen duquel l'Auteur prétend expliquer la gravitation, & l'attraction apparente des corps à une certaine diſtance l'un de l'autre 5. Que la Lumière eſt la puiſſance ſubtile, à qui la faculté de ſe mouvoir eſt eſſentielle; & que l'émiſſion de la lumière du Soleil eſt la cauſe du mouve-

ment des Planètes. 6. Que par deux actions contraires, ſçavoir de la lumière du Soleil, & de l'attraction apparente vers le Soleil, il y a une certaine diſtance du Soleil où ces actions oppoſées ſont égales, &c. On voit par ces principes, que l'Auteur eſt initié dans les myſtères les plus ſublimes de la Philoſophie. C'eſt aux Adeptes à juger s'il a répandu du jour ſur des matières ſi difficiles à expliquer.

D'Allemagne.

Il vient de paroître à *Dresde* & à *Leipzig* un Suplément très-curieux à la nouvelle Edition de 1753, du *Siècle de Louis XIV*. Ce Suplément eſt précédé d'une Epitre bien ſingulière à Mr. *Roques*, Paſteur dans le Païs de *Heſſe-Hombourg*. Cette Epitre eſt une piéce importante du fameux procès entre Mr. le Profeſſeur *Koenig* & Mr. *de Maupertuis*. On y voit une choſe dont il n'y a pas plus d'exemples dans la Littérature, qu'il n'y en a de la condamnation portée contre Mr. *Koenig*. On voit que Mr. *de Voltaire* a renoncé à trente-mille livres de rente, & à tous les honneurs dont il étoit comblé chez le Roi de *Pruſſe*, pour ſoutenir la cauſe de Mr. *Koenig* qu'il a cru juſte. On voit auſſi dans cette Epitre l'origine de la querelle particulière de Mr. *de Voltaire* & de Mr. *de Maupertuis*. Si les piéces que Mr. *de Voltaire* rapporte, ſont autentiques, comme il n'eſt pas permis d'en douter, il faut avouer qu'il eſt extrêmement à plaindre, que la faveur publique doit être entièrement pour lui, & que Mr. *de Maupertuis* l'a pourſuivi d'une manière non moins injuſte, & non moins cruelle, qu'il a perſecuté Mr. *Koenig*, & quelques autres Philoſophes d'*Allemagne*.

Après cette Epitre, vient le Suplément où l'Auteur réfute les remarques, & les commentaires du Sieur *la Beaumelle* ſur le *Siècle de Louis* XIV. Il ſe plaint d'abord que ce Commentateur de nouvelle eſpéce ait fait imprimer le *Siècle de Louis* XIV. ſur les premières Editions qui ſont fautives, & non ſur les der-

dernières qui ſont plus amples & plus exactes. Cette plainte eſt très-bien fondée. Il pouvoit ajoûter que l'Edition en trois Volumes du Sieur *la Beaumelle* imprimée à *Francfort*, eſt pleine de fautes & très-mal exécutée. Mais ſon plus grand grief eſt l'amas d'erreurs dans lequel ce Commentateur eſt tombé.

Mr *de Voltaire* en relève une partie avec beaucoup de force, & prend cette occaſion d'inſtruire le Lecteur ſur mille particularités curieuſes qui rendent la lecture de ce Suplément auſſi intéreſſante que celle du *Siècle de Louis* XIV. Voici quelques erreurs palpables qu'il auroit pu réfuter.

La Beaumelle dit que les *Hollandois* étoient auſſi riches du tems de *Philippe* II. que les autres nations. C'eſt ſe tromper très-lourdement. Les *Anglois* faiſoient déjà un commerce très avantageux ſous le regne d'*Eliſabeth*; & *Florence*, *Veniſe*, *Gênes*, floriſſoient. *Anvers* étoit incomparablement plus opulente qu'*Amſterdam*. *Lubeck* faiſoit un plus gros négoce, &c. . . .

Le Commentateur prétend que la *France* étoit dans un état déplorable en 1691. Rien n'eſt plus faux, puiſque la Marine étoit alors ſur le pied le plus conſidérable.

Il affirme que le Maréchal *de Crequi* ſigna la Capitulation de *Trêves*. C'eſt préciſément parce qu'il ne la ſigna pas qu'il fut priſonnier de guerre.

Il y a d'autres remarques qui excitent une vive indignation. On ne conçoit pas comment Mr. *de Voltaire* les a paſſées ſous ſilence. Apparemment qu'il étoit fatigué de la multitude des fautes.

Il n'y avoit point de folie (dit le Sieur *la Beaumelle*) *dans la conduite du peuple qui voulut jetter à la voirie le corps de Mr. Colbert.*

Un diſcours ſi odieux méritoit bien d'être relevé par Mr. *de Voltaire*, ſi grand admirateur de la maiſon

de *Colbert*, mais il méritoit encore plus d'être puni. Ce ſont-là de ces traits qui ſont des crimes envers la Société. Mr. *de Voltaire* a fait ſentir à la vérité toute l'horreur de la calomnie abominable avec laquelle *la Beaumelle* oſe ſoutenir que le Duc d'*Orléans* Régent de *France* empoiſonna la Famille Royale, & que Monſeigneur le Duc Père de Monſeigneur le Prince *de Condé* fit aſſaſſiner le Sieur *Vergier* par un Officier qui en eut la Croix de *St. Louis* pour récompenſe. Il faut avouer que de telles impoſtures ſont plus du reſſort de la Juſtice que de la Critique. Mr. *de Voltaire* a donné dans ſon hiſtoire une raiſon ſans replique, qui juſtifie pleinement Monſeigneur le Duc *d'Orléans*; c'eſt *qu'il y avoit du délire*, dit-il, *à penſer qu'on eût empoiſonné tant de Princes, en laiſſant vivre le ſeul qui pouvoit les venger.* Ce ſeul homme vivant qui pouvoit les vènger, c'étoit évidemment *Louis* XIV. qui ſurvécut à ſes petits-fils; ce n'étoit pas *Louis* XV. qui étoit au berceau. *La Beaumelle* non ſeulement tombe dans l'inattention de croire que c'eſt *Louis* XV. dont il s'agit, mais il ajoûte qu'il fut empoiſonné auſſi, & qu'on ne le ſauva que par du contrepoiſon de Veniſe.

Ce conte du contrepoiſon de Veniſe eſt une choſe abſurde. comme le remarque ailleurs Mr. *de Voltaire*, qui obſerve qu'il n'y a point de contrepoiſon général qu'on puiſſe donner au hazard. Cet acharnement de *la Beaumelle* à calomnier ſans la moindre apparence de preuve un grand Prince oncle du Roi actuellement règnant, eſt ce qui s'appelle un crime de *Lèze-Majeſté*. Ces horreurs méritent d'être dénoncées aux Magiſtrats encore plus qu'aux Lecteurs

Mr. *de Voltaire* qui a ſoin de prémunir toutes les perſonnes peu inſtruites que ces horribles calomnies pourroient ſéduire, a remarqué encore en paſſant quelques articles d'un Livre du Sieur *la Beaumelle* intitulé *Mes Penſées*, dans leſquelles il fait voir toute

l'i-

l'ignorance, & toute l'atrocité de *la Beaumelle*, qui attaque effrontément les Rois & les Gouvernemens, les Miniſtres & les Citoyens. On eſt effrayé des ſcandales que *la Beaumelle* a donnés, & cependant il s'en faut beaucoup que Mr. *de Voltaire* les développe tous.

Au reſte Mr. *de Voltaire* ne ſe borne pas à réfuter ces turpitudes. Non ſeulement il préſente à ſon lecteur de nouvelles diſcuſſions hiſtoriques, & de nouveaux faits, mais il y a des diſſertations utiles ſur la manière d'écrire l'Hiſtoire moderne.

La Tragédie de *Catilina* ou de *Rome Sauvée* qui ſuit ce Suplément, eſt fort différente de celles qui avoient paru auparavant ſous le même titre. Une ſcène qui ne ſe trouve point dans ces éditions frauduleuſes eſt remarquable ſurtout: c'eſt la ſeconde du ſecond Acte. *Catilina* y parle ainſi de *Céſar* à *Lentulus Sura*:

Je traite avec Céſar, mais ſans m'y confier.
Son crédit peut nous nuire, il peut nous appuyer.
Croyez qu'en mon parti s'il faut que je l'engage,
Je me ſers de ſon nom, mais pour notre avantage.

Lentulus Sura.

Ce nom eſt-il plus grand que le vôtre & le mien?
Pourquoi nous abaiſſer à briguer ce ſoutien?
On le fait trop valoir, & Rome eſt trop frappée
D'un mérite naiſſant qu'on oppoſe à Pompée.
Pourquoi le rechercher alors que je vous ſers?
Ne peut-on ſans Céſar ſubjuguer l'Univers?

Catilina.

Nous le pouvons ſans doute, & ſur votre vaillance
J'ai fondé dès longtems ma plus forte eſpérance.
Mais Céſar eſt aimé du Peuple & du Sénat,
Politique, Guerrier, Pontife, Magiſtrat,
Terrible dans la guerre, & grand dans la tribune,
Par cent chemins divers il court à la fortune:
Il nous eſt néceſſaire.

Lentulus Sura.

Il nous ſera fatal,
Notre égal aujourd'hui, demain notre rival,
Bientôt notre Tyran, tel eſt ſon caractére, &c.

Toute la Tragédie eſt ſemée de traits pareils, qui ſont autant d'images de l'état où ſe trouvoit *Rome* dans ce tems de criſe, qui la fit bientôt paſſer de la liberté à la ſervitude, & qui fit eſclave la Reine du Monde. L'Auteur paroît faire tous ſes efforts depuis quelque tems pour changer le goût du Théatre de *Paris*, & pour le défaire de ces fades déclarations d'amour qui gâtent les plus beaux ſujets; & qui traveſtiſſent la Tragédie en Eglogue. Nous ſouhaitons qu'il réuſſiſſe, & qu'il rende ce nouveau ſervice à ſa Nation, qui ne doit qu'à lui ſeul un Poëme Epique, & une vraye connoiſſance de *Louis* XIV.

La Préface de *Rome Sauvée* porte encore ce caractère de ſingularité particulier à tous les Ouvrages de Mr. *de Voltaire*. *Cicéron* y paroît dans un jour nouveau. Nous n'étions pas accoutumés à regarder ce Père de l'Eloquence *Romaine* comme un grand Poëte. Cependant on eſt forcé de convenir que *Cicéron* faiſoit de très-beaux vers, quand on lit ceux que Mr. *de Voltaire* cite, & qu'il traduit.

Il ſemble que dans ce recueil on ait affecté de varier les matières. Il y a à la fin un *Examen du Teſtament du Cardinal Albéroni*, qui devroit bien être joint aux Diſſertations du même Auteur ſur le prétendu Teſtament du Cardinal *de Richelieu*. On ignore pourquoi il ne s'eſt pas prévalu de l'aveu que le Cardinal *Albéroni*, ou Mr l'Abbé *de Montgon* qui a recueilli les idées de ce Cardinal, fait hautement dans ſa Préface. Il dit expreſſément que le Teſtament attribué au Cardinal *de Richelieu* eſt l'ouvrage d'un écolier; il a raiſon. Il faut être aveugle pour reconnoître le Cardinal *de Richelieu* dans un Teſtament politique où il n'y a aucune politique. Mais il faut être auſſi aveugle pour croire que le Cardinal *Albéroni* ſoit l'Auteur du Teſtament qui porte ſon nom.

TABLE DES MATIERES.

Abbadie. Jugement sur son Traité de la vérité de la Religion Chrétienne. 395. Accusé d'avoir défendu quelquefois la vérité avec les armes du mensonge. *ibid.*

Abraham. Quand Dieu appella *Abraham* il ne lui prescrivit rien de nouveau, outre le culte de Dieu & l'amour du Prochain, que la Circoncision. 3

Ade (Mr. *de Caumont d'*) épouse une des filles de Théodore-Agrippa d'Aubigné. 315.

Albret (le Maréchal d'). Ses effusions de cœur pour Madame *Scarron.* 322.

Alcatraz, Oiseaux d'Amérique qui sont une espèce de Cormorans. 312.

Amos (le Prophète). Pourquoi il déclara que sa commission étoit extraordinaire. 14.

Ampuéro (la Famille d'), établie à Lima, laquelle tire son origine des Yncas ou Rois du Pérou. 304. Prerogatives dont elle jouit. *ibid.*

Anglois (les) ont envenimé leurs Guerres Civiles. 58. On voit à peine deux de leurs Rois qui n'ait fini par quelque catastrophe jusqu'à Henri IV. *ibid.* Ils n'ont jamais usé de politique avec leur Roi. 59. Comment les divisions se forment parmi eux. *ibid.*

Animaux. Plusieurs Animaux transportés d'un climat dans un autre, changent presque toujours d'espèce. 153.

Animaux marins (les) de la partie australe du Monde sont les mêmes que ceux qui se trouvent dans l'hémisphère boréal sous un même degré de Longitude. 154

Antropolâtres. Nom que les Apollinaristes donnoient aux Catholiques, & pourquoi. 220.

Apollinaire, Evêque de Loadicée en Syrie, est condamné par un Concile tenu à Rome en 377. 217. Ses talens & son grand savoir. *ibid.* Il lie une amitié étroite avec St. Athanase. *ibid.* Il est excommunié par un Evêque Arien. *ibid.* Il est persécuté & envoyé en exil. *ibid.* Il explique les Stes. Ecritures à Antioche 218. Il compose un Poème contenant l'Histoire des Juifs jusqu'au tems de Saül, qu'il distingue comme Homère, par les 24 lettres de l'Alphabet. *ibid.* Autres Ouvrages qu'on lui attribue. *ibid.* Jugement sur sa Paraphrase des Pseaumes en Vers hexamètres, qui est le seul Ouvrage entier qu'on ait de lui. *ibid.* Secours qu'il tira de sa Poésie pour accréditer son hérésie. *ibid.* Il est nommé à l'Evêché de Laodicée en Syrie.

ne. 219. Sentimens erronés qu'on lui attribue, *ibid.* Condamnant publiquement ce qu'il favoriſoit ſous main, il trompe la vigilance de St. Athanaſe, qui en réfutant ſes erreurs ne le nomme point, & ne paroît pas même l'avoir ſoupçonné. 220, 221. On condamne ſes erreurs à Rome, ſans faire mention de lui. *ibid.* Il établit des Evêques de ſa Secte, qui faiſoient des Aſſemblées ſéparées, & avoient des Cantique de ſa compoſition. 223. Il eſt condamné par un Concile, & dépoſé avec ſes deux principaux Diſciples, *Vitalis* & *Timothée*. 224. Regardé comme millénaire. 226. La Sentence du Concile de Rome prononcée contre lui & contre ſes diſciples, eſt confirmée par un autre Concile œcuménique aſſemblé à Conſtantinople en 381, & par le Concile d'Antioche en 379. 226. Il meurt & perſévére juſqu'à la fin dans ſes ſentimens, & dans tous les dehors d'une vie ſainte & exemplaire. 227. Voyez *Apollinariſtes.*

Apollinariſtes. Leurs erreurs. 219, 220. Pourquoi ils ſe partagèrent en deux différentes Sectes. 220. Tems auquel commença leur Héréſie. *ibid.* Queſtions embaraſſantes qu'ils faiſoient touchant l'Incarnation. 223. Ces Hérétiques, quoique condamnés & dépoſés par tous les Conciles, tiennent bon juſqu'à ce que l'Autorité Civile s'en mêle. 226. Loi publiée par Théodoſe, par laquelle il leur eſt défendu de tenir des Aſſemblées, d'avoir des Eccléſiaſtiques, & de demeurer dans les Villes. *ibid.* Les Chefs du parti ſont exilés & relegués dans les déſerts, & bientôt réduits à un très petit nombre. 227. Voyez *Apollinaire.*

Apôtres (les) n'ont jamais été accuſés ni par les Juifs, ni par les Payens, d'uſurper l'office de Sacrificateur. 23.

Architecture. Ce qu'il y a de remarquable ſur l'Architecture des différentes Nations. 72.

Arts. Quelle eſt l'époque préciſe de la grande perfection des Arts deſtinés au luxe & au plaiſir. 59. Arts ſérieux 60. Tous les Arts furent inventés en Orient, & de-là paſſèrent dans la Grèce, enſuite dans l'Italie. 72.

Aubigné (Théodore Agrippa d'), Gouverneur d'Oleron & de Maillezais, Amiral de Bretagne, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. 99, & *ſuiv.* 314. Regardé comme le Favori de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, & mère de Henri IV, laquelle l'épouſa en ſecret. *ibid.* Ses Ecrits lui attirent des ennemis. 315.

Aubigné (Conſtant d') Fils de *Théodore Agrippa d'Aubigné.* Son mariage avec Madame *de Nouillé*, riche Veuve. 315. Accuſé d'avoir tué ſa femme, qu'il croit infidèle, il eſt pourſuivi, pris, & enfermé dans le Château Trompette. *ibid.*

Aubigné (Madame), Femme de *Conſtant d'Aubigné*, & Mère de *Françoiſe d'Aubigné* Marquiſe de *Maintenon* Sa fuite, ſon mariage, ſes avantures. 316, & *ſuiv.*

Aubigné (Charles *d'*), Fils de Conſtant d'Aubigné, & frère de *Françoiſe d'Aubigné*, Marquiſe de *Maintenon*. Sa naiſſance. 316.

Aubigné (*Françoiſe d'*) connue ſous le nom de Madame *de Maintenon*. Sa généalogie. 99. Voyez *Maintenon*.

Avocats. Injuſtices que la plupart d'entre eux commettent. 290.

Bolingbroke. Ouvrages où l'on attaque les Lettres de ce Milord. 234. De quoi on l'accuſe. 235, & *ſuiv.* Défenſe des Lettres de ce Milord. 392, & *ſuiv.* Ce qu'on répond à ceux qui le traitent de débauché. 397.

Bonzes de la Chine. Chaines qu'ils traînent dans les rues, en ſe frapant la tête de toute leur force. 67.

Bouchet (Mr. *Richer du*). Ouvrage de cet Abbé. 362.

Boucliers. Extrait du Traité des Boucliers des Anciens par *Blaiſe Cariophile*. 34.

Bouguer (Mr.). Diverſes particularités concernant la publication de ſon Ouvrage ſur la figure de la Terre. 184, & *ſuiv.*

Buffon (Mr. *de*). Jugement ſur ſa Table des probabilités de la durée de la vie humaine. 386, & *ſuiv.* Erreur où l'on prétend qu'il eſt tombé. 390, & *ſuiv.*

Burlamaqui (*Renée*), ſeconde femme de *Théodore Agrippa d'Aubigné*. 315.

Cat (Mr. *Claude-Nicolas le*). Extrait de ſon recueil concernant l'opération de la Taille. 77.

Chinois. Leur Païs eſt le Païs de la Morale, & cependant ils ſont les plus fourbes de tous les Peuples. 53. Leur courage & leur activité pour faire des Proſélytes. 71. Pourquoi les plus grandes forces de la Miſſion Chrétienne ſont tirées des Ordres Religieux. *ibid.*

Chriſtianisme. Les premiers Miniſtres du Chriſtianisme aimoient à paſſer pour Philoſophes. 23.

Clément (St.) le Romain, Diſciple de l'Apôtre *St. Pierre*. Ses deux Epitres tirées d'un Manuscrit Syriaque du Nouveau Teſtament, & publiées pour la première fois avec la Verſion Latine par Mr. *Jean-Jaques Wetſtein*. 158. Extrait d'une Diſſertation ſur les deux Epitres que lui attribue Mr. le Profeſſeur *Wetſtein*. 363.

Clercs. Défenſe qui leur eſt faite de porter les armes, &c. 140.

Code Frédéric, ou Code de Droit, pour les Etats de Sa Majeſté Pruſſienne, &c. Extrait de cet Ouvrage. 287.

Come

Come (Frère) publie un nouveau Lithotome caché. 77. Mépris avec lequel il traite toutes les autres méthodes de tailler. *ibid.* Il attaque Mr. *Le Cat*, &c. 78

Condamine (Mr. *de la*). Extrait de ſon Suplément au Journal hiſtorique du Voyage à l'Equateur, & au Livre de la Meſure des trois premiers degrés du Méridien, pour ſervir de réponſe aux objections de Mr. *Bouguer*. 181

Culte extérieur de la Religion. En quoi il conſiſtoit chez les Anciens. 63

D'Amaſe. (le Pape) ſupprime heureuſement le Schiſme d'Urſinus. 215

Dampier eſt le premier qui ait fait connoître le Lion & l'Ours marin. 153

Danſe (la) deshonnête chez les Orientaux, & permiſe aux ſeules Femmes publiques, eſt noble dans les Quiétiſtes Aſiatiques. 64

Davezan. Tems de la naiſſance de ce Juriſconſulte. 128

Déiſtes. Il s'en trouve dans la Magiſtrature, dans les Armées, dans l'Egliſe, auprès du Trône, & ſur le Trône même, dans les Académies, &c. 398. Pourquoi on ne doit pas parler d'eux avec un mépris affecté. *ibid.* Ne doivent pas être traités par les Réformés plus durement que les Catholiques. *ibid.* Leur croyance. 400 Leur Religion *ibid.*

Déparcieux (Mr.). Sa Table des probabilités de la durée de la vie humaine conſtruite ſur celle de Mr. *Halley*. 386, 391.

Despotisme. Signe du Despotisme dans le caractère d'une Nation. 55

Dieu (Mr *de*). Genre d'étude dans lequel cet Auteur s'eſt diſtingué. 431

Divinité. Tous les Peuples ont cru qu'elle étoit *placable*, que les moyens de l'appaiſer n'étoient point arbitraires, & qu'elle devoit les indiquer elle-même par une révélation. 20. Pourquoi tous les Légiſlateurs, qui ont fait des Loix touchant les Sacrifices & les Expiations, ont feint des conférences avec quelque Divinité. *ibid* Pourquoi tous les Peuples ſe ſont accordés ſur ce point, qu'on ne pouvoit pas appaiſer la Divinité ſans effuſion de ſang. *ibid.* Plus on remonte vers l'Antiquité, plus les apparitions de la Divinité ſont fréquentes 60. Tems auquel elle ceſſa de continuer ſa préſence viſible, en ſe retirant dans les Tabernacles & les Temples. *ibid.*

Dupré de St. Maur (Mr.) Sa Table des probabilités de la durée de la vie humaine. 386, 391

Ecoles où les Prophètes de l'ancienne Loi étoient élevés. 13

Education. Défauts de l'Education Françoiſe. 47
Egypte. Défauts de ſon Gouvernement. 52
Eloquence (l'), ou les *expreſſions du corps*, regardées comme une choſe naturelle aux Peuples de l'Orient & du Midi. 64
Enclos (*Ninon de l'*). Cette Dame vantée par *St. Evremont.* 97
Enthouſiaſme. Dans quels Païs l'Enthouſiasme a été le langage de la Religion. 62
Euler (Mr.). Diſſertation de cet Auteur. 147
Fanatisme (le), pris pour le goût du merveilleux, eſt rare en France. 61
Flamen, ou principal Prêtre d'une Divinité. Combien cette charge étoit honorable. 18
Foeneſte (le Baron de). Auteur de cette Satyre. 315
Fontanges (Mademoiſelle *de*) s'empare du cœur de Louis XIV, & devient rivale de Madame *de Monteſpan.* 325. Elle meurt de langueur après ſes couches. 326
François. Quels ſont les défauts de leur éducation. 47, 48. Véritable étendue de leur caractère *ibid.* & *ſuiv.*
Gautier (Mr). Son ſentiment touchant les Couleurs des Pierres fines. 178. Il attaque Mrs. *de l'Iſle* & *Le Monnier* ſur la Théorie du mouvement de la Lune. *ibid.* Il ne croit le Syſtême de Newton propre qu'à retarder les progrès de l'Aſtronomie. *ibid.*
Gouvernemens des petites Républiques, & leur génie. 50. Défauts des Gouvernemens de la première Antiquité dans la Morale & dans la Loi Civile. 51. Leurs défauts dans les Loix Politiques par l'exemple de l'Egypte. 52. Gouvernement de la Chine. *ibid.* Eſprit général des Loix des Gouvernemens anciens & modernes. 54. & *ſuiv.*
Guacas, ou Sépulcres des anciens habitans du Pérou. 311
Guerres. Parallèle des Guerres Civiles d'Angleterre & de France. 57
Haitsma (Mr. Aggée), Miniſtre de l'Evangile à Wier. Extrait d'un Ouvrage de cet Auteur ſur la Genèſe. 429.
Halley (Mr). Sa Table des probabilités de la durée de la vie humaine. 386, 391
Harmonie préétablie. Si cette hypothèſe de *Leibnitz* eſt la plus probable de toutes pour expliquer le commerce du Corps avec l'Ame. 213
Houteville (l'Abbé). Jugement ſur ſon Livre de la Religion prouvée par les faits. 396. Particularités curieuſes qui le concernent. *ibid.*
Japonois. On trouve chez eux des titres d'une Liberté immémoriale, qui détruiſent tout l'argument qu'on pourroit tirer des formes deſpotiques contre le fond du génie de cette Nation. 55

Jaques (Frère), fameux Lithotomiſte. Pourquoi ſa manœuvre étoit dangereuſe. 86
Italiens (les) n'ont pu ſe garantir entièrement des apparences de la Superſtition, même au milieu de leurs plus beaux jours. 61
Kaau-Boerhave (Mr). Obſervation Anatomique de ce Médecin ſur un Muſcle extraordinaire de la poitrine, qu'il a trouvé dans divers cadavres. 148
Kimchi (le Rabin *David*), cité. 431
Krafft (Mr). Diſſertation de cet Auteur ſur les nombres amicaux. 147. Ses expériences ſur la végétation des Plantes. 148. Autres expériences de ſa façon. 159
Kraschenninnikow (Mr). Sa Diſſertation ſur un Erable à feuilles longues, cordées, & de forme de ſcie inégales. 148
Kratzenſtein (Mr.) a donné la deſcription d'une Balance pour ſervir à l'uſage de la Géographie & de la Marine, par le moyen de laquelle il croit qu'on peut trouver l'élevation du Pole ſans Obſervations Aſtronomiques. 148
Lande (*Jaques de la*), Gendre & Collègue de *Jean Davezan*, fameux Juriſconſulte François. 135. Sa naiſſance. *ibid.* Il obtient à Orléans une Chaire de Profeſſeur en Droit, qu'il remplit dignement pendant plus d'un demi-ſiècle. *ibid.*
Lecture (la) regardée comme le meilleur moyen de s'inſtruire. 25
Leland (Jean), Docteur en Théologie, écrit contre les Lettres de Milord *Bolingbroke*. 234, 235
Lion Marin. A qui on eſt redevable de la première découverte de cet Animal. 153
Locke. Si tout ſon travail aboutit à trouver l'excuſe de nos erreurs. 207
Lorme (*Marion de*), vantée par St. Evremont. 97
Magie (la) eſt un Art fort ancien, & dont l'invention appartient aux Orientaux. 64
Maſſon (l'Abbé) Rame de ſon invention, dont on pourroit ſe ſervir ſur les Vaiſſeaux de guerre. 157
Maupertuis (Mr. *de*) Réflexions ſur ſes Lettres. 204, *& ſuiv.*
Meerman (Mr.). Ouvrage qu'il publie. 331
Mémoire. Si elle nous fait plus perdre que gagner. 205
Merveilleux (le) eſt le caractère des premiers ſiècles. 60
Moïſe. Raiſon qui donne lieu de croire que ſon hiſtoire de l'origine du Monde eſt véritable. 26
Oignon. Expérience faite ſur un Oignon ſuſpendu en l'air, & qui germe de ſoi-même, ſans aucune humidité du dehors. 152

Oliviers. Tems auquel on a planté les premiers Oliviers au Pérou. 310

Orientaux. Quelle eſt l'Eloquence de ces Peuples. 74

Ours marin. Cet Animal change de demeure en certains tems de l'année 154

Pasmé, eſpèce de maladie fort ſingulière, qui règne à Lima & dans toutes les vallées des environs. 309

Peines d'une autre vie. Réfutation de la grande objection des Incrédules, que ces Peines ſont incompatibles avec les perfections de Dieu. 263. Quel eſt le but de ces Peines. 265. Leur éternité. 267, *& ſuiv.*

Peintres (les) devroient étudier l'Anatomie, & diſſequer eux-mêmes des cadavres. 179. Voyez *Peinture.*

Peinture. Quel eſt le génie des Orientaux dans la Peinture. 74. Art de renouveller un Tableau qui dépérit par *vétuſté*, en le tranſportant ſur un fond nouveau. 173, *& ſuiv.* Voyez *Peintres.*

Pied. Femmes de Lima qui ſe piquent de l'avoir petit. 305.

Plantes de Sibérie. Expériences ſur leur végétation. 148, 150.

Poéſie. Quel eſt le goût des Orientaux pour la Poéſie. 74. L'origine de la Poéſie eſt dans l'Orient. 76.

Prédicateurs. Réflexions ſur leurs exagérations. 402.

Prêtres. Origine des Prêtres en Egypte. 3. Le caractère des Prêtres chez les Juifs & chez les Payens, étoit de repréſenter le Peuple à Dieu, faiſant, au nom du Peuple, l'expiation de ſes offenſes, pour le réconcilier avec Dieu. 21. Gouvernemens fondés par des Prêtres. 54. Ils ont toujours cherché, & chercheront toujours à dominer. 55.

Procureurs (les), regardés comme une peſte publique. 296. Leur abrogation dans les Etats du Roi de Pruſſe. *ibid.*

Proſélytisme. Quel eſt l'eſprit de Proſélytisme dans les différentes Religions. 71.

Providence. Tous les Peuples anciens, tant Juifs que Payens, ont cru un Providence. 19.

Quiétiſtes de l'Aſie (les) ne peuvent ſoutenir la contemplation de la Divinité, ſans tomber dans des convulſions ſacrées. 64.

Rame dont on pourroit ſe ſervir ſur les Vaiſſeaux de guerre, & par le moyen de laquelle on ſe procureroit une force quatre fois plus grande que celle qu'on ſe procure avec des Rames ordinaires. 157.

Religion (la) connue des Juifs ſous le nom de *Service*, ou de *Culte de Dieu.* 2. La vraie Religion, qui comprend le culte de Dieu & l'amour du Prochain, eſt auſſi ancienne que le Monde. 3. En quoi conſiſtoit une des parties principales du

du Culte extérieur chez les Juifs. 10. Pourquoi il eſt permis à chaque Peuple de régler chez ſoi la forme extérieure du Culte public, pourvu qu'il n'y entre rien qui choque les Loix Divines. 22

Révélation. Opinion générale où étoit l'Antiquité de la néceſſité d'une Révélation. 20. Origine d'un principe ſi univerſellement reçu. *ibid.*

Romains (les) en ſe mêlant avec les Grecs, apprirent moins à diſputer qu'à douter. 67

Rome. Magnificence de ſes Bâtimens. 72

Rouſſeau (Mr.). Réfutation du Diſcours qui lui a fait remporter le prix à l'Académie de Dijon, & qui roule ſur cette queſtion : *Si le retabliſſement des Sciences & des Arts à contribué à épurer les Mœurs.* 423 *& ſuiv.*

Sacerdoce. Différence qu'il y a entre le Sacerdoce Légal & le Sacerdoce Chrétien. 24

Samuel (le Prophète) préſida à l'Ecole de Najoth, où l'on élevoit des Prophètes. 13

Sépulcres des anciens habitans du Pérou. 311

Sibérie. Extrait de l'Hiſtoire des Plantes de ce Païs. 41

Stoïciens. Quelques-uns de ces Philoſophes regardés comme d'excellens Maîtres & des modèles de vertu. 18

Synagogue. Il ne paroît pas que chez les Juifs il y ait eu des Synagogues avant Esdras. 15

Tableaux. Voyez *Peinture.*

Taille. Extrait d'un recueil de pièces concernant l'opération de la Taille. 77

Taches marines. Leur diviſion en trois eſpèces. 153

Victimes humaines offertes par les Romains. 17

Villette (Mr. *de*) épouſe une des filles de *Théodore-Agrippa d'Aubigné.* 315

Vitaliens, Nom des Sectateurs de Vitalis, l'un des diſciples d'Apolinaire. 221. Voyez *Vitalis.*

Ulloa (Don Antoine de). Extrait de ſon Voyage hiſtorique de l'Amérique. 298

Wetſtein (Mr. *Jean-Jaques*), Profeſſeur à Amſterdam, a enrichi ſon Edition du Nouveau Teſtament Grec de deux Epîtres de St. Clément, qui n'avoient pas encore été rendues publiques dans aucune Langue. 158. Sa réponſe aux objections propoſées par Mr. *Lardner* au ſujet des deux Epîtres qu'il attribue à St. Clément. 363

Whalley (P.). Ouvrage qu'il publie contre les Lettres de Milord *Bolingbroke.* 236

CATALOGUE

DE

LIVRES NOUVEAUX.

Livres Latins.

ACademiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ Commentaria Nova. 4 *cum figuris.* Tomus Secundus.

Anicii Manlii Torquati Severini Boëthii de conſolatione Philoſophiæ. Libri V. cum præfatione Bertii. 8. *Lipſiæ.* 1753.

Biblia Hebraïca Manualia ad Hooghtianam, & optimas quaſque Editiones recenſita, atque cum brevi Lectionum Maſorethicarum Kethiban & Krijan Reſolutione ac Explicatione, ut & cum Dictionario omnium vocum Veteris Teſtamenti Hebraïcarum & Chaldaïcarum in uſum Studioſæ Juventutis edita a Johanne Simonis 8. *Amſtelodami* 1753. *cum fig.*

Conſtantini Porphyrogenneti Imperatoris Conſtantinopolitani Libri duo de Ceremoniis Aulæ Byzantinæ ex Editione Leichii & Reiskii, *fol.*

Hoffmanni (*Frederici*). Operum omnium Phyſico-Medicorum Supplementum Secundum, continens Opera Varia quæ in magnâ Operum Collectione & primo Sup-

plemento desideratur. *Fol.* III. Tomi. *Genevæ* 1753.

Linnæi Amœnitates Academicæ, seu Dissertationes variæ Physicæ, Medicæ, Botanicæ, antehac seorsim editæ, nunc collectæ & auctæ cum Tabulis æneis. Volumen Secundum, 8. 1752.

Mallebranche de Inquisitione Veritatis. 4. II. Tom. *Genevæ* 1753.

Mead (Richardi) Monita & Præcepta Medica, 8.

Ovidii Opera omnia: Editio Novissima, & accuratissima sine Notis, III. Tom. 24.

Swieten (van) Commentaria in Hermanni Boerhave Aphorismos. 4. Tomus Tertius.

Thesauri Morelliani Tomi tres, sive Schlegelii, Havercampi & Gorii Commentaria in XII. priorum Imperatorum Romanorum Numismata aurea, argentea, & ærea, cujuscunque Moduli diligentissime conquisita, & ad ipsos Nummos accuratissimè delineata à Celeberrimo Antiquario Andrea Morellio. Accedunt Cl. Gorii Descriptio Columnæ Trajanæ, à Morellio itidem elegentissime in æs incisæ; nec non Tristani, Rubenii ac Harduini Interpretationes pretiosissimorum aliquot Antiquitatis Monumentorum cum Præfatione P. Wesselingii; *Fol.* III. Tomi 1752.

Titus Livius ad optimas Editiones castigatus, accurante Ruddimanno, 12. IV. Tom. Edit. nitid.

Livres François.

Abrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mr. l'Abbé Fleury, 12. *X. Tomes.*

——— *Chronologique de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*, 8. *II. Tomes.* Paris.

Anecdotes Hiſtoriques de l'Europe, par l'Abbé Raynal, 2. *vol.* 12. Amſt.

Dictionnaire Anatomique, ſuivi d'une Bibliothèque Anatomique & Phyſiologique par Mr. Tarin, 4. Paris. 1753.

——— *Royal François-Anglois, & Anglois-François, tiré des meilleurs Auteurs qui ont écrit dans ces deux Langues, par Mr. Boyer. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmenté conſidérablement*, 4. *II. Tom.* Amſt. 1752.

——— *Univerſel de Commerce, &c. par Savary avec le Parfait Négociant. Nouvelle Edition augmentée, fol. VI. Tom.* Genève.

Ecole des Demoiſelles, ou Mémoires de Conſtance, IV. Parties, 12. Amſt. 1753.

Eſſai ſur les Bienſéances oratoires, 2 *vol.* 8. Amſt. 1753.

——— *ſur les Fièvres, & ſur les différentes Eſpèces de Fièvres, par Jean Huxham, traduit de l'Anglois, par J. Clutton*, 12. Paris.

Hiſtoire des Empereurs Romains depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin, par Mr. Crevier. Le Tome VIII. 12. Amſt.

——— *Univerſelle d'une Société de Gens de Lettres, traduite de l'Anglois, Tome XIV.* 4. Amſt. 1753.

——— *du Siècle de Louis XIV. par Mr. de*

Voltaire, Tome troiſième, contenant les Additions & les Corrections données par l'Auteur, &c. 8. La Haye.

Hiſtoire de Maurice, Comte de Saxe, Maréchal-Général des Camps & Armées de S. M. T. C. 8. *II. Tom.*

——— *de Polybe, traduite du Grec, & enrichie de Notes Critiques, Hiſtoriques, & de quantité de Figures, par Mr. de Folard, Nouvelle Edition,* 4. *VII. Tom.* Amſt.

——— *de la Juriſprudence Romaine par Mr. Terraſſon, fol.* Paris.

Les Beaux-Arts réduits à un même Principe, par Batteux, 12. Leide 1753.

Mémoires de Gaudence de Luques, Priſonnier de l'Inquiſition. IV. Parties, 12. *fig.* Amſt. 1753.

Naufrage des Iles flottantes, 8. *II. Tom.*

Nouveau Dictionnaire Hiſtorique & Critique pour ſervir de Supplément ou de Continuation au Dictionnaire Hiſtorique & Critique de Mr. Pierre Bayle, par Mr. J. G. de Chaufepié. fol. Tome troiſième.

Oeuvres de Mr. Scarron. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée de l'Hiſtoire de ſa Vie & de ſes Ouvrages; d'un Diſcours ſur le Style Burleſque, & de quantité de Pièces omiſes dans les Editions précédentes, 12. *VII. Tomes,* Amſt.

——— *de Milton, traduites de l'Anglois,* 4. *vol.* 12. Amſt. 1753.

——— *de Mr. de Maupertuis,* 4. Dreſde.

——— *de Mr. Boindin de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, II. vol.* 12. Paris 1753.

Pro-

Proverbes de Salomon traduits du Latin de Mr. Schultens. 4. Leide.

Réfutation du Diſcours du Citoyen de Genève, qui a remporté le prix à l'Académie de Dijon; par un Académicien de la même ville. 8.

Science des Perſonnes de Cour, d'Epée & de Robe, commencée par Mr. de Chevigni, continuée par Mr. de Limiers, & conſidérablement augmentée par Mr. Maſſuet, 12. *IX. Tomes fig.*

Solitaire Eſpagnol, ou Mémoires de Varaſque de Figueroas, 8. *II. Tom.* Leide.

Spectacle de la Nature, ou Entretiens ſur les Particularités de l'Hiſtoire Naturelle, 12. *Tome huitième*, La Haye.

Synonimes François, leurs différentes ſignifications, & le choix qu'il en faut faire pour parler avec juſteſſe, par Mr. l'Abbé Girard, & Traité de la Proſodie Françoiſe, par Mr. l'Abbé d'Olivet. 12. *Nouv. Edit.* Amſt. 1752.

Teſtament Politique du Cardinal Alberoni. 8.

Théorie de la Lune déduite du ſeul principe de l'attraction réciproquement proportionnelle aux quarrés des diſtances par Mr. Clairaut. Pièce qui a remporté le prix de l'Académie des Sciences de Pétersbourg, 4. Pétersbourg 4. *vol.* 12. 1752.

Vocabulario de gli Accademici della Cruſca. Impreſſione Napolitana ſecundo l'ultima di Firenze con la Giunta di molte voci raccolte dagli Autori approvati dalla Steſſa Accademia, fol. VI. Tomes in Napoli.

FIN.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05974 8247
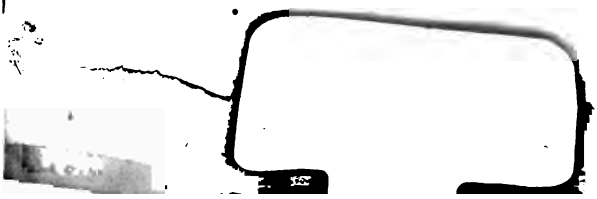
A 599428